Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

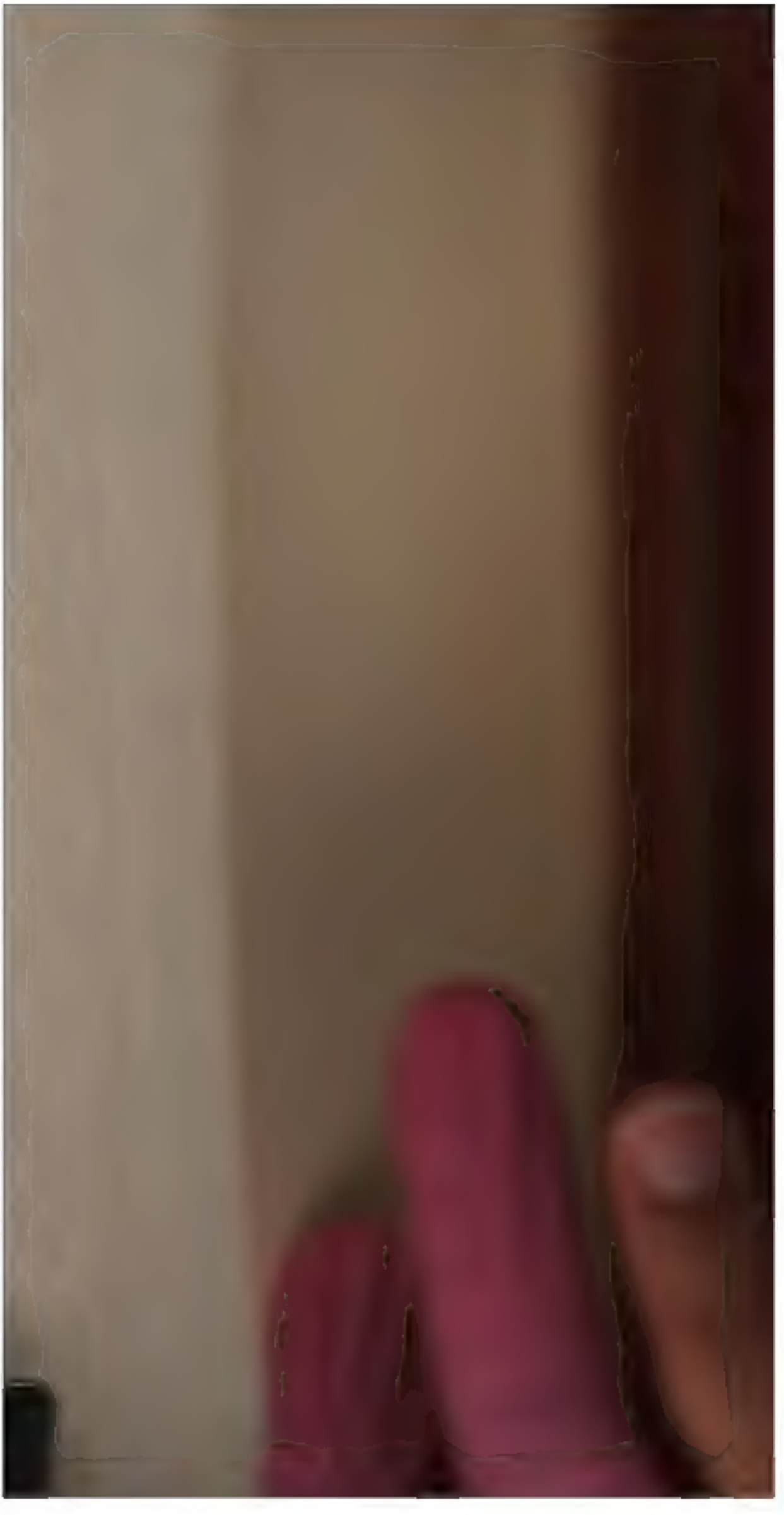

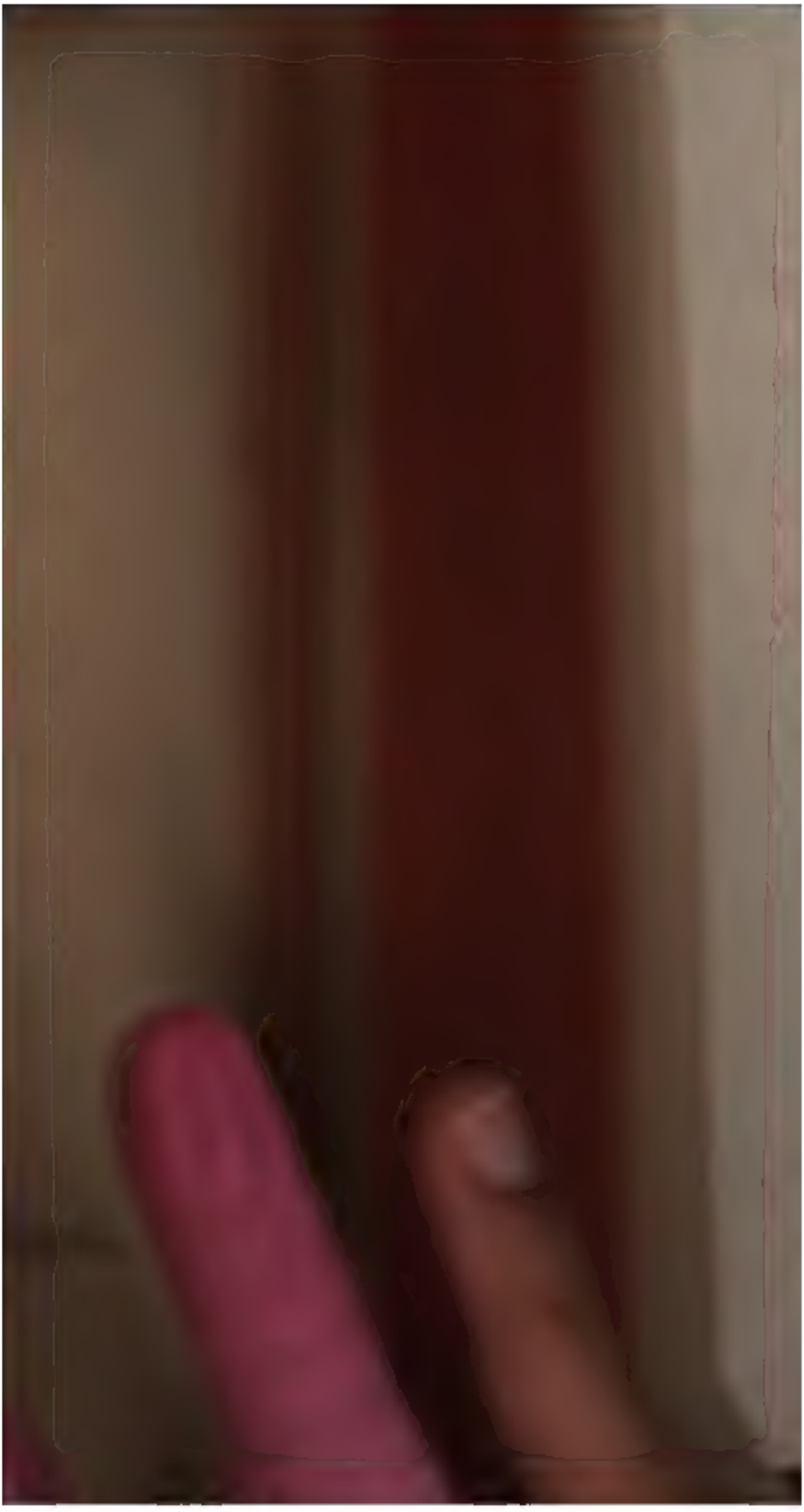

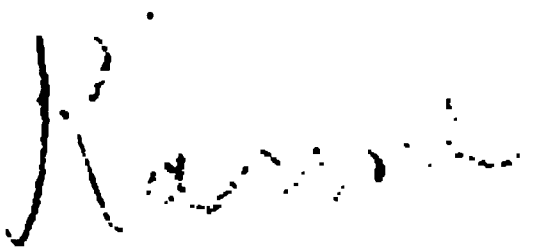

TABLE

DES ARTICLES

Du cinquiéme Volume.

SUITE DU DOUZIÉME SIÉCLE.

ARTICLE VI. *Egliſes d'Allemagne & d'Italie. Suite des Papes. Egliſe d'Eſpagne.* 1

ART. VII. *Schiſmes & héréſies.* 69

ART. VIII. *Egliſe & Empire d'Orient.* 95

ART. IX. *Pluſieurs Saints du douziéme ſiécle.* 117

ART. X. *Auteurs Eccléſiaſtiques du douziéme ſiécle.* 145

ART. XI. *Conciles & Diſcipline.* 196

ART. XII. *Réflexions ſur l'état de l'Egliſe pendant le douziéme ſiécle.* 221

TREIZIÉME SIÉCLE.

Table Chronologique pour le treiziéme ſiécle. 265.

ART. I. *Egliſe d'Angleterre.* 276.

ART. II. *Autres égliſes du Nord.* 322.

ART. III. *Egliſe de France.* 339.

ART. IV. *Saint Louis.* 369.

ART. V. *Egliſe d'Italie. Suite des Papes.* 429.

ART. VI. *Egliſe d'Allemagne.* 480.

ART. VII. *Saint Dominique Inſtituteur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Saint*

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1907.

TABLE
DES ARTICLES
Du cinquiéme Volume.

SUITE DU DOUZIÉME SIÉCLE.

ARTICLE VI. *Egliſes d'Allemagne & d'Italie. Suite des Papes. Egliſe d'Eſpagne.* 1

ART. VII. *Schiſmes & héréſies.* 69

ART. VIII. *Egliſe & Empire d'Orient.* 95

ART. IX. *Pluſieurs Saints du douziéme ſiécle.* 117

ART. X. *Auteurs Eccléſiaſtiques du douziéme ſiécle.* 145

ART. XI. *Conciles & Diſcipline.* 196

ART. XII. *Réflexions ſur l'état de l'Egliſe pendant le douziéme ſiécle.* 221

TREIZIÉME SIÉCLE.

Table Chronologique pour le treiziéme ſiécle. 265.

ART. I. *Egliſe d'Angleterre.* 276.

ART. II. *Autres égliſes du Nord.* 322.

ART. III. *Egliſe de France.* 339.

ART. IV. *Saint Louis.* 369.

ART. V. *Egliſe d'Italie. Suite des Papes.* 429.

ART. VI. *Egliſe d'Allemagne.* 480.

ART. VII. *Saint Dominique Inſtituteur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Saint*

François Instituteur des Freres neurs.
ART. VIII. Eglise d'Espagne.
ART. IX. Eglise Grecque.
ART. X. Croisades. Eglise Latine d'O Conquêtes surprenantes des T res.
ART. XI. S. Thomas d'Aquin. S. Bona ture, & autres Auteurs Ecclés ques du treizième siécle.
ART. XII. Plusieurs Saints du treiziém cle.
ART. XIII. Héréſies. Inquiſitions.
ART. XIV. Conciles & Diſcipline.
ART. XV. Réflexions ſur l'état de l' pendant le treiziéme ſiécle.

Nous avions eſperé pouvoir renfermer ce Volume l'Hiſtoire entiere du treiziém cle, mais l'abondance de la matiere n trompés, & nous ſommes forcés de ren les ſix derniers Articles au commenceme ſixiéme Volume.

après n'attire *ôtez* la virgule. *p.* 389, *l.* 17, *lis* quatre-vingt. *p.* 392, *l.* 17, avoit toujours, *ajoutez* avec lui des. *p.* 395, *l.* 16, *après* Paleſtine *ôtez* la virgule. *p.* 407, *l.* 6, accordé, *liſ.* accordée. *p.* 437, *l. pénult.* ſûrce, *liſ.* parce &c. *lig. dern.* pareté *liſ.* ſûreté. *p.* 438. *l.* 19, autoriſoit *liſ.* autoriſeroit. *p.* 447, *l.* 31, de ce Pape, *liſ.* du Pape. *p.* 459, *l.* 27, *liſ.* ſecoureroit. *p.* 461, *l.* 3 & 4. venus voir, *liſ.* venu voir. *p.* 466, *l.* 7, *liſ.* malades. *p.* 495, *l.* 19, *après* perſonne *mettez* une virgule. *p.* 498, *l.* 4, *après* dit-il, *ôtez* la virgule. *p.* 510, *l.* 7, *liſ.* ou humaine n'a. *p.* 534, *l.* 8, *liſez ainſi :* Lorſque S. Dominique étoit à Rome en 1217. Renaud &c. *p.* 545, *l.* 9, *liſ.* quoiqu'affoibli. *p.* 560, *l.* 18, *après* Pape *mettez* un point. *p.* 561, *l.* 23, le Roi, *ajoutez* de Maroc.

Il y a quelques autres fautes auſquelles le Lecteur ſuppléera aiſément.

ABRE'GE'

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE *ECCLÉSIASTIQUE.*

SUITE DU DOUZIÉME SIÉCLE.

ARTICLE VI.

Eglises d'Allemagne & d'Italie. Suite des Papes. Egliſe d'Eſpagne.

I.

Egliſe d'Allemagne.

Suite du Regne de l'Empereur Henri IV.

L'Empereur Henri IV. aiant conçu de la haine contre Adelaïde ſon épouſe, la fit mettre en priſon, permit à pluſieurs hommes de lui faire violence, & exhorta même ſon fils Conrad à une action ſi déteſtable.

Révolte de ſon fils Conrad.

Comme ce jeune Prince eut horreur de commettre un pareil crime avec ſa belle-mere, Henri dit qu'il n'étoit pas ſon fils, mais d'un Seigneur de Suaube à qui en effet il reſſembloit fort. Conrad irrité ſe retira d'auprès de ſon pere, & ſe joignit au parti de ceux qui l'avoient abandonné. Les villes de Milan, Cremone, Lodi & Plaiſance ſe déclarerent pour lui, & firent une ligue de vingt ans contre Henri. Conrad fut couronné Roi par Anſelme Archevêque de Milan; & l'Empereur Henri ſon pere, réduit à s'enfermer dans une fortereſſe ſans porter les marques de ſa dignité, ſe ſeroit tué de déſeſpoir, ſi ceux qui l'accompagnoient ne l'en euſſent empêché. Le Pape Urbain II. favoriſa Conrad, & lui promit tous les ſecours qui dépendroient de lui, pour le mettre en état d'ôter à ſon pere la Couronne Impériale. Le Roi Conrad de ſon côté fit au Pape ſerment de fidélité, & s'engagea à lui être ſoumis en toutes choſes. Il mourut au commencement du douziéme ſiécle, neuf ans après qu'il eut quitté la Cour de l'Empereur ſon pere. Il avoit tenu la ſienne en Italie, où il avoit gouverné par les conſeils du Pape & de la Princeſſe Mathilde. Après la mort de Conrad, Henri ſon pere vouloit aller en Italie faire reconnoître ſon autorité, & ſolliciter ſa paix avec le Pape Paſcal II. Mais le zéle avec lequel ce Pape renouvella l'excommunication que Grégoire VII. avoit prononcée contre lui, l'arrêta & fit continuer le ſchiſme, même après la mort de l'Anti-Pape Guibert. II.

Mort de ce jeune Prince.

S. Otton Evêque de Bamberg.

L'an 1102. l'égliſe de Bamberg envoïa des Députés à l'Empereur Henri pour lui demander un Evêque. Ce Prince leur dit, qu'il ne pouvoit leur donner un meilleur ſujet qu'Ot-

ton ſon chapelain. Ce ſaint homme qui étoit préſent ſe jetta aux pieds de l'Empereur, fondant en larmes, & le conjura d'avoir égard à ſon indignité, & de faire un meilleur choix. Voiez-vous, dit l'Empereur, quelle eſt ſon ambition ? c'eſt le troiſiéme Evêché qu'il refuſe: je crois que Dieu l'a reſervé pour l'égliſe de Bamberg. Il lui mit auſſi-tôt l'anneau Epiſcopal au doigt & la croſſe à la main, & lui aiant ainſi donné l'inveſtiture, il le renvoia avec les Députés. Il le fit conduire à Bamberg par quelques Evêques, pluſieurs Seigneurs & une ſuite nombreuſe. Dès qu'Otton apperçut l'égliſe Cathédrale, il deſcendit de cheval, ſe déchauſſa, quoiqu'il fit très-froid, & fit le reſte du chemin, marchant nuds pieds ſur la neige & ſur la glace, au milieu du clergé & du peuple qui l'étoient venu recevoir ſolemnellement en proceſſion. Peu de jours après, & avant toute autre affaire, il envoia à Rome des Députés avec une lettre au Pape Paſcal, où il lui déclaroit ſa ſoumiſſion & lui demandoit conſeil. J'ai paſſé, diſoit-il, quelques années au ſervice de l'Empereur mon maître, & il m'honore de ſes bonnes graces : mais ne ſçachant pas s'il a droit de donner l'inveſtiture, j'ai refuſé deux fois des Evêchés qu'il vouloit me donner. Il m'a forcé d'accepter celui de Bamberg ; mais je ne le garderai point, ſi Votre Sainteté refuſe de m'inveſtir & de me ſacrer elle-même.

Cette lettre fit grand plaiſir au Pape, parce qu'il y avoit alors peu d'Evêques en Allemagne qui fuſſent ſoumis à ceux de Rome. Il fit donc réponſe à Otton, le reconnut pour Evêque élu de Bamberg, loua ſa conduite, & l'invita à venir à Rome. Otton s'y rendit ; mais conſidérant la difficulté des temps, les obliga-

Il eſt par le P quoique le à l'E reur ex munié.

j'apprens que vous êtes toujours diſpoſé à toute bonne œuvre, je vous prie de vouloir bien entreprendre celle-ci pour la gloire de Dieu. Je ferai tous les frais du voiage; je vous donnerai une eſcorte, des interpretes, des prétres pour vous aider, & tout ce qui ſera néceſſaire.

Sa Miſſion dans la Pomeranie.

Otton reçut cette lettre comme une voix du ciel, & rendit graces à Dieu de ce qu'il vouloit bien ſe ſervir de ſon miniſtere pour une ſi ſainte entrepriſe. Il prit le conſeil de ſon clergé, & envoia à Rome pour obtenir la permiſſion & la bénédiction du Pape Calliſte; & l'aiant reçue, il communiqua l'affaire à l'Empereur & aux Seigneurs dans une diete qui ſe tint à Bamberg au mois de Mai 1124. La Cour & toute l'aſſemblée y conſentit avec joie: il n'y eut que l'égliſe de Bamberg qui pleura ſon Paſteur, comme s'il étoit déja mort. Il ſe prépara donc au voiage. Comme il ſçavoit qu'en Pomeranie il n'y avoit point de pauvres, qu'ils y étoient fort mépriſés, & que pluſieurs ſerviteurs de Dieu y étant entrés en cet état, n'avoient pas été écoutés, parce qu'on les regardoit comme des miſérables qui ne cherchoient qu'à ſoulager leur indigence, il crut devoir montrer aux barbares de ce païs, qu'il ne cherchoit pas à profiter de leurs biens, mais à gagner leurs ames à Dieu. Il prit avec lui des eccléſiaſtiques capables de ſeconder ſon zéle, avec des proviſions ſuffiſantes pour le voiage: il prit de plus des miſſels & d'autres livres, des calices, des ornemens, & tout ce qui étoit néceſſaire pour le ſervice de l'autel, & qu'il ſçavoit bien qu'on ne trouveroit pas chez des païens. Il emporta auſſi des étoffes précieuſes, & d'autres préſens convenables, pour les principaux de la nation. Il partit le vingt-quatriéme

d'Avril de l'an 1125. & aiant traverſé la Bohême, il entra en Pologne & arriva à Gneſne, qui en étoit alors la capitale. On le reçut partout en proceſſion, comme un homme apoſtolique, & le Duc de Pologne avec tous les Grands, vinrent nuds pieds au devant de lui à deux cens pas de la ville. Le Duc le retint une ſemaine, & lui donna pour l'accompagner, des hommes qui ſçavoient les deux langues, la Polonoiſe & la Teutonique, trois de ſes chapelains, & un capitaine nommé Paulicius capable de l'aider même dans la prédication. Après avoir traverſé avec beaucoup de peine pendant ſix jours une forêt immenſe, ils s'arrêterent ſur le bord d'une riviere, qui ſéparoit la Pologne de la Pomeranie; & le Duc de ce païs qui étoit informé de leur arrivée, étoit campé de l'autre côté avec cinq cens hommes. Il paſſa la riviere & vint ſaluer l'Evêque, plus par ſes geſtes que par ſes paroles, & ils ſe tinrent long-temps embraſſés. Car ce Prince étoit Chrétien; mais par la crainte des païens, il n'avoit pas encore oſé faire profeſſion ouverte du Chriſtianiſme.

Pendant qu'ils s'entretenoient à part avec Paulicius qui leur ſervoit d'interprête, les barbares qui accompagnoient le Duc, voiant les clercs étonnés, prenoient plaiſir à augmenter leur crainte: ils tiroient des coûteaux pointus dont ils faiſoient ſemblant de vouloir les écorcher: ils paroiſſoient auſſi vouloir les enterrer juſques à la téte, & leur faire ſouffrir divers autres tourmens, enſorte que ces pauvres eccléſiaſtiques ſe préparoient au martyre. Mais le Duc les raſſura bien-tôt en leur faiſant entendre, que lui & tous ceux qu'il avoit amenés, étoient Chrétiens; & cette vaine fraieur ſervit

enſuite de divertiſſement aux uns & aux autres. L'Evêque fit des préſens au Duc, qui ordonna de le recevoir par toutes les terres de ſon obéiſſance, & lui fournit toutes choſes abondamment, lui donnant des guides & des gens pour le ſervir : ainſi l'Evêque & ceux de ſa ſuite paſſerent la riviere & entrerent avec confiance en Pomeranie.

Ils allerent d'abord à Pirits, & ils trouverent ſur le chemin quelques bourgades ruinées par la guerre. Aiant demandé au petit nombre d'habitans qui y reſtoient, s'ils vouloient être Chrétiens, ils ſe jetterent aux pieds de l'Evêque, le prierent de les inſtruire & de les baptiſer. Il en baptiſa trente, qu'il compta pour les prémices de ſa miſſion. Approchant de Pirits, ils virent de loin environ quatre mille hommes, qui s'y étoient aſſemblés de toute la Province pour une fête des païens, qu'ils célébroient en ſe réjouiſſant à grand bruit. Comme il étoit tard, ils ne jugerent pas à propos de ſe montrer pendant la nuit à cette multitude échauffée par la joie & par la débauche. Le lendemain matin Paulicius & les députés allerent trouver les principaux de la ville, pour leur annoncer la venue de l'Evêque, & leur ordonner de la part du Duc de Pologne & de celui de Pomeranie, de le bien recevoir & de l'écouter avec reſpect. Il ajouta que c'étoit un homme conſidérable, qui étoit riche dans ſon païs, qui ne leur demandoit rien, & qui n'étoit venu que pour leur ſalut. Il leur dit auſſi de ſe ſouvenir de ce qu'ils avoient promis & de ce qu'ils venoient de ſouffrir, & de ne pas s'attirer de nouveau la colere de Dieu ; que tout le monde étoit Chrétien, & qu'ils ne pouvoient reſiſter ſeuls à tous les autres.

Les païens embarraſſés demanderent du temps pour déliberer, attendu l'importance de l'affaire: mais Paulicius & les députés croiant que c'étoit un artifice, leur dirent qu'il falloit ſe déterminer promptement : que l'Evêque étoit arrivé, & que s'ils le faiſoient attendre, les Ducs ſe tiendroient offenſés de ce mépris. Les païens ſurpris que l'Evêque fût ſi proche, ſe déterminerent auſſi-tôt à le recevoir : diſant, qu'ils ne pouvoient réſiſter à ce grand Dieu, qui rompoit toutes leurs meſures, & qu'ils voioient bien l'impuiſſance de leurs dieux. Ils communiquerent leur réſolution au peuple qui étoit encore aſſemblé ; & tous crié-rent à haute voix que l'on fît venir l'Evêque, afin qu'ils puſſent le voir & l'entendre avant que de ſe ſéparer. Otton vint donc avec toute ſa ſuite, & campa dans une grande place qui étoit à l'entrée de la ville : les barbares vin-rent en foule au-devant d'eux, regardant ces nouveaux hôtes avec beaucoup de curioſité ; & ils les logerent avec de grands témoignages d'affection. Comme ce peuple deſiroit fort en-tendre parler l'Evêque, Otton monta ſur un lieu elevé, revêtu de ſes habits pontificaux, & leur parla par interprête. Que Dieu, leur dit-il, vous béniſſe & vous récompenſe, pour nous avoir ſi bien reçus. Vous ſçavez peut-être déja pourquoi nous ſommes venus de ſi loin : c'eſt pour travailler à vous ſauver & à vous procurer un véritable bonheur. Car vous ſerez éternellement heureux, ſi vous voulez recon-noître & ſervir votre Créateur. Comme il les exhortoit ainſi avec ſimplicité, ils déclarerent tout d'une voix qu'ils vouloient recevoir ſes inſtructions. Otton emploia ſept jours à les catechiſer avec grand ſoin, étant aidé de ſes

enſuite de divertiſſement aux uns & aux autres. L'Evêque fit des préſens au Duc, qui ordonna de le recevoir par toutes les terres de ſon obéiſſance, & lui fournit toutes choſes abondamment, lui donnant des guides & des gens pour le ſervir : ainſi l'Evêque & ceux de ſa ſuite paſſerent la riviere & entrerent avec confiance en Pomeranie.

Ils allerent d'abord à Pirits, & ils trouverent ſur le chemin quelques bourgades ruinées par la guerre. Aiant demandé au petit nombre d'habitans qui y reſtoient, s'ils vouloient être Chrétiens, ils ſe jetterent aux pieds de l'Evêque, le prierent de les inſtruire & de les baptiſer. Il en baptiſa trente, qu'il compta pour les prémices de ſa miſſion. Approchant de Pirits, ils virent de loin environ quatre mille hommes, qui s'y étoient aſſemblés de toute la Province pour une fête des païens, qu'ils célébroient en ſe réjouiſſant à grand bruit. Comme il étoit tard, ils ne jugerent pas à propos de ſe montrer pendant la nuit à cette multitude échauffée par la joie & par la débauche. Le lendemain matin Paulicius & les députés allerent trouver les principaux de la ville, pour leur annoncer la venue de l'Evêque, & leur ordonner de la part du Duc de Pologne & de celui de Pomeranie, de le bien recevoir & de l'écouter avec reſpect. Il ajouta que c'étoit un homme conſidérable, qui étoit riche dans ſon païs, qui ne leur demandoit rien, & qui n'étoit venu que pour leur ſalut. Il leur dit auſſi de ſe ſouvenir de ce qu'ils avoient promis & de ce qu'ils venoient de ſouffrir, & de ne pas s'attirer de nouveau la colere de Dieu ; que tout le monde étoit Chrétien, & qu'ils ne pouvoient reſiſter ſeuls à tous les autres.

cens & d'autres odeurs ; & c'eſt ainſi que l'on baptiſoit par immerſion, gardant en tout l'honnêteté & la modeſtie chrétienne. Otton & ſes diſciples demeurerent à Pirits environ trois ſemaines, inſtruiſant les Neophytes de tous les devoirs de la Religion : de l'obſervation des fêtes, du Dimanche & du Vendredi, des jeûnes du caréme, des quatre-temps & des vigiles. Ne pouvant ſi promptement bâtir une égliſe, il ſe contenta de dreſſer un ſanctuaire & d'y conſacrer un autel, où il ordonna de célébrer la Meſſe en attendant qu'il y eût une égliſe, & il leur donna un prêtre avec des livres, un calice & les autres meubles néceſſaires : ce que les nouveaux fidéles, qui étoient environ ſept mille, reçurent avec beaucoup de joie & une dévotion merveilleuſe, rejettant toutes leurs anciennes ſuperſtitions. Avant que de les quitter, le ſaint Evêque leur fit un ſermon, où il les exhorta à demeurer fermes dans la foi, ſans jamais retourner à l'idolâtrie ; & leur expliqua en abregé la doctrine des ſept Sacremens, qu'il met en cet ordre : le Baptéme, la Confirmation, l'Onction des malades, l'Euchariſtie, la Pénitence, le Mariage, l'Ordre. Il récommande de faire baptiſer les enfans par des Prêtres à Pâques & à la Pentecôte : parce que quiconque meurt ſans baptême, eſt privé du Roiaume de Dieu, & ſouffre éternellement la peine du péché originel. Il recommande d'entendre ſouvent la Meſſe, & de communier au moins trois ou quatre fois l'année. Il les exhorte à donner de leurs enfans pour les faire étudier, afin d'avoir des prêtres & des clercs de leur langue, comme les autres nations.

prêtres & de ſes clercs : il leur ordonna enſuite de jeûner pendant trois jours, de ſe baigner, & de ſe revêtir d'habits blancs, pour ſe préparer au baptême. Il fit faire trois baptiſteres ; l'un où il devoit baptiſer lui-même les jeunes garçons ; dans les deux autres, des prêtres devoient baptiſer ſéparément les hommes & les femmes. Ces baptiſteres étoient de grandes tonnes enfoncées en terre. Leur bord venoit au genou de ceux qui étoient dehors, & il étoit aiſé d'y deſcendre quand elles étoient pleines d'eau. Elles étoient entourées de rideaux ſoutenus de petites colonnes ; & à l'endroit où devoit être le prêtre avec ſes miniſtres, il y avoit encore un linge ſoutenu d'un cordon, afin que dans une action ſi ſainte il ne ſe paſſât rien qui pût choquer la bienſéance, ni en détourner les perſonnes les plus modeſtes.

Quand donc ce peuple vint pour recevoir le baptême, l'Evêque leur fit une exhortation ; & aiant mis les hommes à droite, & les femmes à gauche, il leur fit l'onction des catechumenes, & les envoia aux baptiſteres. Chacun y venoit avec ſon parrain ſeulement, à qui, en entrant ſous le rideau, il donnoit ſon cierge & l'habit dont il étoit revêtu que le parrain tenoit devant ſon viſage, juſques à ce que le baptiſé ſortît de l'eau. Le prêtre de ſon côté, auſſi-tôt qu'il s'appercevoit que quelqu'un étoit dans l'eau, détournoit un peu le rideau, & baptiſoit le catéchumene en lui plongeant trois fois la tête : enſuite il lui faiſoit l'onction du ſaint chrême, lui préſentoit l'habit blanc, & lui diſoit de ſortir de l'eau : après quoi le parrain le couvroit de l'habit qu'il tenoit, & l'emmenoit. En hiver le baptême ſe donnoit avec de l'eau chaude dans des étuves parfumées d'en-

cens & d'autres odeurs ; & c'eſt ainſi que l'on baptiſoit par immerſion, gardant en tout l'honnêteté & la modeſtie chrétienne. Otton & ſes diſciples demeurerent à Pirits environ trois ſemaines, inſtruiſant les Neophytes de tous les devoirs de la Religion : de l'obſervation des fêtes, du Dimanche & du Vendredi, des jeûnes du caréme, des quatre-temps & des vigiles. Ne pouvant ſi promptement bâtir une égliſe, il ſe contenta de dreſſer un ſanctuaire & d'y conſacrer un autel, où il ordonna de célébrer la Meſſe en attendant qu'il y eût une égliſe, & il leur donna un prêtre avec des livres, un calice & les autres meubles néceſſaires : ce que les nouveaux fidéles, qui étoient environ ſept mille, reçurent avec beaucoup de joie & une dévotion merveilleuſe, rejettant toutes leurs anciennes ſuperſtitions. Avant que de les quitter, le ſaint Evêque leur fit un ſermon, où il les exhorta à demeurer fermes dans la foi, ſans jamais retourner à l'idolâtrie ; & leur expliqua en abregé la doctrine des ſept Sacremens, qu'il met en cet ordre : le Baptême, la Confirmation, l'Onction des malades, l'Euchariſtie, la Pénitence, le Mariage, l'Ordre. Il recommande de faire baptiſer les enfans par des Prêtres à Pâques & à la Pentecôte : parce que quiconque meurt ſans baptême, eſt privé du Roiaume de Dieu, & ſouffre éternellement la peine du péché originel. Il recommande d'entendre ſouvent la Meſſe, & de communier au moins trois ou quatre fois l'année. Il les exhorte à donner de leurs enfans pour les faire étudier, afin d'avoir des prêtres & des clercs de leur langue, comme les autres nations.

ſa chambre, & ſe mit en priere juſques au ſoir: enſuite il commanda à un de ſes gens de fermer toutes les portes, & de ne laiſſer entrer perſonne ſans ordre. Alors il prit ſes habits de voiage, mit ſes ornemens, ſon calice & les autres meubles d'autel dans un ſac qu'il chargea ſur ſes épaules; & ſortit ſeul la nuit prenant le chemin de Stetin. Ravi de ſe trouver en liberté, il commença à dire matines, & marcha ſi bien, qu'il fit tout le chemin le reſte de la nuit. Cependant ſes clercs s'étant levés pour dire matines, allerent à la chambre de l'Evêque, & ne le trouvant nulle part, ils furent étrangement conſternés: ils partirent les uns à pied, les autres à cheval pour le chercher de tous côtés; & le jour étant venu ils le trouverent prêt à entrer dans une barque. Il en fut fort affligé, & pria Dieu qu'au moins ils ne le détournaſſent pas de ſon deſſein. Ils ſe jetterent à ſes pieds; il ſe proſterna de ſon côté: ils fondoient en larmes de part & d'autre; & comme il vouloient les renvoier, ils lui proteſterent qu'ils ne l'abandonneroient jamais, & le ſuivroient par-tout, ſoit à la mort ſoit à la vie.

Etant arrivés à Stetin, ils logerent dans une égliſe qui étoit à l'entrée de la ville. Or le peuple étoit diviſé; quelques-uns avoient gardé la foi, mais la plûpart étoient retournés au paganiſme. Ceux-ci furent troublés de l'arrivée du ſaint Evêque; mais les plus furieux étoient les ſacrificateurs des idoles, qui vinrent avec une troupe de gens armés environner l'égliſe, criant qu'il falloit l'abattre & tuer ceux qui y étoient enfermés. Le ſaint Evêque qui déſiroit ardemment le martyre, ſe revêtit pontificalement; & prenant la Croix & les Reliques pour ſes ar-

me au commencement du douziéme ſiécle, pour témoigner au Pape le deſir qu'il avoit de recevoir le pallium, & d'avoir ſon amitié. *Le Pape* lui fit une réprimande ſévere, de ce qu'il avoit reçu l'inveſtiture par l'anneau & la croſſe, de la main d'un laïque, c'eſt-à-dire de l'Empereur Henri. Il lui impoſa pour pénitence de ne point porter de dalmatique à la Meſſe pendant trois ans. Mais il ne paroît pas qu'il lui ait fait aucun reproche de ſon attachement à l'Empereur Henri, tout excommunié qu'il étoit; quoique Brunon ait toujours reconnu ce Prince pour ſon Souverain. L'hiſtorien remarque même, qu'aucun Seigneur n'avoit plus d'autorité que lui dans les Conſeils, & que l'Empereur l'appelloit ſon pere. Néanmoins l'excommunication de l'Empereur fut le prétexte de la révolte de ſon fils Henri, & ce jeune Prince y fut excité par les artificieuſes lettres du Pape Paſcal, qui l'exhortoit à ſecourir l'Egliſe de Dieu. C'eſt ainſi qu'en parle un moine auteur du temps qui ajoute, que ce fils ambitieux & ravi de ſe voir autoriſé, s'arma fierement contre ſon pere. Cette révolte étoit d'autant plus odieuſe, que dès la fin de l'année 1102. L'Empereur Henri avoit déſigné Roi ce même Prince à Mayence où il célébroit la fête de Noël. Deux ans après, Henri qui étoit en Baviere, ſe révolta & prit le titre d'Henri V.

jeune Ro
Henri co
l'Empere
Henri IV.
pere.

Il déclara d'abord qu'il condamnoit le ſchiſme, & qu'il vouloit rendre au Pape l'obéiſſance qui lui étoit dûe. Aiant enſuite fait entrer dans ſon parti les Seigneurs de la Baviere, de la Haute-Allemagne, & de la Franconie, il paſſa en Saxe, où il fut reçu avec honneur, ſe ſoumit toutes les villes, & fut reconnu Roi

veau la Religion Chrétienne. On vint auſſi-tôt apporter à l'Evêque cette agréable nouvelle, & le lendemain le Prélat les trouva tous diſpoſés & ſoumis : il réconcilia les apoſtats par l'impoſition des mains, baptiſa les autres, & confirma leur foi par pluſieurs miracles. De Stetin il paſſa à Julin, dont il réduiſit tous les habitans ſans aucun obſtacle, tant ils étoient frappés de l'exemple de la capitale. S. Otton fut peu de temps après obligé de retourner à Bamberg, où il arriva la veille de ſaint Thomas vingtiéme de Décembre. Il s'acquitta avec un nouveau zéle de tous les devoirs d'un véritable Paſteur. Etant enfin épuiſé de vieilleſſe & de maladie il ſentit que ſa fin approchoit. Son dernier ſoin fut celui des pauvres, dont il remplit la ville & les villages voiſins pour les faire ſecourir. Il pourvut auſſi aux beſoins des égliſes & des monaſteres de ſon Diocèſe, & dans ces ſaintes occupations il mourut le vingt-neuviéme de Juin 1139. On le porta pendant trois jours dans toutes les égliſes de la ville, où l'on offrit le ſaint Sacrifice & des prieres continuelles accompagnées d'aumônes pour le repos de ſon ame. Le quatriéme jour qui étoit le ſecond de Juillet, Imbricon Evêque de Virſbourg ſon ami, arriva pour faire ſes funerailles ; & y prononça une Oraiſon funébre, où il repréſenta la perte que faiſoient les pauvres, l'Empereur & le Pape, l'Egliſe & l'Etat. Saint Otton fut ainſi enterré dans l'égliſe du monaſtere de ſaint Michel qu'il avoit fondé, & canoniſé cinquante ans après par le Pape Clément III. L'Egliſe honore ſa mémoire le jour de ſa ſépulture.

retour
llema-

mort.

III.

évolte du Brunon Archevêque de Treves alla à Ro

me au commencement du douziéme ſiécle, pour témoigner au Pape le deſir qu'il avoit de recevoir le pallium, & d'avoir ſon amitié. *Le Pape* lui fit une réprimande ſévere, de ce qu'il avoit reçu l'inveſtiture par l'anneau & la croſſe, de la main d'un laïque, c'eſt-à-dire de l'Empereur Henri. Il lui impoſa pour pénitence de ne point porter de dalmatique à la Meſſe pendant trois ans. Mais il ne paroît pas qu'il lui ait fait aucun reproche de ſon attachement à l'Empereur Henri, tout excommunié qu'il étoit; quoique Brunon ait toujours reconnu ce Prince pour ſon Souverain. L'hiſtorien remarque même, qu'aucun Seigneur n'avoit plus d'autorité que lui dans les Conſeils, & que l'Empereur l'appelloit ſon pere. Néanmoins l'excommunication de l'Empereur fut le prétexte de la révolte de ſon fils Henri, & ce jeune Prince y fut excité par les artificieuſes lettres du Pape Paſcal, qui l'exhortoit à ſecourir l'Egliſe de Dieu. C'eſt ainſi qu'en parle un moine auteur du temps qui ajoute, que ce fils ambitieux & ravi de ſe voir autoriſé, s'arma fierement contre ſon pere. Cette révolte étoit d'autant plus odieuſe, que dès la fin de l'année 1102. L'Empereur Henri avoit déſigné Roi ce même Prince à Mayence où il célébroit la fête de Noël. Deux ans après, Henri qui étoit en Baviere, ſe révolta & prit le titre d'Henri V.

jeune Ro
Henri cor
l'Empere
Henri IV.
pere.

Il déclara d'abord qu'il condamnoit le ſchiſme, & qu'il vouloit rendre au Pape l'obéiſſance qui lui étoit dûe. Aiant enſuite fait entrer dans ſon parti les Seigneurs de la Baviere, de la Haute-Allemagne, & de la Franconiè, il paſſa en Saxe, où il fut reçu avec honneur, ſe ſoumit toutes les villes, & fut reconnu Roi

par les Seigneurs. Suivant le conſeil de l'Archevêque de Maïence & de l'Evêque de Conſtance Légats du Pape, il réunit toute la Saxe à la communion du S. Siége, & indiqua un concile à une maiſon Roiale qui étoit en Turinge. On y renouvella les Décrets des Conciles précédens ; on condamna la ſimonie & l'incontinence des clercs ; on confirma la Tréve de Dieu. Le jeune Roi Henri ne venoit au Concile que quand il étoit appellé. Il faiſoit paroître beaucoup de reſpect pour les Evêques, & diſoit en pleurant & en prenant Dieu à témoin, que ſi ſon pere vouloit ſe ſoumettre à ſaint Pierre & à ſes ſucceſſeurs, il étoit prêt de lui céder le Roiaume, & de lui obéir comme le dernier de ſes ſerviteurs. L'aſſemblée approuva cette propoſition, & pria avec larmes pour la converſion du pere & la proſpérité du fils. Le jeune Roi marcha quelque temps après avec des troupes vers Maïence pour y rétablir l'Archevêque que l'Empereur avoit chaſſé. Mais comme ſon pere de ſon côté l'y attendoit bien armé, le fils fut obligé de ſe retirer. Il vint à Virſbourg d'où il chaſſa l'Evêque Erlong que ſon pere y avoit mis, & y établit Robert Prevôt de la même égliſe. Mais quand il en fut parti, le pere chaſſa Robert & rétablit Erlong. Les deux armées ſe rencontrerent près de Ratiſbonne. Pendant trois jours qu'elles demeurerent en préſence des deux côtés de la riviere, le fils gagna le Duc de Bohéme & le Marquis Léopold, dont les troupes faiſoient la principale force du pere. L'Empereur ſe voiant abandonné fut réduit à ſe ſauver ſecretement avec très-peu de ſuite. Enfin le pere & le fils ſe virent à Bingen ſur le Rhin, & convinrent que pour terminer

leur différends, on tiendroit à Noël une diette ou aſſemblée générale à Maïence. Comme le prétexte de la révolte du jeune Henri, étoit le deſſein de ramener tout le Roiaume Teutonique à l'obéiſſance du S. Siége, on conſeilla à l'Empereur d'envoier au Pape Paſcal l'aſſurer de ſa ſoumiſſion; & il le fit par une lettre reſpectueuſe.

Le Cl
de Liége s
poſe aux
trepriſes
Pape co
l'Empere

Le Pape Paſcal exhorta Robert Comte de Flandre, à ſe déclarer contre le Clergé de Liége qui avoit été excommunié, & l'excita enſuite contre l'Empereur en ces termes: Pourſuivez par-tout ſelon vos forces Henri chef des hérétiques & ſes fauteurs; vous ne pouvez offrir à Dieu de ſacrifice plus agréable, que de combattre celui qui a été chaſſé de l'Egliſe, par un jugement que le Prince des Apôtres & leurs Vicaires ont prononcé. Nous vous ordonnons cette entrepriſe à vous & à vos vaſſaux, pour la rémiſſion de vos péchés, & comme un moien d'arriver à la Jeruſalem céleſte. Le Clergé de Liege répondit à cette lettre par un Ecrit adreſſé à tous les hommes de bonne volonté, qui eſt l'apologie de tous ceux qui reconnoiſſoient Henri le pere pour Empereur légitime. Dès le titre ils ſe déclarent Catholiques & attachés inviolablement à l'unité de l'Egliſe; & ils le montrent encore mieux dans le corps de l'Ouvrage, où ils nomment l'égliſe de Rome leur mere, le Pape Paſcal leur pere, à qui appartient la ſollicitude de toutes les égliſes. Ils reconnoiſſent auſſi pour vrai Pape Grégoire VII. & déclarent qu'ils n'ont jamais ſuivi aucun Anti-Pape, & qu'ainſi on ne peut ſans injuſtice les traiter de Schiſmatiques.

Ils ſoutiennent enſuite qu'on les a excom-

muniés très-injuſtement ; puiſque tout leur crime eſt de rendre à Céſar ce qui eſt à Céſar ſelon l'Evangile, en s'oppoſant aux nouveautés introduites par Grégoire VII. Ils rapportent les préceptes de ſaint Pierre & de ſaint Paul touchant l'obéiſſance dûe aux Souverains, & ils concluent ainſi: C'eſt donc par ce que nous honorons le Roi, parce que nous ſervons nos maitres dans la ſimplicité de notre cœur, que l'on nous traite d'excommuniés. Ils inſiſtent ſur la ſainteté du ſerment, que les Evêques, comme les autres, ont fait aux Princes, en recevant d'eux les terres qui dépendent de leurs Couronnes. Ils ajoûtent que ce ſerment étant légitime, ne peut être violé ſans parjure, & que la prétention d'en diſpenſer eſt une nouveauté introduite par Grégoire VII. Si l'Empereur Henri eſt hérétique, comme le Pape le prétend, nous n'en ſommes pas moins obligés de lui obéir. Nous ne devons pas chercher à nous en délivrer en prenant les armes contre lui, mais nous devons adreſſer à Dieu pour lui nos prieres. Les Rois pour qui S. Paul conjuroit les fidéles de prier, n'étoient pas chrétiens ; & il dit qu'on doit prier pour eux, afin que nous menions une vie tranquille. Le Pape devroit imiter l'Apôtre; mais au lieu de prier pour le Roi pécheur, il excite la guerre contre lui, & empêche que notre vie ne ſoit tranquille. Tous les Papes depuis ſaint Grégoire, & à ſon exemple, ſe ſont contentés du glaive ſpirituel juſqu'à Grégoire VII. qui le premier s'eſt armé contre l'Empereur du g'aive militaire, & en a armé les autres Papes par ſon exemple. Sur le dernier article de la lettre, où le Pape ordonnoit au Comte de Flandre de faire la guerre à

l'Empereur pour la rémiſſion de ſes péchés, le défenſeur de l'égliſe de Liége dit : J'ai beau feuilleter l'Ecriture & tous ſes interprétes, je n'y trouve aucun exemple d'un tel commandement. On ne peut lier ni délier perſonne ſans obſerver certaines regles. D'où vient donc cette nouvelle maxime, ſelon laquelle on accorde aux coupables le pardon des péchés paſſés & la liberté d'en commettre à l'avenir ? Quelle porte n'ouvre-t-on point par-là à la licence & au libertinage ?

IV.

L'aſſemblée générale du Roiaume Teutonique indiquée à Maïence pour la fête de Noël 1105. fut la plus nombreuſe qu'on eût vû depuis long-temps. Les Légats du Pape y vinrent, & y confirmerent l'excommunication contre l'Empereur Henri. Ce Prince étoit gardé à Bingues, où ſon fils l'avoit fait arrêter par ſurpriſe. On l'obligea de ſe reconnoître coupable, & de renoncer au Roiaume & à l'Empire. On lui fit même dire que ſa renonciation étoit volontaire, & qu'il ne vouloit plus ſonger qu'au ſalut de ſon ame. Il ſe jetta aux pieds des Légats pour obtenir d'eux l'abſolution des cenſures, mais ils répondirent qu'elle étoit réſervée au Pape & à un Concile général. Henri renonça donc à l'Empire, & remit à ſon fils toutes les marques de ſa dignité, la croix, la lance, le ſceptre, la pomme, & la couronne ; & ſon fils fut élu pour la ſeconde fois Roi de Germanie. Il reçut le ſerment des Evêques & des Seigneurs laïcs, & les Légats confirmerent ſon élection par l'impoſition des mains. Si tout cela ſe fit licitement ou non, c'eſt ce que nous ne décidons point, dit Otton de Friſingues. Après

On force l'Empereur de renoncer à la Couronne. Il reclame contre cette violence.

Sa mort

que l'on eut repréſenté au nouveau Roi & à toute l'aſſemblée les maux ſans nombre des égliſes d'Allemagne, tous promirent unanimement d'y remédier, & pour cet effet on envoia à Rome des députés capables de pourvoir en tout à l'utilité de l'Egliſe.

Henri le pere ſe retira à Cologne, & enſuite à Liége où il fut reçu comme Empereur. Il ſe plaignit de l'artifice & de la violence que l'on avoit emploiés pour exiger ſa renonciation; & il écrivit ſur ce ſujet une lettre au Roi de France, où il ſe plaint du Siége Apoſtolique comme de la ſource de la perſécution qu'il ſouffre. Quoique, dit-il, j'aie ſouvent offert de rendre à ce Siége toute ſorte d'obéiſſance & de ſoumiſſion, à condition que l'on me rendroit auſſi le même honneur qu'à mes prédéceſſeurs, la haine des Papes les a portés juſqu'à cet excès de violer le droit de la nature, & d'armer contre moi mon fils, qui s'eſt emparé de mes Etats, qui a ſoutenu mes ennemis, & qui, je voudrois pouvoir le cacher, a même attenté à ma vie. Après avoir raconté tout ce qui s'étoit paſſé, il ajoute: Je vous prie donc par la parenté & l'amitié qui eſt entre nous, & par l'intérêt de toutes les Couronnes, de venger l'injure que j'ai ſoufferte, & de ne pas laiſſer ſur la terre l'exemple d'une ſi noire trahiſon. L'Empereur Henri écrivit une lettre ſemblable à Hugues Abbé de Cluni & à toute ſa communauté. Il y raconte tout au long la trahiſon de ſon fils, & la maniere dont on l'a forcé de renoncer à l'Empire; & il conclut en priant l'Abbé de lui donner conſeil, & promettant d'éxécuter tout ce qu'il jugera à propos pour le réconcilier avec le Pape. Il avoit une confiance particuliere

tirent de la ville, attaquerent les gens du Roi Henri, en tuerent pluſieurs dont ils prirent les dépouilles, firent tomber le Roi lui-même de ſon cheval, & le blefferent au viſage. Le Comte de Milan lui donna ſon cheval, afin qu'il ſe ſauvât; mais ce Comte fut pris lui-même par les Romains, qui le mirent en piéces, & le firent manger par des chiens. Le Roi aiant appris que les Romains s'étoient engagés par ſerment à s'expoſer à tout pour délivrer le Pape, ſortit la nuit avec précipitation de l'égliſe de ſaint Pierre, emmenant avec lui le Pape, qu'il fit deux jours après dépouiller de ſes ornemens & lier de cordes, comme pluſieurs autres tant clercs que laïques que l'on traînoit avec lui, ſans permettre à aucun Italien de lui parler; mais il étoit gardé & ſervi avec honneur par les Seigneurs Allemans. Le Roi aſſura enſuite qu'il mettroit le Pape en liberté, pourvû qu'il lui laiſſât le droit des inveſtitures, aſſurant qu'il ne prétendoit donner ni les droits ni les fonctions de l'Egliſe, mais ſeulement les domaines dépendans de la Couronne.

Le Pape réſiſta long-temps; mais voiant la déſolation de l'égliſe de Rome & le ſchiſme dont on étoit menacé, il dit fondant en larmes: Je ſuis contraint de faire pour la paix de l'Egliſe ce que j'aurois voulu éviter aux dépens de mon ſang. On fit donc un Traité; & le Roi voulut avant que de délivrer le Pape, avoir la bulle touchant les inveſtitures. L'Empereur fut enſuite couronné par le Pape dans l'égliſe de ſaint Pierre, toutes les portes de Rome étant fermées, afin que perſonne ne pût aſſiſter à cette cérémonie. Auſſi-tôt que la Meſſe fut finie, le Roi retourna à ſon camp,

Traité
Pape Paſ
II. avec H
ri V. qu'
couronne
Empereur

vu par ordre du Pape ; & le Roi étant descendu de cheval, ils se menerent aux degrés de saint Pierre, où le Pape l'attendoit avec plusieurs Evêques & les Cardinaux. Le Roi se prosterna & baisa les pieds du Pape ; ensuite ils s'embrasserent trois fois. Après cela entrés dans l'église, ils s'assirent, & le Pape demanda que le Roi renonçât aux investitures. Ce Prince se retira à part vers la sacristie avec les Evêques & les Seigneurs de sa suite, & ils conférerent long-temps. On dit au Pape qu'il falloit qu'il couronnât l'Empereur, comme ses prédécesseurs avoient couronné Charles, Louis, & Pepin. Comme le Pape déclara qu'il ne pouvoit le faire, le Roi entra en colere ; & par le conseil des Evêques qui l'accompagnoient, il fit environner le Pape de gens armés, & le fit ensuite conduire à un logis hors de l'enceinte de l'église. Les Allemans pillerent tous les meubles précieux exposés pour honorer l'entrée du Roi. On prit avec le Pape une grande multitude de clercs & de laïques, des enfans & des hommes de tout âge, qui avoient été au-devant de l'Empereur avec des palmes & des fleurs. Il fit tuer les uns, battre ou emprisonner les autres. Les Evêques de Tusculum & d'Ostie voiant le Pape pris, s'habillerent en laïques & se retirerent à Rome. Tout cela se passa le Dimanche de la Quinquagésime douzième Fevrier de l'an 1111. & le Pape demeura prisonnier pendant deux mois entiers.

Quand les Romains eurent appris que le Pape étoit arrêté, ils en furent tellement indignés, qu'ils commencerent à faire main basse sur tous les Allemans qui se trouverent à Rome, pélerins ou autres. Le lendemain ils for-

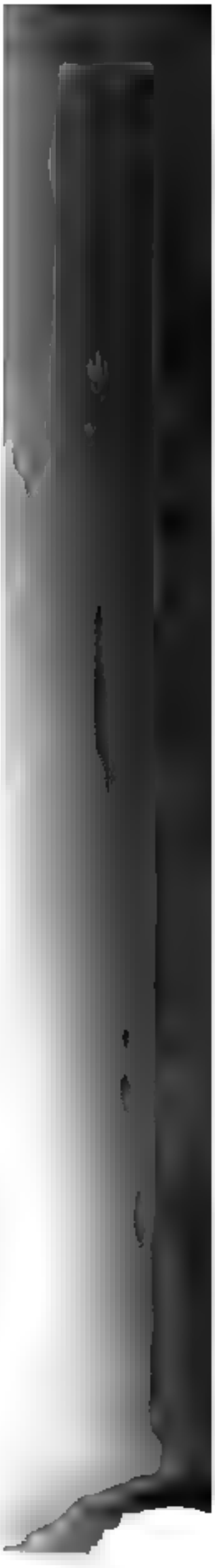

& le Pape enfin délivré avec les Evêques & les Cardinaux, rentra dans Rome où il fut reçu avec une joie incroiable. L'Empereur, qui avoit fait de grands préſens au Pape, aux Evêques, aux Cardinaux & au reſte du clergé, s'en retourna en Allemagne par la Lombardie. Quelque temps après, il aſſemble à Spire un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs, & fit faire à l'Empereur ſon pere des funerailles magnifiques. Le ſchiſme qui duroit depuis trente-cinq ans ſembloit etre terminé, & la paix rétablie entre le Pape & l'Empereur: mais à Rome on fut menacé d'un nouveau ſchiſme.

Pluſieurs Evêques condamnerent ouvertement le traité que le Pape avoit fait avec l'Empereur, comme contraire aux decisions de ſes prédeceſſeurs. Ils firent un decret contre le Pape & contre ſa bulle, & l'obligerent de promettre qu'il corrigeroit ce qu'il avoit fait trop légerement. Géofroi Abbé de Vendôme écrivit à ce ſujet au Pape Paſcal une lettre fort vive: Celui, dit-il, qui étant aſſis ſur la Chaire des ſaints Apôtres, a renoncé à leur bonheur en ſe conduiſant autrement qu'eux, doit caſſer ce qu'il a fait & pleurer ſa faute, comme un autre Pierre. Comme cette faute eſt inexcuſable, il faut la réparer ſans délai, de peur que l'Egliſe qui ſemble prête à rendre le dernier ſoupir, ne périſſe entiérement. Il ſoutient que l'inveſtiture eſt une héréſie, ſelon la Tradition des Peres, & que celui qui l'autoriſe eſt hérétique. Or, ajoûte-t-il, quand le Paſteur erre dans la foi, le dernier des fidéles a droit de s'élever contre lui. L'on eût fort embarraſſé l'Abbé de Vendôme, ſi on l'eût obligé de ſpécifier diſtinctement l'héréſie dont il accu-

soit le Pape Paſcal. Le Concile de Vienne fut très-éloigné d'accuſer le Pape d'héréſie ; il ſe contenta de condamner le Traité, en diſant que le Roi Henri avoit extorqué du Pape par violence cet écrit déteſtable. Il anathématiſa le Roi Henri, & dit qu'il le ſéparoit du ſein de l'Egliſe, juſqu'à ce qu'elle reçut de lui une entiere ſatisfaction. S. Hugues de Grenoble fut le principal auteur de cette excommunication. Le Roi Henri fut auſſi excommunié dans d'autres Conciles, à cauſe de ſon attachement au droit des inveſtitures, & l'on ne peut dire combien cette malheureuſe affaire cauſa de maux & de déſordres. L'Empereur Henri fit avant ſa mort un accord avec le Pape Calliſte II. On démêla ce qui avoit été ſi longtemps confondu. L'Empereur laiſſa la liberté entiere des élections : & le Pape aſſûra à ce Prince les droits qu'il avoit ſur le temporel des égliſes. Cette paix fut ſolemnellement conclue ſur la fin du régne de Henri V. qui mourut à Utrecht l'an 1125. ſans laiſſer d'enfans, & fut enterré à Spire. En lui finit l'ancienne Maiſon de Saxe, qui avoit régné plus de 200. ans depuis l'élection d'Henri l'Oiſeleur.

VI.

Regne de Lothaire II.

On élut à ſa place Lothaire, qui avoit pris le titre de Duc de Saxe, à cauſe de ſon épouſe qui deſcendoit d'un oncle de ſaint Henri. Pour lui, il étoit fils du Comte de Supplimbourg. Il fut élu à Mayence dans l'aſſemblée des Evêques & des Seigneurs, & couronné à Aix-la-Chapelle par l'Archevêque de Cologne en préſence des Légats du Pape, & il régna douze ans. On le nomma Lothaire II. par rapport au petit-fils de Charlemagne, qui s'appelloit auſſi Lothaire. Il fut un des premiers

Princes qui reconnut le Pape Innocent II. Il étoit à Liége lorſque le Pape y vint; & comme on alloit en proceſſion le recevoir, le Roi s'avança à pied dans l'égliſe Cathédrale, tenant d'une main une verge pour écarter le peuple, & de l'autre la bride du cheval blanc que montoit le Pape, à qui il ſervoit ainſi d'écuier. Il voulut engager le Pape de lui rendre les inveſtitures, que l'Empereur Henri ſon prédéceſſeur avoit été contraint de céder; mais les Romains pâlirent à cette propoſition, & ſaint Bernard s'oppoſant à la prétention du Roi, appaiſa le différend avec une autorité merveilleuſe. Lothaire fut couronné Empereur à Rome par le Pape Innocent, & il travailloit à affoiblir le parti d'Anaclet protégé par Roger Roi de Sicile, mais il n'en put venir à bout. Son régne fut fort agité, par la guerre qu'il eut preſque toujours avec Roger, qui étoit le plus grand ennemi de l'Empire. En retournant en Allemagne du Mont-Caſſin, où il avoit été faire dépoſer l'Abbé qui tenoit pour le Roi Roger, il mourut dans un village âgé de près de cent ans. Pendant qu'il faiſoit la guerre en Italie, il entendoit à la pointe du jour une Meſſe pour les morts, puis une pour l'armée, & enſuite la Meſſe du jour: enſuite avec l'Impératrice il lavoit les pieds à des veuves & à des orphelins, & leur diſtribuoit abondamment à boire & à manger: il écoutoit après cela les plaintes que l'on faiſoit contre les Miniſtres de l'Egliſe, & enfin il s'appliquoit aux affaires de l'Empire. Il avoit toujours avec lui un grand nombre d'Evêques & d'Abbés pour recevoir leurs conſeils; il étoit le pere des pauvres & le protecteur de tous les miſérables: il veilloit pendant une

partie de la nuit, prioit ſouvent & avec beaucoup de larmes.

Après ſa mort, les Seigneurs élurent Roi des Romains, Conrad Duc de Suabe fils de la ſœur d'Henri V. & cette élection ſe fit en préſence du Cardinal Légat du ſaint Siége, qui promit le conſentement du Pape, des Romains & de toutes les villes d'Italie. S. Bernard perſuada à ce Prince de ſe croiſer & d'aller en Orient, d'où il revint après le mauvais ſuccès dont nous parlerons dans l'article des Croiſades. Il mourut après avoir régné treize ans ſans avoir été couronné Empereur. Il fut enterré à Bamberg près du tombeau de l'Empereur ſaint Henri, qui venoit d'être canoniſé par le Pape Eugene III. ſur le rapport de deux Légats, qui s'étoient informés ſur les lieux de la vie & des miracles du ſaint Empereur. Le Pape marque dans ſa Bulle, que la canoniſation ne ſe doit faire réguliérement que dans les Conciles généraux.

Regne Conrad.

VII.

Le Roi Conrad, avant que de mourir, voiant que ſon fils étoit en trop bas âge pour être élu Roi, déſigna pour ſon ſucceſſeur Frideric fils de ſon frere, & il fut élu en effet à Francfort dans une très-grande aſſemblée, où ſe trouverent même quelques Seigneurs Italiens. Ce Prince régna trente-ſept ans. Il étoit brave, magnanime, juſte & prudent, mais fier & porté à la colere. Il eſt connu ſous le nom de Frideric Barberouſſe. Il donna avis de ſon élection au Pape Eugene, aux Romains & à toute l'Italie, & auſſi-tôt après, le Pape & le Roi Frideric firent enſemble un Traité par leurs députés. Quelques années après, Frideric vint à Pavie où il fut couronné Roi des Lom-

Regne Frideric Barberouſſe.

bards, & marcha vers Rome en diligence. Le Pape Adrien IV. l'aiant appris, envoia trois Cardinaux au-devant de ce Prince, & ne voulut point entrer en conférence avec lui, qu'il ne lui eut donné ſes ſuretes. On apporta donc en préſence des Cardinaux les Reliques, la Croix & l'Evangile, ſur leſquels un Chevalier choiſi pour cela, jura au nom du Roi, de conſerver au Pape Adrien & aux Cardinaux la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens Le Pape promit en conſéquence de couronner le Roi. Il fut reçu par pluſieurs Seigneurs Allemans, qui le conduiſirent juſqu'à la tente du Roi avec les Evêques & les Cardinaux de ſa ſuite. Mais comme le Roi ne vint point tenir l'étrier au Pape, les Cardinaux ſe retirerent très-indignés. Le Pape ne laiſſa pas de deſcendre de cheval, & de s'aſſeoir dans le fauteuil qui lui étoit préparé. Alors le Roi vint ſe proſterner devant lui, & après lui avoir baiſé les pieds, il s'approcha pour recevoir le baiſer de paix; mais le Pape lui dit, qu'il ne le lui donneroit point, juſqu'à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que les Empereurs avoient coutume de rendre aux ſucceſſeurs de ſaint Pierre. Le Roi ſoutint qu'il ne devoit point ſe rabaiſſer juſques-là, & tout le jour ſuivant ſe paſſa en diverſes conférences ſur ce ſujet. Enfin le Roi fut obligé de céder, & conſentit, malgré ſon extrême répugnance, à faire auprès du Pape la fonction d'écuier. Le lendemain à la vue de toute l'armée, il tint l'étrier au Pape, qui enſuite lui donna le baiſer de paix.

Démêlés entre l'empe-

Les Romains aiant appris l'arrivée du Roi lui envoierent des députés, qui dans leur ha-

rangue lui parlerent ainſi : Nous venons, grand Roi, de la part du Sénat & du peuple Romain, vous offrir la Couronne Impériale. Nous eſpérons que vous nous délivrerez du joug injuſte des clercs, & que vous rendrez à Rome l'Empire du monde, & ſon ancienne ſplendeur, en rétabliſſant le Sénat & l'Ordre des Chevaliers. Nous vous avons fait notre citoien, & notre Prince, d'étranger que vous étiez : vous devez de votre côté nous promettre la confirmation de nos anciennes coutumes, & donner à nos officiers qui vous recevront dans le Capitole, la ſomme de cinq mille livres d'argent. Le Roi ſurpris & indigné, les interrompit en diſant : Rome n'eſt plus ce qu'elle a été ; ſa puiſſance a paſſé d'abord aux Grecs, & enſuite aux François. Il n'eſt pas vrai que vous m'aiez appellé, ni fait votre citoien & votre Prince ; nos Rois Charles & Otton ont conquis par leur valeur Rome & l'Italie ſur les Grecs & les Lombards. Je ne ſuis pas votre priſonnier pour me demander de l'argent ; je ferai mes libéralités comme il me plaira. Je ſuis votre maître par une poſſeſſion légitime, & perſonne ne vous affranchira de mon pouvoir. Les députés s'étant retirés, le Pape conſeilla au Roi d'envoier ſes meilleures troupes ſe ſaiſir de l'égliſe de ſaint Pierre, ce qui fut éxécuté. Le Pape s'y rendit pour y attendre le Roi, qui ſuivit accompagné d'une multitude de gens armés marchant en bon ordre. Il fut couronné Empereur au milieu des cris de joie que pouſſoient les Allemans, & ſe retira enſuite à ſon camp ſous les murs de la ville. Mais les Romains irrités de ce que Frideric avoit été couronné Empereur ſans leur conſentement, ſe jetterent en furie ſur quel-

reur & le Romains.

ques-uns des écuiers de l'Empereur qui étoient demeurés à ſaint Pierre, & les tuerent dans l'égliſe même. L'Empereur vint avec ſes troupes: on combattit pendant quatre heures, & les Romains furent battus. On en tua près de mille, & on en prit deux cens dont le Pape obtint la liberté.

ifférend
e Fride-
c e Pape
en IV.

Deux ans après, lorſque l'Empereur Frideric tenoit ſa Cour à Beſançon en Bourgogne, il reçut une lettre du Pape Adrien IV. qui lui faiſoit divers reproches. Frideric en fut choqué, & ſur-tout de ce que le Pape diſoit qu'il lui avoit donné la Couronne Impériale, & qu'il voudroit encore lui avoir accordé de plus grands bienfaits. L'Empereur prenoit ces expreſſions à la rigueur, ſçachant que les Romains ſoutenoient, que les Rois d'Allemagne n'avoient poſſédé juſques-là l'Empire de Rome & le Roiaume d'Italie, que par la libéralité des Papes, & qu'ils vouloient tranſmettre à la poſtérité cette opinion, non-ſeulement par les paroles & les Ecrits, mais encore par les peintures. On voioit dans le Palais de Latran un tableau de l'Empereur Lothaire, qui recevoit à genoux la couronne de la main du Pape, avec cette inſcription : Le Roi s'arrête aux portes de la ville, & après avoir juré les droits de Rome, il devint vaſſal du Pape de qui il recevoit la couronne. L'Empereur Frideric s'étoit plaint de cette peinture & de cette inſcription, & le Pape Adrien lui avoit promis de la faire effacer, ce qui n'avoit pas été exécuté. Tout cela donc joint à la lecture de la lettre aiant excité un grand bruit parmi les Seigneurs Allemans, on dit qu'un des Légats les irrita encore plus en diſant : De qui donc tient-il l'Empire, s'il ne le tient pas du Pape?

& que le Comte Palatin de Baviere le menaça de lui couper la tête. L'Empereur appaiſa le tumulte par ſon autorité ; mais il renvoia les Légats à leur logis avec eſcorte, & leur ordonna de partir le lendemain de grand matin, & de retourner droit à Rome, ſans s'arrêter nulle part. Le Pape voulant appaiſer l'Empereur, lui envoia d'autres Légats plus prudens que les premiers, qui donnerent à ce Prince toute la ſatisfaction qu'il pouvoit déſirer. L'Empereur leur donna le baiſer de paix, leur déclara qu'il rendoit ſon amitié au Pape & au clergé de Rome, leur fit des préſens & les renvoia pleins de joie.

L'Empereur Frideric fit cette même année 1158. pluſieurs loix pour établir la paix & la ſûreté publique. Il en publia une en particulier pour les étudians, à l'occaſion ſans doute de l'école de Bologne, qui étoit déja célébre. Cette loi porte que les écoliers qui voiagent à cauſe de leurs études, auront une entiere ſûreté, que perſonne ne pourra leur faire injure ; que ſi quelqu'un leur intente un procès, ils auront le choix de plaider devant leur Seigneur, ou leur Profeſſeur, ou l'Evêque de la ville. C'eſt le premier privilege qui ait été accordé aux étudians. Cette Conſtitution de l'Empereur ſpécifie l'étude des loix Divines & Impériales, qui eſt en effet ce que l'on étudioit le plus à Bologne. L'étude du droit civil, c'eſt-à-dire, des loix de Juſtinien, s'y étoit renouvellée dès le ſiécle précédent ; & celle du droit canonique y étoit devenue commune depuis quelques années par la publication du Décret de Gratien.

Privileges faveur d étudians.

L'année ſuivante il s'éleva une nouvelle querelle entre le Pape & l'Empereur. Ce Prin-

Nouvel querelle e

Empe- & le ce fut piqué de ce que le Pape refuſoit de confirmer celui qu'il avoit élu Archevêque de Ravenne. On s'écrivit réciproquement des lettres fort vives, & le Pape voulant punir l'Empereur de la hauteur avec laquelle il lui écrivoit, le menaça de le priver de la Couronne, s'il ne devenoit plus ſage. L'Empereur répliqua, qu'il ne tenoit ſa Couronne que de ſes prédéceſſeurs, & il ajoûta : Du temps de Conſtantin, ſaint Sylveſtre avoit-il part à la dignité Roiale? C'eſt ce Prince qui a rendu à l'Egliſe la liberté & la paix ; & tout ce que vous avez comme Pape, vient de la libéralité des Empereurs. Liſez les Hiſtoires, vous y trouverez ce que nous diſons. Pourquoi n'éxigerons-nous pas l'hommage de ceux qui poſſédent nos terres, puiſque celui qui n'avoit rien reçu des hommes, paia le tribut à Céſar pour lui & pour ſaint Pierre? Qu'ils nous laiſſent donc les terres qui relevent de notre Couronne ; ou s'ils jugent qu'elles leur ſont utiles, qu'ils rendent a Dieu ce qui eſt à Dieu, & à Céſar ce qui eſt à Céſar. Nos égliſes & nos villes ſont fermées pour vos Cardinaux, parceque nous ne voions pas qu'ils viennent annoncer l'Evangile & procurer la paix, mais piller par-tout, & amaſſer de l'or & de l'argent avec une avidité inſatiable. Quand nous les verrons tels que l'Egliſe voudroit qu'ils fuſſent, nous ne leur refuſerons pas ce qui eſt néceſſaire pour les faire ſubſiſter. Il eſt fâcheux que l'orgueil, cette bête ſi déteſtable, ſe ſoit gliſſée juſques ſur la Chaire de ſaint Pierre. Quand l'Empereur dit que le Pape tient tout ce qu'il a de la libéralité des Princes, il ne veut parler que du temporel, comme la ſuite du diſcours le fait aſſez voir. On voit qu'il ſuppoſe toujours la prétendue donation de Conſtantin.

Les eſprits s'échauffoient de plus en plus, & l'on prétendoit même avoir intercepté des lettres du Pape, par leſquelles il excitoit à la révolte Milan & quelques autres villes. Alors Eberard Evêque de Bamberg écrivit au Pape une lettre, dans laquelle il lui dit avec une liberté reſpectueuſe : Il eſt à craindre que les paroles dures de part & d'autre, n'allument un feu qu'on ne pourra plus éteindre. Il vaut mieux ſe hâter de détruire le mal, que de diſputer de quel côté il eſt venu. Ecrivez de nouveau à l'Empereur avec douceur, & ramenez-le avec votre bonté paternelle. Il eſt diſpoſé à vous rendre toute ſorte de reſpect. L'Evêque qui parloit ainſi au Pape, étoit autant recommandable par ſa ſcience que par la pureté de ſes mœurs. Il méditoit continuellement les divers ſens de l'Ecriture-ſainte, & en faiſoit ſa conſolation au milieu des occupations dont il étoit accablé. L'Empereur avoit une confiance particuliere en ſes conſeils, & partageoit avec lui la conduite de l'Empire. Pendant que l'on prenoit des moiens pour réconcilier le Pape avec l'Empereur, le Pape mourut, & la plus grande partie des Cardinaux nomma pour lui ſuccéder Alexandre III. Mais l'Empereur Frideric refuſa de le reconnoître, & favoriſa Octavien qui avoit été élu contre toutes les regles par quelques Cardinaux, & à qui ſon parti donna le nom de Victor III. Ce ſchiſme dura long-temps, & fut la ſource d'une infinité de maux. Nous en parlerons ailleurs.

VIII.

L'an 1176. l'Empereur ravagea les terres des Milanois, qu'il croioit ſurprendre; mais L'Empere Frideric ſ

oncilie
c le Pape
exandre.

a mort.

ils étoient ſi-bien ſur leurs gardes, qu'ils marcherent contre lui & donnerent une ſanglante bataille. L'Empereur aiant eu ſon cheval tué ſous lui, diſparut, & pendant quelque temps on le crut mort. Son armée fut entiérement défaite, & les Milanois firent un butin immenſe Cette victoire aſſûra la liberté des villes de Lombardie, & ruina en Italie la puiſſance des Empereurs Allemans. Frideric fut d'autant plus frappé de ce coup, que les Seigneurs tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, qui l'avoient ſuivi juſques-là, le menacerent de l'abandonner s'il ne renonçoit au ſchiſme. Il réſolut donc de ſe réconcilier ſincérement avec le Pape Alexandre. L'on comprit dans le Traité de paix le Roi de Sicile, les Lombards & tous les autres alliés du Pape. Ce fut à Veniſe que l'Empereur & le Pape ſe virent & ſe réconcilierent. L'Empereur ſe proſterna devant le Pape, lui baiſa les pieds, & lui ſervit d'huiſſier dans l'égliſe, & d'écuier lorſqu'il monta à cheval; & il conduiſit quelque temps le cheval par la bride, juſqu'à ce que le Pape lui permît de ſe retirer. Le Pape fit part de la paix aux principaux Evéques de la Chrétienté, & au Roi de France. Il eſt remarquable que l'abſolution donnée en cette occaſion par le Pape à l'Empereur, ne tomboit que ſur l'excommunication à cauſe du ſchiſme, ſans qu'il ait été fait aucune mention de réhabiliter l'Empereur comme dépoſé par le Pape. Auſſi avons-nous vu que pendant le ſchiſme, ſes ſujets Catholiques, même les Eccléſiaſtiques, ne lui obéiſſoient pas moins qu'auparavant, tout excommunié qu'il étoit. C'eſt qu'on avoit peine à ſe ſoumettre aux nouvelles prétentions de Grégoire VII. touchant la dépoſition des Sou-

vertains; au lieu qu'on regardoit comme une choſe très-ſérieuſe, l'excommunication fondée ſur l'Ecriture & la Tradition.

Il y eut quelques différends entre le Pape Urbain III. & l'Empereur Frideric, au ſujet des terres que la Comteſſe Matilde avoit laiſſées à l'égliſe de Rome, & ſur la dépouille des Evêques après leur mort. L'Empereur tint en 1186. une aſſemblée en Allemagne pour ſoutenir ſes droits. Le Pape irrité de la Lettre que cette aſſemblée lui avoit écrite, auroit excommunié l'Empereur, s'il n'avoit été prévenu par la mort. Quelques années après, l'Empereur partit pour la Terre-ſainte. Il étoit accompagné de ſon fils Frideric Duc de Suabe; & s'étant embarqué ſur le Danube, il arriva à Preſbourg où il raſſembla ſon armée. Il fut parfaitement bien reçu par Bela III. Roi de Hongrie qui régnoit depuis deux ans. L'Empereur traverſa enſuite la Bulgarie, où il fut ſouvent obligé de s'ouvrir le paſſage l'épée à la main. Il trouva auſſi beaucoup de réſiſtance ſur les terres de l'Empereur de Conſtantinople Iſaac l'Ange, qui lui avoit néanmoins promis la liberté du paſſage; mais il s'imaginoit que Frideric venoit dans le deſſein de le dépouiller de l'Empire, & de faire ſon fils Frideric Empereur de Conſtantinople. L'Empereur Frideric ſe voiant ainſi trompé par Iſaac, fit le dégat ſur ſes terres, & prit Philippople qu'il trouva abandonnée, & où il n'y avoit que quelques Arméniens, qui n'avoient pas pour les Latins la même averſion que les Grecs. Frideric alla enſuite à Andrinople, & paſſa l'an 1190. le détroit des Dardanelles & entra ſur les terres du Sultan d'Iconie. Quoique ce Prince eût promis paſſage à l'Empereur Fri-

deric, il ne laissa pas de le faire attaquer dans les défilés des montagnes : mais l'Empereur battit deux fois les Turcs, ensuite assiégea le Sultan dans Iconie sa Capitale qu'il prit d'assaut. Il passa aussi-tôt après sur les frontieres d'Arménie, pour se rendre à la Terre-sainte. Mais la chaleur l'aiant invité à se baigner dans une petite riviere de Cilicie ou Caramanie, il s'y noia, après avoir régné 30. ans. Frideric son second fils, prit la conduite de l'armée, mais il mourut six mois après devant Acre.

IX.

egne de ri VI.

Henri VI. fils aîné de l'Empereur Frideric étoit resté en Allemagne, & avoit déja été reconnu Roi. Dans la cerémonie de son couronnement, le Pape Célestin III. étant assis dans sa chaire Pontificale, poussa du pied la couronne Impériale, qu'il tenoit entre les pieds, & la fit tomber à terre, pour montrer qu'il avoit le pouvoir de déposer l'Empereur, s'il le méritoit. Mais aussi-tôt les Cardinaux prirent la couronne & la mirent sur la tête de l'Empereur. Il mourut en Sicile dont il s'étoit fait reconnoître Roi, extrémement haï des gens du pais, même de l'Impératrice Constance son épouse, a cause des cruautés qu'il avoit exercées contre eux. Le bruit courut qu'elle l'avoit fait empoisonner. Il avoit régné sept ans depuis la mort de son pere. Comme il étoit encore excommunié pour avoir pris Richard Roi d'Angleterre, & en avoir éxigé une rançon, le Pape defendit de l'enterrer, & l'Archevêque de Mesline fut obligé d'aller à Rome en demander la permission Le Pape ne l'accorda qu'à condition que le Roi d'Angleterre y consentiroit, & que l'argent seroit rendu. L'Archevêque de Meuline demandoit encore

le conſentement du Pape, pour faire couronner Roi de Sicile Frideric fils de l'Empereur Henri. Mais pour l'obtenir, il fallut donner au Pape mille marcs d'argent & autant aux Cardinaux. Ce Prince n'avoit pas encore trois ans. On lui donna pour tuteur ſon oncle Philippe Duc de Suabe, frere de l'Empereur Henri, qui fut élu Roi des Romains par la haute Allemagne, & par la Pouille & la Sicile : mais la baſſe Allemagne élut Otton Duc de Saxe ; & cette diviſion dans l'Empire en attira une grande dans l'Egliſe.

X.

Egliſe d'Italie.

Paſcal

Le Pape Paſcal II. qui occupoit le S. Siége au commencement du douziéme ſiécle, étoit né en Toſcane, & avoit été mis dès l'enfance à Cluni, où il avoit embraſſé la vie monaſtique. Quand il ſçut qu'on l'avoit élu Pape, il s'enfuit & ſe cacha, mais il fut découvert & forcé de ſe ſoumettre à la volonté de Dieu. On le revêtit de la chape rouge, qui étoit alors un ornement particulier du Pape ; car les Cardinaux ne portoit que le violet : on lui mit la tiare ſur la tête, il monta à cheval, & fut conduit en chantant & avec une nombreuſe ſuite au Palais de Latran. On lui mit alors une ceinture où pendoit ſept clefs & ſept ſeaux, qui marquoient les ſept dons du Saint-Eſprit ; & on lui donna la férule ou bâton paſtoral. Dès le commencement de ſon Pontificat, il s'oppoſa de tout ſon pouvoir aux inveſtitures, il écrivit à ce ſujet pluſieurs lettres, dans leſquelles il confond perpétuellement l'autorité ſpirituelle, que les Rois ne prétendoient pas donner, avec les fiefs & les domaines temporels qu'ils vouloient conférer, comme relevans de leur Couronne. Le Pape Paſcal favo-

riſa la révolte du jeune Henri contre l'Empereur ſon pere, & excita le Comte de Flandre contre cet Empereur. Comme il ne ſe fioit pas trop aux Allemans, il paſſa en France pour y délibérer en ſûreté ſur les affaires de l'Egliſe. Il célébra à Cluni la fête de Noël de l'an 1106. alla enſuite à Tours & à S. Denys en France, où il fut reçu avec les honneurs convenables. Mais ce qu'il y eut de fort remarquable, dit Suger qui étoit préſent, c'eſt que, contre la coutume des Romains, le Pape ne déſira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce monaſtere, comme on le craignoit; il ne daigna pas même les regarder. Il ſe proſterna humblement devant les Reliques & pria avec larmes. Le Roi Philippe & le Prince Louis ſon fils vinrent trouver le Pape & ſe proſternerent à ſes pieds. Paſcal les releva & conféra avec eux ſur les affaires de l'Egliſe, les priant de la protéger à l'exemple de Charlemagne & de ſes prédéceſſeurs. Le Roi lui promit ſon amitié & lui offrit ſon Roiaume.

Nous avons vu comment le Pape Paſcal, malgré toutes ſes précautions contre Henri V. fut arrêté & forcé d'accorder à ce Prince les inveſtitures; & avec quelle vivacité il fut blâmé par pluſieurs perſonnes, qui oſoient même l'accuſer pour cela d'héréſie. Son repos fut enſuite troublé par une ſédition qui s'éleva contre lui, & qui fut la ſource d'un grand nombre de maux. Il faiſoit faire des préparatifs pour réduire par la force ceux qui allumoient la guerre civile, & qui vouloient mettre à Rome un Préfet malgré lui, lorſqu'il tomba malade des fatigues qu'il avoit eu à eſſuier. Il mourut l'an 1118. après avoir tenu le ſaint Siége dix-huit ans & cinq mois. Parmi ſes lettres nous en avons une à

l'Abbé de Cluni, où il ordonne de donner à la communion les deux eſpéces ſéparément, & non le pain trempé dans le vin, comme on faiſoit à Cluni. Il excepte les enfans & les malades, qui ne pouvoient avaler le pain, ce qui prouve qu'on communioit encore les petits enfans.

XI.

Après la mort du Pape Paſcal, les Evêques de Porto, de Sabine, d'Albane & d'Oſtie s'aſſemblerent avec ving trois Prêtres, dix-huit diacres, un grand nombre d'autres clercs, & pluſieurs Sénateurs; & ils élurent Jean de Gaëte Chancelier de l'égliſe de Rome, le nommerent Gélaſe, & l'introniſerent malgré ſa réſiſtance. Il avoit toujours été attaché au Pape Paſcal, & l'avoit aidé à ſupporter toutes ſes afflictions. Cencio Frangipane qui étoit pour l'Empereur, aiant appris cette élection, accourut à l'égliſe, prit le Pape à la gorge, le frappa à coups de poing & de pied, le mit tout en ſang, & le traînant par les cheveux, il le mena chez lui & l'y enchaîna. Les Cardinaux & ceux qui avoient concouru à l'élection, furent auſſi maltraités par les gens de Frangipane. Au bruit de cette violence le peuple s'aſſembla, & obligea les Frangipanes de rendre le Pape. Il fut auſſi-tôt couronné, mis ſur un cheval blanc & mené à ſaint Jean de Latran, précédé & ſuivi de banieres ſelon la coutume. Son Pontificat paroiſſoit devoir être paiſible; & comme il n'étoit que diacre, on ſe diſpoſoit à l'ordonner & à le ſacrer, lorſqu'on apprit que l'Empereur Henri étoit en armes à ſaint Pierre. Gélaſe ſe leva la nuit & s'étant fait mettre ſur un cheval malgré ſon grand âge & ſes infirmités, ſe retira

Gelaſe II. Bourdin Anti-Pape. Schiſme.

dans la maiſon d'un particulier, où il demeura caché le reſte de la nuit. Enſuite il s'embarqua ſur le Tibre & alla à Porto. Les Allemans qui étoient ſur le rivage, tiroient ſur les gens du Pape des traits empoiſonnés. Un Cardinal prit le Pape ſur ſes épaules, & à la faveur de la nuit l'emporta dans un château. On iura alors aux Allemans que le Pape s'étoit enfui, & ils ſe retirerent. Mais on ramena le Pape, qui s'embarqua avec les ſiens, & alla à Gaëte ſa patrie où il fut très-bien reçu. L'Empereur le fit prier de revenir à Rome ſe faire ſacrer, mais Gélaſe ne voulut pas s'y fier. Il fut ordonné Prêtre & enſuite ſacré Evêque à Gaëte, en préſence d'un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs qui lui préterent ſerment de fidélité.

Cependant l'Empereur Henri fit un autre Pape, & choiſit Maurice Bourdin Archevêque de Brague, qui étoit né en Limouſin, & qui avoit fait de grands voiages dans leſquels il s'étoit acquis beaucoup d'autorité. On donna à cet Antipape le nom de Grégoire VIII. Il paſſa à Rome le reſte de l'année, & le jour de la Pentecôte il couronna, comme Pape, l'Empereur Henri V. qui ſe retira enſuite en Allemagne. Bourdin envoioit des Bulles de tous côtés, & il fut reconnu en quelques endroits. En d'autres on ne reconnoiſſoit ni Gélaſe, ni Grégoire; mais en France & dans la plûpart des autres Roiaumes, on s'attachoit à Gélaſe. Quand il ſçut que l'Empereur s'étoit retiré, il revint ſécrétement à Rome & ſe cacha dans une petite égliſe. Mais les Frangipanes le vinrent attaquer avec une troupe de gens armés. Il y eut un rude combat qui dura une grande partie du jour. Le Pape s'enfuit dans un état qui

faiſoit compaſſion. Son porte-croix tomba de cheval en le ſuivant, & une pauvre femme qui le trouva, le cacha juſqu'au ſoir avec ſa croix & ſon cheval. On trouva dans la campagne le Pape accablé de fatigues & de triſteſſe. Suivons, dit-il alors à ſes amis qui l'étoient venu trouver, l'exemple de nos Peres & le précepte de l'Evangile: Puiſque nous ne pouvons vivre dans cette ville, allons dans une autre, & fuions cette Sodome & cette Egypte. Il s'embarqua donc & alla en Provence où il fut très-bien reçu. Il tint enſuite un Concile à Vienne, & paſſa à Cluni où il fut attaqué d'une pleuréſie qui le réduiſit à l'extrémité. Il fit ſa confeſſion devant un grand nombre de perſonnes, reçut le Corps & le Sang de notre Seigneur, ſe fit coucher à terre & expira après un an de Pontificat. Il fut enterré à Cluni.

XII.

Gui Archevêque de Vienne fut élu Pape, & nommé Calliſte II. par les Cardinaux qui étoient à Cluni. Il étoit parent des Empereurs, des Rois de France & d'Angleterre. Cette élection fut approuvée des Romains, qui louerent Dieu de leur avoir donné un Pape d'un ſi grand mérite. Il donna à l'égliſe de Vienne qui avoit été ſon premier Siége, le privilege d'avoir la primauté ſur ſept Provinces, & permit à l'Archevêque de ſe nommer Primat des Primats. Ce fut un ſimple titre ſans effet, n'étant fondé que ſur de fauſſes ſuppoſitions & ſans le conſentement des parties intéreſſées. Il alla à Rome où il fut reçu avec une joie incroiable. La milice de Rome vint juſqu'à trois journées au-devant de lui. Les enfans portoient des branches d'arbres, les rues étoient richement tapiſſées, les Grecs & les Latins chantoient de concert, & les Juifs mê-

Calliſte
Suite d
ſchiſme.
Fin miſe
ble de l'A
Pape.

me y applaudiſſoient. Les proceſſions étoient ſi nombreuſes, qu'elles durerent depuis le matin juſqu'à quatre heures après midi. Comme il avoit beſoin de troupes pour forcer l'Antipape à ſe ſoumettre, il alla en Pouille demander du ſecours aux Normans. Il paſſa à Bénévent, où il demeura long-temps ſans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avoit pas de ſûreté. Les ſchiſmatiques arrêtoient même ceux qui l'alloient trouver, & les tuoient ou les mutiloient. Il trouva quelque temps après le moien de retourner à Rome, où il leva une grande armée & alla attaquer l'Antipape Bourdin à Sutri. Les habitans voiant abattre leurs murailles, prirent Bourdin & le livrerent aux ſoldats de Calliſte. Après l'avoir chargé d'injures, ils le firent monter ſur un chameau à rebours, lui faiſant tenir la queue au lieu de bride, & lui mirent ſur le dos une peau de mouton toute ſanglante, voulant par cette dériſion repréſenter le Pape vêtu d'une chape d'écarlate, & monté ſur un grand cheval. Ils firent ainſi entrer Bourdin dans Rome, pour intimider par cet exemple ceux qui oſeroient à l'avenir uſurper le ſaint Siége. Le peuple l'auroit fait mourir, ſi le Pape Calliſte ne l'eût délivré de leurs mains, & envoié dans un monaſtere pour faire pénitence. Telle fut la triſte fin de Maurice Bourdin, qui porta trois ans le nom de Pape, & qui d'ailleurs avoit pluſieurs bonnes qualités. Pour conſerver la mémoire de cet événement, le Pape fit faire un tableau dans une chambre du Palais de Latran, où Bourdin étoit repréſenté ſous ſes pieds.

Le Pape Calliſte rétablit à Rome la paix & la ſûreté publique. Il fit abattre les tours des

Frangipanes, & des autres petits tyrans qui pilloient les biens de l'Egliſe, & devant qui les Papes précédens n'oſoient ouvrir la bouche. Pendant l'Avent de l'année 1124. il fut attaqué d'une fiévre qui l'emporta promptement, & fut enterré le jour de ſainte Luce. Il avoit tenu le S. Siége près de ſix ans; & pendant ce peu de temps il rétablit la paix dans l'Egliſe & dans Rome en particulier.

XIII.

Les Frangipanes firent élire Pape l'Evêque d'Oſtie ſous le nom d'Honorius II. Comme ſon élection ne paroiſſoit pas fort canonique, ſept jours après il quitta la mitre & la chape en préſence des Cardinaux, qui réhabiliterent ce qui avoit été mal fait. Il fit la guerre à Roger Comte de Sicile & Duc de Pouille & de Calabre: mais comme Roger étoit plus habile guerrier que le Pape, il l'obligea de faire avec lui la paix. Il mourut l'an 1130. après cinq ans de Pontificat. Sa mort fut ſuivie d'un ſchiſme funeſte dont nous parlerons. Une partie des Cardinaux choiſit le Cardinal de Saint Ange qui fut nommé Innocent II. & les autres élurent Pierre de Léon ſous le nom d'Anaclet II. Le Pape Innocent tint le S. Siége près de quatorze ans, & après lui fut élu Pape Celeſtin II. qui mourut au bout de cinq mois. Il eut pour ſucceſſeur Lucius II. qui termina le différent qui duroit depuis ſi long-temps entre l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Dol, touchant la juriſdiction ſur les Evêques de Bretagne, que le Pape Urbain II. avoit adjugée à l'Archevêque de Tours cinquante ans auparavant. Le Pape Lucius confirma ce jugement par une Bulle, dans laquelle il ordonna que l'Evêque de Dol & tous les autres

Honorius II.
Innocent II.
L'Anti-Pape Anaclet II.
Lucius II.

Evêques de Bretagne ſeroient ſoumis à l'égliſe de Tours comme à leur Métropole. Le Pape Lucius mourut, n'aiant tenu le S. Siége que 11. mois. Il eut pour ſucceſſeur Bernard Abbé de ſaint Anaſtaſe à Rome, qui étoit né à Piſe, étoit entré dans l'Ordre de Citeaux & avoit paſſé quelque temps à Clairvaux ſous la diſcipline de ſaint Bernard. Il prit le nom d'Eugene III.

X IV.

Eugene III. Lettres de S. Bernard ſur ſon élection.

Quand ſaint Bernard eut appris cette élection, il écrivit aux Evêques & aux Cardinaux en ces termes: Que Dieu vous pardonne ce que vous venez de faire. Vous avez retiré un mort du tombeau, & replongé dans les affaires un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner. A quoi avez-vous penſé, de vous jetter tout d'un coup après la mort du Pape, ſur un homme ruſtique, & de lui ôter des mains la coignée & la bêche, pour le revêtir de pourpre & l'élever ſur la chaire Pontificale? Ne ſemble-t-il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons, pour être au-deſſus des Princes, commander aux Evêques, diſpoſer des Empires? Je ne ſuis pas ſans inquiétude: je crains qu'étant modeſte & accoutumé au repos, il ne s'acquitte pas des fonctions Pontificales avec toute l'autorité néceſſaire. Quels doivent être les ſentimens d'un homme, que l'on arrache tout d'un coup du ſecret de la contemplation & de la ſolitude du cœur comme un enfant du ſein de ſa mere, pour le produire en public, & le mener comme une victime à des occupations nouvelles & déſagréables? Hélas! ſi la main de Dieu ne le ſoutient, il faut qu'il ſuccombe ſous ce fardeau formidable aux Anges mêmes. Saint

Bernard

Bernard n'écrivit pas ſi-tôt au Pape même, croiant qu'il lui écriroit le premier, pour lui apprendre les circonſtances de ſon élection. Enfin preſſé par ſes amis, il lui écrivit à l'occaſion de l'Archevêché d'Yorc dont un intrus s'étoit emparé. Mon fils Bernard, dit-il au Pape eſt devenu par un changement heureux mon pere Eugene: je ſouhaite que l'Egliſe auſſi change en mieux, & que vous vous regardiez comme étant obligé de donner votre vie pour elle. Que je ſerois heureux, ſi avant que de mourir je voiois l'Egliſe telle qu'elle étoit dans ſon premier âge, quand les Apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or & de l'argent, mais pour prendre des ames! Le ſaint Abbé voulant prémunir le Pape contre l'avarice de la Cour de Rome, ajoûte: Je déſire ardemment que vous diſiez comme celui dont vous occupez la Chaire: que ton argent périſſe avec toi. Parole admirable, parole foudroiante, & capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'eſt ce que l'Egliſe attend de vous: vous êtes établi ſur les Nations & les Roiaumes pour arracher & pour détruire, pour édifier & pour planter. A la nouvelle de votre promotion, pluſieurs ont dit en eux-mêmes: La cognée eſt maintenant à la racine des arbres, le temps de tailler la vigne eſt venu. Prenez donc courage, faites ſentir votre pouvoir aux ennemis de la vertu: mais ſouvenez-vous toujours que vous êtes homme. Penſez combien de Papes vous avez vu mourir à vos yeux, & ſouvenez-vous que comme vous occupez leur Siége, vous les ſuivrez bien-tôt dans le tombeau. Dans la premiere, ſaint Bernard dit: Je ſuis importun, mais j'ai une bonne excuſe. On dit que c'eſt moi qui ſuis Pape & non pas vous; ceux qui ont des

affaires viennent fondre ſur moi de toutes p
& dans cette multitude d'amis, il y en a à q
ne puis en conſcience refuſer mes ſervices.

Révolte des Romains.

Le Pape Eugene fut ſacré au monaſter
Farfe, craignant la fureur des Romains,
demandoient la confirmation du Sénat
vellement établi. Cette même crainte l'
gea de paſſer après ſon ſacre dans des
ces fortes. Il alla enſuite à Viterbe où
quelque ſéjour. Cependant le fameux Ar
de Breſſe vint à Rome, & y échauffa la ré
te qui n'étoit déja que trop allumée. Il
poſoit au peuple les exemples des anc
Romains, qui par les conſeils du Sénat
valeur & la diſcipline de leurs armées
voient ſoumis toute la terre à leur dom
tion. Il diſoit qu'il falloit rebâtir le Cap
le, & rétablir la dignité du Sénat & l'O
des Chevaliers: que le gouvernement de
me ne regardoit point le Pape, & qu'il
voit ſe contenter de la juriſdiction Eccl
ſtique. Les Romains avec Jourdain leur Pa
ce, excités par ces diſcours, abolirent la
gnité du Préfet de Rome, & contraignir
tous les principaux des nobles & des citoi
de ſe ſoumettre au Patrice. Ils abattirent n
ſeulement les tours de quelques laïcs dif
gués, mais encore les maiſons des Cardin
& des Eccléſiaſtiques, & firent un butin i
menſe. Ils fortifierent l'égliſe de S. Pier
où à force de coups, ils contraignirent
pélerins de faire des offrandes, pour en pr
ter. Ils en tuerent même quelques-uns dan
veſtibule de l'égliſe parce qu'ils le refuſoie

Eugene voulant réduire les Romains reb
les, commença par excommunier leur Patri
Il ſe ſervit enſuite des troupes des Tiburti
& par leur moien il réduiſit les Romains à

demander la paix. Mais il ne la leur acccorda qu'à condition d'abolir le Patriciat, & de reconnoître que les Sénateurs ne tenoient leur autorité que du Pape. Il rentra donc à Rome, & le peuple vint en foule au-devant de lui avec des rameaux à la main, & se prosterna à ses pieds. Toutes les compagnies marchoient avec leurs bannieres ; les Juifs mêmes y vinrent avec le livre de la Loi qu'ils portoient sur leurs épaules. Le Pape ne demeura pas long-temps à Rome. Comme on le sollicitoit chaque jour de ruiner Tibur, il passa au-delà du Tibre, pour éviter les importunités des Romains. Ce fut pendant cette retraite que le Pape Eugene termina l'affaire du rétablissement de l'Evêché de Tournai. Elle avoit commencé cinquante ans auparavant. Depuis la décision du Pape Eugene, l'Evêché de Tournai a été séparé de celui de Noion, après lui avoir été joint pendant six cens ans depuis le temps de saint Médard.

Enfin le Pape fatigué de toutes les séditions des Romains vint en France. Le Roi & l'Evêque de Paris allerent au-devant de lui, & l'amenerent à l'église de Notre-Dame. Quelques jours après il voulut aller dire la Messe à sainte Genevieve. Les officiers de l'église étendirent devant l'autel un drap de soie où il se prosterna pour faire sa priere. Ensuite il entra dans la sacristie, & aussi tôt ses officiers prirent le drap, disant qu'il leur appartenoit selon la coutume. Les Chanoines voulurent le leur arracher, & en tirant des deux côtés ils le mirent en piéces. On en vint après cela aux coups de poings & de bâtons. Le Roi lui-même voulant appaiser le tumulte fut frappé dans la foule. Les officiers d

Le Pape Eugene en France.

tienne parle comme le public, je n'oſe le contredire. Il ſoutient qu'il y a dans l'égliſe de Rome, un fonds de duplicité & d'avarice, qui eſt la ſource de tous les maux; & il le dit un jour publiquement dans l'aſſemblée des Cardinaux, où préſidoit le ſaint Pape Eugene. Au reſte, j'ai vu à Rome des Eccléſiaſtiques vertueux & ennemis de l'avarice. Puiſque vous me preſſez, je vous parlerai librement Tout le monde vous donne le titre de pere: pourquoi faut-il donc que tous vos enfans vous offrent des préſens? Vous êtes, ſaint Pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. Le Pape ſourit, & loua ſon ami de la liberté avec laquelle il lui parloit, lui ordonnant de lui faire part de tout le mal qu'il entendroit dire de lui. Enſuite pour juſtifier les contributions que l'égliſe de Rome recevoit de tous les Roiaumes chrétiens, il allégua la fable de l'eſtomac & des membres, qui ſe plaignoient qu'il profitoit ſeul de leur travail, & qui trouverent enſuite par expérience qu'il ne pouvoient ſubſiſter ſans lui. Mais, ſelon la remarque judicieuſe de M. Fleuri, pour faire l'application juſte, il eût fallu que l'égliſe de Rome eût répandu ſur tous les autres, des biens de même nature que ceux qu'elle en recevoit. Nous avons parlé des différens du Pape Adrien avec l'Empereur Fridéric. Ce Pape mourut l'an 1159. après avoir tenu le ſaint Siége près de cinq ans, pendant leſquels il augmenta le patrimoine de ſaint Pierre de pluſieurs acquiſitions: mais il étoit ſi éloigné d'enrichir ſes parens, qu'il ne laiſſa rien à ſa mere qui vivoit encore; & elle fut [illegible] les aumônes que lui fit l'égliſe de R[illegible]

XVI.

Après ſes funérailles les Evêques & les Cardinaux s'accorderent tous, à l'exception de trois, à choiſir Roland, Cardinal & Chancelier de l'égliſe Romaine, qui prit le nom d'Alexandre III. Cette élection fut ſuivie d'un ſchiſme dont nous parlerons ailleurs; & nous rapporterons en même-temps les principaux événemens qui arriverent ſous ſon Pontificat, qui fut de vingt deux ans. Il paſſoit pour un des plus ſçavans Papes qui eût été depuis un ſécle: Auſſi décida-t-il pluſieurs queſtions très-difficiles. Il mourut l'an 1181. Son ſucceſſeur fut Hubaud Evêque d'Oſtie, qui étoit fort âgé & fort expérimenté dans les affaires. Il fut nommé Lucius III. A cette élection on commença à éxécuter le Décret du Concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des ſuffrages, & les Cardinaux commencerent à s'attribuer à eux ſeuls le droit d'élire le Pape, à l'excluſion du peuple & du reſte du Clergé. Le Pape Lucius jura de ne jamais obſerver certaines coutumes que ſes prédeceſſeurs avoient ſuivies. Les Romains en furent tellement irrités, qu'ils pillerent & brulerent les terres du Pape; enſorte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ſes forteresſes. Voiânt qu'il ne pouvoit leur réſiſter, il envoia des Nonces aux Rois & aux Seigneurs pour demander de l'argent. On aima mieux en Angleterre donner une ſomme conſidérable une fois paiée, que de laiſſer impoſer un ſubſide dont les Papes [illegible] ou enſuite ſe faire [illegible] reçut de tous [illegible] avec

Alexandre III.
Lucius III.
Urbain III.
Grégoire VIII.

Evêques de Bretagne ſeroient ſoumis à l'égliſe de Tours comme à leur Métropole. Le Pape Lucius mourut, n'aiant tenu le S. Siége que 11. mois. Il eut pour ſucceſſeur Bernard Abbé de ſaint Anaſtaſe à Rome, qui étoit né à Piſe, étoit entré dans l'Ordre de Cîteaux & avoit paſſé quelque temps à Clairvaux ſous la diſcipline de ſaint Bernard. Il prit le nom d'Eugene III.

X IV.

Eugene III. Lett. 23 de S. Bernard ſur ſon élection.

Quand ſaint Bernard eut appris cette élection, il écrivit aux Evêques & aux Cardinaux en ces termes: Que Dieu vous pardonne ce que vous venez de faire. Vous avez retiré un mort du tombeau, & replongé dans les affaires un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner. A quoi avez-vous penſé, de vous jetter tout d'un coup après la mort du Pape, ſur un homme ruſtique, & de lui ôter des mains la coignée & la bêche, pour le revêtir de pourpre & l'élever ſur la chaire Pontificale? Ne ſemble-t-il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons, pour être au-deſſus des Princes, commander aux Evêques, diſpoſer des Empires? Je ne ſuis pas ſans inquiétude: je crains qu'étant modeſte & accoutumé au repos, il ne s'acquitte pas des fonctions Pontificales avec toute l'autorité néceſſaire. Quels doivent être les ſentimens d'un homme, que l'on arrache tout d'un coup du ſecret de la contemplation & de la ſolitude du cœur comme un enfant du ſein de ſa mere, pour le produire en public, & le mener comme une victime à des occupations nouvelles & déſagréables? Hélas! ſi la main de Dieu ne le ſoutient, il faut qu'il ſuccombe ſous ce fardeau formidable aux Anges mêmes. Saint

Bernard

Bernard n'écrivit pas ſi-tôt au Pape même, croiant qu'il lui écriroit le premier, pour lui apprendre les circonſtances de ſon élection. Enfin preſſé par ſes amis, il lui écrivit à l'occaſion de l'Archevêché d'Yorc dont un intrus s'étoit emparé. Mon fils Bernard, dit-il au Pape eſt devenu par un changement heureux mon pere Eugene: je ſouhaite que l'Egliſe auſſi change en mieux, & que vous vous regardiez comme étant obligé de donner votre vie pour elle. Que je ſerois heureux, ſi avant que de mourir je voiois l'Egliſe telle qu'elle étoit dans ſon premier âge, quand les Apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or & de l'argent, mais pour prendre des ames! Le ſaint Abbé voulant prémunir le Pape contre l'avarice de la Cour de Rome, ajoûte: Je déſire ardemment que vous diſiez comme celui dont vous occupez la Chaire: que ton argent périſſe avec toi. Parole admirable, parole foudroiante, & capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'eſt ce que l'Egliſe attend de vous: vous êtes établi ſur les Nations & les Roiaumes pour arracher & pour détruire, pour édifier & pour planter. A la nouvelle de votre promotion, pluſieurs ont dit en eux-mêmes: La cognée eſt maintenant à la racine des arbres, le temps de tailler la vigne eſt venu. Prenez donc courage, faites ſentir votre pouvoir aux ennemis de la vertu: mais ſouvenez-vous toujours que vous êtes homme. Penſez combien de Papes vous avez vu mourir à vos yeux, & ſouvenez-vous que comme vous occupez leur Siége, vous les ſuivrez bien-tôt dans le tombeau. Dans la premiere, ſaint Bernard dit: Je ſuis importun, mais j'ai une bonne excuſe. On dit que c'eſt moi qui ſuis Pape & non pas vous; ceux qui ont des

affaires viennent fondre ſur moi de toutes parts, & dans cette multitude d'amis, il y en a à qui je ne puis en conſcience refuſer mes ſervices.

Révolte des Romains.

Le Pape Eugene fut ſacré au monaſtere de Farfe, craignant la fureur des Romains, qui demandoient la confirmation du Sénat nouvellement établi. Cette même crainte l'obligea de paſſer après ſon ſacre dans des places fortes. Il alla enſuite à Viterbe où il fit quelque ſéjour. Cependant le fameux Arnaud de Breſſe vint à Rome, & y échauffa la révolte qui n'étoit déja que trop allumée. Il propoſoit au peuple les exemples des anciens Romains, qui par les conſeils du Sénat, la valeur & la diſcipline de leurs armées, avoient ſoumis toute la terre à leur domination. Il diſoit qu'il falloit rebâtir le Capitole, & rétablir la dignité du Sénat & l'Ordre des Chevaliers: que le gouvernement de Rome ne regardoit point le Pape, & qu'il devoit ſe contenter de la juriſdiction Eccléſiaſtique. Les Romains avec Jourdain leur Patrice, excités par ces diſcours, abolirent la dignité du Préfet de Rome, & contraignirent tous les principaux des nobles & des citoiens de ſe ſoumettre au Patrice. Ils abattirent non-ſeulement les tours de quelques laics diſtingués, mais encore les maiſons des Cardinaux & des Eccléſiaſtiques, & firent un butin immenſe. Ils fortifierent l'égliſe de S. Pierre, où à force de coups, ils contraignirent les pélerins de faire des offrandes, pour en profiter. Ils en tuerent même quelques-uns dans le veſtibule de l'egliſe parce qu'ils le refuſoient.

Eugene voulant réduire les Romains rebelles, commença par excommunier leur Patrice. Il ſe ſervit enſuite des troupes des Tiburtins, & par leur moien il réduiſit les Romains à lui

le fils du Roi attaqua le Pape par derriere, le prit & l'amena à ſon pere. Alors le Roi Roger demanda la paix au Pape ſon priſonnier dans les termes les plus ſoumis ; & le Pape ſe voiant abandonné, ſans forces & ſans armes, y conſentit. On dreſſa les articles du traité, dont les principaux furent, que le Pape accordoit à Roger le Roiaume de Sicile ; à un de ſes fils le Duché de Pouille ; & à l'autre, la Principauté de Capouë. C'eſt ainſi qu'il ſe fit confirmer le titre qu'il avoit reçu de l'Anti-Pape Anaclet. Roger fut reconnu pour Roi légitime par ceux qui le traitoient auparavant d'uſurpateur & de tyran. C'eſt ce qui paroit par les lettres que lui écrivirent S. Bernard & Pierre Abbé de Cluni.

Le Pape vient ſon ſonnier.

Le Roi Roger perdit vers le milieu du douziéme ſiécle ſon fils aîné, après en avoir déja perdu trois autres. C'eſt pourquoi il fit couronner le ſeul qui lui reſtoit, qui étoit Guillaume Prince de Capoue. Pierre de Cluni écrivit au Roi Roger une lettre de conſolation ſur la mort de ſes fils, lui marquant qu'il a fait dire pour eux des Meſſes & diſtribuer des aumônes. Il dit enſuite qu'il eſt fort affligé de l'inimitié qui eſt entre ce Prince & le Roi d'Allemagne ; mais, ajoute-t-il, ce qui nous touche le plus nous & tous les François, & ce qui nous fait déſirer que vous ſoyiez en paix, c'eſt la trahiſon des Grecs contre nos pelerins. Allez, marchez au ſecours du peuple de Dieu, vengez tant d'affronts & tant de ſang injuſtement ré-

L'Abbé Cluni l'e horte à a querles Gr

Ces Grecs néanmoins contre leſquels de Cluni animoit le Roi Roger étoien tiens, & ce Prince n'avoit pas beſoi exhorté à leur nuire ; il étoit d' grand & leur plus terrible enne

vinrent montrer leurs habits déchirés & leurs viſages enſanglantés. Le Pape en demanda juſtice au Roi ; & comme d'ailleurs la vie des chanoines de Ste Genevieve étoit peu réguliere, on prit la réſolution de les réformer. Le premier deſſein fut de faire venir huit moines de Cluni de la maiſon de ſaint Martin des champs ; mais à la priere des anciens chanoines, le Pape changea d'avis, & leur permit d'y mettre des chanoines réguliers tirés de S. Victor, ce qui fut exécuté par l'Abbé Suger. Odon Prieur de S. Victor fut le premier Abbé de Sainte Genevieve depuis cette réforme.

Le Pape Eugene à Clairvaux.

Le Pape Eugene alla quelque temps après à Clairvaux, où il édifia toute la communauté par ſon humilité & ſa régularité. Il portoit ſur ſa chair une tunique de laine, & couchoit ſur la dure. Il aſſiſta au Chapitre général des Abbés de Cîteaux comme un d'entre eux. Il retourna en Italie, & mourut à Tibur l'an 1153. après avoir tenu le S. Siége huit ans & près de cinq mois. Il fut porté à Rome & enterré dans l'égliſe de Saint Pierre. On élut pour lui ſuccéder, Conrad Evêque de Sabine qui fut nommé Anaſtaſe IV. C'étoit un vieillard pieux & qui avoit beaucoup d'expérience dans les uſages de la Cour de Rome ; mais il ne vécut que ſeize mois & vingt-quatre jours après ſon élection.

Sa mort.

Anaſtaſe IV.

XV.

Adrien IV.

Il eut pour ſucceſſeur Adrien IV. qui étoit Anglois, & s'étoit élevé par ſon mérite. Un Cardinal aiant été bleſſé en paſſant dans une rue par quelques ſéditieux de la faction d'Arnaud de Breſſe, le Pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, & on y ceſſa les offices divins juſqu'au Mercredi

Son entretien avec Jean de Sarisberi.

l'instruisit : il étoit en même-temps le Garde de son sceau & le second de ses Ministres. Quelques courtisans en étant jaloux, le firent élire Archevêque de Naples, ville alors peu considérable, afin de l'éloigner d'auprès du Roi sous un prétexte honnête. Pierre refusa cette dignité ; & voiant les troubles de Sicile, il voulut quitter le païs pour mettre sa vie en sûreté, & ni les prieres ni les promesses du Roi ne purent le retenir. Il sortit de Sicile la même année que Catane fut renversée par un tremblement de terre, c'est-à-dire l'an 1169. Gautier fut élu Archevêque de Palerme à force d'argent. La Reine voulant engager le Pape à casser cette élection, envoia à Rome sept cens onces d'or. Mais le parti de Gautier en envoia beaucoup plus, & obtint du Pape ce qu'il vouloit. Son parti disoit hautement, que dans l'état où se trouvoit la Cour de Rome, elle n'oseroit s'opposer à la volonté des Grands de Sicile, & ne refuseroit pas les sommes immenses qu'on lui offriroit pour la gagner. Guillaume le Bon mourut l'an 1189. à l'âge de trente-six ans, après en avoir regné vingt-cinq. Comme il ne laissoit point d'enfans, le Roiaume devoit appartenir à Constance sa tante, par conséquent au Roi des Romains Henri VI. qui l'avoit épousée à cette condition ; & tous les Comtes du Roiaume de Sicile l'avoient promis par serment. Mais après la mort de Guillaume, le Chancelier Matthieu eut le crédit de faire déclarer Roi Tancrede, fils naturel de Roger premier Roi de Sicile, aieul de Guillaume le Bon.

Tancrede perdit l'an 1193. Roger son fils aîné, qu'il avoit fait couronner Roi, & fit couronner à sa place Guillaume son second fils. Fin du regne des Normans en Sicile.

tienne parle comme le public, je n'ose le contredire. Il soutient qu'il y a dans l'église de Rome, un fonds de duplicité & d'avarice, qui est la source de tous les maux ; & il le dit un jour publiquement dans l'assemblée des Cardinaux, où présidoit le saint Pape Eugene. Au reste, j'ai vu à Rome des Ecclésiastiques vertueux & ennemis de l'avarice. Puisque vous me pressez, je vous parlerai librement. Tout le monde vous donne le titre de pere : pourquoi faut-il donc que tous vos enfans vous offrent des présens ? Vous êtes, saint Pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. Le Pape sourit, & loua son ami de la liberté avec laquelle il lui parloit, lui ordonnant de lui faire part de tout le mal qu'il entendroit dire de lui. Ensuite pour justifier les contributions que l'église de Rome recevoit de tous les Roiaumes chrétiens, il allégua la fable de l'estomac & des membres, qui se plaignoient qu'il profitoit seul de leur travail, & qui trouverent ensuite par expérience qu'il ne pouvoient subsister sans lui. Mais, selon la remarque judicieuse de M. Fleuri, pour faire l'application juste, il eût fallu que l'église de Rome eût répandu sur tous les autres, des biens de même nature que ceux qu'elle en recevoit. Nous avons parlé des différens du Pape Adrien avec l'Empereur Frideric. Ce Pape mourut l'an 1159. après avoir tenu le saint Siége près de cinq ans, pendant lesquels il augmenta le patrimoine de saint Pierre de plusieurs acquisitions : mais il étoit si éloigné d'enrichir ses parens, qu'il ne laissa rien à sa mere qui vivoit encore ; & elle subsista par les aumônes que lui fit l'église de Cantorbery

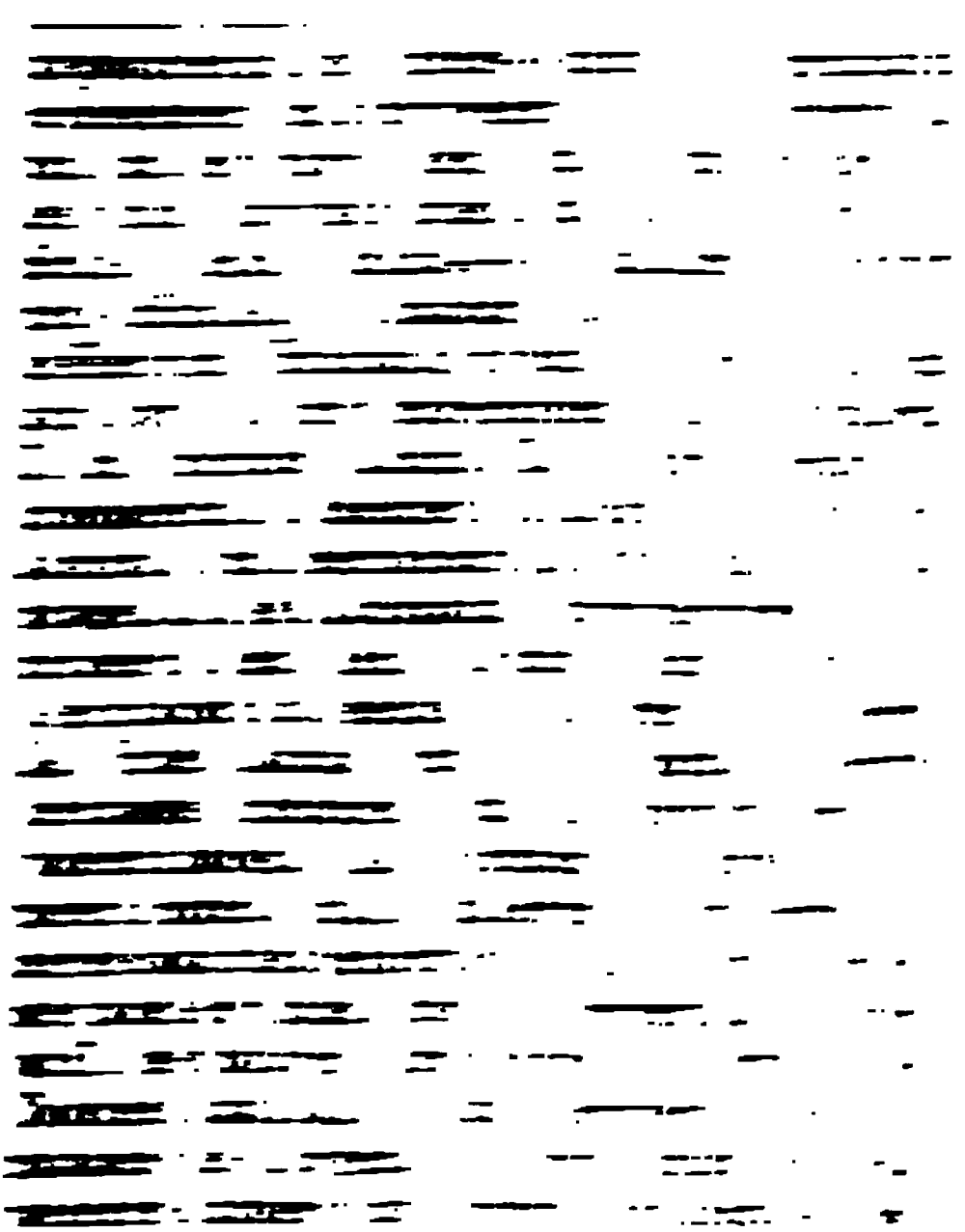

vê pluſieurs clercs hors de la ville, leur crevérent les yeux & les renvoierent au Pape qui anathématiſa ceux qui avoient commis ce crime, & alla à Verone où il demeura juſqu'à ſa mort. Elle arriva l'an 1185. Il avoit tenu le ſaint Siége quatre ans & trois mois. Son ſucceſſeur fut Hubert Crivelli Archevêque de Milan, dont le Pontificat fut de deux ans, & qui fut nommé Urbain III. Ce Pape eut pluſieurs différends avec l'Empereur Frideric, & le jeune Roi Henri contribua par ſes violences à fomenter cette diviſion. La paix aiant été faite entre le Pape & l'Empereur, Urbain quitta Verone & vint à Ferrare, où il apprit la perte de la Terre ſainte Comme il étoit déja conſumé de veilleſſe, il tomba malade & mourut l'an 1187. On élut après lui Albert, qui fut nommé Grégoire VIII. Il étoit ſçavant & éloquent, menoit une vie pure & auſtere, & avoit un grand zéle; mais ſon Pontificat ne fut que d'environ deux mois. Dans ce peu de temps il fit tout ce qui lui fut poſſible, pour animer les fidéles au recouvrement de la Terre ſainte. Il y avoit une ancienne ânimitié entre les Piſans & les Genois, dont les villes étoient alors très-puiſſantes par terre & par mer. Le Pape Grégoire entreprit de les réconcilier, afin de les faire agir enſemble pour recouvrer la Terre ſainte. Pour cet effet il ſe rendit à Piſe, où on lui rendit de grands honneurs. Il y fit venir les principaux d'entre les Genois, & parla aux uns & aux autres avec tant de ſageſſe, qu'ils commençoient à s'adoucir & à ſe rapprocher; mais la fiévre le prit & il mourut en très-peu de jours. On élut à Piſe pour lui ſuccéder, Paul Romain de naiſſance, & Cardinal Evêque de Paleſtri-

de la Croiſade. Nous voulons, ajoute-t-il, que l'Evêque de Brague & ſes ſuffragans obéiſſent à l'Archevêque de Tolede comme à leur Primat, & l'Evêque de Brague eſt ſuſpens pour ce ſujet. On trouve auſſi une lettre du Pape Eugene, adreſſée au Clergé & au peuple de Tolede, où il dit avoir appris que ceux que l'on nommoit Moſarabes, ſuivoient dans la célébration de la Meſſe & de l'Office divin, leurs anciens uſages, différens de ceux de l'Egliſe Romaine. Le Pape ordonne qu'on les oblige de ſe conformer au reſte de l'Egliſe. Ces Moſarabes étoient les anciens Chrétiens qui étoient demeurés en Eſpagne ſous la domination des Muſulmans; & l'on voit ici combien ils étoient attachés à leurs uſages, malgré ce qui s'étoit paſſé ſoixante ans auparavant. Tom. IV. p. 129.

XX.

On inſtitua en Eſpagne dans le douziéme ſiécle deux Ordres militaires, celui de Calatrave & celui de S. Jacques. Mais avant que d'en parler, il eſt à propos d'en faire connoître un autre très-fameux, qui avoit été établi à Jeruſalem l'an 1118. Quelques Chevaliers, qui avoient de la piété, voulurent ſe conſacrer au ſervice de la Religion, & promirent ſolemnellement en préſence du Patriarche de Jeruſalem, de vivre dans la continence parfaite, dans l'obéiſſance & la pauvreté, à l'exemple des Chanoines. Comme ils n'avoient ni égliſe, ni demeure fixe, le Roi de Jeruſalem leur donna un logement dans le Palais qu'il avoit [illegible] du Temple, d'où leur vint le nom de Templ[illegible]. Les chanoines du Temple leur donnerent [illegible] faire une place près de ce Palais, pour y [illegible] les lieux reguliers. Le Roi & [illegible] Seigneurs, le Patriarche & les Evêque[illegible]

Ordres Militaires.

Chevaliers du Temple.

dinal Baronius. Le saint Siége ne vaqua que quelques heures. On élut le Cardinal Lothaire qui n'avoit que trente sept ans, mais qui étoit recommandable par la pureté de ses mœurs & par sa doctrine. Il fut nommé Innocent III. & tint le S. Siege dix-huit ans & six mois. Son Pontificat qui présente des événemens importans, appartient à l'Histoire du treiziéme siécle.

XVIII.

Roiaume de Sicile.

Roger II.

Nous croions pouvoir renfermer dans cet article ce qui regarde le Roiaume de Sicile. Roger I. en avoit fait la conquête à la fin du onziéme siécle. Son fils Roger II. qui avoit comme son pere, le titre de Comte de Sicile, fut reconnu Duc de Pouille & de Calabre, après la mort de son oncle Guillaume qui n'avoit pas laissé d'enfans, & il en conserva la possession malgré les efforts du Pape Honorius qui la lui disputoit. Quelque temps apres, l'Anti-Pape Anaclet accorda à Roger le titre de Roi de Sicile, lui donna la Principauté de Capoue & la Seigneurie de Naples, à condition qu'il paieroit tous les ans au Pape une certaine somme d'argent. On croit que la bulle d'Anaclet est le premier titre du Roiaume de Sicile. Le Roi Roger fut publiquement excommunié au Concile de Latran avec tous ses partisans, parce qu'il soutenoit tous les schismatiques. Mais le Concile étoit à peine fini, que ce Prince étant parti de Sicile, arriva à Salone & parcourut la Pouille, dont presque toutes les villes se soumirent à lui. Le Pape Innocent II. l'aiant appris, sortit de Rome avec les troupes qu'il put assembler, & s'avança jusques au pied du Mont-Cassin. On envoia des Députés de part & d'autre pour négocier la paix, & cependant

le fils du Roi attaqua le Pape par derriere, le prit & l'amena à ſon pere. Alors le Roi Roger demanda la paix au Pape ſon priſonnier dans les termes les plus ſoumis ; & le Pape ſe voiant abandonné, ſans forces & ſans armes, y conſentit. On dreſſa les articles du traité, dont les principaux furent, que le Pape accordoit à Roger le Roiaume de Sicile ; à un de ſes fils le Duché de Pouille ; & à l'autre, la Principauté de Capouë. C'eſt ainſi qu'il ſe fit confirmer le titre qu'il avoit reçu de l'Anti-Pape Anaclet. Roger fut reconnu pour Roi légitime par ceux qui le traitoient auparavant d'uſurpateur & de tyran. C'eſt ce qui paroit par les lettres que lui écrivirent S. Bernard & Pierre Abbé de Cluni.

Le Pape vient ſon ionnier.

Le RoiRoger perdit vers le milieu du douziéme ſiécle ſon fils aîné, après en avoir déja perdu trois autres. C'eſt pourquoi il fit couronner le ſeul qui lui reſtoit, qui étoit Guillaume Prince de Capoue. Pierre de Cluni écrivit au Roi Roger une lettre de conſolation ſur la mort de ſes fils, lui marquant qu'il a fait dire pour eux des Meſſes & diſtribuer des aumônes. Il dit enſuite qu'il eſt fort affligé de l'inimitié qui eſt entre ce Prince & le Roi d'Allemagne ; mais, ajoute-t-il, ce qui nous touche le plus nous & tous les François, & ce qui nous fait déſirer que vous ſoyiez en paix, c'eſt la trahiſon des Grecs contre nos pelerins. Allez, marchez au ſecours du peuple de Dieu, vengez tant d'affronts & tant de ſang injuſtement répandu. Ces Grecs néanmoins contre leſquels l'Abbé de Cluni animoit le Roi Roger étoient Chrétiens, & ce Prince n'avoit pas beſoin d'être exhorté à leur nuire ; il étoit déja leur plus grand & leur plus terrible ennemi. Il mourut

L'Abbé Cluni l'e horte à a querles Gr

l'an 1154. après avoir regné vingt-deux ans. Son fils Guillaume qu'il avoit fait couronner, lui ſuccéda & regna encore douze ans : il eſt connu ſous le nom de Guillaume le mauvais. Il demanda au Pape Adrien la confirmation de ſon Roiaume ; & ne l'aiant pas obtenue, il attaqua les terres de l'égliſe Romaine. Le Pape l'excommunia, & l'obligea par ce moien de propoſer des conditions qui étoient très-avantageuſes au Pape, mais que la plûpart des Cardinaux, pleins de hauteur & de vaines eſpérances, ne voulurent point accepter. Le Roi Guillaume fut donc forcé de continuer la guerre ; & l'année ſuivante il remporta ſur le Pape des avantages conſidérables, qui le mirent en état de faire une paix fort avantageuſe. Il mourut à Palerme ſa Capitale l'an 1166. & laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils âgé de douze ans, nommé auſſi Guillaume & depuis ſurnommé le bon. Le pere en mourant laiſſa au Pape quarante mille ſterlings, & le fils lui en envoia encore autant l'année ſuivante. C'étoit une monnoie d'Angleterre dès-lors très-connue.

Guillaume le mauvais.

Guillaume le bon.

L'Egliſe de Sicile fut dans un triſte état ſous le jeune Roi Guillaume II. comme on le voit par les lettres de Pierre de Blois. Le païs étoit mêlé de Grecs, d'Arabes, de Lombards & de Normans, & ceux-ci étoient les maîtres. Sous le nom du jeune Roi, c'étoit la Reine Marguerite ſa mere qui gouvernoit, ou plutôt ceux qui la gouvernoient elle-même. Pierre né à Blois, dont le ſurnom lui demeura, fut précepteur de ce Prince, après Gautier depuis Archevêque de Palerme, qui lui avoit montré les commencemens de la Grammaire & de la verſification. Pierre de Blois lui donna des connoiſſances plus étendues, pendant un an qu'il

L'Egliſe de Sicile dans un triſte état.

Pierre de Blois.

fort au long les prétentions des [illegible] preuves dont ils les appuioient : [illegible] beaucoup ſervir pour l'hiſtoire [illegible] égliſes d'Eſpagne.

ARTICLE VI.

Schiſmes & héréſies.

I.

LE Pape Honorius II. [illegible] trémité, les premiers [illegible] l'égliſe de Rome, pour [illegible] qui pourroient arriver [illegible] ceſſeur, convinrent [illegible] étant réunis tous enſemble [illegible] Mais les Cardinaux [illegible] le Pape Honorius [illegible] le Chancelier [illegible] des Romains [illegible] hâterent [illegible] mort [illegible] Grégoire [illegible] merent Innocent II. & le reconnurent [illegible] mens Romains. Quelque bonne [illegible] intention, ne devoient-ils pas prévoir & craindre les ſuites d'une conduite ſi étrange, & d'une précipitation ſi contraire à toutes les regles ? Les autres aiant ſçu la mort du Pape, s'aſſemblerent le même jour à l'heure de Tierce à ſaint Marc, comme on en étoit convenu, & élurent Pierre de Leon, Prêtre Cardinal qu'ils nommerent Anaclet II. Il étoit petit

Mais Tancrede ne ſurvêcut pas long-temps à cette perte. Il tomba malade d'affliction, & mourut l'année ſuivante laiſſant pour ſucceſſeur Guillaume III. encore enfant. L'Empereur Henri qui avoit toujours regardé Tancrede comme uſurpateur, entra l'été même dans la Pouille, paſſa en Sicile où il ſe fit reconnoître Roi, & fut couronné à Palerme. Ainſi finit le regne des Normans en Sicile, après avoir duré cent ans depuis la conquête du Comte Roger, & trente-quatre depuis que Roger II. prit le titre de Roi. Cette même année à Noël l'Empereur tint une Cour générale à Palerme, où il fit arrêter Sibile veuve de Tancrede le jeune, Guillaume ſon fils, & pluſieurs autres tant Evêques que Comtes, qu'il accuſoit de trahiſon. Il fit aveugler les uns, brûler ou pendre les autres, & en envoia d'autres en exil en Allemagne. L'Empereur revint lui-même à Palerme l'année ſuivante 1195. & emmena la Reine Sibile & ſon fils. Il les condamna l'un & l'autre à une priſon perpétuelle, & fit crever les yeux au jeune Prince.

L'An 1198. l'Imperatrice Conſtance envoia à Rome l'Archevêque de Naples & l'Archidiacre de Syracuſe, avec des magiſtrats, qui après une longue négociation obtinrent enfin l'inveſtiture du Roiaume de Sicile pour elle & pour ſon fils. Le Pape adreſſa une Bulle à l'Imperatrice, qui regle ainſi la forme des élections en Sicile. Le Siége étant vacant, le Chapitre vous fera ſavoir la mort de l'Evêque: enſuite ils s'aſſembleront, & éliront canoniquement une perſonne capable. Ils publieront l'élection ſans différer, & vous la dénonceront, requerant votre conſentement, avant lequel l'Evêque élu ne pourra être mis ſur le Siége: il

ne commencera à gouverner le Diocèſe, qu'après avoir été confirmé par l'autorité du ſaint Siége. L'Imperatrice Conſtance mourut la même année. Se voiant à l'extrémité, elle fit un teſtament par lequel elle déclara le Pape Bail du Roiaume, c'eſt-à-dire Regent, ſuivant le langage du temps; ordonnant que pendant la Regence il recevroit tous les ans des revenus du Roiaume une certaine ſomme d'argent, & ſeroit de plus rembourſé de tous les frais qu'il pourroit faire pour la défenſe du Roiaume.

XIX.

Egliſe d'Eſpagne.

Alfonſe VI. Roi de Caſtille, par les libéralités duquel ſaint Hugues avoit bâti la magnifique égliſe de Cluni qui ſubſiſte encore aujourd'hui, mourut l'an 1109. Il laiſſa la Couronne à ſa fille Urraque, qu'il avoit remariée malgré elle & malgré les Seigneurs de Caſtille, à Alfonſe Roi d'Arragon, quoiqu'elle eût un fils nommé auſſi Alfonſe de ſon premier mariage avec Raimond de Bourgogne. Après la mort d'Alfonſe VI. les Seigneurs & la Princeſſe elle-même ſoutinrent que ſon mariage avec le Roi d'Arragon étoit nul, parce qu'ils étoient parens, deſcendans l'un & l'autre de Sanche le Grand, Roi de Navarre. Le Pape Paſcal prit connoiſſance de l'affaire, & ordonna à l'Evêque de Compoſtelle d'obliger la Princeſſe de ſe ſéparer, ſous peine d'être excommuniée & de perdre ſa puiſſance temporelle. Alfonſe d'Arragon fit ſentir aux Evêques les effets de ſon indignation. Ceux de Burgos & de Léon furent chaſſés; & l'Archevêque de Tolede, quoique Légat du ſaint Siége, fut banni de ſon Diocèſe pendant deux ans. Alfonſe prit le titre de Roi de Caſtille ſous le nom d'Alfonſe VII. pendant le bas âge d'Alfonſe VIII. fils de

ſon épouſe Urraque & de ſon premier mari Raimond. Mais en 1122. ce jeune Prince fut reconnu Roi de Caſtille & y regna trente-cinq ans. Son beau pere ſe trouva ainſi réduit comme auparavant au Roiaume d'Arragon, qu'il avoit conſidérablement augmenté en 1118. par la priſe de Sarragoce ſur les Mores. Il envoia conjointement avec le Roi de Caſtille, des lettres d'obedience au Pape Innocent II. qui préſidoit à un Concile de Reims l'an 1131. Les Evêques députés demanderent en même-temps du ſecours contre les infidéles, particulierement contre les Marabouts, nouvelle ſecte de Muſulmans, qui depuis quarante ans étoient venus d'Afrique s'établir en Eſpagne, ſous la conduite de Joſeph fils de Teſſefin fondateur de Maroc.

L'An 1148. Raimond Archevêque de Tolede vint en France, trouver le Pape Eugene qui tenoit alors un Concile à Reims. Il ſe plaignit de la part du Roi de Caſtille ſon maître, de ce que le Pape avoit accordé le titre de Roi de Portugal à Alfonſe Henriquès, moiennant une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la Couronne de Caſtille. L'Archevêque de Tolede ſe plaignit auſſi de ce que celui de Brague & ſes ſuffragans, refuſoient de reconnoître ſa primatie : ce qui ſans doute étoit une ſuite de l'érection du nouveau Roiaume de Portugal. Pour ſatisfaire à ces plaintes, le Pape Eugene écrivit au Roi de Caſtille Alfonſe VIII. une lettre par laquelle il lui déclare, qu'il n'a jamais eu intention de diminuer en rien ſon autorité ni les droits de ſa Couronne, & lui promet de favoriſer dans ſon Roiaume l'expédition contre les infidéles, c'eſt-à-dire apparemment d'y établir l'indulgence

de la Croiſade. Nous voulons, ajoute-t-il, que l'Evêque de Brague & ſes ſuffragans obéiſſent à l'Archevêque de Tolede comme à leur Primat, & l'Evêque de Brague eſt ſuſpens pour ce ſujet. On trouve auſſi une lettre du Pape Eugene, adreſſée au Clergé & au peuple de Tolede, où il dit avoir appris que ceux que l'on nommoit Moſarabes, ſuivoient dans la célébration de la Meſſe & de l'Office divin, leurs anciens uſages, différens de ceux de l'Egliſe Romaine. Le Pape ordonne qu'on les oblige de ſe conformer au reſte de l'Egliſe. Ces Moſarabes étoient les anciens Chrétiens qui étoient demeurés en Eſpagne ſous la domination des Muſulmans; & l'on voit ici combien ils étoient attachés à leurs uſages, malgré ce qui s'étoit paſſé ſoixante ans auparavant. Tom. I p. 227.

XX.

On inſtitua en Eſpagne dans le douziéme ſiécle deux Ordres militaires, celui de Calatrave & celui de S. Jacques. Mais avant que d'en parler, il eſt à propos d'en faire connoître un autre très-fameux, qui avoit été établi à Jeruſalem l'an 1118. Quelques Chevaliers, qui avoient de la piété, voulurent ſe conſacrer au ſervice de la Religion, & promirent ſolemnellement en préſence du Patriarche de Jeruſalem, de vivre dans la continence parfaite, dans l'obéiſſance & la pauvreté, à l'exemple des Chanoines. Comme ils n'avoient ni égliſe, ni demeure fixe, le Roi de Jeruſalem leur donna un logement dans le Palais qu'il avoit près du Temple, d'où leur vint le nom de Templiers. Les chanoines du Temple leur donnerent enſuite une place près de ce Palais, pour y bâtir les lieux reguliers. Le Roi & les Seigneurs, le Patriarche & les Evéques leur aſſignerent

Ordres militaires.

Chevaliers du Temple

quelques revenus pour leur nourriture & leur vêtement. Leur premiere promeſſe, & le premier devoir qui leur fut impoſé par le Patriarche & par les autres Evêques, pour la rémiſſion de leurs péchés, fut de garder les chemins contre les voleurs, principalement pour la ſûreté des pélerins. Ils n'étoient encore que neuf, lorſque ſix d'entre eux partirent de Jeruſalem pour aller en France. Y étant arrivés ils ſe préſenterent au Concile de Troies qui ſe tint l'an 1128. Ce Concile jugea à propos de leur donner une Regle par écrit. Saint Bernard fut chargé de la dreſſer, & il la fit écrire par un nommé Jean de S. Michel.

Elle eſt diviſée en ſoixante & douze articles; mais pluſieurs ont été ajoutés depuis la multiplication de l'Ordre, & même long-temps après. Le Pape Honorius & le Patriarche de Jeruſalem leur ordonnerent de prendre des habits blancs. Voici quelques articles de leur Regle. Les Chevaliers du Temple entendront l'Office divin tout entier du jour & de la nuit: mais quand leur ſervice militaire les empêchera d'y aſſiſter, ils réciteront treize fois l'Oraiſon Dominicale pour Matines, ſept fois pour chacune des petites heures, & neuf fois pour Vêpres. C'eſt que ces Chevaliers ne ſçavoient pas lire. Ils pourront manger gras trois fois la ſemaine; le Dimanche, le Mardi, & le Jeudi: les quatre autres jours ils feront maigre; & le Vendredi ils ne mangeront ni œufs, ni laitage, comme en Carême. Il ne leur ſera point permis d'aller à la chaſſe. Tels furent les commencemens de l'Ordre des Templiers, le premier de tous les Ordres militaires; & c'eſt la premiere fois que l'on a entrepris d'allier la vie religieuſe avec la profeſſion des armes.

Environ trente ans après, un nouvel Ordre militaire s'éleva en Eſpagne. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une grande armée la petite ville de Calatrave en Caſtille, les Templiers craignirent de ne la pouvoir défendre, & en remirent la forteresse à Sanche III. Roi de Caſtille. Un Abbé de l'Ordre de Citeaux, qui étoit avec un de ſes moines à la Cour de ce Prince, demanda au Roi cette citadelle & l'obtint. L'Archevêque de Tolede favoriſant le deſſein des deux moines, fit publier que tous ceux qui iroient au ſecours de Calatrave, auroient le pardon de tous leurs péchés. C'eſt le premier exemple d'indulgence pleniere accordée par un autre Evêque que par celui de Rome. Les Arabes n'attaquerent point Calatrave, & néanmoins vingt mille hommes y vinrent pour faire de cette ville un monaſtere de l'Ordre de Citeaux. Ils prirent un habit plus convenable aux exercices militaires qu'à des moines, & remporterent ſur les Arabes des avantages conſidérables dans des courſes qu'ils firent ſur eux, & dans divers combats qu'ils leur livrerent. L'Ordre de Calatrave fut confirmé l'an 1163. par le Pape Alexandre III. Ordre Calatrav

Douze ans après le même Pape approuva un autre Ordre militaire, qui eſt celui de S. Jacques, compoſé de clercs & de Chevaliers. Ceux-ci étoient mariés, & leurs femmes étoient appellées les Sœurs de l'Ordre. Leur but étoit de combattre les Sarraſins, tant pour garantir les Chrétiens de leurs incurſions, que pour les attirer eux-mêmes à la Religion Chrétienne. Ces Chevaliers avoient un Grand-Maître & pluſieurs Commandeurs. Ils vivoient en commun, & n'avoient rien en propre : ils ne Ordre S. Jacque

pouvoient retourner au siécle, ni passer à un autre Ordre sans la permission du Grand-Maître ; mais les veuves des Chevaliers pouvoient se marier. Les Clercs de l'Ordre devoient vivre en communauté, administrer les Chevaliers, & instruire leurs enfans. Tout l'Ordre étoit exempt des interdits généraux, & avoit obtenu d'autres privileges, pour lesquels ils donnoient tous les ans au Pape une certaine somme d'argent.

XXI.

Différend entre l'Archevêque de Brague & celui de Compostelle.

La derniere année du douziéme siécle, le Pape Innocent III. jugea un grand différend qui étoit entre l'Archevêque de Brague & celui de Compostelle. Le Pape Calliste avoit donné occasion à cette dispute, en érigeant Compostelle en Archevêché vers l'an 1123. Il lui avoit accordé la dignité de l'ancienne ville de Merida, qui étoit Métropole de toute la Luzitanie avant qu'elle eût été ruinée par les Mores ; & néanmoins il avoit confirmé à l'Archevêque de Brague les droits de Métropolitain de Galice. Or il étoit difficile de reconnoître les bornes de ces deux anciennes Provinces, après tant de révolutions arrivées en Espagne depuis la chûte de l'Empire Romain, premierement par la domination des Barbares du Nord, Goths, Vandales, & autres ; & ensuite par celle des Mores. Les Archevêques de Compostelle & de Brague vinrent donc à Rome au commencement du Pontificat d'Innocent III. Ils produisirent tous leurs titres, les Bulles des Papes, les Canons des Conciles d'Espagne, les anciennes divisions du païs, les histoires même profanes, & allégucrent de part & d'autre ce qu'ils jugerent favorable à leur cause. Le Pape décida le procès par plusieurs bulles, où l'on voit

[illegible]

ARTICLE VII

[illegible]

[illegible]

d'E- canoniquement. Saint Bernard fut appellé à ce Concile par le Roi & par les principaux Evêques. Il y vint en tremblant, connoiſſant l'importance de cette affaire. Quand le Concile fut aſſemblé, après le jeûne & les prieres, le Roi s'aſſit avec les Evêques & les Seigneurs, & ils convinrent tous d'un commun accord, de s'en rapporter à l'Abbé Bernard & de s'en tenir à ſon avis. Le ſerviteur de Dieu accepta la commiſſion par le conſeil de quelques amis fidéles, mais avec beaucoup de crainte & d'humilité. Il examina avec beaucoup de ſoin la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie & la réputation de celui qui avoit été élu le premier. Il déclara qu'Innocent devoit être reconnu Pape, & toute l'aſſemblée y applaudit.

rnard
lare
no-

Cependant le Pape Innocent qui étoit parti de Rome avec les Cardinaux de ſon parti, arriva à Piſe où il fut reçu avec tout l'honneur poſſible. De-là il alla à Genes, & enſuite en Provence. Enfin il vint à Cluni où les moines le retinrent onze jours. L'honorable réception qu'on lui fit en ce célébre monaſtere, lui donna une grande autorité dans tout l'Occident, quand on vit que les moines de Cluni le préféroient à Pierre de Leon qui avoit été leur confrere. S. Bernard alla en Angleterre pour le faire reconnoître, & il y réuſſit. L'Empereur Lothaire s'attacha auſſi à Innocent, de même que les Rois d'Eſpagne & de Jéruſalem. Saint Bernard écrivoit de tous côtés pour éteindre le ſchiſme, & détacher d'Anaclet ceux qui lui étoient favorables. C'eſt avec juſtice, diſoit-il, que l'Egliſe reçoit celui dont la réputation eſt plus entiere & l'élection plus légitime, par le nombre & le mérite de ceux

Travaux de S. Bernard pour faire reconnoître Innocent II.

ères. Alors Octavien, l'un des trois Cardinaux qui n'avoient point consenti à l'élection d'Alexandre, se voiant frustré de l'espérance qu'il avoit eue d'être Pape lui-même, arracha la chape des épaules d'Alexandre & la voulut emporter; mais un Sénateur qui étoit présent, indigné de cette violence, la lui ôta des mains. Octavien fit signe qu'on lui donnât une chape rouge qu'il avoit fait apporter, & il s'en revêtit avec tant de précipitation, qu'il mit le devant derriere, ce qui fit rire tous les assistans. Aussi-tôt on ouvrit les portes de l'égliſe, que les Sénateurs avoient fermées, & des troupes de gens armés entrerent avec grand bruit l'épée à la main, pour prêter main forte à Octavien que son parti nommoit le Pape Victor III.

Violences exercées par le parti de Victor III.

Le Pape Alexandre, & les Cardinaux qui l'avoient élu, craignant la violence, se retirerent dans la forteresse de saint Pierre, où ils demeurerent neuf jours renfermés & gardés jour & nuit par des gens armés, du consentement de quelques Sénateurs gagnés par Octavien. Ensuite pressés par les cris du peuple, ces Sénateurs les tirerent de la forteresse, mais ce fut pour les transferer dans une prison plus étroite, où ils furent trois jours. Toute la ville en fut émue, & le peuple obligea les Sénateurs d'en ouvrir les portes, & de mettre en liberté Alexandre & les Cardinaux qui lui étoient attachés. Ils traverserent la ville au milieu des acclamations de joie & au son de toutes les cloches, & ils allerent à quatre lieues de Rome. Le Pape Alexandre y fut sacré selon la coutume par l'Evêque d'Ostie, assisté de cinq autres Evêques, de plusieurs Cardinaux Prêtres & diacres, de plusieurs Abbés & d'une

& par ſa réputation, qui ne ſoit du même avis ? Si on compare les perſonnes, je dirai ſans médiſance & ſans flatterie, ce que l'on dit par-tout, que la réputation d'Innocent ne craint pas même les diſcours de ſes ennemis, & que celle de l'autre n'eſt point à couvert de la cenſure même de ſes amis. Si vous examinez les élections en elles-même, celle d'Innocent eſt la plus réguliere & la premiere. Elle a été faite par la plus ſaine partie des Evêques, des Cardinaux Pretres & diacres. Le ſacre a été fait par l'Evêque d'Oſtie à qui il appartient de droit.

Le Pape Innocent à S. Denys.

Il eſt eſt bon de marquer ici de quelle maniere le Pape Innocent fut reçu à S. Denys & à Clairvaux. Il arriva à ſaint Denys le mercredi de la ſemaine-ſainte, & l'Abbé Suger alla le recevoir en proceſſion avec ſa communauté. Le Pape officia le jeudi, le vendredi & le ſamedi-ſaint. Le jour de Pâques après avoir veillé toute la nuit, il ſortit ſecrétement avec ſes gens, & alla à ſaint Denys de l'Eſtrée afin de faire à ſaint Denys une entrée magnifique. Ceux de ſa ſuite s'habillerent à la Romaine, & alloient à cheval deux à deux avec des manteaux. Le Pape étoit monté ſur un cheval blanc, orné d'une riche houſſe ; il avoit ſur la tête une tiare en broderie avec un cercle d'or. Les Barons vaſſaux de ſaint Denys marchoient à pied, & ſervoient d'écuiers au Pape, menant ſon cheval par la bride : quelques-uns marchoient devant & jettoient de l'argent. La rue étoit tapiſſée ; les nobles venoient au-devant ſuivi d'un peuple innombrable. Les Juifs mêmes étoient venus de Paris pour prendre part à cette cérémonie. Ils préſenterent au Pape le Livre de la Loi en rouleau & couvert

te fut lui qui décida en faveur du Pape Symmaque. Mais le Pape Alexandre III. ignoroit ſans doute ces faits. Si ſa prétention avoit lieu, il ſeroit impoſſible de terminer un ſchiſme, puiſque chacun des contendans ſe diſant Pape légitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé ſur la terre. Le Concile ſe tint à Pavie, où les Evêques attendirent quelque temps l'Empereur occupé au ſiége de Crémone, qu'il prit enfin & brûla l'an 1160. Il alla auſſi-tôt après à Pavie, & exhorta les Evêques à ſe préparer au Concile par le jeûne & par la priere. Les aiant aſſemblés, & s'étant aſſis, il leur dit: Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-mêmes, & ce n'eſt point à nous à vous juger en ce qui regarde la Religion. Conduiſez-vous dans cette affaire, comme n'aiant à rendre compte qu'à Dieu. L'Empereur ſortit auſſi-tôt du Concile, qui étoit compoſé de cinquante Archevêques & Evêques, d'un grand nombre d'Abbés & de députés de divers païs. Ce Concile jugea en faveur d'Octavien, déclara nulle l'élection d'Alexandre, & l'excommunia lui & ſes adhérans.

Concile de Pavie où Alexandre eſt excommunié

L'Empereur Frideric publia enſuite en Italie & en Allemagne un Edit, par lequel il ordonnoit à tous les Evêques de reconnoître le Pape Victor ſous peine de banniſſement perpétuel. Pluſieurs choiſirent l'éxil plûtôt que de participer au ſchiſme, & on mit à leur place par violence des partiſans de l'Antipape, ce qui cauſa un grand trouble dans l'Egliſe. Alexandre de ſon côté excommunia l'Empereur à Anagni le Jeudi-ſaint, étant aſſiſté des Evéques & des Cardinaux; & en même-temps, ſelon la coutume de ſes prédéceſſeurs, il déclara tous ceux qui avoient juré fi-

Progrès du Schiſme.

Alexandre excommunie l'Empereur.

mes ; & il ne ſe trouva pour le Pape que quelques petits poiſſons.

Mort d'Anaclet. Fin du ſchiſme.

L'Antipape Anaclet mourut au commencement de l'année 1138. après avoir porté le nom de Pape pendant près de huit ans. Les Cardinaux de ſon parti élurent pour tenir ſa place Grégoire, Prêtre Cardinal, qu'ils nommerent Victor. Mais deux mois après il alla ſe jetter aux pieds du Pape Innocent, & les clercs ſchiſmatiques ſuivirent ſon exemple. Alors Innocent reprit l'autorité toute entiere à Rome. On fit par-tout des proceſſions ſolemnelles ; le peuple quitta les armes, pour venir écouter la parole de Dieu. Le Pape rétablit le ſervice des égliſes & en répara les ruines : il rappella les exilés & repeupla les colonies déſertes. Le Concile général de Latran acheva d'éteindre entiérement le ſchiſme, qui avoit donné à S. Bernard tant d'exercice, & cauſé à l'Egliſe de ſi grands maux.

II.

Schiſme de l'Anti Pape Victor III. An 1159.

Après la mort du Pape Adrien IV. les Evêques & les Cardinaux s'aſſemblerent à ſaint Pierre pour l'élection d'un ſucceſſeur ; & aiant délibéré trois jours, ils s'accorderent tous, à l'exception de trois, à choiſir Roland, Cardinal & Chancelier de l'égliſe de Rome. Il étoit né à Sienne, avoit beaucoup d'éloquence & d'érudition. Son élection fut approuvée par le clergé & le peuple de Rome, & on le nomma Alexandre III. Ceux qui l'avoient élu le revêtirent auſſi-tôt de la chape d'écarlate qui étoit l'habit particulier du Pape, & cette cérémonie étoit l'inveſtiture du Pontificat. Alexandre refuſoit & s'enfuioit, déclarant qu'il étoit indigne de cette place ; mais il fut enfin revêtu de la chape par le premier des dia-

Election d'Alexandre III.

pour cela de grandes ſommes d'argent, que donnerent ceux qui étoient demeurés fidéles au Pape. Les ſchiſmatiques étoient auſſi devenus plus faciles à ramener, depuis que l'Antipape Octavien étoit mort, & que le crédit de l'Empereur en Italie étoit diminué. Car les Vénitiens firent une ligue contre lui, & attirerent preſque toutes les villes de Lombardie. Alexandre réſolut donc de retourner à Rome. Il y arriva l'an 1165. & y fut reçu avec une grande ſolemnité. Il n'y fut pas long-temps paiſible. L'Empereur Frideric revint en Italie l'année ſuivante, pour établir à Rome l'Antipape Paſcal. Il ſe rendit maître de toutes les villes voiſines; & n'aiant pu prendre Rome par force, il eſſaia de la gagner par argent. Les Romains voiant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'Empereur, réſolurent de traiter avec lui, & promirent de reconnoître Paſcal pour Pape légitime.

Le Pape Alexandre retourne à Rome. Eſt forcé d'enſortir.

C'eſt ainſi que le parti des ſchiſmatiques triomphoit, lorſque tout d'un coup il fut humilié & déconcerté par une mortalité effroiable qui arriva dans l'armée de l'Empereur. On ne pouvoit ſuffire à enterrer ceux qui mouroient tous les jours. Cette maladie qui emporta un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs ſchiſmatiques, obligea l'Empereur de ſe retirer de devant Rome. Il retourna en Allemagne déguiſé en valet. Cette retraite de l'Empereur encouragea puiſſamment les villes de Lombardie liguées contre lui. Non contentes d'avoir rebâti Milan que l'Empereur avoit ruinée, elles réſolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du païs pour s'oppoſer aux premiers efforts des Allemans. Ce deſſein fut promptement éxécuté, & on nomma la nou-

Mortalité dans l'armée de l'Empereur.

Fondation d'Alexandrie de la paille.

délité à ce Prince, abſous de leur ſerment. C'eſt ainſi que parle l'Auteur de la vie du Pape Alexandre : mais nous avons vû que cette coutume n'a commencé qu'à Grégoire VII. environ quatre-vingts ans auparavant ; & il ne paroît pas que Frideric ait été moins obéï, ni moins reconnu Empereur après cette excommunication qu'auparavant. Alexandre excommunia auſſi de nouveau Octavien & ſes ſectateurs ; & pour diſſiper les menſonges qu'ils avoient répandus de tous côtés, il envoia des Légats en diverſes Provinces. Il fut reconnu publiquement en France & en Angleterre. Les Rois de ces deux Roiaumes reçurent enſemble le Pape à Couci ſur Loire, le conduiſirent à ſa tente marchant à pied à côté de lui, & tenant à droit & à gauche la bride de ſon cheval. Il s'arrêta quelque temps à Clermont en Auvergne, à Tours, à Paris, à Sens.

Le Pape Alexandre en France.

Mort de l'Anti-Pape Victor.

Paſcal III. élu.

L'Antipape Victor mourut à Luques l'an 1164. & fut enterré dans un monaſtere hors de la ville. Les ſchiſmatiques élurent pour Pape le Cardinal Gui de Crême, ſous le nom de Paſcal III. L'Empereur confirma cette élection, & jura ſur les Evangiles, qu'il reconnoîtroit pour Pape légitime, Paſcal & ſes ſucceſſeurs, & regarderoit comme ſchiſmatiques Alexandre & ſes partiſans. Il fit faire le même ſerment à tous les eccléſiaſtiques qu'il y put engager. Paſcal fut ſacré par l'Evêque de Liége, & porta le nom de Pape trois ans. Alexandre pleura la mort d'Octavien, conſidérant la perte de ſon ame, & reprit ſévérement des Cardinaux qui s'en mocquoient. Jean Prêtre & Cardinal qui étoit Vicaire du Pape Alexandre à Rome, ramena à ſon obéiſſance la plus grande partie du peuple Romain, emploiant

pour cela de grandes ſommes d'argent, que donnerent ceux qui étoient demeurés fidéles au Pape. Les ſchiſmatiques étoient auſſi devenus plus faciles à ramener, depuis que l'Antipape Octavien étoit mort, & que le crédit de l'Empereur en Italie étoit diminué. Car les Vénitiens firent une ligue contre lui, & attirerent preſque toutes les villes de Lombardie. Alexandre réſolut donc de retourner à Rome. Il y arriva l'an 1165. & y fut reçu avec une grande ſolemnité. Il n'y fut pas long-temps paiſible. L'Empereur Frideric revint en Italie l'année ſuivante, pour établir à Rome l'Antipape Paſcal. Il ſe rendit maître de toutes les villes voiſines; & n'aiant pu prendre Rome par force, il eſſaia de la gagner par argent. Les Romains voiant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'Empereur, réſolurent de traiter avec lui, & promirent de reconnoître Paſcal pour Pape légitime.

Le Pape Alexandre retourne à Rome. Eſt forcé d'en ſortir.

C'eſt ainſi que le parti des ſchiſmatiques triomphoit, lorſque tout d'un coup il fut humilié & déconcerté par une mortalité effroiable qui arriva dans l'armée de l'Empereur. On ne pouvoit ſuffire à enterrer ceux qui mouroient tous les jours. Cette maladie qui emporta un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs ſchiſmatiques, obligea l'Empereur de ſe retirer de devant Rome. Il retourna en Allemagne déguiſé en valet. Cette retraite de l'Empereur encouragea puiſſamment les villes de Lombardie liguées contre lui. Non contentes d'avoir rebâti Milan que l'Empereur avoit ruinée, elles réſolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du païs pour s'oppoſer aux premiers efforts des Allemans. Ce deſſein fut promptement éxécuté, & on nomma la nou-

Mortalité dans l'armée de l'Empereur.

Fondation d'Alexandrie de la paille.

eu de Chrétiens, ni par conſéquent d'Egliſe. La ſeconde erreur étoit de ne vouloir ni autels, ni égliſes matérielles. La troiſiéme, de dire qu'il ne falloit pas honorer la croix, mais la briſer. La quatriéme, d'enſeigner que le ſacrifice de la Meſſe n'étoit rien, & que les Evêques & les Prêtres ne conſacroient point le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Enfin la cinquiéme étoit de rejetter les prieres pour les morts. Pierre de Bruis prêcha ſes erreurs pendant près de 20. ans. Il fut brûlé à S. Gilles par les Catholiques, pour le punir d'avoir brûlé les croix.

Henri diſciple de Pierre de Bruis, combattu par S. Bernard.

Miracles du ſaint Abbé.

Henri diſciple de Pierre de Bruis, fit beaucoup de mal dans le diocèſe du Mans. En aiant été chaſſé, il paſſa à Toulouſe & infecta toute la Province de ſes erreurs. Le Pape Eugene y envoia le Légat Alberic, qui prit avec lui Geofroi Evêque de Chartres, & perſuada auſſi à ſaint Bernard de l'accompagner en ce voiage, malgré ſes infirmités. Le ſaint Abbé fut par-tout reçu comme un Ange envoié du ciel. Comme il faiſoit beaucoup de miracles, il étoit accablé de la foule du peuple, qui demandoit jour & nuit ſa bénédiction. Le plus éclatant de tous ces miracles, eſt celui qu'il fit à Sarlat. Après le Sermon on lui préſenta pluſieurs pains à bénir, comme on faiſoit par-tout. En les béniſſant il éleva la main, fit le ſigne de la croix & dit: Vous connoîtrez la vérité de ce que nous vous prêchons, & la fauſſeté de ce que les hérétiques vous annoncent, ſi vos malades guériſſent, après avoir goûté de ce pain. L'Evêque de Chartres qui étoit auprès du ſaint Abbé, craignant qu'il ne s'avançât trop, ajoûta: S'ils le prennent avec foi, ils ſeront guéris. Mais ſaint Bernard re-

prit: Ce n'eſt pas ce que je dis; mais certainement ceux qui en goûteront ſeront guéris, afin qu'ils ſçachent que nous ſommes véritablement envoiés de Dieu. Tous les malades furent guéris après avoir goûté de ce pain; & une ſi grande merveille ſe répandit par toute la Province, de ſorte que le ſaint homme en revenant n'oſa paſſer à Sarlat, à cauſe du concours prodigieux du peuple.

Albigeois. S. Bernard converti leurs.

Les hérétiques du Périgord & du Languedoc que ſaint Bernard alla combattre, étoient auſſi une branche de Manichéens. Ils prétendoient mener la vie des Apôtres, ne mangeoient point de chair & ne bûvoient point de vin, faiſoient cent génuflexions par jour & ne recevoient jamais d'argent. Ils avoient perverti un grand nombre de perſonnes nobles, à qui ils avoient fait quitter leurs biens; & ils avoient auſſi ſéduit des eccléſiaſtiques, des moines, des religieux. Albi étoit la ville de tout le païs la plus infectée de cette héréſie, d'où vint enſuite le nom d'Albigeois à toute la ſecte. Le peuple alla au-devant du Légat Alberic avec des ânes & des tambours pour ſe mocquer de lui. Mais ſaint Bernard, qui arriva deux jours après, fut reçu avec reſpect. Il réfuta toutes les erreurs de ces nouveaux Manichéens, & ramena toute la multitude qu'ils avoient ſéduite. Geofroi rapporte ce fait comme le plus grand miracle que l'homme de Dieu ait fait en ce voiage. Pour déraciner toutes les erreurs qui avoient cours en ce païs, il auroit fallu qu'il y fit un plus long ſéjour; mais il avoit trop peu de ſanté pour ſuffire à un ſi grand travail, & il ne pouvoit ſe refuſer aux lettres fréquentes, par leſquelles ſes chers freres de Clairvaux le preſſoient de revenir.

retirer à Argenteuil dans une Abbaïe de filles où elle avoit été élevée pendant ſon enfance. Les parens d'Héloïſe croiant qu'Abailard vouloit la faire religieuſe pour ſe débarraſſer d'elle, lui firent un traitement indigne qui l'engagea à embraſſer la vie monaſtique; & il perſuada à Héloïſe de l'imiter. Il entra à ſaint Denys, & elle demeura à Argenteuil où elle prit le voile, mais plûtôt en héroïne paienne qu'en chrétienne pénitente. Dans le moment où elle alloit recevoir à l'autel le voile béni par l'Evéque, elle récita des vers de Lucain, dont elle faiſoit l'application à ſes avantures avec Abailard.

Une multitude d'écoliers vint auſſi-tôt trouver Abailard, pour le prier de recommencer ſes leçons. L'Abbé & les moines y conſentirent, pour ſe débaraſſer d'un homme qui reprenoit trop librement leur vie licentieuſe. Ils l'envoierent donc au Prieuré de Deuil dépendant de leur monaſtere. Quand il y eut ouvert ſon école, il y vint tant d'écoliers, qu'à peine pouvoient-ils trouver des logemens & des vivres. Il en venoit de tous les païs, de Rome même. Il compoſa vers ce temps-là un Livre de la Trinité, qui fut condamné dans un Concile de Soiſſons. On l'accuſoit d'enſeigner qu'il y a trois Dieux; & d'autres au contraire le blâmoient de ne pas diſtinguer aſſez les Perſonnes de la ſainte Trinité. Les termes obſcurs de la dialectique, qu'il emploioit pour expliquer ce myſtere, donnoient lieu à ces diverſes accuſations. On l'obligea de jetter lui-même ſon Livre dans le feu, & enſuite on l'enferma dans le monaſtere de ſaint Médard de Soiſſons, d'où il fut peu de temps après renvoié à ſon monaſtere de ſaint Denys. Comme

il témoigna être peu convaincu de la vérité de l'histoire de saint Denys composée par Hilduin, les moines lui en firent un crime. Abailard s'enfuit, & se retira dans une solitude près de Nogent sur Seine dans le Diocèse de Troyes, où il bâtit de roseaux & de chaume un oratoire où il vécut quelque temps. Les écoliers l'aiant appris, vinrent le trouver de toutes côtés, & bâtirent des cabanes autour de son hermitage, lui fournissant tout ce qui lui étoit nécessaire pour sa subsistance. Alors Abailard donna à son oratoire le nom de Paraclet, parce qu'il y avoit trouvé sa consolation. Pour éviter les poursuites dont il étoit menacé, il passa en Bretagne & fut au Abbé de S. Gildas au Diocèse de Vannes, mais les déréglemens des moines & la barbarie du peuple l'obligerent de quitter la Bretagne & de retourner en France.

L'Abbé Suger vint à bout alors de réunir l'Abbaïe d'Argenteuil à celle de saint Denys, & depuis ce temps-là elle en demeura Prieuré dépendant de l'Abbaïe de saint Denys. Les religieuses qui en furent chassées, avoient pour Prieure Héloïse, qu'Abailard mit dans sa petite maison du Paraclet. Quelques religieuses d'Argenteuil l'y suivirent. Elles y vécurent d'abord dans une grande pauvreté ; mais Héloïse s'étant fait aimer par son esprit, sa douceur & sa patience, attira les bienfaits des Evêques & des Seigneurs voisins ; & le Paraclet devint une Abbaïe de filles, qui subsiste encore. Depuis l'an 1121. qu'Abailard avoit été obligé de brûler son Livre de Théologie, il n'avoit point été inquiété sur la doctrine. L'an 1139. Guillaume de saint Thierri aiant lu deux nouveaux livres d'Abailard, & y aiant trouvé des

propoſitions qui le choquerent, il les dénonça à ſaint Bernard. Le ſaint Docteur exhorta en particulier Abailard de rétracter ſes erreurs; & ne pouvant l'y déterminer, il le déféra au Pape Innocent II. Il l'accuſoit de ne pas s'exprimer exactement ſur la Trinité, & de donner atteinte à la doctrine de l'Egliſe par les vaines ſubtilités de ſa dialectique; de relever le libre-arbitre aux dépens de la grace de Jeſus Chriſt; de ne pas reconnoître qu'en Jeſus-Chriſt les deux natures ne ſont qu'une ſeule perſonne; de regarder comme une diſpoſition naturelle la concupiſcence, au lieu d'enſeigner avec l'Egliſe, qu'elle eſt mauvaiſe par elle-même; de ſoutenir que le but de l'Incarnation du Fils de Dieu avoit été ſeulement de nous inſtruire par ſa parole & par ſon exemple, ce qui étoit renouveller l'héréſie de Pélage; d'avoir parlé avec peu de reſpect des ſaints Peres; d'avoir écrit que le démon ne tenoit point l'homme ſous ſa puiſſance depuis le péché d'Adam.

On tint un Concile à Sens l'an 1140. où ſaint Bernard accuſa Abailard, produiſit ſes Livres, rapporta les propoſitions erronées qu'il en avoit extraites; & preſſa Abailard, ou de nier qu'il s eût écrites; ou, s'il les reconnoiſſoit, de les prouver ou de les rétracter. Abailard au lieu de ſe défendre, en appella à Rome. Les Evêques du Concile condamnerent ſes ſentimens, & écrivirent au Pape pour lui demander la confirmation de ce jugement. Le Pape leur fit réponſe qu'il condamnoit les propoſitions d'Abailard, qu'il lui impoſoit un ſilence perpétuel, & qu'il jugeoit que les partiſans de ces erreurs méritoient d'être excommuniés. Abailard compoſa pour ſe juſtifier une

apologie, dans laquelle il déſavouoit en général tout ce qu'il pouvoit avoir écrit de mauvais; mais venant enſuite à chacun des articles condamnés, il dit qu'ils lui ont été imputés par ignorance ou par malice, quoique la plûpart ſe trouvent encore dans ſes Ouvrages. On y trouve auſſi les propoſitions contraires, parce que cet Auteur n'eſt pas toujours d'accord avec lui-même. Dans cette apologie ſa confeſſion de foi eſt catholique ſur tous les articles condamnés. Il partit enſuite pour aller à Rome pourſuivre ſon appel: mais étant arrivé à Cluni, il fut retenu par Pierre le Vénérable, Abbé de ce monaſtere. Il fit ſa paix avec ſaint Bernard, & reſta à Cluni. Etant à la fin de ſa vie accablé d'infirmités, il fut envoié au monaſtere de S. Marcel près de Châlons-ſur-Saone, qui eſt dans une ſituation très-agréable, & il y mourut l'an 1142. âgé de ſoixante-trois ans.

V.

Arnaud né à Breſſe en Italie, étoit ſimple lecteur, & fut diſciple d'Abailard. Il avoit de l'eſprit, parloit aiſément, & aimoit les opinions nouvelles & ſingulieres. Après avoir étudié long-temps en France, il retourna en Italie, où il ſe revêtit d'un habit religieux pour ſe faire mieux écouter. Il déclamoit ſans ceſſe contre le Pape, les Evêques, les eccléſiaſtiques & les moines. Il diſoit qu'il n'y avoit point de ſalut à eſpérer pour des clercs qui avoient des biens en propriété, pour les Evêques qui avoient des Seigneuries, ni pour les moines qui poſſédoient des immeubles; que tous ces biens appartenoient au Prince: que le Clergé devoit vivre des dîmes & des oblations volontaires des fidéles, & ſe contenter de ce

Arnaud de Breſſe.

qui ſuffit pour une vie frugale. N'aiant aucune autorité dans l'Egliſe, ſon devoir étoit de gémir en ſecret ſur les maux auſquels il n'étoit pas chargé de remédier, & non pas de s'élever avec emportement contre tout ce qui lui paroiſſoit mauvais. On l'accuſoit d'avoir des ſentimens dangereux ſur le ſaint Sacrement de l'autel & ſur le baptême des enfans. Par ſes déclamations il troubloit l'égliſe de Breſſe, & animoit les laiques déja mal diſpoſés contre le
68. n. 55. clergé. Car, dit M. Fleuri, le faſte des Evêques & des Abbés, & la vie molle & licentieuſe des clercs & des moines, ne lui donnoit que trop de matiere; mais il ne ſe renfermoit pas dans les bornes de la vérité. Ses diſcours firent tant d'impreſſion, qu'à Breſſe & dans pluſieurs autres villes, le Clergé tomba dans le dernier mépris & devint l'objet de la raillerie publique. Il fut accuſé dans le Concile de Latran, & le Pape lui impoſa ſilence. Il s'enfuit de Breſſe, paſſa les Alpes & ſe retira à Zuric, où il recommença à dogmatiſer. Saint Bernard écrivit à l'Evêque de Conſtance pour l'avertir de ſe donner de garde de cet homme dangereux, à qui ſa vie très-auſtere donnoit du crédit pour inſinuer ſes erreurs & ſoutenir celles d'Abailard. Etant à Rome l'an 1155. il y tint publiquement des diſcours ſéditieux, étant ſoutenu par les Sénateurs. Il fut arrêté, & ſur le jugement du Clergé, le Préfet de Rome le fit attacher à un poteau & brûler publiquement. On jetta enſuite ſes cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ſes reliques comme d'un martyr.

VI.

Erreurs de Gilbert de la Porrée.

Gilbert de la Porrée né à Poitiers, après avoir enſeigné la Théologie dans cette ville,

en fut élu Evêque l'an 1141. Il avoit eu pour maîtres les plus habiles Théologiens de ſon temps. Mais comme il eſt difficile, quand on veut raiſonner ſur les myſteres, de ne pas s'égarer, il avança dans ſes commentaires ſur les Pſeaumes, les Epîtres de ſaint Paul, & ſur les Œuvres de Boëce, des propoſitions téméraires ſur la Divinité. On lui reprochoit principalement d'avoir enſeigné que l'eſſence divine n'étoit pas Dieu; que les propriétés des perſonnes divines n'étoient pas les perſonnes mêmes; que la nature divine ne s'étoit pas incarnée; qu'il n'y avoit que les élus qui fuſſent véritablement baptiſés. Gilbert aiant continué d'enſeigner ſes erreurs dans un diſcours qu'il fit à ſon clergé, les deux Archidiacres de ſon égliſe le déférerent au Pape Eugene. L'examen de cette affaire fut commencé à Auxerre, dans une aſſemblée qui s'y tint au commencement de l'an 1147. & continué dans une autre aſſemblée tenue à Paris quelques mois après. Gilbert comparut à celle-ci en préſence du Pape. Saint Bernard fut le principal de ſes accuſateurs. Le jugement de cette conteſtation fut renvoié au Concile de Reims, qui ſe tint vers le carême de l'année ſuivante.

Il étoit compoſé du Pape, des Cardinaux, d'Evêques de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Eſpagne. Saint Bernard fit avouer à Gilbert qu'il enſeignoit que l'eſſence de Dieu, ſa Divinité, ſa ſageſſe, n'eſt pas Dieu, & le ſaint Abbé attaqua fortement cette propoſition. Après que l'on eut diſputé long-temps, les Cardinaux qui étoient favorables à Gilbert, dirent qu'ils jugeroient cette affaire. Les Archevêques & les Evêques indignés avec raiſon, de ce que les Cardinaux vouloient s'attribuer

Pape & des mauvais traitemens qu'il avoit ſoufferts. Il louoit & remercioit les Romains d'avoir réſiſté à Henri; & ajoutoit, que s'il les trouvoit auſſi bien diſpoſés qu'on le lui avoit mandé, il iroit à Rome lui-même ou ſon fils Jean, recevoir la couronne de la main du Pape comme les anciens Empereurs. Les Romains lui manderent par ſes Ambaſſadeurs, qu'ils étoient prêts à le recevoir; & au mois de Mai de la même année 1112. ils choiſirent environ ſix cens hommes qu'ils envoierent à l'Empereur pour l'accompagner. On ne ſçait à quel deſſein Alexis fit cette démarche, & on n'en voit aucune ſuite. Il mourut à Conſtantinople l'an 1118. après avoir régné trente-ſept ans & en avoir vecu ſoixante & dix.

Bonnes qualités de cet Empereur.

Malgré les différends qu'il eut avec les Princes Latins, il paroît avoir toujours été Catholique & en communion avec l'égliſe Romaine, par les lettres qu'il écrivit aux Papes, & par les offrandes qu'il envoioit aux différens monaſteres du Mont-Caſſin, & même à celui de Cluni, quoique beaucoup plus éloigné. Il étudioit la Religion dans l'Ecriture ſainte, & en conféroit dans tous ſes momens de loiſir avec les perſonnes éclairées, dont il y avoit toujours grand nombre à Conſtantinople. Il fit paroître pendant ſon régne un grand zéle pour convertir divers hérétiques, dont les erreurs avoient beaucoup de rapport à celles des Manichéens. Nous avons pluſieurs Conſtitutions de cet Empereur touchant les matieres eccléſiaſtiques. Dans une de ces Conſtitutions il permet à ceux qui ſont élus pour les Evêchés d'Orient, de garder les bénéfices qu'ils avoient. C'eſt que ces Evêchés avoient été dépouillés de leurs revenus par les infidéles. C'eſt

ce

ce qui faisoit que ceux qui en [illegible] refusoient de les accepter. [illegible] quer de subsistance. [illegible] qui leur étoit assurée. [illegible] reur leur permet de garder [illegible] attendant le [illegible] rientales. La vie de [illegible] crite par sa fille Anne [illegible] Cesar Nicephore [illegible] mais dont le [illegible] que l'histoire.

II.

Son successeur fut [illegible] qui régna vingt-quatre [illegible] Irene Ducas [illegible] tantinople un [illegible] donna des Constitutions [illegible] Grecs, qui accordoit [illegible] L'on voit dans ces [illegible] sieurs particularités [illegible] vance des religieuses [illegible] re étoit dédié à la [illegible] de pleine de [illegible] quatre religieuses [illegible] ter le nombre [illegible] toient. Elles [illegible] ment, mais on [illegible] volontairement [illegible] fut choisie par l'Impératrice [illegible] être élues, par la [illegible] voient être [illegible] leur [illegible] des autres. [illegible] & pendant [illegible] l'Ecriture sainte. Les [illegible] voient entrer [illegible] pour les hommes, la religieuse les recevoit

à la porte, accompagnée d'une ancienne. Il y a pluſieurs diſtinctions marquées pour la nourriture pendant le Carême & les autres jours de jeûne, à cauſe des fêtes qui ſe peuvent rencontrer, & qui font diminuer l'abſtinence, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Grecque: mais cette indulgence ne va qu'à accorder l'huile, le vin, ou du poiſſon. On recommande étroitement la pauvreté exacte, & l'excluſion de toute propriété.

L'an 1137. l'Empereur Jean envoia des Ambaſſadeurs en Allemagne à l'Empereur Lothaire, pour le féliciter ſur la victoire qu'il avoit remportée ſur le Roi Roger. Entre ces Grecs étoit un Philoſophe, qui commença à déclamer contre le S. Siége & toute l'Egliſe d'Occident: diſant, que le Pape étoit un Empereur & non pas un Evêque, & traitant le Clergé Romain d'excommuniés & d'Azymites. Un diacre nommé Pierre entreprit de lui répondre, & l'Empeur Lothaire les fit diſputer devant lui. Le Grec déclara qu'il regardoit les Latins comme excommuniés pour avoir ajouté au ſymbole; & il dit enſuite: Nous voions maintenant l'accompliſſement de ce que Dieu dit par le prophéte: Le prêtre ſera comme le peuple; puiſque les Evêques vont à la guerre, comme fait votre Pape Innocent. Ils aſſemblent des troupes, ils diſtribuent de l'argent, ils portent des habits de pourpre. Les Grecs en étoient d'autant plus choqués, qu'ils ne voioient rien de ſemblable chez eux. Après que la nuit eut terminé la diſpute, le Grec en envoia la relation au Patriarche & à l'Empereur de Conſtantinople, & donna par écrit au diacre Pierre les autorités par leſquelles les Grecs ſoutenoient les mariages de leurs prêtres.

Diſpute entre un Grec & un Latin en préſence de l'Empereur Lothaire.

Iſ. 24.

Cinq ou ſix ans après mourut l'Empereur Jean Comnene. Aiant eſſaié en vain de reprendre Antioche ſur les Latins, il paſſa l'hiver en Cilicie, où chaſſant un ſanglier, il ſe bleſſa à la main d'une fléche empoiſonnée, & le mal aiant été d'abord négligé devint mortel, parce que l'Empereur ne voulut point ſe faire couper le bras. Se voiant à l'extrémité, il déſigna pour ſon ſucceſſeur, Manuel le plus jeune des deux fils qui lui reſtoient, mais le plus capable de regner. Il communia le jour de Pâques & mourut quelques jours après, aiant régné environ vingt-cinq ans. Pluſieurs années avant ſa mort, aiant remporté une victoire ſur les Perſes, il entra en triomphe à Conſtantinople. Les rues étoient tapiſſées; ſon char, orné, de cloux d'argent & de pierreries, étoit tiré par quatre chevaux blancs: mais l'Empereur n'y monta pas; il y fit mettre un tableau de la Vierge à laquelle il attribuoit ſa victoire, & marchoit devant à pied portant une croix. Nous avons de cet Empereur une Conſtitution, par laquelle il eſt défendu aux Gouverneurs des Provinces, aux juges, aux receveurs, & à toutes ſortes de perſonnes, de rien enlever de ce qui ſe trouve dans l'Evêché après la mort de l'Evêque. Cette défenſe prouve que l'abus de piller les égliſes vacantes, regnoit en Orient comme en Occident.

Mort de Jean Comnene.

III.

Le nouvel Empereur Manuel Comneno étant arrivé à Conſtantinople, commença par remplir le Siége Patriarcal vacant par la mort de Leon. Manuel mit à ſa place Michel, qui étoit bien inſtruit de la doctrine de l'Egliſe, &

Regne de Manuel Comnene.

qui avoit toujours mené une vie irréprochable. Ce fut lui qui couronna Manuel, & ce Prince regna trente-huit ans. Le jour de ſon couronnement il mit cent livres d'or ſur l'autel, & tous les ans il en envoia deux cens au Clergé. Deux ou trois ans après, le Patriarche Michel renonça à l'Epiſcopat, & retourna au monaſtere où il avoit été élevé. On mit à ſa place Coſme, qui avoit pluſieurs bonnes qualités, mais qui ſe laiſſa ſéduire par un moine Manichéen, qu'il ne voulut jamais condamner. Il fut dépoſé dans un Concile & déclaré indigne de l'Epiſcopat, n'aiant tenu que dix mois le Siége de Conſtantinople, qui vaqua enſuite dix autres mois.

L'Année ſuivante 1148. l'Empereur Manuel, voulant attirer la bénédiction de Dieu ſur ſes armes contre Roger Roi de Sicile, donna une Bulle d'or, pour confirmer à toutes les égliſes la poſſeſſion de leurs immeubles, & ſuppléer à tout ce qu'il pouvoit y avoir eu de défectueux dans leurs titres. Peu de temps après il envoia au Pape Eugene un Evêque en qualité d'Ambaſſadeur, qu'il avoit chargé d'une lettre écrite en grec. Cet Evêque propoſa au Pape pluſieurs objections touchant la proceſſion du Saint-Eſprit & les Azymes. Le Pape chargea Anſelme Evêque d'Avelberg en Baſſe-Saxe, qui ſe trouvoit auprès de lui à Tuſculum, de réfuter les objections de l'Evêque Grec. Ce qui porta le Pape à donner cette commiſſion à Anſelme, c'eſt que l'Empereur Lothaire l'avoit envoié en Ambaſſade à Jean Comnene, & qu'étant à Conſtantinople il avoit eu pluſieurs conférences publiques & particuſieres, au ſujet des différends qui étoient entre les Grecs &

les Latins. Anſelme compoſa donc à la priere du Pape, un Ouvrage en forme de Dialogue, où il rapporta, autant que ſa mémoire lui put fournir, les conférences qu'il avoit eues avec les Grecs, mais ſans leur en impoſer, comme faiſoient pluſieurs, qui leur attribuoient des ſentimens qu'ils n'avoient pas. A la tête de cet Ouvrage, Anſelme mit un petit Traité de la perpétuité & de l'uniformité de l'Egliſe, pour répondre à ceux qui étoient ſcandaliſés de la multitude des Ordres religieux, qui s'introduiſoient dans l'Egliſe, & de la diverſité de leurs obſervances.

Conférence entre les Grecs & les Latins.

Voici comment Anſelme entre en matiere ſur les différends des Grecs avec les Latins. Lorſque j'étois à Conſtantinople, l'Empereur Jean & le Patriarche m'inviterent à une Conférence publique, où l'on fit venir des huiſſiers pour procurer du ſilence, & des notaires pour rédiger fidélement tout ce qui auroit été dit de part & d'autre. Il y avoit une multitude de Grecs & pluſieurs Latins qui ſe trouvoient à Conſtantinople : on avoit choiſi pour diſputer avec moi l'Archevêque de Nicomédie, l'un des douze principaux docteurs qui gouvernoient les études, & qui étoient conſultés ſur les queſtions difficiles. On traita la queſtion du Saint-Eſprit. Le Grec preſſé par les autorités de l'Evangile, convint que le Saint-Eſprit eſt envoié par le Fils, qu'il reçoit de lui, qu'il tient de lui ce qu'il dit ; mais il ne vouloit pas dire qu'il procede du Fils, parce que l'Evangile ne le dit pas formellement. Mais, répondoit Anſelme, l'Evangile ne dit pas non plus expreſſément le contraire. Vous croiez, comme les Conciles l'ont décidé, que le Fils eſt Conſubſtantiel au Pere, que Ma-

rie eſt Mere de Dieu, & qu'il faut adorer le Saint-Eſprit, quoique ces expreſſions ne ſoient pas dans l'Ecriture. L'Archevêque Grec témoigna être perſuadé ; mais il repréſenta que ces paroles, le Saint-Eſprit procede du Fils, ſcandaliſoient les égliſes Grecques. C'eſt pourquoi, dit-il, il faudroit aſſembler un Concile général d'Occident & d'Orient par l'autorité du Pape & du conſentement des Empereurs, pour décider cette queſtion & pluſieurs autres. Anſelme fit le même ſouhait, qui fut approuvé par les acclamations de toute l'aſſemblée.

On tint quelques jours après une autre Conférence dans l'égliſe de ſainte Sophie, où l'on parla de la primauté de l'égliſe de Rome. L'Archevêque Grec dit entre autres choſes : Nous ne lui refuſons pas le premier rang entre ſes ſœurs, c'eſt-à-dire, les égliſes Patriarcales, & nous reconnoiſſons qu'elle préſide au Concile général ; mais elle s'eſt ſéparée de nous par ſa hauteur, & elle a excédé ſon pouvoir en diviſant l'Empire, & en même-temps les Egliſes d'Occident & d'Orient. C'eſt pourquoi lorſqu'elle tient un Concile ſans nous avec les Evêques d'Occident, ceux-ci doivent recevoir avec reſpect, & obſerver les Décrets qui ont été faits par leur conſeil & de leur conſentement. Mais pour nous, quoique nous ne ſoyions pas diviſés de l'égliſe Romaine par la foi, comment pouvons-nous recevoir ſes Décrets qui ſont faits à notre inſçu ? Si le Pape prétend nous envoier ſes ordres en tonnant du haut de ſon trône, juger & diſpoſer de nous & de nos égliſes ſelon ſon bon plaiſir, nous ne ſerons donc plus que ſes eſclaves & non ſes freres. Que ſi nous nous ſoumettions à un pareil joug, il n'y auroit plus que l'égli-

ſe de Rome qui ſeroit en liberté, & qui donneroit des loix à toutes les autres, ſans s'aſſujettir à aucune. Le Pape ſeroit donc le ſeul Evéque, le ſeul Docteur, le ſeul Paſteur, qui rendroit compte à Dieu ſeul du troupeau qui ne ſeroit confié qu'à lui ſeul. Que s'il veut avoir des ouvriers qui travaillent avec lui dans la vigne du Seigneur, il doit conſerver ſa primauté ſans mépriſer ſes freres. Nous ne trouvons dans aucun ſymbole, qu'il nous ſoit ordonné de confeſſer en particulier l'égliſe de Rome, mais une Egliſe, Sainte, Catholique & Apoſtolique. Je révere avec vous l'égliſe de Rome, mais je ne crois pas avec vous devoir la ſuivre néceſſairement en tout, ni marcher après elle les yeux fermés, par-tout où elle ira, conduite par ſon propre eſprit.

Anſelme interrompit ce diſcours, & dit : Si vous connoiſſiez comme moi l'équité, la ſageſſe, & l'humilité de l'égliſe de Rome, vous embraſſeriez de vous-même ſa communion, & lui rendriez l'obéiſſance. Il remarqua enſuite que le Patriarcat de Conſtantinople n'avoit d'autre origine, que l'entrepriſe des Evéques du troiſiéme Concile général & de ceux du Concile de Calcédoine, à laquelle S. Leon s'oppoſa vigoureuſement ; & après avoir traité du pouvoir des Apôtres & de la primauté du Pape, on vint à la queſtion des azymes. On convint que cette diverſité de pratique étoit en ſoi indifférente, & ne pourroit être abolie que par un Concile univerſel. Anſelme demanda enſuite pourquoi les Grecs conſacroient le vin pur, & n'y mêloient l'eau qu'après la conſécration. L'Archevêque Grec rapporta pluſieurs raiſons de cet uſage ; mais il rejetta comme une pure calomnie, le reproche que

Fêtes des Grecs.

l'Empereur Manuel publia une Conſtitution touchant les fêtes auſquelles les tribunaux de la juſtice devoient vaquer, diſtinguant celles du premier ordre où ils doivent être entierement fermés, & celles du ſecond ordre où l'on pouvoit rendre la juſtice après le ſervice Divin. Toutes les fêtes marquées dans cette Conſtitution, ſe trouvent encore à préſent dans le Ménologe des Grecs; & il y en a que l'Egliſe Latine ne célébroit pas alors, & qu'elle a reçues depuis, par exemple, la Préſentation de la Vierge, ſa Conception, ſainte Anne. Mais de ce que les Grecs célébroient dés-lors la Conception de la ſainte Vierge, il ne faut pas en conclure qu'ils crufſent la conception immaculée, puiſqu'ils célébrent auſſi la conception de ſaint Jean-Baptiſte le vingt-trois de Septembre. Pothon prêtre & moine de l'Abbaie de Prune en Allemagne, qui écrivoit dix ou douze ans auparavant, ſe plaint des nouvelles dévotions que l'on introduiſoit dans les monaſteres, & dit: Quelle raiſon nous a portés à célébrer de nouvelles fêtes, auſquelles quelques-uns ajoutent la conception de ſainte Marie, qui paroît plus abſurde?

Fleuri liv. 71. n. XXXVI.

Conciles à Conſtantinople.

La même année l'Empereur Manuel fit tenir à Conſtantinople un grand Concile, qui fit neuf Canons contre ceux qui corrompoient la doctrine de l'Egliſe ſur l'Incarnation de Jeſus-Chriſt. Ces Canons furent ſouſcrits par l'Empereur, & gravés ſur des pierres que l'on mit dans l'égliſe de ſainte Sophie. Quelques mois après, Manuel publia une Conſtitution dont voici l'occaſion. Un ſoldat avoit commis un homicide volontaire, & l'Evêque du lieu lui avoit donné l'abſolution après une

épreuve aſſez courte. L'Empereur fut indigné de voir un Evéque ſi relâché dans l'adminiſtration de la pénitence. Il ordonna que l'affaire ſeroit examinée dans un Concile. Ce Concile ſe tint; le coupable y fut condamné à faire la pénitence preſcrite par les Canons, & l'Evêque interdit pour un temps de ſes fonctions.

Manuel tomba dangereuſement malade l'an 1180. Théodoſe Patriarche de Conſtantinople alla le trouver auſſi-tôt, & lui conſeilla de mettre ordre aux affaires de l'Empire, & de chercher un homme capable de conduire ſon fils qu'il laiſſoit en bas âge. Mais l'Empereur répondit qu'il étoit aſſuré de ne pas mourir de cette maladie, & de vivre encore quatorze ans. C'eſt qu'il croioit à des Aſtrologues, qui lui promettoient une prompte guériſon & de grandes conquêtes. La maladie néanmoins augmentant toujours, il vit enfin évanouir ſes eſpérances; & par le conſeil du Patriarche, il ſigna un petit Ecrit contre l'aſtrologie. Enſuite s'étant trouvé plus mal, il ſe frappa la cuiſſe en jettant un grand cri, & demanda l'habit monaſtique. On en prit un tel qu'on le put trouver dans cette ſurpriſe, & on l'en revêtit par deſſus ſes habits ordinaires. Il mourut ainſi, après avoir regné trente-ſept ans & demi, & fut enterré à Conſtantinople dans le monaſtere du Pantocrator, c'eſt-à-dire, du Tout-puiſſant. L'Impératrice Irene ſa mere avoit fondé ce monaſtere, où étoient des moines de ſaint Antoine juſqu'au nombre de ſept cens. On y tranſporta peu de temps après une pierre de marbre rouge de la grandeur d'un homme, que Manuel avoit fait apporter d'Epheſe, & que l'on prétendoit être

Fin de l'Empereur Manuel.

celle ſur laquelle le corps de Jeſus-Chriſt avoit été embaumé à la deſcente de la Croix.

L'Empereur Manuel avoit lui-même fondé à l'entrée du Pont Euxin un monaſtere en l'honneur de ſaint Michel, où il raſſembla les moines qu'il croioit les plus parfaits. Pour leur ôter tout ſujet de diſſipation, il n'avoit voulu leur donner ni terres labourables, ni vignes, ni autres immeubles, & avoit aſſigné tous leurs revenus ſur le tréſor impérial. Il avoit renouvellé une Conſtitution de Nicéphore Phocas, qui défendoit aux monaſteres d'augmenter leurs acquiſitions; & il blâmoit les fondations de ſon pere & de ſon aïeul, qui avoient donné aux moines des terres fertiles & des prairies agréables. Il diſoit qu'ils n'avoient pas bien fait leurs bonnes œuvres; que les moines doivent habiter des déſerts, des cavernes & des lieux écartés, & ne ſe pas montrer dans les places publiques, puiſqu'ils avoient renoncé entierement au monde. Il ſe plaignoit auſſi de la décadence de l'état monaſtique; qui ne conſiſtoit preſque plus que dans la ſingularité de l'habit de ceux qui l'embraſſoient. Guillaume Archevêque de Tyr, qui revenant du Concile de Latran, paſſa à Conſtantinople l'hiver de la même année que l'Empereur Manuel mourut, loue extrémement la magnificence de ce Prince, & ſur-tout ſes aumônes. Il dit que ſon ame eſt allée au Ciel, & que ſa mémoire eſt en bénédiction. Ce qui montre, dit M. Fleuri, que ce Prélat, tout Latin qu'il étoit, le regardoit comme Catholique. Auſſi avons-nous vu que Manuel étoit en commerce avec le Pape Alexandre; & on ne peut pas dire que de ſon temps le ſchiſme des Grecs fût encore conſommé. Cette remarque de M. Fleuri, eſt très-importante.

VI.

Alexis Comnene [illegible] succéda à Manuel [illegible] de sa mere Marie fille de Raymond Prince d'Antioche. Elle étoit gouvernée elle-même par Alexis Comnene, cousin du défunt Empereur & Grand Maître de la garde-robe. Il y avoit alors à Constantinople un grand nombre de Latins que l'Empereur Manuel y avoit attirés. Il leur confioit les plus grandes affaires, & répandoit sur eux les libéralités. Les Grecs en furent jaloux, & crurent que la mort de l'Empereur étoit une occasion favorable pour satisfaire leur animosité, & pour exterminer les Latins dans tout leur Empire. Ils ne purent exécuter leur mauvais dessein, tant que l'autorité fut entre les mains d'Alexis, qui gouvernoit l'Impératrice & le jeune Empereur son fils; parce qu'Alexis se servoit aussi du conseil & du secours des Latins. Mais son orgueil & son avarice le rendirent bien-tôt odieux: & les mécontens appellerent Andronic de la même famille des Comnenes, homme inquiet & perfide, qui sous l'Empereur Manuel avoit été en prison, & ensuite obligé d'errer dans tout l'Empire. Enfin Manuel trois mois avant sa mort l'a fait rappeller, & pour le tenir dans un état honorable, il lui avoit donné le gouvernement du Pont. Étant donc invité par les mécontens, il vint avec une armée camper sur l'Hellespont devant Constantinople. Tout lui céda, on prit Alexis, on le lui envoia & il lui fit crever les yeux.

Ensuite il fit passer à Constantinople des troupes contre les Latins. Plusieurs s'embarquerent sur quarante quatre galeres & plusieurs

vaiſſeaux qu'ils trouverent ſur le port, emmenant avec eux leurs familles & ce qu'ils pouvoient emporter. Ceux qui étoient reſtés furent attaqués dans leurs quartiers, par les troupes d'Andronic & par le peuple de Conſtantinople. Le peu de ces pauvres Latins qui purent prendre les armes, réſiſterent long-temps & vendirent cherement leur vie. Les autres, c'eſt-à-dire les femmes, les enfans, les vieillards & les malades, furent brulés impitoiablement dans leurs maiſons, & tout le quartier réduit en cend.es. Les Grecs n'épargnerent pas même les égliſes & les autres lieux de piété, qui furent brulés avec ceux qui s'y étoient réfugiés, & ils ne diſtinguerent les prêtres & les moines d'avec les laïcs, qu'en les traitant plus cruellement.

Parmi eux ſe trouva Jean Cardinal ſoûdiacre, que le Pape, à la priere de l'Empereur Manuel, avoit envoié travailler à la réunion des deux égliſes. Comme il étoit dans ſon logis pendant ce maſſacre, quelques perſonnes pieuſes vinrent l'exhorter à ſe retirer. A Dieu ne plaiſe, dit-il, je ſuis ici pour l'union de l'Egliſe & par l'ordre du Pape mon maître. Alors les Grecs entrerent, & lui couperent la tête qu'ils attacherent à la queue d'un chien, & la traînerent ainſi par les rues. Ils traînerent auſſi par la ville les corps des Latins déja morts, après les avoir déterrés; ils entrerent dans l'hopital de ſaint Jean appartenant aux Chevaliers Hoſpitaliers de Jeruſalem, & égorgerent tous les malades qu'ils y trouverent. Les prêtres & les moines Grecs étoient les plus ardents à exciter le maſſacre: ils cherchoient les Latins dans le fond de leurs maiſons & dans les lieux les plus cachés, de-

peur que quelqu'un n'échapât; & les livroient aux meurtriers, à qui même ils donnoient de l'argent pour les encourager. Les plus humains vendoient aux Turcs & autres infidéles ceux qui s'étoient réfugiés chez eux, & à qui ils avoient promis de les ſauver: on en comptoit plus de quatre mille, de tout âge, de tout ſexe & de toute condition, réduits ainſi en eſclavage. Tel fut le traitement que firent les Grecs aux Latins établis chez eux depuis long-temps, quoique pluſieurs leur euſſent donné en mariage leurs filles ou leurs parentes. Ce maſſacre arriva au mois d'Avril 1182.

Les Latins qui s'étoient ſauvés par mer, en tirerent une cruelle vengeance. Ils s'aſſemblerent près de Conſtantinople, & s'y arrêterent quelque temps pour voir ce qui arriveroit: mais quand ils eurent appris ce qui s'étoit paſſé, ils partirent enflammés de colere; & faiſant le tour de l'Héleſpont, depuis l'embouchure de la mer Noire juſqu'à celle de la Méditéranée, ils deſcendirent dans les villes & les places, & firent main baſſe ſur tous les habitans. Ils attaquerent auſſi les monaſteres de ces côtes & des iſles voiſines, tuerent les moines & les prêtres, & brulerent les monaſteres avec ceux qui s'y étoient réfugiés. Ils en enleverent des richeſſes immenſes, dont ils réparerent leurs pertes. Car outre ce que les citoiens de Conſtantinople avoient donné depuis long-temps à ces monaſteres, ils y avoient encore mis en dépôt une grande quantité d'or & d'argent, que les Latins emporterent; & ils firent les mêmes ravages aux côtes de Theſſalie & des autres Provinces maritimes, pillant & brûlant les villes & les

Les Latin vengé: ci lement.

bourgades. Ils raſſemblerent auſſi les galeres qu'ils trouverent en divers lieux, & armerent une flotte formidable contre les Grecs. Quelques-uns aiant horreur de prendre part à ces violences, s'embarquerent ſur un vaiſſeau avec leurs femmes & leurs enfans, & ſe retirerent en Syrie.

Cependant les principaux citoiens de Conſtantinople paſſoient le détroit pour aller ſaluer Andronic. Le Patriarche Théodoſe y alla le dernier avec les principaux du Clergé. Andronic apprenant qu'il approchoit de ſa tente, alla au-devant de lui, ſe proſterna devant le Patriarche qui étoit à cheval, & s'étant relevé, lui baiſa les pieds, l'appellant un homme de bien, un défenſeur de la vérité, un autre Chryſoſtome pour l'éloquence. Le Patriarche voiant Andronic pour la premiere fois, le trouva tel que l'Empereur Manuel le lui avoit dépeint: la taille extraordinairement grande, le regard farouche, l'air d'un homme haut & diſſimulé, la démarche fiere, & les manieres artificieuſes & affectées. Andronic entra à Conſtantinople, où il étoit abſolument le maître auſſi-bien que par-tout l'Empire. Il rendoit néanmoins tous les honneurs au jeune Alexis, qu'il fit couronner auſſi-bien qu'Agnés ſœur de Philippe Auguſte Roi de France, avec laquelle Alexis étoit fiancé. Andronic vouloit obliger le Patriarche Théodoſe a éxécuter ſes ordres les plus injuſtes. Mais le Patriarche demeura inébranlable contre l'autorité d'Andronic; & voiant qu'il ne pouvoit plus faire aucun bien & que le mal devenoit incurable, il renonça au Siége de Conſtantinople qu'il avoit rempli pendant ſix ans, & ſe retira à l'Iſle Terebinte où il s'étoit bâti un logement

& un ſepulcre. Andronic ravi de cette retraite, qui n'étoit pas fort conforme aux regles, mit ſur le Siége de Conſtantinople, un homme diſpoſé à ſe conformer à toutes ſes volontés dans l'exercice de ſon miniſtere.

Ce fut par ce nouveau Patriarche nommé Baſile, qu'Andronic fit couronner l'Empereur Alexis le jour de la Pentecôte 1182. & pour témoigner plus de reſpect à ce jeune Prince, il le porta ſur ſes épaules à la grande égliſe, en verſant beaucoup de larmes. Mais quelque temps après il le fit conſentir à l'aſſocier à l'Empire, & ils furent couronnés enſemble. Dans cette cérémonie Andronic fut nommé le premier, ſous prétexte qu'il étoit indécent de mettre un enfant avant un vieillard vénérable. A la communion, quand Andronic eut reçu le pain céleſte, il étendit les mains pour prendre le calice, & jura par les myſteres terribles, qu'il n'acceptoit l'Empire que pour ſoulager Alexis. Peu de jours après, ſon Conſeil aiant décidé qu'il étoit dangereux pour un Etat d'avoir pluſieurs maitres, la mort d'Alexis fut réſolue : on l'étrangla pendant la nuit, & on porta le corps à Andronic, qui lui donna des coups de pieds, lui fit couper la téte qu'il voulut avoir ; & il fit jetter le corps au fond de la mer, enfermé dans un cercueil de plomb. Telle fut la fin de l'Empereur Alexis fils de Manuel, qui n'avoit pas encore quinze ans accomplis.

Androni fait aſſoci à l'Empire Sa barba

V.

Audronic quoique fort âgé épouſa Agnès ſœur du Roi de France, qui avoit été fiancée au jeune Empereur Alexis, & qui avoit à peine onze ans. Il ſe fit enſuite abſoudre dans un concile, lui & tous ſes complices, d'avoir violé le ſerment qu'ils avoient prêté à l'Empereur

Regne d'A dronic. Révolte co tre lui. Sa fin fun ſte.

Manuel, & à ſon fils. Les Evêques accorderent l'abſolution par des décrets qu'ils publierent ; & pour les récompenſer de cette prévarication, Andronic leur accorda quelques petites graces, entre autres, la permiſſion de s'aſſeoir ſur des bancs que l'on plaçoit auprès de ſon trône. Mais comme ſon regne ne fut que de deux ans, ils ne jouirent pas long-temps de cet honneur. En effet Andronic s'attira une infinité d'ennemis par ſes ſoupçons & par ſes cruautés. Le plus formidable fut Iſaac l'Ange, qui aiant tué celui qui vouloit l'arréter de la part d'Andronic, ſe ſauva dans ſainte Sophie, comme faiſoient ceux qui craignoient d'être pourſuivis pour un meurtre. On s'aſſembla pour voir ce qu'il deviendroit. Le peuple émû commença à le demander pour Empereur : on rompit les priſons, on en tira ceux qu'Andronic y retenoit, & avant qu'Iſaac ſortit de ſainte Sophie, on lui mit ſur la tête la couronne du grand Conſtantin, qui étoit ſuſpendue ſur l'autel. Enſuite on le fit monter ſur un des chevaux de l'Empereur qui paſſoit par hazard, & on le promena ainſi par la ville, ſuivi du Patriarche Baſile, que le peuple y traîna malgré lui. Iſaac l'Ange fut ainſi proclamé Empereur & mis en poſſeſſion du Palais, que le peuple pilla ſans épargner les ornemens de la chapelle Imperiale, & le reliquaire où l'on prétendoit conſerver la lettre de Jeſus-Chriſt à Abgar.

Le malheureux Andronic s'enfuit par mer ; mais il fut pris, chargé de chaînes & préſenté à Iſaac, qui permit à tout le monde de lui faire toutes ſortes d'inſultes. On lui donna des ſoufflets, on lui arracha la barbe & les cheveux, on lui caſſa les dents, il fut le jouet du

peuple, & sur-tout des femmes dont il a [illegible] fait mourir les maris. Ensuite on lui coupa la main droite, & on le remit en prison, sans lui donner à boire ni à manger, ni aucun soulagement. Quelques jours après on lui arracha un œil, on le mit sur un chameau, & on le promena dans la place publique, la tête nue & le corps couvert d'un méchant haillon. La populace lui fit sentir toute sa fureur : on lui disoit les injures les plus grossieres & les plus infâmes : on lui remplissoit le nez d'ordures, on lui en couvroit le visage, on lui [illegible] des pierres, & quelques-uns le perçoient avec des broches ; une femme lui [illegible] lante sur la tête : c'étoit [illegible] davantage. Il soutint tous ces [illegible] mens avec beaucoup de fermeté, ne disant autre chose que ces mots [illegible] aiez pitié de moi. [illegible] ple, achevez-vous de [illegible] il faisoit allusion aux paroles de l'Ecriture, dont il étoit tres-bien instruit, quoiqu'il n'en eût point fait usage pour le reglement de ses mœurs. Enfin on le mena au théâtre, & on le pendit par les pieds : ce qui donna occasion de l'outrager de nouveau jusqu'à ce qu'il expirât. Tel fut la fin miserable d'Andronic, qui n'avoit regné que deux ans.

VI.

Isaac l'Ange en regna pres de dix, & commença par reprendre les villes dont les Siciliens s'étoient emparés. Il fit déposer le Patriarche Basile, quoiqu'il eût beaucoup contribué à le faire Empereur. La cause de sa déposition fut d'avoir permis à quelques femmes nobles de quitter l'habit monastique, qu'Andronic leur avoit fait prendre malgré elles.

Regne d'Isaac l'Ange

L'Empereur Iſaac fit mettre à ſa place Nicétas qu'il n'y laiſſa que trois ans & demi. Il n'avoit d'autres reproches à lui faire que ſa trop grande vieilleſſe. Il donna le Siége de Conſtantinople à un moine nommé Léonce, après avoir fait ſerment devant tout le monde, qu'il ne le connoiſſoit point auparavant, mais que dans une viſion la ſainte Vierge lui avoit fait connoître ſon mérite. Il le repréſentoit comme un homme merveilleux; & néanmoins il ne le laiſſa pas un an ſur le Siége de Conſtantinople; & en 1193. il y mit Doſithée Patriarche de Jéruſalem. Mais comme il ſçavoit que cette tranſlation étoit contre les Canons, il conſulta artificieuſement Théodore Balzamon Patriarche Grec d'Antioche, qui réſidoit à Conſtantinople, & qui étoit le plus habile Juriſconſulte de ſon ſiécle. L'Empereur le prit en particulier, & lui dit: Il eſt triſte que l'Egliſe ſoit tellement dépourvue d'hommes de mérite, que nous ne puiſſions en trouver un qui ſoit digne de remplir le Siége de Conſtantinople. Il y a long-temps, ajouta-t-il, que je voudrois vous y placer comme une lumiere éclatante: mais je ſuis retenu par la ſévérité des Canons contre les tranſlations. Si par la profonde connoiſſance que vous avez, vous pouviez prouver que cette tranſlation eſt permiſe, je la regarderois comme un grand avantage. Théodore répondit que la choſe étoit faiſable; & en aiant conferé avec pluſieurs Evêques, on ne manqua pas de décider que la tranſlation étoit permiſe. L'Empereur en fit un Décret; mais ce fut Doſithée qui fut transféré de Jéruſalem à Conſtantinople. Il fut mis ſur ce Siége avec une pompe extraordinaire. Les Evêques fâchés d'avoir violé les Canons pour un ſi in-

[illegible] siecle, [illegible] que l'Em-pereur [illegible] en [illegible]

Cependant [illegible] l'Ange [illegible] par [illegible] & [illegible] de l'Ange. [illegible]

ARTICLE IX.

Plusieurs Saints du onzième siecle.

I.

S[illegible] & d'une mere très-pieuse [illegible] me siecle. Il fut [illegible] la ville d'Armagh, où il fit ses études. [illegible] Quelque-temps après [illegible] Archevêque d'Armagh [illegible] malgré lui [illegible] les Canons, qui [illegible] vingt-cinq ans pour le diaconat. Et comme pour la prêtrise, l'Archevêque l'avoit [illegible]

S. Malachie archevêque d'Armagh.

Il est sacré [illegible]

fait ſon vicaire, Malachie commença à travailler avec fruit à l'inſtruction de ce peuple encore barbare. Il abolit les ſuperſtitions, établit le chant des Heures Canoniales, l'uſage de la confeſſion, & fit faire des réglemens utiles. Pour s'inſtruire lui-même de plus en plus, il prit conſeil de Malc Evêque de Leſmor, célébre non-ſeulement par ſa ſcience & ſa vertu, mais encore par ſes miracles. Malachie demeura quelques années auprès de lui ; & aiant enſuite été rappellé en Ultonie, il rétablit le célébre monaſtere de Bancor, où avoit vécu ſaint Colomban cinq cens ans auparavant. Ce monaſtere avoit été ruiné par des Pirates & étoit demeuré long-temps déſert.

Son Epiſcopat.

Triſte état du Chriſtianiſme en Irlande.

Le Siége Epiſcopal de Conoret dans la même Province d'Ultonie, étant venu à vaquer, Malachie fut élu malgré lui pour le remplir. Quand il voulut commencer l'exercice de ſes fonctions, il trouva des barbares plus ſemblables à des bêtes qu'à des hommes. Ils n'étoient Chrétiens que de nom, ne contractoient point de mariages légitimes, ne ſe confeſſoient point & ne demandoient point de pénitence. Auſſi perſonne ne ſongeoit à la leur impoſer. Les Eccléſiaſtiques étoient en petit nombre, & vivoient parmi les laïcs dans l'oiſiveté : il n'y avoit dans les égliſes ni offices ni inſtructions. Le ſaint Evêque ne perdit point courage : il exhorta en public & en particulier, il viſita le Diocèſe, il ſouffrit toutes ſortes de fatigues, les mépris & les mauvais traitemens ; il paſſa des nuits en priere devant Dieu. Enfin il vainquit la dureté de ce peuple, & y établit la diſcipline, la fréquentation des égliſes, l'uſage des Sacremens, les mariages légitimes.

Il eſt nommé Archevêque d'Armac.

Quelques années après, Celſe Archevêque d'Armac étant tombé malade, & ſe voiant près

de ſa fin, ordonna que l'Evéque Malachie fût ſon ſucceſſeur, ne connoiſſant perſonne qui en fût plus digne; & il l'ordonna par l'autorité de ſaint Patrice, à laquelle perſonne en Irlande n'oſoit réſiſter. Son deſſein en nommant Malachie pour lui ſuccéder, étoit de détruire un horrible abus qui régnoit depuis long-temps dans l'égliſe d'Armac. Le Siége en étoit devenu héréditaire, & on n'y ſouffroit point d'Archevêque qui ne fût d'une certaine famille, qui en étoit en poſſeſſion depuis près de deux cens ans. S'il ne ſe trouvoit point de clercs de cette famille, on y mettoit des laics, & il y en avoit eu déja huit avant Celſe. De-là venoit ce relâchement de la diſcipline, cet oubli de la Religion, cette barbarie dans toute l'Irlande, où les Evéchés étoient changés & multipliés ſans régle & ſans raiſon, ſelon la fantaiſie du Métropolitain; en ſorte que l'on mettoit des Evêques preſque en chaque égliſe. C'étoit afin de rémédier à ces maux, que Celſe vouloit avoir Malachie pour ſucceſſeur.

Il fut élu en effet après la mort de Celſe; mais un nommé Maurice, de la famille qui étoit en poſſeſſion de ce Siége, s'en empara & s'y maintint par violence pendant cinq ans. Malachie profita de l'occaſion pour refuſer cette dignité, repréſentant d'ailleurs qu'il étoit lié a une autre égliſe; mais il fut tellement preſſé par tous les gens de bien, qu'il ſe rendit, en diſant qu'il n'obéiſſoit que dans l'eſpérance du martyre, & à condition que quand l'égliſe d'Armac ſeroit délivrée des uſurpateurs & que la paix y ſeroit affermie, on lui permettroit de retourner à ſon premier Siége. Pendant les deux années que Maurice vécut encore, Malachie n'entra point dans la ville,

de peur de donner occaſion à la mort de quelqu'un. Maurice eut ſoin de laiſſer pour ſucceſſeur un de ſes parens nommé Nigel ; mais le Roi, les Evêques & tout le peuple fidéle, firent prendre poſſeſſion à Malachie. Nigel obligé de s'enfuir, emporta les marques de la dignité, qui étoient l'Evangile de ſaint Patrice, & le bâton de Jeſus. Les Irlandois donnoient ce nom à un bâton orné d'or & de pierreries, qu'ils croioient que Notre Seigneur avoit tenu entre ſes mains. Avec ces Reliques, Nigel ſe faiſoit reſpecter du peuple ignorant par-tout où il alloit.

Il quitte le Siége d'Armac.

Malachie aprés avoir rétabli la paix & la liberté dans l'égliſe d'Armac, & réformé la conduite & les mœurs de ſes diocéſains, quitta ce Siége ſuivant la déclaration qu'il en avoit faite en l'acceptant, & mit à ſa place Gélaſe, homme de mérite & digne de lui ſuccéder. Il retourna enſuite à ſon ancien Diocèſe, où il forma une communauté de Chanoines réguliers, avec leſquels il auroit voulu pouvoir vivre en retraite. Mais ſa grande réputation ne le lui permit pas ; tout le monde venoit en foule le conſulter, même les plus puiſſans du païs : on le regardoit comme un Apôtre, & ſes déciſions paſſoient pour des oracles. Il réſolut enſuite d'aller à Rome ; & aiant paſſé en Ecoſſe & en Angleterre, il vint en France & ſéjourna à Clairvaux, où il lia une étroite amitié avec ſaint Bernard. Il fut reçu très-favorablement par le Pape Innocent II. & il lui demanda avec larmes & avec inſtance la liberté de ſe retirer & de mourir à Clairvaux. Mais le Pape n'y voulut jamais conſentir, jugeant avec raiſon, que ce ſaint Evêque ſeroit beaucoup plus utile en Irlande. Il demeura un mois entier à Rome

Sa réputation

Il ſe lie avec S. Bernard.

à viſiter

Tome V.

tions, des punitions d'impies, des guériſons de malades, & des converſions miraculeuſes ; mais il avoue qu'il s'arrête plus volontiers à ce qui peut être imité, qu'à ce qui n'eſt qu'un objet d'admiration.

Il retourne à Clairvaux & y tombe malade.

Saint Malachie déſiroit depuis long-temps le pallium pour honorer ſon Siége. Le Pape Innocent le lui avoit promis, & il étoit affligé de ne l'avoir pas reçu de ſon vivant. Mais ſçachant que le Pape Eugene étoit en France, il voulut profiter de l'occaſion, ne doutant pas qu'il ne lui fût favorable, comme enfant de ſa chere maiſon de Clairvaux. Il aſſembla donc ſon Concile ; & après avoir traité pendant trois jours les affaires qui ſe préſentoient, il déclara ſon deſſein touchant le pallium ; & les Evêques l'approuverent, à condition qu'il l'enverroit demander par un autre. Voiant néanmoins qu'il étoit réſolu d'y aller lui-même, & que d'ailleurs le voiage n'étoit pas fort long, ils n'oſerent s'y oppoſer. Lorſque Malachie arriva à Clairvaux, ſaint Bernard le reçut avec une joie incroiable. Mais le Pape étoit déja a Rome ou près d'y arriver. Malachie s'arrêta quelque temps dans cette ſainte maiſon pour ſe préparer au voiage de Rome. Quatre ou cinq jours après ſon arrivée, aiant célébré la Meſſe conventuelle le jour de ſaint Luc, la fiévre le prit & il ſe mit au lit. Toute la communauté s'empreſſoit à le ſervir, & à lui donner tous les ſoulagemens poſſibles ; mais il leur diſoit : Vos ſoins ſont inutiles ; je fais néanmoins pour l'amour de vous ce que vous voulez. Car il ſçavoit que ſa fin étoit proche, & il aſſûroit qu'il mourroit cette année & au jour qu'il déſiroit depuis ſi long-temps, qui étoit celui de la commémoration des morts, aiant

III.

Laurent nâquit en Irlande. Son pere nommé Maurice, étoit Seigneur d'une des principales Provinces de cette Iſle. Laurent fut le dernier de ſes fils. On l'éleva d'une maniere convenable à ſa naiſſance, & il répondit parfaitement aux ſoins que l'on prenoit de lui. Il n'avoit que dix ans, lorſque ſon pere l'envoia en ôtage au Roi d'Irlande, dont il étoit devenu l'ennemi. Ce Prince cruel traita cet enfant avec beaucoup d'inhumanité, & l'envoia dans un lieu ſtérile & déſert où il manquoit de tout. Maurice en fut averti & vint à bout de délivrer ſon fils. Voulant conſacrer à Dieu un de ſes enfans, il pria l'Evêque de Glindalac de les tirer au ſort. Le jeune Laurent que Dieu avoit deſtiné à ſon ſervice, dit auſſi-tôt à ſon pere : Il n'eſt pas beſoin de tirer au ſort : je me conſacre de tout mon cœur au ſervice de Dieu ; je ne veux point d'autre héritage, & j'abandonne le monde à ceux qui l'aiment. Il fit des progrès étonnans dans la vertu, auſſi-bien que dans les ſciences ; & dans un âge peu avancé on voioit en lui la ſageſſe des vieillards. N'aiant encore que 25. ans, il fut élu pour gouverner des religieux qui compoſoient le Clergé de l'égliſe Cathédrale de Glindalac. Il s'appliqua à y maintenir une régularité exacte, & il en donna toujours l'exemple à ſes religieux. Pendant les quatre premieres années, il y eut dans le pais une diſette extraordinaire, & Laurent n'épargna rien pour le ſoulagement des pauvres.

S. LAURENT de Dublin.

Son éducation

Son Epiſcopat.

Après la mort de l'Evêque de Glindalac, tout le monde jetta les yeux ſur lui. Son humilité s'en défendit ; mais Dieu le réſervoit à un plus grand Siége. Ce fut celui de Dublin, qui vaqua peu de temps après. Laurent

gers, il arriva en Allemagne dans un monaſtere de ſon Ordre, où il étoit entiérement inconnu. Il y vivoit comme un ſimple moine, & goûtoit le repos qu'il avoit tant déſiré. Mais dans le temps qu'il s'y attendoit le moins, un jeune homme de ſon Diocèſe, qui avoit été inſtruit ſous ſa diſcipline, entra dans le lieu de ſa retraite. Ce voiageur s'étant mis à conſiderer tous les freres qui ſortoient de l'égliſe pour aller au travail, reconnut ſon Evêque, & le fit connoître à toute la communauté. Les religieux fort ſurpris, ſe jetterent auſſi-tôt à ſes pieds fondant en larmes, & lui demanderent ſa bénédiction.

Il retourne à ſon égli e.

Ses dernieres actions.

Sa mort.

Le ſaint Prélat inconſolable de ſe voir découvert, verſa des torrens de larmes; & il méditoit quelque nouvelle retraite, mais on ne lui en laiſſa pas la liberté; de ſorte qu'il fut contraint de retourner à ſon Diocèſe. Il reprit ſes fonctions, pour obéir à Dieu qui lui marquoit ſa volonté d'une maniere ſi ſenſible. Il acheva pour lors de conſacrer à Dieu le reſte de ſa famille. Il avoit coutume de faire copier les Livres de ſaint Auguſtin pour en faire préſent à diverſes égliſes. Il fut preſque le ſeul des Evêques relevans de l'Empire, qui eut le courage de s'oppoſer à l'Antipape Victor, que l'Empereur ſoutenoit. Le Pape Alexandre le fit venir auprès de lui, afin qu'il prêchât publiquement contre les ſchiſmatiques. Quelque temps après, il l'envoia en France pour travailler à réconcilier les Rois de France & d'Angleterre. Son voiage fut accompagné de miracles, & les deux Princes firent la paix. A ſon retour il tomba malade, & fut obligé de s'arrêter au monaſtere de Belleval au Diocèſe de Beſançon. Il y mourut l'an 1174. âgé de 73. ans.

Meſſe ſolemnelle, un homme qui étoit fou, & qui avoit ouï dire que Laurent étoit un Saint, s'imagina qu'il feroit une belle action, s'il le rendoit martyr comme ſaint Thomas. C'eſt pourquoi il lui déchargea un grand coup ſur la tête. Laurent tomba au coin de l'autel. Tout le monde crut qu'il étoit bleſſé à mort. Mais un peu après il leva la tête, & s'étant fait apporter de l'eau, il dit l'Oraiſon Dominicale, fit le ſigne de la croix ſur l'eau, & après en avoir fait laver ſa plaie, il ſe trouva guéri & chanta la Meſſe.

Diverſes affaires de ſon égliſe l'obligerent d'aller à Rome. Il y ſoutint généreuſement les libertés de l'égliſe d'Irlande; & il ſe fit tellement eſtimer par ſa ſageſſe, que lorſqu'il retourna en ſon païs, le Pape le fit ſon Légat dans toute l'Irlande. Il ne ſe ſervit de ce nouveau pouvoir, que pour travailler à corriger tous les abus & pour réformer le Clergé. La famine s'étant fait ſentir dans toute l'Irlande, il fit des aumônes extraordinaires. Beaucoup de femmes qui ne pouvoient nourrir leurs enfans, les portoient à ſa porte, aſſûrées qu'il ne les abandonneroit pas. Laurent en prenoit ſoin en effet, & il en avoit quelquefois juſqu'à deux cens. La charité l'aiant obligé d'aller en Angleterre, pour tâcher de terminer un grand différend qui s'étoit élevé entre Henri II. Roi d'Angleterre & le Roi d'Irlande, il paſſa en Normandie, où Henri s'étoit retiré parce qu'il ne vouloit point entendre parler d'accommodement; mais à peine étoit-il entré dans cette Province, qu'il fut attaqué d'une fiévre violente. En arrivant à Eu, à la vue de l'égliſe de Nôtre-Dame, il dit: C'eſt ici le lieu où je me repoſer pour toujours. Il y

ne put éviter ce fardeau, dont le poids lui étoit si redoutable, & il fut sacré par Gélase Primat d'Irlande. Son premier soin fut de veiller sur toute sa conduite, afin d'être un parfait modéle pour le peuple que Dieu lui avoit confié. Il s'appliqua à l'instruire de tous ses devoirs. Il rétablit la régularité parmi les Chanoines de son église. Non-seulement il portoit l'habit de Chanoine régulier, mais il en menoit lui-même la vie, mangeant au réfectoire, gardant le silence dans les temps marqués, & assistant aux Offices de la nuit. Depuis qu'il eut embrassé cet institut, il ne mangea point de viande. Il examinoit toutes ses actions avec un grand soin, & punissoit rigoureusement ses moindres fautes. Il exerçoit l'hospitalité avec magnificence, & ses libéralités envers les pauvres étoient extraordinaires. Il se retiroit souvent dans une affreuse solitude; & apres y avoir contemplé la vérité, il en sortoit plein d'un zéle & d'une ardeur toute divine, & alloit attaquer avec courage les déréglemens auſquels son peuple n'étoit que trop abandonné. Il en avoit souvent prédit la punition, & il eut la douleur d'en être témoin. La ville de Dublin fut assiégée par le Roi d'Irlande, qui fut soutenu par les troupes qu'il avoit fait venir d'Angleterre. La ville fut prise & abandonnée au pillage. On vit alors ce digne Pasteur courir de tous côtés, s'exposer à la mort pour tâcher d'en délivrer quelques-uns, consoler les affligés, soulager ceux qui étoient dans le besoin, assister les mourans, faire enterrer les morts. Quelque temps apres, il fut obligé d'aller en Angleterre, où il fut bien reçu par le Roi Henri qui étoit à Cantorberi. Après avoir passé la nuit au tombeau de saint Thomas; comme il alloit à l'autel dire une

Meſſe ſolemnelle, un homme qui étoit fou, & qui avoit ouï dire que Laurent étoit un Saint, s'imagine qu'il feroit une belle action, s'il le rendoit martyr comme ſaint Thomas. C'eſt pourquoi il lui décharge un grand coup ſur la tête. Laurent tombe au coin de l'autel. Tout le monde crut qu'il étoit bleſſé à mort. Mais un peu après il leva la tête, & s'étant fait apporter de l'eau, il dit l'Oraiſon Dominicale, fit le ſigne de la croix ſur l'eau, & après en avoir fait laver ſa plaie, il ſe trouva guéri & chanta la Meſſe.

Diverſes affaires de ſon égliſe l'obligerent d'aller à Rome. Il y ſoutint généreuſement les libertés de l'égliſe d'Irlande, & il ſe fit tellement eſtimer par ſa ſageſſe, que lorſqu'il retourna en ſon païs, le Pape le fit ſon Légat dans toute l'Irlande. Il ne ſe ſervit de ce nouveau pouvoir, que pour travailler à corriger tous les abus & pour réformer le Clergé. La famine s'étant fait ſentir dans toute l'Irlande, il fit des aumônes extraordinaires. Beaucoup de femmes qui ne pouvoient nourrir leurs enfans, les portoient à ſa porte, aſſûrées qu'il ne les abandonneroit pas. Laurent en prenoit ſoin en effet, & il en avoit quelquefois juſqu'à deux cens. La charité l'aiant obligé d'aller en Angleterre, pour tâcher de terminer un grand différend qui s'étoit élevé entre Henri II. Roi d'Angleterre & le Roi d'Irlande, il paſſa en Normandie, où Henri s'étoit retiré parce qu'il ne vouloit point entendre parler d'accommodement; mais à peine étoit-il entré dans cette Province, qu'il fut attaqué d'une fiévre violente. En arrivant à Eu, à la vue de l'égliſe de Nôtre-Dame, il dit: C'eſt ici le lieu où je dois me repoſer pour toujours. Il y

mourut en effet après une courte maladie l'an 1182.

IV.

S. Etienne d'Obazine.

Etienne nâquit dans le Limousin & reçut une éducation chrétienne. Aiant été élevé au Sacerdoce, il se crut obligé à une vie plus parfaite que celle qu'il avoit menée auparavant.

Ses vertus.

Il renonça aux satisfactions les plus innocentes, & il portoit sous ses habits un rude cilice. Ses jeûnes devinrent presque continuels, & ses prieres étoient accompagnées de larmes. Il avoit reçu de Dieu le don de la parole, & ses discours étoient si touchans, qu'on ne se lassoit point de l'entendre. Il étudioit avec beaucoup d'assiduité l'Ecriture sainte & les Ouvrages des saints Peres. Cette étude lui apprenant de plus en plus le néant des choses du monde, il résolut d'y renoncer, & d'entrer dans la carriere d'une pénitence plus rigoureuse. Un de ses amis s'unit à lui : ils donnerent l'un & l'autre aux pauvres tout ce qu'ils possédoient, & chercherent un lieu solitaire où ils pussent vivre séparés de tous les hommes. Plusieurs personnes attirés par l'odeur de la piété d'Etienne, se mirent sous sa conduite ; & avec l'approbation de l'Evêque de Limoges, ces pieux solitaires bâtirent un monastere, qui n'étoit proprement qu'un amas de cabanes. Leurs austérités étoient extraordinaires. Tout leur temps étoit partagé entre la priere, la lecture, & le travail des mains.

Sa retraite.

Il fonde plusieurs monasteres qu'il unit à l'Ordre de Cîteaux.

Comme le nombre des solitaires augmentoit tous les jours, Etienne se crut obligé d'agrandir son monastere, qu'il nomma Obazine du nom de la forêt où il étoit situé. Un grand nombre de femmes chrétiennes voulut se mettre aussi sous la conduite d'Etienne, qui

fit bâtir pour elles un monaſtere. Leur nombre alla en peu de temps juſqu'à cent cinquante. Lorſqu'elles parloient à quelqu'un, elles ne pouvoient ni voir, ni être vues. Etienne craignant que la régularité qu'il avoit établie dans ſes monaſteres, ne s'affoiblit après ſa mort, parce qu'il n'avoit point écrit de Regle, conſulta le Prieur de la Chartreuſe qui étoit alors le Vénérable Guigues, ſur l'inſtitut qu'il devoit choiſir; & le Prieur lui conſeilla de s'attacher à celui de Citeaux, parce que les Chartreux étoient bornés dans le nombre des perſonnes qu'ils devoient recevoir. Etienne alla donc trouver le Pape Eugene qui étoit à Citeaux, pour le prier d'unir à cet Ordre les monaſteres qu'il avoit fondés. Le Pape approuva ſon deſſein; & aiant fait appeller Rainard Abbé de Citeaux, homme d'un mérite ſingulier, il lui recommanda Etienne, & lui dit de le regarder comme ſon fils & de l'aſſocier à l'Ordre. Rainard le préſenta aux Abbés aſſemblés en Chapitre général, & leur dit: Vous voiez cet Abbé de petite taille & de mauvaiſe mine: c'eſt un homme plein de l'Eſprit de Dieu. Leur aiant en même-temps déclaré l'ordre du Pape, ils le reçurent tout d'une voix & unirent à Citeaux les monaſteres qu'Etienne avoit établis. Il y avoit quelque difficulté, en ce que la Maiſon d'Obazine avoit certaines pratiques contraires aux coutumes de Citeaux, mais Rainard dit que ces différences s'aboliroient peu à peu. Etienne retourna plein de joie à Obazine avec deux moines prêtres & deux freres lais de Citeaux, que Rainard lui avoit donnés pour l'inſtruire de la Regle de Citeaux. Le changement qui fit le plus de peine à l'Abbé Etienne, fut d'accorder l'uſage de la

viande aux malades. Depuis cette association le monastere d'Obazine ne fit qu'augmenter, & il continua d'en produire plusieurs autres.

Son désintéressement. Sa mort.

Etienne fut donc obligé d'augmenter les bâtimens de la maison d'Obazine; & comme l'Evêque lui permettoit d'accorder des indulgences à ceux qui feroient des offrandes à ce monastere, Etienne répondit : Nous ne voulons point introduire une coutume qui scandaliseroit les peuples, & qui nous couvriroit de confusion, en donnant des indulgences que nous n'avons pas le pouvoir d'accorder. La même chose arriva à ce saint Abbé dans un autre Diocèse, où il fondoit un nouveau monastere. L'Evêque lui ayant demandé combien il souhaitoit d'indulgences pour ceux qui contribueroient aux bâtimens, il répondit : Comment pourrions-nous décharger les autres de leurs iniquités, nous qui sommes accablés du poids de nos propres péchés ? Bien loin d'attirer à son monastere les biens des riches, il donnoit aux pauvres quelquefois même ce qui étoit nécessaire à la maison. Etant allé dans un de ses monasteres pour l'élection d'un nouvel Abbé, il y tomba malade & mourut en priant avec ses freres. Ce fut l'an 1159.

V.

Le B. Pons de Laraze.

Un Gentilhomme de Languedoc donna dans le douziéme siécle un exemple mémorable de pénitence. Il se nommoit Pons, & étoit Seigneur de Laraze château très fortifié dans le Diocèse de Lodève. Il étoit distingué par sa noblesse, ses richesses, son esprit, sa valeur. Mais n'ayant d'autre regle de sa conduite que ses passions, il s'abandonna à toutes sortes de déréglemens. Il étoit très-incommode à ses voisins, surprenoit les uns par ses discours artificieux, dé-

Ses désordres.

pouilloit les autres de leurs biens par violence, & ne s'occupoit jour & nuit qu'à exercer un honteux brigandage. Il méprisoit les loix les plus sacrées, & ne parloit de la Religion qu'avec mépris. Dieu fit éclater en cet insigne pécheur les richesses inépuisables de sa grace. Il perça le cœur de Pons d'une crainte salutaire, & lui fit rompre toutes ses mauvaises habitudes. Il fit part à son épouse de la résolution qu'il prenoit, de ne s'occuper que des moiens d'expier ses péchés. Elle s'en réjouit, se mit avec sa fille dans le monastere de Drinone. & Pons plaça son fils à saint Sauveur de Lodeve. Ses voisins & ses amis surpris d'un tel changement, vinrent trouver Pons, qui leur parla si fortement du mépris du monde, de la vanité de ses biens, de ses honneurs & de ses plaisirs, des avantages de la pénitence, & du prix inestimable d'une sincere piété, que plusieurs en furent touchés. Six de ses amis se joignirent à lui, assurant qu'ils ne s'en séparercient ni à la vie, ni à la mort.

Sa conversion.

Pons de Laraze prit de sages mesures pour venir à bout de restituer tous les biens qu'il avoit usurpés, & pour rendre à chacun les mêmes choses qu'il leur avoit enlevées. Il se jettoit aux pieds de tous ceux à qui il avoit fait quelque tort, leur demandoit humblement pardon, & leur remettoit ce qui leur étoit dû. Après cette action de justice, il fit des œuvres de charité, & donna aux pauvres ce qui lui restoit. Le Dimanche des Rameaux pendant que l'on faisoit la procession, il se présenta à l'Evêque de Lodève avec ses six compagnons. Il étoit en chemise & nuds pieds, avoit au cou une corde par laquelle un homme le menoit comme un criminel, en le frappant continuel-

Sa pénitence.

trouva la communauté de Nogent réduite à six moines, & les bâtimens en ruine; mais il les releva & établit une si exacte discipline, qu'il attira bientôt un grand nombre de sujets, & que deux Abbés quitterent leurs monasteres, pour vivre sous sa conduite.

Il est ordonné Evêque.

Sa grande réputation fit qu'on lui offrit des Abbayes plus considérables, qu'il refusa; & qu'enfin on le nomma à l'Evêché d'Amiens. Il vouloit s'enfuir, mais on l'arreta, & on le sacra a Reims l'an 1104. Il travailla pendant dix ans à la sanctification de son troupeau; mais ne pouvant plus supporter l'indocilité de son peuple, les violences exercées par les nobles, & les désordres dont son Diocèse étoit rempli, il résolut de tout quitter, & se retira en effet dans le désert de la Chartreuse. Guigues en étoit Prieur, & il bénit Dieu en voiant le désir qu'avoit ce saint Eveque de mener une vie pénitente. Mais il craignoit que le Pape & les Evêques de France ne trouvassent mauvais qu'il le reçût. Il lui donna néanmoins une cellule, où le saint Evêque ravi de se trouver en liberté, s'appliquoit à tous les exercices spirituels avec la meme ferveur, que s'il n'eût fait que commencer de se donner à Dieu. Peu de temps après la retraite de S. Godefroi, on tint à Beauvais un concile auquel se présenterent des députés d'Amens, qui se plaignirent que leur Eveque les avoit abandonnés. Raoul Archevêque de Reims leur dit: Comment osez-vous vous plaindre, vous qui par votre indocilité avez chassé de son Siége, un homme orné de toutes sortes de vertus? Allez le chercher, & tâchez de le ramener avec vous. Il y vint en même-temps des députés de la part de Godefroi, avec des lettres par lesquelles

Il se retire dans le desert de la Chartreuse.

il déclaroit qu'il ne ſortiroit point de ſa ſolitude, qu'il ſe ſentoit incapable de l'Epiſcopat; qu'à la vérité il avoit inſtruit ſon troupeau par ſes diſcours, mais qu'il l'avoit perdu par ſon mauvais exemple. A ces paroles les Evêques du concile ne purent retenir leurs larmes, en voiant combien l'humilité rendoit ce ſaint Evêque petit & mépriſable à ſes propres yeux. Ils remirent à délibérer ſur cette affaire dans le concile qu'ils devoient tenir à Soiſſons l'année ſuivante 1115.

Le concile de Soiſſons envoia deux députés aux freres de la Chartreuſe, pour les prier & leur ordonner de renvoier au plutôt Godefroi à ſon égliſe. Les Peres du concile lui écrivirent auſſi à lui-même, lui repréſentant qu'il n'avoit pas dû quitter ſon troupeau pour travailler à ſa perfection particuliere, & qu'on ne mettroit perſonne à ſa place. Godefroi aiant reçu cette lettre, fut ſenſiblement affligé, & ſe jetta aux pieds des Chartreux, les priant avec larmes de ne pas ſouffrir qu'on l'arrachât d'avec eux. Ils pleuroient de leur côté, & tâchoient en même-temps de le conſoler. Mais ne pouvant réſiſter à l'autorité du Roi & des Evêques, ils le renvoierent en paix. Godefroi ſortant de la Chartreuſe, ſe retournoit ſouvent pour la regarder, les yeux baignés de larmes, déplorant ſon malheur de n'avoir pu y finir ſes jours. Il alla d'abord à Reims, où le Légat Conon tenoit un autre concile. L'Archevêque de Reims y amena Godefroi, tellement affoibli par ſes jeûnes, ſes veilles & d'autres auſtérités, qu'à peine pouvoit-il ſe ſoutenir. Le Légat lui reprocha un peu durement d'avoir quitté ſon troupeau, & d'avoir préféré au ſalut de pluſieurs ſon utilité particuliere. Godefroi retourna à

Il eſt fo
de remon
ſur ſon Si

Sa mort

ſon égliſe ; mais il mourut la même année à Soiſſons en allant à Reims. Il fut enterré dans l'Abbaie de ſaint Creſpin, où étoit dans la cinquantiéme année de ſon age & dans l'onziéme de ſon Epiſcopat. L'Egliſe honore ſa mémoire le huit Novembre jour de ſa mort.

VII.

Sainte Hildegarde.

Hildegarde nâquit l'an 1098. de parens nobles & vertueux qui la conſacrerent à Dieu dès ſon enfance, parce qu'auſſi-tôt qu'elle put parler, elle fit entendre ſoit par ſes diſcours, ſoit par ſignes, qu'elle voioit des choſes extraordinaires. A l'âge de dix-huit ans, elle fut enfermée avec une fille fort pieuſe nommée Jutte, qui la forma a l'humilité & a la pratique des vertus chrétiennes, & lui apprit ſimplement à lire le pſeautier. Hildegarde avançoit en vertu, mais elle ſouffroit des maux de tête & d'autres infirmités preſque continuelles, en ſorte qu'elle étoit rarement en état de marcher. Elle vécut néanmoins quatre-vingts-deux ans. A l'âge de quarante-deux ans & ſept mois, elle eut une viſion, & reçut en même-temps l'intelligence des ſaintes Ecritures. Après pluſieurs années, elle entendit une voix qui lui ordonnoit d'écrire ce qu'elle verroit & ce qu'elle entendroit : mais la modeſtie, ſi convenable à ſon ſexe, & la crainte des diſcours du peuple & des jugemens téméraires la retenoit. Se ſentant néanmoins preſſée intérieurement d'obéir ; & aiant été long-temps malade, elle découvrit ſa peine à un moine qui étoit ſon directeur, & par lui à ſon Abbé.

Ses révélations approuvées par le Pape Eugene.

L'Abbé aiant conſulté les plus éclairés de ſa communauté & interrogé Hildegarde, lui ordonna d'écrire. Quand elle l'eut fait, elle ſe trouva guérie & ſe leva de ſon lit. Cette gué-

riſon parut à l'Abbé ſi miraculeuſe, qu'il vint à Maïence faire le rapport de ce qui s'étoit paſſé, à l'Archevêque & aux principaux de ſon clergé, & leur montra les Ecrits d'Hildegarde. C'eſt ce qui donna lieu à l'Archevêque de conſulter le Pape Eugene qui étoit alors à Treves. Le Pape voulant approfondir cet événement, envoia au monaſtere d'Hildegarde Alberon Evêque de Verdun avec pluſieurs perſonnes éclairées, pour examiner la choſe ſans bruit, & interroger cette pieuſe fille. Elle leur répondit avec beaucoup de ſimplicité: & après que l'Evêque eut fait ſon rapport, le Pape ſe fit apporter les Ecrits d'Hildegarde, & les lut lui-même publiquement en preſence de l'Archevêque, des Cardinaux & de tout le Clergé. Il raconta auſſi ce que lui avoient rapporté ceux qu'il y avoit envoiés, & tous les aſſiſtans en rendirent graces à Dieu. S. Bernard étoit préſent, & il rendit auſſi témoignage de ce qu'il ſçavoit de cette ſainte fille. Car il l'avoit viſitée dans un voiage qu'il avoit fait à Francfort; & il lui écrivit une lettre pour la féliciter de la grace qu'elle avoit reçue, & pour l'exhorter à y être fidéle. Le ſaint Abbé prit donc le Pape, & tous les aſſiſtans le prierent avec lui, de publier une ſi grande faveur que Dieu avoit faite de ſon temps à l'égliſe, & de la confirmer par ſon autorité. Le Pape ſuivit leur conſeil, & écrivit à Hildegarde, lui recommandant de conſerver par l'humilité la grace qu'elle avoit reçue, & de déclarer avec prudence ce que Dieu lui découvriroit. Il lui permit auſſi de s'établir avec ſes ſœurs, après en avoir demandé permiſſion à ſon Eveque, dans le lieu qui lui avoit été revelé, & d'y vivre en clôture ſuivant la Regle de S. Benoît. Ce lieu étoit le mont S.

Rupert près de Bingue sur le Rhin, à quatre lieues au-dessous de Maience ; & il étoit ainsi nommé d'un Seigneur qui vivoit au neuviéme siécle, & qui est honoré comme saint le quinziéme de Mai. Hildegarde s'y retira avec dix-huit filles nobles, qu'elle avoit attirées par sa réputation, & elle en fut la premiere Abbesse.

Sainte Hildegarde y vécut plus de trente ans. Elle écrivit ses révélations avec un homme fidéle qui l'aidoit à rendre ses pensées en latin, suivant les regles de la grammaire, qu'elle ignoroit absolument. Ses révélations sont recueillies en trois livres, & commencent ordinairement par quelque image sensible, qu'elle dit avoir vue, & dont elle explique les significations. Elle en tire des instructions morales exprimées d'un style vif & figuré ; elle reprend les vices de son temps & exhorte fortement à la pénitence. Elle écrivit aussi plusieurs lettres pour repondre à ceux qui la consultoient. Il y en a entre autres une grande au clergé de Cologne, mêlée de plusieurs prédictions. Car on croioit qu'elle avoit le don de prophétie ; & Richer moine de Senones en Lorraine, qui écrivoit quelque temps après l'établissemẽt des freres mineurs & des freres prêcheurs, dit qu'elle avoit parlé des uns & des autres. Car, ajoute-t-il, elle a dit clairement, qu'il viendroit des freres portant une grande tonsure & un habit extraordinaire, qui dans le commencement seroient reçus du peuple comme Dieu même, qu'ils n'auroient rien en propre, & ne vivroient que d'aumônes, sans en rien réserver pour le lendemain ; qu'ils iroient prêcher dans les villes & les villages, & seroient d'abord chéris de Dieu & des hommes ; mais que tombant bien-tôt dans le relâchement,

ils ſe rendroient mépriſables ; & leur conduite a vérifié cette prédiction. Ce ſont les paroles de Richer. Sainte Hildegarde avoit auſſi le don des miracles. Elle en fit un grand nombre, & l'auteur de ſa vie en rapporte juſqu'à vingt. Elle mourut le 17. Septembre 1178. âgée de 80. ans. Sa vie fut écrite par Thierri Abbé Bénédictin environ trente ans après ſa mort, ſur les Mémoires d'un nommé Godefroi, auſquels il ajouta les révélations & les miracles. L'Egliſe l'honore le jour de ſa mort.

Voici comment elle s'explique ſur les maux de l'Egliſe dans ſa lettre au clergé de Treves. La loi divine, dit-elle, eſt maintenant oubliée & négligée par le peuple chrétien, qui ne ſe met plus en peine, ou de pratiquer ou d'enſeigner le bien. Les Supérieurs mêmes & les Prélats aiant abandonné la juſtice, ſont comme endormis ; c'eſt pourquoi j'ai entendu une voix du ciel qui diſoit : O fille de Sion, la couronne que vous portez ſur votre tête, vous ſera enlevée, & le manteau ſous lequel vous étendiez vos grandes richeſſes, ſera coupé. Votre peuple ſera réduit à un petit nombre, & vous ſerez chaſſée de pais en pais. Mais j'ai vû en même-temps, qu'au milieu de toutes les prévarications quelques-uns demeureront fidéles à Dieu & ſoupireront après lui, comme il arriva du temps d'Elie ; & ces perſonnes s'acquereront beaucoup d'honneur par leur perſévérance, & ſeront comme des holocauſtes agréables à Dieu, aiant eu ſoin de s'éloigner du mal à l'exemple de Noé & de Loth.

VIII.

L'an 1156. on découvrit à Cologne pluſieurs tombeaux avec leurs inſcriptions, portant que

Ste. Elisabeth de Schonaug

c'étoient ceux de Ste. Urſule vierge & martyre & de ſes compagnes, que l'on y honoroit au moins de puis trois cens ans. Gerlac Abbé de Duits envoia les plus remarquables de ces inſcriptions à Eliſabeth religieuſe à Schonauge, eſpérant qu'elle auroit à ce ſujet quelque révélation, car il craignoit que ceux qui avoient trouvé ces corps n'euſſent fait faire ces inſcriptions par le déſir du gain. C'eſt ainſi qu'en parle Eliſabeth elle-méme. Elle étoit née l'an 1130. & à l'âge de dix ou douze ans, elle entra dans le monaſtere de Schonauge ſitué au dioceſe de Treves. Il étoit proche d'un monaſtere d'hommes, fondé en 1125. & dédié à S. Florin confeſſeur qui vivoit à Coblents au commencement du ſeptiéme ſiécle. Ce monaſtere de Benedictins eut pour premier Abbé Hildelin. Il prit le nom de Schonauge du lieu de ſa ſituation, ainſi nommé a cauſe de ſa belle vue; & le monaſtere de filles qui fut depuis bâti tout proche, en dépendoit.

Eliſabeth étant âgée de vingt-trois ans commença à avoir des extaſes & des viſions; ce qui lui arrivoit ordinairement les Dimanches & les Fêtes aux heures de l'office divin. Comme pluſieurs perſonnes deſiroient de ſçavoir ce que Dieu lui révéloit, elle le découvrit par ordre de l'Abbé Hildelin, à un frere qu'elle avoit, nommé Ecbert chanoine de l'égliſe de Bonn. Mais elle eut beaucoup de peine à s'y réſoudre, craignant de paſſer dans l'eſprit des uns pour une ſainte, & dans l'eſprit des autres pour une folle ou pour une hypocrite. Enfin apprehendant d'un autre côté de réſiſter à la volonté de Dieu, elle racontoit à ſon frere ce qu'elle voioit & entendoit chaque jour; & il l'écrivoit d'un ſtile ſimple, où

il ne paroit rien ajouter du ſien. Il en compoſa quatre livres, dont le troiſiéme intitulé, Des voies du Seigneur, contient pluſieurs exhortations utiles pour les différens états des Chrétiens. Eliſabeth y fait de terribles reproches aux Prélats de ſon temps, qui vivoient la plûpart dans le faſte & la pompe ſéculiere, dans les richeſſes & les délices, oubliant leurs devoirs eſſentiels, & paroiſſant avoir oublié qu'ils étoient les Vicaires de Jeſus-Chriſt & les ſucceſſeurs des Apôtres.

Juſques ici il n'y a point lieu de ſoupçonner la fidélité d'Ecbert: mais les viſions contenues dans le quatriéme livre forment de grandes difficultés; car preſque tout regarde ſainte Urſule & ſes compagnes. Eliſabeth y raconte au long l'hiſtoire de ſainte Urſule, de ſes compagnes & de ſes compagnons; & cette hiſtoire eſt ſi fabuleuſe, qu'il faudroit être bien peu raiſonnable pour vouloir la ſoutenir. L'on y trouve des fautes groſſieres contre l'hiſtoire, quoiqu'Eliſabeth prétende corriger celle des onze mille vierges déja écrite depuis quelque temps. Je ne vois, dit M. Fleuri, que deux manieres d'expliquer ces difficultés. On peut dire qu'Eliſabeth aiant lu attentivement ou entendu raconter ces hiſtoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, qu'elle a cru apprendre par révélation ce que ſa mémoire lui fourniſſoit; & qu'Ecbert n'a pas ſçu diſcerner ce que l'imagination échauffée de ſa ſœur produiſoit naturellement, d'avec les révélations ſurnaturelles. Ou bien il faut reconnoître, comme dit le Cardinal Baronius ſur un ſemblable ſujet, que cette partie des révélation eſt ſuppoſée, & qu'Ecbert ou quelque autre, voulant autoriſer cette hiſtoire de ſain-

te Urſule, l'a attribuée à Eliſabeth, la faiſant parler comme il a voulu. Mais il faut avouer que l'une & l'autre explication donne une grande atteinte à toutes ces révélations : car qui nous aſſurera que les autres ſoient plus fidéles ? En général il faut convenir qu'on ne peut faire aucuns fonds ſur ces révélations de ſaintes, pour établir des dogmes théologiques ou des faits hiſtoriques, puiſque l'on trouve des révélations contradictoires ; & qu'il ne faut chercher les faits que dans les hiſtoires authentiques, ſuivant les regles de la critique la plus judicieuſe. Outre les viſions on a quinze lettres d'Eliſabeth, dont la plus conſidérable eſt à ſainte Hildegarde, qu'elle viſitoit quelquefois. Elle l'écrivit vers l'an 1160. étant ſupérieure, ou, comme elle ſe nomme, maîtreſſe des religieuſes de Schonauge. Elle s'y plaint des mauvais diſcours que tenoient d'elle les religieux mêmes, & de quelques fauſſes lettres que l'on faiſoit courir ſous ſon nom ; & elle l'aſſure qu'elle n'a découvert les graces que Dieu lui avoit faites, que par l'ordre exprès d'un Ange pluſieurs fois réitéré. Elle mourut le vendredi dix-huitiéme de Juin 1165. étant dans ſa trente-ſixiéme année ; & quoiqu'elle n'ait point été canoniſée, elle a été miſe dans le martyrologe Romain en 1584. & depuis elle eſt honorée au monaſtere d'hommes de Schonauge, car celui des filles a été ruiné par les Suédois. Ecbert frere d'Eliſabeth s'y rendit moine à ſa perſuaſion, & en fut Abbé après Hildelin en 1167. Il a écrit contre les Cathares ou Manichéens d'Allemagne, dont elle fait auſſi mention dans ſes exhortations.

ARTICLE X.

ARTICLE X.

Auteurs Eccléſiaſtiques du douziéme ſiecle.

I.

IVes nâquit dans le diocèſe de Beauvais d'une famille noble. Après ſes premieres études & celle de la Philoſophie, il fut mis dans l'Abbaie du Bec, dont le célébre Lanfranc étoit Abbé. Ives profita tellement ſous un ſi ſçavant maître, qu'il devint capable d'enſeigner lui-même la Théologie aux autres. L'étude ſérieuſe qu'il fit des Ouvrages des Peres & des Conciles, lui fit connoître combien les mœurs des chanoines de ſon temps, étoient oppoſées à la régularité qui leur eſt preſcrite par les ſaints Canons. Il en gémiſſoit dans le ſecret, lorſque Gui Evêque de Beauvais fit bâtir dans ſa ville un monaſtere en l'honneur de ſaint Quentin, y attacha des revenus, & y mit des chanoines à qui il donna Ives pour ſupérieur. Ives y renouvella la pratique des regles ſaintes qui avoient été données aux chanoines pluſieurs ſiécles auparavant, enſorte qu'on peut le regarder comme le reſtaurateur de la vie Canoniale.

Ives de Chartres.

Son éducation.

Il eſt fait Abbé.

Le Pape Urbain II. dépoſa Geoffroi Evêque de Chartres, convaincu de pluſieurs crimes, & Ives fut élu & ſacré par le Pape malgré ſa réſiſtance. L'Archevêque de Sens & d'autres Evêques s'oppoſerent à cette entrepriſe du Pape, dépoſerent Ives & rétablirent Geoffroi. Ils au-

Son Epiſcopat.

roient dû plutôt confirmer le bien que le Pape avoit fait, & faire en même-temps les démarches que la prudence demandoit, pour maintenir leurs droits, & empêcher que les Papes n'y donnaſſent atteinte. Ives aiant été enſuite rétabli, ne trouva que trop d'occaſions de faire paroître ſon zéle parmi les déſordres qui régnoient alors. Il éclata particulierement à l'égard du Roi Philippe I. qui avoit contracté un mariage ſcandaleux avec Bertrade. Tandis que pluſieurs Evêques flattoient le Roi dans ſes déſordres, & qu'aucun n'oſoit lui montrer la loi de Dieu, Ives eut le courage de lui écrire pour lui repréſenter l'énormité de ſon crime; & il tâcha en même-temps par ſes lettres d'animer le zéle du Pape & des Evêques de France. Cette conduite lui attira la haine du Roi & de Bertrade. Il y eut même à la Cour des Evêques qui eurent la baſſeſſe de parler au Roi de leur confrere, comme d'un imprudent dont il falloit punir la hardieſſe. On ſaiſit les revenus de ſon Evêché, & on le tint long-temps enfermé dans un château, pour l'obliger d'approuver le mariage illégitime du Roi. Mais rien ne fut capable d'affoiblir ſon courage; & comme on le trouva inébranlable, on le mit en liberté. Toujours fidéle obſervateur des regles de l'Egliſe, il parla avec zele contre ceux qui les violoient, ſans même en excepter les Papes. Il gouverna ſon Diocèſe pendant vingt-trois ans parmi des perſécutions & des traverſes preſque continuelles. Il alla goûter le repos dont il eſt rare qu'un miniſtre du Seigneur jouïſſe en cette vie, lorſqu'il veut remplir ſes devoirs avec fidélité. Il mourut à la fin de l'an 1115.

Ecrits. Lorſqu'il gouvernoit le Chapitre de ſaint

Quentin à Beauvais & qu'il y enſeignoit la Théologie, il compoſa ſon grand recueil de Canons, connu ſous le nom de Décret. Il en expliqua ainſi le deſſein dans la préface. J'ai, dit-il, travaillé à raſſembler en un ſeul corps d'ouvrage les extraits des regles de l'Egliſe, tant des Lettres des Papes que des Actes des Conciles, des Traités des Peres & des Ordonnances des Rois catholiques, afin que ceux qui ne peuvent ſe procurer tous ces Ecrits, trouvent dans ce recueil ce qui peut leur être utile. Nous commençons, continue ce grand homme, par ce qui regarde la foi, qui eſt le fondement de la Religion chrétienne. Nous mettons enſuite ſous différens titres ce qui regarde les Sacremens, la morale & la diſcipline, enſorte que chacun pourra trouver aiſément ce qu'il voudra connoître. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en dix-ſept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, quelquefois même deux ou trois cens. L'auteur fait uſage des fauſſes décrétales, comme des vraies. Parmi les loix des Princes chrétiens, il rapporte les capitulaires de nos Rois, & cite le Code de Juſtinien & le Digeſte retrouvé depuis peu. Au reſte il copie ordinairement Bouchard de Vormes, comme Bouchard lui-même avoit copié Réginon, & conſerve les mêmes fautes, ſur-tout dans les titres des articles. Mais il étoit impoſſible alors, qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où ſont tirés tant de paſſages. Outre ce grand Ouvrage d'Ives de Chartres, on lui attribue un autre recueil de Canons nommé Panormie, dont il n'eſt pas auſſi certain qu'il ſoit l'auteur. Nous avons auſſi de lui vingt-quatre ſermons; mais le plus précieux

de ſes Ouvrages ſont ſes lettres, qui contiennent pluſieurs faits importans & pluſieurs déciſions ſur des points de diſcipline eccléſiaſtique. Il nous en reſte deux cens quatre-vingt-huit. Nous allons en rapporter quelques traits.

Pendant que les Légats du Pape Paſcal étoient en France, il leur écrivit au ſujet d'Etienne de Garlande, que le Roi Philippe avoit fait élire Evêque de Beauvais. Cette égliſe, dit-il, eſt ſi accoutumée à avoir de mauvais Paſteurs, qu'elle paroît en droit d'en élire de tels. Elle vient de prendre par la volonté du Roi & de la femme dont ce Prince eſt eſclave, un clerc ignorant qui n'eſt occupé que du jeu & de la bagatelle, & que l'Archevêque de Lyon Légat du S. Siége a autrefois chaſſé de l'Egliſe pour ſa vie déréglée. Si jamais il parvient à l'Epiſcopat par l'autorité du Pape, c'en eſt fait de l'autorité des ſaints Canons. Je vous en avertis, afin que vous ſoyiez ſur vos gardes; car ce mauvais ſujet ſe hâtera d'aller à Rome, où d'y envoier, de gagner cette Cour par des promeſſes & par des préſens, & de ſurprendre le Pape par tous les artifices poſſibles. Nous vous diſons la vérité, afin que vous puiſſiez prendre vos précautions, pour ne point nuire à l'autorité du ſaint Siége & à votre réputation. Car ſi dans cette occaſion nous ſommes trompés dans notre eſpérance, nous ne ſaurons plus que répondre à ceux qui parlent contre l'égliſe de Rome.

Il parle ainſi au Pape Paſcal au ſujet des appellations: Je vous ſupplie de ne pas écouter des gens intéreſſés & mal intentionnés, qui veulent faire examiner de nouveau une affaire décidée, & de ne plus permettre que je ſois fatigué

dans ma vieilleſſe par des appellations inutiles. L'oppoſition que nous trouvons dans la puiſſance ſupérieure affoiblit notre autorité ; parce que nous n'oſons ſuivre les regles de la diſcipline, contre ceux qui s'adreſſent à vous, non par la confiance qu'ils ont dans la bonté de leur cauſe, mais parce qu'ils eſperent en éloigner le jugement. Si vous n'apportez quelque remede à ces inconvéniens, & ſi vous m'expoſez à la vexation des vieillards corrompus & des jeunes libertins, il ne me reſtera d'autre parti à prendre que de me retirer dans la ſolitude. Il marque dans la même lettre, qu'il avoit réglé une diſtribution de pain pour les chanoines de Chartres, afin de les rendre aſſidus à l'office, mais que ce moien n'avoit point produit l'effet qu'il en attendoit. On voit ici l'origine des diſtributions manuelles.

Il ſe plaint ainſi des Légats étrangers dans une autre lettre à Paſcal II. Quand vous nous envoiez vos Cardinaux ; comme ils ne ſont chez nous qu'en paſſant, bien loin de pouvoir rémédier aux maux, ils ne peuvent pas même les connoître ; ce qui donne lieu à ceux qui aiment à médire des ſupérieurs, comme le Siége ne cherche pas l'avantage de ceux qui lui ſont ſoumis, mais ſon utilité propre, ou celle de ſes miniſtres. C'eſt pourquoi nous vous conſeillons de faire vos Légats ceux qui ſont en état de voir les maux de près. Il y a pluſieurs perſonnes qui ne peuvent aller à Rome, ſoit à cauſe de la difficulté des chemins, ſoit à cauſe de leur pauvreté & de leur mauvaiſe ſanté. Je connois, dit-il ailleurs, la coutume de l'égliſe de Rome, qui ne veut pas revenir ouvertement ſur ſes décrets ; mais quand les choſes ſont faites, elle les ſouffre par diſ-

penſe en conſidération des perſonnes & des lieux. Le même auteur condamne dans une de ſes lettres l'épreuve du Fer chaud, & dit que c'eſt tenter Dieu, & que par-là on a ſouvent abſous des coupables & condamné des innocens: il la permet néanmoins au défaut des autres preuves, ainſi que le ſerment.

II.

PIERRE le Vénérable. Pierre étoit de la premiere nobleſſe d'Auvergne: ſes parens l'avoient offert à Dieu dès l'enfance, & ſaint Hugues Abbé de Cluni le reçut vers la fin de ſa vie dans ſon monaſtere. Il n'avoit que 30. ans lorſqu'il en fut élu Abbé. Son élection fut confirmée par le Pape, & l'Archevêque de Beſançon lui donna la bénédiction Abbatiale. Il eſt connu ſous le nom de Pierre le Vénérable, & a gouverné l'Abbaïe de Cluni près de trente-cinq ans. Il y en avoit à peine trois qu'il étoit Abbé, quand il ſe forma dans cet Ordre un ſchiſme ſcandaleux. Pons prédéceſſeur de Pierre, ne pouvant ſupporter les juſtes plaintes qu'on faiſoit de tous côtés ſon gouvernement, avoit été à Rome donner la démiſſion de ſon Abbaïe au Pape, & s'étoit retiré à Jeruſalem, où il ſe propoſoit de paſſer le reſte de ſes jours. Mais s'ennuiant bientôt du ſéjour de la Paleſtine, il revint en France, où ſes partiſans voulurent le faire paſſer pour un ſaint. Il profita de l'abſence de l'Abbé Pierre, pour entrer à Cluni avec quelques moines vagabonds, & quelques laïques armés. Il chaſſa le prieur Bernard vieillard vénérable, & ſes moines, qui ſe diſperſerent de côté & d'autre. Il ſe rendit maître de tout, obligea ceux qu'il y trouva par les plus fortes menaces & les plus indignes traitemens

Schiſme à Cluni.

de lui prêter ſerment de fidélité, & il chaſſa ou mit en priſon ceux qui le refuſerent. Il prit les croix, les calices & les reliquaires, les fit fondre & en tira une ſomme conſidérable, qu'il emploia à gagner les gentilshommes du voiſinage, & tous ceux qu'il put attirer par l'eſpérance du butin. Avec leur ſecours il ſe rendit maître des châteaux & des fermes du monaſtere, & ravagea tout par le feu. Ce ſcandale dura depuis le commencement du carême de l'année 1125. juſqu'à la ſaint Remi.

Le Pape Honorius aiant appris ce déſordre, fit excommunier Pons & ſes aſſociés par l'Archevêque de Lyon. Enſuite le Pape appella devant lui les parties pour juger leur différend. Le parti de l'Abbé Pierre obéit auſſi-tôt; il alla lui-même à Rome, & entre tous les Prieurs de l'Ordre il choiſit pour l'accompagner, Matthieu Prieur de S. Martin des champs, qui fut depuis Evêque d'Albane & Cardinal. Pons alla auſſi à Rome; & le Pape lui aiant envoié dire de ſe mettre en état d'être abſous de ſon excommunication, pour pouvoir comparoître en jugement, il répondit que nul homme ſur la terre ne pouvoit l'excommunier; & qu'il n'y avoit que ſaint Pierre même qui eût ce pouvoir dans le ciel. Le Pape fut fort irrité de cette réponſe inſolente & inſenſée; & après avoir mûrement examiné les raiſons des deux parties, il dépoſa Pons pour toujours de toute dignité & fonction eccléſiaſtique, l'excommunia comme uſurpateur, ſacrilege, & ſchiſmatique, & rétablit l'Abbé Pierre dans l'exercice de ſa charge. La ſentence étant prononcée, ceux qui s'étoient ſéparés ſe réunirent à l'Abbé

Pierre, & dans le moment le ſchiſme fut éteint. Pons mourut à Rome peu de temps après, ſans avoir voulu donner le moindre ſigne de repentir ; & quoiqu'il eut été excommunié ſi canoniquement, le Pape le fit enterrer honorablement en conſidération du monaſtere de Cluni.

Le relâchement introduit à Cluni avoit donné occaſion à la lettre ou Apologie de ſaint Bernard, dont nous avons rapporté des extraits. Ce relâchement, dont ſans doute la mauvaiſe conduite de l'Abbé Pons fut la principale cauſe, fit naître la grande diſpute dont nous avons déja parlé, entre les moines de Cluni & ceux de Ciſteaux touchant l'obſervation de la Regle de S. Benoît, dont ils faiſoient profeſſion les uns & les autres, quoique ſous des habits différens & avec différentes pratiques. Pierre de Cluni fit l'apologie de ſon Ordre par une lettre écrite à ſaint Bernard, où il témoigne avoir pour lui beaucoup d'eſtime & d'amitié. On nous reproche, dit-il, de ne point éprouver nos moines aſſez long-temps : c'eſt que nous craignons de leur faire perdre leur vocation. On dit que nous recevons les fugitifs plus de trois fois, ce qui eſt contraire à la regle. C'eſt que nous ne mettons point de bornes à la miſéricorde de Dieu. A l'égard des fourrures, & de l'augmentation de la nourriture, ces pratiques, dit Pierre, ſont à la diſcrétion du ſupérieur. On ſe plaint de ce que nous négligeons le travail des mains. Mais la Regle ne l'ordonne que pour éviter l'oiſiveté, que nous évitons, en rempliſſant notre temps par de ſaints exercices, la priere, la lecture, la pſalmodie. Il allegue à ce ſujet l'exemple de ſaint Maur, tiré de ſa Vie apocryphe. Il a-

joute que les moines, vivans d'herbes & de légumes peu nourriſſans, n'auroient pas la force de travailler à la campagne; & qu'il ſeroit indécent de voir occupés à des travaux ſi bas, ceux qui doivent garder la clôture & le ſilence, vaquer à la priere & à la lecture, & faire les fonctions eccléſiaſtiques; enfin il faudroit être inſenſé, pour dire qu'il ne ſoit pas meilleur de prier, que de couper un arbre.

Vous n'avez point, nous reproche-t-on, d'Evéque propre, contre l'uſage non-ſeulement des moines, mais de tous les Chrétiens. Mais, répond l'Abbé Pierre, nous avons le Pape le premier des Evéques, qui a gardé notre égliſe, à la priere des fondateurs, pour n'être ſoumiſe qu'à lui ſeul. Au reſte nous ne ſommes pas les ſeuls à qui les Papes ont accordé de ſemblables priviléges, & nous en voions des exemples même dans ſaint Grégoire. Il cite ici les privileges accordés aux moines, pour empêcher les Evéques de troubler le repos de leur ſolitude, ou de diſpoſer de leurs biens; & il en conclut, que comme les Papes précédens ont exempté en partie les moines de la dépendance des Evéques, leurs ſucceſſeurs ont pu les en exempter entierement. On murmure de ce que nous poſſédons des égliſes paroiſſiales, & des dîmes deſtinées au Clergé à cauſe des fonctions eccléſiaſtiques qu'il exerce. Mais n'eſt-il pas plus juſte que des moines, qui prient continuellement pour les péchés de ceux qui leur font des oblations, reçoivent ces offrandes, que des Clercs dont la vie eſt toute ſéculiere, comme nous voions maintenant, & qui négligent le ſalut des ames? On dit que nous poſſédons des châteaux, des villages, des ſerfs, des péages, des tributs; & que

pour défendre ces biens, nous plaidons, & rentrons dans le monde. Je répons que comme toute la terre eſt au Seigneur, nous recevons indifféremment toutes les offrandes des fidéles, ſoit en meubles, ſoit en immeubles. Nous uſons de ces biens mieux que les ſéculiers, qui accablent leurs ſerfs d'éxactions injuſtes, au lieu que nous n'en tirons que des ſervices légitimes. Puiſqu'il nous eſt permis de poſſéder ces biens, il nous eſt auſſi permis de les défendre en juſtice. Pierre de Cluni finit par une réponſe générale, en diſtinguant deux ſortes de commandemens de Dieu; celui de la charité qui eſt éternel & immuable, & les préceptes particuliers qui peuvent changer ſelon les temps & les circonſtances. De ce genre ſont les obſervances monaſtiques, dont les ſupérieurs ont droit de diſpenſer. Il ajoute, ſelon le préjugé commun, que la nature humaine eſt affoiblie depuis le temps de ſaint Benoît. Le Lecteur judicieux jugera laquelle eſt la plus ſolide, de cette Apologie de Pierre Abbé de Cluni, ou de celle de ſaint Bernard.

econde A-logie.

Pierre de Cluni écrivit encore à ſaint Bernard une grande lettre, où il parle des différends entre Cluni & Ciſteaux, avec plus de modération qu'il n'avoit fait dans ſa premiere défenſe. Il marque dans celle-ci avec les expreſſions les plus énergiques, ſon affection pour ſaint Bernard & pour tout l'Ordre de Ciſteaux, & il ajoute: Il faut que cette charité ſoit bien ardente, puiſqu'elle n'a pu être éteinte pour l'affaire des dîmes. Les Papes avoient exempté du droit de dîme les terres que cultivoient les moines de Ciſteaux; & ce fut le ſujet d'une grande querelle de la part des moines de Cluni. L'Abbé Pierre dit enſuite

que la premiere ſource de la diviſion, eſt la diverſité des coutumes entre ceux qui font profeſſion d'obſerver la méme Regle de ſaint Benoît. Il dit que comme dans l'Egliſe, les diverſes nations & les égliſes particulieres gardent leurs uſages différens, en tout ce qui n'eſt point contraire à la foi, de méme les différentes pratiques de Cluni & de Ciſteaux ne doivent point altérer l'union & la charité. Une autre ſource de diviſion étoit la couleur des habits. Pierre dit que cela eſt indifférent, puiſque la regle n'en parle point ; mais il ſoutient que le noir convient mieux aux moines, par l'exemple des anciens, particulierement de ſaint Martin. Il dit en paſſant, qu'en Eſpagne on portoit le deuil en noir, ce qui étoit alors particulier à ce païs.

Quoique l'Abbé Pierre défendit, autant qu'il lui étoit poſſible, les pratiques de ſon Ordre, il ne laiſſoit pas de s'appliquer ſérieuſement à en corriger les abus. Dès l'année 1132. il tint un Chapitre général à Cluni, où ſe trouverent deux cens Prieurs & douze cens moines. Il y augmenta le nombre des jeûnes, & retrancha les converſations, & quelques ſoulagemens accordés par ſes prédéceſſeurs. Cédant enſuite aux remontrances des freres, il adoucit en pluſieurs points la rigueur de cette réforme. Quatorze ans après, il recueillit les Statuts qu'il avoit faits depuis vingt-quatre ans qu'il étoit Abbé, & les rédigea en ſoixante-& ſeize articles, où l'on voit la correction de pluſieurs des abus que l'on reprochoit au moines de Cluni ; & ſur chaque article, il rend raiſon du changement. Ses Statuts pour la forme.

L'Abbé Pierre étant en Eſpagne pour viſiter les maiſons de ſon Ordre, y fit tradui-

re en latin une réfutation des erreurs de Mahomet composée en Arabe. Il fit ensuite traduire l'Alcoran même par un Anglois & un autre savant qu'il trouva en Espagne. Son intention étoit de suivre l'exemple des Peres, qui ne laissoient de leur temps aucune héréſie sans la combatre de tout leur pouvoir, & sans la réfuter par leurs discours & par leurs Ecrits. L'Abbé de Cluni voulut de même combattre la Religion de Mahomet, qui occupoit près de la moitié du monde connu alors. Il exhorta d'abord saint Bernard, à écrire sur ce sujet; & enfin voiant que personne ne le faisoit, il l'entreprit & l'exécuta lui-même en cinq livres, qui ne se trouvent plus. Ce n'est pas qu'il espérât beaucoup d'utilité de ce travail pour la conversion des Mahométans; mais il croioit qu'il serviroit du moins aux Chrétiens, pour leur faire connoître l'absurdité de cette Religion, & pour préserver de la séduction ceux qui s'y trouvoient exposés.

mort. de l'Or- le Cluni.

Ce vénérable Abbé mourut le jour de Noël de l'année 1156. que l'on comptoit alors pour le premier jour de l'année suivante. Il avoit gouverné l'Ordre de Cluni avec beaucoup de sageſſe pendant 35. ans, & il fut enterré au chevet de la grande égliſe, par Henri Evêque de Vincheſtre frere d'Etienne Roi d'Angleterre, qui se retira à Cluni & y donna des sommes considérables. Du temps de l'Abbé Pierre il y avoit dans ce monaſtere environ quatre cens moines. L'Ordre étoit composé de plus de trois cens maisons, & il y en avoit deux mille qui en dépendoient. On en trouvoit dans les païs les plus éloignés, comme par exemple l'Abbaïe qui étoit près de Jeruſalem dans la vallée de Joſaphat, où l'on croioit qu'étoit le ſépulcre de la ſainte Vierge,

mandoit rien de pareil dans ſes lettres. Pierre le Vénérable eſt le dernier homme célébre de l'Ordre de Cluni, qui tomba depuis dans une grande obſcurité.

Guigues artieux.

III.

Guigues homme diſtingué par ſa ſcience & par ſa piété, écrivit vers l'an 1128. les uſages de la Chartreuſe, qui avoit été fondée environ quarante-cinq ans auparavant, & dont il étoit Prieur depuis dix-huit ans Avant que de rapporter les Conſtitutions de ce ſaint Ordre, il eſt bon de voir quelle odeur il répandoit dans l'Egliſe. S. Bruno ſon illuſtre fondateur mourut la premiere année du douziéme ſiécle. Il n'avoit ſongé qu'à ſe cacher, & avoit inſpiré à ſes diſciples le même amour de l'obſcurité & du ſilence. Perſonne n'écrivit alors ſa vie ni l'hiſtoire de ſon Ordre ; & ce grand ſaint ne fut canoniſé que plus de quatre cens ans après par le Pape Leon X. Voici ce qu'en dit Pierre le Vénérable, dans un Ouvrage compoſé environ cinquante ans après. Il y a, dit-il, dans la Bourgogne un Ordre monaſtique, plus ſaint & plus régulier que beaucoup d'autres, inſtitué de notre temps par quelques ſaints Docteurs; ſçavoir, maître Bruno de Cologne, maître Landuin Italien, & quelques autres hommes véritablement grands & craignant Dieu. Inſtruits par la négligence & la tiédeur de quelques anciens moines, ils ont pris de plus grandes précautions pour eux & pour leurs diſciples contre tous les artifices du demon. Contre l'orgueil & la vaine gloire, ils ont pris des habits plus pauvres & plus mépriſables que ceux de tous les autres religieux. Pour couper la racine à l'avarice, ils ont borné autour de leurs cellules une certai-

t de l'Or- des Char- ux.

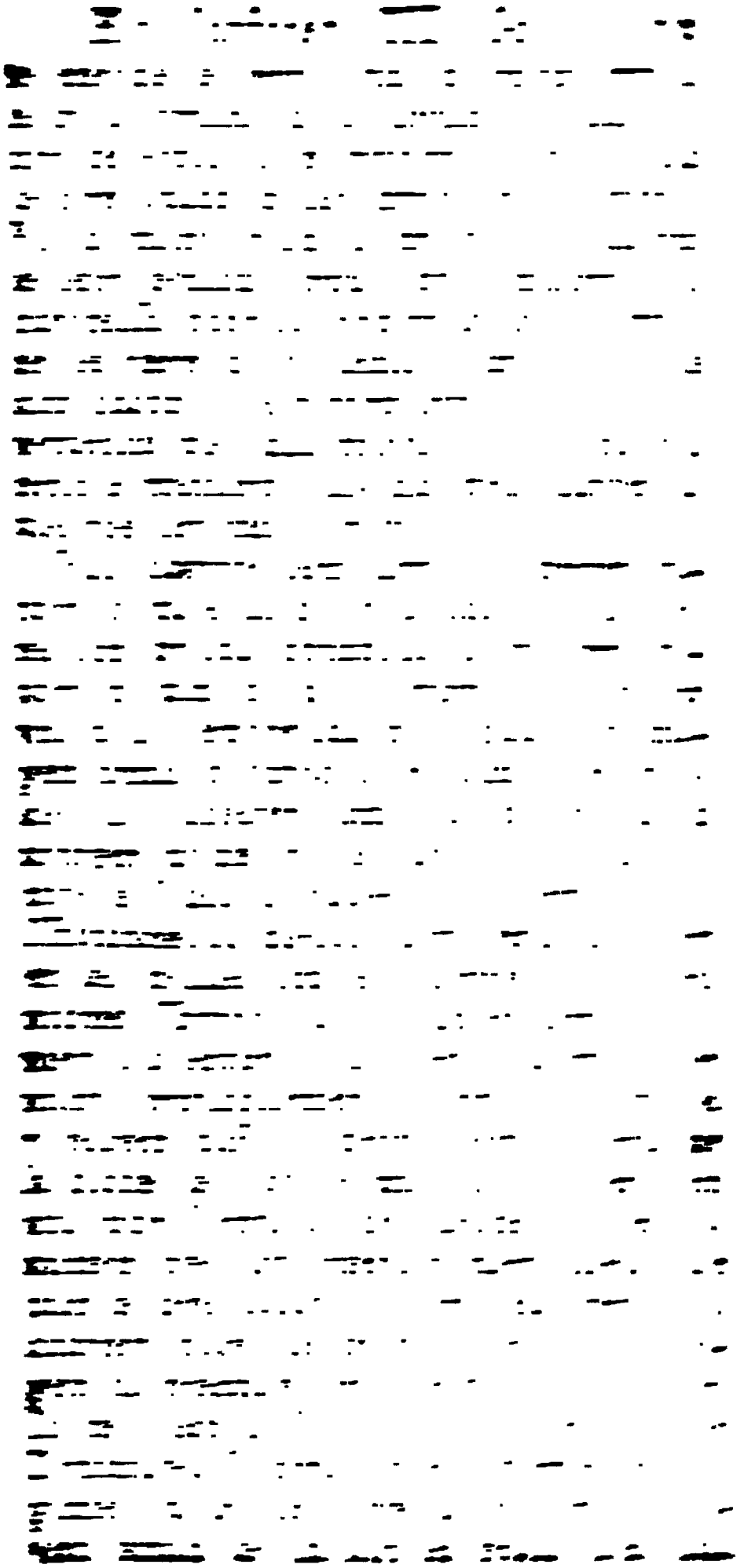

que Pierre le Vénérable décrit la vie des Chartreux, qu'il avoit pour ainſi dire ſous ſes yeux.

Recueil des uſages des Chartreux.

Guigues adreſſa le recueil des uſages de la Chartreuſe aux Prieurs de trois autres maiſons. Nous avons écrit, dit ce ſaint homme, les coutumes de notre maiſon, pour ſatisfaire à votre priere & aux ordres de Hugues Evêque de Grenoble, à la volonté duquel nous n'avons pu réſiſter. Nous avons long-temps différé pour des raiſons qui nous paroiſſoient ſolides; mais nous avons cédé à de ſi vives prieres & à une ſi grande autorité. Il commence, comme ſaint Benoît dans ſa Regle, par expoſer ce qui regarde l'Office divin, & paſſe enſuite aux autres articles. Voici ce que l'on y trouve de plus remarquable. Le Prieur devoit être prêtre. Après ſon élection il demeuroit un mois en haut avec les moines. Il deſcendoit enſuite dans la maiſon d'en-bas, & paſſoit une ſemaine avec les freres convers; mais il ne ſortoit point de l'enceinte de la Chartreuſe. Il établiſſoit un procureur dans la maiſon d'en-bas, pour avoir ſoin des affaires temporelles & pour inſtruire les freres convers. En recevant les hôtes, on logeoit & on nourriſſoit leurs perſonnes ſeulement & non leurs chevaux: la maiſon qui étoit pauvre, n'auroit pu ſoutenir cette dépenſe. Nous avons en horreur, ajoute le pieux Auteur, la coutume d'aller de côté & d'autre, & de quêter, & nous la regardons comme très-dangereuſe. Nous voions avec douleur qu'elle s'eſt établie chez pluſieurs perſonnes, dont d'ailleurs nous eſtimons la vertu. Les Chartreux ſe contentoient de donner l'aumône, ſans loger les pauvres, de peur de nuire à leur profonde ſolitude, & de

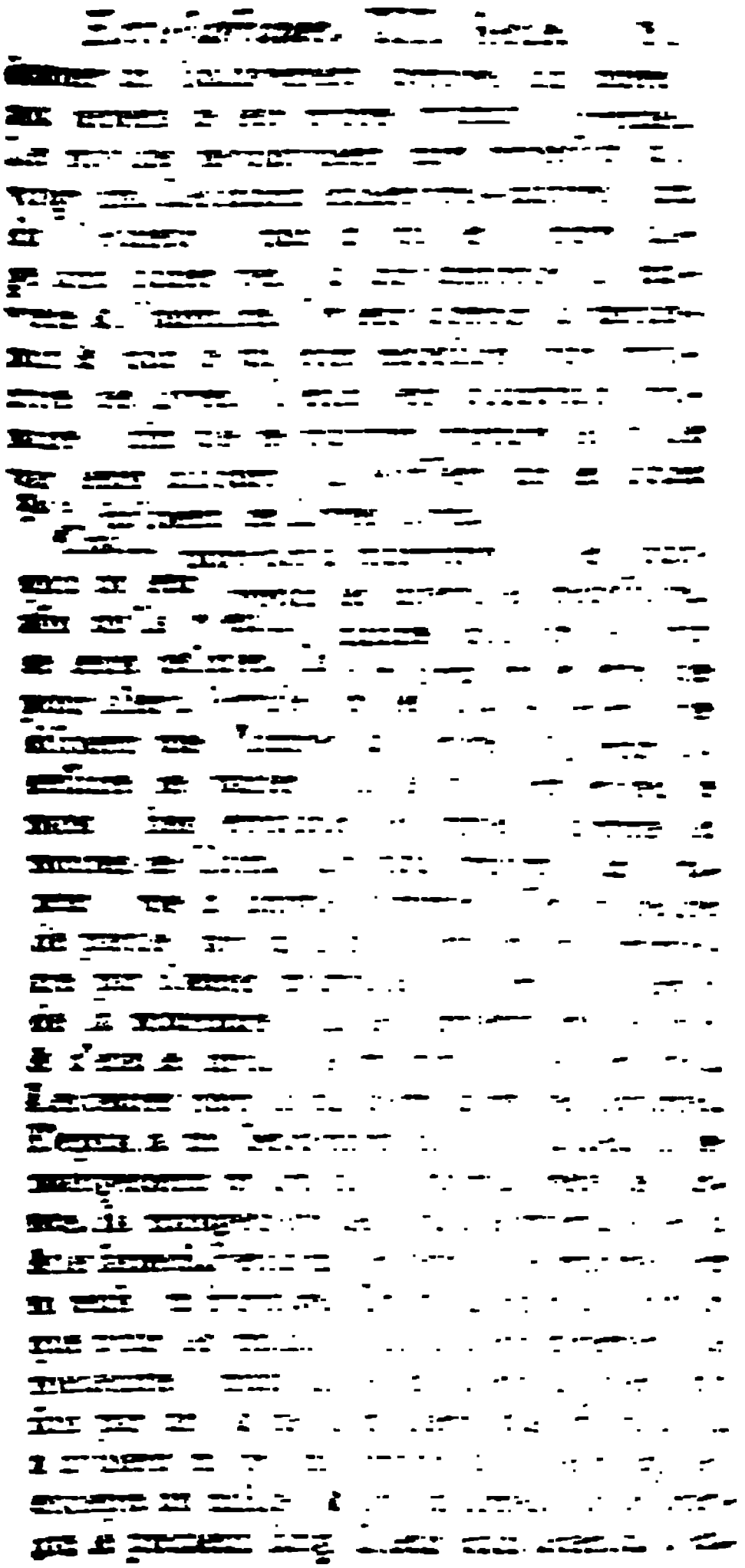

terrer chez eux aucun autre mort que leurs freres, & de ſe charger d'aucun anniverſaire. Le nombre des moines de la Chartreuſe étoit fixé à treize, & celui des freres lais à ſeize, parce qu'ils avoient pour regle, de ne point s'engager à une plus grande dépenſe que le lieu ne pouvoit porter. Si nos ſucceſſeurs, ajoute l'Auteur, ne pouvoient conſerver même ce petit nombre, ſans être réduits à l'odieuſe néceſſité de quêter & de courir de côté & d'autre, nous leur conſeillons de diminuer plutôt leur nombre, que de s'expoſer à de ſi grands dangers. Notre Inſtitut ſe ſoutient par le petit nombre de ceux qui l'embraſſent. Car il eſt vrai, ſelon la parole de Notre Seigneur, que la voie qui mene à la vie eſt étroite & que peu la trouvent, l'Ordre religieux qui admet le moins de ſujets eſt le meilleur, & celui qui en admet le plus eſt le moins eſtimable. Ainſi finiſſent les Conſtitutions du Vénérable Guigues, qui mourut l'an 1136. après avoir été vingt-ſept ans Prieur de cette ſainte maiſon.

IV.

ALBERT. Alger né à Liége ſe donna dès l'enfance tout entier à l'étude, ſous les grands hommes dont la ſcience & la vertu faiſoient alors l'ornement de cette égliſe. Pendant vingt ans qu'il fut attaché au ſervice de la Cathédrale, il écrivit pour les affaires eccléſiaſtiques pluſieurs lettres, que l'on conſervoit avec grand ſoin: mais elles ne ſont pas venues juſques à nous, non plus que le recueil qu'il avoit fait des antiquités de l'égliſe de Liége. L'Ouvrage qui l'a rendu célébre, eſt ſon Traité de l'Euchariſtie, contre les diverſes erreurs qui s'étoient introduites ſur cet auguſte Sacrement. Les uns, dit-il, croient que le pain & le vin ne ſont

point changés, non plus que l'eau du baptême: d'autres croient l'impanation, & que Jeſus-Chriſt eſt dans le pain comme le Verbe dans la chair par l'Incarnation : d'autres, que le pain & le vin ſont changés en la chair & au ſang non de Jeſus-Chriſt, mais de tout homme agréable à Dieu : d'autres, que les prêtres indignes ne conſacrent point : d'autres, que le Corps de Jeſus-Chriſt ne demeure point en ce Sacrement pour ceux qui communient indignement. Alger réfute ſolidement toutes ces erreurs, & traite à fond toute la matiere de l'Euchariſtie. Nous en rapporterons un paſſage qui nous paroit fort important.

Si le Sacrifice que nous offrons tous les jours, eſt différent de celui que Jeſus-Chriſt a offert une fois, il ne ſeroit point véritable, & il ſeroit ſuperflu ; car l'oblation que Jeſus-Chriſt a faite de lui-même une fois, étant véritablement la vie, puiſqu'elle eſt la vie éternelle, & qu'elle ſuffit elle ſeule pour nous la communiquer; quelle autre vie pourroit-on nous promettre, ou nous procurer par une autre oblation, s'il étoit vrai qu'il y en eût une autre ? Car il faut néceſſairement qu'une autre oblation nous communique un autre ſalut, ou qu'elle ſoit inutile & ſuperflue, ſi elle n'a d'autre effet que de nous procurer le même ſalut, que l'unique oblation de Jeſus-Chriſt nous a méritée, & qu'il eſt en ſon pouvoir de nous communiquer. Comme donc il eſt impoſſible qu'il y ait un autre ſalut que celui que Jeſus-Chriſt nous a merité en s'offrant pour nous, il eſt d'une évidente néceſſité que le Sacrifice que Jeſus-Chriſt a fait de lui-même une fois, & celui que nous offrons tous les jours, ſoit abſolument le même ; & que par ce moien,

il ſoit toujours également ſuffiſant & également néceſſaire, & qu'il ne ſoit jamais ſuperflu. Alger fut toute ſa vie exempt d'ambition & d'avarice. Pluſieurs Evêques d'Allemagne lui offrirent des revenus & des dignités conſidérables, à cauſe de la réputation qu'il avoit d'être bon Philoſophe & bon Théologien : mais il préféra toujours ſon état médiocre. Enfin en 1121. il embraſſa la vie monaſtique à Cluni. Il y edifia les moines par ſon humilité, la pureté de ſa vie & la douceur de ſes mœurs, & y mourut ſaintement l'an 1131.

HILDEBERT Archevêque de Tours.

V.

Hildebert naquit à Lavardin dans le Vendômois. Dès ſa jeuneſſe il s'appliqua à l'étude des Lettres avec beaucoup de ſuccès. L'un de ſes maîtres fut le fameux Berenger, dont il ne ſuivit point les erreurs, quoiqu'il paroiſſe avoir toujours conſervé une grande eſtime pour ſa perſonne. Hoël Evêque du Mans lui donna la conduite de ſon Ecole & le fit ſon Archidiacre, & après ſa mort il fut élu pour lui ſuccéder. L'Evêque Hildebert eut beaucoup à ſouffrir des Rois d'Angleterre, qui prétendoient que la ville du Mans leur appartenoit. Il fut un an en priſon & alla pluſieurs fois en Angleterre. Fatigué de tant de traverſes, il alla trouver le Pape Paſcal II. & il vouloit renoncer à l'Epiſcopat ; mais le Pape n'y voulut pas conſentir. Dans ce voiage, Hildebert fut témoin de la déſolation du monaſtere de Lerins, qui fut pillé & brûlé par les infidéles le jour de la Pentecôte 1107. A ſon retour il fut encore mis en priſon par le Comte du Perche. Etant enfin rentré dans les bonnes graces du Roi d'Angleterre, il s'appliqua à réformer ſon clergé qui étoit tombé dans un grand relâche-

ment, à rebâtir & orner ses églises & sur-tout sa cathédrale. Il menoit une vie austère, aimoit le jeûne, les veilles & la prière, & [illegible]

L'an 1125. l'Archevêque de Tours étant mort, Hildebert, comme premier suffragant, fut obligé d'aller prendre soin de cette église pendant la vacance du Siége. Il en fut élu Archevêque, par un consentement unanime du clergé & du peuple. Il avoit alors soixante-huit ans, & il n'accepta cette place qu'avec beaucoup de répugnance. Il continua de tenir des Synodes & d'instruire son clergé comme il avoit fait étant Evêque du Mans. Il visita sa Province, où il trouva tous ses suffragans soumis, excepté l'Evêque de Dol, qui se prétendoit Métropolitain. Il fut même invité par le Comte de Bretagne & des Evêques de la Province, à y venir réformer plusieurs abus. Il assembla pour cela un concile à Nantes, & en envoia les décrets au Pape Honorius qui les confirma. Saint Bernard lui écrivit pour l'attacher au Pape Innocent, & sa lettre ne fut pas sans effet. Il mourut dans une heureuse vieillesse vers l'an 1134.

Les Ecrits d'Hildebert sont : ses lettres au nombre de cent [illegible] mons ; la Vie de [illegible] de Hugues de Cluni [illegible] logie & de Morale, & [illegible] sies. Il avoit aussi [illegible] Canons, & [illegible] préface qui [illegible] de Chartres.

Le Comte [illegible] pelerinage [illegible] écrivit ainsi [illegible]

ſein ; mais quand on eſt chargé de la conduite des autres, on ne peut quitter ſon emploi, que pour quelque chose de plus grand & de plus utile. Entre les talens que le Pere de famille diſtribue à ſes ſerviteurs, aucun Docteur ne compte celui de courir par le monde. S. Hilarion qui demeuroit près de Jeruſalem, n'y alla qu'une fois, pour ne pas paroître mépriſer les Lieux ſaints. Vous me direz peut-être : J'ai fait un vœu, & je me rends coupable ſi je ne l'accomplis point. Mais conſidérez que c'eſt vous qui vous êtes engagé à ce vœu, & que c'eſt Dieu qui vous a confié le gouvernement de votre Etat. Voiez ſi le fruit que vous retirerez de ce pélerinage, pourra compenſer le mal que produira votre abſence. Demeurez donc dans votre Palais ; conſacrez-vous au bien de vos ſujets, rendez la juſtice, protegez les pauvres & les égliſes.

Dans une autre lettre il parle ainſi au Pape Honorius II. Je vous ſupplie de ne pas prendre en mauvaiſe part, ce que je vous écris par néceſſité & pour la juſtice. Nous ne trouvons point dans les regles de l'Egliſe, qu'on doive recevoir à Rome toutes ſortes d'appellations. Si on établit cette nouveauté, l'autorité des Evêques périra, & la diſcipline s'affoiblira de plus en plus. Quel ſera le prêtre qui ne continuera pas ſa vie ſcandaleuſe, en ſe mettant à l'abri de toute pourſuite par une appellation à Rome ? Les ſacriléges, les pillages, les adulteres inonderont de toutes parts, tandis que les Evêques auront la bouche fermée & les mains liées. L'Evêque de Chartres avoit interdit un prêtre, pour avoir tué d'un coup de pierre un voleur qui vouloit attenter à ſa vie. Après que ce prêtre eut été ſéparé ſept ans du ſaint autel,

l'Evêque de Chartres demanda à Hildebert s'il devoit le rétablir. Hildebert répondit qu'il n'en étoit pas d'avis, quoiqu'il n'eût tué que pour défendre ſa vie, & il allégua ſur ce ſujet l'autorité de S. Ambroiſe.

Les ſermons d'Hildebert contiennent pluſieurs points remarquables de doctrine & de diſcipline. Quoiqu'il eût été diſciple de Berenger, il parle très-correctement de l'Euchariſtie. Nous ne devons pas douter, dit-il, que par les paroles ſacrées de la bénédiction du prêtre, le pain ne ſoit changé au vrai corps de Notre Seigneur, enſorte que la ſubſtance du pain ne demeure point. Il ſe ſert même du mot de Tranſubſtantiation; & on ne trouve perſonne qui l'ait emploié avant lui. Sur la pénitence il dit, que l'on doit ſe confeſſer avant que de commencer le jeûne du carême, parce que c'eſt renverſer l'ordre, que de punir les péchés avant que de les confeſſer. Il marque qu'on jeûnoit le jour des Morts.

Entre les Traités d'Hildebert, le plus conſidérable eſt celui qui contient en abregé un corps entier de Théologie, & qui ſemble avoir ſervi de regle & de modele, à ceux qui ont enſuite traité cette ſcience par méthode. Il eſt diviſé en quarante-un chapitres; & l'Auteur y traite premierement de la foi, puis de l'exiſtence & de l'unité de Dieu, de la Trinité, & des principaux attributs. De-là il paſſe à l'Incarnation, puis aux Anges & à l'ouvrage des ſix jours: enſuite à la création de l'homme, à ſon premier état & à ſa chûte, & au péché en général. Enfin il vient aux Sacremens: mais la fin y manque, & nous n'avons pas ce qu'il avoit dit des Sacremens en particulier. Ce Traité eſt compoſé avec beaucoup de netteté

haut. Il compoſa alors un grand Ouvrage, qu'il intitula Policratique, ou des amuſemens des courtiſans & des veſtiges des Philoſophes, & il l'adreſſa en 1159. au principal Miniſtre de Henri II. Roi d'Angleterre, c'eſt-à-dire, au Chancelier Thomas Bequet. Dans cet Ouvrage Jean de Sariſberi commence par décrire & blâmer les amuſemens frivoles des Grands : la chaſſe, le jeu, la muſique, les bouffons, les aſtrologues, les devins. Il paroît qu'il croioit lui-même un peu trop aux illuſions de ces impoſteurs. Il parle fortement contre les flateurs, & dit qu'il eſt non-ſeulement permis, mais juſte de tuer un tyran, parce que celui qui ne pourſuit pas l'ennemi public, péche contre ſoi-même & contre l'Etat. Il inſiſte encore à la fin de ſon Ouvrage ſur cette dangereuſe maxime, & prétend même l'appuier ſur les exemples d'Aod, de Jahel & de Judith. Il dit que le Prince reçoit de la main de l'Egliſe le glaive & la puiſſance coactive, & qu'il n'eſt que le miniſtre du Sacerdoce, pour exercer cette partie de la puiſſance, qui eſt indigne de la main des Prêtres. Il en conclut qu'il leur eſt inférieur, & que le Prêtre peut ôter au Prince la puiſſance qu'il lui a donnée. On voit par-là le progrès qu'avoient fait les nouvelles & pernicieuſes maximes de Gregoire VII.

L'Auteur parle fortement contre l'ambition de ceux qui briguoient ouvertement l'Epiſcopat, & contre ceux qui obtenoient des privileges, pour ſe ſouſtraire à la juriſdiction de leurs ſupérieurs légitimes. Il marque que parmi les moines il y avoit un grand nombre d'hypocrites, & ſe plaint des privileges qu'ils obtenoient de Rome. Mais il loue entre tous les

autres, les Chartreux & les moines de Grandmont, à cauſe de leur piété & de leur déſintéreſſement. Cet Ouvrage eſt comme un corps de Morale & de Politique, où l'Auteur montre une vaſte érudition, par les citations d'un grand nombre d'Ecrivains, dont quelques-uns ne ſont pas venus juſqu'à nous. Mais cette érudition n'eſt pas aſſez digérée: il y a peu de juſteſſe dans les raiſonnemens & beaucoup d'affectation dans le ſtyle. L'Auteur ne paroit pas avoir fait attention a la différence des mœurs & des temps; il parle de l'art & de la diſcipline militaire, par exemple, & de l'ordre judiciaire, comme s'il eût écrit du temps des anciens Romains, ou que le monde n'eût point changé.

Peu de temps après, Jean de Sariſberi adreſſa au Chancelier Thomas un autre Ouvrage, qu'il intitula Métalogique, & qui eſt une apologie de la bonne dialectique & de la véritable éloquence. Il témoigne que de ſon temps la Logique étoit fort recherchée; mais il ſe plaint que peu de gens l'étudioient comme il faut, & que pluſieurs y paſſoient leur vie ſans utilité. Ils s'arrêtoient ſur l'introduction de Porphyre, & enſeignoient toute la Logique dans le Traité des Univerſaux: d'autres s'arrêtoient ſur la premiere catégorie, & y faiſoient entrer toutes les autres. Ils ſubtiliſoient ſans fin ſur les mots & ſur les négations multipliées: ils vouloient traiter toutes les queſtions imaginables, même les plus inutiles, & toujours renchérir ſur les docteurs précédens; ſe faire admirer de leurs diſciples & embarraſſer leurs adverſaires: ce n'étoit qu'oſtentation. Il releve extrémement l'uſage des Topiques & l'étude des vérités probables: préten-

dant qu'il y a peu de démonſtrations & de vérités certaines qui nous ſoient connues. L'art de démontrer, dit-il, n'eſt preſque plus en uſage parmi nous; parce qu'il ne convient guéres qu'à la Géométrie, à laquelle on s'applique peu, ſi ce n'eſt en Eſpagne & dans le voiſinage de l'Afrique. Car ces nations étudient la Géométrie à cauſe de l'Aſtronomie; de même que l'Egypte & quelques peuples d'Arabie. Quoiqu'il ſoit grand admirateur d'Ariſtote, il ne veut pas néanmoins qu'on le ſuive aveuglément, & il marque pluſieurs de ſes erreurs.

Nous avons parlé ailleurs d'un entretien important que Jean de Sariſberi eut avec le Pape Adrien. Il écrivit contre le Concile de Pavie, & ſe déclara pour Alexandre III. Il fut élu Evêque de Chartres, tant à cauſe de ſon mérite perſonnel, qu'en conſidération de S. Thomas de Cantorberi, qu'il avoit accompagné dans ſon éxil & dont il avoit toujours eu la confiance. Il ne tint ce Siége que quatre ans, & mourut l'an 1180. Outre les deux Ouvrages dont nous avons parlé, il compoſa la vie de S. Thomas de Cantorberi ſon maître, & un grand nombre de Lettres dont il nous reſte plus de trois cens.

VIII.

re Lom- Maître enten- Pierre étoit né près de Novarre en Lombardie. Après avoir étudié à Bologne, il vint en France, étant recommandé à ſaint Bernard par l'Evêque Luques, qui le prioit de pourvoir à ſa ſubſiſtance, pendant le peu de temps qu'il demeureroit en ce Roiaume pour ſes études. S. Bernard y pourvut pendant que Pierre fut à Reims; & quand il vint à Paris, il le recommanda de même à Gilduin Abbé de S.

aujourd'hui peu néceſſaires : comme la plûpart de celles qui regardent la nature des Anges & leur péché, & qu'il ne réſout que par des vraiſemblances. Quand il explique l'Ouvrage des ſix jours, il ſuit les principes de la mauvaiſe Phyſique qui régnoit alors, ſuppoſant, par exemple, le firmament ſolide, & les petits animaux produits de corruption. Il eſt vrai que ſur ces matieres il ne parle qu'en doutant & ne donne que des opinions. D'un autre côté il y a des matieres importantes que l'Auteur ne touche point : il ne parle point de l'Egliſe, de la primauté du Pape, de l'Ecriture, de la Tradition, des Conciles. En rapportant les autorités de l'Ecriture, l'Auteur ſe fonde ſouvent ſur des ſens figurés tirés de ſaint Gregoire ou d'autres Peres. L'Auteur ſuppoſe ordinairement ces ſens figurés comme connus & reçus de tout le monde. Dans la matiere des Sacremens, il cite les fauſſes Décrétales comme les autres.

On s'étonnera moins que le Maître des Sentences ait traité des queſtions qui nous paroiſſent inutiles, ſi l'on conſidere l'état des études de ſon temps. Depuis plus d'un ſiécle on étudioit avec ardeur la Philoſophie d'Ariſtote, particuliérement ſa Logique ; & l'application que quelques Docteurs voulurent faire des principes de ce Philoſophe aux Myſteres de la Religion, en fit tomber pluſieurs dans des erreurs : comme nous avons vû par les exemples de Roſcelin, d'Abailard & de Gilbert de la Porrée. Le Maître des Sentences prit une autre route ; & ſans citer Ariſtote ni s'abandonner au raiſonnement humain, il s'appliqua a rapporter les ſentimens des Peres : renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour

épargner au lecteur la peine de feuilleter un grand nombre de livres. C'eſt ainſi qu'il s'en explique lui-même. Il dit que ſon but a été de combattre ceux qui s'attachent à ſoutenir leurs propres penſées au préjudice de la vérité. Son Ouvrage eut un grand ſuccès. Pendant les ſiécles ſuivans ceux qui enſeignerent la Théologie, ne prenoient point d'autre texte pour lire & pour expliquer à leurs écoliers, que le Livre des Sentences; & l'on compte juſqu'à deux cens quarante-quatre Auteurs qui y ont fait des commentaires, entre leſquels ſont les plus fameux Théologiens de chaque ſiécle Le Maître des Sentences n'eſt pas néanmoins regardé comme infaillible, & on a marqué juſqu'à vingt-ſix articles ſur leſquels il n'eſt pas ſuivi. On a auſſi de lui un Commentaire ſur les Pſeaumes & un ſur les Epîtres de S. Paul. Il fut élu Evêque de Paris en 1159. mais il ne tint pas ce Siége long-temps. Il eſt enterré à ſaint Marcel près de Paris. Son ſucceſſeur immédiat fut Maurice né à Sulli ſur la Loire, dont il prit le nom. D'Archidiacre de Paris il en fut fait Evêque l'an 1160. & tint ce Siége 36. ans. C'étoit le pere des pauvres; & entre les grands biens qu'il fit, il fonda quatre Abbaïes dans ſon Diocèſe: deux de Chanoines réguliers, Herivaux & Hermieres; & deux de filles, Hiere & Gif.

IX.

Gratien étoit un Bénédictin du monaſtere de ſaint Félix de Bologne, natif de Cluſium ou Chiuſi en Toſcane; qui, à l'imitation de Bouchard de Vormes, d'Ives de Chartres, & de tant d'autres compilateurs, fit un nouveau recueil de Canons, qu'il intitula: La Concorde des Canons diſcordans; parce qu'il y rapporte Gratias

plusieurs autorités qui paroissent opposées, & qu'il s'efforce de concilier. La matiere de ce recueil sont les Canons des Conciles anciens & nouveaux, les Décrétales des Papes, entre autres les fausses Décrétales de la compilation d'Isidore, plusieurs extraits des Peres: comme de saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Gregoire, saint Isidore de Seville, Bede; mais sous les noms des Peres, il cite souvent les Ouvrages qui leur étoient faussement attribués, comme la critique a fait voir depuis. Il rapporte aussi des loix tirées du Code & du Digeste, & des Capitulaires de nos Rois.

Gratien a divisé son Recueil en trois parties: la premiere comprend cent-une distinctions. Il y parle premiérement du Droit en général & de ses parties: ensuite des Ministres de l'Eglise, depuis le Pape jusqu'aux moindres clercs. La seconde partie est divisée en trente-six Causes, qui sont autant d'espéces ou cas particuliers, sur chacun desquels il propose plusieurs questions: & à la trente-troisiéme, il insere par digression sept questions sur la pénitence. La troisiéme partie est intitulée: De la Consécration, & traite des trois Sacremens, d'Eucharistie, de Baptême & de Confirmation, & de quelques cérémonies. Dans tout l'Ouvrage l'Auteur examine par occasion quelques questions de Théologie. On dit que le Pape Eugene III. l'approuva, & ordonna de l'enseigner publiquement à Bologne. Ce qui est certain, c'est que depuis on ne connut presque plus d'autre Droit canonique que celui qui étoit compris dans ce Livre; & on le nomma simplement le Décret.

Il favorise par-tout les nouvelles préten-

tions de la Cour de Rome, fondées ſur les fauſſes Décrétales, en faveur deſquelles il ne manque pas de citer la Lettre du Pape Nicolas I. Après avoir rapporté pluſieurs autorités des Papes mêmes, qui ſe reconnoiſſent obligés à garder les Canons & les Décrets de leurs prédéceſſeurs, il ajoûte : A cela on répond ainſi : La ſainte Egliſe Romaine donne l'autorité aux Canons, mais elle n'eſt pas liée par les Canons, & ne s'y ſoumet pas elle-même. Comme Jeſus-Chriſt qui a fait la Loi, l'a accomplie pour la ſanctifier en lui-même ; & enſuite, pour montrer qu'il en étoit le maître, il s'en eſt diſpenſé & en a affranchi ſes Apôtres : ainſi les Pontifes du premier Siége reſpectent les Canons faits par eux, ou par d'autres de leur autorité, & les obſervent par humilité, pour les faire obſerver aux autres. Mais quelquefois ils montrent, ſoit par leurs ordres, ſoit par leurs déciſions, ſoit par leur conduite, qu'ils ſont les maîtres & les auteurs de ces Décrets. Les chapitres précédens, dit Gratien, impoſent donc aux autres la néceſſité d'obéir : mais ils montrent que les ſouverains Pontifes ont l'autorité d'obſerver les Canons, pour faire voir qu'ils ne ſont pas mépriſables : à l'exemple de Jeſus-Chriſt qui a reçu le premier les Sacremens qu'il avoit ordonnés, pour les ſanctifier en ſa perſonne. Ainſi parle Gratien, mais de ſon chef, & ſans alléguer aucune autorité pour prouver cette doctrine inouïe juſqu'alors : & néanmoins les ſiécles ſuivans l'ont embraſſée ſur ſa parole : tout ce qui ſe trouve dans ſon Décret a paſſé pour la plus pure diſcipline de l'Egliſe, & on ne l'a point cherchée ailleurs pendant les trois ſiécles ſuivans.

X.

Hugues de Victor. Richard son disciple, & autres Auteurs.

Hugues de ſaint Victor étoit d'Ypres en Flandre. Il quitta ſon païs dès ſa premiere jeuneſſe ; & étant venu à Paris, il ſe fit Chanoine régulier de ſaint Victor, où il enſeigna long-temps, & y fut enfin Prieur. C'étoit un des plus grands Théologiens de ſon temps ; & quelques-uns l'ont nommé la langue de S. Auguſtin, parce qu'il avoit particuliérement étudié les Ouvrages de ce Pere. Il a laiſſé un grand nombre d'Ecrits, dont la plûpart ſont des explications de l'Ecriture-ſainte. Il s'y trouve pluſieurs Traités de piété & pluſieurs Sermons ; des diviſions de tous les arts avec l'hiſtoire de leur origine & leurs définitions ; un abrégé de Géographie tiré des anciens ſans y rien ajoûter de la moderne, comme ſi le monde n'eût point changé depuis pluſieurs ſiécles ; un abrégé d'hiſtoire univerſelle, qui finit pour l'Orient à Conſtantin & Irene, c'eſt-à-dire, vers l'an 800. Ces deux Ouvrages font voir combien l'étude de l'hiſtoire étoit alors imparfaite en France ; & on le voit encore par un abrégé d'hiſtoire naturelle, toute remplie de fables. Le plus grand Ouvrage de Hugues eſt ſon Traité des Sacremens, où il marque que l'on donnoit encore l'Euchariſtie aux enfans en les baptiſant, c'eſt-à-dire, l'eſpéce du vin, qu'on leur faiſoit ſuccer au bout du doigt. Il ajoûte, que quelques Prêtres ignorans leur donnoient du vin commun au lieu du précieux ſang ; & qu'il vaut mieux s'en paſſer, s'il y a du danger à le réſerver, ou à le donner a l'enfant. Hugues de S Victor mourut l'an 1142. âgé ſeulement de 44. ans, & témoigna de grands ſentimens de piété, particuliérement à la réception du Viatique.

Il eut pour ſucceſſeur le célébre Richard ſon

diſciple, qui nous a laiſſé un grand nombre d'Ouvrages de piété & d'autres Ecrits. Il mourut l'an 1178. Gautier qui lui ſuccéda, & qui fut le ſixiéme Prieur de cette Abbaïe, compoſa auſſi pluſieurs Ouvrages, mais qui ne ſont pas imprimés. Il y a entre autres quatre Livres qui portent ce titre : Contre les héréſies manifeſtes & condamnées, même dans les Conciles, que ſoutiennent les ſophiſtes Abailard, Lombard, Pierre de Poitiers, & Gilbert de la Porrée. Il les nomme les quatre labyrinthes de la France, & dit qu'ils ſe ſont égarés en ſuivant Ariſtote dans ſa dialectique, & en traitant avec la légéreté ſcholaſtique les Myſteres de la Trinité & de l'Incarnation. Il les combat par l'autorité de l'Ecriture & des Peres.

Gautier de S. Victor.

Otton Evêque de Friſingue en Baviere, étoit fils de Léopold Marquis d'Autriche, & d'Agnès fille de l'Empereur Henri IV. Il avoit fait ſes études à Pavie, & avoit embraſſé la vie monaſtique à Morimont Abbaie de Cîteaux. L'Empereur Conrad ſon frere de mere, le fit nommer à l'Evêché de Friſingue, & l'engagea à l'accompagner dans ſon voiage de la Terre-ſainte. Après avoir occupé le Siége de Friſingue près de vingt ans, il ſe retira à Morimont où il mourut l'an 1158. au milieu d'une multitude d'Evêques & d'Abbés. Nous avons de lui une Hiſtoire chronologique diviſée en ſept Livres, qui commence à la création du monde & qui finit au milieu du douziéme ſiécle. L'Auteur y a ajoûté un huitiéme Livre, qui eſt un Traité de la fin du monde. Il entreprit enſuite l'hiſtoire de l'Empereur Frideric, dont il compoſa deux Livres.

Otton Evêque de Friſingue.

L'Abbé Rupert, que ſes Ecrits ont rendu célébre, paſſa ſa vie à étudier & à compoſer

L'Abbé Rupert.

des livres, dont le ptemier fut celui des Offices divins écrit en 1111. Il fit enſuite des Commentaires ſur l'Ecriture, ſuivant un deſſein qu'il s'étoit propoſé, de rapporter tout ce qu'elle contient, aux œuvres des trois Perſonnes de la ſainte Trinité. Il dédia ce grand Ouvrage à Cuno Abbé de Sigeberg, & depuis Evêque de Ratiſbonne ſon protecteur, qui le fit connoître à Frideric Archevêque de Cologne; & ce Prélat le fit Abbé de Duits vis-à-vis de la même ville. Quelques-uns ſe plaignoient que Rupert & les autres Sçavans du temps écrivoient trop; & ils diſoient, comme il le rapporte lui-même: Les Ecrits des Saints nous ſuffiſent: nous ne pouvons pas même lire tout ce qu'ils ont écrit; nous pourrons beaucoup moins lire ce que ces Docteurs inconnus & ſans autorité écrivent de leur tête. On reproche en particulier à Rupert d'avoir parlé peu correctement de la ſainte Euchariſtie dans cet Ouvrage. Mais ailleurs il dit clairement: Croions ſur la parole du Sauveur ce que nous ne voions pas, c'eſt-à-dire, que le pain & le vin a paſſé dans la vraie ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang. Il s'en explique encore en pluſieurs autres endroits de ſes Ouvrages. Il mourut l'an 1135.

bert Pul- Robert Pullus Anglois, qui profeſſa la Théologie en France & en Angleterre, & qui fut nommé Cardinal l'an 1144. a compoſé un Livre des Sentences diviſé en huit parties. Il ne cite preſque aucun témoignage des Peres, & décide les queſtions ou par des raiſonnemens ou par des paſſages de l'Ecriture. Pierre de Poitiers qui ſuccéda à Pierre Lombard dans la chaire des écoles de Théologie de Paris, a fait auſſi un Ouvrage des Sentences, où il ne réſout les queſtions que par des principes de la Philoſophie, & propoſe les vérités de la Re-

ierre de iers.

ligion par des argumens en forme & d'une maniere très-ſéche. Pierre ſurnommé de Celles, du nom de ſa premiere Abbaïe, qui fut enſuite Abbé de ſaint Remi de Reims, & enfin Evêque de Chartres, nous a laiſſé pluſieurs Sermons ſur toutes les Fêtes de l'année, des Traités de morale & des Lettres. Brunon Evêque de Segni en Italie, eſt Auteur de pluſieurs Ouvrages qui ont été attribués à ſaint Bruno, à cauſe de la conformité du nom. On a de lui des Diſcours moraux & des Commentaires ſur l'Ecriture. XI.

Pierre de Celles.

Brunon de Segni.

Nous avons des Lettres, des Sermons & des Opuſcules de Pierre de Blois. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs de cet Auteur : mais nous croions devoir rapporter quelques paſſages de ſes Ecrits, par leſquels on verra avec quelle force s'élevoient contre les abus, ceux qui étoient touchés des maux de l'Egliſe. Sa Lettre au Cardinal Octavien ſon ami, Légat du ſaint Siége, commence ainſi : O vaine gloire ! O ambition aveugle ! O faim inſatiable des honneurs de la terre ! Comment a prévalu cette éxécrable préſomption, que ce ſoient les plus indignes qui ambitionnent les dignités ; & que moins ils ſont dignes de monter aux honneurs, plus ils ſe portent avec ardeur à y parvenir ? Aujourd'hui ces miſérables courent à la Chaire paſtorale par toutes ſortes de voies ; ne conſidérant pas qu'ils ſont à eux-mêmes & aux autres la cauſe de leur ruine. Autrefois, du temps de nos anciens, les ſages étoient ſouverainement eſtimés, aujourd'hui ils ſont foulés aux pieds : & par un renverſement inconcevable, on releve les inſenſés & on les comble d'honneur. Aujourd hui on éleve à la dignité Epiſcopale de jeunes gens efféminés. Quel eſt an-

Pierre de Blois.

jourd'hui l'homme qui s'excuſe de porter la charge paſtorale ? Qui eſt-ce qui allégue aujourd'hui ſon incapacité ? Qui eſt-ce aujourd'hui qu'on traîne à l'Epiſcopat, & qui réclame contre la violence qu'on lui fait ? Je vois aujourd'hui, dit encore Pierre de Blois dans une Lettre à l'Evêque de Londres, un nombre infini d'ignorans, & qui vivent d'une maniere charnelle, uſurper les fonctions du Sacerdoce, de ſorte que la majeſté du Sacrement tombe dans l'aviliſſement & le mépris, à cauſe du grand nombre de Miniſtres indignes. C'eſt à cauſe de cette multitude déréglée de Prêtres, que le Sacrement vénérable de notre Rédemption eſt tombé dans le mépris. Ceux qui devoient être les Vicaires des Apôtres & les enfans de Pierre, ſont devenus les compagnons de Judas & les avant-coureurs de l'Antechriſt, *præambuli Antichriſti.*

C'eſt à cauſe de nos péchés, dit-il dans un de ſes Sermons, que la ſainte Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt dans l'opprobre. C'eſt ce mépris où ſont tombés les Prêtres, que déplore Jérémie par ces paroles : *Comment les enfans de Sion qui étoient ſi éclatans & couverts de l'or le plus pur, ont-ils été traités comme des vaſes de terre, comme l'ouvrage des mains du potier ?* Ceux qui devoient être des vaſes de gloire, ſont devenus ſemblables à des vaſes de terre. Qui eſt-ce aujourd'hui qui obtient gratuitement un bénéfice eccléſiaſtique ? Qui eſt-ce qui le ſert gratuitement ? Tous les Sacremens de l'Egliſe ne ſont-ils pas aujourd'hui honteuſement trafiqués ? Ce grand Sacrement de la piété, ce prix ineſtimable, ce prix qui n'a point de prix, eſt aujourd'hui vendu & offert pour le prix d'une vile obole. Outre les

Lament. IV. 2.

autres péchés & les autres excès, la peſte du luxe déshonore aujourd'hui ignominieuſement le Sacerdoce : ſoit que ce luxe conſiſte dans un certain air efféminé, dans des habits ou des emmeublemens précieux, ou dans des manieres mondaines, l'opprobre en retombe ſur le Clergé. Il n'arrive que trop ſouvent que le Prêtre eſt plus méchant que tout ſon peuple. Ceux qui devoient être les lumieres du firmament, ſont devenus des taches dans la lune : le ſoleil s'eſt obſcurci par la fumée qui ſort du puits ; le ſel de la terre eſt affadi, & la lumiere du monde s'eſt changée en ténébres ; & c'eſt pour cela, que ſelon la parole de Jérémie, *le Seigneur a donné ſa malédiction à ſon Sanctuaire.* *Ibid.* Nous voions que les menaces des Prophétes ſe ſont accomplies de nos jours ; car vous que *le Seigneur a établis ſur ſa famille pour lui diſtribuer dans le temps la nourriture dont elle a beſoin*, vous la faites périr de faim & de miſere. *Les petits ont demandé du pain, & il n'y avoit perſonne pour leur en donner.* La parole du Seigneur eſt dans votre bouche comme dans une priſon, & vous ne voulez point diſtribuer le pain de vie à ceux qui en ſont affamés, contre ce qui eſt écrit : *Celui qui cache le bled ſera maudit des peuples.* C'eſt à cauſe de de la négligence des Prêtres, qu'aujourd'hui une infinité d'erreurs pernicieuſes fourmillent de toutes parts. C'eſt ce qui fait que la ſainte Egliſe a reçu preſque par toute la terre de profondes bleſſures, & *qu'il n'y a point de baume dans Galaad, & qu'il ne s'y trouve point de Médecin.* Le Sermon ſuivant eſt rempli des mêmes plaintes contre le Clergé de ſon temps. Aujourd'hui, dit-il, la fréquentation des Prêtres eſt la ruine des peuples. Il n'y a aujour-

Luc. XII. *Lamen* IV. 4. *Proverb.* 26. *Jerem.* V 22.

d'hui perſonne qui avertiſſe, qui enſeigne, qui exhorte au bien : tous les Prêtres ſont des chiens muets qui ne veulent & qui ne ſçauroient aboier.

Suite des Ecrivains Eccléſiaſtiques.

Pierre Comeſtor.

Pierre ſurnommé Comeſtor, c'eſt-à-dire le mangeur, dédia à Guillaume Archevêque de Sens, ſon fameux Ouvrage intitulé : L'Hiſtoire ſcholaſtique. Il prend la qualité de Prêtre de Troies, & dit qu'il a entrepris ce travail aux vives inſtances de ſes amis. C'eſt l'hiſtoire ſainte ſuivie depuis le commencement de la Geneſe juſqu'à la fin des Actes des Apôtres, tirée du texte de l'Ecriture & des Gloſes. L'Auteur dit par occaſion quelque choſe de l'hiſtoire profane. Cet Ouvrage au reſte n'eſt pas purement hiſtorique. L'Auteur mêle à l'hiſtoire de la création, les opinions des Théologiens & des Philoſophes de ſon temps, touchant le ciel empyrée, les quatre élémens, la maniere dont l'homme a été formé, & l'état du premier homme. Ainſi de temps en temps il joint à ſa narration diverſes explications, qu'il ſuppoſe ſolides ſans ſe mettre en peine de les prouver. Il cite Platon & Ariſtote, Joſephe l'Hiſtorien, & rapporte pluſieurs Hiſtoires profanes, ſans nommer les Auteurs. Le texte des Livres hiſtoriques de l'Ecriture eſt rapporté dans cet Ouvrage preſque tout entier. Mais l'Auteur s'écarte ſouvent du ſens littéral, pour ſuivre des ſens arbitraires, & donner aux noms propres de mauvaiſes étymologies. Il raconte pluſieurs fables d'une maniere fort affirmative. Cependant cet Ouvrage, tout défectueux qu'il eſt, fut reçu avec un tel applaudiſſement, que pendant trois cens ans il a été regardé comme un excellent corps de Théologie Poſitive. On croioit qu'en poſſédant bien

cet Ouvrage, avec le Livre des Sentences de Pierre Lombard & le Décret de Gratien, on avoit tout ce qu'il falloit pour être habile dans le Droit Canon, dans la Théologie ſcholaſtique & dans la Poſitive. Comme ces trois Ouvrages paroiſſoient concourir à compoſer une Théologie univerſelle, on s'eſt imaginé pendant long-temps par une conſéquence aſſez peu naturelle, que ces trois Auteurs étoient freres. Pierre Comeſtor après avoir été Doien de l'égliſe de Troies, fut Chancelier de celle de Paris en 1164. & aiant gouverné quelque temps l'Ecole de Théologie, il ſe retira à S. Victor & mourut en 1179. laiſſant par ſon teſtament aux pauvres & aux égliſes tout ce qu'il avoit de bien. Il fut enterré à S. Victor où on lit encore ſon épitaphe.

Hugues Eterien.

Hugues Eterien étoit de Piſe en Toſcane, & demeuroit à Conſtantinople avec ſon frere Leon interpréte de la Cour Impériale. L'Empereur Manuel Comnene le fit venir un jour, & lui demanda ſi les Latins avoient quelques autorités des Peres, qui aſſuraſſent que le Saint-Eſprit procéde du Fils. Hugues lui apporta des paſſages de ſaint Baſile, de ſaint Athanaſe & de ſaint Cyrille, qui prouvoient cette vérité; & voiant que l'Empereur s'appliquoit ſérieuſement à l'éxamen de la queſtion, il réſolut de la traiter plus à fond. Il y fut encore exhorté par trois Cardinaux. Il entreprit donc de réfuter les reproches des Grecs contre les Latins ſur ce ſujet, tant par raiſonnement que par les paſſages des Peres qu'il avoit recueillis pendant un long ſéjour à Conſtantinople. L'Ouvrage eſt diviſé en trois Livres : la queſtion du Saint-Eſprit y eſt traitée fort au long & avec beaucoup de ſubtilité. L'Auteur dans ſes rai-

ſonnemens ſuit les principes d'Ariſtote : mais il ſeroit à déſirer qu'il y eût plus d'ordre & de choix dans ſes preuves, plus de clarté & moins d'affectation dans ſon ſtyle. Il adreſſa cet Ecrit au Pape Alexandre III. par un de ſes amis, & le Pape l'en remercia par une Lettre où il l'exhorte à travailler à la réunion de l'Empereur de Conſtantinople avec l'Egliſe Romaine.

Pierre le Chantre.

Pierre le Chantre, recommandable par ſa ſcience & ſa vertu, a compoſé pluſieurs Ouvrages dont il n'y a que la Somme d'imprimée. Il avoit été Chantre de l'égliſe de Paris, & le ſurnom lui en eſt demeuré. Il ſe retira dans une maiſon de l'Ordre de Cîteaux, où il mourut à la fin du douziéme ſiécle. Quoiqu'il fût un des plus célébres Théologiens de ſon temps, il donna dans une erreur au ſujet de l'Euchariſtie. Il croioit que la conſécration des deux eſpéces étoit indiviſible, & que le pain n'étoit changé au corps de Jeſus-Chriſt qu'après la conſécration du vin. Il paroît que l'uſage n'étoit point alors d'adorer & d'élever la ſainte hoſtie avant la conſécration du calice, & M. Fleuri dit que juſques vers la fin du douziéme ſiécle, il n'a trouvé aucun veſtige de cette ſainte cérémonie. Il ajoûte, qu'on peut croire qu'elle a été introduite, pour empêcher qu'on ne doutât à l'avenir du changement du pain au corps de notre Seigneur avant la conſécration du vin.

Geofroi de Vendome.

Géofroi Abbé de Vendôme nous a laiſſé des Lettres, des Opuſcules & quelques Sermons.

Sigebert.

Sigebert moine de Gemblour, a compoſé en proſe & en vers les Vies de pluſieurs Saints Il a continué l'Ouvrage des hommes illuſtres de ſaint Jérôme & de Gennade, & la Chronique de ſaint Jérôme depuis la fin du quatriéme ſiécle juſqu'au commencement du douziéme. Il

défendit fortement les Empereurs Henri IV. & Henri V. contre les Papes, & on le croit Auteur de la Lettre du Clergé de Liége dont nous avons donné un extrait. Honoré Maître de l'Ecole d'Autun a fait un abrégé de l'histoire des Auteurs Ecclésiastiques de saint Jérôme & de ses continuateurs, & un Catalogue chronologique des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Innocent II. Il a aussi composé un Traité de la Prédestination & du Libre-arbitre, une Explication du Cantique des Cantiques, & plusieurs Discours moraux. Guillaume de Champeaux fut un des plus célebres Docteurs du douziéme siécle, & le premier qui enseigna publiquement la Théologie scholastique. Anselme Doien de l'église de Laon, qui forma tant de disciples, passe pour être Auteur en partie de la glose ordinaire sur l'Ecriture-sainte. Il y a eu aussi dans le douziéme siécle plusieurs Auteurs d'histoires particulieres. Les Croisades ont été le sujet auquel les Historiens de ce temps-là se sont le plus attachés. La plupart avoient été témoins [illegible] écrivoient. Le plus connu est Guillaume Archevêque de Tyr. Il fut employé dans les négociations que les Rois de Jérusalem [illegible] avec les Empereurs Grecs [illegible] Concile de Latran dont il dressa les actes.

Joachim né en Calabre près de Cosence, fit dans sa jeunesse le voyage de Jérusalem en habit de religieux. Etant [illegible] il fit profession dans le [illegible] de l'Ordre de Cîteaux. [illegible] aiant inutilement [illegible] cette charge par les [illegible] de Cosence & des [illegible] tables du pais. Mais comme [illegible]

tout ſingulier pour s'appliquer à la méditation & à l'explication des ſaintes Ecritures, il alla trouver le Pape Lucius III. l'an 1182. & en obtint la permiſſion d'expliquer l'Ecriture-ſainte ; & quelque temps après il lui préſenta ſon Ouvrage de la Concorde de l'ancien & du nouveau Teſtament. Il travailla auſſi dès-lors à l'explication de l'Apocalypſe, & continua ces Ouvrages par l'autorité du Pape. Enfin Clément III. l'exhorta à les achever & à venir enſuite les lui apporter, & les ſoumettre à l'examen du ſaint Siége. Il déchargea Joachim de l'Abbaïe de Curace, & lui permit de ſe retirer où il voudroit pour travailler plus librement à la compoſition de ſes Livres. Alors l'Abbé Joachim ſe retira avec Rainier ſon diſciple, dans les montagnes de Calabre aux environs de Coſence en un lieu nommé Flore, où d'abord il ſe bâtit un oratoire & une cellule.

Le nombre de ſes diſciples s'étant enſuite augmenté, il y fonda vers l'an 1189. un nouveau monaſtere dont l'obſervance étoit plus étroite que celle de Cîteaux, & qui devint Chef d'une Congrégation particuliere. Luc, depuis Archevêque de Coſence qui avoit connu particuliérement l'Abbé Joachim & lui avoit ſervi de ſécrétaire, dit qu'il menoit une vie très-pure, & qu'il pratiquoit avec zéle tous les éxercices de la vie religieuſe. Richard Roi d'Angleterre, qui avoit beaucoup entendu parler de l'Abbé Joachim, l'emmena avec lui à Meſſine & l'écoutoit avec plaiſir, ſur-tout dans ſes explications de l'Apocalypſe. Car cet Abbé avoit une grande réputation de ſcience & de vertu, & paſſoit pour avoir le don de prophé-

tie. Les sentimens ont été depuis fort partagés à son sujet : les uns l'ont regardé comme un Prophète, & les autres comme un visionnaire. Dans le IV. Concile général de Latran qui se tint l'an 1215. on examina ses Ouvrages, & entre autres un petit Traité qu'il avoit composé sur la Trinité contre le Maître des Sentences. Le Concile aiant trouvé dans cet Ecrit une mauvaise proposition, la condamna comme hérétique, & la condamnation en est insérée dans le Droit canonique.

Dans le siécle dernier, un Abbé de son Ordre nommé Grégoire de Laude, Docteur en Théologie, aiant entrepris d'écrire sa vie & d'éclaircir ses prédictions, a cru qu'il le devoit justifier de cette hérésie qui lui a été attribuée par ce Concile général de Latran : il l'exécute dans le chapitre [illegible], page [illegible], de son Livre imprimé à Naples *in-folio* en [illegible], où il parle ainsi : Afin que personne ne soit choqué de ce que nous avons à dire, il faut sçavoir qu'il y a une extrême différence entre défendre une opinion condamnée & contraire à la foi Catholique, & soutenir que Joachim Abbé de Flore n'a point enseigné cette opinion condamnée. Le premier seroit préjudiciable à l'Eglise & à moi-même, & le second nullement. Car il y a bien de la différence entre dire que les Conciles généraux peuvent errer dans le droit, en condamnant une opinion qui ne mériteroit pas d'être condamnée, & dire qu'ils peuvent errer dans le fait, en jugeant que telle ou telle proposition a été enseignée par un Auteur. L'erreur des Conciles dans le fait n'apporteroit à l'Eglise aucun préjudice; mais l'erreur d'un Concile dans le droit, seroit très-préjudiciable à l'Eglise. C'est pour-

quoi nous ne prétendons point défendre l'erreur attribuée à Joachim par le Concile de Latran ; mais nous prétendons bien défendre l'innocence de l'Abbé Joachim, & le décharger de cette tache & de cette ignominie. Ce Livre où la distinction du fait & du droit est établie avec tant de clarté, fut déféré à l'Inquisition, & il y fut examiné avec un soin extraordinaire, sur-tout à cause des prophéties qu'il autorise. La page 281. qui renferme l'endroit que nous venons de rapporter, n'a point échappé aux Inquisiteurs : ils y ont fait une singuliere attention, & n'y ont rien trouvé de répréhensible. Ils ordonnerent seulement qu'au lieu de ces mots : Nous prétendons bien défendre l'innocence de Joachim ; on mettroit, Nous tâcherons de défendre, s'il se peut, l'innocence de Joachim.

XII.

Auteurs Ecclésiastiques Grecs.

L'Eglise Grecque eut aussi pendant le douziéme siécle plusieurs Auteurs qui écrivoient sur la Théologie, sur le Droit canonique, sur la Morale & sur l'Histoire. L'un des plus sçavans fut un moine nommé Zigabénus. Il étoit très-instruit de la doctrine de l'Eglise, & composa par ordre de l'Empereur une exposition de toutes les hérésies, avec la réfutation de chacune, tirée des Peres. L'Empereur nomma ce Livre Panoplie dogmatique, c'est-à-dire, armure complette de doctrine. Il emploia contre les Paulitiens, qui étoient de vrais Manichéens, mais qui se couvroient du nom de S. Paul & qui nioient la vérité de la chair de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, il emploia, dis-je, contre eux les célébres passages de S. Gregoire de Nysse & de saint Jean de Damas, que nous avons rapportés ailleurs. Il dit avec

Euthymius Zigabénus.

le premier de ces Peres, que nos corps sont joints avec le corps immortel de Jesus-Christ : que ce corps étant un, est distribué tous les jours à une infinité de personnes ; que chacun le reçoit tout entier, & qu'il demeure tout entier en soi ; que le pain sanctifié est changé par la parole de Dieu, & qu'il devient tout d'un coup le corps du Verbe, étant changé par cette parole : Ceci est mon corps.

Il dit avec saint Jean de Damas, que si l'on demande, comment le pain est fait le corps de Jesus-Christ & le vin son sang, il n'y a rien à répondre, sinon que le Saint-Esprit descend & opere des choses qui surpassent la raison & l'intelligence des hommes ; que ce corps joint à la Divinité, est le corps même qui est né de Marie ; & que le pain & le vin étant changés par l'invocation & l'avénement du Saint-Esprit, au corps & au sang de J.C. ne sont pas deux corps, mais un même corps. Euthymius réfuta aussi les Musulmans. Il rapporte d'abord en abrégé l'histoire de Mahomet, & montre qu'il n'a été promis par aucune prophétie, & n'a donné aucune preuve de sa prétendue mission. Il rapporte ses principaux dogmes tirés de l'Alcoran, dont il cite les chapitres & les paroles, & il releve les absurdités contenues en ce Livre : comme d'avoir confondu Marie sœur de Moyse avec Marie Mere de Jesus, & d'avoir mêlé à des discours qu'il donne pour divins, plusieurs fables impertinentes.

Nicolas Evêque de Methone.

Nous avons quelques Ouvrages de Nicolas Evêque de Méthone, maintenant Modon dans la Morée. Voici comme il parle contre ceux qui doutoient de la réalité du corps & du sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie : Pourquoi, dit-il, attribuez-vous l'impuissance à celui qui

eſt tout-puiſſant? N'eſt-ce pas lui qui a fait toutes choſes de rien ?Pourquoi cherchez-vous les cauſes & l'ordre de la nature, dans le changement du pain au corps de Jeſus-Chriſt & du vin mêlé d'eau en ſon ſang, puiſque ce corps même eſt né d'une Vierge d'une maniere qui ſurpaſſe la nature, & qui eſt au-deſſus des penſées, de la raiſon & de l'intelligence des hommes ? Vous ne croiez donc pas auſſi ſa Réſurrection d'entre les morts, ni ſon Aſcenſion au Ciel, ni les autres merveilles de Jeſus-Chriſt, puiſqu'elles ſurpaſſent de même & la nature & les penſées & l'intelligence. La cauſe de cette incrédulité eſt que vous ne confeſſez pas que Jeſus-Chriſt eſt le Dieu véritable & qu'il eſt le Fils de Dieu ; mais que vous êtes ou Juif ou Arien dans le cœur. Il eſt bon de remarquer avec quelle force cet Evêque s'éleve contre les recherches inquiétes d'une raiſon peu ſoumiſe à la foi, & contre le téméraire deſſein d'allier les Myſteres de la Religion avec notre intelligence naturelle. C'eſt en attaquer le fondement, que de les ſoumettre à ſon éxamen: c'eſt les nier tous que de prétendre les expliquer par cette voie.

Michel Glycas.

Nous avons les Annales de Michel Glycas depuis le commencement du monde juſqu'à la mort d'Alexis Comnene.

Zonare.

Zonare a auſſi fait des Annales depuis le commencement du monde juſqu'à l'an 1118.

Conſtantin Manaſſés.

Conſtantin Manaſſés a laiſſé un Abregé hiſtorique depuis le commencement du monde juſques vers la fin du onziéme ſiécle.

Théodore Balſamon.

Mais celui des Auteurs Grecs dont les Ecrits poroiſſent plus remarquables, eſt Théodore de Balſamon, qui a fait un recueil très-ample des Canons de l'Egliſe Grecque, avec un Commentaire

triarche de Conſtantinople ne ſe pare d'aucun des privileges du Pape, & ne prend point dans ſes ſouſcriptions le titre d'œcumenique, je laiſſe cette queſtion comme inutile, & je réponds à ceux qui oſent ſoutenir qu'on doit refuſer les honneurs de Patriarches à celui d'Antioche, & à celui de Jeruſalem. Car, diſent-ils, il eſt ordonné par les Canons de ne pas même compter pour Evêques, ceux qui ne s'expoſent pas à toutes ſortes de périls pour ſe rendre à leurs Siéges occupés par les Barbares, & gagner la couronne du martyre. Il y répond par le trente-ſeptiéme Canon du Concile de Trulle, qui porte que les incurſions des Barbares ne porteront point de préjudice aux Evêques qu'elles empêchent de prendre poſſeſſion des Siéges pour leſquels ils auront été ordonnés, & qu'ils ne laiſſeront pas de faire validement les ordinations & les autres fonctions Epiſcopales. Il eſt remarquable que les Grecs ne comptoient point le Patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépoſſédés par les infidéles, quoique toute l'Egypte fût ſous la puiſſance des Mahometans : mais ſeulement les Patriarches d'Antioche & de Jeruſalem, dont les Siéges depuis près d'un ſiécle avoient été occupés par les Latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci ſemble auſſi montrer que tant que les Latins furent maîtres de Jeruſalem, le Patriarche Grec de cette ville demeura à Conſtantinople comme celui d'Antioche.

Théodore en étoit inſtruit & quelle étoit ſa critique. Car il répete encore enſuite que ſaint Silveſtre fut le premier Pontife de Rome. Il ajoute : le Siége de l'Empire aiant été transferé de l'ancienne Rome à la nouvelle qui eſt Conſtantinople, cette ville en a eu les priviléges. Le Concile de Trulle a déclaré le Siége de Conſtantinople, le ſecond après celui de Rome, & a mis enſuite ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem. C'eſt pourquoi, continue toujours Théodore, les Evêques de ces grands Siéges ſont ainſi honorés par toute la terre juſqu'à préſent. Car quoique le Pape de l'ancienne Rome ait été retranché des égliſes, c'eſt ſans préjudice du bel ordre établi par les Canons. Nous ne voions point par quelle autorité, ni par quel décret avoit été fait ce prétendu retranchement ; & c'eſt ici le premier témoignage que l'on en trouve, & la premiere preuve de l'entiere conſommation du ſchiſme des Grecs. Or on ne ſçait point la date de cet Ecrit, & Théodore Balſamon a vécu juſqu'à la priſe de Conſtantinople par les Latins. Il ajoute peu après, que cette ſéparation lui déchire le cœur, & qu'il attend tous les jours la converſion du Pape.

Il s'étend ſur les marques extérieures de la dignité des Patriarches : le flambeau qu'ils faiſoient porter devant eux, l'habit ſemé de Croix, & leurs autres ornemens, dont il rapporte les ſignifications myſterieuſes. Il demande enſuite pourquoi l'on donne le titre d'œcumenique au Pape de Rome & au Patriarche de Conſtantinople, & dit : Mais puiſque le démon de l'amour propre a ſéparé le Pape de la compagnie des autres Patriarches, & l'a renfermé dans les bornes étroites de l'Occident ; & que le Pa-

triarche de Conſtantinople ne ſe pare d'aucun des privileges du Pape, & ne prend point dans ſes ſouſcriptions le titre d'œcumenique, je laiſſe cette queſtion comme inutile, & je réponds à ceux qui oſent ſoutenir qu'on doit refuſer les honneurs de Patriarches à celui d'Antioche, & à celui de Jeruſalem. Car, diſent-ils, il eſt ordonné par les Canons de ne pas même compter pour Evêques, ceux qui ne s'expoſent pas à toutes ſortes de périls pour ſe rendre à leurs Siéges occupés par les Barbares, & gagner la couronne du martyre. Il y répond par le trente-ſeptiéme Canon du Concile de Trulle, qui porte que les incurſions des Barbares ne porteront point de préjudice aux Evêques qu'elles empêchent de prendre poſſeſſion des Siéges pour leſquels ils auront été ordonnés, & qu'ils ne laiſſeront pas de faire validement les ordinations & les autres fonctions Epiſcopales. Il eſt remarquable que les Grecs ne comptoient point le Patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépoſſédés par les infidéles, quoique toute l'Egypte fût ſous la puiſſance des Mahometans : mais ſeulement les Patriarches d'Antioche & de Jeruſalem, dont les Siéges depuis près d'un ſiécle avoient été occupés par les Latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci ſemble auſſi montrer que tant que les Latins furent maîtres de Jeruſalem, le Patriarche Grec de cette ville demeura à Conſtantinople comme celui d'Antioche.

ARTICLE XI.

Conciles & Diſcipline.

1.

Conciles de Valence & de Poitiers.

An 1101.

LE principal ſujet du Concile de Valence fut d'éxaminer les plaintes des chanoines d'Autun contre leur Evêque, qu'ils accuſoient d'être monté ſur ce Siége par ſimonie, & d'en diſſiper les biens. Les Légats du Pape citerent l'Evêque d'Autun au Concile qu'ils aſſemblerent à Valence, malgré la proteſtation des Chanoines, qui déclarerent qu'on ne pouvoit les traduire hors de leur Province; & malgré l'oppoſition de l'Archevêque de Lion, qui n'étoit pas content que les Légats lui ôtaſſent le jugement d'un Evêque de ſa Province. L'affaire fut agitée, mais non terminée; & on en remit la déciſion au Concile que les mêmes Légats devoient tenir à Poitiers. Cependant l'Evêque d'Autun fut déclaré ſuſpens de toute fonction Epiſcopale & Sacerdotale.

Le Concile de Poitiers commença le jour de l'octave de ſaint Martin dix-huitiéme de Novembre. Il s'y trouva quatre-vingts, tant Evêques qu'Abbés, entre autres Ives de Chartres, comme il paroît par ſes lettres. On y jugea l'affaire de Norgand Evêque d'Autun, qui fut condamné à rendre l'étole & l'anneau Paſtoral. Il ſe retira derriere l'autel avec ceux qui lui étoient attachés, & ne voulut ni obéir à ce jugement, ni rentrer dans l'aſſemblée.

C'eſt pourquoi il fut dépoſé de l'Epiſcopat & du Sacerdoce, & on excommunia tous ceux qui lui obéiroient comme Evêque. Il ne ſe ſoumit point, & garda l'étole & l'anneau ; mais les chanoines ſe mirent en poſſeſſion des biens de l'Evêché malgré l'Archevêque de Lion qui déſapprouvoit le jugement des Légats, comme aiant été rendu contre les Canons au préjudice de ſon autorité. Dans ce concile on fit ſeize Canons, qui portent que les Evêques ſeuls donneront la tonſure aux clercs & les Abbés aux moines, & qu'on n'éxigera pour cela ni ciſeaux ni ſerviettes. On défend de même d'éxiger aucun repas de ceux à qui l'on confere une prébende ; ni des chappes, des tapis, des baſſins, ou des ſerviettes, pour le ſacre des Evêques ou la bénédiction des Abbés. L'Evêque ſeul bénira les ornemens ſacerdotaux & les vaſes ſacrés. Les moines ne porteront point de manipules, s'ils ne ſont Soûdiacres. Les clercs ne recevront d'un laïc aucun bénéfice eccléſiaſtique. Les chanoines réguliers pourront par l'ordre de leur Evéque baptiſer, prêcher, donner la pénitence & la ſépulture, mais les moines ne pourront faire ces fonctions.

L'Affaire la plus importante que l'on traita au Concile de Poitiers, fut celle de Philippe Roi de France, qui, comme nous l'avons dit, avoit épouſé Bertrade. Après le Concile de Valence les Légats l'allerent trouver, & firent tous leurs efforts pour l'engager à faire ceſſer le ſcandale qu'il cauſoit. N'aiant pu l'obtenir, ils l'excommunierent à la fin du Concile de Poitiers. Guillaume IX. Duc d'Aquitaine qui y étoit préſent, s'oppoſa tant qu'il put à cette cenſure, tant pour l'honneur du Roi que pour ſon propre intérêt ; car ſa vie étoit encore plus

ſcandaleuſe. Il pria donc les Légats de n'en pas venir à cette extrémité, & pluſieurs Evêques les en prierent avec lui. Ne pouvant les toucher, il ſortit du Concile avec ſes gens, faiſant de grandes menaces. Quelques Evêques ſortirent auſſi avec pluſieurs clercs & un grand nombre de laïques, ce qui cauſa un grand tumulte. Alors les Légats, les Evêques & Abbés qui reſtoient, prononcerent l'excommunication contre Philippe & contre Bertrade. Pendant que l'on faiſoit les acclamations ordinaires pour la concluſion du Concile, le tumulte augmenta; & un homme du peuple, qui étoit ſur les galeries hautes de l'égliſe, jetta une pierre pour bleſſer les Légats. Mais elle tomba ſur un clerc, qui eut la tête caſſée & tomba ſur le pavé où l'on vit couler ſon ſang. Il s'éleva de grands cris dans l'égliſe, & le bruit étoit encore plus grand au dehors. Les Légats néanmoins demeurerent fermes, & ôterent même leurs mitres, pour montrer qu'ils ne craignoient point les pierres qui voloient de toutes parts Cette fermeté arrêta la fureur des ſéditieux. Les Comtes mêmes & les autres qui avoient inſulté les Légats leur firent ſatisfaction. On remarqua en cette occaſion le courage de Bernard de Tiron alors Abbé de ſaint Cyprien de Poitiers, & de Robert d'Arbriſſelles. Cette excommunication fit une telle impreſſion ſur les eſprits, que le Roi étant venu quelque temps après à Sens avec la Reine Bertrade, pendant quinze jours qu'ils y ſéjournerent, on tint fermées toutes les égliſes de la ville, & on ne les admit à aucun acte de religion. Bertrade en étant irritée, envoia rompre la porte d'une égliſe, & y fit dire la Meſſe par un de ſes chapelains.

II.

Vers la fin du Carême de l'an 1106. Le Pape Paſcal II. tint à Rome un grand concile où se trouverent tous les Evêques de Toulie, de Campanie, de Sicile, de Toſcane, & les députés de pluſieurs égliſes d'au-de-là des monts. On y dreſſa cette formule de ſerment contre les ſchiſmatiques : J'anathematiſe toute herésie & tout ſchiſme, & je promets obéiſſance au Pape Paſcal & à ſes ſucceſſeurs. On y confirma l'excommunication prononcée contre l'Empereur Henri IV. par Grégoire VII. & Urbain II. & Paſcal la prononça lui-meme le jeudi ſaint dans l'égliſe de Latran, en preſence d'un peuple innombrable de diverſes nations. On rapporte au ſerment dreſſé dans ce concile, une lettre du Pape Paſcal à l'Archevêque de Pologne, c'eſt-à-dire de Gneſne, où il blâme la répugnance que le Roi & les Seigneurs de Pologne avoient à autoriſer le ſerment que le Pape exigeoit. Le Pape ſoutient dans cette lettre, que les Conciles n'ont point fait de loi pour l'égliſe de Rome, puiſque c'eſt elle qui donne l'autorité aux Conciles. Mais avant les fauſſes *Décretales* on ne connoiſſoit pas cette étrange maxime. On trouve la même lettre mot pour mot, mais en abregé, adreſſée à l'Archevêque de Palerme.

Conc
Rome.
An 1

La même année il y eut à Londres un Concile National, auquel ſaint Anſelme préſida. On y condamna la ſimonie, & on dépoſa pluſieurs Abbés qui en furent convaincus. On défendit aux Evêques de s'habiller comme les Laïques. On ordonna à tous les clercs de porter des habits d'une même couleur. C'eſt que les laïques en portoient de bigarés. On renouvella l'Ordonnance de la continence des clercs.

Conci
Londres.
An 11

On déclara nulle la promeſſe de mariage faite ſans témoins. On anathématiſa les jeunes gens qui commettoient des crimes infâmes, & on leur défendit la parure & les ajuſtemens par leſquels ils s'efforçoient de ſe rendre agréables.

Conciles de Troies, de Beaugenci, de Paris. An 1104.

Le Pape Paſcal envoia pour Légat en France Richard Evêque d'Albane, pour abſoudre le Roi Philippe de l'excommunication à certaines conditions. Il indiqua à Troies un Concile qui fut nombreux. On y accuſa Hubert Evêque de Senlis de vendre les Ordres ſacrés, mais le Concile ne jugea point la preuve ſuffiſante, & l'accuſé ſe purgea par ſerment. On y approuva l'élection que le peuple d'Amiens avoit faite de l'Abbé Godefroi pour ſon Evêque; & comme ce ſaint Abbé réſiſtoit, le Concile le força de ſe rendre au deſir du Clergé & du peuple d'Amiens. L'abſolution du Roi fut renvoiée à un autre Concile, que le Légat Richard tint la même année à Beaugenci. Mais l'affaire ne put point encore y être décidée, & il fallut indiquer une autre aſſemblée pour dégager le Roi des liens de l'excommunication. Le Concile ſe tint à Paris; & comme le Légat n'étoit plus en France, le Pape Paſcal chargea Lambert Evêque d'Arras, de donner l'abſolution au Roi. Quand on eut lu les lettres du Pape, on envoia demander au Roi s'il vouloit prêter ſerment. Il répondit qu'il vouloit ſatisfaire à Dieu & à l'égliſe Romaine, à l'ordre du Pape & au conſeil des Evêques. Il vint donc au Concile nuds pieds & avec de grandes démonſtrations d'humilité, & reçut l'abſolution de l'excommunication. Il toucha enſuite les Evangiles, & promit par ſerment de n'avoir plus

de commerce criminel avec Bertrade, & de ne la voir jamais qu'en preſence de témoins non ſuſpects. Bertrade fit le même ſerment, & Lambert les aiant abſous, envoia au Pape la relation de ce qui s'étoit paſſé. Pendant que le Légat Richard étoit en France, on lui dit qu'Ives de Chartres laiſſoit exercer publiquement la ſimonie dans ſon égliſe. Le Legat lui en aiant fait une forte réprimande, Ives répondit ainſi: J'ai toujours eu horreur de ce crime, je l'ai aboli autant qu'il m'a été poſſible. Que s'il y a encore quelques droits que les Officiers exigent de ceux qui ſont reçus chanoines, ils ſe défendent par l'uſage de l'égliſe de Rome, où ils diſent que les miniſtres du Palais exigent pluſieurs choſes à la conſécration des Evêques & des Abbés, & que l'on n'y donne rien gratuitement, non pas même la plume & le papier. A quoi je n'ai autre choſe à leur répondre que cette parole de l'Evangile : Faites ce qu'ils diſent, & non ce qu'ils font.

Le Pape Paſcal II. s'étant mis en chemin pour aller en Allemagne, arriva à Florence & y tint un Concile, où l'on diſputa beaucoup avec l'Evêque de cette ville, qui diſoit que l'Antechriſt étoit né. La nouveauté du ſujet attira une ſi grande foule de peuple pour entendre cette diſpute, & le tumulte fut tel, qu'on ne put décider la queſtion ni terminer le Concile. Le Pape continuant ſon voiage vint en Lombardie, & tint un grand Concile à Guaſtalle ſur le Pô, où l'on fit un reglement par lequel on uſoit d'indulgence à l'égard de ceux qui avoient été ordonnés par les ſchiſmatiques. Concile Guaſtalle An 11

Enfin le Pape vint en France & tint un Concile à Troies, pour exciter au voiage de la Terre ſainte & affermir la Trêve de Dieu. Concile Troies. An 11

On y rétablit la liberté des élections, & on confirma la condamnation des inveſtitures. Pluſieurs Evêques d'Allemagne y furent ſuſpendus de leurs fonctions pour diverſes cauſes. Pendant ce Concile l'égliſe de Dol en Bretagne envoia au Pape des députés, qui en ſa préſence élurent pour leur Evêque Vulgrin Chancelier de l'égliſe de Chartres; & le Pape y conſentit, ſans avoir égard aux répugnances de Vulgrin qui étoit préſent. Ils s'en plaignit fortement à Ives ſon Evêque, qui en écrivit au Pape en ces termes: Quoiqu'il ſoit inſtruit & qu'il ait de bonnes mœurs, il allegue néanmoins pluſieurs bonnes raiſons de ſon incapacité, & dit qu'il eſt prêt à tout ſouffrir, plutôt que de ſe charger, dans un temps comme celui-ci, du fardeau de l'Epiſcopat. Il me ſemble qu'on ne doit engager perſonne malgré lui. Je dois m'intéreſſer particulierement à ſon ſalut, puiſque c'eſt moi qui l'ai levé des fonts du Baptême.

III.

Concile atran. 1112.

Paſcal aiant été contraint par l'Empereur Henri de lui accorder les inveſtitures, aſſembla un Concile dans l'égliſe de Latran, pour prévenir le ſchiſme dont l'Egliſe étoit menacée. Il y eut environ cent Evêques, pluſieurs Abbés, & une multitude innombrable de clercs & de laïcs. Le Pape raconta à tout le Concile, comment il avoit été pris par le Roi Henri, & forcé d'accorder les inveſtitures. Je reconnois, dit-il, que l'Ecrit qu'on m'a contraint de faire ſans le conſeil de mes freres & ſans leurs ſouſcriptions, n'eſt pas bon, & je deſire qu'on le corrige dans cette aſſemblée, afin que ni l'Egliſe, ni mon ame n'en ſouffre aucun préjudice. Il ſe purgea du ſoupçon d'héréſie,

dont on accusoit ceux qui approuvoient les investitures, & il fit sa profession de foi en présence de tout le Concile. Il vouloit renoncer au Pontificat, s'en jugeant indigne à cause de la concession faite à l'Empereur, mais le Concile ne voulut point recevoir sa démission.

Le même Pape tint quatre ans après dans la même église un Concile, auquel on a donné le titre d'universel. Il s'y trouva des Evêques, des Abbés, des Seigneurs & des députés de divers Roiaumes & de diverses Provinces. Le Pape dit qu'il n'avoit accordé au Roi Henri le droit des investitures, qu'afin de délivrer l'Eglise & le Peuple de Dieu d'une infinité de maux. Je l'ai fait comme homme, ajouta-t-il, parce que je ne suis que poussiere & que cendre : J'avoue que j'ai fait une faute, mais je vous conjure tous de prier Dieu de me la pardonner. Je condamne à un anathême éternel ce maudit Ecrit qui a été fait dans le camp du Roi, & je vous prie de le condamner aussi. Tous s'écrierent : Ainsi soit-il. Brunon Evêque de Segni dit : Rendons graces à Dieu de ce que nous vons entendu le Pape Pascal, condamner de sa propre bouche ce privilege accordé au Roi, qui contenoit une hérésie. Quelqu'un de l'assemblée ajouta : Si ce privilege contenoit une hérésie, celui qui l'a accordé étoit donc hérétique. L'Evêque de Gaete se plaignit de ce qu'on paroissoit accuser le Pape d'hérésie, & dit que l'Ecrit étoit mauvais, mais non hérétique. Le Pape perdit patience à ce reproche d'hérésie, & dit que l'église de Rome n'avoit jamais enseigné d'hérésie, & qu'au contraire c'étoit contre elle que toutes les hérésies venoient se briser. La conclusion du Concile fut de défendre sous peine d'anathême de donner ou recevoir l'investiture.

Concile de Toulouſe. An. 1119.

Calliſte II. tint un Concile à Toulouſe avec des Evêques & des Abbés de Languedoc, de Gaſcogne, d'Eſpagne & de Bretagne. On y fit dix Canons dont le troiſiéme eſt le plus remarquable. Nous ordonnons, dit le Concile, que l'autorité ſéculiere reprime ceux qui affectant une piété apparente, condamnent le Sacrement du corps & du ſang de Notre-Seigneur, le baptême des enfans, le Sacerdoce & les autres Ordres eccleſiaſtiques, & les mariages légitimes; & nous les chaſſons de l'Egliſe comme hérétiques. Ces hérétiques étoient les ſectateurs de Pierre de Bruis, qui, comme nous l'avons dit, étoient une ſecte de Manichéens, de même que ceux qui furent découverts cent ans auparavant à Toulouſe même, à Arras & à Orléans.

Concile de Reims. An. 1119.

Le même Pape déſirant rétablir la paix entre l'Egliſe & l'Empire, indiqua un Concile à Reims où il fit venir des Evêques de toutes les Provinces d'Occident. Il s'y en trouva plus de deux cens, avec un grand nombre d'Abbés & d'autres Eccléſiaſtiques conſtitués en dignité. Après la Meſſe le Pape s'aſſit ſur un trône élevé vis-à-vis de la porte de l'égliſe. Les Evêques Cardinaux étoient au premier rang. Un Cardinal diacre étoit debout auprès du Pape, revêtu d'une dalmatique, & tenant à ſa main le livre des Canons, pour les lire quand il étoit néceſſaire. Six autres miniſtres revêtus de dalmatiques étoient tout autour, & faiſoient faire ſilence quand il s'élevoit du tumulte. Après les Litanies & les oraiſons ſolemnelles, le Pape expliqua en latin, mais d'un ſtile ſimple, l'Evangile où il eſt dit que la barque, figure de l'Egliſe, étoit agitée

par les flots. [illegible] Evêque [illegible] ensuite, & [illegible] devoir des Pasteurs, [illegible] dit dans la Genèse [illegible] des troupeaux de [illegible] l'Evêque [illegible] laquelle le Concile [illegible] ne [illegible] l'Evêque [illegible] que [illegible]

Le Concile [illegible] rence de [illegible] l'Empereur se [illegible] cette Conférence [illegible] vint à Reims [illegible] cinq décrets : le premier [illegible] le second contre les [illegible] des Abbaies : le troisième [illegible] pateurs des biens de l'Eglise [illegible] défend de rien exiger pour la [illegible] saintes Huiles, la sépulture [illegible] ction des malades. [illegible] la continence des [illegible] Concile un décret [illegible] Trêve de Dieu. Le [illegible] Concile, après que l'on eut [illegible] Esprit, le Pape [illegible]

D'autres Evêques [illegible] porta quatre cens vingt-[illegible] que l'on distribua à tous les Evêques & aux Abbés. On leur ordonna de se lever tous avec les cierges à la main, & [illegible] sieurs personnes [illegible] d'excommunier [illegible] premiers étoient l'Empereur [illegible] & l'Anti-Pape Bourdin. Enfin le Pape donna sa bénédiction, chacun se retira, & ainsi finit le Concile.

Un mois apres Geoffroi Archevêque de Rouen, voulant faire éxécuter les Decrets du Concile de Reims auquel il avoit aſſiſté, aſſembla un ſynode où il défendit abſolument aux prêtres de ſon Diocèſe tout commerce avec les femmes. Les prêtres qui aſſiſtoient au ſynode murmurerent contre cet ordre, le regardant comme un joug inſupportable; & un d'entre eux aiant voulu s'en plaindre, l'Archevêque qui étoit un Breton indiſcret & emporté, le fit arrêter & mettre en priſon. Les autres prêtres voiant la maniere indigne dont on traitoit leur confrere, délibérerent entre eux, s'ils prendroient le parti de ſe défendre ou de s'enfuir. Alors le Prélat en fureur ſe leva de ſa chaire, & appella ſes gens, qui frapperent une troupe d'eccléſiaſtiques qui parloient enſemble. Les uns s'enfuirent avec leurs aubes, d'autres ſe défendirent avec les pierres qu'ils trouverent, & avec les bancs de l'égliſe. Les gens de l'Archevêque appellerent du ſecours, & il y eut dans l'égliſe beaucoup de ſang répandu. Le Roi fut informé de ce ſcandale; mais les affaires dont il étoit occupé l'empêcherent de faire juſtice. Après le Concile de Reims, le Pape Calliſte confirma les reglemens de l'Ordre de Ciſteaux, qui ſont ſans doute ceux de la célébre Conſtitution nommée la Carte de charité, qui fut faite la même année 1119. & qui contient les articles fondamentaux du gouvernement de cet Ordre. Elle défend tous les privileges contraires à l'inſtitut, & elle ordonne que tous les Abbés viendront au Chapitre général qui ſe tiendra tous les ans. L'Ordre de Ciſteaux eſt le premier qui ait établi ces Chapitres généraux, & ils ont depuis ſervi de modéle à tous les autres.

Le Légat du Pape préſida a un Concile de Beauvais, dont nous ne ſçavons que ce qui regarde la canoniſation de ſaint Arnoul Evêque de Soiſſons, mort environ quarante ans auparavant. Arnoul Abbé du monaſtere d'Oudembourg fondé par ce ſaint Evêque, étoit préſent & tenoit entre ſes mains le livre de ſa vie & les relations de ſes miracles. L'Evêque de Soiſſons le prit, & le préſenta tout ouvert aux autres Evêques en diſant: Seigneurs, voila le livre que j'ai fait écrire de ſa vie: je certifie que ce qui y eſt rapporté eſt véritable; & à l'égard des miracles, j'en ai ici des témoins dignes de foi, & il y en a encore un plus grand nombre à Soiſſons. Je vous prie d'examiner ce livre, pour voir ce que l'on doit faire: pour moi, s'il étoit dans mon Diocèſe, il y a longtemps qu'il ne ſeroit plus en terre. Une des manieres de canoniſer alors les ſaints, étoit de tirer leurs corps de terre. L'Evéque de Chartres dit alors: Je vous aſſure en vérité que ſi Dieu avoit fait un ſeul de ces miracles à l'invocation d'un de mes prédéceſſeurs, je ferois publiquement honorer ſa mémoire, ſans conſulter ni Pape, ni Légat, ni Archevêque. Quelques-uns des plus éclairés du Concile prirent le livre, & parcoururent quelques chapitres de la vie du ſerviteur de Dieu, & dirent aux Evêques avec beaucoup d'aſſurance: Il faudroit n'avoir point l'Eſprit de Dieu, pour s'oppoſer au culte de ce ſaint homme. Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons-ſur-Marne, que l'hiſtorien appelle la colomne des Docteurs, dit: En vérité il eſt honteux que nous doutions d'une choſe ſi claire. Il faut marquer un jour pour lever le corps de ce Serviteur de Dieu & le placer honorablement.

Concil
Beauvais.
An 11

Alors on marqua à l'Abbé d'Oudembourg le jour auquel on s'aſſembleroit dans ſon monaſtere, pour lever ſolemnellement le corps ſaint: Ce qui fut éxécuté le premier de Mai de l'année ſuivante 1121. avec un grand concours de tous les peuples d'alentour. Telle fut la canoniſation de ſaint Arnoul de Soiſſons.

IV.

I. Concile général de Latran. An 1123.

Pendant le carême de l'anné 1123. Le Pape tint à Rome un Concile, que l'on compte pour le neuviéme Œcuménique & le premier de Latran. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques & plus de ſix cens Abbés : mais il ne nous reſte de ce Concile que les Canons au nombre de vingt-deux. La plûpart ne ſont que répéter ceux des Conciles précédens. On ordonna à ceux qui avoient mis des croix ſur leurs habits pour le voiage de Jeruſalem ou d'Eſpagne, & qui les avoient quittées, de les reprendre ſous peine d'excommunication. On défendit aux Abbés & aux moines d'adminiſtrer publiquement la pénitence, de viſiter les malades, de faire les onctions & de chanter des Meſſes publiques. Pendant la tenue de ce Concile, les Evêques ſe plaignirent fortement des moines en diſant : Il ne leur reſte qu'à nous ôter la croſſe & l'anneau : ils poſſédent les égliſes, les terres, les châteaux, les dîmes, les oblations des vivans & des morts. Adreſſant enſuite la parole au Pape, ils dirent : Les chanoines & les clercs ſont comptés pour rien, depuis que les moines oubliant qu'ils ne doivent déſirer que les biens céleſtes, uſurpent les droits des Evêques avec une ambition inſupportable, au lieu de vivre dans l'humilité ſelon l'intention de ſaint Benoît.

Le Pape [illegible] Concile à [illegible] d'Occident [illegible] [illegible] François, [illegible] [illegible] ou [illegible] [illegible] Or [illegible] discipline, [illegible] ceux des Conciles [illegible] fend aux moines & [illegible] d'exercer les [illegible] gagner de l'argent [illegible], c'est l'avarice qui les [illegible], & à [illegible] vivoit dans le [illegible] contre ces moines [illegible] qu'ils [illegible] meslent les [illegible] genealogies ; [illegible] de papiers, pour [illegible] se d'un Prince [illegible] le Concile de Reims [illegible] religieux profés d'être [illegible] & qu'il le permet [illegible] aux [illegible] liers. En effet l'ignorance des laïcs rendoit ce mal necessaire, puisque ces professions ne peuvent être exercées que par des gens de Lettres. Un autre Canon de ce Concile defend les fêtes où les Chevaliers s'assembloient à un jour marqué, pour faire preuve de leur force & de leur adresse, c'est-à-dire, les Tournois. La raison de les defendre est qu'on y mettoit en péril la vie des corps & des ames : c'est pourquoi on refuse la sepulture ecclesia-

lui qui jugeroit les vivans & les morts. Quelque abſurde que fût cette imagination, ce fanatique gagna beaucoup de monde, & l'on publioit même qu'il faiſoit des prodiges. On l'interrogea dans le Concile, & il ne répondoit au Pape que des impertinences, qui le firent juger plutôt inſenſé qu'hérétique. On le mit en priſon où il mourut peu de temps après. Quelques-uns de ſes diſciples furent livrés au bras ſéculier, & ſe laiſſerent brûler plûtôt que de renoncer à leur folie. Ce concile de Reims fit pluſieurs Canons. Les Evêques & les clercs éviteront dans leurs habits la variété des couleurs & les vains ornemens. On ne mettra point dans les égliſes des prêtres par commiſſion, mais chacune aura ſon prêtre particulier, qui ne pourra être deſtitué que par le jugement canonique de l'Evêque, & on lui aſſignera ſa ſubſiſtance convenable ſur les biens de l'Egliſe. Voilà les Curés titulaires clairement marqués dans ce Concile.

V.

L'Empereur Frideric tint une Cour pleniere à Aix-la-Chapelle l'an 1165. à la priere du Roi d'Angleterre, & du conſentement & par le conſeil de tous les Seigneurs tant ſéculiers qu'eccléſiaſtiques. Il fit lever le corps de l'Empereur Charlemagne pour la canoniſation duquel il avoit aſſemblé cette Cour. Il en fit expédier une Bulle d'or, & l'on dit que Frideric mit le corps de Charlemagne dans une châſſe d'or ornée de pierreries, & que l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête comme d'un Saint, par l'autorité de l'Archevêque de Cologne. Cent ſoixante-cinq ans auparavant, pendant qu'Otton III. étoit à Aix-la-Chapelle, il avoit eu la curioſité de faire ouvrir le tom-

l'an 1179. un Concile général à Rome, auquel il appella tous les Evêques de l'Egliſe Latine & les principaux Abbés. Comme il y en eut pluſieurs à qui il étoit impoſſible de faire le voiage, on les en diſpenſa pour de l'argent. Cela donna lieu de croire, que cette convocation étoit une invention intéreſſée de la Cour de Rome. Il y eut à ce Concile trois cens deux Evêques. Il ſe tint dans l'égliſe de Latran, & l'on y fit vingt-ſept canons, dont le premier porte que pour prévenir les ſchiſmes, ſi dans l'élection du Pape les Cardinaux ne ſont point aſſez d'accord pour la faire avec unanimité, on reconnoîtra pour Pape celui qui aura les deux tiers des voix. Perſonne ne ſera élu Evêque à moins qu'il n'ait trente ans accomplis, qu'il ne ſoit né de légitime mariage, & qu'il ne ſoit recommandable par la pureté de ſes mœurs & de ſa doctrine. A l'égard des dignités inférieures, & de tous les bénéfices à charge d'ames, perſonne ne pourra en être pourvu, qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans. Puiſque l'Apôtre ſe nourriſſoit du travail de ſes mains, afin de n'être point à charge aux fidéles, nous ne pouvons ſouffrir que quelques-uns de nos freres les Evêques, obligent les inférieurs par les grands frais des viſites, à vendre les ornemens des égliſes, & à conſumer en un moment ce qui auroit ſuffi pour les faire ſubſiſter long-temps. Si un Evêque ordonne un prêtre ou diacre, ſans lui aſſigner un titre fixe dont il puiſſe ſubſiſter, il lui donnera de quoi vivre, juſqu'à ce qu'il lui procure un revenu des biens de l'Egliſe; à moins que le clerc ne puiſſe ſubſiſter de ſon patrimoine. C'eſt le premier canon qui parle de patrimoine au lieu de titre eccléſiaſtique. An 1179.

On condamna dans ce Concile pluſieurs abus, que les appellations ſi fréquentes avoient introduits. On défendit en particulier aux moines, d'interjetter appel des coups de diſcipline, auſquels leurs Supérieurs les condamnoient. Le Concile défendit auſſi comme de grands abus, de rien exiger pour la priſe de poſſeſſion des Evêques, des Abbés, des Curés & des autres eccléſiaſtiques; pour les ſepultures, les mariages & les autres ſacremens. Et il ne faut point, dit le Concile, alléguer la longue coutume, qui ne rend l'abus que plus criminel. Les Evêques firent de grandes plaintes contre les nouveaux Ordres militaires des Templiers & des Hoſpitaliers. On condamna tous les abus qui s'étoient gliſſés chez eux & chez les autres religieux. On défendit aux religieux de quelque inſtitut qu'ils fuſſent, de recevoir aucun novice pour de l'argent, d'avoir aucun pecule ſous peine d'excommunication. On renouvella les reglemens pour la continence des clercs, & les défenſes à ceux qui ſont dans les Ordres ſacrés, de ſe charger d'affaires temporelles. On défendit la pluralité des bénéfices. Cet abus étoit devenu ſi criant, que quelques-uns en avoient juſqu'à ſix, tandis que pluſieurs dignes miniſtres manquoient du néceſſaire. Les biens que les eccléſiaſtiques ont acquis dans l'Egliſe, lui demeureront après leur mort, ſoit qu'ils en aient diſpoſé par teſtament ou non. Afin de pourvoir à l'inſtruction des pauvres clercs, en chaque égliſe Cathédrale il y aura un maître à qui on aſſignera un bénéfice ſuffiſant, & qui enſeignera gratuitement : Ce que l'on rétablira dans les autres égliſes & dans les monaſteres, où il y a eu autrefois quelques fonds déſtinés à cet

cet effet. On n'éxigera rien pour la permiſſion d'enſeigner, & on ne la refuſera point à celui qui en ſera capable : autrement ce ſeroit s'oppoſer à l'utilité de l'Egliſe.

On renouvella la défenſe des tournois & l'ordre d'obſerver la Treve de Dieu. On défendit d'établir de nouveaux impôts ſans la permiſſion des Souverains, parce que chaque petit Seigneur s'en attribuoit l'autorité. On excommunia de nouveau les uſuriers, & on condamna la dureté de quelques eccléſiaſtiques, qui ne permettoient pas aux lépreux d'avoir des égliſes particulieres. C'eſt la premiere Ordonnance que l'on remarque, touchant les léproſeries.

Le Pape Lucius III. étant à Vérone où les inſultes des Romains l'avoient obligé de ſe retirer, y tint l'an 1184. un grand Concile auquel ſe trouva l'Empereur avec pluſieurs Seigneurs. Le Pape y fit une Conſtitution où il parle ainſi : Il faut empêcher le progrès de diverſes héréſies qui ſe répandent par-tout. C'eſt pourquoi en préſence de notre cher fils l'Empereur Frideric, de l'avis de nos freres les Cardinaux, des Patriarches, Archevêques & Evêques, & de pluſieurs Seigneurs aſſemblés de diverſes parties du monde, nous condamnons par ce Décret toutes les héréſies, & les ſoumettons à un anathême perpetuel. Il eſt inutile de rapporter ici ce Décret qui eſt fort long : mais il eſt bon de remarquer que l'on y voit le concours des deux Puiſſances pour l'extirpation des héréſies. L'Egliſe emploie l'excommunication & les autres cenſures ; l'Empereur, les Seigneurs & les Magiſtrats, emploient les peines temporelles. On y voit auſſi l'origine de l'Inquiſition contre les hérétiques : en ce que

Concile de Verone. An 1184.

l'on ordonne aux Evêques de s'informer par eux-mêmes, ou par commiſſaires, des perſonnes ſuſpectes d'héréſie, ſuivant le bruit commun & les dénonciations particulieres.

Les hérétiques dont il eſt parlé dans ce Décret, ſont les Cathares, qu'il ne faut point diſtinguer des nouveaux Manichéens dont nous avons parlé. On y parle auſſi des Humiliés & des Pauvres de Lyon, dont il eſt à propos de dire un mot. Les Humiliés parurent d'abord en Lombardie. Ils vivoient en commun dans une grande pauvreté, témoignant dans tout leur extérieur & leurs diſcours beaucoup d'humilité. Ils vivoient du travail de leurs mains, & ne poſſédoient rien en propre. Ils diſoient l'Office du jour & de la nuit, & menoient une vie fort auſtere. Les femmes de cet inſtitut avoient ſi peu de commerce avec les hommes, qu'elles ne les voioient pas même à l'égliſe, où un mur les ſéparoit d'eux. Le Pape avoit approuvé cette aſſociation de perſonnes qui ne ſe diſtinguoient du commun des Chretiens que par leur régularité. Il avoit même permis aux clercs & aux laïques bien inſtruits, de prêcher non-ſeulement dans leurs maiſons, mais même dans les places publiques & dans les égliſes, ſans doute du conſentement des Evêques. Ils avoient fait un grand nombre de converſions, & s'étoient multipliés en peu de temps : car outre ceux qui vivoient en commun, pluſieurs à leur perſuaſion vivoient ſaintement dans le monde avec leurs femmes & leurs enfans. Ces Humiliés étoient formidables aux Manichéens, qu'ils confondoient publiquement. Ils découvroient leurs artifices & en convertiſſoient pluſieurs. Ce n'eſt pas de ces Humiliés, qu'il faut entendre le Decret du

Pape Lucius, mais de ceux qui prenant ce nom mal à propos, entreprenoient ſur le miniſtere eccléſiaſtique. *Fleuri liv. 73. N. 17.*

Les Pauvres de Lyon ſont plus connus ſous le nom de Vaudois, à cauſe de Pierre Valdo leur maître, qui attiroit à ſa ſuite beaucoup de pauvres à qui il diſtribuoit de l'argent. Il leur expliquoit le Nouveau Teſtament en langue vulgaire, & les exhortoit à aimer la pauvreté. Les eccléſiaſtiques l'accuſerent de témérité, & voulurent l'empêcher d'inſtruire; mais il mépriſa leurs murmures, & il diſoit à ſes diſciples, qu'on ne les perſécutoit que parce que leur vie édifiante étoit une cenſure du déréglement du Clergé. Il ne faut pas les confondre avec les Albigeois beaucoup plus anciens; & on ne voit pas, dit M. Fleuri, que les Vaudois euſſent encore d'autre erreur, que l'eſtime de la pauvreté oiſive & le mépris de l'autorité du Clergé. *ibid.*

VII.

Vers la fin du douziéme ſiécle les Maronites, qui étoient de zélés Monothelites, ſe réunirent à l'Egliſe Romaine. Cette nation étoit compoſée d'environ quarante mille ames, diſperſées ſur le mont Liban & aux environs. Comme ils étoient gens de guerre & très-utiles aux Latins contre les infidéles, leur converſion cauſa beaucoup de joie. Ils embraſſerent non-ſeulement la Foi catholique, mais encore les traditions de l'égliſe de Rome, à laquelle ils ſe réunirent avec leur Patriarche & quelques-uns de leurs Evêques, qui pour ſe conformer aux Latins prirent des mitres, des anneaux & des croſſes. Ils introduiſirent auſſi chez eux l'uſage des cloches, que l'on n'y connoiſſoit pas: car les Grecs & les Orientaux ne Réunion des Maronites.

ſe ſervent que de tables de bois ſur leſquelles ils frappent pour appeller à l'office, à peu-près comme nous faiſons le vendredi ſaint. Auſſi les Orientaux en parlant de cette réunion, diſent que les Maronites ſe rendirent Francs. Au reſte ils continuerent de ſe ſervir, comme ils font encore, de la langue Chaldaïque dans l'Office divin, & l'Arabe eſt leur langue vulgaire.

Condamnation de la fête des fous.

Ce fut auſſi à la fin du douziéme ſiécle, que le Légat du Pape ordonna d'abolir à Paris une réjouiſſance profane, que l'on y faiſoit tous les ans le premier jour de Janvier, & que l'on appelloit la fête des fous. On y commettoit des crimes, & l'on s'abandonnoit à toutes ſortes d'excès. Le Légat touché de cet abus, ſi mal placé le jour de la Circonciſion de Notre Seigneur, & dans un temps où l'on auroit dû s'affliger de la déſolation de la Terre ſainte, fit un Mandement qu'il adreſſa à Eudes de Sulli Evêque de Paris, au Doien, & aux autres dignités du Chapitre, par lequel il défendit de ſolemniſer à l'avenir cette prétendue fête, ſous peine d'excommunication; & ordonna à l'Evêque & au Chapitre de célébrer la Circonciſion avec la décence convenable. En conſéquence, l'Evêque de Paris fit une Ordonnance, par laquelle il regla en détail les cérémonies qui devoient être obſervées à la fête de la Circonciſion dans la célébration de l'Office divin, & ordonna aux chanoines de ſe tenir pendant toute la fête modeſtement dans leurs ſtalles. Il aſſigna des diſtributions pour les chanoines & les autres clercs, qui aſſiſteroient aux Matines & à la Meſſe les jours de S. Etienne & de la Circonciſion, déclarant que ces diſtributions ceſſeroient, ſi on recommençoit les anciens déſordres. On peut croire qu'ils furent ſuſpendus

pour quelque temps ; mais il eſt certain qu'ils ne furent pas abolis, & que le feu des fous duroit encore deux cens quarante ans après.

ARTICLE XII.

Réflexions ſur l'état de l'Egliſe pendant le douziéme ſiécle.

I.

IL eſt étonnant que l'affaire des inveſtitures ait cauſé tant de troubles dans l'Egliſe. Il paroît que pendant toute cette diſpute, ſi longue & ſi vive, on ne s'entendoit pas aſſez, & que la plûpart de tous les raiſonnemens rouloient ſur des équivoques. Les Papes & les Evêques avoient raiſon de ſoutenir la liberté des élections. Mais les Princes en donnant la croſſe à l'Evêque ou à l'Abbé, ſuppoſoient toujours l'élection canonique. Ils ne prétendoient pas par cette cérémonie donner à l'Evêque la puiſſance ſpirituelle, qu'il ne devoit recevoir qu'à ſon ſacre ; mais ils vouloient ſeulement les mettre en poſſeſſion des fiefs & des autres biens temporels qui relevoient de leur Couronne. On auroit épargné à l'Egliſe une infinité de maux, ſi l'on eût évité les équivoques, & ſi cette affaire eût été miſe dans un certain degré de clarté. Mais outre l'ignorance qui regnoit alors, la confuſion des droits des deux Puiſſances, qui étoit un mal déja ancien, empéchoit qu'on ne fixât aſſez nettement ce qui ap-

Réflexions ſur l'affaire des Inveſtitures.

partenoit à l'une & à l'autre. Il paroît que la plus forte raiſon qui portoit les Rois à ne vouloir pas renoncer aux Inveſtitures, étoit la crainte que la Puiſſance Eccléſiaſtique déja ſi redoutable, & qui s'étoit attribué tant de droits qui paroiſſent n'appartenir qu'à la Puiſſance ſéculiere, ne voulût enfin ſouſtraire à l'autorité Roiale le temporel des égliſes. D'un autre côté, le Pape & les Evêques vouloient abolir cette cérémonie des Inveſtitures, parce qu'ils appréhendoient avec raiſon, qu'inſenſiblement les Princes ne ſe rendiſſent maîtres des élections, & n'abuſaſſent, pour mettre l'Egliſe en ſervitude, d'une cérémonie qui dans ſon origine avoit un objet fort différent. Ce qui eſt arrivé dans les ſiécles ſuivans, n'a que trop juſtifié les allarmes des Papes & des Evêques.

II.

Maux de l'Egliſe.

Maux en Angleterre.

L'Egliſe d'Angleterre fut une de celles qui furent plus troublées par la malheureuſe affaire dont nous venons de parler. Cette diſpute empêcha ſaint Anſelme de faire ce qui étoit néceſſaire pour rémédier aux maux dont les gens de bien gémiſſoient. Ces maux étoient ſi invétérés, qu'il ne fut pas poſſible de les guérir, lors même que ſaint Anſelme ſe fut réconcilié avec le Roi Henri, & que ce ſaint Evêque ſe vit appuié de l'autorité Roiale, dans les moiens qu'il prenoit pour arrêter le cours des déſordres. La mort de ce grand homme replongea cette égliſe dans des malheurs beaucoup plus grands que ceux dont elle avoit été auparavant affligée. Henri I. laiſſa le Siége de Cantorberi vacant pendant pluſieurs années, afin de profiter de ſes revenus. Quand cette égliſe eut un Paſteur, ſon état ne fut pas plus heureux. La jalouſie qui diviſa les Archevêques

d'Yorc & de Cantorberi, cauſa des troubles qui firent un grand tort à la diſcipline.

La perſécution qu'Henri II. fit ſouffrir à S. Thomas, eut des ſuites encore beaucoup plus funeſtes. Que ne devoit-on point attendre d'un Prélat ſi ſaint & ſi zelé pour les interets de l'Egliſe ? Les gens de bien pouvoient eſperer que l'égliſe d'Angleterre changeroit de face, ſous l'Epiſcopat d'un homme qui étoit au-deſſus de toutes les craintes & de toutes les eſperances humaines. Mais le démon arrêta tout le bien qu'auroit fait ce ſaint Paſteur, en lui ſuſcitant toutes les traverſes qui l'obligerent de ſe retirer en France. Cette fâcheuſe affaire qui ſcandaliſa toute l'Egliſe, fit connoître les diſpoſitions des Chrétiens d'Angleterre. Les Seigneurs irrités de ſe voir troublés dans leurs uſurpations & leurs injuſtices, bien loin de prendre le parti de cet illuſtre perſécuté, ne travaillerent qu'à fomenter l'averſion du Roi contre lui. Les Evêques qui trouvoient dans la conduite de S. Thomas une cenſure de leur vie peu édifiante, furent aſſez lâches pour l'abandonner, & pluſieurs même ſe joignirent à ſes perſécuteurs. Le Roi donna des preuves de ſon injuſtice, en confiſquant les biens de tous ceux qui avoient quelque liaiſon avec ce ſaint Evêque : de ſa baſſeſſe, en s'irritant contre ceux qui lui faiſoient l'aumône & qui lui donnoient retraite ; enfin de ſa fureur, en maſſacrant ceux qu'il avoit comblés de bienfaits, ſe repentant enſuite qu'aucun d'eux ne le délivrât de Thomas, & faiſant pluſieurs plaintes, qui donnerent enfin quelques uns de ſes courtiſans à aſſaſſiner un ſi grand homme au pied même des ſaints Autels.

Perſécution qu'Henri II. fit ſouffrir à S. Thomas de Cantorberi.

Nous ne prétendons point ici refuter

l'attachement que ſaint Thomas avoit pour tous les privileges de l'égliſe d'Angleterre. La cauſe pour laquelle on le fit mourir, n'étoit point auſſi glorieuſe que celle pour laquelle les ſaints défenſeurs de la foi ont verſé leur ſang : cette remarque doit avoir lieu dans l'article des Maux de l'Egliſe. Mais ce défaut de lumiere, qui comme nous l'avons dit ailleurs, n'étoit point particulier à ce ſaint Evêque, devoit-il lui attirer une ſi cruelle perſécution, ſurtout de la part d'un Prince qui ſe dégrada lui-même depuis, par les baſſes ſoumiſſions qu'il fit à la Cour de Rome ?

utres Maux d'Angleterre ſous le Regne d'Henri

La guerre civile qui s'alluma enſuite entre le Roi & ſes enfans, fut regardée comme une punition divine du meurtre de ſaint Thomas. Le Roi voiant que les Ecoſſois prenoient contre lui le parti de ſes enfans, s'adreſſa au Pape Alexandre, & ſouffrit que Pierre de Blois qui lui ſervoit de Sécrétaire, déclarât en ſon nom que le Roiaume d'Angleterre étoit de la juriſdiction du Pape. Eſt-il étonnant que ſaint Thomas de Cantorberi n'ait point aſſez connu l'étendue de la puiſſance temporelle, puiſque Henri II. lui-même en certaines occaſions ſoumettoit au S. Siége ſa Couronne, & donnoit lieu à pluſieurs de douter de ſon indépendance ? Dans la guerre civile dont nous parlons, ont vit des horreurs qui paroiſſent ſans exemple. Les Ecoſſois & les peuples du païs de Galles, exercerent en Angleterre des cruautés inouïes. Ils maſſacroient les Prêtres juſques ſur les autels, ouvroient les femmes enceintes, & en tiroient les enfans avec la pointe de leurs lances. La vengeance divine qui éclatoit dans cet événement, pourſuivit juſqu'à la mort le pere & les enfans. Le jeune Henri s'efforça

plusieurs [illegible] fit contre [illegible] malade [illegible] ses mauvais [illegible] fans sa [illegible] de lui faire [illegible] mourir avec de [illegible] de penitence; ce qui [illegible] qui régnoient [illegible] encore respecter [illegible] & que les Chrétiens étoient [illegible] de cette extinction de foi que nous aurons lieu de remarquer dans les siécles postérieurs.

Le Regne de Richard nous a présenté [illegible] objets aussi tristes & aussi affligeans que [illegible] dont nous venons de parler. Le jour [illegible] de son sacre, on vit Londres remplie [illegible] des Juifs que les Anglois massacrerent. [illegible] qui brûla leurs maisons, servit de [illegible] aux Chrétiens, qui réduisirent [illegible] affreux désespoir. Ils se vengerent [illegible] des rapines de ce malheureux [illegible] xerçant contre lui un [illegible] en commettant les plus [illegible] *Les Anglois se préparoient* [illegible] & leur Roi Richard [illegible] en faisant des dignités [illegible] merce indigne qui lui [illegible] menses. Ce Prince [illegible] rance; car il sçut [illegible] reproches très vifs [illegible] dés, sur leur insatiabilité [illegible]

Le Christianisme [illegible] tat le plus déplorable [illegible] & barbare. L'[illegible] régnoient [illegible] plus aucune trace de [illegible]

mac Capitale du païs, étoit occupé par une même famille depuis deux cens ans. Souvent des laïcs s'en emparoient juſqu'à ce qu'il y eût des clercs de cette race. On multiplioit ou l'on aboliſſoit les Evêchés ſans régle & ſans raiſon. La diſcipline y étoit entiérement inconnue, & les pratiques extérieures de Religion les plus eſſentielles étoient négligées.

III.

Maux de différens genres en Italie.

On traitoit dans la plûpart des Conciles de choſes peu importantes, au lieu d'y prendre des meſures efficaces pour abolir les plus grands abus. Les Papes n'étoient preſque occupés que d'affaires temporelles. La Comteſſe Matilde renouvella la donation qu'elle leur avoit faite de tous ſes biens. Quand on fait attention aux ſuites qu'ont eues les richeſſes temporelles de l'Egliſe, on ne peut que s'affliger de les voir augmenter. Nous avons vu à quoi aboutirent les démêlés des Papes avec l'Empereur Henri IV. Le Pape Paſcal favoriſa & anima le fils de ce Prince dans l'entrepriſe criminelle qu'il forma de détrôner ſon pere, & le Légat obligea l'Empereur à ſe confeſſer indigne de la Couronne Impériale. Combien toute cette manœuvre eſt-elle étonnante & contraire à toutes les loix ! On ne pouvoit preſque nommer un Pape ſans qu'il y eût des factions & des ſéditions, qui ſouvent produiſoient un ſchiſme. L'Empereur Alexis envoioit de temps en temps à Rome : il paroît même qu'il étoit Catholique. Comment ne profita-t-on pas d'une occaſion ſi favorable, pour tâcher de ramener les Grecs? Mais le ſoin & l'application des Papes & des Evêques étoient comme abſorbés par les affaires temporelles, & on les voioit fort peu occupés des vrais intérêts de l'Egliſe.

L'on vit de plus en plus pendant le douziéme ſiécle, les ſuites des fauſſes Décrétales. Une des plus grandes plaies qu'elles aient faites à l'Egliſe, c'eſt d'avoir étendu à l'infini les appellations au Pape. On n'entendoit parler que d'appellations dans toute l'Egliſe Latine. Saint Bernard qui ignoroit la fauſſeté de ces Décrétales & de la donation de Conſtantin, ne laiſſoit pas d'être effraié à la vue des maux que produiſoient toutes ces appellations ſans régle & ſans meſure. La deſcription qu'il fait des Romains de ſon temps eſt affreuſe. Ce qu'il dit auſſi de la Cour de Rome, nous fait voir combien ce nouveau Droit avoit été préjudiciable au S. Siége, en paroiſſant étendre ſon autorité. Ce grand homme, ſi ennemi de l'éxagération, nous repréſente le Conſiſtoire des Cardinaux, comme un Parlement ou un Tribunal ſouverain, occupé à juger des procès depuis le matin juſqu'au ſoir; & le Pape qui y préſidoit, tellement accablé d'affaires, qu'à peine avoit-il un moment pour reſpirer. La Cour de Rome étoit pleine d'Avocats, de ſolliciteurs, de plaideurs paſſionnés, artificieux, intéreſſés, cherchant à ſe ſurprendre l'un l'autre, & à s'enrichir aux dépens d'autrui. Comment un Pape chargé de tant d'affaires, pouvoit-il trouver du temps pour la priere, pour l'étude des ſaintes Ecritures, pour la prédication & les autres devoirs eſſentiels de l'Epiſcopat? On s'imaginoit ſans doute lui procurer un grand avantage, & faire valoir ſa primauté. Mais il falloit donc qu'on eût entiérement perdu de vue l'hiſtoire de l'Egliſe, la conduite des plus grands Papes, & les régles obſervées pendant les ſix premiers ſiécles.

Suites fu
ſtes des f
ſes Decr
les.
Appellati
à Rome n
tipliées.
Fl. IV. D

Ces régles défendoient que les Evêques, &

ſur-tout leur Chef, fuſſent détournés de leurs fonctions ſpirituelles & eſſentielles ; & elles preſcrivoient que chacun demeurât fixe dans l'égliſe où Dieu l'avoit placé, continuellement appliqué à inſtruire & à ſanctifier ſon troupeau. Peut-on comparer, dit M. Fleuri, à des biens ſi ſolides, le triſte avantage de rendre le Pape terrible par toute la terre, & de faire venir à Rome de tous côtés les Evêques & les clercs, ſoit par la crainte des cenſures, ſoit par l'eſpérance des graces ? Il eſt vrai que cette foule de Prélats & d'autres étrangers, que divers intérêts attiroient à Rome, y apportoit de grandes richeſſes, & que ſon peuple s'engraiſſoit aux dépens de tous les autres ; mais il ſeroit honteux de parler d'un tel avantage, quand il s'agit de la Religion. Le Pape étoit-il donc établi à Rome pour l'enrichir ou pour la ſanctifier ? Ces Papes qui enrichiſſoient Rome, ne la ſanctifioient pas. Il ſemble même qu'ils déſeſpéroient de pouvoir jamais le faire, ſuivant l'effroiable peinture que ſaint Bernard fait des Romains. C'étoit néanmoins le premier devoir d'un Pape, & il y étoit bien plus obligé, qu'à juger tant de procès entre des étrangers.

IV.

Décret de Gratien ſource de pluſieurs maux.

Le Décret de Gratien, dont nous avons donné une idée dans l'article des Ecrivains Eccléſiaſtiques, acheva d'affermir & d'étendre l'autorité des fauſſes Décrétales, que l'on y trouve à chaque page. Car pendant très-long-temps on ne puiſa plus la connoiſſance des Canons que dans ce recueil. Gratien avoit même enchéri ſur les fauſſes Décrétales, en ſoutenant que le Pape n'étoit point ſoumis aux Canons. Ainſi il ſe forma dans l'Egliſe une idée con-

fuſe, que la puiſſance du Pape étoit ſans bornes. Les maux que produiſit le Décret de Gratien, font voir ſenſiblement l'importance de la critique, que la plûpart des ſcolaſtiques mépriſoient comme un amuſement vain & frivole. La pareſſe détournoit d'une étude longue & pénible. Mais cette étude eſt néceſſaire pour s'aſſûrer de la vérité des faits. On ne la trouvera jamais par le ſeul raiſonnement; & cependant de ces faits dépend ſouvent toute la conduite de la vie. On eſt tombé dans des inconvéniens terribles, pour avoir ajoûté foi à des piéces fauſſes. D'ailleurs on s'eſt accoutumé à recevoir ſans diſcernement toutes ſortes d'hiſtoires; & de-là ſont venues tant de légendes fabuleuſes, tant de faux miracles, tant de viſions ridicules & de prétendues révélations.

Rigueur exercée contre les hérétiques.

De tous les changemens arrivés dans la diſcipline, il n'y en a aucun qui ait plus décrié l'Egliſe parmi ſes ennemis, que la rigueur exercée contre les hérétiques & les autres excommuniés. Quelque grand que ſoit le mal qu'on veut faire quitter, dit ſaint Auguſtin, & le bien qu'on veut faire embraſſer, c'eſt un travail plus onéreux qu'utile, d'y contraindre au lieu d'inſtruire. Les Evêques des beaux ſiécles de l'Egliſe ont réglé leur conduite ſur cette maxime ſi ſage. Mais on n'y faiſoit plus attention dans le douziéme ſiécle. On eut raiſon de condamner Arnaud de Breſſe, qui révoltoit les Romains contre le Pape, ſoutenant en général qu'il n'étoit pas permis au Clergé de poſſéder ni Seigneuries ni terres, & qu'il ne devoit ſubſiſter que d'aumônes & d'offrandes volontaires. Mais ne pouvoit-on le punir autrement qu'en le faiſant brûler vif? Il ne pa-

gneuries ; & pour les défendre, lever des troupes, les conduire en perſonne, & porter les armes. On ne ſçauroit croire combien cette fauſſe maxime de la Puiſſance de l'Egliſe ſur le temporel, fut pernicieuſe dans ſes conſéquences, ni combien elle eut de ſuites funeſtes.

V.

Inconvéniens terribles de la réunion de la Puiſſance temporelle avec la ſpirituelle. *Fl. IV. Diſc.*

Un Prince eſt occupé à prévenir des ſéditions contre ſa Perſonne & ſon Etat. Il travaille à le défendre contre les ennemis du dehors, & à profiter des occaſions de l'agrandir. Pour cet effet il faut lever & entretenir des troupes, fortifier des places, amaſſer des tréſors pour fournir à tant de dépenſes. Il faut avoir des correſpondances avec les Princes voiſins, faire des traités de commerce & d'alliance. Un politique trouve ces occupations grandes & ſérieuſes : les fonctions eccléſiaſtiques lui paroiſſent en comparaiſon de celles de Prince, petites & frivoles. Chanter dans une égliſe, pratiquer des cérémonies, faire un catéchiſme, lui ſemblent des occupations dont le premier venu eſt capable. L'important, ſelon lui, & le ſolide, eſt de maintenir ſa puiſſance & d'affoiblir ſes ennemis. Il regarde la priere, la lecture & la méditation de l'Ecriture-ſainte, comme plus propres à occuper un moine qu'un homme d'Etat, & il n'a jamais de temps à y donner. Nous avons vu combien ſaint Bernard craignoit que l'accablement des affaires n'empêchât le Pape Eugene de faire les réflexions néceſſaires ſur ſes devoirs & ſur lui-même, & qu'il ne tombât enfin dans l'endurciſſement.

Peut-être verrons nous qu'un Evêque Prince ſe réſerve les fonctions ſpirituelles, & ſe déchargera ſur quelque laïc du gouvernement de ſon Etat. Mais il s'en gardera bien, de peur que

ce laïc ne devienne le véritable Prince. Il abandonnera plûtôt à d'autres le ſpirituel, parce qu'il ne craint rien d'un Grand-Vicaire, d'un Evêque ſuffragant. Il leur laiſſera volontiers l'étude de la Théologie & des Canons, la prédication, le ſoin des ames, dont il ſe fera tout au plus rendre un compte général. Nous ſçavons comment ſont gouvernés les Diocèſes de ces Prélats ſi puiſſans d'Allemagne & de Pologne. Cet exemple montre combien les Anciens étoient ſages, & combien l'union de la puiſſance temporelle avec la ſpirituelle, étoit nuiſible à la Religion & à l'Etat. Pour la Religion qui eſt l'objet dans lequel nous nous renfermons, il eſt évident qu'elle étoit mieux ſoutenue par des Evêques purement Evêques, & uniquement occupés du ſpirituel, comme ſaint Ambroiſe & ſaint Auguſtin. Ils préſidoient aux aſſemblées des fidéles, offroient le ſaint Sacrifice, faiſoient des inſtructions : ils étoient les prédicateurs & les Théologiens de leurs égliſes. La parole de Dieu avoit tout un autre poids dans leur bouche, ſoutenue par l'autorité de leur place & de leurs vertus, que dans la bouche de ſimples Prêtres ſouvent étrangers ou mercénaires. La Théologie étoit traitée plus ſérieuſement & plus noblement par ces Paſteurs ſi occupés, que par des Docteurs oiſifs, qui ne cherchoient qu'à ſubtiliſer, & à renchérir les uns ſur les autres par de nouvelles queſtions.

Les Peres n'écrivoient ſur la Théologie, que quand il s'élevoit des erreurs qu'ils étoient obligés de combattre. Ils entroient, autant qu'il leur étoit poſſible, dans le détail de l'inſtru[illegible] des Catéchumenes, de la converſion de[illegible] cheurs, & de la conduite des pénitens [illegible]

oient les arbitres charitables, & les médiateurs de la paix entre toutes les perſonnes diviſées. C'étoit à eux que demandoient conſeil, ceux qui vouloient avancer dans la piété, comme nous le voions dans leurs Lettres. Il eſt vrai qu'il n'y avoit que des biens ſpirituels à attendre de ces ſaints Evêques, & qu'ils ne faiſoient la fortune de perſonne : mais c'étoit encore là un grand avantage pour la Religion. Ce n'eſt pas ſans de puiſſantes raiſons, que Jeſus-Chriſt la Sageſſe même, a voulu naître pauvre & privé de tous les biens qui attirent la cupidité des hommes : il falloit que ſes diſciples ne fuſſent attachés à lui que par la force de la vérité & par l'amour de la vertu. Il a voulu que ſes diſciples lui fuſſent ſemblables, & qu'on fût attiré à les ſuivre, uniquement par le déſir de devenir meilleur & par l'eſpérance des biens éternels. Quiconque s'imagine que les biens temporels, quels qu'ils ſoient, richeſſes, honneurs, faveurs des Grands, ſont des moiens propres à établir l'Evangile, ſe trompe certainement, & n'a pas l'eſprit de l'Evangile.

La raiſon en eſt évidente. Si en prêchant la Religion on a des richeſſes ou des honneurs à diſtribuer, on ne peut diſcerner par quel motif on s'attache à la Religion ; ſi c'eſt pour devenir plus riche, ou meilleur : il eſt donc preſque ſûr qu'on ne fera que des hypocrites, parce que la plûpart des hommes ne ſont touchés que des intérêts temporels. Qu'on ne diſe point qu'il eſt bon d'attirer par toutes ſortes de moiens les hommes dont on connoît la foibleſſe. Jeſus-Chriſt la connoiſſoit mieux que nous, & n'a jamais emploié de pareils moiens. C'eſt donc une illuſion de l'amour propre.

fond c'est que les ministres de l'Evangile sont bien aises de jouir de ces richesses & de ces honneurs, dont ils prétendent se servir pour gagner des ames. Mais en général, si l'union des deux Puissances étoit utile à la Religion, ce devroit être pour établir & maintenir la pureté des mœurs, qui sont le fruit de la doctrine Chrétienne. Jesus-Christ n'est pas venu seulement nous enseigner des vérités spéculatives; il est venu, comme dit saint Paul, se former un peuple saint & appliqué aux bonnes œuvres. Si c'est le but de la vraie politique & le premier devoir des Princes Chrétiens, c'est à plus forte raison celui des Ecclésiastiques, qui par état sont obligés de travailler à la sanctification des autres. Ceux qui ont voiagé chez les Princes Ecclésiastiques, sçavent si l'on y voit moins de vices scandaleux, si l'on y commet moins de crimes, s'il y a plus de sûreté sur les chemins & de fidélité dans le commerce; en un mot si leurs sujets se distinguent par la pureté de leurs mœurs, de ceux des Princes séculiers.

La puissance temporelle du Pape s'étant fort étendue par les conséquences tirées des fausses Décrétales, il fut obligé de commettre à d'autres ses pouvoir. De-là vinrent les Légations qui commencerent dans le douziéme siécle à être si fréquentes. Il y avoit des Légats nés, qui s'attribuoient cette prérogative par la dignité de leurs Siéges [illegible] de Rome, se nommoien[illegible] marquer que le Pape [illegible] sa personne. Le P[illegible] dans ceux qu'il ay[illegible] lui: mais ce[illegible] lieux, étoien[illegible]

ſur-tout leur Chef, fuſſent détournés de leurs fonctions ſpirituelles & eſſentielles ; & elles preſcrivoient que chacun demeurât fixe dans l'égliſe où Dieu l'avoit placé, continuellement appliqué à inſtruire & à ſanctifier ſon troupeau. Peut-on comparer, dit M. Fleuri, à des biens ſi ſolides, le triſte avantage de rendre le Pape terrible par toute la terre, & de faire venir à Rome de tous côtés les Evêques & les clercs, ſoit par la crainte des cenſures, ſoit par l'eſpérance des graces ? Il eſt vrai que cette foule de Prélats & d'autres étrangers, que divers intérêts attiroient à Rome, y apportoit de grandes richeſſes, & que ſon peuple s'engraiſſoit aux dépens de tous les autres ; mais il ſeroit honteux de parler d'un tel avantage, quand il s'agit de la Religion. Le Pape étoit-il donc établi à Rome pour l'enrichir ou pour la ſanctifier ? Ces Papes qui enrichiſſoient Rome, ne la ſanctifioient pas. Il ſemble même qu'ils déſeſpéroient de pouvoir jamais le faire, ſuivant l'effroiable peinture que ſaint Bernard fait des Romains. C'étoit néanmoins le premier devoir d'un Pape, & il y étoit bien plus obligé, qu'à juger tant de procès entre des étrangers.

IV.

écret de tien ſour- e plu s maux.

Le Décret de Gratien, dont nous avons donné une idée dans l'article des Ecrivains Eccléſiaſtiques, acheva d'affermir & d'étendre l'autorité des fauſſes Décrétales, que l'on y trouve à chaque page. Car pendant très-long-temps on ne puiſa plus la connoiſſance des Canons que dans ce recueil. Gratien avoit même enchéri ſur les fauſſes Décrétales, en ſoutenant que le Pape n'étoit point ſoumis aux Canons. Ainſi il ſe forma dans l'Egliſe une idée con-

Des Légats étrangers, qui ne connoissoient ni les mœurs ni la langue d'un pais, & qui n'y étoient qu'en passant, étoient-ils plus propres que les Pasteurs ordinaires, à y juger les affaires & à y rétablir la discipline? Les Evêques & les Métropolitains ignoroient tellement leurs droits, qu'ils ne se plaignoient pas de ces fréquentes Légations, & qu'ils les recherchoient eux-mêmes avec empressement. Il sembloit qu'ils ne pouvoient plus rien par eux-mêmes, si l'autorité du Pape ne les soutenoit. Il en est de même à proportion des Souverains, qui étoient forcés de rendre au Pape des honneurs, dont nous avons honte maintenant. Nous ne voions encore que trop, dit M. Fleuri, les suites funestes de ces anciens désordres. Les héréfies qui déchirent l'Eglise depuis plus de deux cens ans; l'ignorance & la superstition qui régnent dans plusieurs pais Catholiques; la corruption de la Morale par de nouvelles maximes, en sont des effets trop sensibles. Il est utile de connoître la source d'où sont venus de si grands maux.

Tom. XIII.

V I.

Schisme dans toute l'Eglise.

L'Eglise fut divisée dans le douziéme siécle par des schismes qui eurent de terribles suites. L'Antipape Anaclet avoit pour lui un parti très-nombreux: & ce ne fut qu'après plusieurs années que le Pape Innocent II. fut reconnu universellement. Que de maux pendant tout ce temps-là! Le schisme de l'Antipape Vi[illegible] ne fit pas moins gémir l'Eglise. Son par[illegible] si considérable, qu'il fut reconnu par le [illegible]cile de Pise, qui étoit fort nombreux. [illegible] fort remarquable que les schismes ne sou[illegible] venus si fréquens à Rome, que depuis le [illegible]digieux accroissement de la puiss[illegible]

gneuries ; & pour les défendre, lever des troupes, les conduire en perſonne, & porter les armes. On ne ſçauroit croire combien cette fauſſe maxime de la Puiſſance de l'Egliſe ſur le temporel, fut pernicieuſe dans ſes conſéquences, ni combien elle eut de ſuites funeſtes.

V.

Inconvéniens terribles de la réunion de la Puiſſance temporelle avec la ſpirituelle. *Fl. IV. Diſc.*

Un Prince eſt occupé à prévenir des ſéditions contre ſa Perſonne & ſon Etat. Il travaille à le défendre contre les ennemis du dehors, & à profiter des occaſions de l'agrandir. Pour cet effet il faut lever & entretenir des troupes, fortifier des places, amaſſer des tréſors pour fournir à tant de dépenſes. Il faut avoir des correſpondances avec les Princes voiſins, faire des traités de commerce & d'alliance. Un politique trouve ces occupations grandes & ſérieuſes : les fonctions eccléſiaſtiques lui paroiſſent en comparaiſon de celles de Prince, petites & frivoles. Chanter dans une égliſe, pratiquer des cérémonies, faire un catéchiſme, lui ſemblent des occupations dont le premier venu eſt capable. L'important, ſelon lui, & le ſolide, eſt de maintenir ſa puiſſance & d'affoiblir ſes ennemis. Il regarde la priere, la lecture & la méditation de l'Ecriture-ſainte, comme plus propres à occuper un moine qu'un homme d'Etat, & il n'a jamais de temps à y donner. Nous avons vu combien ſaint Bernard craignoit que l'accablement des affaires n'empêchât le Pape Eugene de faire les réflexions néceſſaires ſur ſes devoirs & ſur lui-même, & qu'il ne tombât enfin dans l'endurciſſement.

Peut-être croirons nous qu'un Evêque Prince ſe réſervera les fonctions ſpirituelles, & ſe déchargera ſur quelque laïc du gouvernement de ſon Etat. Mais il s'en gardera bien, de peur que

ce laïc ne devienne le véritable Prince. Il abandonnera plûtôt à d'autres le ſpirituel, parce qu'il ne craint rien d'un Grand-Vicaire, d'un Evêque ſuffragant. Il leur laiſſera volontiers l'étude de la Théologie & des Canons, la prédication, le ſoin des ames, dont il ſe fera tout au plus rendre un compte général. Nous ſçavons comment ſont gouvernés les Diocèſes de ces Prélats ſi puiſſans d'Allemagne & de Pologne. Cet exemple montre combien les Anciens étoient ſages, & combien l'union de la puiſſance temporelle avec la ſpirituelle, étoit nuiſible à la Religion & à l'Etat. Pour la Religion qui eſt l'objet dans lequel nous nous renfermons, il eſt évident qu'elle étoit mieux ſoutenue par des Evêques purement Evêques, & uniquement occupés du ſpirituel, comme ſaint Ambroiſe & ſaint Auguſtin. Ils préſidoient aux aſſemblées des fidéles, offroient le ſaint Sacrifice, faiſoient des inſtructions : ils étoient les prédicateurs & les Théologiens de leurs égliſes. La parole de Dieu avoit tout un autre poids dans leur bouche, ſoutenue par l'autorité de leur place & de leurs vertus, que dans la bouche de ſimples Prêtres ſouvent étrangers ou mercénaires. La Théologie étoit traitée plus ſérieuſement & plus noblement par ces Paſteurs ſi occupés, que par des Docteurs oiſifs, qui ne cherchoient qu'à ſubtiliſer, & à renchérir les uns ſur les autres par de nouvelles queſtions.

Les Peres n'écrivoient ſur la Théologie, que quand il s'élevoit des erreurs qu'ils étoient obligés de combattre. Ils entroient, autant qu'il leur étoit poſſible, dans le détail de l'inſtruction des Catéchumenes, de la converſion des pécheurs, & de la conduite des pénitens. Ils é-

miner les affaires. On n'en recevoit point en Angleterre non plus qu'en France qui n'eût été demandé par le Roi. Les Evêques n'aimoient pas à ſe voir préſider par des Evêques étrangers. Mais ce qui rendoit les Légats *à latere* plus odieux, étoit le faſte, le luxe, l'avarice. Par tout où ils paſſoient, ils ſe faiſoient défraier magnifiquement, & ruinoient les égliſes & les monaſteres. Ce n'eſt pas tout: il falloit encore leur faire de riches préſens. Saint Bernard parle avec admiration d'un Légat déſintéreſſé. Il paroît certain, que ce ſont les fréquentes Légations qui ont procuré un rang ſi diſtingué aux Cardinaux de l'égliſe de Rome: car chaque égliſe avoit les ſiens, c'eſt-à-dire, des Prêtres & des diacres attachés à certains titres. Mais comme on voioit que ces Légats avoient dans les Conciles qu'ils convoquoient, le rang au-deſſus même des Patriarches, on s'accoutuma à joindre au titre même de Cardinal Romain, l'idée d'une dignité qui ne cédoit qu'à celle du Pape. L'habit de cérémonie des Cardinaux confirme cette penſée. La chape & le chapeau étoient l'habit de voiage qui convenoit aux Légats. Le rouge étoit la couleur du Pape, & c'étoit pour le mieux repréſenter que les Légats la portoient.

C'eſt à ces légations ſi fréquentes, qu'il faut attribuer un des plus grands changemens qu'ait ſouffert la diſcipline de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, la ceſſation des Conciles Provinciaux & la diminution de l'autorité des Métropolitains. Ce bel ordre ſi ſagement établi dès la naiſſance de l'Egliſe, & ſi utilement pratiqué pendant tant de ſiécles, devoit-il donc être renverſé ſans délibération, ſans examen, ſans connoiſſance de cauſe? Mais quelle raiſon en auroit-on pu alléguer?

Des Légats étrangers, qui ne connoiſſoient ni les mœurs ni la langue d'un pais, & qui n'y étoient qu'en paſſant, étoient-ils plus propres que les Paſteurs ordinaires, à y juger les affaires & à y rétablir la diſcipline? Les Evéques & les Métropolitains ignoroient tellement leurs droits, qu'ils ne ſe plaignoient pas de ces fréquentes Légations, & qu'ils les recherchoient eux-mêmes avec empreſſement. Il ſembloit qu'ils ne pouvoient plus rien par eux-mêmes, ſi l'autorité du Pape ne les ſoutenoit. Il en eſt de même à proportion des Souverains, qui étoient forcés de rendre au Pape des honneurs, dont nous avons honte maintenant. Nous ne voions encore que trop, dit M. Fleuri, les ſuites funeſtes de ces anciens déſordres. Les héréſies qui déchirent l'Egliſe depuis plus de deux cens ans; l'ignorance & la ſuperſtition qui régnent dans pluſieurs pais Catholiques; la corruption de la Morale par de nouvelles maximes, en ſont des effets trop ſenſibles. Il eſt utile de connoître la ſource d'où ſont venus de ſi grands maux.

VI.

L'Egliſe fut diviſée dans le douziéme ſiécle par des ſchiſmes qui eurent de terribles ſuites. L'Antipape Anaclet avoit pour lui un parti très-nombreux: & ce ne fut qu'après pluſieurs années que le Pape Innocent II. fut reconnu univerſellement. Que de maux pendant tout ce temps-là! Le ſchiſme de l'Antipape Victor ne fit pas moins gémir l'Egliſe. Son parti fut ſi conſidérable, qu'il fut reconnu par le Concile de Piſe, qui étoit fort nombreux. Il eſt fort remarquable que les ſchiſmes ne ſont devenus ſi fréquens à Rome, que depuis le prodigieux accroiſſement de la puiſſance du Pape.

Schiſme d
oute l'Eg
ſe.

dens qu'il adreſſoit à Dieu pour la réformation de l'Egliſe, peuvent nous donner une idée des maux dont elle étoit affligée. Il eſt bon d'entendre ce grand homme, ce Saint ſi merveilleux, ce Docteur ſi éclairé & ſi rempli de l'Eſprit de Dieu, déplorer les maux dont il étoit témoin Perſonne ne ſera aſſez téméraire, pour accuſer ſon zele d'indiſcrétion & d'amertume.

Peinture que fait S. Bernard de l'état déplorable de l'Egliſe dans le douziéme ſiécle.

L'Egliſe, dit ce Pere, eſt toute défigurée par les crimes qui s'y commettent. La corruption & la pourriture s'étend aujourd'hui dans tout le corps de l'Egliſe : & plus elle s'étend, plus la guériſon en eſt déſeſpérée ; & elle eſt d'autant plus dangereuſe, qu'elle a pénétré plus avant dans les entrailles. Si c'étoit une perſécution ouverte, on pourroit s'en mettre à couvert. Mais qui l'Egliſe chaſſeroit-elle maintenant ? Tous ſont amis, & tous ſont ennemis ; tous ſont pour elle, & tous ſont contre elle ; tous ſont ſes domeſtiques, & tous lui font la guerre ; tous doivent prendre part à ce qui la touche, & tous cherchent leurs propres intérêts ; ils ſont les Miniſtres de Jeſus-Chriſt, & ils ſervent l'Ante-chriſt. Ce qui a été prédit autrefois, nous le voions s'accomplir aujourd'hui : au milieu de la paix, nous éprouvons la guerre la plus amere : amere autrefois dans la mort des Martyrs ; plus amere enſuite dans les combats contre les hérétiques ; mais la plus amere de toutes, c'eſt dans les mœurs de ceux de ſa maiſon. L'Egliſe ne peut ni les fuir ni les chaſſer : ils ſe ſont trop multipliés, le nombre en eſt innombrable ; en un mot les plaies de l'Egliſe ſont incurables, parce qu'elles ſont inteſtines : *Inteſtina & inſanabilis eſt plaga Eccleſiæ.*

p. 192. du I. Vol.

p. 492. 493. du même vol.

On court de tous côtés aux ſaints Ordres, &

& les hommes prennent sans crainte des fonctions redoutables aux Anges mêmes, des hommes en qui dominent l'avarice, l'orgueil & l'impureté. O malheur! L'ennemi des hommes a fait voler de toutes parts les malheureux restes de cet incendie de soufre qui a consumé les villes abominables : il a couvert le corps de l'Église de cette cendre exécrable. Hélas! Race choisie, Sacerdoce royal, Nation sainte, Peuple conquis, qui auroit pu croire, en voyant vos commencemens si divins, en admirant la Religion Chrétienne dans sa naissance, lorsqu'elle étoit ornée de tant de grâces spirituelles, qu'un jour de si grands maux dussent se trouver en vous? Autour d'un, dit ailleurs le saint Docteur, l'Église est remplie d'ambitieux. On ne crie plus contre les voleurs, mais contre les innocens : on ne l'élève plus contre les loups, mais contre les agneaux.

La suite de l'histoire nous apprendra si les maux ont diminué depuis le temps auquel saint Bernard s'exprimoit ainsi.

VIII.

Rien n'égaie la cruauté que les Grecs exercerent à l'égard des Latins qui demeuroient à Constantinople. L'esprit de schisme dont ils étoient depuis si long-temps animés, montoit que Dieu les abandonnât à un excès de fureur, dont des infidèles auroient eu honte. Les Latins n'auroient dû opposer que la patience à la barbarie des Grecs : mais ils leur rendirent peu après la pareille, & les traiterent avec la même inhumanité. Auroit-on jamais cru que des Chrétiens pussent prendre ainsi plaisir à s'égorger les uns les autres? Dans les premiers siècles de l'Église, les mœurs des Chrétiens attiroient dans son sein les infidèles :

[illegible] par les Grecs contre les Latins, & ensuite par les Latins contre les Grecs.

dans le douziéme, leur violence & leur corruption éloignoient du Chriſtianiſme ceux que l'on invitoit à l'embraſſer. Nous avons vû ce qu'un Prince infidéle dit à ſaint Otton de Bamberg : Nous ne voulons pas d'une Religion dont des ſcélérats font profeſſion. Le païen qui parloit ainſi, ne ſçavoit pas que l'Egliſe renfermoit dans ſon ſein un grand nombre de Juſtes & de ſaints ; qu'elle condamnoit tous les méchans qu'elle étoit forcée d'y porter ; & que ces méchans étoient la matiere de ſes gémiſſemens & de ſes larmes, & l'objet de ſa douleur.

IX.

Subventions pécuniaires exigées par les Papes.

Fleuri IV. Diſc. N. XII.

Les Papes furent ſouvent obligés de quitter Rome depuis l'onziéme ſiécle, ſoit à cauſe des révoltes des Romains, qui ne pouvoient s'accoutumer à les reconnoître pour Seigneurs, ſoit par le ſchiſme des Anti-Papes. Ils réſidoient dans les villes voiſines, & toute leur Cour les y ſuivoit. Nous ne voions pas qu'avant ce temps-là on parlât de Cour, pour ſignifier la ſuite du Pape ou d'un autre Evêque : ce nom eût paru trop profane. Quelquefois les Papes ne pouvoient pas même demeurer en Italie, & alors ils ſe réfugioient en France, comme firent dans le douziéme ſiécle Innocent II. & Alexandre III. Car jamais les Papes perſécutés n'ont trouvé d'aſile plus aſſûré. Et comme dans cet eſpéce d'éxil ils ne jouiſſoient pas de leurs revenus, ils étoient obligés de ſubſiſter par la libéralité des Rois, ou par les contributions volontaires du Clergé. Ainſi commencerent les ſubſides d'argent, que les Papes demanderent ſouvent enſuite aux Princes & aux égliſes, ſoit pour ſoutenir leurs guerres, ſoit pour d'autres cauſes. Aiant com-

mencé par des ſecours charitables & par des aumônes, ils dégénérerent en éxactions forcées. Quelle différence entre cette conduite & celle de ſaint Grégoire-le-Grand, qui répandoit tant d'aumônes dans les Provinces; du Pape ſaint Denys, qui aſſiſtoit juſqu'en Cappadoce les égliſes affligées; &, pour remonter encore plus haut, du Pape ſaint Soter, à qui ſaint Denys de Corinthe rend un ſi glorieux témoignage, des libéralités qu'il exerçoit envers les égliſes de la Grece! On avoit bien oublié dans le douziéme ſiécle dont nous expoſons les malheurs, la noble indépendance de la pauvreté chrétienne, & cette maxime du Sauveur, qu'on eſt plus heureux de donner que de recevoir.

X.

Introduction de la Methode des Scholaſtiques.

C'eſt dans le douziéme ſiécle qu'on a commencé à faire uſage dans l'étude de la Théologie, d'une nouvelle methode qui eſt celle des Scholaſtiques, laquelle nous eſt venue des Arabes ou Muſulmans. Il y a des perſonnes qui ſoutiennent que cette nouvelle méthode eſt préférable à celle des Peres. Mais il eſt difficile de ſe perſuader que juſqu'au douziéme ſiécle, on ait ignoré dans l'Egliſe la meilleure méthode d'enſeigner la doctrine chrétienne. Il eſt vrai que la plûpart des Anciens n'ont pas entrepris de faire un corps entier de Théologie, comme ont fait Hugues de S. Victor, Hildebert de Tours, Robert Pullus, & tant d'autres à leur exemple. Mais ils n'ont pas laiſſé de nous donner dans quelques-uns de leurs Ouvrages, le plan entier de la Religion: comme ſaint Auguſtin, qui dans ſon *Enchiridion* ou Manuel, nomme tout ce que l'on doit croire; & le moyen de l'enſeigner, dans

F. V. Dif.

le Livre de la Doctrine Chrétienne. Nous voions encore l'abrégé de toute la doctrine chrétienne, dans les Expositions du Symbole, & les Catécheſes ; & l'abrégé de la Morale, dans quelques autres Traités, comme dans le Pédagogue de ſaint Clément d'Alexandrie.

L'effet le plus ſenſible de la méthode des Scholaſtiques, en donnant chacun leur cours entier de Théologie, a été d'avoir rempli le monde d'une infinité de volumes, qui demeurent en repos dans les grandes Bibliothéques, parce qu'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité, ni par l'agrément. Ils ſe ſont propoſé pour modéle la méthode des Géometres : ils devoient donc établir des principes autant inconteſtables que leurs définitions & leurs axiomes, c'eſt-à-dire, en matiere théologique, des paſſages formels de l'Ecriture ou des propoſitions évidentes par la lumiere naturelle. Mais la plûpart des Scolaſtiques ont ſouvent poſé pour principes, des axiomes d'une mauvaiſe Philoſophie, ou des autorités peu reſpectables. Ils ont auſſi voulu imiter le ſtile ſec & uniforme des Géométres. Il eſt vrai que le ſtile dogmatique doit être ſimple, & qu'on y doit ſur-tout chercher la clarté & la préciſion ; mais cette ſimplicité n'eſt point dépourvue de grace & de nobleſſe : le bas & le rampant ne ſont jamais bons à rien. Comment les Docteurs du douziéme ſiécle ont-ils pu s'imaginer, que leur méthode devoit être préférée à celle des ſaints Peres, qui s'expliquoient naturellement, comme on fait en converſation, & qui emploioient les figures propres a perſuader & à toucher ceux qui les écoutoient ? Comment n'ont-ils pas compris que les figures & les

tours ingénieux, épargnent beaucoup de paroles; & que ſouvent par un mot bien placé, on prévient, ou on détourne une objection, qui les occuperoit long-temps? Ne devoit-on compter pour rien d'éviter l'ennui & le dégoût, inſéparable d'un ſtile ſec, décharné & toûjours ſur un même ton? Eſt-il eſſentiel aux études ſérieuſes, d'être pénibles & déſagréables; & ne devoit-on pas ſentir que le point de la perfection, étoit de méler en inſtruiſant, l'agréable à l'utile? C'eſt cette dureté du ſtile ſcolaſtique qui rebute tant de jeunes gens, & leur rend l'étude odieuſe pour toute leur vie; après qu'ils ont paſſé quelques années à écouter ce langage, & à diſputer ſur des queſtions abſtraites dont ils ne voient pas l'utilité. Quelle différence entre ces Docteurs qui ont introduit dans l'Egliſe la ſcolaſtique, & les ſaints Peres, qui à la ſolidité des penſées joignoient la délicateſſe des tours, & l'agrément des expreſſions; qui ne propoſoient jamais des queſtions frivoles & puériles, mais les plus fortes objections des hérétiques de leur temps; qui ne repaiſſoient point leurs diſciples de doutes & d'opinions, mais de vérités certaines; qui ſçavoient mettre de l'onction juſques dans les matieres les plus abſtraites! Qu'il eſt triſte qu'une méthode ſi admirable & ſi digne de la Religion Chrétienne, ait été abandonnée, & qu'on lui ait préféré celle des Scolaſtiques! l'époque d'un changement ſi remarquable eſt fixée au douziéme ſiécle.

XI.

Croiſades. Elles occaſionnent pluſieurs maux.

Les Croiſades ſont une partie conſidérable de l'hiſtoire de l'Egliſe pendant le douziéme ſiécle, & ſont une des principales ſources du changement de la diſcipline. Nous en avons *Fl. VI, Dig.*

vu le commencement dans l'hiſtoire du onziéme ſiécle ; il faut maintenant en conſidérer le progrès. Les Papes, & ceux qui par leur ordre prêchoient la Croiſade, ne ceſſoient de la repréſenter à la Nobleſſe & aux peuples, comme le meilleur moien d'aſſûrer leur ſalut. Il faut, diſoit-on, venger la cauſe de Jeſus-Chriſt, & retirer d'entre les mains des infidéles, cette Terre qui eſt ſon héritage acquis au prix de ſon ſang, & qu'il a promis à ſon peuple. Il a donné ſa vie pour vous, n'eſt-il pas juſte que vous donniez la vôtre pour lui ? Pouvez-vous demeurer en repos dans vos maiſons, tandis que ſes ennemis blaſphêment ſon ſaint nom, profanent ſon Temple & les lieux qu'il a honorés de ſa préſence viſible, par le culte abominable de Mahomet, & inſultent aux fidéles qui n'ont pas le courage de les en chaſſer ? Que répondrez-vous à Dieu au jour du jugement, quand il vous reprochera d'avoir préféré à ſa gloire, vos plaiſirs & votre commodité particuliere ; & d'avoir négligé un moien ſi facile d'expier vos péchés, & de gagner la couronne du martyre ? Voilà ce que les Papes dans leurs Lettres, & les Prédicateurs dans leurs Sermons, repréſentoient avec les expreſſions les plus pathétiques.

Aujourd'hui, dit M. Fleuri, que les eſprits ne ſont plus échauffés ſur cette matiere, & que nous la conſidérons de ſang-froid, nous ne trouvons dans ces diſcours ni ſolidité, ni juſteſſe de raiſonnement. On vouloit venger la cauſe de Jeſus-Chriſt ; mais ce qui le déshonore véritablement, c'eſt la vie corrompue des mauvais Chrétiens, comme étoient la plûpart des croiſés, beaucoup plus que la profanation des créatures inſenſibles, des bâtimens

conſacrés à ſon nom, & des lieux qui nous rappellent la mémoire de ce qu'il a ſouffert pour nous. Quelque reſpect qui ſoit dû à ces ſaints Lieux, ſa Religion n'y eſt pas attachée: il nous l'a déclaré lui-même, en diſant que le temps étoit venu, où Dieu ne ſeroit plus adoré ni à Jéruſalem ni à Samarie, mais par toute la terre; en eſprit & en vérité. C'eſt une équivoque d'appeller la Paleſtine, l'héritage du Seigneur & la terre promiſe à ſon peuple: ces expreſſions ne convenoient qu'à l'ancien Teſtament dans le ſens littéral, & ne peuvent être appliquées au nouveau que dans le ſens figuré. L'héritage que Jeſus-Chriſt s'eſt acquis par ſon ſang, eſt ſon égliſe, raſſemblée de toutes les Nations; & la terre qu'il lui a promiſe, eſt la patrie céleſte. Nous devons être diſpoſés à donner notre vie pour lui: mais c'eſt en ſouffrant toutes ſortes de perſécutions, de tourmens, & la mort même, plutôt que de l'offenſer & de perdre ſa grace. Il ne nous a pas commandé d'expoſer notre vie, en attaquant les infidéles les armes à la main.

On examine ſi les Croiſades étoient juſtes en elles-mêmes.

Ces réflexions nous conduiſent à l'examen de la grande queſtion que l'on a coutume de propoſer au ſujet des Croiſades. Ces entrepriſes étoient-elles légitimes, ou illégitimes? Etoient-elles conformes, ou contraires à la loi de Dieu? En un mot, la guerre dans laquelle les Princes Chrétiens s'engageoient en attaquant les infidéles, étoit-elle juſte ou injuſte? Je n'ai ni les lumieres, ni l'autorité néceſſaire pour décider une queſtion ſi délicate, & ſur laquelle les ſçavans ſont partagés. Je me contenterai d'expoſer les raiſons des uns & des autres, ſans oſer même trop inſiſter ſur celui des deux ſentimens qui me paroît le mieux fondé.

Ceux qui soutiennent que l'entreprise des Croisés étoit injuste, raisonnent ainsi : Il s'étoit passé plus de 500. ans, depuis que les Musulmans avoient conquis la Palestine, jusques à la premiere Croisade. Quelle horrible confusion verra-t-on dans le monde, s'il est permis de contester à un Souverain un pais dont il est depuis si long temps en possession ? Les Musulmans avoient d'abord été des usurpateurs : mais si cinq siécles ne suffisoient pas pour les rendre légitimes possesseurs, quel Prince pourra se promettre qu'on le laissera tranquille sur son Trône ? Est-il permis de remonter aux premiers temps où un peuple s'est rendu maître d'un pais, où une famille s'est emparée d'une Couronne ? Si une longue possession est un titre insuffisant, pour faire regarder comme injustes les entreprises que l'on forme contre eux, il faut s'attendre à voir des troubles & des séditions s'élever dans tous les Roiaumes ; ou du moins chaque Souverain se croira en droit d'attaquer son voisin, sous prétexte de la différence de Religion, ou d'une ancienne usurpation faite par ses ancêtres. Si les Princes Chrétiens s'imaginoient être en droit d'attaquer les Musulmans, parce qu'ils avoient autrefois usurpé la Palestine ; comment ne voioient-ils pas qu'on auroit pu leur opposer les mêmes raisons ; & qu'en contestant aux infidéles un pais dont ils étoient maitres depuis plusieurs siécles, ils ébranloient eux-mêmes leur propre autorité ?

Que si l'on prétend qu'il étoit permis d'attaquer les Musulmans, parce que c'étoit des infidéles, & qu'ils étoient ennemis déclarés du Christianisme, il est aisé de répondre, disent ceux dont nous exposons le sentiment, que la différence de Religion n'est pas une raison suffi san

pour faire la guerre. Les Chrétiens qui vivoient ſous la domination des Muſulmans, ne pouvoient s'accoutumer à leur obéir; ils les regardoient comme une nation maudite, & traitoient les Princes infidéles de tyrans éxécrables. Mais comment reconnoître en cela le premier eſprit du Chriſtianiſme, & cette ſoumiſſion parfaite aux Empereurs païens pendant trois cens ans de perſécution ? Les Princes Chrétiens eux-mêmes étoient-ils en droit d'attaquer d'autres Souverains, qui ne leur faiſoient aucun tort, & qui ne leur avoient donné aucun ſujet de leur déclarer la guerre ?

Les Croiſés ne pouvoient marcher contre les Muſulmans, que comme alliés des Empereurs de Conſtantinople : mais ces Empereurs n'avoient-ils pas fait des traités de paix avec les Princes Muſulmans ? & examina-t-on ſérieuſement en Occident, ſi les plaintes des Grecs contre les Muſulmans étoient fondées ? D'ailleurs les Empereurs de Conſtantinople, qui avoient d'abord demandé du ſecours aux Latins, n'en vouloient plus enſuite, & firent tous leurs efforts pour éloigner d'eux des troupes qui leur étoient fort à charge, qui leur faiſoient beaucoup de tort, & dont ils prévoioient qu'ils avoient tout à craindre. Ce qui arriva après la quatriéme Croiſade, ne juſtifie que trop les allarmes & les inquiétudes des Grecs, & doit mettre en état de juger, ſi lon peut ſoutenir la juſtice de l'entrepriſe des Croiſés par leur union avec les Grecs, & par le déſir qu'ils avoient de les ſecourir. Enfin, diſent encore ceux qui regardent les Croiſades comme illicites, y a-t-il rien qui ſoit plus contraire à l'eſprit de la Religion Chrétienne, que les entrepriſes des Croiſés ? Les fidéles des beaux-

ſiécles de l'Egliſe n'en auroient-ils pas eu horreur? Faut-il autre choſe que la lecture de l'Evangile, pour condamner ſeverement des guerres qui lui paroiſſent ſi contraires? Les Chrétiens qui vouloient étendre leur Religion en tuant, ne ſe rapprochoient-ils pas de la conduite de Mahomet, qui avoit fait embraſſer la ſienne par le même moien? N'enlevoient-ils pas au Chriſtianiſme une des preuves les plus claires de ſa divinité, & un de ſes titres les plus glorieux, qui eſt de s'étendre & de ſe perpétuer par les armes ſpirituelles qui ont ſervi à l'établir? Au reſte, ajoute-t-on, Dieu en abandonnant la plûpart des Croiſés à la fureur de leurs paſſions, en les laiſſant donner dans les excès les plus crians, & en permettant que les Croiſades euſſent un ſi malheureux ſuccès, & des ſuites ſi funeſtes par rapport à la diſcipline, ſemble avoir aſſez clairement décidé la queſtion, & avoir appris à tous les ſiécles ſuivans ce qu'il faut penſer de ces entrepriſes.

D'autres perſonnes, auſſi fort éclairées, ne croient pas devoir abſolument condamner les Croiſades, & les regarder comme étant en elles-mêmes contraires à la loi de Dieu. Comment en effet, diſent ces perſonnes, n'être point arrêté par l'autorité de ſaint Bernard qui a cru ces guerres légitimes, & ſur-tout par les miracles ſi éclatans qu'il a faits pour prouver que c'étoit par l'Eſprit de Dieu qu'il exhortoit les Chrétiens à ſe croiſer? Il ne paroît pas croiable que Dieu eût autoriſé la prédication de ce grand homme par tant de guériſons miraculeuſes, ſi l'objet de cette prédication avoit été une choſe injuſte en elle-même. Ce ſeroit affoiblir la preuve des miracles, & s'expoſer à tomber dans de terribles inconvéniens. Il n'eſt pas aiſé, ajoute-t-on, de donner une ré-

ponse satisfaisante à cette [illegible] des miracles de saint Bernard, en regardant les Croisades comme injustes en elles-mêmes. Mais ces miracles s'accordent fort bien avec le sentiment de ceux qui croient que les Croisades étoient légitimes, en les considérant en elles-mêmes, & en les séparant de tous les [illegible] que les hommes y [illegible]. Saint Thomas qui écrivoit dans le [illegible] siècle, [illegible] les Croisades étoient encore fréquentes, [illegible] ne doit pas contraindre les infidèles à embrasser la foi, mais seulement que les fidèles doivent, quand ils le peuvent, [illegible] pour les empêcher de nuire à la Religion. C'est pour cela, comme de saint Thomas, que les Chrétiens font souvent la guerre aux Infidéles, non pour les contraindre à croire, mais pour les contraindre à ne pas mettre d'obstacle à la foi. Sur ce fondement les Princes Chrétiens [illegible] de protéger les Chrétiens étrangers, opprimés par leurs Souverains.

Il paroît que ce fut la [illegible] de la première Croisade. Mais, pour nous [illegible], dit-on, à une raison qui convient également à la seconde, peut-on regarder comme une chose injuste en soi & illégitime, que les Rois Chrétiens s'unissent pour tirer des mains des infidèles, un pais sanctifié par la présence visible du Sauveur? Peut-on dire que le [illegible] de posséder cette terre pour la consacrer à la Religion, étoit déréglé dans ces Princes? Il est vrai que la Palestine ne devoit point être regardée, comme remplissant les grandes promesses de l'Ecriture touchant l'héritage acquis par Jesus-Christ. Il est vrai encore qu'une terre temporelle n'est pas dans un sens propre le véri-

table héritage des Chrétiens. Mais il n'en est pas moins certain, que la piété chrétienne porte à regarder avec respect, une terre sanctifiée par la présence de Jesus-Christ, & dans laquelle il a opéré ses plus grands mysteres. Un cœur fidéle ne sçauroit se dépouiller des sentimens de vénération, qu'il a naturellement pour ces saints lieux. Etoit-il donc défendu à des Princes Chrétiens, de reprendre par la voie des armes cette Terre si privilegiée ? Dieu leur défendoit-il de faire une conquête de cette espece ? Peut-on se le persuader, quand on voit une foule de miracles autoriser saint Bernard dans la prédication des Croisades ?

Si le droit des Princes Chrétiens sur la Terre sainte a quelque chose de douteux, ce doute ne doit-il pas se lever par l'autorité des miracles ? Il semble au contraire que Dieu ait voulu en autorisant les Croisades, (quant au fond & non par rapport à tous les abus qu'on y joignit,) il semble, dis-je, qu'il ait voulu accorder aux Princes Chrétiens la permission de retirer la Judée des mains des infidéles ; faire cesser par là les cruelles guerres qu'ils se faisoient les uns aux autres, tourner leurs armes vers un objet tout différent, & en faveur duquel la piété même mettoit une exception particuliere. Car la conquête de la Terre sainte ne doit pas tirer à conséquence pour toutes les autres guerres, où les Princes veulent envahir les Etats les uns des autres. On ne peut douter que la longue possession d'une Couronne & d'un certain pais, ne donne un titre légitime, & ne doive arrêter les entreprises des autres Princes, qui voudroient troubler l'ordre & la paix que la divine Providence a établis. Mais encore une fois, le

deſir de reprendre ſur les infidéles la Terre ſainte, eſt un cas ſingulier, & où l'autorité des miracles jointe au zéle des plus grands Docteurs de l'Egliſe, nous porte à juger de l'entrepriſe par des vues différentes. Lon voit par les actes qui nous reſtent de ces temps-là, que c'étoit par le titre particulier de Terre ſantifiée par J.C. & arroſée de ſon ſang, que l'on vouloit rentrer en poſſeſſion de la Judée. C'eſt cette vue, diſent ceux dont nous expoſons le ſentiment, que Dieu n'a point condamnée & qu'il a même aprouvée. Le mauvais ſuccès des Croiſades a ſeulement fait voir, que les Chrétiens n'étoient pas dignes de chaſſer des ſaints Lieux les Muſulmans, & que les lieux les plus ſacrés, comme le Calvaire, le tombeau de Jeſus-Chriſt, & les autres, ſont moins profanés par des hommes étrangers à la Religion, que par les Chrétiens mémes qui déshonorent cette Religion par leurs crimes.

Quelque jugement que l'on porte, & quelque ſentiment que l'on ait ſur les croiſades, on ne peut s'empécher d'adorer la profondeur des jugemens de Dieu dans un événement ſi ſurprenant. Qui ne ſe ſeroit attendu que la Croiſade prechée par ſaint Bernard, auroit eu un heureux ſuccès, en voiant que Dieu paroiſſoit l'autoriſer par des miracles éclatans? Combien ſaint Bernard lui-méme, qui étoit ſi éclairé & dans un commerce ſi intime avec Dieu, fut-il étonné & affligé, lorſqu'il apprit le malheureux ſuccès d'une guerre, dans laquelle la gloire de Jeſus-Chriſt paroiſſoit intéreſſée! Plus on étudiera ce grand événement, plus on aura lieu d'admirer combien les voies de Dieu ſont élevées au deſſus de nos penſées, & combien ſes vuës ſont impénétrables & ſes deſſeins incompréhenſibles.

Je ne crois pas devoir m'étendre davantage ſur les maux de l'Egliſe, dont la vuë portoit ſaint Bernard à former des vœux ſi ardens pour ſa réformation. J'aime mieux tourner l'attention du Lecteur vers un ſpectacle plus conſolant, en mettant ſous ſes yeux les biens dont l'Egliſe jouiſſoit encore dans le douziéme ſiécle.

XII.

Biens de l'Egliſe.

Biens en Angleterre.

L'Angleterre eut trois Evêques d'un mérite extraordinaire, ſaint Thomas de Cantorberi, ſaint Guillaume d'Yorc & ſaint Hugues de Lincolne. S. Thomas réuniſſoit en ſa perſonne toutes les vertus Epiſcopales dans le plus éminent dégré. Il étoit plein de zele pour la beauté de la maiſon de Dieu : il travailloit à rétablir la diſcipline, & à réformer tous les états, après avoir commencé la réforme par ſa propre maiſon. Il joignoit une fermeté & un courage inébranlable, à une piété tendre & à une admirable ſimplicité. Il poſſédoit toutes les qualités d'un défenſeur de la foi, & il ſacrifia tout au moindre de ſes devoirs. Que n'eût point fait ce grand Evêque pour une cauſe plus importante, puiſqu'il aima mieux tout ſouffrir, que de céder la moindre choſe aux Puiſſances du ſiécle, dans une affaire qui ne regardoit pas la foi? S'il a montré tant de magnanimité pour maintenir quelques droits temporels de l'Egliſe, & quelques immunités qu'on n'auroit pas entrepris de défendre dans des ſiécles plus éclairés, avec quelle intrépidité auroit-il combattu pour conſerver à l'Egliſe ſa doctrine & ſa foi? Quelle leçon pour ceux qui devoient dans la ſuite, défendre les plus précieux dogmes de la Religion & les vérités qui en ſont l'ame! S. Thomas n'étoit pas ſoutenu par l'importance de la

cauſe pour laquelle il combattoit. Il croioit que ce qu'on exigeoit de lui n'étoit pas juſte, & cette ſeule conſidération lui ſuffit pour le porter à ſacrifier ſa dignité, ſes biens, ſa liberté & ſa vie même. Combien un tel exemple eſt-il propre à confondre ceux à qui le moindre ſacrifice paroît trop grand, quand il eſt queſtion de rendre témoignage à des vérités capitales & eſſentielles ? Ce généreux Evêque eſt un parfait modéle pour ceux qui ſouffrent perſécution pour la juſtice. Sa conduite pendant ſon éxil eſt admirable. Etant forcé par l'injuſtice des hommes de renoncer à ſes fonctions Poſtorales, il ſe conſacra à la pénitence, & édifia l'égliſe de France par ſa piété, lorſque la violence l'eut mis hors d'état d'être utile à celle d'Angleterre par l'éxercice du miniſtere. Heureux ceux qui à l'exemple de ce grand homme injuſtement perſécuté, travaillent à ſervir l'Egliſe dans leur éxil par la pénitence & par la priere, quand ils ne peuvent plus la ſervir dans les fonctions de leurs ordres, qui leur ſont interdites !

L'hiſtoire de S. Guillaume d'Yorc, prouve combien on reſpectoit encore les Loix ſaintes de l'Egliſe à l'égard de l'élection des Evêques. On nomma d'abord pour remplir ce Siége, Henri neveu du Roi Etienne : mais le Pape Innocent II. éxigea qu'il commençât par renoncer à l'Abbaie de S. Etienne de Caen dont il étoit pourvu. Dans une ſeconde élection le plus grand nombre des voix fut pour Guillaume, auſſi neveu du Roi. Il n'étoit point étranger à l'égard de l'égliſe d'Yorc : il en étoit tréſorier, & par conſéquent il y étoit très-connu. Il avoit des mœurs très-pures, les qualités les plus eſtimables, & un grand fonds de vertu : mais

parce qu'un Seigneur étoit venu déclarer en plein Chapitre, que le Roi ſeroit fort aiſe qu'on élût Guillaume dont on connoiſſoit le mérite, les plus gens de bien jugerent qu'une telle démarche de la part du Souverain, donnoit atteinte à la liberté des élections. Ils firent part de leurs allarmes à S. Bernard, qui s'unit à eux, & ils eurent aſſez de crédit pour faire caſſer dans un Concile, malgré l'avis de la plûpart des Cardinaux, une élection qui ne leur paroiſſoit pas aſſez réguliere. En réuniſſant toutes les circonſtances de cet événement, peut-on s'empêcher d'admirer combien la regle étoit encore reſpectée dans le douziéme ſiécle, & combien les ſaints avoient encore d'autorité ? Guillaume n'eut garde d'appeller d'une ſentence, qui le déchargeoit d'un fardeau dont il connoiſſoit tout le poids & le danger. Il ſouffrit avec patience cette eſpece de diſgrace, qui lui parut une inſigne faveur : il ſe conſacra à la pénitence, à la retraite, à la priere, à la lecture des ſaintes Ecritures ; & il ne ſouffroit pas qu'on parlât mal en ſa préſence de ceux qui s'étoient laiſſés prévenir contre lui. Dieu voulut manifeſter par un grand nombre de miracles un ſi rare exemple de modération.

S. Hugues de Lincoln avoit une piété plus éclairée que la plûpart des bons Evêques de ſon temps. Il corrigea l'abus des amendes pécuniaires, & s'appliqua à faire impoſer aux pécheurs des pénitences vraîment médicinales & ſatisfactoires. Ce ſaint Evêque ignoroit l'art de ménager les Grands, & il s'oppoſoit à toute injuſtice, avec une liberté qui le rendoit redoutable au Roi même. Son exemple eſt une

preuve de ce que peut un Evêque, dont la ſainteté eſt connue. Si tous les Prélats, diſoit le Roi Richard à ſes courtiſans, reſſembloient à celui-ci, ils nous feroient trembler. Quel aveu dans la bouche d'un Prince qui étoit ſi abſolu! Qu'il eſt propre à confondre ceux qui s'imaginent que l'éclat extérieur, qui ſert à relever les Grands du ſiécle, peut auſſi contribuer à faire reſpecter les Evêques!

Biens de l'égliſe de France.

Il y avoit dans l'égliſe de France plus de bien que dans aucune autre pendant le douziéme ſiécle. Louis VI. & Louis VII. étoient pleins de zéle pour la gloire de Dieu, édifioient tous leurs ſujets par leur piété, & emploioient leur autorité à ſoutenir les intérêts de l'Egliſe & à protéger les gens de bien. Nous avons vu comment ſaint Thomas de Cantorberi fut reçu dans ce Roiaume, qu'on regardoit comme l'azile de ceux qui étoient perſécutés pour la juſtice; & combien Louis VII. déſiroit ardemment, que la Couronne de France ne perdît pas de ſon temps un privilege ſi honorable. Ces Rois véritablement Chrétiens favoriſoient tous les ſaints établiſſemens, qui produiſirent alors en France une eſpéce de renouvellement. L'Ordre de Ciſteaux fut pour l'Egliſe une ſource de bénédictions On ne peut lire ſans être rempli d'admiration, l'hiſtoire des premiers habitans de ce déſert. La piété que Dieu leur communiquoit avec tant d'abondance, montre bien que ſon bras n'étoit pas racourci, & qu'il étoit aſſez puiſſant pour opérer dans un temps ſi malheureux, des merveilles auſſi éclatantes que celles des plus beaux ſiécles. Quelle conſolation pour l'Egliſe au milieu de ſes maux, de voir ſe former une maiſon, qui devoit être le berceau de tant de

ſaints monaſteres ! Quels hommes que S. Robert, S. Etienne, & les autres fondateurs de ce ſaint Ordre ! Ceux qui ont une piété tendre & ſolide, ne peuvent ſe rappeller quel fut l'eſprit de Ciſteaux dans ſon premier âge, ſans s'affliger de ce qu'un ſi beau ſpectacle a duré ſi peu.

Fontevraud, Tiron, Savigni, furent dans leur origine des pépinieres de ſaints pénitens. Chacun s'empreſſoit d'embraſſer la vie pauvre & auſtere, à laquelle exhortoient les fondateurs de ces établiſſemens. Il y eut dans la ſeule maiſon de Fontevraud juſqu'à trois mille perſonnes, que le ſeul déſir de ſe ſanctifier y avoit attirées Ce fut la bonne odeur que répandit cet Ordre dans ſes commencemens, qui engagea les Rois & les Princes à lui faire des préſens conſidérables. Bernard de Tiron ſe voiant injuſtement condamné à Rome, eut le courage de citer le Pape Paſcal & ſon Conſeil au jugement de Dieu. Bien loin de punir cette hardieſſe, le Pape lui offrit la dignité de Cardinal, qu'il refuſa. Ce trait eſt fort honorable pour ce Pape, & montre combien il étoit touché des juſtes remontrances qu'on lui faiſoit. Bernard vit dans ſa communauté de Tiron juſqu'à cinq cens moines, trois ans après ſa fondation. En peu de temps cette maiſon devint chef d'une très-nombreuſe Congrégation. Les moines vivoient dans une extrême pauvreté, travailloient de leurs mains en ſilence, pratiquoient les plus grandes auſtérités. L'Angleterre & l'Ecoſſe voulurent poſſéder quelques-uns de ces moines dont la vie étoit ſi pénitente. Les Rois les honoroient & les combloient de biens. Louis le Gros voulut que les Abbés de Ti-

Dieu manifeſtoit la ſainteté de leur illuſtre fondateur, & par la priere ſi extraordinaire qu'ils lui firent, de ne point leur enlever par ſes miracles le tréſor de la vie pauvre & retirée, dont il leur avoit inſpiré l'amour.

Mais la grande merveille du douziéme ſiécle, c'eſt S. Bernard. Cet illuſtre Saint a été un de ces hommes extraordinaires que Dieu donne de temps en temps à ſon Egliſe, ſoit pour la défendre contre les hérétiques & les ſchiſmatiques, ſoit pour inſtruire les fidéles par leurs diſcours & par leurs Ecrits, ſoit pour les édifier par la ſainteté de leurs actions. Tout cela ſe trouve dans ſaint Bernard. Il ſemble en effet, que Dieu a voulu renfermer dans ce grand homme, les divers dons de ſa grace qu'il a répandus dans les autres, & qu'il a partagés entre les plus célébres Peres de l'Egliſe. On le regarde comme le dernier d'entre eux par rapport au temps où il a vécu; mais il a paru animé de l'eſprit des anciens, afin que la ſublimité de ſon génie, la ſolidité de ſa doctrine, la ſainteté de ſa conduite & la diſcrétion de ſon zéle, étant plus proches des derniers ſiécles, fuſſent oppoſées aux fauſſes lumieres, aux dévotions peu reglées, & aux erreurs qui s'introduiroient après lui. Il a été la langue de l'Egliſe dans ſes combats contre les hérétiques; il a éteint les ſchiſmes; il a été plein de zéle pour ſoutenir les droits de le Grace de Jeſus-Chriſt. Lorſque les Evêques ont eu à ſoutenir la liberté de l'Egliſe, ils ont eu recours à lui pour la défendre devant les Princes, & il n'y a point eu de ſon temps de grande affaire, dans laquelle on ne l'ait choiſi ou déſiré pour conſeiller ou pour arbitre. Dieu voulant emploier ſaint Bernard dans les plus importantes entre-

prises, & lui donner [illegible] de l'autorité sur les Puissances [illegible] & séculières, lui [illegible] dégré [illegible].

Rien n'est plus [illegible] une idée de la sublime vertu de [illegible], que la perfection à laquelle il avoit conduit les religieux de Clairvaux. Cette [illegible] étoit l'objet de l'admiration des Anges & des hommes. Les Solitaires qui la [illegible] tenoient beaucoup plus au Ciel qu'à la terre, & faisoient [illegible] les anciens prodiges de grace, qu'avoient présenté au monde les siecles les plus heureux. Quel bonheur pour l'Eglise de France, d'avoir enfanté tant de saints, dans un temps où la piété devenoit de jour en jour plus rare : & d'avoir ouvert tant de surs aziles, à ceux qui s'occupoient sérieusement de leur salut, & qui vouloient se mettre à l'abri de la corruption du siecle.

Nous avons vu par les Ecrits du Vénérable Guignes, en quel état étoit l'Ordre des Chartreux : leur pauvreté, leur désintéressement, leurs mortifications, leur attention à ne point introduire chez eux des sujets foibles, leur humilité, leur amour pour la solitude : les précautions qu'ils prenoient pour n'être connus que de Dieu seul, pour prévenir le relâchement, & empêcher que l'ambition, les richesses, l'oisiveté, & les autres pestes des monasteres ne pénétrassent dans les leurs.

Biens de différens genres dans les différentes portions de l'Eglise.

S. Gilbert de Sempringan forma en Angleterre une Congrégation qui édifia tout ce Roiaume, & il eut l'humilité de la faire entrer dans l'Ordre de Cisteaux, ne voulant pas s'attribuer la qualité de chef ou fondateur d'Ordre. S. Etienne d'Obasine donna le même e-

xemple d'humilité. On ignore le païs & les commencemens de la vie d'un autre ſaint ſolitaire, qui eſt ſaint Guillaume de Malaval. Il fut ermite en Toſcane, & ſe fixa près de Sienne au lieu nommé depuis Malaval à cauſe de ſa ſtérilité. Peu après ſa mort, il s'y forma une Congrégation de moines ſous la Regle de ſaint Benoît. L'Ordre des Trinitaires fut auſſi utile à l'Egliſe; & les premiers qui y entrerent, avoient un vrai zéle pour ſoulager les Chrétiens qui étoient en captivité chez les Infidéles.

Boleſlas Duc de Pologne s'étant rendu maître de la Poméranie, qui eſt au Nord de l'Allemagne, s'appliqua à la rendre Chrétienne. Il invita les Evêques & les prêtres voiſins à travailler à cette bonne œuvre; mais chacun préférant ſon repos aux fatigues d'une miſſion qui paroiſſoit ſi périlleuſe, il trouva S. Otton Evêque de Bamberg diſpoſé à entrer dans ſes pieux deſſeins. Cet Evêque ſi accompli, devint l'Apôtre de la Pomeranie, & y fit de grands fruits. Le Roi de Dannemarc attaqua l'Iſle de Rugen, auſſi dans le deſſein d'y établir le Chriſtianiſme. Il y avoit long-temps que dans les miſſions, on joignoit les armes matérielles aux ſpirituelles. Le Prince des Rugiens demanda le Baptême, dès qu'il fut inſtruit de la Religion Chrétienne, & exhorta ſes ſujets à ſuivre ſon exemple. Il prêchoit lui-même ce peuple farouche, pour l'amener par la raiſon ou par les menaces à embraſſer le Chriſtianiſme. De toute la nation des Sclaves, les Rugiens ſeuls étoient demeurés juſques alors dans les ténébres de l'Idolatrie, leur habitation dans une Iſle étant d'un accès difficile, & aiant effraié ceux qui auroient pu y

t l'Evangile. Les Maronites diſperſés ſur
ont-Liban & aux environs, ſe réunirent
gliſe Catholique, & renoncerent au Mo-
liſme. Ces conquêtes que fit l'Egliſe dans
uziéme ſiécle, la dédommageoient des
s que les ſchiſmes & les héréſies lui cau-
t.

y avoit dans les différentes portions de
iſe, de ſaints Evêques qui s'appli-
nt à réformer les abus, à corriger les
dres, & à inſtruire ſolidement les peu-
S. Norbert de Magdebourg, S. Hugues
renoble, S. Malachie d'Irlande, S. An-
ne de Bellai, S. Pierre de Tarantaiſe,
odefroi d'Amiens, S. Laurent de Dublin,
aldin de Milan, S. Ives de Chartres. Ces
s Paſteurs menoient une vie plus capa-
ncore que leurs diſcours, de faire impreſ-
ſur les peuples. Dieu augmenta leur au-
é par le don des miracles qu'il commu-
oit à pluſieurs d'entre eux. Ce don fut
accordé à ſainte Hildegarde, à S. Ho-
on de Cremone, & à d'autres ſaints, qui
ient la conſolation de l'Egliſe dans le
iéme ſiécle. S. Godric ermite en Angle-
avoit le don de prophétie, & pratiquoit
nortifications étonnantes. Il guériſſoit auſ-
malades, & découvroit les plus ſecretes
ées des cœurs.

ſe tint un très-grand nombre de Conci-
lans le douziéme ſiécle. On s'efforçoit
établir la diſcipline : on faiſoit un hum-
veu des maux de l'Egliſe, & l'on étoit in-
ient éloigné de déſapprouver ceux qui en
ient connoître la grandeur & l'étendue.
eut trois Conciles généraux, le neuviéme,
ixiéme & l'onziéme, tous trois de Latran.

On n'y diſſimuloit aucun des abus, & l'on y rappelloit toujours les ſaintes regles.

Dieu opéra des converſions éclatantes qui firent admirer la toute-puiſſance de ſa grace. L'Abbé Suger qui avoit mené une vie mondaine, qui avoit été plus courtiſan que religieux, & qui avoit ſcandaliſé l'Egliſe par ſon faſte & ſa conduite ſéculiere, ſe convertit & réforma ſon Abbaïe de ſaint Denys. Pons de Laraze donna un exemple mémorable de pénitence, & conſola autant l'Egliſe par ſa converſion & la ſainteté de ſa vie, qu'il l'avoit affligée par ſes déſordres. Guillaume Duc d'Aquitaine céda aux menaces de S. Bernard, & ſuivit en tout ſes conſeils. Le Pape Eugene mit à ſainte Geneviéve des chanoines de ſaint Victor, pour réformer cette Abbaïe qui étoit déréglée.

Enfin la piété étoit encore en honneur. Les ſaints eccléſiaſtiques étoient reſpectés, & on les recherchoit pour les élever aux premieres places, les établiſſemens les plus utiles ſe faiſoient ſans contradiction. Les Princes & les Seigneurs favoriſoient le bien, & ſecondoient les ſerviteurs de Dieu qui entreprenoient quelque œuvre avantageuſe à la Religion. Ceux qui vouloient ſe ſauver, trouvoient de grandes facilités & de puiſſans moïens de ſalut. L'état monaſtique, bien-loin de déshonorer l'Egliſe, faiſoit ſa reſſource & ſa conſolation.

Fin du douziéme ſiécle.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Pour le treiziéme ſiécle.

1200. CONcile de Londres. On prêche la Croiſade en Angleterre.

1201. Commencement de l'Ordre du Val des écoliers.

1202. Mort de Foulques de Neuilli & de l'Abbé Joachim. Départ des Croiſés François.

1203. Les Croiſés prennent Conſtantinople. Mort d'Etienne Evêque de Tournai. Le Pape Innocent III. veut ſe rendre arbitre ſouverain de tous les différends qui ſont entre les Princes. Concile de Meaux.

1204. Les Croiſés prennent une ſeconde fois Conſtantinople. Baudouin en eſt élu Empereur. Le Roi d'Arragon vient à Rome ſe faire couronner par le Pape.

1205. L'Empereur Baudouin eſt pris par le Roi des Bulgares. Réunion des Arméniens à l'Egliſe Romaine. Double élection pour le Siége de Cantorberi. Naiſſance d'Albert le Grand.

1206. Mort de Baudouin. Henri Empereur Latin de Conſtantinople. Théodore Laſcaris Empereur Grec.

S. Dominique commence à prêcher en France.

Converſion de ſaint François.

1207. Le Chriſtianiſme s'étend en Livonie.

1208. Le Pape met en interdit le Roiaume d'Angleterre.

1209. Il excommunie le Roi Jean ſans

Mort de S. Guillaume Archev. de Bourges.

1210. Le Pape Innocent III. approuve la Regle de ſaint François.

Commencement de l'Ordre des Carmes.

Hérétiques en Languedoc & à Paris.

1211. Le Pape dépoſe le Roi d'Angleterre & abſout ſes ſujets de leur ſerment de fidélité.

1212. Concile de Paris.

L'Empereur Otton excommunié par le Pape eſt abandonné de tout le monde.

Le Pape fait reconnoître Fridéric Roi des Romains.

Victoire célébre d'Alphonſe IX. ſur les Mores.

1213. Mort de la B. Marie d'Oignies.

S. François fonde pluſieurs monaſteres.

Progrès de la foi dans le Nord.

Croiſade contre les Albigeois.

Le Roi d'Angleterre ſe rend vaſſal du Pape.

Concile de Lavaur.

1214. Concile de Montpellier.

Le Pape fait lever l'interdit qu'il avoit jetté ſur l'Angleterre.

1215. Concile général de Latran.

1216. Mort du Pape Innocent III. Honorius III. eſt élevé ſur le S. Siége.

Pierre de Courtenai eſt élu Empereur de Conſtantinople.

Mort de Jean Roi d'Angleterre. Son fils Henri III. lui ſuccéde.

Le Pape Honorius approuve l'Ordre des Freres Prêcheurs.

1217. L'Empereur Pierre pris par Théodore Comnene.

1218. Travaux de S. Dominique.

1219. S. François tient le premier Chapitre général des Freres Mineurs.

Martyrs de Maroc. Damiete prise par les Croisés.

1220. S. Dominique tient le premier Chapitre des Freres Prêcheurs.

Fridéric couronné Empereur par le Pape Honorius.

Robert de Courtenai Empereur de Constantinople.

1221. Tiers Ordre de S. François. Mort de S. Dominique.

Damiete reprise par les Sarrasins.

S. Engelbert Régent en Allemagne.

Naissance de S. Bonaventure.

1222. Concile d'Oxford.

Théodore Lascaris Empereur Grec meurt. Jean Ducas Vatace son gendre lui succede.

1223. Mort de Philippe-Auguste. Son fils Louis VIII. lui succéde.

Commencem. de l'Ordre de la Merci.

Gengiscan Empereur des Tartares fait des conquêtes immenses.

1224. Concile de Montpellier.

Progrès de la Religion dans la Prusse & dans la Livonie.

Différend entre le Pape & l'Empereur.

1225. Le Légat du Pape insulté à Paris.

Conciles de Melun & de Bourges.

Meurtre d'Engelbert Archevêque de Cologne.

Naissance de S. Thomas d'Aquin.

1226. Louis VIII. se croise contre les Albigeois. Mort de S. François.

Mort du Roi Louis VIII. Son fils Louis IX. lui ſuccéde. Mort de Gengiſcan Empereur des Tartares.

1227. Honorius III. meurt. Grégoire IX. eſt élevé ſur le S. Siége.

Concile de Narbonne.

Converſion des Comains, peuple de Moldavie.

Le Pape excommunie l'Empereur.

1228. Canoniſation de S. François.

Mort d'Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi.

1229. L'Univerſité ſort de Paris.

Exactions de la Cour de Rome en Angleterre.

Conciles de Toulouſe & de Tarragone.

1230. Paix entre l'Empereur & le Pape.

Conquêtes des Chrétiens en Eſpagne.

Les Chevaliers Teutoniques s'établiſſent dans la Pruſſe.

1231. Concile de Château Gontier. L'Univerſité de Paris rétablie.

Mort de S. Antoine de Pade.

Mort de ſainte Elizabeth Reine de Hongrie.

Violences en Angleterre contre les uſuriers Romains.

La Religion fait de nouveaux progrès dans le Nord.

1232. Canoniſation de ſaint Antoine de Pade.

Concile de Noïon.

Négociation pour la réunion des Grecs.

1233. Le Pape entreprend de convertir les Muſulmans.

Canoniſation de S. Dominique. Concile de ſaint Quentin.

Concile de Beſiers. Etabliſſement de l'Univerſité de Toulouſe.

1234. Mort de S. Guillaume Pinchon Evêque de ſaint Brieuc.

S. Edme ou Edmond ſacré Archevêque de Cantorberi.

Concile de Nymphée. Concile d'Arles.

Mariage de S. Louis célébré à Sens.

Le Pape Grégoire IX. publie une collection de Decretales. Les Romains ſe révoltent contre lui.

1235. Concile de Narbonne. Inquiſition en Languedoc contre les hérétiques.

Les François écrivent au Pape, contre les Evêques & les Eccléſiaſtiques.

Robert Groſſe-tête eſt fait Evêque de Lincolne.

1236. La B. Agnès de Boheme renonce au monde.

Les Juifs ſont maſſacrés en divers lieux.

Concile de Tours. Mort du B. Jourdain.

1237. Otton Cardinal Légat en Angleterre.

Ermites de ſaint Auguſtin.

Réunion des Jacobites & des Neſto-

1238.

S. Louis reçoit à Paris la ſainte Couronne d'Epines.

Concile de Tours. Manichéens brûlés.

1240. Le Pape excite tous les Princes contre l'Empereur. L'Empereur fait ſon Apologie. Le Pape offre l'Empire aux François. Il demande le cinquiéme des revenus eccléſiaſtiques d'Angleterre.

Mort de Jacques de Vitri. Synode de Vorcheſtre.

Mort de S. Edme de Cantorberi.

1241. Déſolation de la Hongrie par les Tartares.

Mort de Grégoire IX. Celeſtin IV. eſt élu, & meurt quelques mois après.

1242. Vacance du S. Siége pendant plus d'un an.

1243. Mort de ſainte Hedvige de Pologne.

Innocent IV. eſt élevé ſur le S. Siége.

1244. Il fait avec l'Empereur un Traité qui ne ſubſiſte pas long-temps. Il demande de l'argent aux Anglois. S. Richard eſt fait Evêque de Chicheſtre.

1245. Mort d'Alexandre de Halès.

I. Concile général de Lyon. Dépoſition de l'Empereur Frideric.

Miſſion chez les Tartares.

1246. Concile de Beſiers. Inquiſition.

Conciles en Catalogne.

Le Pape interdit Sanche II. Roi de Portugal.

Plaintes contre le Pape & contre les religieux mendians.

College des Bernardins, fondé à Paris.

1247. Miſſion chez les Armeniens. Daniel Duc de Ruſſie reconnoît l'autorité du Pape.

[illegible]

1248. [illegible]

1249. [illegible]

1250. [illegible]

[illegible]

1251. [illegible]

1252. [illegible]

[illegible]

[illegible]

1253. [illegible]

1254. [illegible]

[illegible]

1255. [illegible]

Concile de Bordeaux. Impoſitions en France.

Jean Vatace Empereur Grec meurt. Théodore Laſcaris lui ſuccéde.

1256. Troubles dans l'Univerſité de Paris. Ermites de S. Auguſtin.

1257. Double élection pour l'Empire. Premiers Ecrits de S. Thomas d'Aquin & de S. Bonaventure.

1258. Mort de Seval Archevêque d'York. Conciles de Ruffec & de Montpellier. Priſe de Bagdad par les Tartares, Extinction des Califes.

1259. Bulle du Pape contre les clercs concubinaires.
Chartreux à Paris.
Mort de Théodore Laſcaris. Michel Paléologue Empereur.
Flagellans en Italie.
1260. Carmes & Auguſtins à Paris. Conciles de Cologne, d'Arles, & pluſieurs autres.
Albert le Grand eſt fait Evêque de Ratiſbonne.
1261. Préparatifs contre les Tartares. Conciles en Angleterre & en Allemagne.
Mort du Pape Alexandre IV. Urbain IV. eſt élevé ſur le S. Siége.
Conſtantinople repriſe par les Grecs.
1262. Le Pape fait prêcher en France la Croiſade contre l'Empereur Grec.
1263. Conciles de Bordeaux.
1264. Inſtitution de la fête du ſaint Sacrement.
Conciles de Nantes, de Paris, de Conſtantinople.
Mort d'Urbain IV.
1265. Clément IV. élevé ſur le S. Siége. Il cede le Roiaume de Sicile à Charles d'Anjou.
Croiſades dans toute l'Egliſe.
S. Bonaventure refuſe l'Archevêché d'Yorc.
S. Thomas écrit ſa Somme. Il refuſe l'Archevêché de Naples.
Le Pape envoie un Légat en Dannemarc.
1266. Synode de Cologne pour la diſcipline.
Le Pape fait au Roi d'Arragon des reproches ſur ſa conduite.

1267. Seconde Croiſade de S. Louis. Déci-
me en France.
Concile de Vienne en Autriche.
1268. Concile de Londres. Mort de Cle-
ment IV.
1269. Pragmatique de S. Louis.
Les Grecs font des démarches pour la
réunion.
1270. Mort de la B. Iſabelle de France,
ſœur de S. Louis. Départ de ce ſaint Roi
pour la Croiſade.
Mort de S. Louis. Son fils Philippe
lui ſuccéde.
1271. Funérailles de S. Louis. Grégoire X.
eſt élu Pape.
1272. Mort d'Henri III. Roi d'Angleterre.
Son fils Edouard regne après lui.
1273. Rodolfe élu Empereur.
1274. Mort de S. Thomas d'Aquin.
II. Concile général de Lyon. Réunion
des Grecs.
Mort de S. Bonaventure.
Concile de Salſbourg.
1275. Mort de S. Raimond de Pegnafort.
Bulle contre le Roi de Portugal.
Veccus Patriarche de Conſtantinople.
1276. Mort de Grégoire X. Innocent V. &
Adrien V. Papes. Concile de Bourges.
Jean XXI. eſt élevé ſur le S. Siége.
1277. Mort de Jean XXI. Le Patriarche
Veccus travaille à réunir les Grecs. Ni-
colas III. eſt élu Pape.
1278. Concile de Compiégne. Le Pape en-
voie des Légats aux Grecs.
1279. Retraite du Patriarche Veccus. Son
rappel.
Conciles en France, en
en Hongrie.

1280. Concile de Conſtantinople. Mort du Pape Nicolas III. Synodes de Poitiers, de Cologne.

Mort d'Albert le Grand.

1281. Martin IV. élevé ſur le S. Siége.

Conciles en Angleterre, en Allemagne & en France.

1282. Vêpres Siciliennes. Conciles en France.

Mort de Michel Paléologue. Andronic Empereur. Il renonce à l'union avec les Latins.

1283. Le Pape dépoſe le Roi d'Arragon.

Concile de Conſtantinople. Condamnation du Patriarche Veccus.

1284. Mort d'Alfonſe le Sage.

1285. Martin IV. meurt. Honorius IV. eſt élu Pape.

Mort de Philippe le Hardi Roi de France.

Son fils Philippe le Bel lui ſuccéde.

1286. Conciles en Angleterre, en Italie, en France.

1287. Différens Conciles. Mort du Pape Honorius.

1288. Nicolas IV. eſt élevé ſur le S. Siége.

Concile d'Arles.

1289. Concordat du Roi de Portugal avec le Clergé.

Univerſité de Montpellier.

1290. Apoſtoliques condamnés. Concile en Armagnac.

Miracle du Juif des Billettes.

1291. Priſe d'Acre. Perte de la Terre-Sainte.

Le Pape excite les Princes à une nouvelle Croiſade.

Concile de Milan.

1292. Mort de Nicolas IV.
1293. Vacance du S. Siége.
1294. Céleſtin V. élu Pape. Réforme des Religieux. Ceſſion du Pape Céleſtin. Boniface VIII. lui ſuccéde.
1295. Boniface entreprend de réconcilier les Princes par voie d'autorité.
1296. Céleſtin V. meurt en priſon.
Démélé de Philippe le Bel avec le Pape Boniface. Mort de Guillaume Durant Evêque de Mende.
1297. Canoniſation de S. Louis. Mort de S. Louis Evêque de Toulouſe. Ordre de S. Antoine.
1298. Mort de Jacques de Voragine & du Patriarche Veccus.
1299. Publication du Sexte des Décrétales. Concile de Rouen.
1300. Inſtitution du Jubilé.

Fin de la Table Chronologique du treiziéme ſiécle.

TREIZIEME SIECLE.

ARTICLE I.

Eglise d'Angleterre.

ort du Roi
hard.
Regne de
n ans
e.

LE Roi Richard fils du Roi Henri II. mourut l'an 1199. Le Vicomte de Limoges aiant trouvé un tréſor dans une terre de ſon Domaine, en envoia une grande partie à ce Prince ſon Souverain : mais Richard prétendit que le tréſor lui appartenoit tout entier, & aſſiégea le Vicomte dans le Château de Chaſtelus, où il s'étoit retiré. En reconnoiſſant la place, il fut bleſſé d'un coup d'arbalétre dont il mourut. Il pardonna à celui qui l'avoit tué, & ordonna que l'on enterrât ſes entrailles à Charroux, ſon cœur à Rouen, & ſon corps à Fontevraud aux pieds du Roi ſon pere. Il étoit âgé de quarante-deux ans, & en avoit régné dix. Comme il n'avoit point d'enfans, ſon frere Jean, Comte de Mortain, ſuccéda à la Couronne d'Angleterre. Il reçut à Rouen l'épée & la couronne comme Duc de Normandie, des mains de l'Archevéque Gautier. Il fut ſacré Roi ſolemnellement par Hubert Archevêque de Cantorberi. Le méme jour de ſon ſacre il fit cet Archevêque ſon Chancelier ; & comme ce Prélat en témoignoit de la joie, &

ſe vantoit d'avoir la confiance du Roi, un Gentilhomme lui dit: Seigneur, permettez-moi de vous dire, que ſi vous conſideriez bien votre pouvoir & votre dignité, vous ne devriez point vous impoſer une telle ſervitude: nous avons bien vû un Chancelier devenir Archevêque, mais nous n'avons jamais ouï dire qu'un Archevêque ſoit devenu Chancelier. L'ignorance des laïcs faiſoit qu'il n'y avoit que des clercs qui puſſent être Chanceliers des Princes, & ſouvent leur récompenſe étoit un Evêché. Hubert étoit alors non-ſeulement Archevêque de Cantorberi, & en cette qualité Primat de l'Angleterre; mais encore Légat du ſaint Siége & grand Juſticier du Roiaume. Il avoit eu quelque envie, trois ans avant que d'être nommé Chancelier, de quitter la charge de grand Juſticier, & il en avoit même fait demander la permiſſion au Roi, diſant qu'il ne pouvoit ſuffire au gouvernement de l'Egliſe & de l'Etat. Mais enſuite le Prélat conſidérant les profits immenſes qui lui revenoient de cette place, jugea à propos de la garder; & il écrivit au Roi, que ſi ſes ſervices lui étoient encore néceſſaires, il ne refuſeroit pas le travail. Ainſi il continua de gouverner le Roiaume, faiſant peu de cas des devoirs du ſaint miniſtere. Cependant les Seigneurs d'Anjou, du Maine & de Touraine, reconnurent pour Seigneur le jeune Artus, fils de Géofroi frere aîné du Roi Jean, mort en 1186. ſoutenant que ſuivant la coutume de ces Provinces, le fils de l'aîné devoit lui ſuccéder dans la part de la ſucceſſion qu'il auroit dû avoir.

Le Roi Jean trouva moien de ſe rendre maître de ſon neveu Artus. Il le mena à Rouën, & l'enferma dans la Tour. Quelque temps a-

près, il vint en bateau au pied de la Tour qui donnoit sur la riviere & aiant fait descendre Artus, il le mena à l'écart; & le regardant d'un œil farouche, lui fit entendre que sa derniere heure étoit venue. Artus se jetta aux pieds de son oncle, pour tâcher de désarmer sa colere. Mais ce Roi barbare sans lui répondre, le perça de plusieurs coups d'épée, fit porter son corps mort à quelques lieues de-là, & le fit jetter dans la riviere. Le Roi de France Philippe-Auguste fit citer Jean comme son vassal, pour répondre à sa Cour sur ce crime, & n'aiant point comparu, la Cour des Pairs jugea tout d'une voix, que ce que le Roi Jean avoit en-deçà de la mer appartenoit au Roi Philippe. En exécution de cet Arrêt, le Roi Philippe entra en Aquitaine, puis en Normandie & y fit plusieurs conquêtes. Le Pape Innocent III. voulut se mêler de cette guerre, & envoia des Légats pour la terminer par autorité. Le Roi Philippe leur répondit, qu'il n'appartenoit point au Pape de se mêler des différends des Rois, & qu'ils n'étoient point obligés à recevoir ses ordres en ce qui regardoit leurs vassaux.

L'Abbé Eustache prêche la Croisade en Angleterre.

Eustache Abbé de saint Germer au Diocèse de Beauvais, alla en Angleterre l'an 1200. pour y prêcher la Croisade, & il le fit avec assez de succès. Il vint à bout d'abolir la mauvaise coutume qui étoit à Londres & en plusieurs autres lieux, de tenir marché les Dimanches; & il établit que dans les églises qui en avoient le moien, il y auroit une lampe continuellement allumée devant le Saint Sacrement. Il persuada encore à plusieurs familles, d'avoir tous les jours à leur table un plat où ils mettroient une partie de leur viande pour les pauvres. Quelques Evêques d'Angleterre

s'étant plaint que cet étranger osât ainſi prêcher ſans miſſion dans leurs Diocèſes, Euſtache prit le parti de retourner en Normandie. Mais il revint l'année ſuivante en Angleterre, & recommença à prêcher par-tout, pour empêcher que l'on ne tint marché le Dimanche. Il publioit une Lettre que l'on diſoit etre venue du Ciel. On y faiſoit parler Dieu même, pour exhorter le peuple avec des menaces terribles, à faire pénitence & à célébrer le Dimanche. On s'imaginoit que la bonne intention que l'on avoit, rendoit légitime la fiction à laquelle on avoit recours. L'Abbé Euſtache vint à Yorc, où il fut reçu honorablement par l'Archevêque qui lui permit de prêcher Le Roi & les Seigneurs s'oppoſerent aux établiſſemens qu'Euſtache vouloit faire, & ordonnerent qu'on tint marché les Dimanches comme auparavant. Il y avoit alors en Angleterre des Docteurs qui préchoient que les mille ans marqués dans l'Apocalypſe étoient accomplis, que le dragon alloit être délié, & le monde accablé de toutes ſortes de malheurs.

L'an 1205. Hubert Archevêque de Cantorberi étant mort, quelques moines de la Cathédrale élurent ſecrétement Renaud leur Soûprieur; & à minuit, aiant chanté le TE DEUM, ils le mirent ſur l'autel & enſuite dans la Chaire Pontificale. Ils lui firent prêter ſerment, qu'il ne publieroit point ſon élection, ſans une permiſſion par écrit de la communauté, & la nuit même il partit pour Rome avec quelques-uns de ſes confreres. Tout cela ſe faiſoit pour cacher l'élection au Roi, juſqu'à ce qu'ils viſſent s'ils pourroient la faire confirmer à Rome. Mais à peine Renaud fut-il arrivé en Flandre, qu'il déclara hautement ſon élection &

Double élection pour le Siége de Cantorberi.

le ſujet de ſon voiage. Etant arrivé à Rome, il ſollicita le Pape Innocent III. de confirmer ſon élection ; mais le Pape répondit qu'il vouloit s'informer de tout ce qui s'étoit paſſé. Les Evêques ſuffragans de Cantorberi ſe plaignirent de ce que l'élection avoit été faite ſans eux, & le Pape leur écrivit qu'ils ne devoient pas attaquer les droits de l'égliſe de Cantorberi leur mere. Comme ſi c'eût été un plus grand avantage pour cette égliſe, que ſes Evêques fuſſent élus par de ſimples moines que par des Evêques, ſelon l'ancien uſage de toute l'Egliſe. Cependant les moines de Cantorberi furent indignés de ce que leur Soûprieur avoit publié ſon élection, & ils envoierent demander au Roi la permiſſion d'élire un Archevêque. Le Roi la leur accorda volontiers, & témoigna déſirer qu'ils nommaſſent l'Evêque de Norvic. Les moines l'élurent auſſi-tôt, le firent venir, le porterent ſur le grand autel, & le mirent ſur le Siége Pontifical. On voit ici que l'on obſervoit à Cantorberi la cérémonie de mettre ſur l'autel l'Evêque élu, comme on le fait encore à Rome. Cette double élection eut de longues & fâcheuſes ſuites. L'année ſuivante 1206. le Pape envoia en Angleterre un Légat qui amaſſa bien-tôt de grandes richeſſes. Peu de temps après le Pape décida le différend entre les moines de Cantorberi & les Evêques ſuffragans, touchant l'élection de l'Archevêque. Il déclara que les Evêques n'y avoient aucun droit, & leur impoſa à cet égard un perpétuel ſilence. Il caſſa enſuite les deux élections que les moines avoient faites, & rejetta les préſens qu'on lui offroit, qui alloient à 11. mille marcs d'argent.

Le Roi Jean avoit envoié à Rome à ſes dépens douze moines, à qui il avoit déclaré qu'il approuveroit celui qu'ils éliroient. Les moines de leur côté avoient promis de nommer l'Evêque de Norvic. Mais le Pape aiant caſſé les deux élections, dit à ces moines d'élire Etienne de Langton. C'étoit un homme de mérite, qui avoit long-temps étudié à Paris, y avoit été Chanoine de la Cathédrale & Chancelier de l'Univerſité. Le Pape l'avoit attiré à Rome & l'avoit fait Cardinal. Les moines dirent au Pape qui le leur propoſoit, qu'ils ne pouvoient faire d'élection ſans le conſentement du Roi & de leur communauté. Mais le Pape leur ordonna ſous peine d'excommunication, d'élire celui qu'il leur avoit marqué. Les moines intimidés obéirent en murmurant, & il n'y en eut qu'un qui réſiſta. Le Pape ſacra de ſa main Etienne de Langton, & écrivit au Roi d'Angleterre pour l'exhorter à le reconnoître. Le Roi en fut indigné, & envoia chaſſer les moines de Cantorberi, qui paſſerent en Flandre. Il écrivit enſuite au Pape une Lettre où il parloit ainſi : Je ne puis aſſez admirer que vous & toute la Cour de Rome, ne conſidériez pas combien mon amitié vous a été néceſſaire juſqu'à préſent, & que mon Roiaume vous donne plus de revenus que tous les autres. Je reconnoîtrai toujours l'Evêque de Norvic pour Archevêque de Cantorberi ; & ſi vous perſiſtez à le refuſer, j'empêcherai mes ſujets d'aller à Rome y porter les richeſſes dont j'ai beſoin pour repouſſer mes ennemis. Y aiant en Angleterre des Evêques ſuffiſamment inſtruits, je n'irai point davantage conſulter des étrangers.

Le Pape I
nocent III
fait élire
tienne de
Langton.

Jean Ro
d'Angleter
s'y oppoſe.

Le Pape écrivit aux Evêques de Londres, l'Eli, & de Vorcheſtre, pour ſe plaindre de

Le Pape fai
jetter un in

terdit ſur l'Angleterre.

l'ingratitude du Roi, & leur ordonner d'aller le trouver, & de l'exhorter à recevoir Etienne de Langton. S'il le refuſe, ajoute le Pape, vous prononcerez une ſentence d'interdit général ſur toute l'Angleterre. Il menaçoit le Roi d'une plus grande peine, s'il n'étoit pas touché de celle-là. Il écrivit auſſi à tous les Evêques d'Angleterre & de Galles, de ſoutenir en cette occaſion les libertés de l'égliſe Anglicane. Les trois Evêques exécuterent la commiſſion du Pape, allerent trouver le Roi Jean, & le prierent avec larmes de rappeller l'Archevêque & les moines de Cantorberi, pour éviter l'interdit, & pour aſſûrer ſa puiſſance temporelle & ſon ſalut. Cette propoſition mit le Roi en fureur; il parla très-mal du Pape & des Cardinaux, & jura que ſi l'on jettoit un interdit ſur ſes terres, il enverroit auſſi tôt au Pape tous les Evêques & le Clergé d'Angleterre, & confiſqueroit tous leurs biens. Il ajoûta, qu'il feroit arracher les yeux & couper le nez à tous les Romains qui ſe trouveroient dans ſes Etats, & les renverroit à Rome, afin qu'à ces marques on les diſtinguât de toutes les autres nations. Enfin il commanda aux trois Evêques de ſe retirer promptement de ſa préſence s'ils vouloient mettre leur perſonne en ſûreté. Ils ſe retirerent auſſi-tôt; & le Carême ſuivant en 1208. ils mirent toute l'Angleterre en interdit, & il fut éxactement obſervé comme le Pape l'avoit preſcrit. On ceſſa donc toute fonction eccléſiaſtique: on baptiſa néanmoins les enfans, & on donna le viatique aux mourans. On emportoit les corps morts hors des villes & des villages, & on les enterroit dans les foſſés ſans prieres & ſans le miniſtere des Prêtres. Les trois Evêques qui avoient prononcé

l'interdit, se retirerent avec deux autres Evêques, & demeurerent long-temps en-deçà de la mer, vivant dans toutes sortes de délices.

La rigueur de l'interdit causoit de grands embarras. Comme on ne disoit point de Messes, on n'avoit point d'hostie pour donner le viatique aux mourans; sur quoi le Pape dit, que leur foi pourroit y suppléer. Cet interdit aiant duré deux ans, le Pape chargea les Evêques qui l'avoient prononcé, de déclarer le Roi excommunié, si dans trois mois il ne satisfaisoit à l'Eglise. Comme ils n'oserent faire par eux-mêmes la commission, ils en chargerent ceux de leurs confreres qui étoient demeurés sur les lieux, mais ceux-ci n'oserent pas non plus s'en acquitter. Néanmoins [illegible] de temps tout le monde en eut connoissance, en sorte que dans les [illegible] ques, chacun se disoit tout [illegible] toit excommunié. Le Roi [illegible] diacre de Norvic qui avoit [illegible] le mit en prison chargé de [illegible] chape de plomb [illegible] de nourriture, [illegible] Le Pape alors [illegible] Il déclara tous les [illegible] absous du serment [illegible] l'avis des Cardinaux [illegible] qui portoit [illegible] & qu'à la [illegible] un successeur [illegible] ronne. Pour [illegible] cent [illegible] charger [illegible] sion [illegible] Roi Jean [illegible] perpétuelle [illegible]

Le Pape excommunie [illegible]

aussi à tous les Seigneurs & les Chevaliers de diverses nations, de se croiser pour déposséder le Roi d'Angleterre, & de travailler sous la conduite du Roi de France, à venger l'injure faite à l'Fglise. Le Pape déclara de plus, que quiconque contribueroit de ses biens ou autrement à la perte de ce Roi rebelle, recevroit de l'Eglise la même protection, que ceux qui visitoient le saint Sépulcre. Comme le Roi Jean s'étoit rendu odieux par ses violences & par ses débauches, plusieurs de ses sujets reçurent avec joie l'absolution que le Pape leur offroit du serment de fidélité.

Le Pape ordonne au Roi de France de détrôner le Roi d'Angleterre.

Le Roi de France s'y prépare.

Philippe Auguste Roi de France entreprit la guerre contre le Roi Jean par ordre du Pape, & en conséquence de l'excommunication de ce Prince. Car l'an 1213. plusieurs Evêques d'Angleterre étant revenus de la Cour de Rome, tinrent conseil en France, & publierent solemnellement la sentence prononcée contre le Roi Jean, & la notifierent au Roi Philippe, aux Evêques de France, au Clergé & au peuple. Ils ordonnerent ensuite de la part du Pape au Roi & à tous les François pour la rémission de leurs péchés, d'entrer à main armée en Angleterre, de détrôner le Roi Jean, & de mettre à sa place par l'autorité du Pape, un autre qui fût digne de régner. Le Roi Philippe qui attendoit cette occasion depuis long-temps, se prépara à la guerre, & ordonna à tous ses vassaux de se rendre à Rouen avec leurs armes & leurs chevaux. Il fit aussi armer tout ce qu'il put de vaisseaux avec toutes sortes de munitions. Le Roi d'Angleterre étant averti de l'armement du Roi de France, fit de grands préparatifs de son côté, assembla soixante-mille hommes de bonnes troupes, & équipa une

flotte ſupérieure à celle de France. Mais pendant qu'il ſe préparoit ainſi à ſe défendre contre Philippe Auguſte, un ſoûdiacre de Rome nommé Pandolfe, lui fit demander une conférence qu'il obtint, & perſuada au Roi Jean de ſe ſoumettre au Pape, en lui faiſant enviſager tous les maux dont il alloit être accablé, l'aſſurant ſur-tout que le Roi de France ſe vantoit d'avoir des lettres de preſque tous les Seigneurs d'Angleterre, qui promettoient de le reconnoître. Alors le Roi Jean fut pénétré de douleur, & ſe trouva dans un embarras terrible, voiant les périls dont il étoit menacé de toutes parts. Il étoit excommunié depuis cinq ans, il voioit le Roi de France prêt à entrer dans ſon Roiaume pour l'en chaſſer; & s'il en venoit à une bataille, il craignoit d'être abandonné par les Seigneurs d'Angleterre, ou livré à ſes ennemis.

Le Roi Jean ſe trouvant donc réduit au déſeſpoir, ſe rendit à tout ce que voulut Pandolfe. Il eut avec lui une conférence à Douvres, où ſe trouverent pluſieurs Seigneurs & un peuple nombreux. Ils convinrent d'un traité de paix dont le Pape avoit envoié le modéle, & où l'on faiſoit dire au Roi : Nous promettons de nous ſoumettre aux ordres du Pape devant ſon Légat ou ſon Nonce, ſur tous les articles pour leſquels il nous a excommunié. Nous reſtituerons à Etienne Archevêque de Cantorberi, aux Evêques bannis, & aux autres tant clercs que laïcs, intéreſſés dans cette affaire, tout ce qui leur a été enlevé, & nous les dédommagerons de toutes les pertes qu'ils ont ſouffertes. Pour cet effet auſſi-tôt après l'arrivée de celui qui nous doit abſoudre, nous ferons remettre huit mille livres ſterlings pour

Le Roi Je
ſe ſoumet
Pape, & l
donne ſon
Roiaume.

partie de la reſtitution. S'il y a quelque difficulté ſur les autres articles, nous nous en rapporterons à l'arbitrage du Pape. Cette promeſſe fut confirmée par le ſerment de pluſieurs Seigneurs. Deux jours après, le Roi Jean déclara par une charte autentique, que pour l'expiation de ſes péchés, il donnoit à l'égliſe de Rome, au Pape Innocent III. & à ſes ſucceſſeurs, le Roiaume d'Angleterre & le Roiaume d'Irlande avec tous leurs droits; qu'il ne le tiendroit plus que comme vaſſal du Pape: & que pour marque de ſujétion, outre le denier de ſaint Pierre, il paieroit tous les ans au Pape mille marcs de ſterlings, obligeant tous ſes ſucceſſeurs à maintenir cette donation ſous peine d'être déchus de la Couronne. Le Roi donna cette charte à Pandolfe pour la porter à Rome; & auſſi-tôt, en ſa préſence & devant tous les aſſiſtans, il fit hommage au Pape & ſerment de fidélité.

Enſuite Pandolfe paſſa en France chargé des Lettres du Roi Jean & des huit mille livres ſterlings, pour partie de la reſtitution qui devoit être faite aux Prélats, auſquels il perſuada de paſſer en Angleterre pour recevoir le reſte Puis il alla trouver le Roi de France, & l'exhorta fortement à ſe déſiſter de ſon entrepriſe ſur l'Angleterre; diſant qu'il ne pouvoit pas attaquer ce Roiaume ſans offenſer le Pape, puiſque le Roi Jean étoit prêt à ſatisfaire à Dieu & à l'Egliſe, & à faire ce que le Pape lui ordonneroit. A ce diſcours le Roi Philippe répondit fort en colere: qu'il avoit entrepris cette guerre par ordre du Pape, & avoit déja dépenſé plus de ſoixante mille livres pour armer des vaiſſeaux, & faire ſes proviſions d'armes & de vivres. Les ſoixante mille

livres valoient alors trente mille marcs d'argent ; qui feroient aujourd'hui un million cinquante mille livres, à compter trente-cinq livres pour un marc.

Alors le Roi Jean reprenant courage, réſolut de faire la guerre au Roi Philippe, & de deſcendre en Poitou : mais les Seigneurs refuſerent de le ſuivre, qu'il ne ſe fût fait abſoudre de l'excommunication. Il envoia donc des lettres de vingt-quatre Seigneurs à l'Archevêque de Cantorberi & aux Evêques éxilés avec lui, pour les aſſûrer qu'ils pouvoient revenir en Angleterre en toute ſûreté. Ainſi s'étant embarqués ils arriverent à Douvres, & vinrent trouver le Roi Jean à Vincheſtre. Le Roi alla au-devant des Evêques & ſe jetta à leurs pieds fondant en larmes, & les priant d'avoir pitié de lui & du Roiaume d'Angleterre. Les Evêques le releverent en pleurant, & le prenant au milieu d'eux, le menerent à la porte de l'égliſe Cathédrale, où ils réciterent le Pſeaume *Miſerere*, & lui donnerent l'abſolution dans le Chapitre. Le Roi jura de protéger l'Egliſe & le Clergé, de faire obſerver les juſtes loix de ſes prédéceſſeurs, & d'achever dans peu l'entiere reſtitution qu'il avoit promiſe. Enſuite l'Archevéque le mena à l'égliſe & célébra la Meſſe, qui fut ſuivie d'un feſtin, où les Evêques & les Seigneurs mangerent avec le Roi. Quoique l'interdit ne fût point encore levé, l'Archevêque permit aux communautés régulieres & aux Curés, de réciter l'Office divin à voix baſſe dans leurs égliſes.

Le Pape reçoit la donation du Roi.

En même-temps que le Roi Jean traitoit avec le Pape, il envoia très-ſécrétement & en grande diligence au Roi de Maroc, deux che-

Il envoie en Angleterre un Légat qui y fait beaucoup de mal.

valiers en qui il avoit une entiere confiance. Ils lui préſenterent une lettre du Roi Jean, par laquelle il lui déclaroit, que s'il vouloit le ſecourir, il lui ſoumettroit volontiers ſon Roiaume, pour le tenir de lui moiennant un certain tribut, & même renonceroit à la Religion Chrétienne, qu'il croioit fauſſe, & embraſſeroit celle de Mahomet. Le Roi de Maroc, à qui la lecture des Epîtres de ſaint Paul avoit inſpiré de l'eſtime & du reſpect pour la Religion Chrétienne, dit aux Envoiés : que le Roi leur maître étoit indigne de ſon alliance, puiſqu'il vouloit quitter une Religion ſi pure, qu'il n'héſiteroit pas lui-même d'embraſſer, s'il avoit un choix à faire. Cependant le Pape aiant reçu les Lettres du Roi d'Angleterre que Pandolfe lui avoit envoiées, lui fit une réponſe qui commence ainſi : Nous rendons graces à celui qui ſçait tirer le bien du mal, de vous avoir inſpiré, non-ſeulement de recevoir la forme de ſatisfaction que nous avons dreſſée avec beaucoup de maturité, mais encore de ſoumettre à l'Egliſe Romaine votre perſonne & votre Roiaume. Car qui a pu vous y porter, ſinon l'Eſprit de Dieu qui ſouffle où il veut ? Vous poſſédez maintenant votre Roiaume d'une maniere plus excellente qu'auparavant, puiſqu'il eſt devenu un Roiaume Sacerdotal, ſuivant les paroles de l'Ecriture. Nous vous envoions donc un Légat *à latere*, qui connoît nos intentions, & à qui nous avons donné une pleine autorité. Ce Légat qui étoit Evêque de Tuſculum, fut reçu par-tout en proceſſion avec le chant & les ornemens, quoique l'interdit durât encore. Le Légat étoit entré en Angleterre avec ſept chevaux : mais il en eut bien-tôt cinquante avec un grand nom-

tre de domestiques à sa suite. On tint à Londres une assemblée générale, où l'on parla du dédommagement que le Roi devoit donner aux Evêques, & de la levée de l'interdit.

Le Roi qui étoit présent à l'assemblée, renouvella devant le grand autel, l'acte par lequel il avoit soumis au Pape l'Angleterre & l'Irlande. Le Roi avoit envoié à Rome des députés, porter les lettres par lesquelles il marquoit sa soumission aux ordres du Pape, & la donation de son Roiaume. Le Pape les renvoia avec plusieurs lettres, dont la seconde est la Bulle d'acceptation solemnelle de la donation des Roiaumes d'Angleterre & d'Irlande. Il y en avoit une autre par laquelle le Pape ordonnoit au Légat Nicolas, de pourvoir aux Evêchés & aux Abbaïes qui vaquoient alors en Angleterre; d'y faire élire des sujets dignes, après avoir demandé le consentement du Roi & pris bon conseil; & il lui donnoit pouvoir de contraindre par censures ceux qui s'y opposeroient. En vertu de cette commission, le Légat méprisant le conseil de l'Archevêque & des Evêques, alla aux églises vacantes, & y ordonna des personnes peu capables, selon l'ancien abus d'Angleterre. Et comme quelques-uns se plaignirent de cette entreprise & en appellerent au Pape, le Légat les suspendit de leurs fonctions. Le Cardinal Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi, voulant s'opposer au mal que faisoit le Légat, tint un Concile qui défendit au Légat en vertu de l'appel, d'établir des Evêques dans les églises vacantes, au préjudice de l'Archevêque à qui ce droit appartenoit: mais le Légat n'eut point égard à cet appel; & du consentement du Roi, envoia à Rome, où il obtint tout ce qu'il

voulut, tant la donation du Roi avoit fait d'impression sur l'esprit du Pape. Le jour de saint Pierre 1214. le Légat, à la priere du Roi, leva solemnellement l'interdit. Il avoit assemblé pour cette cérémonie un grand Concile à Londres dans l'église de saint Paul qui est la Cathédrale. On chanta le *Te Deum*, on sonna les cloches, & la joie fut universelle dans tout le pais. L'interdit avoit duré six ans & près de quatre mois, & avoit produit des maux infinis.

Guerre civile en Angleterre.

Le Pape soutient le Roi Jean.

Mort de ce Prince.

A la fin de la même année, les Seigneurs demanderent au Roi la confirmation de leurs libertés. Ce Prince craignant ces Seigneurs, qu'il voioit disposés à lui faire la guerre pour ce sujet, leur demanda quelque temps pour deliberer sur une affaire si importante. Mais au commencement de l'année suivante 1215. il prit la croix de pélerin, afin de se mettre en sûreté par le privilege de la croisade. Il demanda ensuite quelles étoient les libertés dans lesquelles ils vouloient être maintenus. Ils en envoierent le Mémoire au Roi, qui dit en colere: Que ne me demandent-ils aussi le Roiaume? En même-temps il jura qu'il ne leur accorderoit jamais de telles libertés, qui le rendroient leur esclave. Sur ce refus les Seigneurs qui agissoient de concert avec l'Archevêque de Cantorberi, se choisirent un Chef, qu'ils nommerent Maréchal de l'Armée de Dieu & de la sainte Eglise, & commencerent à faire la guerre au Roi, attaquant & prenant quelques-uns de ses châteaux. Ils entrerent même dans Londres, dont ils se rendirent maitres: & le Roi se trouva tellement abandonné, qu'il lui restoit à peine quelques Chevaliers. Dans cette extrémité, il envoia dire aux Seigneurs

que pour le bien de la paix, il conſentoit à leur accorder les libertés qu'ils demandoient. Il en fit dreſſer une charte qui contenoit pluſieurs articles. Le premier étoit pour la liberté des élections, tant dans les égliſes Cathédrales que dans les conventuelles. Cet article important fut depuis confirmé par une Bulle du Pape. Les autres articles accordés par le Roi Jean, ne contiennent rien non plus qui ne paroiſſe juſte, & contraire à divers abus. Il s'en repentit néanmoins bien-tôt, étant animé par les reproches & les railleries de ceux qui l'environnoient, & qui lui diſoient qu'il n'étoit plus Roi que de nom, & qu'il s'étoit réduit à une honteuſe ſervitude.

Il donna donc des ordres ſecrets pour ſoutenir la guerre contre les Seigneurs, & il envoia à Rome demander au Pape la caſſation des chartes qu'on l'avoit contraint de dreſſer. Les Envoiés du Roi firent entendre au Pape, que le Roiaume d'Angleterre appartenant au S. Siége, les Seigneurs avoient eu tort de rien éxiger d'un Roi qui s'étoit mis ſous la protection de l'égliſe Romaine. Alors le Pape dit avec indignation: Par ſaint Pierre, nous ne laiſſerons pas cet attentat impuni. Il adreſſa donc à tous les fidéles une Bulle, par laquelle il caſſa tout ce que le Roi avoit été contraint d'accorder, & déclara excommuniés tous ceux qui ne s'y ſoumettroient pas. La Sentence aiant été apportée en Angleterre, les habitans de Londres la mépriſerent: car, diſoient-ils, elle a été rendue ſur un faux expoſé, & par conſéquent elle eſt nulle, d'autant plus qu'il n'appartient pas au Pape de régler les affaires temporelles. Dieu n'a donné à ſaint Pierre & à ſes ſucceſſeurs la conduite que de ce qui regarde l'Egliſe. Pourquoi la

cupidité insatiable des Romains s'étend-elle sur-nous ? Nos différends regardent-ils les Evêques qui occupent le Siége Apostolique ? Ils paroissent plûtôt les successeurs de Constantin que de saint Pierre, à qui ils ne ressemblent ni par le mérite ni par les œuvres. Ces lâches Romains, ces usuriers, ces simoniaques, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications. Tels étoient les murmures du peuple de Londres.

Cependant le Roi Jean ravageoit les Provinces septentrionales d'Angleterre, prenant & ruinant les châteaux des Seigneurs, & pillant le plat pais avec des troupes composées de ses sujets de deça la mer, qui enlevoient les bestiaux & toute sorte de butin, désoloient tout par le fer & par le feu, & commettoient des cruautés inouies pour avoir de l'argent, sans épargner les égliſes, ni les personnes consacrées à Dieu. Les Barons dépouillés de tout & outrés de douleur, maudissoient le Roi Jean comme le dernier des hommes, pour s'être rendu sujet & son Roiaume tributaire, même par écrit. Ils n'épargnoient pas le Pape dans leur désespoir, & lui disoient, comme s'il eût été présent : Vous qui devriez être le protecteur de la justice, le miroir de la piété, & éclairer tout le monde par votre exemple, pouvez-vous approuver & protéger un tel homme ? Aprés qu'il a épuisé les richesses de l'Angleterre & en a chassé la Noblesse, vous le soutenez, parce qu'il se soumet à vous, afin que tout vienne fondre dans le gouffre de l'avarice Romaine. Enfin les Seigneurs Anglois résolurent d'élire pour Roi, quelque Prince assez puissant pour les rétablir dans leurs biens, & jetterent les yeux sur Louis fils du Roi de

France Philippe Auguſte, âgé d'environ 29. ans. Ils envoierent donc des Ambaſſadeurs au Roi Philippe & au Prince ſon fils; & après que le Roi eut reçu d'eux des ôtages, le Prince, pour s'aſſûrer encore plus de leur fidélité, envoia dix Seigneurs François, qui furent reçus à Londres avec beaucoup de joie. Mais environ cinq ſemaines après, ils furent excommuniés par les Commiſſaires du Pape, qui voiant la déſobéiſſance des Barons & de la ville de Londres, renouvellerent contre eux aux approches de Pâques, les cenſures qu'ils avoient publiées l'année précédente, & y comprirent les Seigneurs François & leur ſuite. Le Pape fit en même-temps défenſe au Prince Louis, d'accepter la Couronne d'Angleterre: mais malgré les menaces du Pape, Louis s'aſſujettit les Provinces Méridionales & Orientales d'Angleterre, & envoia en même temps des députés à Rome pour y plaider ſa cauſe, & pour y faire valoir les droits qu'il prétendoit avoir ſur la Couronne d'Angleterre. Cependant le Roi Jean ſe défendoit contre Louis & contre les Seigneurs Anglois, & cette guerre civile fut pour l'égliſe & le Roiaume d'Angleterre, la ſource d'une infinité de malheurs. Le Roi Jean aiant perdu ſon bagage & ſon tréſor au paſſage d'une riviere, tomba malade de chagrin, & mourut l'an 1216. après avoir regné dix-huit ans. Il étoit alors dépouillé de preſque tous ſes Etats, ce qui lui confirma le ſurnom de Jean *ſans Terre*, qui lui avoit été donné dès ſa jeuneſſe, lorſque dans le partage que ſon pere Henri II. fit de ſes Etats entre ſes enfans, il n'y eut qu'une très-petite part. Il avoit nommé pour ſon ſucceſſeur ſon fils Henri III. âgé de neuf ans, & l'avoit mis ſous la protection du S. Siége.

Regne de Henri III. Le Pape Honorius le soutient contre Louis fils de Philippe Auguste.

Le Pape Honorius III. qui venoit de succéder à Innocent III. soutint le jeune Henri contre Louis fils de Philippe Auguste. Mais craignant de s'attirer l'indignation du Roi de France, par la protection qu'il donnoit au jeune Roi d'Angleterre, il écrivit à l'Abbé de Citeaux & à celui de Clairvaux, dont il sçavoit que le crédit étoit grand à la Cour de France. Vous irez, leur dit-il, trouver le Roi de nôtre part; & prosternés en terre, vous le prierez avec larmes, & le conjurerez par le sang de Jesus-Christ, tant pour sa propre gloire que pour le respect du S. Siége, de remettre aux jeunes Princes l'offense qu'il peut avoir reçue du Roi leur pere, & de procurer sincérement le retour de son fils Louis, & la réstitution de ce qu'il a pris du Roiaume d'Angleterre, pour nous délivrer lui & nous de la fâcheuse nécessité où son fils nous a mis. Vous irez aussi trouver le Prince Louis; & vous le conjurerez de même au nom de celui qui est au-dessus des Roiaumes de la terre & qui les donne à qui il lui plaît, de cesser de persécuter ces pupilles: de se vaincre lui même, & de sacrifier à Dieu & au S. Siége la honte qu'il pourroit craindre en cette occasion. Mais ne laissez pas de lui déclarer, que s'il ne se rend à vos exhortations; comme nous ne pouvons abandonner ces pupilles, nous invoquerons contre lui le ciel & la terre, & nous appesantirons sur lui notre main de tout notre pouvoir, selon qu'il nous sera inspiré d'en-haut. Cette lettre qui est de 1216. eut son effet: le Prince Louis abandonna le dessein qu'il avoit de s'emparer de la Couronne d'Angleterre, & retourna en France. Mais le Roi Philippe son pere ne voulut pas communiquer avec lui, ni même lui parler, tant il respecta

les censures de l'Eglise, dont son fils avoit été frappé. Le Prince Louis irrité, retourna en Angleterre pour secourir la ville de Lincolne que les Anglois assiégeoient. Le Légat étoit avec eux, & les encourageoit contre les François excommuniés. La veille de la bataille le Légat parut à la tête de l'armée, avec tout le clergé revêtu d'aubes, & excommunia Louis & tous ses complices, promettant au contraire indulgence pleniere à tous ceux qui servoient le Roi Henri en cette occasion. Les François furent défaits & mis en fuite. Alors le Prince Louis fit la paix, fut absous de l'excommunication par le Légat, & retourna en France.

Le Pape demande deux prébendes en chaque église.

Lorsque l'Angleterre commença à respirer, après les troubles dont elle avoit été agitée sous le regne de Jean sans terre, le Cardinal Etienne de Langton Archevêque de Cantorbery & Légat du Pape, tint un Concile près d'Oxford pour rétablir la discipline. Quelques années après, le Pape Honorius envoia au Roi Henri un Nonce chargé d'une Bulle où le Pape parloit ainsi : Depuis très-long-temps l'église de Rome est décriée & accusée d'avarice, à cause des présens qu'elle reçoit, & des grandes sommes d'argent que l'on y exige pour l'expédition des affaires. La cause de ce scandale est la pauvreté de l'église Romaine, qui ne pourroit soutenir sa dignité, ni même avoir la subsistance nécessaire sans le secours de ses enfans. Or nous avons trouvé par le conseil de nos freres les Cardinaux, un moien de faire cesser ce scandale, & de rendre la justice à Rome gratuitement, si vous y voulez consentir. C'est que vous nous donniez deux prébendes de toutes les églises Cathédrales, & le revenu de deux places dans chaque

monaſtere. Cette Bulle parut propoſer un remede pire que le mal, & on dit au Légat qu'on ne pouvoit lui donner de réponſe, ſans avoir auparavant conſulté tous ceux qui étoient intéreſſés dans cette affaire.

Mort d'Etienne de Langton Archevêque de Cantor. Richard eſt élu pour lui ſuccéder.

Etienne de Langton mourut l'an 1228. après avoir tenu le Siége de Cantorberi dix-huit ans. Il laiſſa pluſieurs Ecrits, principalement des commentaires ſur l'Ecriture, que l'on garde manuſcrits dans les bibliotheques d'Angleterre. Après ſa mort les moines de Cantorberi élurent un d'entre eux nommé Gautier, que le Roi refuſa, parce qu'il avoit une aſſez mauvaiſe réputation. Gautier alla à Rome pour faire confirmer ſon élection, & le Roi y envoia des Evêques pour faire connoître au Pape Grégoire IX. l'indignité du ſujet que les moines avoient élu. Ces Evêques ſollicitoient continuellement le Pape & les Cardinaux, qui ſe rendoient difficiles à l'ordinaire, afin de vendre plus cher le jugement qu'ils devoient porter. Enfin les députés du Roi voulant à quelque prix que ce fût, faire caſſer l'élection, promirent au Pape de la part du Roi, la dîme de tous les biens meubles d'Angleterre & d'Irlande, pour l'aider à ſoutenir ſa guerre contre l'Empereur. Le Pape qui n'avoit rien plus à cœur que cette guerre, rendit à ce prix une ſentence qui caſſoit l'élection que les moines avoient faite, ſe reſervant de mettre par proviſion un Archevêque dans cette égliſe. Cette réſerve mérite d'être remarquée. Alors les Envoiés du Roi & des Evêques ſuffragans de Cantorberi, aiant montré au Pape leurs pouvoirs, propoſerent pour Archevêque le Docteur Richard, chancelier de l'égliſe de Lincolne, aſſurant que c'étoit un hom-

me très-sçavant & très-vertueux, & capable de rendre de grands services à l'église Romaine & au Roiaume d'Angleterre. Le Pape consentit à le leur donner pour Archevêque, & écrivit aux Evêques de la Province une Bulle, où il leur ordonne de recevoir le Métropolitain qu'il leur a donné, faisant entendre par-là qu'il l'avoit choisi de son propre mouvement.

La Cour Rome éxer des éx ctio en Angleterre.

Pour recueillir la dime que les Envoiés du Roi avoient promise, le Pape envoia un Nonce, qui lut publiquement la lettre par laquelle il demandoit à tous les clercs & aux laiques, la dime de tous leurs biens meubles, pour faire la guerre à l'Empereur Frideric. Si, disoit le Pape dans cette lettre, l'église de Rome succombe, il faut que tous les membres périssent avec leur chef. On voit ici l'équivoque, si commune en ce temps-là, de confondre l'Eglise avec l'Etat temporel du Pape ou des Evêques; car l'Empereur n'attaquoit point leur puissance spirituelle. Toute l'assemblée où cette lettre fut lue, s'attendoit que le Roi y répondroit comme il convenoit, mais il garda le silence. Les Seigneurs & tous les laiques refuserent nettement de donner cette décime, ne voulant pas soumettre à l'église de Rome leurs terres & leurs biens temporels. Mais les Evêques & tout le clergé, après avoir long-temps délibéré & beaucoup murmuré, se soumirent à cette éxaction de la Cour de Rome, [illegible]gnant l'excommunication ou l'[illegible] s'opposoient aux ordres du Pape [illegible] convenir d'une somme qui [illegible] trop incommodés; mais le Nonce [illegible] de faire paier la décime sans [illegible]tion. Il montra les pouvoirs qu'il [illegible]

communier les opposans & d'interdire leurs églises. Comme le Pape avoit besoin d'un prompt secours, le Nonce obligea les Prélats de lui avancer au plutôt l'argent, en l'empruntant ou autrement, en leur disant de se faire ensuite rembourser par les particuliers. Le Nonce comprit même dans cette décime la récolte de l'année, qui étoit encore en herbe; & il l'exigea avec tant de rigueur, que les Evêques furent obligés de vendre ou d'engager les reliquaires, les calices, & les autres vases sacrés. Le Nonce avoit avec lui des usuriers, qui sous le nom de marchands, offroient de l'argent à ceux qui étoient pressés; mais à de si gros intérêts, qu'on les chargeoit par-tout de malédictions: & depuis ce temps-là, plusieurs de ces usuriers Ultramontains s'établirent en Angleterre. Ce qui consoloit un peu les Anglois de cette exaction de la Cour de Rome, c'est que les autres Roiaumes n'en étoient pas exemts.

Mort de l'Archevêque Richard. Les Romains maltraités en Angleterre.

Deux ans après la levée de cette décime, c'est-à-dire l'an 1231 Richard Archevêque de Cantorberi alla à Rome proposer au Pape plusieurs sujets de plaintes contre Henri III. Roi d'Angleterre, & contre quelques Evêques qui négligeoient le soin de leur troupeau, & ne s'appliquoient qu'à des affaires temporelles. Le Roi envoia aussi-tôt des clercs pour le justifier auprès du Pape: mais l'Archevêque seul fut écouté, & obtint ce qu'il voulut. Sa mort, qui arriva lorsqu'il revenoit en Angleterre, l'empêcha de réformer les abus dont il s'étoit plaint au Pape. Les moines de Cantorberi firent plusieurs élections, que le Pape cassa l'une après l'autre. Il se forma alors contre les Romains établis en Angleterre une terrible

conjuration. On fit courir par-tout des lettres pour exhorter les Anglois à secouer le joug que la Cour de Rome vouloit imposer, & plusieurs s'associerent pour attaquer les Romains. Ils se couvroient le visage pour n'être point reconnus, & pilloient les greniers des plus riches Romains, vendoient le blé à bon marché, & en donnoient gratuitement aux pauvres. Ces inconnus vuiderent en peu de temps tous les magazins sur lesquels les usuriers Ultramontains avoient compté faire de gros profits, & se retirerent ensuite avec beaucoup d'argent. Ces violences s'étendirent dans toute l'Angleterre. On vendoit presque pour rien les blés des Romains, & on en faisoit aux pauvres de grandes libéralités. Les clercs de Rome se tenoient cachés dans des monasteres, & n'oso ent même se plaindre, aimant mieux perdre leurs biens que la vie. Le Pape Grégoire IX. fut extrêmement irrité de cette violence, & écrivit au Roi Henri des lettres fort vives, où il lui faisoit de grands reproches de ce qu'il souffroit ces désordres, sans en punir sévérement les auteurs; & le menaçoit d'excommunication, & le Royaume d'interdit, s'il n'y apportoit un remede prompt & efficace. Le Roi fit faire des informations, qui ne paroissent point avoir eu de suite.

Le Siége de Cantorberi aiant été vacant pendant deux ans, le Pape qui avoit déja cassé trois élections faites par les moines, leur permit enfin d'élire pour Archevêque le Docteur Edmond, chanoine & trésorier de Sarisberi, & lui envoia même le pallium, afin qu'il entrât plutôt en exercice de ses fonctions. Edmond étoit né près d'Oxford de parens vertueux. Edouard son pere, qui étoit marchand, se retira dans un

9. Edmond Archevêque de Cantorberi.

monastere du consentement de la femme Mabile qui prit soin de l'éducation de leurs enfans dont Edmond étoit l'aîné. Elle l'accoutuma dès l'enfance à jeûner au pain & à l'eau les vendredis ; & l'envoiant étudier à Paris, elle lui donna deux cilices, pour en user deux ou trois fois la semaine : elle lui recommanda aussi de dire le pseautier tout entier les Dimanches & les fêtes avant que de manger. Par le conseil d'un prêtre, il fit vœu de virginité devant une image de la sainte Vierge, & l'observa fidelement. Ses sœurs voulant être religieuses, Edmond s'adressa à une communauté où on refusa de les recevoir, à moins qu'il ne donnât une certaine somme d'argent. Edmond choqué de cette proposition se retira, craignant qu'il n'y eût de la simonie. Il apprit en même-temps qu'il y avoit un monastere fort pauvre, où l'on observoit une grande régularité ; il alla trouver la Prieure, qui reçut ses sœurs sans rien demander. Edmond les y fit entrer, & alla ensuite avec son frere étudier à Paris. Il fit bien-tôt de grands progrès, & devint professeur d'humanités & de philosophie. Il entendoit tous les jours la Messe & disoit l'Office canonial, chose rare parmi les professeurs de ce temps-là. Après avoir enseigné pendant six ans les arts libéraux, il résolut de s'appliquer à la Théologie. Alors il vacqua encore davantage au saint exercice de la priere, & il assistoit toutes les nuits à matines dans l'église de saint Merri, près de laquelle il logeoit. En peu d'années il devint capable d'enseigner & de prêcher avec succès ; & il s'acquitta de ces deux importantes fonctions avec tant de zéle, que plusieurs de ses disciples renoncerent au siecle & embrasserent la vie monastique. Quand il eut été ordonné

prêtre il augmenta ses austérités & ses prières. Quoiqu'on lui offrit plusieurs bénéfices, il n'en voulut jamais avoir qu'un seul. Enfin pour se décharger des leçons de théologie, & s'appliquer plus librement à la prédication, il accepta la dignité de trésorier dans l'église de Sarisberi, & obtint dispense du Pape, pour ne point assister au jugement des procès. Le Pape le chargea de prêcher la croisade, & lui permit de recevoir sa subsistance des églises où il prêcheroit; mais il voulut toujours prêcher gratuitement. Tel étoit le Docteur Edmond, quand les députés de Cantorberi vinrent lui apprendre, qu'il étoit élu pour remplir ce grand Siége. Il ne vouloit point accepter, quoique l'Evêque de Sarisberi lui commandât sérieusement d'obéir; & il ne se rendit que quand on lui déclara qu'il y étoit obligé sous peine de péché mortel. Il fut donc sacré par l'Evêque de Londres, en présence du Roi Henri & de treize Evêques; & le jour même de son sacre, il célébra la Messe avec le pallium, que le Pape avoit eu la précaution de lui envoier. Ce fut en 1234.

Trois ans après, le Roi Henri pria le Pape Grégoire IX. par une lettre secrète, d'envoier en Angleterre un Légat. Le Pape reçut avec joie la proposition, & envoia Otton Cardinal diacre, dont il étendit la légation sur le pais de Galles, d'Irlande & d'Ecosse. Plusieurs Seigneurs furent indignés de voir le Roi si servilement dévoué à la Cour de Rome. Ce Prince, disoient-ils, renverse tout & ne tient point ses promesses. Il a fait venir à notre insçu ce Légat, qui va changer toute la face du Roiaume. On disoit aussi que l'Archevêque Edmond avoit fait au Roi des reproches sur sa conduite, particulièrement sur la détention du Légat.

Le Pape voie un Légat en Angleterre.

parce qu'il prévoioit que cet Envoié du Pape nuiroit beaucoup au bien public & à sa dignité. Le Légat fit son entrée en Angleterre avec beaucoup de pompe & d'appareil. Les Evêques & les plus considérables du clergé allerent au-devant de lui jusqu'à la mer ; quelques-uns même s'avancerent dans des barques, & lui firent de très-riches présens. Plusieurs Evêques lui avoient envoié jusqu'à Paris leurs députés, qui lui présenterent des piéces d'écarlate & des vaisses précieux, en quoi ils furent blâmés de toutes les personnes sensées.

Otton n'accepta pas tout ce qu'on lui offrit à son arrivée ; & ce refus, si contraire à la coutume des Romains, modéra l'indignation qu'on avoit concue contre lui. Mais il s'empara de tous les revenus des bénéfices vacans, & les distribua à ceux qui l'accompagnoient. Le Roi alla le recevoir au bord de la mer, s'inclina jusqu'à ses genoux, & le conduisit avec honneur au-dedans du Roiaume. Les Evêques & les Abbés le reçurent avec un profond respect, en procession & au son des cloches. Malgré ces marques extérieures de vénération, on maudissoit en secret le Roi qui avoit fait venir ce Légat. On l'accusoit d'avoir eu la lâcheté de dire qu'il ne pouvoit disposer de rien dans son Roiaume, sans le consentement du Pape ou de son Légat. Cependant on apportoit toujours à ce Légat de riches présens, de la vaisselle, des habits de prix, des fourrures, de l'argent, des provisions de bouche. Le seul Evêque de Vinchestre, sçachant qu'il devoit passer à Londres, lui envoia cinquante bœufs gras, cent chargés de pur froment, & huit muids d'excellent vin.

Le Légat se trouva à une assemblée des Seigneurs que le Roi avoit convoquée à York. Alexandre Roi d'Ecosse y vint aussi, y étant appelié par le Roi d'Angleterre & par le Légat; & les deux Rois terminerent leurs différends. Le Légat voulut ensuite entrer en Ecosse suivant sa commission, pour y regler les affaires ecclesiastiques comme en Angleterre; mais le Roi d'Ecosse lui dit: Je ne me souviens point d'avoir vu de Légat dans mon Roiaume, & sa présence est fort inutile; tout y va bien, graces à Dieu. Je n'ai pas même ouï dire qu'il en soit venu du temps de mes prédécesseurs, & je ne le souffrirai point, tant que je serai dans mon bon sens. C'étoit une vive censure de la conduite du Roi d'Angleterre. Au reste, ajouta le Roi d'Ecosse, comme vous avez la réputation d'être un saint homme, je ne vous empêcherai pas de venir voir mon Roiaume. Mais si vous y entrez, je vous conseille d'être bien sur vos gardes, de peur qu'il ne vous arrive quelque accident; car ses habitans sont des hommes cruels & barbares, que je ne pourrois moi-même retenir, s'ils vouloient vous insulter. Ce discours du Roi Alexandre ôta au Légat l'envie d'aller en Ecosse, & il ne quitta plus le Roi d'Angleterre, qui lui étoit soumis en tout.

Le Roi d'Ecosse empêche le Légat de passer dans son Roiaume pour y exercer sa juridiction.

Tumulte à Oxford, qui oblige le Légat de s'enfuir.

Il fut reçu très-honorablement à Oxford. Les écoliers de l'Université de cette ville lui envoierent avant le dîner un présent honnête pour sa table, & vinrent ensuite pour le saluer. Mais le portier, qui étoit un Italien, leur refusa l'entrée en les chargeant d'injures. Les écoliers forcerent la porte, & les Romains voulant les repousser, il y eut une espece de combat à coups de poing & de bâton. Le mal-

ce d'hôtel étoit le frere du Légat, qui lui avoit donné cet emploi, parce qu'il craignoit d'être empoisonné. Etant dans la cuisine pour donner ses ordres, il vit un pauvre prêtre Hibernois à la porte, qui attendoit quelques restes de ce qui seroit desservi, & le maître d'hôtel eut la bassesse & l'inhumanité de lui jetter au visage de l'eau bouillante. Alors un clerc Anglois s'écria : Quelle indignité ! Pouvons-nous le souffrir ? En même-temps il banda un arc, tira une flêche, & en perça le frere du Légat, qui tomba mort. Le Légat effraié se réfugia dans la tour de l'église revêtu d'une chape de chanoine, & ferma les portes sur lui ; mais la nuit ayant fait finir le combat, il alla en diligence trouver le Roi son protecteur.

Cependant les écoliers en fureur le cherchoient par-tout en criant : Où est-il cet usurier, ce simoniaque insatiable d'argent, qui séduit le Roi, qui enrichit des étrangers de nos dépouilles ? Ces cris qu'il entendoit en partant, lui firent précipiter sa course. Le Roi touché des plaintes du Légat, envoia des troupes à Oxford pour délivrer les Romains, qui se tenoient cachés, & pour prendre les écoliers, dont trente furent mis en prison. Le Légat mit en même-temps la ville d'Oxford en interdit, & suspendit tous les exercices de l'Université. Il assembla ensuite tous les Evêques d'Angleterre, pour avoir satisfaction de cette insulte ; mais les Evêques lui représentèrent que la querelle avoit commencé par ses domestiques ; & qu'au reste les écoliers avoient été les plus maltraités. Ils voulurent bien néanmoins lui faire satisfaction. Ils s'assemblerent pour cet effet à saint Paul, allerent à pied au logis du Légat, qui en étoit

aſſez éloigné, & ſe préſenterent devant lui ſans manteaux, ſans ceintures & nuds pieds, lui demandant humblement pardon. Il le leur accorda & rétablit l'Univerſité d'Oxford dont il leva l'interdit. Le Légat voulut enſuite retourner à Rome, & en obtint la permiſſion du Pape; mais le Roi Henri la fit révoquer, parce qu'il croioit ne pouvoir pas vivre ſans lui. La Nobleſſe étoit indignée de cette conduite du Roi. Quelque temps après, il náquit à ce Prince un fils qu'il fit nommer Edouard. Un Evêque fit ſur lui les exorciſmes; le Légat Otton le baptiſa, quoiqu'il ne fût que diacre, & ſaint Edmond Archevêque de Cantorberi le confirma. Il eſt remarquable que l'on ait donné la Confirmation à un enfant que l'on baptiſoit, & que l'on ait diviſé les cérémonies du Baptême.

L'année ſuivante, le Légat fit publier en Angleterre un Mandement, par lequel il déclaroit abſous de leur vœu ceux qui avoient promis de ſe croiſer, à condition qu'ils lui remettroient la ſomme qu'ils auroient emploiée pour faire ce voiage. Cette nouvelle exaction cauſa un grand ſcandale parmi le peuple. Tous les Evêques, les principaux Abbés, & pluſieurs Seigneurs, s'aſſemblerent pour entendre les ordres du Pape. Le Légat Otton leur fit un long ſermon, qu'il conclut en diſant, que le Pape pour ſe défendre contre l'Empereur, avoit beſoin de la cinquiéme partie de tous les revenus eccléſiaſtiques. Toute l'aſſemblée fut indignée d'une propoſition ſi révoltante; mais perſonne n'oſa réſiſter ouvertement, & l'on ſe contenta de demander du temps pour y penſer. Richard frere du Roi, & pluſieurs

Le Pape ge le cinq me des r nus eccl ſtiques d' gleterre.

autres Seigneurs déclarerent qu'ils alloient partir pour la Terre sainte. Les Prélats fondant en larmes dirent au Prince Richard : Pourquoi, Seigneur, nous abandonnez-vous, & nous laissez-vous ainsi en proie aux étrangers ? Ce Prince répondit : Quand je ne serois pas croisé, je m'en irois fort loin, pour n'être pas témoin de la désolation de ce Roiaume, & des maux dont je le vois accablé. S. Edmond fut le premier qui consentit à la levée du cinquiéme des revenus ecclasiastiques : il paia pour sa part huit cens marcs d'argent aux collecteurs du Pape, & les autres Prélats suivirent son exemple. Le saint Archevêque ne s'étoit rendu si facile, que dans l'espérance de procurer à l'église d'Angleterre un grand bien, qui étoit la liberté des élections. Il s'étoit plaint au Pape Grégoire IX. par des lettres touchantes, de ce qu'on y donnoit atteinte. Mais ses justes remontrances furent sans effet. Le Pape peu de temps après lui ordonna, de même qu'aux Evêques de Lincolne & de Sarisberi, de pourvoir 300. Romains des premiers bénéfices vacans, sous peine d'être privés du droit de conférer aucun bénéfice, jusqu'à ce que ce nombre fût rempli. Cet ordre du Pape parut fort étrange, & l'on disoit en Angleterre, que le Pape avoit fait avec les Romains une convention, par laquelle il leur avoit promis pour leurs enfans ou pour leur parens, autant qu'ils voudroient de bénéfices en Angleterre, à condition qu'ils se ligueroient contre l'Empereur.

Les Abbés allerent se plaindre au Roi du Mandement si injuste qui étoit venu de Rome. Seigneur, lui dirent-ils, le Pape nous accable chaque jour de nouvelles impositions, &

nous laisse à peine respirer. Nous vous demandons votre protection contre de pareilles entreprises. Le Roi jetta sur eux un regard d'indignation, leur parla d'un ton menaçant; & adressant la parole au Légat qui étoit présent: Voiez, dit-il, ces misérables, qui murmurent plutôt que de se soumettre à vos volontés. Faites d'eux ce qu'il vous plaira: je vous prête un de mes plus forts châteaux pour les y mettre en prison. Les pauvres Abbés se retirerent confus, & disposés à obéir au Légat. Les Evêques aiant été assemblés à ce sujet en présence du Légat, n'oserent pas le contredire ouvertement, mais ils proposerent leurs raisons avec modestie, & demeurerent fermes à ne rien accorder. Nous ne devons pas, dirent-ils, emploier nos revenus à faire répandre le sang des chrétiens; car le Mandement du Pape porte que c'est pour faire la guerre à l'Empereur. D'ailleurs quand nous avons donné les décimes au Pape, il nous a fait protester qu'on ne feroit plus de semblable exaction, beaucoup moins un impôt aussi exhorbitant que le [illegible]. Enfin le Roi est menacé d'avoir à soutenir la guerre, & il seroit fâcheux d'appauvrir davantage le Roiaume, déja [illegible] de la Noblesse, qui en partant pour la croisade a emporté des sommes considérables. Le Légat n'obtenant rien des Evêques [illegible] aux Curés, & leur fit des menaces & des promesses. Mais ils s'en [illegible] Evêques; & [illegible] Romaine a son [illegible] ministration, [illegible] leur qui n'est [illegible] l'église Romaine. La [illegible] délier donnée à S. Pierre, [illegible]

faire des exactions. Les revenus des églises sont destinés à entretenir les bâtimens, à faire subsister ses ministres, à nourrir les pauvres; on ne doit point les appliquer à d'autres usages. Cette contribution, ajoutoient ces curés, donne lieu à de nouveaux murmures contre l'Eglise Romaine. Car on dit publiquement: On a déja fait de pareilles exactions, qui ont épuisé le Clergé; & aussi-tôt que l'argent a été extorqué, le Pape & l'Empereur se sont accordés, sans qu'on ait rendu un denier: au contraire s'il restoit quelque chose à payer, on ne l'exigeroit pas avec moins de rigueur. Le Légat voiant la fermeté de ces Evêques & de ces curés, s'efforça de les diviser. Il leur fit parler par le Roi, qui en gagna plusieurs par l'espérance de plus grandes dignités, ensorte que la plûpart se soumirent à la nouvelle imposition.

Vie de S. Edmond de Cantorbery.

S. Edmond étoit sensiblement touché des maux dont il voioit l'église d'Angleterre affligée de jour en jour. La condescendance dont il avoit usé, en consentant à donner au Pape tout ce qu'il avoit demandé, n'avoit produit que de mauvais effets: l'Eglise n'en étoit que plus opprimée; étant en même-temps dépouillée de ses libertés, & de ses biens temporels. Le saint Archevêque fit au Roi des reproches, d'avoir permis au Legat du Pape d'exercer en Angleterre une espece de tyrannie. Enfin accablé de douleur, il se condamna à un éxil volontaire, passa en France, & se retira dans l'Abbaie de Pontigni au Diocèse d'Auxerre, à l'exemple de saint Thomas son prédécesseur. Il s'y appliqua à la lecture des saintes Ecritures, & vécut dans les jeûnes & dans la priere. Il copioit des livres, & alloit quelquefois prêcher dans les lieux voisins. Il tomba bien-

tôt dangereusement malade étant épuisé de mortifications, & consumé d'affliction des mauvaises nouvelles qu'il apprenoit d'Angleterre, où le Légat du Pape achevoit de ruiner la discipline. Par le conseil des médecins, il fut transporté à Soissi monastere de chanoines réguliers près de Provins. Sa maladie augmentant, il se fit apporter le Corps de Notre-Seigneur, étendit les mains, & lui dit avec une grande confiance: Seigneur, c'est en vous que j'ai cru, c'est vous que j'ai préché, & vous sçavez que je n'ai cherché que vous sur la terre. Après avoir reçû le saint Viatique, il parut comblé de joie. Enfin il mourut le seize de Novembre de l'an 1240. On ouvrit son corps: on laissa son cœur & ses entrailles à Soissi, & on porta son corps à Pontigni. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Il est connu dans le païs sous le nom de S. Edme, & sa mémoire y est en une singuliere vénération. Nous avons de lui un Traité de piété intitulé le Miroir de l'Eglise, qu'il composa pour l'édification des moines de Pontigni. Six ans après, il fut canonisé par le Pape Innocent IV. La bulle de sa canonisation contient un abrégé de ses vertus & de ses miracles. Le Roi saint Louis, la Reine sa mere, & une multitude de personnes de distinction assisterent à la levée de son corps.

Le Roi Henri engagea les moines de Cantorberi à élire pour successeur de saint Edmond, Boniface oncle de la Reine Eleonore son épouse. Ils n'étoient pas persuadés de sa science, de sa vertu, & de sa capacité pour remplir ce grand Siége: mais ils sçavoient que le Roi obtiendroit aisément du Pape la cassation de toute élection qui ne lui seroit

9. Richard Evêque de Chichester.

pas agréable. Ce Prince qui par son dévouement à la Cour de Rome en obtenoit tout ce qu'il vouloit, troubla souvent les élections, & persécuta plusieurs bons Evêques qui ne lui étoient pas agréables. L'un des plus célébres fut saint Richard de Chicheſtre. Il étoit né à la fin du douziéme siécle dans le Diocèſe de Vorcheſtre. Il alla d'abord étudier à Oxford, & ensuite à Paris, où vivant dans une grande pauvreté, il fit de grands progrès dans les sciences. Il passa en Italie, où il étudia le Droit canonique pendant sept ans, & retourna ensuite en Angleterre, où il fut fait Chancelier de l'Université d'Oxford. S. Edmond qui connoissoit son mérite, voulut l'attacher à son égliſe, & le fit Chancelier de Cantorberi. Richard remplit cette charge avec beaucoup d'humilité & de désintéreſſement. Il suivit saint Edmond à Pontigni, & fut toujours son fidéle disciple. Aiant été élu canoniquement Evêque de Chicheſtre, & sacré à Lyon par le Pape Innocent IV. il éprouva en Angleterre les effets de l'injuſtice du Roi Henri. Il trouva que les officiers de ce Prince avoient diſſipé tous les revenus de son Evêché, & que le Roi même avoit fait défendre à tout le monde de lui rien prêter. Il fut réduit à ſubſiſter par la charité de ceux qui vouloient bien le loger & le nourrir. Deux ans après, le Pape Innocent obligea le Roi de rendre à Richard les terres de l'égliſe de Chicheſtre. Alors le saint Evéque commença à faire des aumônes très-abondantes; & comme son frere ſur lequel il s'étoit déchargé de son temporel, lui repréſentoit que son revenu n'y pouvoit ſuffire, il lui répondit: Eſt-il juſte que nous nous ſervions de vaiſſelle d'argent, tandis que Jeſus-Chriſt

souffre la faim dans la personne des pauvres ! Je n'ai besoin que de vaisselle de terre : qu'on vende jusqu'à mon cheval, pour secourir ceux qui sont dans la misere. Ce saint Prélat menoit une vie très-austere, pratiquoit toutes sortes de bonnes œuvres, & trouvoit ses délices dans l'exercice de la priere. Il ne donnoit point de bénéfices à ses parens. Il résista avec une fermeté invincible à l'Archevêque de Cantorberi, & au Roi même, qui le sollicitoient en faveur d'un curé scandaleux. Il rompoit assiduement à son peuple le pain de la divine parole : il entendoit des confessions, consoloit & encourageoit les pénitens, & donnoit de sages conseils à tous ceux qui s'adressoient à lui. Sa mort arriva l'an 1253. à Douvres où le Pape l'avoit chargé d'aller prêcher la croisade. Il avoit voulu être logé dans l'Hôpital de cette ville. Il étoit dans la cinquante sixiéme année de son âge. Son corps fut reporté à Chichestre, & il se fit à son tombeau plusieurs miracles. Neuf ans après, le Pape Urbain IV. le mit dans le catalogue des saints ; & l'Eglise honore sa mémoire le 3. Avril, qui est le jour de sa mort.

Robert Grosse-tête Evêque de Lincolne mourut la même année que saint Richard. Il étoit sçavant, & menoit une vie irréprochable, & avoit un zéle ardent pour la pureté des mœurs & de la discipline : mais quelques personnes, qui ne considéroient point assez les effets que ce zéle peut produire dans un saint Pasteur, l'accusoient de ne point garder assez de modération dans ses discours. Ayant reçu un ordre du Pape Innocent IV. qui ne lui paroissoit pas juste, il écrivit ainsi aux Evêques qui le lui avoient adressé ; Sçachez que j'obéis avec

Robert Evêque de Lincolne.

respect aux Mandemens apostoliques, mais je m'oppose pour l'honneur du S. Siége à tous les Mandemens qui ne meritent pas ce nom. Un Décret n'est point apostolique, à moins qu'il ne s'accorde avec la doctrine des Apôtres & de Jesus-Christ. Or le Décret que j'ai reçu y est entierement contraire. Il renferme la clause, non obstant, qui est un renversement de la discipline. Cet Evêque veut dire qu'il n'y a plus de regle certaine, s'il est permis au Pape d'annuller par cette clause toutes les loix ou les conventions particulieres contraires à ses volontés. De plus, continue-t-il, il n'y a point de plus grand péché que celui de perdre les ames, en les privant des services qu'on leur doit en qualité de Pasteur, & en ne songeant qu'à tirer du troupeau les commodités temporelles. Comme la cause du mal est pire que l'effet, il est évident que ceux qui donnent à l'Eglise de mauvais Pasteurs & des meurtriers des ames, sont pires qu'eux, & approchent de l'Ante-christ; d'autant plus qu'aiant reçu dans l'Eglise une plus grande puissance, ils sont plus obligés d'en bannir les mauvais Pasteurs. Le S. Siége qui n'a reçu sa puissance de Jesus-Christ que pour l'édification, ne peut donc rien ordonner ni rien faire qui tende à un crime si énorme: autrement ce seroit abuser manifestement de sa puissance.

Le Pape fut fort irrité de cette lettre, & il vouloit faire punir l'Evêque de Lincoln par le Roi d'Angleterre. Mais les Cardinaux lui aiant représenté que ce Prélat étoit très-estimé en France & en Angleterre, lui parlerent ainsi: Saint Pere, il ne conviendroit point de décerner quelque chose de fâcheux contre cet Evêque; car, pour dire la vérité, il n'a-

vance

vance rien que de vrai : nous ne ſçaurions le condamner. C'eſt un Prélat très-Catholique, & même très-ſaint ; plus religieux que nous, meilleur que nous, & qui méne une vie admirable. Cet aveu eſt remarquable dans la bouche des Cardinaux, & il fait honneur à leur ſincérité. Ils ajouterent : On ne croit pas qu'il y ait parmi les Evêques un plus grand homme, ni même aucun qui puiſſe lui être comparé. Il paſſe pour habile philoſophe ; il ſçait parfaitement bien le latin & le grec, il eſt zélé pour la juſtice ; il eſt grand prédicateur ; c'eſt un homme fort chaſte, & ennemi déclaré des ſimoniaques. Ils conſeillerent donc au Pape de diſſimuler la choſe, pour ne point exciter de tumulte.

Peinture que fait Robert de Lincolne des maux de l'Egliſe.

Matthieu Paris rapporte que cet Evêque étant allé à Rome, pour pourſuivre l'appellation que des Templiers & Hoſpitaliers qui ſe prétendoient exempts, avoient interjettée au Pape des cenſures qu'il avoit portées contre eux, & dont ils ſe firent relever à Rome à force d'argent ; il rapporte, dis-je, que ce Prélat ſortant de l'appartement du Pape, avoit dit tout haut, & de maniere que le Pape pouvoit l'entendre : O argent, argent ! que ne pouvez-vous pas, ſur-tout à la Cour de Rome ? Il avoit compoſé un diſcours contre les abus qui étoient dans l'Egliſe, & principalement à la Cour de Rome, & il fit préſenter ce diſcours à Innocent IV. qui étoit à Lyon. Il fut lu en préſence de ce Pape & des Cardinaux, & il contient des choſes très-fortes ſur l'état général de l'Egliſe ; d'autres qui font beaucoup de honte à la Cour Romaine ; & d'autres enfin où il paroît avoir en vue des temps poſterieurs, dont il décrit la déſolation d'une ma-

niere très-surprenante. Après avoir montré que l'Eglise avoit fait autrefois de grands progrès, & s'étoit conservée pure & sans tache par les soins des bons Pasteurs, il ajoute : Mais, ô malheur ! Cette grande étendue de l'Eglise, qui a tant couté de peines & de travaux, est presque resserrée en un espace très-borné. Les infideles se sont emparé de la plus grande partie de la terre, & l'ont par conséquent séparée de Jesus-Christ. Le schisme a encore ôté une portion considérable de la partie qui est demeurée chrétienne. L'héréſie a fait un nouveau retranchement à la portion que le schisme n'a point emportée : & ce qui est demeuré après toutes ces séparations, est comme incorporé avec le démon & séparé de Jesus-Christ par les sept péchés capitaux. Ces expressions fortes & générales, dont on trouve tant d'exemples dans les saints Peres, n'attaquent nullement les prérogatives de l'Eglise, qui conserve toujours & en tout temps la vérité & la sainteté dans son sein. Robert de Lincolne étoit très-éloigné de donner la moindre atteinte à un dogme aussi inébranlable.

Ce Prélat continue : C'est ce que Jesus-Christ déploroit par la voix de son Prophéte : *Malheur à moi, parce que je suis réduit à cueillir des raisins après que la vendange a été faite. J'ai desiré en vain quelques bonnes grappes : on ne trouve plus de saints sur la terre, il n'y a personne qui ait le cœur droit.* La cause de ce malheur de l'Eglise, c'est le défaut de bons Pasteurs. De même que c'est par les bons Pasteurs & par la multiplication des justes, que la Foi & la Religion chrétienne se sont étendues dans tout le monde ; de même aussi c'est par les mauvais Pasteurs & par la multiplica-

tion des méchans, que l'on a vu la Foi & la Religion s'éteindre en divers païs; le ſchiſme, l'héréſie & la corruption des mœurs ravager l'univers. Les Paſteurs ſont des Antechriſts, des voleurs, des meurtriers des ames, & ils ſont de la maiſon de priere une caverne de voleurs. Ils ajoutent prévarication ſur prévarication; de ſorte que le Seigneur ne ſçait plus en quelle partie du corps les frapper. Leur ambition, leur cupidité, leur avarice vont toujours croiſſant. C'eſt pour cela qu'ils tuent ce qu'il y a de plus gras dans le troupeau; qu'ils emportent la chair & la peau des brebis; qu'ils répandent leur ſang & même briſent leurs os. Ils ſont horribles aux yeux de Dieu & des Anges, parce qu'ils ſont la cauſe que le ſaint Nom de Dieu eſt blaſphemé parmi les nations: & comme ce ſeroit à eux à donner l'exemple aux laïques & à les inſtruire, il eſt évident que ce ſont eux qui ſont la ſource de tous les maux.

Les Paſteurs, dit toujours Robert de Lincolne, ſont par état le ſoleil qui doit éclairer le monde; mais au lieu de répandre la lumiere, ils introduiſent par-tout l'ignorance & les ténébres, & attirent évidemment par-là la ruine du monde entier. Or quelle eſt la cauſe premiere, l'origine & la ſource d'un ſi grand mal? Je frémis de tous mes membres, & je pâlis en le diſant; mais je n'oſe pourtant pas le taire, pour ne point éprouver le malheur dont parle le Prophéte: *Malheur à moi, parce que je me ſuis tu.* La cauſe, la ſource & l'origine de ce mal, c'eſt la Cour de Rome; non-ſeulement parce qu'elle ne remédie point à ces maux & ne s'éleve point contre ces abominations; mais plus encore parce que par ſes diſpenſes, ſes proviſions & ſes collations de bé-

néfices à charge d'ames, elle met en place de Pasteurs tels que je viens de les dépeindre. Pour quelque avantage temporel, elle livre à la fureur des bêtes féroces & à la mort éternelle, des millions d'ames pour lesquelles le Fils de Dieu a souffert l'opprobre de la Croix. Il faut obéir en toutes choses à ceux qui sont assis sur le S. Siége; mais c'est lorsqu'ils nous parlent comme Jesus-Christ. Que si quelqu'un d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaise, ordonne quelque chose de contraire à la Loi & à la volonté de Jesus-Christ; celui qui lui obéit en ce cas, s'éloigne manifestement du souverain Pasteur, & du Pape lui-méme en tant qu'il représente la personne de Jesus-Christ.

Lorsqu'il arrive que le grand nombre dans l'Eglise lui obéit en cela, c'est alors qu'arrive réellement la révolte & l'apostasie, & que le temps où doit paroître l'homme de péché qui périra misérablement, est pour ainsi dire à la porte. Mais à Dieu ne plaise, à Dieu ne plaise encore une fois, que le S. Siége & ceux qui y président, & aux ordres desquels tout le monde obéit, soient la cause de cette apostasie, en ordonnant quelque chose de contraire à la Loi divine, & à la volonté de Jesus Christ. A Dieu ne plaise aussi, que se trouvant un jour dans l'Eglise des personnes connues pour être attachées inviolablement à la vérité, & ne voulant rien faire qui la blesse, le S. Siége & ceux qui y présideront alors, en leur commandant quelque chose d'opposé à la volonté de Dieu, soient la cause d'un schisme apparent. *Causa sint discessionis aut schismatis apparentis.* Ainsi parloit des maux de l'Eglise un des plus grands Evêques du treiziéme siécle, & cela dans un discours, qui, comme

nous l'avons dit plus haut, fut préſenté au Pape Innocent IV. & lu devant lui, & devant les Cardinaux.

Robert de Lincolne, pendant la maladie dont il mourut, faiſoit venir quelques-uns de ſes clercs pour s'entretenir avec eux; & il leur diſoit en parlant de la perte des ames, cauſée par l'avarice de la Cour de Rome : Jeſus-Chriſt eſt venu au monde pour gagner des ames: ainſi celui qui ne craint point de les perdre, mérite le nom d'Ante-Chriſt. Quoique pluſieurs Papes, ajoutoit-il, aient déja fort affligé l'Egliſe, celui-ci l'a réduite à une plus grande ſervitude, principalement par les uſuriers qu'il a introduits en Angleterre, & qui ſont pires que les Juifs. Il meſure l'indulgence ſelon l'argent qu'on donne pour la Croiſade. Il s'étendoit enſuite ſur les vices de la Cour de Rome, particulierement l'avarice & l'impureté; & ajoutoit, que pour tout engloutir, elle s'attribuoit les biens de ceux qui mouroient ſans teſtament; & qu'afin de piller plus librement, elle faiſoit part au Roi de ſes rapines. L'Evêque de Lincolne ſe plaignoit encore que le Pape emploioit au recouvrement de ſes exactions les religieux mendians, abuſant de leur vœu d'obéiſſance pour les faire rentrer dans le monde qu'ils avoient quitté : Qu'il les envoioit en Angleterre avec de grands pouvoirs comme des Légats traveſtis, ne pouvant y envoier des Légats en forme & à découvert, ſi le Roi ne les demandoit. Telles étoient les plaintes de cet Evêque, & il faut avouer qu'elles n'étoient que trop bien fondées, comme il paroît par les Ecrits du temps, & même par les Lettres des Papes. Il mourut en odeur de ſainteté, & le bruit ſe répandit qu'il s'étoit fait des miracles à ſa mort.

Seval Archevêque d'Yorc persécuté par le Pape.

Deux ans après en 1255. mourut Vautier Archevêque d'Yorc, qui avoit tenu ce Siége près de quarante ans. Le Roi Henri retarda autant qu'il put l'élection du successeur, & il disoit : Je n'ai jamais été maître de cet Archevêché ; il faut faire ensorte qu'il ne m'échappe pas sitôt. Enfin les chanoines élurent tout d'une voix le Docteur Seval Doien de la même église, & homme d'un rare mérite, qui avoit été disciple de saint Edmond de Cantorberi. Peu de temps après son sacre, trois inconnus vinrent installer par l'autorité du Pape Alexandre IV. l'un d'entre eux dans la place de Doien. Le nouvel Archevêque s'opposa autant qu'il put à cette violence ; & tous les chanoines furent indignés de voir usurper par un inconnu la premiere dignité de cette église. Mais ils furent retenus par la crainte du Pape, auquel le Roi étoit absolument dévoué. Le nouveau Doien retourna à la Cour de Rome d'où il étoit venu, fit interdire l'Archevêque, & le fatigua par beaucoup de dépenses & de travaux, que le Prélat supporta patiemment. Enfin après bien des contestations, le prétendu Doien, qui étoit Romain, renonça à son droit moiennant une pension de cent marcs d'argent sur l'église d'Yorc, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un meilleur bénéfice. L'an 1257. le Pape Alexandre choqué de la fermeté avec laquelle l'Archevêque Seval refusoit de conférer les meilleurs bénéfices de son église à des Italiens, indignes & inconnus, le fit excommunier dans toute l'Angleterre au son des cloches & en faisant éteindre les cierges, pour l'intimider par une censure si infamante. Mais Seval la supporta avec patience, se consolant par l'exemple de saint Edmond son maître. Aussi plus

on prononçoit contre lui de malédictions en public, plus le peuple lui donnoit de bénédictions en secret. L'année suivante cet Archevêque se voiant dangereusement malade, se souleva sur son lit; puis joignant les mains, & tournant vers le Ciel son visage baigné de larmes, il dit: Seigneur Jesus-Christ, juste juge, vous sçavez combien le Pape m'a maltraité, pour n'avoir pas voulu admettre des personnes indignes & qui ne sçavoient pas l'Anglois, pour gouverner des églises que vous m'avez confiées; j'appelle le Pape à votre jugement incorruptible, & je prens à témoin le ciel & la terre, combien la persécution qu'il m'a fait souffrir est injuste. Dans cette amertume de cœur il écrivit au Pape Alexandre comme avoit fait Robert Grosse-tête Evêque de Lincolne, le priant de modérer sa conduite tyrannique, & d'imiter l'humilité de ses saints prédécesseurs; mais le Pape aiant reçu sa lettre, n'en conçut que du mépris & de l'indignation, comme avoit fait Innocent IV. de celle de l'Evêque de Lincolne.

L'An 1272. les bourgeois de Norvic aïant eu une querelle avec les moines, brûlerent l'église Cathédrale, & emporterent les livres, l'argenterie, & tout ce que le feu avoit épargné, jusqu'au ciboire d'or suspendu devant le grand autel. Le Roi Henri indigné de cette insolence, alla lui-même à Norvic, fit pendre les plus coupables, & condamna la communauté des bourgeois à rebâtir l'église. Il vouloit retourner à Londres, mais étant arrivé à l'Abbaïe du Roi S. Edmond, il tomba malade & n'en releva point. Les Seigneurs & les Evêques du païs vinrent pour assister à sa mort. Il se confessa avec de grands sentimens de pé-

Mort du Henri III.

Seval Archevêque d'Yorc persécuté par le Pape.

Deux ans après en 1255. mourut Vautier Archevêque d'Yorc, qui avoit tenu ce Siége près de quarante ans. Le Roi Henri retarda autant qu'il put l'élection du successeur, & il disoit : Je n'ai jamais été maître de cet Archevêché ; il faut faire ensorte qu'il ne m'échappe pas sitôt. Enfin les chanoines élurent tout d'une voix le Docteur Seval Doïen de la même église, & homme d'un rare mérite, qui avoit été disciple de saint Edmond de Cantorberi. Peu de temps après son sacre, trois inconnus vinrent installer par l'autorité du Pape Alexandre IV. l'un d'entre eux dans la place de Doïen. Le nouvel Archevêque s'opposa autant qu'il put à cette violence ; & tous les chanoines furent indignés de voir usurper par un inconnu la premiere dignité de cette église. Mais ils furent retenus par la crainte du Pape, auquel le Roi étoit absolument dévoué. Le nouveau Doïen retourna à la Cour de Rome d'où il étoit venu, fit interdire l'Archevêque, & le fatigua par beaucoup de dépenses & de travaux, que le Prélat supporta patiemment. Enfin après bien des contestations, le prétendu Doïen, qui étoit Romain, renonça à son droit moiennant une pension de cent marcs d'argent sur l'église d'Yorc, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un meilleur bénéfice. L'an 1257. le Pape Alexandre choqué de la fermeté avec laquelle l'Archevêque Seval refusoit de conférer les meilleurs bénéfices de son église à des Italiens, indignes & inconnus, le fit excommunier dans toute l'Angleterre au son des cloches & en faisant éteindre les cierges, pour l'intimider par une censure si infamante. Mais Seval la supporta avec patience, se consolant par l'exemple de saint Edmond son maître. Aussi plus

on prononçoit contre lui de malédictions en public, plus le peuple lui donnoit de bénédictions en ſecret. L'année ſuivante cet Archevêque ſe voiant dangereuſement malade, ſe ſouleva ſur ſon lit; puis joignant les mains, & tournant vers le Ciel ſon viſage baigné de larmes, il dit: Seigneur Jeſus-Chriſt, juſte juge, vous ſçavez combien le Pape m'a maltraité, pour n'avoir pas voulu admettre des perſonnes indignes & qui ne ſçavoient pas l'Anglois, pour gouverner des égliſes que vous m'avez confiées; j'appelle le Pape à votre jugement incorruptible, & je prens à témoin le ciel & la terre, combien la perſécution qu'il m'a fait ſouffrir eſt injuſte. Dans cette amertume de cœur il écrivit au Pape Alexandre comme avoit fait Robert Groſſe-tête Evêque de Lincolne, le priant de modérer ſa conduite tyrannique, & d'imiter l'humilité de ſes ſaints prédéceſſeurs; mais le Pape aiant reçu ſa lettre, n'en conçut que du mépris & de l'indignation, comme avoit fait Innocent IV. de celle de l'Evêque de Lincolne.

L'An 1272. les bourgeois de Norvic aïant eu une querelle avec les moines, brûlerent l'égliſe Cathédrale, & emporterent les livres, l'argenterie, & tout ce que le feu avoit épargné, juſqu'au ciboire d'or ſuſpendu devant le grand autel. Le Roi Henri indigné de cette inſolence, alla lui-même à Norvic, fit pendre les plus coupables, & condamna la communauté des bourgeois à rebâtir l'égliſe. Il vouloit retourner à Londres, mais étant arrivé à l'Abbaïe du Roi S. Edmond, il tomba malade & n'en releva point. Les Seigneurs & les Evêques du païs vinrent pour aſſiſter à ſa mort. Il ſe confeſſa avec de grands ſentimens de pé-

Mort du Roi Henri III.

nitence, reçut le viatique & l'Extréme-Onction, & mourut âgé de ſoixante-cinq ans, dont il avoit regné cinquante-ſix. Son corps fut rapporté à Londres & enterré ſolemnellement. Les Ecrivains du temps louent la piété de ce Prince, & diſent qu'il entendoit tous les jours trois Meſſes hautes & pluſieurs Meſſes baſſes; & que S. Louis lui aiant dit à cette occaſion qu'il valoit mieux entendre plus ſouvent des ſermons, il répondit : J'aime mieux voir ſouvent mon ami, que d'entendre parler de lui, quelque bien qu'on en diſe. On loue la pureté de ſes mœurs & ſa patience. Mais nous avons vu combien il s'en falloit qu'il n'eût les vertus eſſentielles à un Roi, la juſtice & la fermeté. Nous avons vu ſon lâche dévouement à la Cour de Rome, qui étoit la ſource d'une infinité de maux dans ſon Roiaume; les perſécutions qu'il fit ſouffrir à de ſaints Evêques, & les violences dont il uſa pour en faire élire de mauvais; enfin la foibleſſe de ſon gouvernement, qui lui attira la haine de ſes ſujets.

S. THOMAS Evêque d'Herford.

Après la mort du Roi Henri, Thomas de Chanteloup ſon Chancelier quitta la Cour & ſe retira. Il étoit né en Angleterre d'une famille noble, & dès ſon enfance il avoit donné des marques d'une grande piété. Il étudia d'abord à Oxford & enſuite a Paris, où il apprit la Philoſophie, & reçut le dégré de maître ès-arts. Etant revenu à Oxford, il fut reçu Docteur en Droit canon, & devint Chancelier de cette Univerſité : Ce fut alors que ſa réputation étant venue juſqu'au Roi, ce Prince l'engagea à être ſon Chancelier. Il conſerva dans cette place la pureté de mœurs qu'on avoit toujours admirée en lui, & rendit la juſtice avec une grande intégrité, ne craignant point les Grands à cauſe

de leur crédit, & ne mépriſant point les pauvres à cauſe de leur foibleſſe. A la mort du Roi il retourna à Oxford, & y étudia la Théologie. Cependant il faiſoit toujours de nouveaux progrès dans la vertu, menoit une vie très-ſobre, & conſervoit avec un ſoin infini la pureté du corps & du cœur. L'Egliſe d'Herford le choiſit pour Paſteur en 1275. Son Epiſcopat fut très-court, & il mourut au retour d'un voiage qu'il fit à Rome pour maintenir quelques droits de ſon égliſe. Il fut canoniſé peu de temps après ſa mort.

III.

Le ſucceſſeur du Roi Henri fut ſon fils Edouard. Ce jeune Prince avoit été engagé à ſe croiſer, par le Roi ſaint Louis, qui le pria de l'accompagner dans ſon voiage de la Terre-Sainte, & lui prêta pour les frais trente mille marcs d'argent. Il fit la guerre en Paleſtine plutôt en barbare qu'en Chrétien. Nous aurons occaſion d'en parler dans l'article des Croiſades. A ſon retour il paſſa par la Sicile, où il apprit la mort du Roi ſon pere. Il revint auſſitôt, & fut reconnu Roi par les Seigneurs & par les Evêques. Il ne tarda point à former des entrepriſes ſur la liberté eccléſiaſtique, ce qui lui attira de juſtes reproches de la part du Pape Nicolas IV. Ce Prince, ſous prétexte de la Croiſade, chargea d'impoſitions le clergé d'Angleterre, & fit ſentir les effets de ſa colere à ceux qui n'approuvoient point ſes ordres injuſtes. Comme la plus grande partie de ſon regne appartient à l'hiſtoire du quatorziéme ſiécle, nous n'en dirons ici rien davantage. Regne d'Edouard.

ARTICLE II.

Autres égliſes du Nord.

I.

Egliſe de Livonie.

LA Religion chrétienne fit au commencement du treiziéme ſiécle de grands progrès en Livonie, ſous Albert troiſiéme Evêque de Riga ſucceſſeur de Bertold. Le Pape Innocent III. aiant appris que les païens, qui étoient encore en très-grand nombre dans ce païs, perſécutoient ceux qui avoient embraſſé le chriſtianiſme, écrivit à tous les fidéles de Saxe, de Veſtfalie & de Sclavie, d'aller au ſecours des Chrétiens, qui ſouffroient perſécution en Livonie. Nous vous exhortons, leur dit-il, & nous vous enjoignons pour la rémiſſion de vos péchés, de prendre les armes pour défendre les Chrétiens de Livonie. Nous accordons à tous ceux qui ont fait vœu de venir à Rome, la commutation de leur vœu en ce voiage de Livonie. Le Pape ſçachant qu'il y avoit dans la Baſſe-Saxe pluſieurs perſonnes tant eccléſiaſtiques que laïques, qui s'étoient croiſés pour la Terre-Sainte, & qui par pauvreté ou par infirmité ne pouvoient faire un ſi grand voiage, les envoia en Livonie, les clercs pour prêcher la foi, les laïques pour combattre contre les infidéles. L'an 1205. Albert Evêque de Riga inſtitua l'Ordre militaire des Freres de Chriſt, qui portoient ſous leurs manteaux une épée & une croix par-deſſus, ce qui les fit auſſi

nommer les Evêques de Poméranie. L'objet de leur institution étoit de défendre les nouveaux Chrétiens, & l'Evêque leur donna la moitié particulière des biens de l'Evêché de Riga. La plupart des peuples de Livonie se convertirent alors à la foi, & le Pape Innocent XI reçut la relation de l'Archevêque de Lunden en Danemarck, qu'il avoit fait son Légat pour travailler à la conversion des infidèles. Et comme il y avoit parmi les missionnaires des moines, des chanoines réguliers, & des religieux de différens Ordres, le Pape leur ordonna de prendre tous le même habit, de peur que les infidèles auxquels ils prêcheroient, ne fussent choqués de les voir si diversement habillés.

II.

Chrétien & Philippe moines de Cîteaux, prêchoient la foi en Prusse avec quelques-uns de leurs confrères, & ils avoient baptisé quelques grands Seigneurs du pays. C'est pourquoi le Pape les recommanda à l'Archevêque de Gnesne, & lui ordonna de prendre soin de ces moines & de ceux qu'ils convertiroient, jusques à ce que le nombre des fidèles fut assez grand en ce pays pour y établir un Evêque. Or quoique la mission de Chrétien & de Philippe produisit de grands fruits, les moines de Cîteaux établis parmi ce peuple, les traitoient d'Acephales, & refusoient de leur donner l'hospitalité & les autres secours nécessaires, ce qui avoit obligé quelques-uns de ces missionnaires à se retirer. Le Pape en étant averti, écrivit à l'Archevêque de Gnesne en qui il avoit confiance, d'examiner ces missionnaires, & de recommander par écrit aux Abbés de Cîteaux & aux autres fidèles de Poméranie & de Pologne, ceux qu'il reconnoîtroit agir par

un vrai motif de charité. En même-temps le Pape écrivit aux Seigneurs de Pologne & de Poméranie, ſe plaignant de quelques-uns d'eux, qui auſſi-tôt qu'ils apprenoient que quelques paiens de Pruſſe avoient reçu le baptême, leur impoſoient des charges ſerviles, & rendoient leur condition pire que lorſqu'ils étoient paiens, ce qui en empêchoit pluſieurs de ſe convertir. Le Pape exhorte ces Seigneurs à mieux traiter ces néophites encore foibles dans la foi, & ordonne à l'Archevêque de Gneſne de réprimer ces véxations par les cenſures eccléſiaſtiques.

Le Pape Honorius III. s'appliqua à ſoutenir la nouvelle égliſe de Pruſſe & de Livonie. Il exhorta l'Archevêque de Maïence & ſes ſuffragans, & la plûpart des Evêques d'Allemagne, à ſeconder le zéle du moine Chrétien, qui ſans avoir de Siége fixe, fut ordonné Evêque des Pruſſiens. On établit des écoles dans ce païs, pour y former des jeunes gens qui puſſent travailler enſuite à convertir la nation. Pour défendre ceux qui étoient déja Chrétiens contre la perſécution des infidéles, le Pape exhorta les Allemans qui n'étoient pas croiſés pour la Terre ſainte, ou ceux qui étant croiſés n'étoient point en état d'accomplir leur vœu, d'aller dans le Nord au ſecours des nouveaux Chrétiens. Honorius prit auſſi ſous ſa protection l'Evêque de Livonie, & lui permit d'ériger une Métropole dans la Province. Il écrivit aux Abbés de Ciſteaux & aux Supérieurs des autres Ordres religieux, pour les engager à envoier en Livonie les moines que les Evêques miſſionnaires leur demanderoient. Il écrivit auſſi aux Pruſſiens convertis, les exhortant à être reconnoiſſans de la grace qu'ils avoient reçue, & à demeurer fermes dans la

foi. Aiant appris en même-temps que les croiſés avoient remporté une victoire conſidérable ſur les paiens de Pruſſe, il exhorta à n'en pas devenir plus fiers, mais à donner les captifs à l'Evêque du païs, afin qu'il pût travailler à les faire Chrétiens ; & il chargea l'Evêque de Breſlau d'examiner lequel étoit plus utile, ou que le Duc de Pologne allât à la Terre-Sainte, ou qu'il demeurât dans le païs pour faire la guerre aux paiens de Pruſſe. L'an 1222. il exhorta les Saxons à prendre les armes contre les paiens de Livonie, leur promettant pour cette guerre l'indulgence de la Terre-Sainte. Mais il fit de grands reproches aux Templiers, qui maltraitoient les Livoniens convertis, & ordonna d'abolir abſolument à l'égard de ces nouveaux Chrétiens le jugement du fer chaud. Il ordonna auſſi de s'oppoſer à quelques Ruſſes, qui s'efforçoient d'introduire le rit Grec en cette Province. A la fin de l'année 1224. Guillaume Evêque de Modene s'offrit de lui-même pour aller prêcher la foi en Pruſſe, en Livonie, en Curlande, & dans les païs voiſins ; & le Pape Honorius l'y envoïa en qualité de Légat, le recommandant aux Evêques & au peuple du païs.

Perſécution en Pruſſe. Etabliſſement des Chevaliers Teutoniques dans ce païs.

L'Evêque Chrétien travailloit toujours de ſon côté à la converſion des infidéles, avec le ſecours de quelques Freres-Précheurs. Après que les Pruſſiens idolâtres eurent été quelque temps en paix avec les nouveaux convertis, ils leur firent une cruelle guerre dans la Province de Maſovie, où commandoit le Duc Conrad. Et comme il ne s'oppoſa pas à leurs premieres violences, ils paſſerent plus avant, & firent de grands ravages en Pologne. Ils brûloient les maiſons, tuoient les hommes, &

emmenoient captifs les femmes & les enfans. Ils détruiſirent ainſi par le feu deux cens cinquante paroiſſes, outre les chapelles & les monaſteres d'hommes & de femmes. Ils maſſacroient les prêtres & les clercs juſques dans le ſanctuaire, fouloient aux pieds les ſaints Myſteres, & emploioient les vaſes ſacrés à des uſages profanes. Le Duc Conrad aiant en vain eſſaié d'appaiſer ces barbares par des préſens, inſtitua par le conſeil de l'Evêque Chrétien, un ordre militaire à l'éxemple des Chevaliers de Chriſt de Livonie, & leur fit porter un manteau blanc chargé d'une épée rouge & d'une étoile. Le Duc étoit convenu avec ces Chevaliers, de partager également les conquêtes qu'ils feroient ſur les infidéles : mais Conrad voiant que ce ſecours étoit trop foible, réſolut d'appeller les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, qui étoient en grande réputation pour leur valeur, leur puiſſance & leurs richeſſes.

Il communiqua ſa penſée à quelques Evêques & aux perſonnes nobles de ſa dépendance, qui l'approuverent unanimement, ajoutant que les Chevaliers Teutoniques étoient fort agréables au Pape, à l'Empereur & aux Princes d'Allemagne : ce qui faiſoit eſperer que le Pape en leur faveur feroit paſſer des Croiſés au ſecours de la Pruſſe. Le Duc Conrad envoia donc une ambaſſade ſolemnelle au Maître de l'Ordre Teutonique, qui après pluſieurs déliberations, & par le conſeil du Pape Grégoire IX. & de l'Empereur Frideric, accorda au Duc de Maſovie ce qu'il déſiroit. C'eſt ce qui donna lieu à l'établiſſement des Chevaliers Teutoniques en Pruſſe, qui eut des ſuites conſidérables. Pour les ſeconder dans la guerre contre les païens, le Pape écrivit à tous les fidé-

les des Provinces de Magdebourg & de Brême, à ceux de Pologne, de Pomeranie, de Moravie & de Gothie, pour les exhorter à prendre les armes contre eux ſuivant les conſeils des Chevaliers Teutoniques. Le Pape écrivit en même-temps aux Freres-Prêcheurs, pour les animer à cette miſſion : & au Duc de Maſovie, pour le louer de les avoir appellés dans ſes Etats.

III.

Les Curlandois furent du nombre de ceux qui ſe convertirent alors, & leur Roi fit avec le Pénitencier du Légat un Traité conçu en ces termes : Les paiens ont conſenti à embraſſer la Religion chrétienne, nous ont donné des ôtages, & ont promis d'obéir en tout aux ordres du Pape ; & Nous, agiſſant de leur part, ſommes convenus des conditions ſuivantes : Ils recevront inceſſamment des prêtres que nous leur enverrons : ils leur donneront honnêtement les choſes néceſſaires, écouteront leurs inſtructions avec ſoumiſſion, & les défendront des ennemis comme leurs propres perſonnes. Tous, hommes, femmes & enfans, [illegible] inceſſamment le baptême, & [illegible] autres cérémonies des Chrétiens. [illegible] eſt bien éloignée de l'ancienne diſcipline. [illegible] ne permettoit de baptiſer qu'après de longues épreuves les Catéchumenes [illegible] nation & des mêmes mœurs. [illegible] ſion des étrangers & des [illegible] tinue : Ils recevront [illegible] comme leur pere & leur [illegible], qui leur ſera donné par [illegible] ront en tout comme [illegible] lui paieront [illegible] les peuples de [illegible]

Converſion des Curlandois.

Suite de la perſécution dans la Pruſſe.

ſoumis ni au Dannemarc ni à la Suede : car nous leur avons accordé une liberté perpétuelle tant qu'ils n'apoſtaſieront point. Ils marcheront aux entrepriſes qui ſe feront contre les paiens, tant pour la défenſe de la Chrétienté que pour la propagation de la foi. Ils ſe préſenteront au Pape dans deux ans, & ſe ſoumettront en tout à ſes ordres. Ce traité fut fait le jour des Innocens de l'an 1230. & confirmé par le Pape Grégoire IX. l'an 1232.

Cependant le Pape apprit par les lettres des Evêques de Maſovie & de Breſlau, que les Pruſſiens, tant anciens paiens qu'apoſtats, avoient brûlé plus de dix mille villages de leur frontiere, avec quantité de cloîtres & d'égliſes, enſorte que les fidéles n'avoient plus d'autres lieux où ils puſſent célébrer l'Office divin, que les bois où ils étoient retirés. Ces lettres ajoutoient : Les Pruſſiens ont tué plus de vingt mille Chrétiens, & en tiennent encore eſclaves plus de cinq mille : ils font périr les jeunes hommes qu'ils prennent, par des travaux continuels & exceſſifs : ils ſacrifient les filles aux démons par le feu, après les avoir couronnées de fleurs par dériſion. Ils font mourir les vieillards, & tuent auſſi les enfans, les uns en les embrochant, d'autres en les écraſant contre des arbres. Or quoique les Chevaliers Teutoniques aient entrepris en Pruſſe la défenſe de la foi, néanmoins ils ne ſuffiſent pas ſeuls pour la ſoutenir. Sur ces avis le Pape écrivit en ces termes aux Prélats voiſins de la Pruſſe : Nous vous prions & vous enjoignons de commuer les vœux des Croiſés du Roiaume de Boheme, & de les envoier contre ces infidéles, afin qu'ils ne puiſſent ſe vanter d'avoir impunément attaqué le nom de Jeſus-Chriſt.

L'an 1236. les Chevaliers de Chriſt & les Croiſés furent défaits en Livonie par les infidéles, qui en firent un grand carnage. C'eſt ce qui engagea le Pape Grégoire IX. à unir l'Ordre des Chevaliers de Chriſt aux Chevaliers Teutoniques, eſpérant par cette union ſoumettre plus facilement les infidéles. Le Pape écrivit en même-temps à ſon Légat en Livonie, de rendre le Roi de Dannemarc favorable aux Chevaliers Teutoniques, lorſqu'ils viendroient s'établir dans ſes Etats. Mais peu d'années après, ces Chevaliers donnerent à l'Evêque de Pruſſe, un juſte ſujet de faire au Pape de grandes plaintes contre eux. Ils détournoient les naturels du païs d'embraſſer la Foi chrétienne, afin d'exercer ſur eux une domination plus dure : ils traitoient ſi cruellement les nouveaux Chrétiens, que pluſieurs retournoient à leur ancienne ſuperſtition. Quoique les Chevaliers euſſent reçu de l'Evêque de grandes terres & d'autres bienfaits, & qu'ils euſſent juré de lui conſerver ſes droits, ils ne laiſſoient pas de les lui diſputer, & d'uſurper ſes revenus ; & ils avoient tué un noble Pruſſien qui lui avoit été donné en ôtage, parce qu'il ne vouloit pas leur paier une certaine ſomme d'argent. C'eſt ce qui paroît par une Lettre du Pape, qui ordonnoit à ces Chevaliers religieux de faire ſatisfaction à l'Evêque de Pruſſe. L'an 1243. le Légat Guillaume étant auprès du Pape Innocent IV. l'inſtruiſit du progrès que la Religion avoit fait, par les conquêtes des Chevaliers Teutoniques dans la Pruſſe, & le Pape lui donna commiſſion de la partager en pluſieurs Diocèſes & d'en marquer les bornes. Ce Légat diviſa donc tout le païs en quatre Evêchés. Chrétien, qui travailloit

Progrès de la Religion dans la Pruſſe.

depuis trente ans à la converſion des paiens de cette Province, choiſit le Diocèſe de Culme & y mourut peu de temps après. Son ſucceſſeur fut Henri de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Les premiers Evêques de Pruſſe procurerent la fondation de pluſieurs égliſes & de pluſieurs monaſteres, qui ſont encore célébres. Le Pape ordonna que chaque Evêque reçût le temporel de ſon égliſe de la main du Légat au nom de l'égliſe de Rome.

IV.

Egliſes de Dannemarc & de Norvege.

Le Pape donna l'an 1246. à un religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, la commiſſion de faire des informations contre des Evêques de Dannemarc. Le premier étoit celui de Roſchild, de qui le Roi Erie fit au Pape de grandes plaintes. Il lui diſoit, que l'aiant fait ſon Chancelier & lui aiant donné ſa confiance, il n'en avoit reçu que des ſujets de mécontentement; & que le Prélat, après avoir pillé le Roiaume & conſpiré contre ſa vie, s'étoit retiré dans un païs éloigné. Le Pape ordonna donc aux Freres Mineurs de s'informer exactement de ces faits, & d'examiner en même-temps ſi un autre Evêque qu'il lui nommoit, étoit coupable de pluſieurs crimes dont il étoit accuſé. Ce pouvoir donné par le Pape à un ſimple Frere Mineur contre des Evêques, mérite ſans doute d'être remarqué.

La méme année 1246. Haquin ſuccéda à ſon pere Roi de Norvege. Mais comme il n'étoit pas né de légitime mariage, il crut devoir demander diſpenſe au Pape, qui lui envoia pour Légat Guillaume ancien Evêque de Modene, emploié alors dans les miſſions de la Pruſſe. Sa Légation s'étendoit auſſi en Suéde; car le Pape l'avoit chargé d'exciter tous ces

Roiaumes contre l'Empereur Frideric, & d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre. Le Pape dans la Lettre adreſſée au Roi Haquin, dit, qu'uſant de la plénitude de ſa puiſſance, il lui accorde diſpenſe pour être élevé à la dignité Roiale, & la tranſmettre à ſes enfans légitimes malgré le vice de ſa naiſſance. En effet Haquin fut couronné ſolemnellement par le Légat l'an 1247. le jour de ſaint Olaf Roi de Norvege & Martyr. Le Roi donna enſuite au Pape quinze mille marcs de ſterlins; & le Légat, outre les riches préſens qu'il reçut, leva cinq cens marcs ſur les égliſes du Roiaume. Auſſi le Roi Haquin s'étant croiſé, coûta du Pape pour les frais de ſon voiage, le tiers des revenus eccléſiaſtiques de Norvege. Saint Louis aiant appris que le Roi Haquin s'étoit croiſé, lui écrivit une lettre pleine d'amitié, le priant qu'ils fiſſent enſemble le voiage, afin que ce Prince, qui étoit puiſſant ſur mer, gouvernât toute la flotte. Saint Louis chargea de cette négociation le moine Anglois Matthieu Paris, qui a écrit l'hiſtoire de ſon tems. Le Roi Haquin aiant lu la lettre de ſaint Louis, dit à Matthieu, en qui il avoit confiance: Je rends beaucoup de graces à ce pieux Roi, mais je connois un peu le naturel des François: mes gens ſont impétueux & ne peuvent rien ſouffrir. S'ils prennent querelle avec une nation hautaine, nous en ſouffrirons l'un & l'autre un dommage irréparable: c'eſt pourquoi il vaut mieux que nous allions chacun à part. Il demanda ſeulement la permiſſion d'aborder aux ports de France en cas de beſoin, & d'y prendre des vivres; ce que S. Louis lui accorda de bonne grace. Ce Roi de Norvege, dit Matthieu Paris, eſt un homme ſage, modeſte & bien inſtruit.

V.

gliſes de de & de uanie.

Le Pape Innocent IV. reçut trois ans après une requête de l'Archevêque d'Upſal, des Evêques ſes ſuffragans, & de tout le clergé de Suéde, portant, que ſelon un ancien abus qui régnoit dans ce Roiaume, les Evêques n'étoient établis que par la puiſſance ſéculiere du Roi & des Seigneurs. La requête ajoutoit, que Guillaume ancien Evéque de Modene, voulant abolir cet abus pendant ſa légation, avoit ordonné que dans les égliſes Cathédrales qui n'avoient point encore de Chapitre, il y auroit au moins cinq Chanoines avec un Chef qui auroit une dignité, leſquels feroient l'élection d'un Evêque pour remplir le Siége vacant. Le Pape confirma cette Ordonnance du Légat, défendant à tout ſéculier d'y donner aucune atteinte, ni d'éxiger des Evêques de Suéde aucun hommage ou ſerment de fidélité, attendu que les Evêques ſoutenoient qu'ils ne tenoient aucun fief du Roi ni des Seigneurs.

L'année ſuivante 1251. les Chevaliers de Pruſſe aiant reçu quelques terres de Mindof Prince de Lithuanie, lui conſeillerent de prendre le titre de Roi, & pour cet effet de s'adreſſer au Pape & de ſe mettre ſous ſa protection. Mindof envoia donc une ambaſſade au Pape Innocent, qui lui écrivit en ces termes: Nous avons appris avec beaucoup de joie, que Dieu vous aiant fait la grace de vous éclairer, vous avez reçu le Baptême avec une multitude de paiens, & que vous avez entiérement ſoumis votre perſonne, votre Roiaume, & tous vos biens au S. Siége. C'eſt pourquoi condeſcendant à vos deſirs, nous recevons au droit & à la propriété de ſaint Pierre, le Roiau-

ne de Lithuanie & toutes les terres que vous avez déja retirées d'entre les mains des infidéles, ou que vous en pourrez retirer à l'avenir, & nous vous prenons ſous la protection du S. Siége, avec votre femme, vos enfans & votre famille. Le Pape écrivit en même-temps à Henri Evêque de Culme, lui donnant commiſſion de couronner Roi Mindof, & d'ordonner un Evêque pour la Lithuanie, après que le Roi y auroit fondé & doté ſuffiſamment une égliſe Cathédrale: à condition que le nouvel Evêque ne ſeroit ſoumis qu'au Pape, & lui feroit ſerment auſſi-tôt après ſon ordination. Le Pape écrivit auſſi à l'Evêque de Riga & à deux autres du voiſinage, d'aider le nouveau Roi à convertir les Lithuaniens. Deux ans ſe paſſerent ſans que l'Evêché fût érigé; & l'an 1253. le Pape en donna de nouveau la commiſſion à l'Archevêque de Livonie & de Pruſſe, qui avant que de recevoir la Lettre du Pape, ordonna Evêque de Lithuanie un Prêtre de l'Ordre Teutonique nommé Chriſtien, & reçut de lui le ſerment de fidélité en ſon nom & en celui de ſon égliſe: ce que le Pape trouva fort mauvais. Il déclara nul ce ſerment, & prétendit que la Lithuanie appartenant à ſaint Pierre en propriété, ſon Evêque ne devoit dépendre que du S. Siége.

Le Pape accorda à Mindof Roi de Lithuanie, le pouvoir de faire couronner Roi ſon fils par tel Evêque Latin qu'il lui plairoit, & lui donna toutes les terres qu'il pourroit conquérir ſur les paiens de Ruſſie. Mais Mindof tourna ſes armes contre les Chrétiens, brula la ville de Lublin en Pologne, & emmena pluſieurs eſclaves en Lithuanie. Auſſi ſa prétendue converſion n'avoit rien de ſolide, il

ſucceſſeurs demeurerent paiens encore cent trente ans. Comme la Religion chrétienne faiſoit du progrès en Livonie, le Pape Innocent avoit permis à l'Archevêque de fixer ſon Siége en telle Cathédrale de ſa dépendance qu'il jugeroit à propos : c'eſt pourquoi le Siége de Riga étant venu à vacquer, l'Archevêque choiſit cette égliſe pour ſa Métropole ; & le Pape Alexandre IV. confirma ce choix par une Bulle de l'an 1255. Riga fut donc dès-lors la Métropole de Livonie, d'Eſtonie & de Pruſſe. Peu de temps après, le Pape ordonna à cet Archevêque d'établir, s'il le jugeoit à propos, un nouvel Evêché en faveur des peuples du voiſinage, que deux freres pleins de zéle & d'une famille noble, avoient attirés à la Religion Chrétienne.

VI.

Croiſade dans le Nord. Egliſe de Pruſſe.

Vers le temps dont nous parlons, une grande armée de Croiſés vint au ſecours des Chrétiens de Pruſſe. Elle étoit conduite par Ottocar Roi de Bohéme, avec le Marquis de Brandebourg & le Duc d'Autriche. L'Archevêque de Cologne & l'Evêque d'Olmuts furent de ce voiage. Le nombre des Croiſés de toute l'Allemagne qui marcherent en cette occaſion, montoit à ſoixante mille combattans. Ils brulerent & ſaccagerent les terres des infidéles. Après un combat où les Pruſſiens furent défaits, le Roi Ottocar donna la vie à tous ceux qui ſe firent baptiſer, ou qui revinrent à l'égliſe après avoir apoſtaſié : tous les autres furent paſſés au fil de l'épée. Les deux Chefs des Pruſſiens s'étoient enfermés dans une ville, où il leur étoit impoſſible de ſoutenir un ſiége, parce qu'ils manquoient de proviſions.

Ils demanderent donc conſeil aux habitans, qui dirent qu'ils aimoient mieux embraſſer la Religion Chrétienne, que de perdre leurs biens & de périr avec leurs enfans. Les deux Chefs y conſentirent, & réſolurent de ſe faire auſſi eux-mêmes Chrétiens. Ils envoierent auſſi-tôt des députés au Roi Ottocar, offrant de ſe rendre le lendemain à diſcrétion. Le Roi les reçut, & dès le matin les deux Capitaines des Pruſſiens furent baptiſés par l'Evêque d'Olmuts. On peut juger de la ſolidité de pareilles converſions, & du changement que produiſoit le Baptême dans des hommes qui y apportoient de pareilles diſpoſitions. Mais il faut ſe ſouvenir qu'on étoit alors dans le treiziéme ſiécle. Le Roi fut parrain de l'un des deux Capitaines; le Marquis de Brandebourg le fut de l'autre, & ils leur donnerent chacun leur nom. Le Roi les revêtit l'un & l'autre d'une robe de ſoie blanche mêlée d'or, & les appella ſes amis. Enſuite les paiens de ce lieu & même ceux de toute la Pruſſe, s'empreſſerent de recevoir le Baptême. Le Roi aiant pouſſé ſes conquêtes juſqu'à la mer Baltique, donna les ordres néceſſaires pour y bâtir une ville. Ses ordres furent éxécutés par les Chevaliers Teutoniques, & la ville fut nommée Conigſberg, c'eſt-à-dire, Mont-Roial. Brunon Evêque d'Olmuts fonda auſſi une ville avec la permiſſion du Roi. Ce Prélat enrichit extrêmement ſon égliſe, lui acquit pluſieurs terres, & fortifia quelques places. Il fit des fondations dans les égliſes, & érigea pluſieurs fiefs. Il marchoit accompagné d'un grand nombre de Chevaliers, au lieu que ſes prédéceſſeurs n'avoient à leur ſuite qu'un petit nombre d'eccléſiaſtiques. Voilà ce qu'un goût dépravé faiſoit alors louer dans les Evêques.

L'an 1257. Boleſlas-le-Chauve Duc de Si-léſie, tenoit en priſon Thomas Evêque de Breſlau. Comme ce Prélat étoit allé au monaſtere de Gorca dans ſon Diocèſe, pour y faire la Dédicace d'une égliſe, Boleſlas accompagné de quelques Allemans entra la nuit dans le monaſtere, prit l'Evêque dans ſon lit, deux eccléſiaſtiques & quelques-uns de ſes domeſtiques, emporta ce qu'ils avoient avec eux, & les enferma dans un château qui lui appartenoit. L'Evêque fut enlevé preſque nud, quoiqu'il fît un très-grand froid, & enſuite on le mit aux fers. Le Chapitre de Breſlau porta ſes plaintes au Pape Alexandre, qui ordonna à l'Archevêque de Gneſne d'admoneſter Boleſlas, & de l'exhorter à mettre en liberté l'Evêque & les autres priſonniers, à reſtituer ce qui leur avoit été pris, & à réparer l'injure qui leur avoit été faite; ajoûtant que s'il n'obéiſſoit pas, il falloit le dénoncer excommunié & mettre en interdit ſon Domaine. L'Archevêque avoit déja fait ce que le Pape lui commandoit: car il avoit aſſemblé ſes ſuffragans & mis en interdit le Diocèſe de Breſlau. Comme Boleſlas ne paroiſſoit point touché des remontrances qu'on lui faiſoit, le Pape ordonna qu'on prêchât la croiſade contre lui. Mais lorſque les Evêques ſe diſpoſoient à cette guerre, l'Evêque de Breſlau racheta ſa liberté avec deux mille marcs d'argent. Ses Confreres l'en blâmerent, l'accuſant d'avoir abandonné par foibleſſe la juſtice de ſa cauſe & les droits de ſon égliſe.

VII.

Violences contre les Evêques en Dannemarc.

Les violences contre les Evêques étoient fréquentes en Dannemarc; comme il paroît par un Concile dont les Décrets furent confirmés

firmés par le Pape Alexandre IV. En voici la préface. L'Eglise de Dannemarc est si cruellement persécutée par les Seigneurs, que quand les Evêques veulent prendre sa défense, ils ne craignent pas de les menacer d'une manière insolente, même en présence du Roi. Le Clergé ne peut attendre aucun secours de la Puissance séculiere, & l'orgueil des Seigneurs n'étant point retenu par la crainte du Roi, peut les porter à faire toutes sortes de maux. C'est pourquoi le Concile a ordonné, que si un Evêque est pris ou mutilé de quelques membres, ou si on lui fait en sa personne quelque autre injure atroce dans l'étendue du Roiaume de Dannemarc par l'ordre ou le consentement du Roi, tout le Roiaume sera interdit. La patience eût été peut-être un meilleur remede contre ces violences. Quelque temps après le Roi Eric envoia au Pape Urbain IV. une ambassade, avec des lettres par lesquelles il le prioit instamment de délivrer son Roiaume de quelques Evêques dont il faisoit de grandes plaintes. Le Pape envoia en Dannemarc un Légat pour appaiser ces divisions. Ce Légat tint un Concile à Lubec, excommunia le Roi & la Reine sa mere avec leurs adhérans, & passa en Suéde. Mais huit ans après, ce différend fut terminé. Clément IV. écrivit au Roi Eric VI. que s'il continuoit de violer la liberté ecclésiastique, & de persécuter quelques Prélats & d'autres ecclésiastiques, il l'excommunieroit, mettroit son Roiaume en interdit, & dégageroit ses sujets du serment de fidélité ; qu'ainsi il n'avoit d'autre parti à prendre que d'obéir humblement au Légat. Ces menaces appuiées des remontrances du Légat, eurent leur effet. Le Roi écrivit au Pape, qu'il se soumettoit à ses ordres, &

qu'il acceptoit toutes les conditions de l'accommodement qu'il lui propoſoit.

En 1294. on mit en priſon un neveu de l'Archevêque de Lunden, & il avoua dans la queſtion qu'on lui fit ſouffrir, qu'il étoit un des conjurés qui avoient aſſaſſiné le Roi Eric VI. l'an 1286. Après cet aveu, il fut éxécuté à mort, & ſon oncle l'Archevêque de Lunden fut arrêté & mis en priſon, comme aiant été d'intelligence avec les Conjurés, & leur aiant donné du ſecours. Le Pape Boniface VIII. envoia en Dannemarc un Archiprêtre de Carcaſſone, avec une lettre au Roi, où il lui reproche d'avoir ſuivi de mauvais conſeils, en faiſant empriſonner l'Archevêque de Lunden. Nous voulons, ajoûtoit Boniface, que vous nous envoiiez au plûtôt des Ambaſſadeurs, qui puiſſent nous inſtruire pleinement de l'état de votre Roiaume, afin que nous puiſſions travailler efficacement à y rétablir la paix. Cependant l'Archevêque de Londen étoit gardé dans une tour les fers aux pieds; mais il vint à bout d'en ſortir par le moyen d'une lime & d'une échelle de cordes, qu'on lui porta enfermées dans un pain. Il alla à Rome, où le Roi de Dannemarc envoia des Ambaſſadeurs ſelon la volonté du Pape, qui nomma des Commiſſaires. L'affaire aiant été éxaminée long-temps & à grands frais, Boniface excommunia le Roi, le condamna à quarante-neuf mille marcs d'argent envers l'Archevêque, & mit le Roiaume en interdit. On envoia pour faire éxécuter cette ſentence, un Nonce, qui écrivit au Roi pour lui apprendre la ſomme qu'il étoit condamné de paier à l'Archevêque, le menaçant, s'il ne ſatisfaiſoit, de perdre ſa Couronne, qui ſeroit donnée à un au-

tre. On tint des conférences à Copenhague, pour concerter un accommodement, mais le Nonce ne leva point l'interdit, quoique le Roi promît de ſatisfaire à l'Archevêque. L'affaire étoit en cet état l'an 1300.

ARTICLE III.

Egliſe de France.

I.

LA derniere année du douziéme ſiécle, le Pape Innocent III. envoia en France des Légats pour engager Philippe Auguſte à ſe réconcilier ſincérement avec la Reine Ingeburge. Le Roi aiant juré qu'il ne quitteroit plus Ingeburge ſans un jugement de l'Egliſe, Octavien Chef de la Légation leva l'interdit qui avoit duré huit mois: on ſonna les cloches, & la joie fut extrême parmi le peuple. Le Roi éloigna de lui Agnès, qui mourut peu de temps après à Poiſſi; & ſa mort fut regardée comme une punition divine. Cependant le Roi ne pouvant ſe réſoudre à bien traiter Ingeburge, repréſenta au Légat qu'elle ne pouvoit être ſa femme légitime à cauſe de la parenté, & demanda que le mariage fût déclaré nul. Le Légat donna un délai de ſix mois, après leſquels l'affaire fut éxaminée dans un Concile tenu à Soiſſons; où ſe trouva d'un côté le Roi avec la plûpart des Evêques & des Seigneurs du Roiaume; & de l'autre, la Reine Ingeburge accompagnée de quelques Evêques & de plu-

Regne de Philippe-Auguſte.

ſieurs perſonnes illuſtres, envoiés par ſon frere Canut Roi de Dannemarc. La cauſe fut plaidée contradictoirement; & le Roi voiant que les Légats étoient prêts à prononcer définitivement en faveur du mariage, partit ſécrétement de grand matin emmenant Ingeburge, & manda aux Evêques, qu'il la regardoit comme ſa femme, & ne vouloit point en être ſéparé. Les Cardinaux & les Evêques fort ſurpris furent obligés de ſe retirer, & ainſi finit le Concile. Mais le Roi enferma Ingeburge au Château d'Etampes, ſans permettre qu'elle en ſortit, ni que perſonne y entrât pour la voir que rarement. Le Pape ne ceſſa point de la conſoler par ſes lettres & par ceux qu'il envoioit la viſiter, & continua en même-temps d'agir auprès du Roi pour la faire traiter ſelon ſa dignité. Ce Prince fit tous ſes efforts auprès du Pape pour faire déclarer nul ſon mariage, mais il ne put jamais l'obtenir. Dans la derniere lettre que le Pape écrivit au Roi ſur cette affaire, on trouve ces paroles remarquables: Si nous voulions décider quelque choſe ſur ce point ſans la délibération d'un Concile général, outre l'offenſe de Dieu & la mauvaiſe réputation que nous pourrions nous attirer dans le monde, peut-être nous expoſerions-nous au danger de perdre notre dignité. Enfin le Roi ſe rendit, & fit revenir l'an 1213. la Reine Ingeburge, dont il étoit ſéparé depuis 16. ans; & cette réconciliation cauſa une joie univerſelle à tout le Roiaume.

L'année ſuivante le Roi fit la guerre en Flandre au Comte Ferrand, à l'Empereur Otton, & au Comte de Sariſberi frere naturel du Roi d'Angleterre, qui étoit venu au ſecours de Ferrand. Les armées s'étant rencontrées au

pont de Bovines près de Tournai, le Roi Philippe parla ainſi à ſes troupes: Toute notre eſpérance eſt en Dieu: le Roi Otton & ſon armée ſont excommuniés par le Pape: ce ſont les ennemis & les deſtructeurs de l'Egliſe, & l'argent dont on les paie, eſt le fruit des larmes des pauvres, & du pillage des égliſes & du Clergé. Pour nous, nous ſommes Chrétiens, & nous jouïſſons de la communion & de la paix de la ſainte Egliſe. Quoique pécheurs nous lui ſommes unis de ſentimens, & nous défendons ſelon notre pouvoir les libertés du Clergé. C'eſt pourquoi nous devons attendre avec confiance de la miſéricorde de Dieu, qu'il nous fera triompher de nos ennemis. Après que le Roi eut ainſi parlé, les troupes lui demanderent ſa bénédiction, & auſſi-tôt on ſonna la charge. Un peu derriere le Roi étoit le moine Rigord, qui a écrit cette hiſtoire, & avec lui un autre clerc, leſquels aiant ouï ſonner les trompettes, chanterent les pſeaumes 143. 67. & 20. les interrompant ſouvent par leurs larmes. La bataille fut donnée le vingt-ſept de Juillet de l'an 1214. & la victoire demeura entiere au Roi Philippe. L'Empereur Otton s'enfuit. Le Comte de Flandre & le Comte de Sariſberi furent pris. Dans le même-temps Jean Roi d'Angleterre avoit fait une deſcente en Poitou, & aſſiégéoit le château de la Roche-au-Moine en Anjou: mais Louis fils de Philippe l'obligea à lever le ſiége & à ſe retirer. Le Roi Philippe pour témoigner à Dieu ſa reconnoiſſance de ces heureux ſuccès, fonda près de Senlis l'Abbaïe de la Victoire, où il mit des Chanoines réguliers de la Congrégation de S. Victor de Paris.

Ce Prince fut attaqué l'an 1222. d'une fiévre

guerre qui lui dura près d'un an, & qui enfin devint commune. Dès le commencement de ſa maladie, il témoigna vouloir mettre ordre à ſa conſcience; & fit ſon teſtament, par lequel il donnoit pour réparer les torts qu'il pouvoit avoir faits, cinquante mille livres Pariſis, & dix mille livres à la Reine Ingeburge, qu'il nomme ſa chere épouſe. Il faiſoit encore quelques autres legs, dont le plus conſidérable étoit deſtiné au ſecours de la Terre-ſainte. Il mourut à Mantes au mois de Juillet 1223. Son corps fut porté à Paris, & de-là à Saint-Denys. Il y eut à ſes funérailles deux Archevêques & vingt-un Evêques, qui étoient aſſemblés à Paris pour un Concile. Le Légat du Pape qui s'y trouva, & l'Archevêque de Reims, célébrerent enſemble la Meſſe des funérailles à deux autels proches l'un de l'autre; & les autres Evêques, le clergé & les moines, dont la multitude étoit innombrable, leur répondoient comme à un ſeul officiant.

II.

Guillaume Archevêque de Bourges.

Son éducation.

retraite.

Saint Guillaume Archevêque de Bourges, fut un des plus grands ornemens de l'Egliſe de France pendant le treiziéme ſiécle. Il étoit de la famille des Comtes de Nevers. Il fut élevé dans la piété & l'étude des Lettres par un de ſes oncles Archidiacre de Soiſſons, chez qui il paſſa le temps de ſa jeuneſſe, dans une grande innocence & ſimplicité de mœurs. Etant entré aſſez jeune dans l'état eccléſiaſtique, il fut premiérement Chanoine de l'égliſe de Soiſſons, & enſuite de celle de Paris. Mais bien-tôt après, il prit la réſolution de s'éloigner abſolument du monde, & ſe retira dans la ſolitude de Grandmont. La diviſion s'étant miſe dans cet Ordre, Guillaume paſſa

dans celui de Cîteaux, qui répandoit alors une odeur merveilleuſe de ſainteté dans toute l'Egliſe. Il choiſit pour le lieu de ſa retraite, l'Abbaïe de Pontigni, ou après avoir donné dans l'état de ſimple religieux, l'éxemple de toutes les vertus chrétiennes & monaſtiques, il en fut fait Prieur. Enſuite il fut élu Abbé de Fontaine-Jean au Diocèſe de Sens, & enfin Abbé de Chailli dans celui de Senlis. On ne le diſtinguoit des autres religieux que par ſa profonde humilité, ſon éxacte vigilance ſur lui-même, la mortification générale de ſes ſens & de ſes paſſions, & ſur-tout par une douceur & une gaïeté, qui rendoit en lui la vertu aimable au milieu des plus rigoureuſes auſtérités.

Son élec à l'Arch ché de Bo ges.

Il s'étoit flatté en venant à Chailli, de l'eſpérance d'y goûter juſqu'à la mort les douceurs de la retraite & du ſilence; mais Dieu l'en tira après un ſéjour de quatorze ans, pour le mettre au nombre des premiers Paſteurs de ſon Egliſe. Henri de Sully Archevêque de Bourges étant mort, le Clergé de cette égliſe, qui ſe trouva partagé pour l'élection d'un ſucceſſeur, députa vers Eudes Evêque de Paris frere du dernier Archevêque de Bourges, pour le prier de venir l'aider dans une affaire ſi importante. Quand il fut arrivé à Bourges, on convint après une longue délibération, de prendre quelque Abbé de l'Ordre de Cîteaux. On en propoſa trois, dont étoit Guillaume Abbé de Chailli, & on ſe rapporta à l'Evêque de Paris du choix de l'un des trois. Comme il étoit tard, il demanda du temps juſqu'au lendemain. Cependant il paſſa la nuit en prieres, & le lendemain matin étant allé dire la Meſſe, il mit ſous la nappe de l'autel trois billets ca-

chetés, où étoient écrits les noms des trois Abbés. Il étoit aſſiſté de deux hommes éminens en ſcience & en vertu, avec leſquels il ſe proſterna après la Meſſe, & pria Dieu avec beaucoup de larmes, de faire connoître celui qu'il avoit choiſi. Puis il tira le premier billet qui ſe préſenta, & l'aiant ouvert, il y trouva le nom de l'Abbé Guillaume. Il ne le dit d'abord qu'à ſes deux aſſiſtans. Comme il alloit au lieu où le Clergé étoit aſſemblé, le plus grand nombre vint au-devant de lui, en lui demandant inſtamment l'Abbé Guillaume pour Archevêque. L'Evêque de Paris ne put retenir ſes larmes, voiant que c'étoit Dieu lui-même qui faiſoit ce choix. Il entra dans le lieu de l'aſſemblée, & après qu'il eut déclaré celui ſur qui le ſort étoit tombé, ils allerent tous enſemble à l'égliſe Cathédrale, où Guillaume fut proclamé Archevêque de Bourges. Cette élection ſe fit vers la fin de l'année 1199.

Son Epiſcopat.

Cette nouvelle accabla Guillaume de triſteſſe, & il avoit deſſein de prendre la fuite. Mais les députés de l'égliſe de Bourges, qui arriverent dans le temps qu'il vouloit l'éxécuter, l'en empêcherent, & le prierent inſtamment de conſentir à être leur Paſteur. Guillaume n'auroit jamais cédé à leurs inſtances, ſans les ordres formels du Légat du Pape & de l'Abbé de Cîteaux, qu'il reçut en même-temps, & qui ne lui laiſſerent d'autre parti à prendre que celui d'accepter l'Epiſcopat. Il quitta donc ſa chere ſolitude avec beaucoup de larmes, & alla à Bourges, où il fut reçu comme un homme envoié du ciel. Il gouverna cette égliſe avec la vigilance, la charité, le zéle, la douceur, la prudence & la fermeté d'un vrai Paſteur du troupeau de Jeſus-Chriſt.

Il eut à combattre non-ſeulement les difficultés ordinaires de tous les temps, mais encore les préjugés & les coutumes de ſon ſiécle, peu conformes à l'eſprit de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe. C'étoit un uſage établi de ſon temps dans l'égliſe de France, d'obliger les excommuniés de paier une amende quand on leur donnoit l'abſolution, après méme qu'ils avoient ſubi les peines preſcrites par les loix de l'Egliſe. Le motif étoit de les préſerver des rechutes, au moins par une raiſon d'intérêt. Cette coutume déplaiſoit à ce ſaint Archevéque : & néanmoins il ſe trouvoit des hommes de grand nom qui lui conſeilloient de la ſuivre, & de donner aux pauvres l'argent qui viendroit de ces amendes, s'il ne vouloit pas en profiter. Il trouva un milieu, pour ne pas ſuivre cette coutume & pour ne pas condamner ouvertement ceux qui la ſuivoient. Quand il donnoit l'abſolution aux excommuniés, il leur faiſoit donner caution de paier l'amende ; & pour les retenir dans le devoir, il les menaçoit ſouvent de l'éxiger ; mais il ne l'éxigeoit jamais.

On lui conſeilloit encore de pourſuivre par les armes, les méchans que la crainte des cenſures de l'Egliſe ne pouvoit arréter : on lui diſoit que c'étoit le ſeul moien de procurer la paix à l'Egliſe, & on alléguoit la coutume & l'exemple de ſes prédéceſſeurs. Le ſaint Evêque prit du temps pour déliberer & pour prier Dieu ſur ce ſujet : mais il ne put jamais ſe réſoudre à répandre du ſang, à ravager des terres & enlever du butin. Il ſe contentoit de parler en particulier aux pécheurs endurcis, de leur faire de fortes réprimandes ; de les effrier par les menaces des ſupplices de l'en-

fer ; & de ſon côté il jeûnoit & prioit pour eux. Il en gagna pluſieurs par cette conduite ; & ceux qui demeurerent dans leur endurciſſement, étoient regardés par les autres avec horreur.

Sa fin. L'Egliſe de Bourges ne poſſéda ce ſaint Archeveque que huit ans. La veille de l'Epiphanie l'an 1209. Il prêcha pour la derniere fois dans ſon égliſe Métropolitaine. Il avoit la fiévre alors, & cette action l'augmenta conſidérablement. Le neuf de Janvier il demanda l'Extrême-Onction. Après l'avoir reçue, il ſe fit apporter le Viatique. Pour le recevoir avec plus de reſpect, il ſe leva de ſon lit, alla au-devant, ſe mit à genoux fondant en larmes, pria long temps proſterné, les bras étendus en croix : puis il reçut le corps du Sauveur. La nuit ſuivante, ſentant ſa fin approcher, il voulut anticiper les Nocturnes, qu'il avoit coutume de dire à minuit : mais aiant fait le ſigne de la croix ſur ſes lévres & ſur ſa poitrine, & prononcé à peine les deux premiers mots, il ne put continuer. Ceux qui étoient auprès de lui aiant achevé, il fit ſigne qu'on le mît à terre. On étendit de la cendre & on le coucha deſſus, revêtu d'un cilice, qu'il portoit ſécrétement. Un moment après il rendit l'eſprit. C'étoit le dixiéme de Janvier, jour auquel l'Egliſe honore ſa mémoire. Il avoit choiſi ſa ſépulture à l'Abbaie de Chailli d'où il avoit été tiré : mais ſon Clergé ni ſon peuple ne voulurent jamais ſouffrir qu'on tranſportât ſon corps. Il fut enterré dans l'égliſe Cathédrale de ſaint Etienne de Bourges.

Sa canoniſation. Geraud ſon ſucceſſeur, voiant les fréquens miracles qui ſe faiſoient au tombeau de ſaint Guillaume, ſollicita ſa canoniſation pendant

pluſieurs années. Il envoia pluſieurs fois pour cet effet des députés au Pape Innocent III. & après ſa mort au Pape Honorius, qui chargea Guillaume de Seignelai Evêque d'Auxerre & deux Abbés de l'Ordre de Citeaux, de faire des informations juridiques ſur la vie & les miracles de l'Archevêque Guillaume. Le Pape aiant reçu & examiné les informations des trois Commiſſaires, tint un Conſiſtoire public, où il appella tous les Evêques qui ſe trouverent à Rome, & y fit lire les informations. Il ordonna enſuite qu'on mît l'Archevêque Guillaume au nombre des Saints, & qu'on célébrât ſa fête le jour de ſa mort. La Bulle eſt de l'an 1218. L'Archevêque Geraud qui avoit été à Rome pour ſuivre cette affaire, étant revenu à Bourges, aſſembla les Evêques ſes ſuffragans avec les Abbés & le Clergé, leva de terre le corps de ſaint Guillaume, & le transféra dans une châſſe d'or & d'argent. Dans le ſeiziéme ſiécle les Calviniſtes eurent la fureur de brûler les précieux reſtes de ce ſaint corps, & de jetter les cendres au vent.

III.

Etienne Evêque de Tournai.

L'égliſe de France perdit encore au commencement du treiziéme ſiécle, un de ſes plus illuſtres Evêques en la perſonne d'Etienne Evêque de Tournai. Il naquit l'an 1135. à Orléans, où il fit ſes premieres études à l'Ecole de la Cathédrale, qu'il continua enſuite dans celle de Chartres. Il devint un des plus ſçavans hommes de ſon temps. Il écrivoit tres-facilement en proſe & en vers, ſuivant le gout de ſon ſiécle, où l'on aimoit les rimes & les jeux de mots. Il embraſſa la vie des Chanoines réguliers, ſelon la réforme de S. Victor, établie à ſaint Euverte d'Orléans; & S. Tho-

mas de Cantorberi aiant connu ſon mérite pendant qu'il étoit en France, le mit au nombre de ſes plus intimes amis. Etienne fut élu Abbé de ſaint Euverte, & enſuite de ſainte Geneviéve de Paris. Outre les écoles extérieures qu'il y trouva, il en établit d'intérieures pour les religieux, afin qu'ils n'euſſent point occaſions de ſe diſſiper par le commerce avec les écoliers du dehors. L'Abbaïe de ſainte Geneviéve n'étoit pas encore bien rétablie des ravages que les Normans y avoient faits, quand ils aſſiégerent Paris trois cens ans auparavant: mais Etienne la répara entiérement; il bâtit l'égliſe telle que nous la voions encore, & tous les lieux réguliers; en ſorte qu'il eſt comme le ſecond Fondateur de ce célébre monaſtere, dont il augmenta conſidérablament les biens temporels. Le Roi Philippe Auguſte avoit une telle eſtime pour l'Abbé Etienne, qu'il l'envoia au Pape pour négocier une affaire importante, & le prit en 1187. pour un des parrains de Louis ſon fils & ſon ſucceſſeur. Il fut élu Evêque de Tournai l'an 1192. & gouverna cette égliſe 11. ans.

Il eſt élu Abbé de Ste. Genevieve.

Dès le commencement de ſon Epiſcopat, il apprit que le Docteur Bertier, Archidiacre de Cambrai ſon ancien ami, diſoit qu'il ne ſçavoit pas ſoutenir la dignité Epiſcopale. Pour s'en juſtifier, il lui écrivit une lettre, où il expoſe ainſi ſa maniere de vivre. Je ſors rarement de la ville: j'aſſiſte autant que je puis à l'Office divin avec les autres: j'annonce à mes diocéſains la parole de Dieu, ſelon le talent qu'il m'a donné, & je combats autant que je puis par mes diſcours, la nouvelle héréſie & les autres erreurs ſemblables. C'eſt le Manichéiſme, qui étoit répandu en Flandre com-

Son Epiſcopat.

Sa conduite.

me ailleurs. Il continue : Je donne gratuitement les Sacremens que j'ai reçus gratuitement, & je déteſte la ſimonie. Je donne conſeil à ceux qui viennent ſe confeſſer à moi : je rémédie à leurs maux par la pénitence, & je conſole les affligés autant que Dieu le permet. A mes heures de loiſir, je lis & médite l'Ecriture-ſainte. J'exerce volontiers l'hoſpitalité envers les gens de bien. Je ne mange ni ſeul ni en ſecret, mais j'évite la ſuperfluité & la curioſité. Je ne donne point le patrimoine de Jeſus-Chriſt aux mondains & aux bouffons. Telle eſt ma conduite extérieure : pour le reſte, c'eſt à Dieu à en juger.

L'Evêque Etienne eut beaucoup à ſouffrir à l'occaſion de l'interdit qu'il jetta ſur ſon Diocèſe, par un excès de déférence pour le Légat du Pape qui le lui avoit commandé. Etienne en fit voir les horribles inconvéniens : mais on ne répondit à ſes raiſons, qu'en l'accuſant de foibleſſe & de puſillanimité. Dans une Lettre qu'il écrivit au Pape Innocent III. il ſe plaint ainſi des études de ſon temps. L'étude des ſaintes Lettres eſt tombée chez nous. On compoſe de nouvelles Sommes & de nouveaux Traités de Théologie, comme ſi les Ouvrages des ſaints Peres ne ſuffiſoient pas. On introduit la mauvaiſe coutume de diſputer publiquement ſur tous les Myſteres. A l'égard du Droit Canonique, on débite un recueil immenſe de Décrétales ſous le nom du Pape Alexandre, & on rejette les anciens Canons. Ce volume nouveau eſt lû publiquement dans les Ecoles, & expoſé en vente dans les boutiques. Quant aux arts libéraux, de jeunes gens qui ne ſçavent pas encore les apprendre, s'attribuent impudemment le titre de maîtres pour les enſei-

Ses plaintes contre les études de ſon temps. Sa fin.

gner; & laiſſant les régles & les livres authentiques, ils ne s'occupent qu'à des ſophiſmes & des diſputes de mots, qui ſont comme des toiles d'araignées pour prendre des mouches. C'eſt à vous, ſaint Pere, à corriger ces abus. Etienne mourut l'an 1203. Il a laiſſé pluſieurs Ecrits, dont les principaux ſont ſes Lettres au nombre de 287.

IV.

Le bienheureux Etienne Evêque de Die.

Cinq ans après la mort d'Etienne de Tournai, le Bienheureux Etienne de Châtillon fut ſacré Evêque de Die en Dauphiné. Il étoit né à Lyon de parens nobles, vers le milieu du douziéme ſiécle. Dès ſon enfance il montra d'heureuſes diſpoſitions à la piété & à l'étude; & dès ſa jeuneſſe il renonça abſolument à l'uſage de la viande, & s'appliqua aux bonnes œuvres. A l'âge de vingt-ſix ans il entra dans la Chartreuſe des Portes; & y aiant fait profeſſion, il ne ſe contenta pas des auſtérités preſcrites par les conſtitutions; mais au lieu que les autres ne jeûnoient au pain & à l'eau que trois fois la ſemaine, il obſervoit cette abſtinence preſque tous les jours, mettant ſur ſa table un pain d'un côté, & de l'autre un livre, ſur lequel il jettoit les yeux de temps en temps. Pluſieurs années après, ſa réputation étant déja grande, même au dehors, il fut élu malgré lui Prieur de ſa communauté, qu'il gouverna avec beaucoup de ſageſſe; & il convertit pluſieurs perſonnes entre les hôtes qui venoient en grand nombre à cette maiſon.

Il ſe fait Chartreux.

Il eſt élu Evêque.

Cependant le Siége de Die vint à vaquer; & après que l'on eut propoſé pluſieurs autres ſujets, quelques Chanoines en petit nombre propoſerent le Prieur de la Chartreuſe des Portes. Tous convinrent de l'élire; mais ſçachant com-

bien il ſeroit difficile de le tirer de ſon déſert, ils envoierent à Rome pour obtenir la confirmation du Pape Innocent III. qui l'accorda volontiers, & ordonna à Etienne d'accepter. Les Chanoines allerent enſuite trouver le Prieur de la grande Chartreuſe, qui aiant vû les Lettres du Pape, fit chercher Etienne qui s'étoit caché, & l'obligea à ſe charger du peſant fardeau qui lui étoit impoſé. Il fut donc mené à Vienne Métropole de Die, & ſacré Evêque en 1208. Il remplit éxactement tous les devoirs d'un ſaint Paſteur, & de temps en temps, pour ſe repoſer de ſes travaux, il alloit s'enfermer dans la Chartreuſe des Portes, & y vivoit comme un ſimple moine, ſans aucune autre diſtinction que l'anneau paſtoral. Il mourut l'an 1213. étant âgé de 58. ans; & l'on dit qu'il fit pluſieurs miracles après ſa mort, comme il en avoit fait pendant ſa vie.

V.

La même année mourut la Bienheureuſe Marie d'Oignies, qui avoit donné à l'Egliſe de grands exemples de vertu. Elle étoit née à Nivelle, qui étoit alors du Diocèſe de Liége, & qui eſt maintenant de celui de Namur. Elle fut mariée très-jeune, & dès-lors elle préféra à tout, le ſaint exercice de la priere, & pratiquoit des mortifications exceſſives. Elle perſuada à ſon mari tout jeune qu'il étoit, de tendre avec elle à la perfection, & de vivre dans la continence. Ils ſe conſacrerent même pendant quelque temps au ſervice des lépreux, en un lieu nommé Villembroc près de Nivelle, ce qui leur attira le mépris de leurs parens. Marie obſervoit un jeûne preſque continuel, & paſſa une fois ſans manger, les dix jours de l'Aſcenſion entiers, ſans qu'elle s'en trouvât plus

La bienheureuſe Marie d'Oignies.

foible pour le travail des mains, auquel elle s'appliquoit aſſidûment. Car elle ſçavoit que c'eſt la pénitence impoſée à nos premiers parens, & que l'Apôtre a dit: Celui qui ne veut pas travailler, ne doit pas non plus manger. Aïant donc quitté tous ſes biens, elle travailloit pour abattre ſon corps par la pénitence, pour ſe procurer la nourriture & le vêtement, & pour faire l'aumône. Après avoir demeuré long-temps à Villembroc, ne pouvant plus ſouffrir le concours de ceux qui venoient à Nivelle la viſiter, elle paſſa à Oignies ſur la Sambre, où étoit un monaſtere de Chanoines réguliers fondé depuis peu. Le fameux Jacques de Vitri vint l'y trouver peu de temps après qu'elle s'y fut établie, & elle lui prédit qu'il ſeroit Evêque dans la Terre-ſainte.

Foulques Evêque de Toulouſe, chaſſé de ſon Diocèſe par les hérétiques, vint au Diocèſe de Liége, attiré par la réputation des perſonnes qui y ſervoient Dieu, & par les exemples de vertu qu'il avoit vus dans les croiſés de ce païs-là, qui portoient les armes en Languedoc. Il admiroit ſur-tout de ſaintes femmes, dont la piété l'édifia tellement, qu'il s'imaginoit avoir quitté l'Egypte & être venu dans la Terre-promiſe. Il voioit en divers lieux des troupes de vierges qui vivoient dans la pureté & l'humilité, ſubſiſtant du travail de leurs mains, quoique leurs parens fuſſent très-riches. Il voioit des femmes conſacrées à Dieu, qui s'appliquoient avec un grand zéle à inſtruire ces vierges & à les ſoutenir dans leur ſainte réſolution. Il admiroit pluſieurs veuves, plus occupées du ſoin de plaire à Dieu, qu'elles ne l'avoient été de plaire à leurs maris; qui vivoient dans les jeûnes, les veilles, les prie-

res, le travail & le [illegible] il bénissoit Dieu en voyant de femmes mariées, qui devoient [illegible] de Dieu, & qui au milieu de [illegible] embarras inséparables de leur [illegible] l'Evangile & mettoient une vie [illegible].

Ces femmes [illegible] patiemment [illegible] calomnies [illegible] pus ; qui ne [illegible] s'en [illegible] particuliers. Mais [illegible] ve illustre de leur vertu [illegible] fait par [illegible] celles qui ne [illegible] se [illegible] pour [illegible] qu'à [illegible] nombre. [illegible] saintes femmes [illegible] & [illegible] d'autres [illegible] Jacques de [illegible] tes ces merveilles, & [illegible] l'Evêque de [illegible] Prélat [illegible] la plus illustre de [illegible] de sa mort, qui [illegible] de son âge. On [illegible] faits pendant sa vie & après sa mort, & elle est honorée depuis plusieurs siecles dans le pais comme bienheureuse.

VI.

Après la mort du Roi Philippe Auguste, son fils aîné, Louis VIII. lui succeda âgé de [illegible] ans. Il fut sacré à Reims avec la Reine Blanche

Regne [illegible] Louis VIII. [illegible] Louis.

ſon épouſe l'an 1223. & régna trois ans & quatre mois. Le Pape Honorius III. lui écrivit d'abord une lettre de condoléance ſur la mort de ſon pere, dont il l'exhorte à imiter les vertus, particuliérement ſon attachement au Saint Siége. Enſuite il lui en écrivit une autre qui porte en ſubſtance : Comme les Princes Chrétiens ſont obligés de rendre compte à Dieu de la défenſe de l'Egliſe leur mere, vous devez être ſenſiblement affligé de voir les hérétiques attaquer inſolemment la Religion dans l'Albigeois qui eſt de l'étendue de votre Roiaume ; & s'il eſt de votre devoir de pourſuivre les voleurs, à plus forte raiſon de purger votre Etat de ceux qui veulent ravir les ames. Nous voions avec douleur, que les efforts que l'on a faits juſques-ici pour détruire cette héréſie, ſont devenus preſque inutiles ; qu'elle s'étend de plus en plus, & qu'il eſt à craindre qu'elle n'infecte votre Roiaume fondé & affermi dans la foi plus que les autres, par une bénédiction particuliere de Dieu ; & qu'ainſi la principale partie de l'Egliſe étant ébranlée, une nouvelle perſécution ne s'excite contre l'Egliſe entiere.

Croiſade en France.

Le Pape Honorius écrivit encore au Roi l'année ſuivante, pour lui faire des reproches de ce qu'il faiſoit marcher ſes troupes ſur les terres qui reſtoient au Roi d'Angleterre en Poitou. Le Roi dans ſa réponſe au Pape, ſuppoſe que le Roiaume d'Angleterre eſt un fief de l'égliſe Romaine, & il ſe plaint de ce qu'il vient des troupes d'un Roiaume qui releve du Pape pour attaquer celui de France. Malgré les remontrances & les prieres du Pape Honorius, le Roi Louis entra en Poitou, prit Niort & ſaint Jean d'Angeli, & aſſiégea la Rochelle. Cependant à Paris on fit pour l'heu-

reux ſuccès de ſes armes, des proceſſions ſolemnelles depuis l'égliſe de Notre-Dame juſqu'à l'Abbaïe de ſaint Antoine des Champs. A une de ces proceſſions aſſiſterent trois Reines, Ingeburge veuve du Roi Philippe Auguſte, Blanche femme du Roi, & Berengere Reine de Jéruſalem mere de Blanche. Le Pape voulant arrêter les progrès du Roi Louis en Poitou, lui envoia un Légat qui vint à bout de faire tourner ſes armes contre les Albigeois, en lui promettant toutes les terres de Raimond Comte de Toulouſe, qui avoit été excommunié. Le Roi reçut donc la croix de la main du Légat, & preſque tous les Evêques & les Barons de ſon Roiaume ſe croiſerent avec lui pour aller exterminer les Albigeois. Le Légat touché de ce zéle du Roi & des Seigneurs, envoia des Prédicateurs dans les Provinces du Roiaume, pour exhorter à la croiſade contre ces hérétiques, avec indulgence pleniere, & diſpenſe de toutes ſortes de vœux, hors celui du voiage de Jéruſalem. Il ajouta, du conſentement de quelques Evêques, qu'en faveur de cette entrepriſe, il promettoit au Roi cent mille livres par an cinq ans durant, de la décime qui ſe levoit ſur le Clergé, & que ſi elle n'y ſuffiſoit pas, on y ſuppléeroit du tréſor de l'Egliſe. C'eſt que la décime ſe levoit au nom du Pape, qui l'appliquoit comme il jugeoit à propos.

Le Roi marcha donc contre les Albigeois, étant accompagné du Légat du Pape, qui ne le quittoit point. Les Conſuls des villes & des villages qui étoient au Comte de Toulouſe, alloient au-devant du Roi pour lui rendre les fortereſſes, & lui donnoient des ôtages. Il ne fut arrêté que par Avignon; & comme elle é-

toit très-fortifiée & bien défendue, le ſiége dura plus de deux mois. Cette croiſade contre les Albigeois, donna l'allarme à Henri Roi d'Angleterre. En effet on diſoit chez lui, que les Prélats & les Seigneurs de France l'avoient fait plûtôt par la crainte du Roi, & par complaiſance pour le Légat, que par zéle pour la juſtice. Que c'étoit un abus criant, d'attaquer un Seigneur Chrétien, c'eſt-à-dire, le Comte Raimond, puiſqu'il étoit notoire qu'au Concile tenu depuis peu à Bourges, il avoit inſtamment prié le Légat de venir dans toutes les villes de ſes Etats s'informer de leur foi, promettant de punir ceux de ſes ſujets qui ſe trouveroient infectés de l'héréſie : & ce Comte, diſoit-on, tout Catholique qu'il eſt, n'a pu trouver grace, qu'en renonçant pour lui & pour les ſiens, à l'héritage de ſes peres. Telles étoient les plaintes des Anglois. L'entrepriſe du Roi Louis fut ſuſpecte auſſi à l'Empereur Frideric, qui craignoit que ſous prétexte d'exterminer les hérétiques, le Roi de France ne ſe rendît maître des terres qui relevoient de l'Empire en Provence & ailleurs, à cauſe de l'ancien Roiaume d'Arles.

Pendant le ſiége d'Avignon, la mortalité fut grande dans la ville, & dans l'armée des croiſés il mourut environ deux mille hommes, tant de bleſſure que de maladies. Enfin les aſſiégés voiant la perſévérance du Roi, & la réſolution où il étoit de ne ſe point retirer qu'il n'eût pris la ville, ſe rendirent à compoſition. Par ordre du Roi & du Légat, on abattit dans la ville trois cens maiſons qui avoient des tours : on combla les foſſés, & on raſa les murailles. Le Roi s'avança dans le Languedoc où toutes les villes, les châteaux & les fortereſſes juſ-

qu'à quatre lieues de Toulouſe, ſe rendirent à lui. A ſon retour en France, il fut attaqué d'une maladie qui l'obligea de s'arrêter à Montpenſier en Auvergne, & il y mourut le huitiéme de Novembre 1226. âgé de trente-neuf ans. Entre les vertus de ce Prince, on remarque la chaſteté conjugale. Il eut onze enfans de la Reine Blanche, qu'il avoit épouſée l'an 1200. Il y en eut ſix qui lui ſurvécurent, ſçavoir, Louis, Robert, Jean, Alfonſe, Charles, & une fille nommée Iſabelle. Le corps de Louis VIII. fut porté à ſaint Denys, & enterré auprès du Roi Philippe ſon pere. Il avoit fait l'année précédente ſon teſtament, dans lequel après avoir réglé l'apanage de trois de ſes fils, il ordonne que le quatriéme ſoit clerc. Il fait quantité de legs pieux, & nomme pour exécuteurs de ſon teſtament les Evêques de Chartres, de Paris & de Senlis, & l'Abbé de ſaint Victor. Louis IX. ſon fils aîné, diſtingué par le titre de Saint, lui ſuccéda & régna près de 44. ans. Nous en parlerons dans un article particulier.

VII.

Etabliſſemens des Univerſités.

Un des moiens dont Dieu s'eſt ſervi dans les derniers temps pour conſerver la ſaine doctrine dans ſon Egliſe, a été l'inſtitution des Univerſités, qui ne prirent ce nom qu'au commencement du treiziéme ſiécle, quoique quelques-unes fuſſent déja preſque formées, ſous le ſimple nom d'Ecoles. Celle de Paris étoit célébre dès la fin du dixiéme ſiécle; & ſans doute le ſéjour de nos Rois, qui en firent alors leur capitale, ne contribua pas peu à y attirer de bons Maîtres. La réputation de cette Ecole augmenta conſidérablement au commencement du douziéme ſiécle, ſous Guillau-

me de Champeaux & ſous ſes diſciples, qui enſeignerent à ſaint Victor. Mais la grande lumiere de l'Ecole de Paris fut, comme nous l'avons vu, Pierre Lombard ſi connu par ſon Livre des Sentences. Le fameux Gratien rendit auſſi illuſtre l'Ecole de Bologne, que Pierre Lombard celle de Paris. Auſſi les deux plus anciennes Univerſités que nous connoiſſions, ſont celles de Paris & de Bologne; on les nomma Univerſités d'études, pour montrer qu'elles les renfermoient toutes, & qu'en une même ville on enſeignoit tous les arts libéraux & toutes les ſciences, qu'il falloit auparavant aller apprendre en divers lieux. Cet établiſſement fut très-utile à l'Egliſe. Les Docteurs aſſurés de trouver dans une certaine ville, de l'occupation avec la récompenſe de leurs travaux, venoient volontiers s'y établir; & les Etudians aſſurés d'y trouver de bons Maîtres avec toutes les commodités de la vie, s'y rendoient en foule de toutes parts, même des païs éloignés: ainſi on venoit à Paris d'Angleterre, d'Allemagne, de tout le Nord, d'Italie, & d'Eſpagne.

L'émulation faiſoit étudier à l'envi les Maîtres & les diſciples; & le plus grand bien que produiſoit cette émulation dans les études, c'eſt que la doctrine ſe conſervoit mieux dans ſa pureté; car entre pluſieurs docteurs enſeignant à la vue les uns des autres, la moindre nouveauté étoit bien-tôt relevée. On conſervoit auſſi plus facilement l'uniformité, ſoit pour le fond de la doctrine, ſoit pour la maniere d'enſeigner. Tant d'écoliers de divers païs, y répandoient enſuite ce qu'ils avoient puiſé dans les mêmes ſources; & devenus maîtres à leur tour, ils enſeignoient cha-

cun chez eux, ce qu'ils avoient appris à Paris. La police des Univerſités avoit encore ſes avantages. Il ne dépendoit plus comme auparavant de chaque particulier, d'enſeigner quand il s'en croioit capable : il falloit être reçu Maître ès-arts où Docteur dans les Facultés ſupérieures ; & ces titres ne s'accordoient que par dégrés, après des examens rigoureux & de longues épreuves. Tout le corps étoit garant de la capacité des Maîtres, & avoit droit de corriger celui d'entre eux qui s'écartoit de ſon devoir. L'an 1215. le Légat Robert de Courçon fit un reglement, ſuivant lequel il falloit pour enſeigner les arts à Paris, être âgé de vingt & un ans, & les avoir étudiés au moins ſix ans : pour enſeigner la Théologie, il falloit l'avoir étudiée huit ans & en avoir trente-cinq.

VIII.

Etabliſſement des Colleges.

L'inſtitution des Colleges commença vers le milieu du treiziéme ſiécle. Ce fut un bon moien pour contenir dans le devoir les écoliers qui y étoient renfermés. Les religieux furent les premiers qui fonderent de ces maiſons, pour loger enſemble leurs confreres étudians, & les ſéparer du commerce des ſéculiers. Ainſi outre les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, dont les premieres maiſons à Paris ſont les Colleges de tout leur Ordre, on y fonda pour les moines ceux des Bernardins, de Cluni & de Marmoutier. Celui de Sorbonne fut un des premiers deſtiné à des clercs ſéculiers ; & enſuite la plûpart des Evêques en fonderent pour les pauvres étudians de leurs Diocèſes. Par-là ils s'acquittoient en quelque maniere de l'obligation d'inſtruire & de former leur clergé, qui eſt un de leurs principaux devoirs : ſur-tout ne pouvant eſpérer de leur donner chez eux

d'auſſi bons maîtres que dans les Ecoles publiques. La diſcipline des Colleges tendoit non-ſeulement à l'inſtruction des écoliers qu'on y entretenoit, & que nous appellons bourſiers, mais à regler leurs mœurs & à les former à la vie clericale. Ils vivoient en commun, célébroient l'Office divin, avoient leurs heures réglées d'études & de récréations, & pluſieurs précepteurs ou régens, veilloient ſur eux pour les conduire & les contenir dans le devoir: c'étoit comme de petits ſeminaires. Enfin cette inſtitution, & tout le reſte de la police des Univerſités fut ſi généralement approuvé, que dans tous les païs qu'occupoit l'Egliſe latine, on ſuivit l'exemple de la France & de l'Italie; & depuis le treiziéme ſiécle on vit paroître de jour en jour de nouvelles Univerſités.

Etudes. Mais en augmentant le nombre des étudians & des maîtres, on ne perfectionna pas les études que l'on embraſſoit avec tant d'ardeur.

Au lieu de ſe renfermer uniquement dans l'étude des vérités révelées, de rappeller ſans ceſſe les eſprits au goût primitif, qui conſiſtoit à bien connoître le dépôt ſacré, à ſe perſuader qu'on ne doit jamais rien chercher au-de-là, que ce ſacré dépôt eſt renfermé dans l'Ecriture & dans la Tradition, que la ſcience eccleſiaſtique conſiſte par conſéquent à bien étudier ces deux ſources, & à bien connoître ce qu'elles renferment; au lieu, dis-je, de faire revivre dans toute ſa force ce goût ſi excellent, on traitoit les queſtions théologiques ſelon la méthode des Philoſophes. Les principes d'Ariſtote furent regardés comme d'une ſi grande importance, qu'on les citoit & on les faiſoit valoir ſans ceſſe. Une infinité de queſtions abſtraites, inutiles,

tiles, dangereuſes même, occupoient les eſprits; & la méthode ſéche & pointilleuſe des argumentations ôtoit à la doctrine de l'Egliſe cette nobleſſe, cette majeſté, cette onction qui doivent l'accompagner par-tout. On ſuppoſoit qu'avant de s'appliquer à la Théologie, il falloit avoir appris les arts libéraux, c'eſt-à-dire, au moins la grammaire, la rhétorique, la logique, & toutes les autres parties de la philoſophie; & delà nous eſt venu ce cours réglé d'études qui ſubſiſte encore. L'on ne peut douter qu'il ne ſoit très-utile, quand il eſt bien fait: ce que nous remarquons ſeulement, c'eſt que cette étude des ſciences humaines n'eſt pas abſolument néceſſaire, pour être vraîment habile dans la ſcience eccléſiaſtique. On ne les demandoit pas aux Evêques mêmes dans les plus beaux ſiécles de l'Egliſe. La méditation continuelle de l'Ecriture-ſainte & la lecture des Auteurs Eccléſiaſtiques ſuffiſoient pour former un bon Paſteur.

Les mœurs des étudians étoient encore bien moins réglées que les études. Ils étoient tous les jours aux mains entre eux & avec les bourgeois de la ville: leurs premiers priviléges eurent pour objet d'ôter aux Juges ſéculiers la connoiſſance de leurs crimes. Le Pape fut obligé d'accorder à l'Abbé de ſaint Victor, le pouvoir de les abſoudre de l'excommunication prononcée contre ceux qui frappent les clercs. Leurs querelles commençoient ordinairement à l'occaſion du vin & de la débauche, & alloient juſques aux meurtres & aux dernieres violences. Nous n'oſons rapporter la peinture que fait Jacques de Vitri, témoin oculaire des mœurs de ces étudians. Cependant ils étoient tous clercs, & deſtinés à ſervir ou à gouverner

Mœurs des Etudians.

les égliſes. Il faut avouer que la conſtitution des Univerſités contribuoit à ces déſordres : car puiſqu'elle eut les avantages que nous avons marqués, elle avoit auſſi les inconvéniens. Il étoit difficile de contenir par une exacte diſcipline, cette multitude de jeunes gens dans l'âge le plus bouillant ; car alors ce n'étoient pas des enfans qui étudioient. D'ailleurs ils étoient raſſemblés de divers païs, & déja diviſés par la diverſité des nations, des langues, des inclinations, éloignés de leurs parens, de leurs Evêques, de leurs Seigneurs. Ils n'avoient pas le même reſpect pour des maîtres étrangers à qui ils donnoient une récompenſe, & qui ſouvent étoient de baſſe naiſſance. Enfin les maîtres mêmes étoient diviſés, & par la diverſité de leurs opinions, & par la jalouſie de ceux qui étoient moins ſuivis contre ceux qui l'étoient plus ; & ces diviſions paſſoient aux diſciples. Nous allons rapporter l'hiſtoire de la plus vive querelle qui ait été entre les écoliers de Paris & les bourgeois pendant le treiziéme ſiécle.

L'an 1229. le lundi & le mardi de la Quinquagéſime, quelques écoliers clercs allerent ſe promener au faubourg ſaint Marceau, alors ſéparé de la ville. Après avoir joué quelque temps, ils s'arrêterent dans une hôtellerie, où ils eurent une diſpute fort vive ſur le prix du vin. Ils maltraiterent l'hôte, que les gens du quartier délivrerent d entre leurs mains. Comme les clercs qui avoient le plus réſiſté, furent bleſſés & mis en ſang, leurs compagnons réſolurent d'en tirer vengeance, & le lendemain ils allerent au faubourg ſaint Marceau exercer toutes ſortes de violences. Le Doïen du Chapitre de ſaint Marcel en porta ſa plain-

te au Légat du Pape & à l'Evêque de Paris, qui allerent enſemble trouver la Reine Blanche alors Régente, la priant de réprimer ce déſordre. Elle commanda au Prevôt de Paris & à quelques-uns de ſes gens d'aller promptement punir les auteurs de cette violence, ſans épargner perſonne. Etant ſortis, ils trouverent hors des murs de la ville quantité de clercs qui ſe divertiſſoient, mais qui n'avoient point eu de part à la querelle ni aux déſordres qui l'avoient ſuivie. Les archers du Prévôt ſe jetterent ſur eux, quoiqu'ils fuſſent ſans armes, en bleſſerent, en dépouillerent & en tuerent quelques-uns : les autres s'enfuirent & ſe cacherent dans les vignes & dans les carrieres.

Alors les Profeſſeurs de l'Univerſité ſuſpendirent toutes les leçons & les diſputes, & vinrent en corps trouver la Reine & le Légat, demandant juſtice, & repréſentant qu'il n'étoit pas raiſonnable que la faute de quelques écoliers mépriſables, portât préjudice à toute l'Univerſité, mais qu'il falloit ſe contenter de punir les coupables. L'Univerſité n'aiant pas eu ſatisfaction de la Reine, ni du Légat, ni de l'Evêque de Paris, tous les maîtres & les écoliers ſe diſperſerent; enſorte qu'il ne demeura pas à Paris un ſeul Docteur conſidérable. La plus grande partie ſe retira à Angers, quelques-uns à Orléans ; & l'on croit que ce fut l'origine de ces deux Univerſités. D'autres allerent à Reims, pluſieurs à Toulouſe, quelques-uns en Eſpagne, en Italie, & en d'autres païs étrangers : d'autres enfin en Angleterre, où le Roi Henri III. les invita à venir tous, leur offrant telle ville qu'ils voudroient choiſir, & toute liberté & ſûreté. L'Univerſité ſort de Paris.

Auſſi-tôt que le Pape Grégoire IX. fut in-

Le Pape travaille au rétablissement de l'Université.

formé du déſordre arrivé à Paris, & de la retraite des étudians, il chargea les Evêques du Mans & de Senlis,& l'Archidiacre de Châlons, d'exhorter le jeune Roi Louis à faire rendre juſtice à l'Univerſité, & à la rappeller à Paris. Il écrivit en même-temps au Roi & à la Reine Blanche ſa mere, pour les prier d'écouter favorablement les trois commiſſaires qu'il avoit nommés, & de ſuivre leurs conſeils. Le Pape écrivit auſſi à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, le reprenant vivement de ce qu'il avoit abandonné l'Univerſité, au lieu de la protéger. En effet l'Evêque, le Chancelier, & le Chapitre de Paris ſouffroient avec peine les bornes que l'Univerſité vouloit mettre à leur juriſdiction, & n'auroient point été fâchés qu'elle fût transférée ailleurs : auſſi s'oppoſerent-ils long-temps à ſon rétabliſſement. Le Pape voiant que l'affaire n'avançoit point, écrivit l'année ſuivante 1230. aux Docteurs de Paris de lui en envoier quelques-uns d'entre eux, pour y travailler efficacement.

Cependant le Cardinal Romain Légat & l'Evêque de Paris publioient des cenſures contre les abſens,& le Roi donnoit auſſi contre eux des Déclarations, pour les engager à revenir. Les Docteurs que l'Univerſité envoia ſuivant l'ordre du Pape, furent Geofroi de Poitiers & Guillaume d'Auxerre, qui lui demanderent un reglement pour leur ſervir de loi après leur rétabliſſement, & de préſervatif contre des inconvéniens pareils à ceux qui les avoient obligés de ſe retirer. Ils ſoutinrent ſi bien les intérêts de l'Univerſité, qu'ils obtinrent du Pape un Bulle telle qu'ils la ſouhaitoient. Elle contient le réglement qu'ils avoient demandé. Elle porte entre autres choſes, que

ſi on faiſoit aux maîtres ou aux écoliers quelque tort conſidérable, & que dans quinze jours on ne leur donnât point ſatisfaction, il leur ſeroit permis de ſuſpendre les leçons, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent obtenue.

Le Pape à la fin de cette Bulle défendit qu'on ſe ſervît de la phyſique d'Ariſtote. Trois ans auparavant il avoit écrit aux profeſſeurs de Paris, pour leur faire des reproches de ce que quelque-uns d'entre eux, enflés de leur vaine ſcience, introduiſoient une méthode nouvelle & toute profane, expliquant l'Ecriture-ſainte par la doctrine des philoſophes, au lieu de ne ſuivre dans leurs explications que la Tradition des ſaints Peres. Il leur ordonnoit de rejetter cette ſcience mondaine, & d'enſeigner la Théologie dans ſa pureté; ſans altérer la parole de Dieu par les inventions des philoſophes. La lettre qui contient cette regle importante, eſt de 1228 La Bulle de 1231. qui renferme le reglement que l'Univerſité avoit demandé, rappelle la même regle en ces termes: Les maîtres & les écoliers de Théologie ne ſe piqueront point d'être philoſophes, & ne traiteront dans les écoles que les queſtions qui peuvent être décidées par les livres théologiques & les Ecrits des ſaints Peres. Le Pape Grégoire IX. après avoir donné la Bulle favorable à l'Univerſité, écrivit au jeune Roi Louis une lettre où il dit: Il eſt important pour votre honneur & pour votre ſalut, que les études ſoient rétablies à Paris comme auparavant, & que vous favoriſiez l'exécution de notre reglement. C'eſt pourquoi nous vous prions de proteger les étudians à l'exemple de vos ancêtres. L'Univerſité étant ſatisfaite du reglement que le Pape

Regle importante que donne le Pape Grégoire aux Profeſſeurs de l'Univerſité.

avoit donné en sa faveur, rentra à Paris & y recommença ses leçons.

Différend entre l'Université & les Freres Prêcheurs.

Pendant qu'elles avoient été interrompues, les Freres Prêcheurs voulant profiter de l'occasion, qui leur paroissoit favorable, s'adresserent à l'Eveque de Paris & au Chancelier de l'Université, pour se faire recevoir Docteurs, & se mirent en possession d'une chaire de Théologie. Ils s'y maintinrent après que l'Université fut rétablie, & même ils en érigerent chez eux une seconde quelque temps après. L'Université défendit à tous les réguliers d'avoir plus d'une chaire de Théologie. Les Dominicains ne voulurent point obéir à ce décret. L'Université aiant encore cessé ses leçons en 1253. jusqu'à ce qu'on lui eût fait raison de nouvelles violences commises envers ses écoliers, ce fut une occasion aux Dominicains de demander que l'Université leur accordât deux chaires de Théologie. L'Université le refusa, & quand elle fut tranquille, elle fit une conclusion par laquelle elle obligeoit tous ceux qui prendroient le bonnet de Docteur, de jurer qu'ils observeroient le Statut qu'elle avoit fait. Les Dominicains refuserent de preter ce serment, si on ne leur accordoit deux chaires. L'Université pour les punir, les retrancha de son corps, par un décret solemnel, qui fut publié dans tous les Colleges. Aussi-tôt les Dominicains eurent recours au Pape Innocent IV. & obtinrent de lui une commission adressée à l'Evêque d'Evreux pour les [illegible] dans l'Université. L'Evêque d[illegible] un chanoine de Paris nom[illegible] cette commiss[illegible] les membre[illegible] L'Uni[illegible]

tre circulaire à tous les Evéques du Roiaume, pour les engager à la ſecourir dans l'oppreſſion où elle étoit.

L'an 1254. le Pape Innocent IV. aiant par une Décrétale reſtraint la prétention des réguliers, en leur défendant de recevoir les Dimanches & les Fêtes des paroiſſiens dans leurs égliſes, de leur adminiſtrer le Sacrement de Pénitence ſans la permiſſion des curés, de prêcher dans leurs égliſes pendant le temps de l'office paroiſſial, ni d'aller prêcher dans les paroiſſes s'ils n'y étoient appellés par les curés, ni de faire aucune fonction hiérarchique malgré les ordinaires, quoiqu'il n'eût rien prononcé touchant l'affaire de l'Univerſité de Paris, ce Décret rendit les Dominicains plus modérés à pourſuivre leurs prétentions. Mais Innocent IV. étant mort le treize Décembre de cette année 1254. ſon ſucceſſeur Alexandre IV. révoqua la Décrétale d'Innocent, & donna une Bulle qui commence par ces mots: *Quaſi lignum vitæ*, par laquelle il ordonne aux Académiciens de Paris de recevoir les Dominicains. Il donna commiſſion aux Evéques d'Orléans & d'Auxerre de faire éxécuter cette Bulle. Ces deux Evêques procéderent contre les ſéculiers de l'Univerſité, qui ſortirent des Colleges, & ſe plaignirent au Pape de l'injuſtice qu'on leur faiſoit. Les Dominicains obtinrent de nouvelles Bulles pour l'éxécution de la premiere. Malgré ces Bulles, les Docteurs ſéculiers ne voulurent point admettre les Freres Prêcheurs, ni même les Freres Mineurs, avec qui ils avoient eu un grand différend dont nous parlerons ailleurs. Alexandre IV. fulmina de nouvelles Bulles, & fit tant par ſes menaces & ſes cenſures, qu'il obligea

la plûpart des membres de l'Univerſité de ſe réconcilier avec les religieux mendians, qui furent admis dans le corps de l'Univerſité par un Décret du 21. Février 1259. à condition qu'ils auroient toujours le dernier rang dans les actes & dans les aſſemblées. Ce Pape mourut le 24. de Juin de l'an 1261. après avoir donné plus de quarante Bulles pour les Freres Prêcheurs contre l'Univerſité de Paris, ou contre ſes membres. Après ſa mort la tranquillité y fut rétablie.

IX.

S. Guillaume Pinchon.

Avant que de terminer cet article, qui a pour objet les principaux événemens de l'égliſe de France, nous dirons un mot d'un ſaint Prélat, que la Province de Tours poſſédoit en la perſonne de Guillaume Pinchon Evêque de ſaint Brieuc. Il étoit d'une naiſſance diſtinguée par ſa nobleſſe, & avoit toutes les qualités extérieures qui expoſent aux plus grandes tentations. Il vécut toujours néanmoins dans une grande pureté, & garda la virginité malgré les violentes attaques qui furent livrées à ſa vertu. Ses aumônes étoient abondantes; & dans une année de diſette, après avoir donné tout ſon blé, il emprunta encore celui des chanoines, afin de mettre les pauvres en état d'attendre la moiſſon. Outre l'Office canonial, il diſoit tous les jours le pſeautier, mortifioit ſon corps, & couchoit ſouvent ſur la terre nue. Pendant la guerre entre les François & les Bretons, la ville de ſaint Brieuc étant attaquée, le ſaint Evêque alloit dans les rues pour conſoler les habitans; il ſe jetta même ſouvent au milieu des ennemis, pour arrêter le pillage & les meurtres au péril de ſa vie. Si quelquefois il ſe croyoit obligé d'excommunier les pé-

cheurs, il le faisoit avec une extrême douleur, & en répandant beaucoup de larmes. Il s'opposa avec une grande fermeté aux entreprises de la Noblesse de Bretagne sur les droits & la liberté de l'Eglise : ensorte qu'il fut obligé de sortir de la Province, & de se retirer auprès de l'Evêque de Poitiers, qui à cause de ses infirmités continuelles ne pouvoit exercer ses fonctions. L'Evêque de saint Brieuc lui servit de vicaire, ou plutôt de suffragant, pendant quelques années : faisant les ordinations, les dédicaces d'églises, les consécrations d'autels, donnant la Confirmation, & remplissant tous les devoirs du ministere Episcopal, d'une maniere qui lui attiroit l'estime & l'affection de tout le monde. L'orage étant passé, il retourna à son Diocèse & y mourut l'an 1234.

ARTICLE VI.

Saint Louis Roi de France.

LOuis neuviéme du nom & le quarante-troisiéme Roi de France, nâquit le vingt-cinquiéme d'Avril de l'an 1213. Il fut baptisé à Poissi comme tous les historiens en conviennent ; mais il y a lieu de croire qu'il nâquit à la Neuville en-Hez, village du Beauvoisis, dans un vieux château qui ne subsiste plus. Il étoit fils de Louis huitiéme, comme nous l'avons dit, & de Blanche de Castille, Princesse d'un grand courage, d'un grand esprit, & ca-

Sa naissan

Son éduc tion.

pable de bien conduire un Etat. Elle en donna des preuves lorſque Louis VIII. étant mort l'an 1226. elle fut obligée de prendre pendant la minorité du Roi ſon fils la conduite du Roiaume, que ce jeune Prince n'étoit pas encore en état de gouverner. Dès l'enfance elle lui inſpira le goût de la piété & l'amour de la vertu, & elle lui répétoit ſouvent ces belles paroles, ſi dignes d'une mere chrétienne : J'aimerois mieux, mon fils, vous voir privé du trône & de la vie, que ſouillé d'aucun péché mortel. Le jeune Louis prenoit plaiſir à écouter les inſtructions de ſa mere, & ce fut ainſi qu'il apprit d'elle à regner non-ſeulement en grand Roi, mais auſſi en Roi vraîment Chrétien. Il fut ſacré à Reims le premier Dimanche de l'Avent 1226. par l'Evêque de Soiſſons, parce que le Siége de Reims étoit vacant depuis trois ſemaines par la mort de Guillaume de Joinville. Le Chapitre avoit élu Pierre Pont Evêque de Liége, qui avoit perſévéramment refuſé d'accepter. Les Hiſtoriens de ce temps-là remarquent, qu'il étoit inoüi que quelqu'un eut refuſé l'Arche êché de Reims.

La Reine Blanche ne pouvant ſuffire ſeule à l'éducation du jeune Roi, mit auprès de lui des hommes d'une ſageſſe conſommée, & inſenſibles à l'ambition. Louis formé par des maîtres ſolidement vertueux, apprit de bonne heure que tout eſt grand dans le Chriſtianiſme, & infiniment au-deſſus de tout ce qu'on eſtime le plus dans le monde. Réduiſant cette ſcience divine en pratique, on le vit dès l'âge de vingt-ans, auſſi ſérieux & auſſi appliqué à ſes devoirs, que s'il n'eût point eu de paſſions; auſſi pieux & auſſi vertueux, que ſi la piété & la vertu fuſſent nées avec lui. Simple dans

ſes habits, il ne chercha pas à éblouïr ſon peuple par un dehors faſtueux, mais à s'en faire aimer. Ami de la vérité, il ne connoiſſoit point ces ruſes & ces déguiſemens qu'on nomme politique à la Cour; & il aimoit mieux perdre quelque choſe pour ne point bleſſer la vérité, que de gagner beaucoup par le moindre menſonge. C'eſt ainſi qu'on forma le cœur de ce jeune Prince. A l'égard de ſon eſprit, on le cultiva autant qu'on le put, dans un ſiécle où le goût des bonnes études étoit perdu. Il poſſédoit aſſez la langue latine pour entendre l'Ecriture-ſainte & les Ecrits des Peres de l'Egliſe, qu'il liſoit avec goût, & qu'il aimoit à faire lire à ceux qui l'approchoient.

Son mari

Comme le bien de l'Etat exigeoit qu'il ſe mariât, il fit demander Marguerite fille aînée de Raimond Berenger Comte de Provence; & comme ils étoient parens au quatriéme dégré, il envoia prier le Pape d'accorder une diſpenſe, parce que ce mariage étoit utile pour conſerver en Provence la paix & la Religion Catholique. Car ce Prince avoit en vue dans tout ce qu'il faiſoit, la gloire de Dieu & les avantages de la Religion. Le Pape donna la diſpenſe, & le mariage fut célébré à Sens l'an 1234. Quelque-tems auparavant, un religieux aiant entendu dire, ſur de faux rapports, que le Roi n'étoit pas chaſte, & que la Reine Blanche ne l'ignoroit pas, en parla à cette Princeſſe & lui en témoigna ſa ſurpriſe. La pieuſe Reine ne s'emporta point contre ceux qui répandoient ces calomnies, ni contre la crédulité du religieux: mais elle lui dit ſimplement, qu'on l'avoit trompé, & que tout ce qu'on lui avoit dit étoit abſolument faux. Elle ajouta: Il n'y a aucune créature que j'ai-

me plus que le Roi mon fils : ſi néanmoins il étoit malade à la mort, & qu'on m'aſſurât qu'il guériroit en péchant une ſeule fois avec une femme, j'aimerois mieux le laiſſer mourir. Le Roi depuis ſon mariage, garda la continence pendant tout l'Avent & tout le Carême, certains jours de la ſemaine, les vigiles, & les jours de grandes fetes, & il la gardoit auſſi pluſieurs jours avant & après la communion. Auſſi Dieu bénit ce mariage ſi chrétien par une heureuſe fécondité, & il en ſortit ſix fils & cinq filles. La Reine Marguerite étoit très-vertueuſe, & marchoit ſur les traces du ſaint Roi ſon époux. Elle étoit de tous les exercices de piété auſquels Louis s'appliquoit, & entroit volontiers dans toutes ſes vues. Elle avoit toujours eu une ſi grande modeſtie, qu'elle n'avoit jamais pu ſouffrir la moindre parole malhonnête. Un gentilhomme aiant oſé lui préſenter un poeme, où il étoit parlé d'intrigues pareilles a celles qui ſont la matiere de la plûpart des romans, elle le fit reléguer aux Iſles d'Ieres, & ne conſentit à la révocation de l'ordre, que quand elle le crut aſſez puni. Ce n'eſt pas qu'elle fût d'un caractere dur, mais elle voulut montrer combien on doit ſe trouver offenſé de tout ce qui bleſſe la pudeur. Quelle leçon pour ceux qui ont en main l'autorité publique ! Quelle doit être leur vigilance, pour arrêter le cours de tant de miſérables livres, capables de corrompre l'eſprit & le cœur ! Leur ſévérité ſur ce point capital, doit égaler le zéle avec lequel ils ſont obligés de faciliter tous les moiens de répandre les Ouvrages propres à inſpirer une haute eſtime de la pureté des mœurs, une grande idée de la vertu, & un profond reſ-

pect pour la Religion. Si ce doit être là l'objet de la vigilance des Magiſtrats, combien doit-il être encore davantage celui du zéle & l'attention des Paſteurs ?

Il refuſ
l'Empire
le Pape
offre pour
de ſes frer

Cinq ou ſix ans après le mariage de ſaint Louis, le Pape Grégoire IX. lui écrivit une Lettre, qu'il le pria de faire lire devant tous les Seigneurs de France, & qui portoit en ſubſtance : Sçachez que nous avons condamné & dépoſé de la dignité Impériale Fridéric qui prend le titre d'Empereur; & que nous avons choiſi pour mettre à ſa place, le Comte Robert votre frere, à qui non-ſeulement l'Egliſe Romaine, mais l'Egliſe Univerſelle a réſolu de donner toutes ſortes de ſecours pour l'établir & le maintenir. Recevez donc avec empreſſement une ſi haute dignité qui vous eſt offerte. Le Roi par le conſeil des Seigneurs fit cette réponſe : Comment le Pape a-t-il pu oſer dépoſer un ſi grand Prince, qui n'a point été convaincu des crimes qu'on lui reproche ? S'il avoit mérité d'être dépoſé, il ne le devroit être que par un Concile général. Ces paroles font voir combien les Rois les plus éclairés, étoient alors peu inſtruits de l'indépendance abſolue de leurs Couronnes, puiſqu'ils s'imaginoient que l'Egliſe Univerſelle avoit le droit de les en priver. Elles prouvent auſſi que quelque grande que fut alors la puiſſance des Papes, perſonne ne doutoit de la ſupériorité des Conciles généraux au-deſſus d'eux.

Saint Louis continue : On reproche à l'Empeur de grands crimes; mais on ne doit pas s'en rapporter aux accuſations de ſes ennemis, dont on ſçait que le Pape eſt le plus ardent. Il ne nous a jamais fait aucun tort; il s'eſt tou-

jours conduit à notre égard comme un bon voiſin. Nous ne le croions coupable d'aucune des fautes qu'on lui reproche : il gouverne bien l'Empire, & il eſt attaché à la Foi Catholique. Nous ſçavons encore qu'il a fidélement fait le ſervice de Jeſus-Chriſt dans la Terre-ſainte, s'expoſant aux dangers de la mer & de la guerre ; & que le Pape, au lieu de le protéger, s'eſt efforcé de le dépouiller en ſon abſence. Nous ne voulons pas nous expoſer à de grands périls, en faiſant la guerre à Frideric, Prince ſi puiſſant, & qui ſera toujours ſoutenu contre nous par tant de Roiaumes & par la juſtice de ſa cauſe. Qu'importe aux Romains que nous prodiguions notre ſang, pourvu que nous contentions leurs paſſions ? Si le Pape par nous ou par d'autres ſoumet Frideric, il en deviendra infiniment fier, & foulera aux pieds tous les Princes. Il eſt conſtant que les offres qu'il nous fait, viennent plutôt de ſa haine contre l'Empereur, que de l'affection qu'il a pour nous. Nous enverrons néanmoins à l'Empereur des Ambaſſadeurs, qui s'informeront exactement de ſes ſentimens touchant la Foi Catholique, & nous en feront le rapport. S'ils le trouvent orthodoxe, pourquoi l'attaquerions-nous ? S'il eſt dans l'erreur, nous le pourſuivrons avec zéle, comme nous ferons à l'égard de tout autre & du Pape lui même.

Les Ambaſſadeurs de France allerent donc trouver l'Empereur Fridéric, & lui dirent ce que contenoit la Lettre du Pape. Il en fut étonné, & repondit qu'il étoit Chrétien & Catholique, & croioit tous les articles de foi. Il ajouta : A Dieu ne plaiſe, que je m'écarte de la foi de mes peres & de mes illuſtres prédé-

ceſſeurs : mais je prie Dieu de me rendre juſtice de celui qui me calomnie ainſi par toute la terre. L'Empereur en parlant de la ſorte, étendoit les mains au ciel & verſoit des larmes. Puis ſe tournant vers les Ambaſſadeurs, il leur dit : Mes amis & mes chers voiſins, quoique diſe mon ennemi, j'ai la même croiance que les autres Chrétiens ; & ſi vous me faites la guerre, ne vous étonnez pas ſi je me défends. J'eſpere en Dieu protecteur des innocens. Il ſçait que le Pape ne s'éleve contre moi, que pour favoriſer mes ſujets rebelles. Mais je vous rends graces, de ce qu'avant que d'accepter ſes offres, vous avez voulu vous aſſurer de la vérité par ma réponſe. Les Ambaſſadeurs répondirent : Dieu nous garde d'attaquer aucun Prince Chrétien ſans cauſe légitime. Ce n'eſt point l'ambition qui nous touche : nous eſtimons le Roi notre maître, qui parvient à la Couronne par ſa naiſſance, au-deſſus de tout Prince électif : il ſuffit au Comte Robert d'être frere d'un ſi grand Roi. Ainſi ils ſe retirerent avec les bonnes graces de l'Empereur. Robert étoit l'aîné des trois freres de S. Louis, qui lui avoit donné pour partage le Comté d'Artois.

L'an 1242. le Comte de la Marche fit une ligue avec le Roi d'Angleterre contre le Roi de France, pour recouvrer le Poitou, & le Comte de Toulouſe y entra. Mais le Roi ſaint Louis eut tout l'avantage en cette guerre. Il fit paroître ſa valeur au combat de Taillebourg & à la bataille de Saintes, mit en fuite le Roi Henri, & pardonna généreuſement au Comte de la Marche, quoique la Comteſſe eût voulu le faire empoiſonner. Le Comte de Toulouſe étonné des ſuccès du Roi, lui fit des pro-

Sa vale
Taillebo
& à Saint

positions de paix, qui fut conclue l'année ſuivante à Lorris en Gatinois. Deux ans après le Roi ſaint Louis tomba malade à Pontoiſe, d'une groſſe fiévre accompagnée d'une violente dyſenterie, & on jugea qu'il étoit en grand danger. La nouvelle s'en étant bientôt répandue, jetta les François dans une extrême affliction : car ce Prince, quoi qu'il n'eut pas encore trente-ans, étoit déja regardé comme le pere du peuple & le défenſeur de la Religion. Pluſieurs Prélats & pluſieurs Seigneurs accoururent à Pontoiſe : & après avoir attendu deux jours, voiant que la maladie du Roi augmentoit, ils envoierent à toutes les égliſes Cathédrales, afin que l'on fit pour lui des aumônes, des prieres & des proceſſions. Comme les médecins déſeſpéroient de ſa vie, le Roi & la Reine ſa mere prierent Eudes Abbé de ſaint Denys, de tirer les corps des ſaints Martyrs de leur caveau, & de les expoſer : car le Roi avoit grande confiance en leur interceſſion. L'Abbé alla donc la veille de Noël faire orner l'égliſe comme aux fêtes les plus ſolemnelles ; & le peuple de Paris l'aiant appris, s'y rendit en foule. L'expoſition des corps ſaints ſe fit le lendemain, en préſence des Evêques de Noyon & de Meaux. On mit les châſſes ſur l'autel ; enſuite on les porta en proceſſion dans l'égliſe & le cloître, marchant nuds pieds, en répandant beaucoup de larmes : & dès ce même jour le Roi commença à ſe mieux porter.

Il tombe dangereuſement malade.

Il ſe croiſe pour la Terre-Sainte.

Il avoit été à l'extrémité ; & même une des Dames qui le gardoient, le croiant mort, lui voulut couvrir le viſage d'un drap : mais une autre Dame qui étoit de l'autre côté du lit, ne voulut point ſouffrir qu'on l'enſevelit, diſant qu'il étoit encore en vie : & dans ce mo-

ment la parole lui revint. On l'avoit cru mort juſques à Lyon. Le Pape Innocent IV. qui y étoit alors, en fut ſenſiblement affligé. La connoiſſance étant revenue au Roi, il fit venir l'Evêque de Paris, & le pria de lui mettre ſur l'épaule la croix de pélerin pour le voiage d'outre-mer. Les deux Reines ſa mere & ſa femme, le prioient d'attendre qu'il fût entierement rétabli, & qu'alors il feroit ce qu'il lui plairoit : mais il déclara qu'il ne prendroit aucune nourriture, qu'on ne lui eût donné la croix ; & l'Evêque de Paris n'oſant le refuſer, la lui attacha fondant en larmes, auſſi-bien que l'Evêque de Meaux & tous les autres qui étoient préſens. Il remit à deux ans l'accompliſſement de ſon vœu ; mais auſſitôt qu'il fut guéri, il écrivit aux Chrétiens d'outre mer pour les encourager, leur mandant qu'il étoit croiſé, & qu'ils défendiſſent vigoureuſement leurs villes & leurs fortereſſes, juſqu'à ce qu'il allât à leurs ſecours.

Il entrepre de réconc lier Innoc IV. avec F derie.

L'année ſuivante 1245. Saint Louis qui n'approuvoit pas la ſentence de dépoſition que le Pape venoit de prononcer contre Frideric dans un Concile tenu à Lyon, entreprit de les réconcilier ; & dans cette vue, il pria le Pape de venir à Cluni, ne voulant pas qu'il entrât plus avant en France. Innocent IV. s'y rendit à la mi-Novembre, & le Roi quinze jours après. Le jour de S. André le Pape célébra la Meſſe au grand autel de la grande égliſe de Cluni, avec douze Cardinaux, les deux Patriarches Latins d'Antioche & de Conſtantinople, & pluſieurs Evêques. Saint Louis étoit accompagné de la Reine Blanche ſa mere, Iſabelle ſa ſœur, & des trois Princes ſes freres, Robert Comte

d'Artois, Alfonſe de Poitiers & Charles d'Anjou. Baudouin Empereur de Conſtantinople s'y trouva auſſi, de même que l'Infant d'Arragon & l'Infant de Caſtille, le Duc de Bourgogne, le Comte de Ponthieu, & pluſieurs autres Seigneurs. Ils logerent la plûpart dans l'enceinte du monaſtere, ſans que les moines en reçuſſent aucune incommodité, tant il contenoit de bâtimens. Les conférences entre le Pape & le Roi furent très ſecrettes, & tout ſe paſſa entre eux deux & la Reine Blanche: mais perſonne ne doutoit qu'ils ne traitaſſent de la paix entre le Pape & l'Empereur. Car le Roi aiant réſolu d'aller à la Croiſade, ſes troupes ſans cette paix ne pouvoient paſſer en ſûreté, ni par mer, ni par les terres de l'Empereur; & quand le paſſage eût été libre, il ne convenoit pas d'aller faire la guerre dans la Terre-ſainte, laiſſant dans la Chrétienté une diviſion ſi dangereuſe.

Avant que le Pape retournât à Lyon, l'Abbé de Cluni obtint de lui la permiſſion de lever une décime ſur tout l'Ordre pendant une année, pour ſe dédommager, tant des grands préſens qu'il lui avoit faits à ſon arrivée à Lyon, que de l'hoſpitalité qu'il lui avoit donnée pendant près d'un mois, le défraiant magnifiquement lui & toute ſa ſuite. Mais il devoit revenir au Pape trois mille marcs d'argent de cette décime. Le Roi ſaint Louis revint à Paris vers la fête de Noël. Et comme les Princes avoient coutume aux grandes fêtes de donner à leurs officiers des habits que l'on appelloit les robes neuves; le Roi fit faire des chapes, qui étoiẽt les manteaux de ce temps-là, d'un drap très-fin: mais il fit coudre pendant la nuit ſur les épaules, des croix d'une

broderie délicate d'or & de soie, & ordonna que les Gentils-hommes revêtus de ces chapes, vinssent à la Messe avec lui avant le jour. Quand le jour fut venu, chacun fut agréablement surpris de voir la croix sur l'épaule de son voisin ; & ils ne crurent pas devoir se défendre de la Croisade, où le Roi les avoit engagés par cet innocent artifice.

Quelques mois, après saint Louis retourna à Cluni conférer avec le Pape, comme ils en étoient convenus. L'Empereur Fridéric, humilié par les conjurations formées contre lui en Allemagne & en Italie, donna pouvoir au saint Roi de traiter sa paix avec le Pape, comme médiateur, aux conditions qu'il lui marquoit : saint Louis faisant valoir auprès du Pape la soumission & les promesses de l'Empereur, & le Pape Innocent IV. ne voulant rien écouter : Ne faut-il pas, dit le Roi, tendre toujours les bras à celui qui nous demande miséricorde, comme nous l'ordonne l'Evangile ? Recevez un Prince qui s'humilie, & imitez la bonté de celui dont vous êtes le vicaire sur la terre. Le Pape persista dans son refus, & le Roi se retira indigné de sa dureté. Il paroît néanmoins que ce fut dans cette entrevue, qu'Innnocent IV. accorda à saint Louis pour les frais de son voiage dans la Terre-sainte, la dixiéme partie de tous les revenus ecclesiastiques de son Roiaume ; & il obtint plusieurs décimes semblables pendant son regne.

On étoit fort affligé en France de voir le Roi déterminé à éxécuter le vœu qu'il avoit fait d'aller dans la Terre-Sainte. La Reine Blanche sa mere & les Seigneurs François, emploioient les plus puissans motifs, pour l'engager à commuer un vœu, qu'il avoit fait

Son dép
pour la T
re Sainte.
Modestie
ses habiss.

d'Artois, Alfonſe de Poitiers & Charles d'Anjou. Baudouïn Empereur de Conſtantinople s'y trouva auſſi, de même que l'Infant d'Arragon & l'Infant de Caſtille, le Duc de Bourgogne, le Comte de Ponthieu, & pluſieurs autres Seigneurs. Ils logerent la plûpart dans l'enceinte du monaſtere, ſans que les moines en reçuſſent aucune incommodité, tant il contenoit de bâtimens. Les conférences entre le Pape & le Roi furent très ſécretes, & tout ſe paſſa entre eux deux & la Reine Blanche: mais perſonne ne doutoit qu'ils ne traitaſſent de la paix entre le Pape & l'Empereur. Car le Roi aiant réſolu d'aller à la Croiſade, ſes troupes ſans cette paix ne pouvoient paſſer en ſûreté, ni par mer, ni par les terres de l'Empereur; & quand le paſſage eût été libre, il ne convenoit pas d'aller faire la guerre dans la Terre-ſainte, laiſſant dans la Chrétienté une diviſion ſi dangereuſe.

Avant que le Pape retournât à Lyon, l'Abbé de Cluni obtint de lui la permiſſion de lever une décime ſur tout l'Ordre pendant une année, pour ſe dédommager, tant des grands préſens qu'il lui avoit faits à ſon arrivée à Lyon, que de l'hoſpitalité qu'il lui avoit donnée pendant près d'un mois, le défraiant magnifiquement lui & toute ſa ſuite. Mais il devoit revenir au Pape trois mille marcs d'argent de cette décime. Le Roi ſaint Louis revint à Paris vers la fête de Noël. Et comme les Princes avoient coutume aux grandes fêtes de donner à leurs officiers des habits que l'on appelloit les robes neuves; le Roi fit faire des chapes, qui étoiẽt les manteaux de ce temps-là, d'un drap très-fin: mais il fit coudre pendant la nuit ſur les épaules, des croix d'une

broderie délicate d'or & de ſoie, & ordonna que les Gentils-hommes revêtus de ces chapes, vinſſent à la Meſſe avec lui avant le jour. Quand le jour fut venu, chacun fut agréablement ſurpris de voir la croix ſur l'épaule de ſon voiſin; & ils ne crurent pas devoîr ſe défendre de la Croiſade, où le Roi les avoit engagés par cet innocent artifice.

Quelques mois, après ſaint Louis retourna à Cluni conférer avec le Pape, comme ils en étoient convenus. L'Empereur Fridéric, humilié par les conjurations formées contre lui en Allemagne & en Italie, donna pouvoir au ſaint Roi de traiter ſa paix avec le Pape, comme médiateur, aux conditions qu'il lui marquoit: ſaint Louis faiſant valoir auprès du Pape la ſoumiſſion & les promeſſes de l'Empereur, & le Pape Innocent IV. ne voulant rien écouter: Ne faut-il pas, dit le Roi, tendre toujours les bras à celui qui nous demande miſéricorde, comme nous l'ordonne l'Evangile? Recevez un Prince qui s'humilie, & imitez la bonté de celui dont vous êtes le vicaire ſur la terre. Le Pape perſiſta dans ſon refus, & le Roi ſe retira indigné de ſa dureté. Il paroît néanmoins que ce fut dans cette entrevue, qu'Innnocent IV. accorda à ſaint Louis pour les frais de ſon voiage dans la Terre-ſainte, la dixiéme partie de tous les revenus eccleſiaſtiques de ſon Roiaume; & il obtint pluſieurs décimes ſemblables pendant ſon regne.

On étoit fort affligé en France de voir le Roi déterminé à éxécuter le vœu qu'il avoit fait d'aller dans la Terre-Sainte. La Reine Blanche ſa mere & les Seigneurs François, emploioient les plus puiſſans motifs, pour l'engager à commuer un vœu, qu'il avoit fait

Son dé
pour la T
re Sainte
Modeſti
ſes habiſ

dans un temps où il ne jouïſſoit pas d'une entiere liberté. Mais il perſiſta à vouloir l'accomplir, & le jour du départ fut fixé au douziéme de Juin 1248. Ce jour-là il alla à Saint-Denys prendre l'Oriflamme, qui étoit la banniere de l'Abbaïe, la gibeciere & le bourdon, qui étoient les marques de pélerin : enſuite il prit congé de la communauté dans le chapitre. Il revint à Paris, où pluſieurs proceſſions de la ville l'accompagnerent juſqu'à l'Abbaïe Saint-Antoine, & de-là il partit pour la Terre-Sainte, ſuivi du Légat du Pape, de deux de ſes freres, & d'un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs. Le troiſiéme frere du Roi étoit auſſi croiſé, mais il demeura encore cette année en France avec la Reine Blanche pour garder le Roiaume : La Reine Marguerite ſuivit le Roi ſon époux. Depuis ce temps-là S. Louis ne porta plus que des habits très-modeſtes. Il renonça aux couleurs brillantes, aux étoffes & aux fourrures précieuſes : il ne porta plus ni verd ni écarlatte ; ſes habits étoient de camelot noir ou bleu. Il ne voulut plus de dorure à ſes éperons, ni aux brides de ſes chevaux, dont les ſelles furent auſſi ſans ornement. Comme les pauvres avoient coutume de profiter des reſtes de ſa garde-robe, il fixa à ſon aumônier une ſomme pour les dédommager de cette diminution, ne voulant pas que ſa modeſtie leur fût préjudiciable.

Il fait de nouvelles inſtances auprès du Pape en faveur de Frideric.

Aiant traverſé la Bourgogne il vint à Lyon, où il vit encore le Pape, & le pria inſtamment d'écouter favorablement Frideric, que les mauvais ſuccès avoient humilié, & qui demandoit pardon. Recevez-le donc, ajoutoit le Roi, avec une bonté paternelle, quand ce ne ſeroit que pour me procurer plus de ſûreté en

mon voiage. Le Roi voiant ſur le viſage du Pape un air négatif, ſe retira triſte, & dit : Je crains que votre dureté n'attire, bien-tôt après mon départ au Roiaume de France, les attaques des ennemis. Si l'affaire de la Terre-Sainte eſt retardée, ce ſera ſur votre compte ; pour moi, je conſerverai mon Roiaume comme la prunelle de l'œil, puiſque de ſa conſervation dépend la vôtre & celle de toute la Chrétienté. Le Pape répondit : Je défendrai la France tant que je vivrai contre le ſchiſmatique Frideric, contre le Roi d Angleterre mon vaſſal, & contre tous ſes autres ennemis. Le Roi un peu appaiſé repliqua : Sur cette promeſſe, je vous laiſſe donc le ſoin de mon Roiaume. En effet le Pape envoia exprès deux Nonces en Angleterre, pour défendre au Roi Henri III. d'attaquer aucune des dépendances de la France. Avant que de quitter le Pape, le Roi lui fit ſa confeſſion après s'y être bien diſpoſé, & aiant reçu l'abſolution & ſa bénédiction, il continua ſon voiage.

Il arrive dans l'Isle de Chypre.

Quand le Roi approcha d'Avignon, les François inſulterent les habitans, les appellant Albigeois, traîtres & empoiſonneurs. Ceux-ci ſurprirent dans des défilés quelques François, qu'ils tuerent après les avoir dépouillés. Quelques Seigneurs propoſerent au Roi d'aſſiéger la ville, ou de leur permettre de le faire pour venger la mort de ſon pere qui y avoit été empoiſonné. Le Roi répondit, qu'il n'alloit venger ni les injures de ſon pere ni les ſiennes, mais celles de Jeſus-Chriſt, & paſſa outre. Le temps du paſſage preſſe, diſoit-il : ne nous laiſſons pas tromper par le démon, qui y veut mettre des obſtacles. Il arriva à Aigues-mortes, où il s'embarqua le vingt-cinquiéme

d'Août. La navigation fut heureuſe ; il arriva ſuivant ſon deſſein à l'Isle de Chypre le dix-ſeptiéme de Septembre, & prit terre au port de Limeſſon.

Il y fut reçu par Henri de Luſignan Roi du païs, auquel le Pape Innocent avoit auſſi donné le Roiaume de Jeruſalem, le regardant comme vaquant par la condamnation de Frideric & de Conrad ſon fils. S. Louis par le conſeil de ſes Barons & de ceux du Roiaume de Chypre, réſolut de paſſer l'hyver dans cette Isle, ne pouvant arriver aſſez-tôt en Egypte, parce que ſes vaiſſeaux & ſes galeres n'étoient pas encore arrivés. Il avoit réſolu de porter la guerre en Egypte, pour attaquer dans ſon propre païs le Sultan, qui étoit maître de la Terre-Sainte, comme on avoit fait trente ans auparavant. Le Roi de Chypre avec preſque toute la Nobleſſe & les Prélats de ce Roiaume ſe croiſerent, & le terme du départ de toute l'armée fut fixé au printemps de l'année ſuivante. Le Roi pendant ſon ſéjour en Chypre, termina pluſieurs différends entre les Seigneurs croiſés, qu'il étoit toujours difficile de contenir, étant indépendans les uns des autres & peu ſoumis à leur Souverain. L'Archevêque Latin de Nicoſie capitale de l'Isle, avoit un différend avec les Gentilshommes du païs, pour lequel ils étoient preſque tous excommuniés. Le Légat ſe rendit médiateur entre les parties, les accommoda, & fit abſoudre les gentilshommes. L'Archevêque Grec étoit banni depuis longtemps, comme ſchiſmatique & déſobéiſſant à l'Archevêque Latin; mais il revint alors, & ſe ſoumit avec les autres Grecs qui avoient été excommuniés, & le Légat leur donna l'abſolution.

Saint Louis s'embarqua le treiziéme de Mai de l'an 1249. pour aller attaquer Damiette, & après avoir été retenu quelque temps par les vents contraires, il arriva devant cette ville le quatriéme de Juin. Dès qu'on l'eut apperçu, tous les Seigneurs ſe raſſemblerent auprès du Roi, qui commença à les encourager en ces termes: Mes amis, nous ſerons invincibles, ſi la charité nous rend inſéparables. Ce n'eſt pas ſans une providence ſinguliere que nous nous trouvons ici. Abordons hardiment, quelque grande que ſoit la réſiſtance de nos ennemis. Ne conſidérez point ici ma perſonne. Je ne ſuis qu'un homme, dont Dieu quand il lui plaira emportera la vie d'un ſouffle comme celle d'un autre. Tout événement nous eſt favorable. Si nous ſuccombons, nous ſommes Martyrs: Si nous ſommes vainqueurs, Dieu en ſera glorifié, & la réputation de la France & de toute la Chrétienté en deviendra plus éclatante. Il y auroit de l'extravagance à penſer que Dieu qui prévoit tout, m'eût envoié ici en vain. Il a quelque grand deſſein: Combattons pour lui & il triomphera pour nous, non pour notre gloire, mais pour la ſienne. Louis étoit alors dans ſa trente-cinquiéme année; d'une taille ſi avantageuſe, qu'il paroiſſoit au-deſſus des autres depuis les épaules. Il avoit très-bonne mine, ſur-tout étant armé, & néanmoins le viſage doux & affable, les cheveux blonds, la barbe raſée, ſuivant l'uſage du temps.

Son arrivée à Damiette.

Son portrait.

La déſcente fut réſolue; mais comme la mer n'eſt pas profonde en ce rivage, il fallut quitter les grands vaiſſeaux & entrer dans les galeres & les barques. Le Légat, avec ſa croix à découvert, étoit dans la même barque que le Roi, & cette barque étoit précédée de celle

Il prend Damiette.

qui portoit l'Oriflame. Comme on ne trouvapas encoreaſſez d'eau pour arriver juſqu'à terre, même dans ces bâtimens plats, le Roi ſauta le premier dans la mer tout armé, & marcha dans l'eau juſqu'aux épaules, quoique le rivage fût bordé d'ennemis qui ne ceſſoient de tirer. L'Armée chrétienne, qui ſe jetta dans la mer après le Roi, les repouſſa & les obligea de ſe retirer. Ils abandonnerent même Damiette pendant la nuit; & le lendemain les Chrétiens la trouverent vuide & en prirent poſſeſſion. Le Légat avec le Patriarche de Jeruſalem, les Evêques qui étoient préſens & un nombreux clergé, le Roi S. Louis avec ſes officiers, y entrerent en proceſſion nuds pieds, en préſence du Roi de Chypre, & de quantité de Seigneurs & d'autres perſonnes. Le Légat commença par purifier la moſquée, où il célébra enſuite ſolemnellement la Meſſe.

Mort de Raimond dernier Comte de Toulouſe.

Alfonſe Comte de Poitiers frere du Roi qui l'avoit laiſſé en France, ſe préparoit à lui amener du ſecours. Il ſe mit en chemin avec Jeanne ſon épouſe, & ſe rendit à Aigues-mortes, où Raimond Comte de Toulouſe pere de cette Princeſſe vint les trouver peu de temps après. A ſon retour d'Aigues-mortes, Raimond fut attaqué de la fiévre à Millau en Rouergue, & s'avança juſqu'à un village près de Rodés. Durand Evêque d'Albi vint le voir auſſi-tôt, & lui donna la communion, qu'il reçut avec de grands témoignages d'humilité. Lorſque le Saint Sacrement entra dans la maiſon, il ſe leva de ſon lit, quoiqu'il fût très-foible, alla au-devant juſqu'au milieu du logis, & communia à genoux. Quatre autres Evêques ſe rendirent auprès de lui, avec des Seigneurs. Il ſe fit reporter à Millau, & y fit ſon teſtament, par

par lequel il choiſit ſa ſépulture à Fontevraud. Il ordonna la réſtitution de tous les biens qu'il avoit mal acquis, & laiſſa de grands legs à divers monaſteres. Après avoir reçu l'extréme onction, il mourut le vingt-ſept Septembre 1249. âgé de cinquante ans. En lui finit la race des Comtes de Toulouſe; & le Comté paſſa au frere du Roi, Alfonſe Comte de Poitiers. L'extinction de cette puiſſante famille, fut regardée comme une punition divine de la protection qu'elle avoit donnée à l'héréſie des Albigeois.

S. Louis eſt pris par les Sarraſins.

Après que le Comte de Poitiers fut arrivé à Damiette, le Roi S. Louis en partit le 20. de Novembre 1249. pour aller attaquer le Caire, & marcha contre l'armée des Muſulmans campée au lieu nommé la Maſſoure. Les François y vinrent; mais ils ne purent en approcher à cauſe d'un canal tiré du Nil, qui ſéparoit les deux armées. Comme il n'étoit pas guéable, les François commencerent à faire une chauſſée pour le traverſer; mais les Muſulmans leur réſiſterent vigoureuſement, ruinant leurs travaux & brûlant leurs machines. Enfin un Arabe aiant enſeigné un gué aux François, ils paſſerent le bras du Nil, entrerent dans le camp des ennemis, & en tuerent pluſieurs. Robert Comte d'Artois paſſa plus avant, contre l'ordre formel du Roi ſon frere, & voulut ſans délai attaquer la Maſſoure. Comme le Maître du Temple, plus expérimenté, s'efforçoit de le retenir, le jeune Prince lui dit en colere: Voilà l'eſprit ſéditieux, & la trahiſon des Templiers & des Hoſpitaliers. On a bien raiſon de dire que tout l'Orient ſeroit conquis il y a long-temps, ſi ces prétendus religieux ne nous en empêchoient par leurs arti-

fices. Ils craignent de voir finir leur domination, ſi ce païs étoit ſoumis aux Chrétiens. Le Maître du Temple & celui de l'Hôpital, indignés de ces reproches, ſuivirent le Comte d'Artois & entrerent dans la Maſſoure, qu'ils trouverent ouverte. Mais les Muſulmans s'étant apperçus du petit nombre des François, revinrent ſur leurs pas & les envelopperent dans cette place, enſorte que la plûpart y périrent, entre autres le Comte d'Artois, avec pluſieurs Chevaliers des Ordres militaires.

Quelques jours après, le Sultan Moadam, qui venoit d'être reconnu par toute l'Egypte, arriva à la Maſſoure, & ſa préſence releva le courage des Muſulmans. Au contraire, l'armée des Chrétiens dépériſſoit de jour en jour, par les maladies que la diſette des vivres & l'abſtinence du Carême augmentoit encore. Ne pouvant donc plus ſubſiſter dans leur camp, ils reprirent le chemin de Damiette. Comme ils étoient en marche, les Muſulmans les attaquerent de toutes leurs forces, & les François malgré leur petit nombre, & la foibleſſe à laquelle la maladie les avoit réduits, ne laiſſerent pas de faire une vigoureuſe réſiſtance. L'Evêque de Soiſſons alla ſe jetter au milieu des ennemis, qui le tuerent ſur le champ. Le Roi ſaint Louis malade comme les autres, étoit ſans armes monté ſur un petit cheval, & il ne lui reſtoit qu'un ſeul Chevalier, qui après l'avoir défendu long-temps, l'engagea à s'arrêter à une petite ville nommée Charmaſac, où on le trouva ſi mal, qu'on ne croioit pas qu'il pût paſſer la journée. Les ennemis y étant entrés, il ſe rendit priſonnier avec les François qui s'y trouverent, & enſuite ſes deux freres, Alfonſe Comte de Poitiers & Charles

Comte d'Anjou, & enfin tout ce qui restoit de l'armée. Le Légat se sauva par le Nil à Damiette, où il porta la nouvelle de cette défaite à la Reine.

Le Roi saint Louis qui étoit toujours malade, fut mené à la Massoure, & mis aux fers; mais les Arabes le guérirent promptement par une boisson propre à sa maladie. Il demeura un mois en prison, pendant lequel il ne cessa point de réciter tous les jours l'Office divin, selon l'usage de Paris, avec deux freres Prêcheurs. Ils disoient aux heures convenables l'Office du jour & de plus celui de la Vierge, & la Messe entiere mais sans consacrer; ce qu'ils faisoient même en présence des Musulmans qui gardoient le Roi. Après qu'il eut été pris, ils lui avoient apporté comme en présent son breviaire & son missel. Ils admirerent sa patience à souffrir les incommodités de sa prison & leurs insultes; son égalité d'ame, & sa fermeté à refuser ce qu'il ne croioit pas raisonnable, & ils disoient: Nous te regardions comme notre prisonnier & notre esclave, & tu nous traites étant aux fers, comme si nous étions tes prisonniers.

Sa patience & sa pieté dans sa captivité.

Quelques jours après qu'il fut pris, le Sultan lui fit proposer une tréve, demandant instamment avec des menaces & des paroles dures, qu'il lui fit rendre au plûtôt Damiette, & qu'il le dédommageât des frais de la guerre, à compter du jour que les Chrétiens avoient pris cette ville. Le Roi sçachant que Damiette n'étoit point en état de se défendre, y consentit. Mais à l'égard des places que les Chrétiens possédoient encore en Palestine, & dont on lui demandoit aussi la restitution, il déclara qu'elle ne dépendoit pas de lui; puisque ces

places appartenoient à divers Seigneurs, ou aux Chevaliers des Ordres militaires. Le Sultan le menaça de le mettre aux bernicles, tourment cruel, où un homme attaché entre deux piéces de bois, avoit tous les os briſés. Il ſe contenta de dire à ceux qui lui firent cette menace, qu'il étoit leur priſonnier, & qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils vouloient. Aiant appris que pluſieurs Seigneurs priſonniers comme lui, traitoient de leur rançon; & craignant que quelques-uns ne puſſent la donner aſſez forte, il défendit ces traités particuliers, & déclara qu'il vouloit paier pour tous, comme en effet il l'exécuta.

Traité pour ſa liberté.

Le Sultan voiant qu'il ne le pouvoit vaincre par menaces, envoia lui demander quelle ſomme d'argent il vouloit donner, outre la reſtitution de Damiette. Le Roi répondit, que ſi le Sultan vouloit fixer une rançon raiſonnable, il manderoit à la Reine de la paier. Le Sultan demanda cinq cens mille livres monnoie de France, qui vaudroient aujourd'hui quatre millions. Le Roi dit qu'il paieroit volontiers les cinq cens mille livres pour la rançon de ſes gens, & rendroit Damiette pour ſa perſonne, dont la liberté ne devoit pas être miſe à prix d'argent. Le Sultan aiant ſçu la réponſe du Roi, dit: Par ma loi, le François eſt franc & libéral, de n'avoir point marchandé ſur une ſi grande ſomme: allez lui dire que je lui donne ſur ſa rançon cent mille livres, & qu'il n'en paiera que quatre cens mille. Le Traité fut donc conclu à ces conditions: qu'il y auroit treve pour dix ans entre les deux nations: que le Sultan mettroit en liberté le Roi Louis, & tous les Chrétiens qui avoient été pris depuis ſon arrivée en Egypte: que les Chrétiens garderoient toutes les terres qu'ils poſſédoient

dans le Roiaume de Jérusalem à l'arrivée de Louis, avec leurs dépendances. Louis de son côté promettoit de rendre Damiette au Sultan, & de lui paier la rançon dont on étoit convenu, avec une somme pour son dédommagement. Il devoit aussi mettre en liberté tous les Sarrasins pris en Egypte par les Chrétiens depuis son arrivée.

Ce Traité aiant été ainsi conclu & juré de part & d'autre, le Sultan Moadam marcha avec ses troupes vers Damiette, pour en prendre possession; mais les principaux Emirs ou Seigneurs, irrités de ce qu'il avoit fait ce Traité sans eux, le tuerent comme il sortoit de table après son dîné. En lui finit la race des Sultans Aïoubites, dont Saladin fut le premier, & qui avoit duré quatre-vingts-deux ans. Alors commença le régne des Mammelucs, qui originairement étoient des esclaves Turcs. Aussi-tôt que Moadam fut mort, les Emirs vinrent à la tente de saint Louis comme des furieux. Un d'eux lui dit: Que me donneras-tu pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eut vécu? Le Roi ne répondit rien; & l'Emir lui présentant l'épée comme pour le frapper, ajoûta: Fais-moi Chevalier, ou je te tue. Le Roi, sans s'émouvoir répondit, que jamais il ne feroit Chevalier un infidéle. Enfin tous ces furieux s'appaiserent: ils baisserent la tête & les yeux, & dirent au Roi en le saluant: Ne craignez rien, Seigneur, vous êtes en sûreté. Faites promptement ce qui dépend de vous suivant les conventions, & vous serez bien-tôt délivré.

Mais il y eut de la difficulté sur les sermens pour la confirmation du Traité. Les Emirs, par le conseil de quelques Chrétiens apostats, Il refuse faire un ser ment qu'il

fices. Ils craignent de voir finir leur domination, ſi ce pays étoit ſoumis aux Chrétiens. Le Maître du Temple & celui de l'Hôpital, indignés de ces reproches, ſuivirent le Comte d'Artois & entrerent dans la Maſſoure, qu'ils trouverent ouverte. Mais les Muſulmans s'étant apperçus du petit nombre des François, revinrent ſur leurs pas & les envelopperent dans cette place, enſorte que la plûpart y périrent, entre autres le Comte d'Artois, avec pluſieurs Chevaliers des Ordres militaires.

Quelques jours après, le Sultan Moadam, qui venoit d'être reconnu par toute l'Egypte, arriva a la Maſſoure, & ſa préſence releva le courage des Muſulmans. Au contraire, l'armée des Chrétiens dépériſſoit de jour en jour, par les maladies que la diſette des vivres & l'abſtinence du Carême augmentoit encore. Ne pouvant donc plus ſubſiſter dans leur camp, ils reprirent le chemin de Damiette. Comme ils étoient en marche, les Muſulmans les attaquerent de toutes leurs forces, & les François malgré leur petit nombre, & la foibleſſe à laquelle la maladie les avoit réduits, ne laiſſerent pas de faire une vigoureuſe réſiſtance. L'Evêque de Soiſſons alla ſe jetter au milieu des ennemis, qui le tuerent ſur le champ. Le Roi ſaint Louis malade comme les autres, étoit ſans armes monté ſur un petit cheval, & il ne lui reſtoit qu'un ſeul Chevalier, qui après l'avoir défendu long-temps, l'engagea à s'arrêter a une petite ville nommée Charmaſac, où on le trouva ſi mal, qu'on ne croioit pas qu'il pût paſſer la journée. Les ennemis y étant entrés, il ſe rendit priſonnier avec les François qui s'y trouverent, & enſuite ſes deux freres, Alfonſe Comte de Poitiers & Charles

Comte d'Anjou, & enfin tout ce qui restoit de l'armée. Le Légat se sauva par le Nil à Damiette, où il porta la nouvelle de cette défaite à la Reine.

Le Roi saint Louis qui étoit toujours malade, fut mené à la Massoure, & mis aux fers; mais les Arabes le guérirent promptement par une boisson propre à sa maladie. Il demeura un mois en prison, pendant lequel il ne cessa point de réciter tous les jours l'Office divin, selon l'usage de Paris, avec deux freres Prêcheurs. Ils disoient aux heures convenables l'Office du jour & de plus celui de la Vierge, & la Messe entiere mais sans consacrer; ce qu'ils faisoient même en présence des Musulmans qui gardoient le Roi. Après qu'il eut été pris, ils lui avoient apporté comme en présent son breviaire & son missel. Ils admirerent sa patience à souffrir les incommodités de sa prison & leurs insultes; son égalité d'ame, & sa fermeté à refuser ce qu'il ne croioit pas raisonnable, & ils disoient: Nous te regardions comme notre prisonnier & notre esclave, & tu nous traites étant aux fers, comme si nous étions tes prisonniers.

Sa patience & sa piété dans sa captivité.

Quelques jours après qu'il fut pris, le Sultan lui fit proposer une tréve, demandant instamment avec des menaces & des paroles dures, qu'il lui fît rendre au plûtôt Damiette, & qu'il le dédommageât des frais de la guerre, à compter du jour que les Chrétiens avoient pris cette ville. Le Roi sçachant que Damiette n'étoit point en état de se défendre, y consentit. Mais à l'égard des places que les Chrétiens possédoient encore en Palestine, & dont on lui demandoit aussi la restitution, il déclara qu'elle ne dépendoit pas de lui; puisque ces

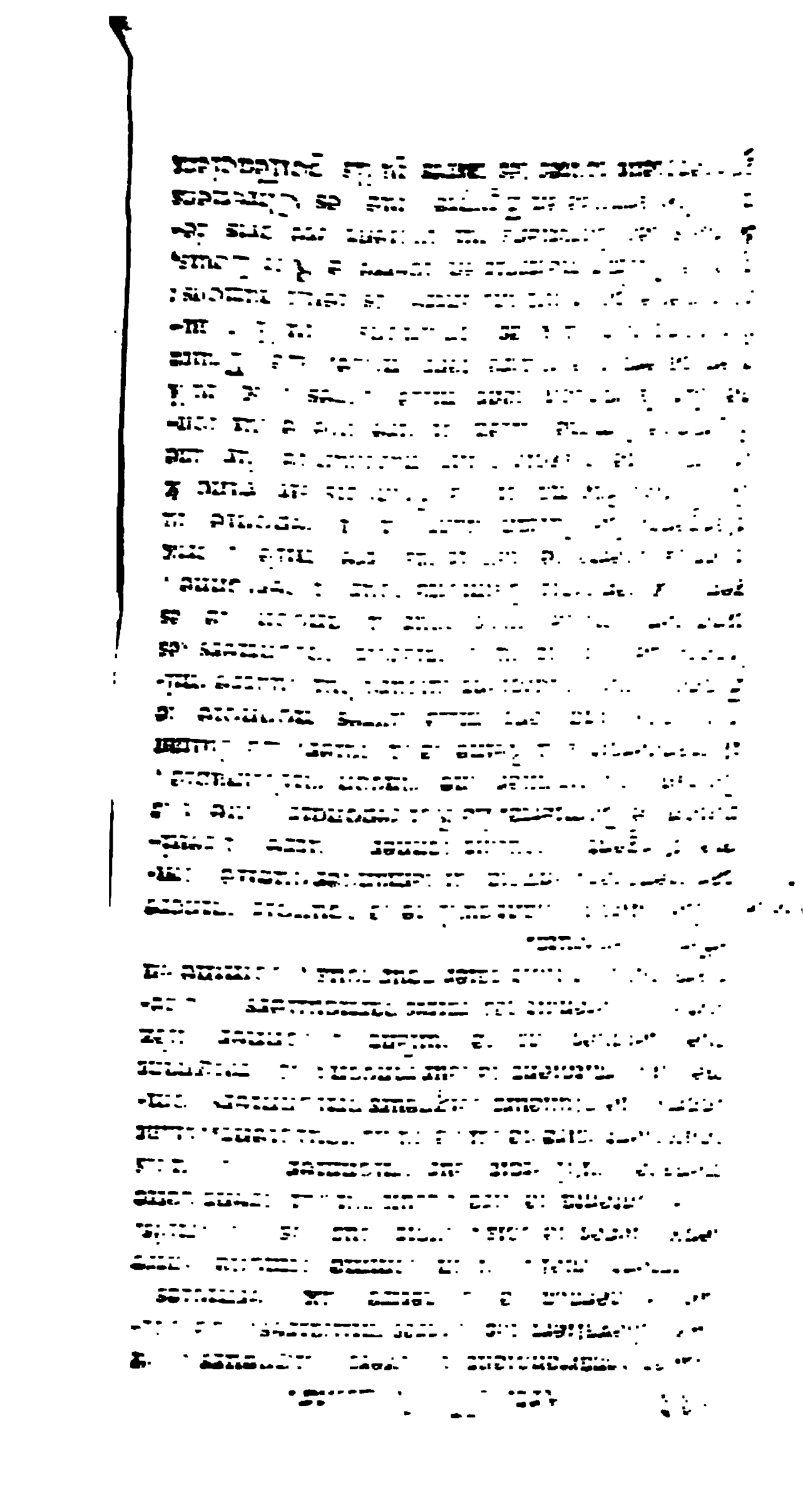

dans le Roiaume de Jérusalem à l'arrivée de Louis, avec leurs dépendances. Louis de son côté promettoit de rendre Damiette au Sultan, & de lui paier la rançon dont on étoit convenu, avec une somme pour son dédommagement. Il devoit aussi mettre en liberté tous les Sarrasins pris en Egypte par les Chrétiens depuis son arrivée.

Ce Traité aiant été ainsi conclu & juré de part & d'autre, le Sultan Moadam marcha avec ses troupes vers Damiette, pour en prendre possession; mais les principaux Emirs ou Seigneurs, irrités de ce qu'il avoit fait ce Traité sans eux, le tuerent comme il sortoit de table après son dîné. En lui finit la race des Sultans Aioubites, dont Saladin fut le premier, & qui avoit duré quatre-vingts-deux ans. Alors commença le régne des Mammelucs, qui originairement étoient des esclaves Turcs. Aussi-tôt que Moadam fut mort, les Emirs vinrent à la tente de saint Louis comme des furieux. Un d'eux lui dit: Que me donneras-tu pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eut vécu? Le Roi ne répondit rien; & l'Emir lui présentant l'épée comme pour le frapper, ajoûta: Fais-moi Chevalier, ou je te tue. Le Roi, sans s'émouvoir répondit, que jamais il ne feroit Chevalier un infidéle. Enfin tous ces furieux s'appaiserent: ils baissérent la tête & les yeux, & dirent au Roi en le saluant: Ne craignez rien, Seigneur, vous êtes en sûreté. Faites promptement ce qui dépend de vous suivant les conventions, & vous serez bien-tôt délivré.

Mais il y eut de la difficulté sur les sermens pour la confirmation du Traité. Les Emirs, par le conseil de quelques Chrétiens apostats, *Il refuse de faire un serment qu'il ne*

places appartenoient à divers Seigneurs, ou aux Chevaliers des Ordres militaires. Le Sultan le menaça de le mettre aux bernicles, tourment cruel, où un homme attaché entre deux piéces de bois, avoit tous les os briſés. Il ſe contenta de dire à ceux qui lui firent cette menace, qu'il étoit leur priſonnier, & qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils vouloient. Aiant appris que pluſieurs Seigneurs priſonniers comme lui, traitoient de leur rançon; & craignant que quelques-uns ne puſſent la donner aſſez forte, il défendit ces traités particuliers, & déclara qu'il vouloit paier pour tous, comme en effet il l'exécuta.

Traité pour ſa liberté.

Le Sultan voiant qu'il ne le pouvoit vaincre par menaces, envoia lui demander quelle ſomme d'argent il vouloit donner, outre la reſtitution de Damiette. Le Roi répondit, que ſi le Sultan vouloit fixer une rançon raiſonnable, il manderoit à la Reine de la paier. Le Sultan demanda cinq cens mille livres monnoie de France, qui vaudroient aujourd'hui quatre millions. Le Roi dit qu'il paieroit volontiers les cinq cens mille livres pour la rançon de ſes gens, & rendroit Damiette pour ſa perſonne, dont la liberté ne devoit pas être miſe à prix d'argent. Le Sultan aiant ſçu la réponſe du Roi, dit: Par ma loi, le François eſt franc & libéral, de n'avoir point marchandé ſur une ſi grande ſomme: allez lui dire que je lui donne ſur ſa rançon cent mille livres, & qu'il n'en paiera que quatre cens mille. Le Traité fut donc conclu à ces conditions: qu'il y auroit treve pour dix ans entre les deux nations: que le Sultan mettroit en liberté le Roi Louis, & tous les Chrétiens qui avoient été pris depuis ſon arrivée en Egypte: que les Chrétiens garderoient toutes les terres qu'ils poſſédoient

dans le Roiaume de Jérusalem à l'arrivée de Louis, avec leurs dépendances. Louis de son côté promettoit de rendre Damiette au Sultan, & de lui paier la rançon dont on étoit convenu, avec une somme pour son dédommagement. Il devoit aussi mettre en liberté tous les Sarrasins pris en Egypte par les Chrétiens depuis son arrivée.

Ce Traité aiant été ainsi conclu & juré de part & d'autre, le Sultan Moadam marcha avec ses troupes vers Damiette, pour en prendre possession; mais les principaux Emirs ou Seigneurs, irrités de ce qu'il avoit fait ce Traité sans eux, le tuerent comme il sortoit de table après son dîné. En lui finit la race des Sultans Aioubites, dont Saladin fut le premier, & qui avoit duré quatre-vingts-deux ans. Alors commença le régne des Mammelucs, qui originairement étoient des esclaves Turcs. Aussi-tôt que Moadam fut mort, les Emirs vinrent à la tente de saint Louis comme des furieux. Un d'eux lui dit: Que me donneras-tu pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eut vécu? Le Roi ne répondit rien; & l'Emir lui présentant l'épée comme pour le frapper, ajoûta: Fais-moi Chevalier, ou je te tue. Le Roi, sans s'émouvoir répondit, que jamais il ne feroit Chevalier un infidéle. Enfin tous ces furieux s'appaiserent: ils baisserent la tête & les yeux, & dirent au Roi en le saluant: Ne craignez rien, Seigneur, vous êtes en sûreté. Faites promptement ce qui dépend de vous suivant les conventions, & vous serez bien-tôt délivré.

Mais il y eut de la difficulté sur les sermens pour la confirmation du Traité. Les Emirs, par le conseil de quelques Chrétiens apostats, Il refuse de faire un serment qu'il ne

croioit pas permis.

propoſerent cette formule de ſerment : qu'en cas qu'il ne tînt pas les conventions, il ſeroit réputé parjure, comme celui qui renonce à Dieu & à ſon Baptême, & qui par mépris crache ſur la Croix & la foule aux pieds. Louis rejetta cette formule de ſerment ; & comme on lui dit que les Emirs lui feroient couper la tête & à ſes gens, le ſaint Roi répondit : Ils feront ce qu'ils voudront ; mais j'aime mieux mourir bon Chrétien, que d'encourir l'indignation de Dieu & de ſes Saints. Les Emirs étant enſuite entrés, un d'eux dit que c'étoit le Patriarche de Jéruſalem qui donnoit ce conſeil au Roi : que ſi on le vouloit croire, il feroit bien jurer le Roi, en coupant la tête au Patriarche, & la faiſant voler ſur les genoux du Roi. Ce Prélat étoit Robert, auparavant Evêque de Nantes, & depuis dix ans Patriarche de Jéruſalem. Il étoit venu pour aider le Roi à faire le Traité, & c'étoit un vieillard de quatre-vingts ans. Les Emirs le prirent & le lierent devant le Roi à un poteau, les mains derriere le dos, ſi ſerrées qu'elles devinrent groſſes comme la tête, & que le ſang en ſortoit. Il crioit : Jurez, Sire, je me charge de ce péché, puiſque vous êtes diſpoſé à accomplir votre promeſſe. Je ne ſçai, ajoute Joinville, ſi le ſerment fut fait, mais enfin les Emirs furent contens.

Le Roi exécuta la convention : il rendit Damiette le jour marqué, & paia les deux cens mille livres du premier paiement. Comme il manquoit trente mille livres pour achever la ſomme, il la demanda à emprunter au Commandeur du Temple, qui d'abord la refuſa, ſous prétexte qu'il ne pouvoit diſpoſer des deniers de l'Ordre ſans violer ſon vœu. Mais

Joinville par ordre du Roi rompit à coups de coignée le coffre qu'on ne lui vouloit pas ouvrir, & on tira l'argent néceſſaire. Le Roi fut enſuite averti que les Muſulmans s'étoient trompés à leur déſavantage, d'une ſomme de dix mille livres ; il s'en fâcha ſérieuſement & les fit paier avant que de partir. Il quitta ainſi l'Egypte avec ſes deux freres Alfonſe & Charles, & pluſieurs autres Seigneurs & Chevaliers, laiſſant des Commiſſaires pour retirer le reſte des priſonniers & paier les autres deux cens mille livres.

Le Roi arriva au port d'Acre, où il fut reçu avec de grandes réjouïſſances par les habitans de la ville, & les proceſſions vinrent au-devant de lui juſqu'à la mer. De-là il envoia encore des Ambaſſadeurs & des vaiſſeaux en Egypte, pour ramener les priſonniers, les machines, les armes, les tentes, les chevaux, & tout ce qu'ils y avoient laiſſé. Les Emirs retinrent long-temps au Caire ces Ambaſſadeurs, leur donnant de belles eſpérances : mais de plus de douze mille priſonniers, ils n'en rendirent que quatre cens, & rien de tous les meubles. Dès leur entrée à Damiette, ils avoient égorgé tous les malades & brulé toutes les machines. Ils choiſirent entre les priſonniers les jeunes gens les mieux faits, & leur mettant ſur le coû le tranchant de leurs épées, ils s'efforçoient de leur faire profeſſer la religion de Mahomet : pluſieurs apoſtaſiérent, les autres ſouffrirent le martyre. Saint Louis avoit réſolu de revenir en France, ſuppoſant que les priſonniers ſeroient délivrés ; mais la mauvaiſe foi des Emirs lui fit changer de réſolution. Ils lui renvoioient de temps en temps quelques priſonniers, mais il en délivra un

grand nombre de ſon argent; tantôt ſix cens; tantôt ſept cens à la fois: enfin il retira tous ceux qui avoient été faits captifs en Egypte depuis vingt ans. Il fit réparer & fortifier à ſes dépens les places que les Chrétiens tenoient dans le païs, entre autres Céſarée, Acre, Joppé & Sidon.

a piété.

La veille de l'Annonciation 24. de Mars 1251. le Roi alla à Nazareth. De ſi loin qu'il apperçut ce ſaint Lieu, il deſcendit de cheval & ſe mit à genoux; enſuite il fit à pied le reſte du chemin, quoiqu'il fût très-fatigué & qu'il eût ce jour-là jeûné au pain & à l'eau. Il y fit chanter ſolemnellement Vêprès, Matines & la Meſſe. Le Légat Eudes de Château Roux la célébra, & fit un Sermon édifiant. Le Roi avoit toujours des ornemens précieux de diverſes couleurs ſelon les ſolemnités, & en prenoit un ſoin particulier. De Nazareth il alla à Céſarée, où il demeura le reſte de l'année 1251. & une partie de la ſuivante, occupé principalement à la faire fortifier.

laintes en
ance con-
le Pape.

De Céſarée ſaint Louis écrivit à la Reine Blanche ſa mere, à ſes freres qu'il avoit renvoiés en France, & à tous ſes ſujets, leur demandant un prompt ſecours d'hommes, de vivres & d'argent. La Reine aiant reçu la lettre, aſſembla tous les nobles du Roiaume pour les conſulter ſur cela. Ils ſe plaignirent hautement de la conduite du Pape Innocent IV. qui faiſoit prêcher en France une Croiſade contre Conrad fils de l'Empereur Frideric, avec une indulgence plus grande que celle de la Terre-ſainte; car elle devoit s'étendre au pere & à la mere du Croiſé. Les François diſoient donc à cette occaſion: Le Pape fait prêcher une nouvelle Croiſade contre des Chrétiens, pour

livré de tant de périls : mais en même-temps je ſuis pénétré de douleur d'être obligé de quitter votre bonne & ſainte compagnie, pour retourner à la Cour de Rome avec des gens qui ne vous reſſemblent pas. Le deſſein du départ du Roi étant devenu public, le Patriarche de Jéruſalem & les Barons du païs, vinrent le remercier de tous les biens qu'il avoit faits à la Terre ſainte.

Son zéle pour la converſion des Infidéles.

Ce ſaint Roi eut la conſolation d'avoir procuré pendant ſon ſéjour dans la Paleſtine, la converſion de pluſieurs Sarraſins. Ils étoient touchés de ſa merveilleuſe patience dans l'adverſité, & de ſa conſtance à éxécuter ſes réſolutions. Ils voioient la fermeté de ſa foi, & l'amour qu'il avoit pour la Religion Chrétienne, qui lui avoit fait quitter les délices de ſon Roiaume, pour s'expoſer à tant de périls. Ils s'adreſſoient donc à lui, & il les recevoit à bras ouverts, & les faiſoit inſtruire avec ſoin par les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, qui leur montroient le foible de la religion de Mahomet, & la vérité du Chriſtianiſme. Ils recevoient le Baptême, & le Roi leur donnoit de quoi ſubſiſter; il en emmena pluſieurs en France avec leurs femmes & leurs enfans : il en envoia quelques-uns devant, & leur aſſigna à tous des penſions pendant leur vie. Il fit auſſi acheter pluſieurs eſclaves tant Mahométans que paiens, & en prit le même ſoin. De-là viennent apparemment tant de familles qui portent le nom de Sarraſin.

Son retour en France.

Louis partit enfin du port d'Acre le vendredi 24. d'Avril 1254. chargé des bénédictions de tout le peuple, de la Nobleſſe & des Prélats, qui le conduiſirent juſqu'à ſon vaiſſeau. Il laiſſa le Légat avec un ſecours conſi-

ſa mort on la revêtit des habits roiaux par-deſſus celui de religieuſe, & on lui mit la couronne ſur la tête par-deſſus ſon voile : on la porta ainſi à Maubuiſſon, où elle avoit choiſi ſa ſépulture, & elle fut extrêmement regretée de toute la France. La nouvelle en étant venue en Paleſtine, le Légat Eudes de Châteauroux qui la reçut le premier, prit avec lui Gilles Archevêque de Tyr, Garde du ſceau du Roi, & Géoffroi de Beaulieu ſon Confeſſeur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Le Légat dit au Roi qu'il vouloit lui parler en ſecret dans ſa chambre en préſence des deux autres, & le Roi comprit à ſon viſage ſérieux qu'il lui apportoit quelque triſte nouvelle.

Il les fit paſſer de ſa chambre dans ſa Chapelle, où il s'aſſit devant l'autel & eux avec lui. Alors le Légat repréſenta au Roi les graces que Dieu lui avoit faites depuis ſon enfance, entre autres de lui avoir donné une mere qui l'avoit élevé ſi chrétiennement, & qui avoit gouverné ſon Roiaume avec tant de ſageſſe. Enfin il ajouta qu'elle étoit morte, ne pouvant plus retenir ſes ſanglots & ſes pleurs. Alors le Roi jetta un grand cri ; & fondant en larmes, il ſe mit à genoux devant l'autel, & joignant les mains, il dit avec de grands ſentimens de piété : Je vous rends graces, Seigneur, de m'avoir prêté une ſi bonne mere : vous l'avez retirée quand il vous a plû. Il eſt vrai que je l'aimois plus qu'aucune créature mortelle, comme elle le méritoit bien : mais puiſque c'eſt votre bon plaiſir, que votre nom ſoit béni à jamais. Enſuite le Légat aiant fait une courte priere pour la Reine, le Roi dit qu'il vouloit demeurer ſeul dans ſa chapelle, & retint ſeulement ſon Confeſſeur, qui lui repréſenta

modestement qu'il avoit assez donné à la nature, & qu'il étoit temps d'écouter la raison éclairée par la foi. Aussi-tôt le Roi se leva & passa dans son oratoire, où il avoit coutume de dire ses heures : là il récita avec son Confesseur tout l'Office des Morts, c'est-à-dire, les Vêpres & le Vigiles à neuf leçons ; & le Confesseur admira que malgré la douleur dont il étoit pénétré, il ne fit pas la moindre faute en récitant un si long Office. Il fit dire pour la Reine sa mere un grand nombre de Messes, ordonna des prieres dans les monasteres ; & il entendoit tous les jours une Messe particuliere à son intention. Il garda la chambre deux jours, sans parler à personne. Outre les prieres qu'il fit faire en Palestine, pour sa mere, il envoia en France la charge d'un cheval de pierreries pour distribuer aux églises, demandant des prieres pour elle & pour lui.

Six mois avant la mort de cette Princesse, le Pape Innocent IV. écrivit aux Evêques, aux Abbés & à tous les ecclésiastiques du Roiaume, pour abolir une coutume ancienne mais barbare, d'obliger les ecclésiastiques de prouver par le duel, le droit qu'ils avoient sur les serfs des églises, quand ces serfs vouloient reconnoître d'autres Seigneurs. Le Pape défendit d'en user ainsi à l'avenir. Il confirma aussi l'excommunication que le Légat Eudes de Châteauroux avoit prononcée contre les Chrétiens qui faisoient battre monnoie à Acre & à Tripoli, & y faisoient graver le nom de Mahomet & l'année depuis l'Hegire. C'est une abomination, disoit le Pape, de perpétuer la mémoire d'un nom si odieux. Néanmoins depuis près de mille ans, les Chrétiens Orientaux comptoient les années depuis le régne de Mo-

Horribles abus en France.

clétien ; & dans les livres des Machabées, les années ſont comptées depuis la conquête d'Alexandre. Car enfin les légendes des monnoies doivent être entendues des peuples avec leſquels on commerce.

Charité avec laquelle S. Louis fait enterrer les morts.

Saint Louis aiant achevé les fortifications de Jaffe, réſolut de fortifier auſſi Saïette, c'eſt-à-dire Sidon. En y arrivant, il apprit que les corps d'environ trois mille Chrétiens, tués par les Sarraſins depuis trois ou quatre jours, étoient demeurés dans la plaine ſans ſépulture. Il y alla avant que de manger, & fit bénir par le Légat Eudes de Châteauroux un cimetiere ſur le lieu, & y fit porter ces corps, travaillant lui-même de ſes mains à les mettre dans des ſacs, ſans être rebuté par l horrible infection qui en ſortoit. Le Roi continua ce travail pendant cinq jours, ſans témoigner la moindre répugnance. Le matin après la Meſſe il alloit ſur le lieu, & diſoit à ſes Chevaliers : Venez, enterrons les Martyrs de Jeſus-Chriſt, qui ont plus ſouffert que nous pour lui. Il leur fit faire des funérailles ſolemnelles.

Il ſe diſpoſe à retourner en France.

Il demeura le reſte de l'année occupé à fortifier Sidon, & cependant il lui vint de France divers avis, que depuis la mort de la Reine ſa mere, le Roiaume étoit en grand danger : c'eſt ce qui le fit penſer ſérieuſement à ſon retour. Il appella le Légat qui étoit avec lui, & après l'avoir engagé à ordonner des prieres pour connoître la volonté de Dieu, il réſolut de faire les préparatifs de ſon voiage. La réſolution étant priſe, le Légat pria un jour le Sire de Joinville de venir avec lui à ſon logis ; & l'aiant fait entrer dans ſa garde-robe, il lui prit les mains & lui dit en verſant des larmes : Je rends graces à Dieu de ce qu'il vous a dé-

livré de tant de périls : mais en même-temps je suis pénétré de douleur d'être obligé de quitter votre bonne & sainte compagnie, pour retourner à la Cour de Rome avec des gens qui ne vous ressemblent pas. Le dessein du départ du Roi étant devenu public, le Patriarche de Jérusalem & les Barons du pais, vinrent le remercier de tous les biens qu'il avoit faits à la Terre sainte.

Son zé pour la co version d Infidéles.

Ce saint Roi eut la consolation d'avoir procuré pendant son séjour dans la Palestine, la conversion de plusieurs Sarrasins. Ils étoient touchés de sa merveilleuse patience dans l'adversité, & de sa constance à éxécuter ses résolutions. Ils voioient la fermeté de sa foi, & l'amour qu'il avoit pour la Religion Chrétienne, qui lui avoit fait quitter les délices de son Roiaume, pour s'expoſer à tant de périls. Ils s'adressoient donc à lui, & il les recevoit à bras ouverts, & les faisoit instruire avec soin par les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, qui leur montroient le foible de la religion de Mahomet, & la vérité du Christianisme. Ils recevoient le Baptême, & le Roi leur donnoit de quoi subsister; il en emmena plusieurs en France avec leurs femmes & leurs enfans : il en envoia quelques-uns devant, & leur assigna à tous des pensions pendant leur vie. Il fit aussi acheter plusieurs esclaves tant Mahométans que paiens, & en prit le même soin. De-là viennent apparemment tant de familles qui portent le nom de Sarrasin.

Son ret en France

Louis partit enfin du port d'Acre le vendredi 24. d'Avril 1254. chargé des bénédictions de tout le peuple, de la Noblesse & des Prélats, qui le conduisirent jusqu'à son vaisseau. Il laissa le Légat avec un secours consi-

compli ſon vœu, & qu'il en avoit ſeulement ſuſpendu l'éxécution pour un temps.

S. Louis fait de nouveaux progres dans la piété. Son zéle pour répandre la lumiere dans ſon Roiaume.

Saint Louis depuis ſon retour en France, remplit tous ſes devoirs avec une nouvelle ferveur, & fit paroître dans toutes ſes actions, une piété encore plus éminente que celle que l'on avoit admirée en lui auparavant; enſorte que la conduite de ce grand Roi étoit une preuve ſenſible, que les plus parfaits peuvent faire toujours de nouveaux progrès dans la vertu. Il devint plus humble & plus modeſte en tout ce qui regardoit ſa perſonne; il rendit plus éxactement la juſtice à ſes ſujets, & fut plus charitable envers tous les affligés. Dans ſon voiage d'Outre-mer, il avoit ouï dire qu'un grand Sultan faiſoit rechercher avec ſoin tous les livres qui pourroient être néceſſaires aux Philoſophes Muſulmans, les faiſoit écrire à ſes dépens & ſerrer dans ſa Bibliothéque, afin que tous les hommes de Lettres puſſent en prendre communication quand ils en auroient beſoin. Le ſaint Roi fut touché de voir que les infidéles avoient plus de zéle pour leurs erreurs, que les Chrétiens pour la vraie Religion. Il réſolut donc à ſon retour en France, de faire tranſcrire à ſes dépens tous les livres eccléſiaſtiques authentiques & utiles, qu'il pourroit trouver dans les Bibliothéques de diverſes Abbaïes, afin que lui tout le premier, les gens de Lettres, & les religieux qui avoient accès auprès de lui, y puſſent étudier, tant pour leur utilité propre que pour l'édification du prochain.

Il éxécuta fidélement cette réſolution, & fit bâtir exprès un lieu commode & ſûr au tréſor de ſa chapelle à Paris, où il amaſſa avec ſoin pluſieurs éxemplaires de S. Auguſtin, de S.

Ambroiſe, de S. Jérôme, de S. Grégoire & des autres Docteurs Catholiques, dans leſquels il étudioit volontiers quand il en avoit le loiſir, & qu'il prêtoit facilement aux autres pour s'en ſervir. Il aimoit mieux faire écrire les livres de nouveau, que de les acheter tout écrits; parce que, diſoit-il, c'eſt le moien d'en augmenter le nombre. Des livres qu'il avoit ainſi amaſſés dans ſa Bibliothéque à Paris, il en laiſſa par ſon teſtament une partie aux freres Mineurs, une autre aux freres Prêcheurs, & le reſte aux moines de Roiaumont. Quand il étudioit en préſence de ceux qui n'entendoient point les livres qu'il liſoit, il les leur expliquoit, les traduiſant de latin en François avec beaucoup d'éxactitude & de juſteſſe. Il liſoit plus volontiers les Ouvrages des ſaints Peres, que ceux des nouveaux Docteurs.

Son affec pour les r gieux.

Saint Louis avoit une affection ſinguliere pour les deux Ordres mendians des Freres Prêcheurs & des Freres Mineurs, & diſoit que s'il pouvoit ſe partager en deux, il donneroit une partie de ſa perſonne à chacun de ces deux Ordres. Il avoit réſolu, quand ſon fils aîné ſeroit en âge, de lui céder la Couronne, & d'embraſſer l'un de ces deux Inſtituts, après avoir obtenu le conſentement de la Reine ſon épouſe. Il lui découvrit ſécrétement ſa penſée, lui faiſant promettre de n'en parler à perſonne: mais elle ne voulut y conſentir en aucune maniere, & lui allégua des raiſons très-ſolides pour l'en détourner. Il demeura donc dans le monde; mais il travailla de plus en plus à s'en détacher, & à faire ſans ceſſe de nouveaux progrès dans l'humilité & la crainte de Dieu. Il exhortoit toujours ſes enfans à mépriſer le monde, & il auroit déſiré qu'ils ſe fuſ-

ſent conſacrés à Dieu dans la retraite ; mais Dieu en diſpoſa autrement, & ils furent tous mariés.

Son amour pour la paix.

L'an 1258. la paix entre la France & l'Angleterre fut conclue à Paris. Par ce Traité le Roi Henri III. renonça à ſes prétentions ſur la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou & la Touraine Saint Louis de ſon côté lui laiſſa tout le Duché d'Aquitaine, à condition que le Roi d'Angleterre lui en feroit hommage. Le Conſeil de S. Louis s'oppoſoit fortement au Traité, & lui diſoit : Sire, nous ſommes très-étonnés que vous vouliez laiſſer au Roi d'Angleterre une ſi grande partie de votre Roiaume, que vous & vos prédéceſſeurs avez acquiſe ſur lui par ſa faute, & dont il ne vous ſçaura point de gré. Le ſaint Roi répondit : Je ſçais bien que le Roi d'Angleterre & ſon prédéceſſeur ont juſtement perdu les terres que je tiens, & que je ne ſuis point obligé à cette reſtitution. Je ne la fais que pour le bien de la paix, & pour entretenir l'amitié & l'union entre nous & nos enfans qui ſont couſins-germains : enfin je rendrai ce Prince mon vaſſal, & il me rendra hommage, ce qu'il n'a jamais fait. S. Louis avoit la conſcience très-délicate ſur l'article du bien d'autrui. Il recherchoit avec ſoin ce qui pouvoit avoir été uſurpé par ſes prédéceſſeurs, & il avoit établi pour cet effet des Commiſſaires dans les Provinces.

Il tranſige avec le Roi d'Arragon ſur leurs prétentions réciproques.

Il y avoit auſſi entre la France & l'Arragon d'anciennes conteſtations que S. Louis termina cette même année 1258. La Catalogne étoit originairement un fief de la Couronne de France, & les Rois d'Arragon avoient acquis des droits ſur pluſieurs terres en-deçà des Pyrénées. Pour finir ces conteſtations, les deux Rois

tir les parties à Amiens, où le Roi Henri se rendit en personne avec plusieurs Seigneurs. Saint Louis écouta & éxamina avec soin ce qui fut proposé de part & d'autre, principalement touchant un réglement fait à Oxford cinq ans auparavant. Il trouva qu'on y avoit beaucoup dérogé au droit & à la dignité Roiale, & que cette convention avoit eu de fâcheuses suites, & pouvoit en avoir encore de plus funestes à l'avenir. Aiant donc pris conseil des personnes les plus éclairées & les plus équitables, il rendit sa sentence arbitrale, par laquelle il cassa le réglement d'Oxford: déclarant le Roi & les Barons d'Angleterre quittes & déchargés de tout ce qu'ils avoient promis par cet acte, & ordonnant que toutes choses seroient rétablies en l'état où elles étoient auparavant. Cette sentence fut prononcée le vingt-troisiéme de Janvier 1264. & l'on voit ici un illustre éxemple de la haute réputation de justice & de sagesse que le saint Roi avoit chez les étrangers.

Il avoit grand soin de faire administrer la justice à son peuple; & outre les Jurisdictions ordinaires, il faisoit tenir près de lui celle que l'on appelloit les Plais de la porte, d'où sont venues les Requêtes du Palais. C'étoit trois ou quatre Seigneurs qui faisoient cette fonction par son or re, & ils lui en rendoient compte ensuite. Souvent en été après avoir entendu la Messe, il alloit se promener au bois de Vincennes, s'asséioit au pied d'un chêne, & faisoit asseoir ces Seigneurs auprès de lui: alors tous ceux qui avoient affaire à lui venoient lui parler, sans que personne les en empêchât. Le Roi demandoit tout haut, si quelqu'un avoit [illegible] & appelloit quelques Seigneurs pour [illegible]; mais s'il trouvoit quelque chose

Avec soin & [illegible] le bonté rend la [illegible] à ses suj[illegible]

gent de vous dire que vous laiſſez perdre la Religion. Le Roi effraié d'une telle propoſition, fit le ſigne de la croix, & dit : Evêque, dites-moi comment cela ſe fait. Sire, reprit l'Evêque, c'eſt qu'on mépriſe les excommunications. Nous vous prions tout d'une voix pour l'amour de Dieu, & parce que c'eſt votre devoir, de commander à tous vos Officiers de Juſtice, de contraindre par ſaiſie de ſes biens celui qui aura été excommunié, à ſe faire abſoudre. Le Roi répondit, que très-volontiers il donneroit cet ordre à l'égard de ceux que les Juges trouveroient avoir fait tort à l'Egliſe ou à leur prochain. Mais, reprit l'Evêque, il ne leur appartient pas de connoître de nos affaires. Le Roi répliqua, qu'il ne le feroit que de la maniere qu'il venoit de leur dire. Car, ajouta-t-il, il ſeroit contre la raiſon que je contraigniſſe à ſe faire abſoudre, ceux à qui les eccléſiaſtiques eux-mêmes feroient tort. Je m'expoſerois à offenſer Dieu & mes ſujets. Les Prélats n'eurent rien à répliquer à cette réponſe du Roi. C'eſt ainſi que ce ſaint Roi prenoit la défenſe de ſes ſujets contre les excommunications injuſtes, étant perſuadé que la Puiſſance temporelle a droit de s'oppoſer à l'abus que les Paſteurs peuvent faire de la Puiſſance ſpirituelle.

pacifie leterre. Urbain IV. écrivit la même année 1263. à ſaint Louis, afin de l'engager à emploier ſa médiation pour appaiſer la guerre civile qui affligeoit l'Angleterre. S. Louis s'y emploia ſi efficacement, que le Roi Henri de ſon côté, & les Seigneurs du leur, le choiſirent pour arbitre. Le compromis portoit, que le Roi Louis prononceroit la ſentence cinq mois après ; mais il n'attendit pas ce terme. Il fit ve-

à redire aux plaidoiers des Avocats, lui-même les reprenoit avec bonté. Il tenoit quelquefois ces audiences au jardin de son Palais à Paris, où est à présent la place Dauphine. Joinville qui rapporte tout ceci, étoit souvent de ces Juges de la Porte.

Il se croise pour la seconde fois.

Saint Louis résolut d'entreprendre à la fin de sa vie quelque chose de grand pour le service de Dieu, & d'aller encore au secours de la Terre-sainte. Dès-lors il commença à retrancher tout ce qu'il pouvoit des dépenses de sa maison. Tout le monde en étoit surpris, parce que le Roi ne faisoit part à personne de son dessein. Il ne voulut néanmoins rien faire sans conseil, & il consulta sécrétement le Pape Clément IV. qui ne le décida qu'après y avoir long-temps pensé. Il convoqua un Parlement à Paris pour la Mi-Carême de l'an 1267. & y appella tous les Prélats & les Seigneurs du Roiaume, sans que personne en sçut le sujet. Le Parlement étant assemblé & le Legat présent, le Roi exhorta à la Croisade avec beaucoup de zéle: & après son discours, le Roi prit la croix; & ses trois fils, Philippe, Jean Tristan & Pierre, suivirent son exemple: le quatriéme nommé Robert n'avoit guéres que dix ans. Les principaux Seigneurs qui se croiserent, furent Alfonse frere du Roi, Comte de Poitiers & de Toulouse; Thibault, Roi de Navarre & Comte de Champagne, gendre du Roi; Robert Comte d'Artois; Gui Comte de Flandre; Jean, fils du Comte de Bretagne.

Plaintes du Clergé de France contre le Pape.

Plusieurs blâmerent ceux qui avoient conseillé à saint Louis de se croiser, considérant sur-tout qu'il étoit si foible, qu'il ne pouvoit porter d'armure ni être long-temps à cheval.

Mais le Pape Clément aiant appris qu'il s'étoit croiſé, lui écrivit pour l'en féliciter; & en même-temps il donna la Légation pour la Croiſade à Simon de Brie, Cardinal de ſainte Cecile, & le chargea de lever la décime qu'il avoit accordé au Roi pour trois ans ſur tous les revenus eccléſiaſtiques. Le Clergé de France s'oppoſa fortement à cette décime, & ſe plaignit hautement des diverſes éxactions par leſquelles l'égliſe Gallicane étoit réduite en ſervitude. Il attribuoit la perte de Jéruſalem à la malédiction attachée aux décimes, & le ſchiſme des Grecs aux éxactions de la Cour de Rome : enfin il trouvoit mauvais qu'on emploiât avec tant de rigueur les cenſures eccléſiaſtiques pour faire paier ce nouveau tribut. Les députés ajoûterent de vive voix, que le Clergé de France aimoit mieux ſouffrir les excommunications, que d'obéir à cet ordre du Pape : étant fermement perſuadé que les exactions ne ceſſeroient que quand on ceſſeroit de s'y ſoumettre. Le Pape répondit par une lettre, où il dit : C'eſt une grande témérité d'attribuer à la levée des décimes, les mauvais ſuccès des armes chrétiennes contre les infidéles, puiſque Dieu permet ſouvent en cette vie que les juſtes ſouffrent des afflictions, ſeulement pour exercer leur vertu, ſans qu'ils les aient méritées. (Le Pape Clement IV. n'avoit pas puiſé cette doctrine dans les Ouvrages de S. Auguſtin.) Quant au ſchiſme des Grecs, le Pape l'attribue à Photius, qui en eſt effectivement regardé comme le premier auteur, & qui vivoit dans un temps où on ne ſe plaignoit pas encore des exactions de la Cour de Rome. Mais vers le milieu du douziéme ſiécle, Nechités Archevêque de Nicomédie alléguoit pour

une des cauſes du ſchiſme, la hauteur & l'eſprit de domination des Romains ; & Germain Patriarche de Conſtantinople dans ſa lettre au Pape Grégoire IX. dit expreſſément : Pluſieurs perſonnes puiſſantes vous obéiroient, s'ils ne craignoient les exactions & les redevances qui ne vous ſont point dues. Le Pape Clement continue : Vous ne devez pas croire que nous manquions de moiens pour punir la déſobéiſſance de ceux qui mépriſent inſolemment les cenſures : nous pouvons les priver de leurs bénéfices, & les rendre incapables d'en avoir d'autres, les dépoſer, les dégrader, & faire exécuter nos ordres en implorant le bras ſéculier. Mais vous devriez mourir de honte, de retarder par votre oppoſition le ſecours de la Terre Sainte dans l'extrémité où elle eſt réduite, tandis que votre Roi & tant de Seigneurs François s'y préparent ſi généreuſement : vous qui auriez dû les prévenir & leur montrer l'exemple. Il conclut en leur ordonnant de paier la décime, ſans avoir aucun égard à leurs oppoſitions.

Exercices de piété de S. Louis.

Cependant le Roi S. Louis alla à l'Abbaïe de Vezelai au diocèſe d'Autun, où il aſſiſta à la tranſlation des Reliques de Ste Marie Magdeleine, que l'on croioit y avoir depuis pluſieurs ſiécles : ce qui prouve qu'il n'étoit pas perſuadé qu'elles fuſſent à la ſainte Baume en Provence, quoiqu il y eût été treize ans auparavant. Au voiage de Vezelai, il fut accompagné par le Légat Simon de Brie : ils aſſiſterent enſemble à la tranſlation des Reliques, qui furent miſes dans une châſſe d'argent ; ils retinrent l'un & l'autre quelques parties de ces Reliques, & donnerent des atteſtations authentiques de cette tran-

tranſlatiõ. Le ſaint Roi ſe préparoit à ſon voiage en continuant ſes exercices ordinaires de piété, que nous croions devoir rapporter ici, ſuivant le récit de ſon confeſſeur Geoffroi de Beaulieu, & de ſon chapelain Guillaume de Chartres, tous deux de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Il entendoit tous les jours tout l'office canonial, même les heures de la Vierge avec le chant; & lorſqu'il étoit en voiage à cheval, il ſe contentoit de le réciter avec ſon chapelain. Il diſoit auſſi tous les jours l'office des morts à neuf leçons, même aux fêtes les plus ſolemnelles. Il ne manquoit gueres à entendre deux meſſes chaque jour, & ſouvent il aſſiſtoit à trois ou quatre. Il aimoit à entendre des ſermons, & quand ils lui plaiſoient, ils les retenoit & ſçavoit bien les répéter aux autres. Aiant appris que quelques Seigneurs murmuroient de ce qu'il entendoit tant de meſſes & de ſermons, il dit ces paroles remarquables: Si je paſſois deux fois autant de temps au jeu ou à la chaſſe, perſonne n'en parleroit.

Pendant quelque temps il ſe leva à minuit, pour aſſiſter aux matines que l'on chantoit dans ſa chapelle, & avoir enſuite le loiſir de prier en repos devant ſon lit. Car, diſoit-il, ſi Dieu daigne me donner alors quelques bonnes penſées, je ne crains point d'être interrompu. Il demeuroit ainſi en prieres autant de temps que les matines avoient duré dans l'égliſe. Mais comme les affaires l'obligeoient de ſe lever aſſez matin, & que ces veilles pouvoient l'affoiblir beaucoup; il ſe rendit aux conſeils & aux prieres des perſonnes ſages, & remit les matines & ſes autres prieres de la nuit au matin. Pendant que l'on chantoit l'office, il ne vouloit point qu'on lui parlât, à moins que

ce ne fût pour quelque choſe de fort preſſé & qui pouvoit ſe dire en peu de mots. Tous les jours après ſon ſouper, il faiſoit chanter ſolemnellement complies dans ſa chapelle, & à la fin l'antienne particuliere de la Vierge. Il ſe retiroit enſuite dans ſa chambre, où un prêtre venoit faire l'aſperſion de l'eau-benîte tout au tour, & particulierement ſur le lit. Aiant vu chez quelques religieux, qu'à la Meſſe à ces paroles du Symbole ET IL S'EST FAIT HOMME, le chœur s'inclinoit profondément, cet uſage lui plut tellement, qu'il l'introduiſit dans ſa chapelle & dans pluſieurs autres égliſes, avec la genuflexion au lieu de la ſimple inclination. Il imita de même ce qui ſe pratiquoit en quelques monaſteres à la lecture de la Paſſion pendant la Semaine-ſainte, de ſe proſterner & demeurer quelque temps en prieres, lorſqu'on lit que Jeſus-Chriſt expira ; & de-là nous viennent ces deux pieuſes coutumes. Il rappella l'uſage de benir les images des ſaints, avant que de les expoſer à la vénération publique.

Ses mortifications.

Son abſtinence étoit grande. Toute l'année il jeûnoit le vendredi, & ne mangeoit point de viande le mercredi ; il s'en abſtint auſſi le Lundi pendant quelque-temps : mais on lui conſeilla de ceſſer à cauſe de la foibleſſe de ſa ſanté. Les vendredis du Carême & de l'Avent, il ne mangeoit ni fruit ni poiſſon. Il mettoit beaucoup d'eau dans ſon vin. Il jeûnoit au pain & à l'eau le vendredi ſaint & pluſieurs autres jours de l'année. Il ſe confeſſoit tous les vendredis dans un lieu très-ſecret diſpoſé exprès en chacune de ſes maiſons. Quand il étoit aſſis pour ſe confeſſer, ſuivant l'uſage du temps, s'il vouloit qu'une porte

ou une fenêtre fût fermée, il ſe levoit promptement & la fermoit, pour en épargner la peine à ſon confeſſeur, diſant : Vous êtes le pere & moi le fils. Après ſa confeſſion, il recevoit toujours la diſcipline de la main de ſon confeſſeur, avec cinq chainettes de fer attachées au fond d'une petite boëte d'ivoire, qu'il portoit dans une bourſe à ſa ceinture ; & il donnoit quelquefois de ſemblables boëtes à ſes enfans & à ſes amis particuliers. Il avoit deux confeſſeurs, un de l'Ordre des Freres Mineurs, & l'autre des Freres Prêcheurs, afin d'en avoir toujours un de prêt. Outre ſes confeſſeurs, il choiſiſſoit encore quelques perſonnes qu'il prioit de lui rapporter fidelement ſans l'épargner, ce qu'ils entendroient dire, ou ce qu'ils verroient en lui de répréhenſible, & il recevoit leurs avis avec beaucoup de douceur & de patience. Il portoit le cilice les vendredis en Avent & en Carême & aux vigiles de la Vierge ; mais il le quitta enfin par le conſeil de ſon confeſſeur, avouant qu'il l'incommodoit notablement.

Voici comme il paſſoit tous les ans le vendredi ſaint. Après avoir aſſiſté aux matines commencées à minuit, il revenoit à ſa chambre, où ſeul avec un chapelain il récitoit tout le pſeautier. Enſuite ſans ſe recoucher ni dormir, il ſortoit vers le lever du ſoleil, nuds pieds & humblement vêtu : il alloit par les rues de la ville où il ſe rencontroit, marchant ſur les pierres & dans la boue : il entroit dans les égliſes & y prioit, ſuivi d'un aumônier qui donnoit à tous les pauvres. Il revenoit à ſon logis très-fatigué, & un peu après il entendoit le ſermon de la Paſſion. Enſuite il aſſiſtoit à l'office qu'il faiſoit célébrer ſolemnellement ;

& quand le moment d'adorer la Croix étoit venu, il ſe levoit de ſa place nuë tête & nuds pieds, pauvrement vétu, & venoit de loin à genoux ſuivi de ſes enfans, avec des marques d'une telle humilité, que les aſſiſtans en étoient touchés juſqu'aux larmes. Le ſervice étant fini, il ſe mettoit à table & faiſoit ſon petit repas de pain & d'eau. C'eſt ainſi qu'il paſſoit ce ſaint jour.

Sa charité & ſes aumônes.

Il lavoit les pieds aux pauvres le Jeudi ſaint, & exhortoit les autres à le faire, comme Joinville le témoigne de lui-même. Mais de plus, le ſaint Roi lavoit les pieds à trois pauvres vieillards tous les ſamedis, leur donnoit de l'argent, & leur ſervoit lui-même à manger. Si ſon peu de ſanté ne lui permettoit pas de s'en acquitter, il le faiſoit faire par ſon confeſſeur en préſence de l'aumônier. Ses aumônes étoient immenſes : tous les jours en quelque endroit qu'il fût, plus de ſix-vingts pauvres étoient nourris chez lui, de pain, de vin & de viande. On en augmentoit le nombre en Carême, en Avent, & aux autres jours conſacrés à la pénitence. Le Roi les ſervoit ſouvent de ſa main, & à quelques vigiles ſolemnelles il en ſervoit ainſi deux cens avant que de manger. Tous les jours à dîner & à ſouper il faiſoit manger près de lui trois pauvres viellards, & leur envoioit des mets de ſa table. Il donnoit abondamment aux pauvres maiſons religieuſes d'hommes & de filles, & aux Hôpitaux. Tous les ans au commencement de l'hiver, il envoioit une certaine ſomme aux Freres Mineurs & aux Freres Prêcheurs de Paris, & diſoit : O que cette aumône eſt bien emploiée pour tant de freres qui viennent de tout leur cœur à ces couvents pour étudier les ſaintes lettres, & répandre enſuite ce qu'ils ont appris,

par tout le monde pour la gloire de Dieu & le salut des ames !

Il fonda un grand nombre de monasteres, comme Roiaumont de l'Ordre de Cisteaux ; plusieurs maisons de freres Prêcheurs & de freres Mineurs en divers lieux du Roiaume. Il augmenta les revenus de l'Hôtel-Dieu de Paris, & fonda ceux de Pontoise, de Compiégne & de Vernon. Il fonda aussi les Quinze-vingts de Paris, où il assembla plus de trois cens cinquante aveugles ; il retira aux Filles-Dieu plusieurs femmes de mauvaise vie, ou en danger de se perdre. Sçachant que quelques personnes de sa maison murmuroient de ses abondantes aumônes, il leur disoit : Puisqu'il faut quelquefois faire trop de dépense, j'aime mieux la faire pour Dieu que pour le monde & la vanité ; & compenser les dépenses excessives qu'on ne peut éviter pour les choses temporelles. Il ne laissoit pas d'être magnifique, soit dans l'état ordinaire de sa maison, soit dans les occasions extraordinaires des Cours Roiales, des Parlemens & des autres assemblées : ensorte qu'il étoit servi avec plus d'abondance & de dignité qu'aucun de ses prédecesseurs.

Saint Louis se préparant à son voiage, voulut pourvoir à la tranquillité de l'église de son Roiaume pendant son absence, & attirer sur lui la protection de Dieu. C'est pourquoi il fit une Ordonnance très-célébre, connue sous le nom de Pragmatique-Sanction, & divisée en six articles, qui portent : I. Les églises, les prélats, les patrons & les collateurs ordinaires des bénéfices, jouïront pleinement de leur droit, & on conservera à chacun sa jurisdiction. II. Les églises Cathédrales & autres auront la liberté entie- Pragmatique de S. Louis.

re des élections. III. Nous voulons que la ſimonie, ce crime ſi pernicieux à l'Egliſe, ſoit entierement bannie de notre Roiaume. IV. Les promotions, collations, proviſions & diſpoſitions des prélatures, dignités, & autres bénéfices ou offices eccléſiaſtiques, quels qu'ils ſoient, ſe feront ſuivant la diſpoſition du Droit commun, des Conciles & des inſtitutions des anciens Peres. V. Nous renouvellons & approuvons les libertés, franchiſes, prérogatives & privileges accordés par les Rois nos prédéceſſeurs & par Nous aux égliſes, monaſteres, & autres lieux de piété, auſſi-bien qu'aux perſonnes eccléſiaſtiques. VI. Nous ne voulons aucunement qu'on leve ou qu'on recueille les exactions pécuniaires & les charges très-peſantes, que la Cour de Rome a impoſées ou pourroit impoſer à l'égliſe de notre Roiaume, & par leſquelles il eſt miſérablement appauvri, ſi ce n'eſt pour une cauſe raiſonnable & très-urgente, ou pour une inévitable néceſſité, & du conſentement libre & exprès de Nous & de l'égliſe. Cette Ordonnance eſt de l'an 1269. avant Pâques.

La bienheureuſe Iſabelle de France.

Avant que de partir pour la Terre-ſainte, le ſaint Roi aſſiſta aux funérailles d'Iſabelle de France ſa ſœur unique, qui étoit digne d'un tel frere. Elle réſolut dès ſa jeuneſſe de ſe conſacrer à Dieu, & refuſa le mariage avec Conrad fils de l'Empereur Frideric II. qui lui fut propoſé & conſeillé par le Roi ſon frere, & même par le Pape Innocent IV. Elle donnoit la plus grande partie de ſon temps à la priere & à la lecture de l'Ecriture-ſainte, qu'elle liſoit en latin : car elle l'entendoit ſi bien, que ſouvent elle corrigeoit les lettres que ſes chapelains avoient écrites en

mit de l'honorer à Longchamp comme bienheureuſe.

Teſtament de S. Louis. Dans le même mois de Février 1270. ſaint Louis fit ſon teſtament, qui ne contient preſque que des legs pieux. Il donne ſes livres aux Freres Prêcheurs & aux Freres Mineurs de Paris, à l'Abbaïe de Roiaumont, & aux Freres Prêcheurs de Compiégne. Il donne de certaines ſommes d'argent à un très-grand nombre de monaſteres & d'hôpitaux, & entre les Couvents de Paris il nomme les Carmes, & les Ermites de ſaint Auguſtin. Il donne auſſi aux pauvres écoliers de ſaint Thomas du Louvre, de ſaint Honoré & des Bons-enfans. Il laiſſe de quoi acheter des calices & des ornemens aux pauvres égliſes de ſes domaines. Il ordonne la continuation des penſions aux infidéles dont il avoit procuré la converſion. Il nomma pour Régens du Roiaume, Matthieu Abbé de ſaint Denys & Simon de Clermont Seigneur de Néelle.

Son départ pour l'Afrique. Au mois de Mars ſuivant ſaint Louis ſe rendit à ſaint Denys, où il reçut la gibbeciere & le bourdon de pélerin, de la main du Légat Raoul Evêque d'Albane. Il y prit auſſi l'oriflamme de deſſus l'autel; enſuite il entra au chapitre du monaſtere, s'aſſit ſur le dernier des ſix dégrés du ſiége abbatial, & ſe recommanda lui & ſes enfans aux prieres de la communauté. Le lendemain il alla nuds pieds de ſon Palais à Notre-Dame, prendre congé de l'égliſe de Paris. S'étant mis en chemin il paſſa à Cluni la fête de Pâques: enſuite par Lyon, Vienne & Beaucaire, il vint au port d'Aigues-mortes, où étoit le rendez-vous des Croiſés. Il célébra à ſaint Gilles la Pentecôte, qui fut le premier de Juin, & attendit juſqu'à la fin du mois les vaiſſeaux des Genois,

qui devoient le tranſporter. Avant que de partir il écrivit à l'Abbé de ſaint Denys & au Seigneur de Néelle, pour leur recommander d'arrêter le cours des péchés ſcandaleux, de tâcher de découvrir & de détruire tous les lieux de débauche, & de punir ſeverement les blaſphémateurs. Il avoit donné contre eux des Edits rigoureux, les condamnant à avoir la langue percée d'un fer chaud, & il diſoit à cette occaſion : Je ſouffrirois moi-même ce ſupplice avec joie, ſi je pouvois par ce moien bannir les juremens & les blaſphêmes de mon Roiaume. Le mardi 1. de Juillet, après avoir entendu la meſſe, il s'embarqua dès la pointe du jour à Aigues-mortes. Le lendemain on mit à la voile ; & la navigation fut d'abord heureuſe : mais enſuite il s'éleva une furieuſe tempête. C'eſt pourquoi le jour étant venu on chanta quatre Meſſes ſans conſécration. Le mardi ſuivant ils vinrent à la vue de Cagliari en Sardaigne, où ils ſe fournirent d'eau douce qui leur manquoit, & de vivres ; mais avec beaucoup de peine & très-cherement, parce que la ville appartenoit aux Piſans ennemis des Genois. Les François exciterent le Roi à les punir en ruinant la place : mais il dit qu'il n'étoit pas venu faire la guerre aux Chrétiens.

Il va d'a à Tunis.

Au port de Cagliari ſe raſſembla la flotte des Croiſés. L'armée chrétienne en partit le 15. Juillet, & arriva deux jours après au port de Tunis près des ruines de l'ancienne Carthage. Saint Louis eſperoit que le Roi de Tunis ſe convertiroit, & il avoit un extrême deſir de voir le Chriſtianiſme rétabli dans cette côte d'Afrique, où il avoit été autrefois ſi floriſſant. Il étoit perſuadé auſſi que la conquête de Tu-

nis faciliteroit le recouvrement de la Terre-ſainte; & c'eſt ce qui le détermina à aller d'abord à Tunis. La deſcente ſe fit ſans réſiſtance, & l'armée du Roi étant campée, il y eut pluſieurs eſcarmouches avec les Sarrazins.

Sa maladie. Cependant les maladies qui avoient commencé dans l'armée françoiſe avant le débarquement, augmentoient de jour en jour. C'étoit principalement des fiévres aiguës, & des dyſenteries cauſées par la mauvaiſe nourriture, le manque d'eau douce, l'intemperie de l'air, la chaleur du climat & de la ſaiſon. Jean Triſtan Comte de Nevers, un des fils du Roi, mourut le troiſiéme d'Août, & le Légat Raoul quatre jours après. Philippe fils aîné du Roi avoit la fiévre quarte: le Roi lui-même fut attaqué de la dyſenterie & d'une fiévre continue. Il étoit déja très-mal, quand il reçut des Ambaſſadeurs de l'Empereur de Conſtantinople, qui le prioient de détourner le Roi de Sicile ſon frere de faire la guerre aux Grecs. Louis leur témoigna ſon inclination pour la paix, & promit, s'il vivoit, d'y concourir de tout ſon pouvoir, les priant cependant d'attendre en repos: mais il mourut le lendemain, & les Ambaſſadeurs s'en retournerent ſans rien faire.

Inſtruction de S. Louis à ſon fils. Saint Louis ſe voiant à l'extrémité, donna à Philippe ſon fils aîné, une inſtruction écrite de ſa main où il parloit ainſi: Mon cher fils, la premiere choſe que je vous recommande, c'eſt d'aimer Dieu de tout votre cœur: car ſans cet amour perſonne ne peut être ſauvé. Gardez-vous bien de rien faire qui lui déplaiſe; vous devriez plutôt ſouffrir toutes ſortes de tourmens, que de commettre un ſeul péché mortel. Si Dieu vous envoie quelque adverſité, ſouffrez-la avec patience & action

de graces ; & penſez que vous l'avez bien méritée, & qu'elle tournera à votre avantage. S'il vous envoie de la proſpérité, aiez ſoin de lui en rendre de publiques actions de graces, & faites enſorte qu'elle ne vous enfle point le cœur, & ne tourne point à votre perte ; car on ne doit pas emploier les dons de Dieu contre lui. Choiſiſſez des confeſſeurs ſçavans & vertueux, qui ſçachent vous inſtruire de ce que vous devez faire ou éviter, & donnez à vos confeſſeurs & à vos amis la liberté de vous reprendre & de vous avertir. Aſſiſtez avec piété aux Offices de l'Egliſe, ſans cauſer ni regarder de côté & d'autre : mais priez Dieu de bouche & de cœur, particulierement à la Meſſe après la conſécration.

Soiez la conſolation des pauvres & des affligés : aiez un grand fonds de douceur & un cœur compatiſſant. Prenez bien garde de n'avoir en votre compagnie, que des gens de bien, ſoit eccléſiaſtiques ſoit ſéculiers. Aimez à entendre la parole de Dieu en public & en particulier. Attachez-vous à tout bien, déteſtez tout mal en qui que ce ſoit. Que perſonne ne ſoit aſſez hardi pour dire en votre préſence aucune parole qui porte au péché, ou pour médire du prochain. Ne ſouffrez pas qu'on blaſphême contre Dieu ou ſes ſaints, ſans en faire auſſi-tôt juſtice. Remerciez Dieu ſouvent des bienfaits que vous avez reçus de lui, afin qu'il vous en accorde de nouveaux. Soiez inflexible pour la juſtice, & rendez-la à vos ſujets ſans vous en écarter ni à droite ni à gauche. Souteniez le parti du pauvre ; & ſi quelqu'un a des intérêts contraires aux vôtres, déclarez-vous pour lui contre vous-même juſqu'à ce que vous connoiſſiez la vérité : car vos,

conſeillers en deviendront plus hardis à rendre juſtice.

Appliquez-vous ſérieuſement à faire vivre en paix vos ſujets. Aimez les eccléſiaſtiques, & gardez la paix avec eux autant que vous pourrez. Faites du bien aux religieux ſelon votre pouvoir, ſur-tout à ceux qui ſont plus vertueux & plus utiles à l'Egliſe. Donnez les bénéfices à ceux qui en ſont les plus dignes & qui n'en ont point déja, & conſultez les gens de bien ſur cette diſpenſation. N'entreprenez jamais la guerre ſans une grande délibération, principalement contre des Chrétiens. Aiez ſoin d'avoir de bons officiers de juſtice, & informez-vous ſouvent de quelle maniere ils ſe conduiſent, eux & les gens de votre maiſon. Travaillez à arrêter le cours des déſordres: oppoſez-vous ſur-tout au péché contraire à la pureté, & aux faux ſermens, & détruiſez les héréſies de tout votre pouvoir. Veillez afin que la dépenſe de votre maiſon ſoit renfermée dans des bornes convenables. Je vous prie, mon cher fils, de faire prier pour mon ame après ma mort dans tout le Roiaume de France, & de m'accorder une part ſpéciale dans tout le bien que vous ferez. Enfin je vous donne toutes les bénédictions qu'un pere peut donner à ſon fils. Que Dieu vous préſerve de tout mal, & vous faſſe la grace d'accomplir toujours ſa ſainte volonté, afin que nous puiſſions après cette vie le louer enſemble pendant l'éternité. *Amen.*

Le Roi donna une pareille inſtruction à ſa fille Iſabelle Reine de Navarre. Il y répete les mêmes préceptes, inſiſtant particulierement ſur la néceſſité de l'amour de Dieu. Il lui recommande d'obéir à ſon mari, de n'avoir point

op d'habits à la fois, ni de joiaux & de pierre-
es, mais de faire des aumônes au lieu de ces
penſes : de n'emploier pas trop de temps ni
ſoin à ſe parer, de ne point donner dans l'ex-
s des ornemens ; mais plutôt d'en retrancher
us les jours quelque choſe.

La maladie continuant d'augmenter, Louis Mort de S. Louis.
çut les ſacremens avec de grands ſentimens
piété. Son confeſſeur le trouva à genoux,
rſqu'il lui apporta le ſaint Viatique. Son
attement ne lui permit pas de faire autre
oſe, dans le déſir qu'il auroit eu d'aller
r ſes genoux juſqu'à la porte au-devant de
n Sauveur ; ſe ſouvenant de la coûtume
'il avoit toujours eue en ſanté, de traverſer
ut le chœur de l'égliſe ſur ſes genoux, lorſque
la nef où étoit ſa place, il alloit à la ſainte
mmunion. Il avoit encore une liberté d'eſprit
entiere, que lorſqu'on lui donna l'Extrê-
e-Onction, il diſoit les verſets des pſeaumes
les noms des Saints aux litanies. Dans ſes
rniers momens, il n'étoit plus occupé que
la propagation de la foi. Ne pouvant plus
rler que très-bas & avec peine, il diſoit à
ux qui approchoient leur oreille de ſa bou-
e : Pour l'amour de Dieu cherchons com-
nt on pourroit prêcher la foi à Tunis. O
i pourroit-on y envoier ? Et il nommoit un
re Prêcheur qui y avoit été autrefois, & qui
it connu du Roi de Tunis. Quoique les for-
lui manquaſſent peu à peu, il ne ceſſoit
nt de nommer autant qu'il pouvoit les Saints
qui il avoit plus de confiance, principale-
nt ſaint Denys & ſainte Geneviéve ; & quand
e ſentit près de ſa fin, il ſe fit mettre ſur un
it lit couvert de cendre, où les bras croiſés
la poitrine & les yeux élevés au ciel, il

rendit l'eſprit ſur les trois heures après midi, le lundi vingt-cinquiéme d'Août 1270. aiant vécu cinquante-cinq ans & régné près de quarante-quatre.

Ses funérailles.

A peine avoit-il expiré, que Charles Roi de Sicile ſon frere, arriva au camp, & raſſura par ſa préſence & ſa fermeté l'armée déſolée. Le corps du ſaint Roi fut démembré pour le faire bouillir, ſéparer les chairs & conſerver les os, ſuivant l'uſage du temps. Le Roi Charles demanda le cœur, les entrailles & les chairs, qu'il fit depuis enterrer dans l'Abbaïe de Montréal près de Palerme. Les os furent mis dans une caiſſe pour être reportés en France. Tous les Seigneurs firent ſerment au nouveau Roi de France Philippe, à qui on donna depuis le ſurnom de Hardi: il avoit vingt-cinq ans, & en regna quinze.

Le Roi Philippe étant arrivé à Paris, fit porter à Notre-Dame les cercueils qu'il avoit apportés avec lui, qui renfermoient les os du Roi ſon pere, du Comte de Nevers ſon frere & de la Reine Iſabelle ſa femme, morte à Coſence en Calabre. On paſſa toute la nuit à chanter l'Office pour eux à pluſieurs chœurs ſucceſſivement, avec un grand luminaire. Le lendemain vendredi d'avant la Pentecôte, vingt-deuxiéme de Mai 1271. on porta les cercueils à ſaint Denys. Les proceſſions de tous les religieux de Paris marchoient devant, enſuite le Roi avec grand nombre de Seigneurs & de Prélats, & une grande foule de peuple. Ils marchoient tous à pied, & le Roi portoit ſur ſes épaules les os de ſon pere. Les moines de ſaint-Denys vinrent au-devant juſqu'à mille pas en chantant, revêtus de chappes de ſoie & chacun un cierge à la main. Mais quand on

arriva à l'égliſe, on trouva les portes fermées à cauſe de l'Archevêque de Sens & de l'Evêque de Paris, qui étoient préſens, revêtus pontificalement : car les moines craignoient que ſi les Prélats entroient avec leurs habits Pontificaux, ils n'en tiraſſent des conſéquences au préjudice de leur entiere exemption. Il fallut donc qu'ils allaſſent hors les bornes de la juriſdiction de l'Abbaïe quitter ces ornemens : le Roi cependant attendoit dehors avec tous les Barons & les Prélats. Il eſt bon de ſe ſouvenir que Matthieu Abbé de ſaint-Denys, venoit d'être Régent du Roiaume. Enfin on ouvrit les portes, le convoi entra dans l'égliſe, on célébra l'Office des morts, enſuite la Meſſe ſolennelle. L'on mit les os du Roi ſaint Louis près de Louis ſon pere, & de Philippe-Auguſte ſon aieul. On les mit d'abord dans un tombeau de pierre; mais on les couvrit depuis d'une tombe richement ornée d'or & d'argent. Il ſe fit auſſi-tôt au tombeau du ſaint Roi pluſieurs miracles, qui furent écrits fidélement par ordre de l'Abbé de S. Denys.

Sa canoniſation.

Trois ans après ſa mort, Grégoire X. chargea le Légat Simon de Brie, de s'informer ſécretement des miracles du ſaint Roi. Cette information n'arriva à Rome qu'après la mort du Pape Grégoire, & l'affaire demeura en ſuſpens par le peu de durée des quatre Papes ſuivans. Elle fut repriſe par le Cardinal Simon de Brie qui devint Pape ſous le nom de Martin IV. & qui étant Légat en France avoit été chargé de faire l'information des miracles du ſaint Roi. Comme la plûpart des Evêques de France en demandoient la canoniſation de S. Louis, [illegible] l'Archevêque de Rouen, l'Evêque [illegible] & celui de Spolete, d'infor-

mer de nouveau de ſa vie & de ſes miracles. Les commiſſaires furent long-temps à faire leurs informations. Entre autres témoins, ils manderent le Sire de Joinville, & le retinrent deux jours pour apprendre de lui ce qu'il ſçavoit de la vie du ſaint Roi. Ils vérifierent juſqu'à ſoixante-trois miracles, & en envoierent les preuves à Rome, où pendant cinq ans il y eut toujours quelques perſonnes chargées de ſolliciter cette affaire de la part du Roi, des Prélats & des Seigneurs de France.

Le Pape Martin donna l'affaire à examiner à trois Cardinaux : mais il mourut avant qu'ils en euſſent fait leur rapport ; & Honorius IV. ſon ſucceſſeur mourut auſſi avant qu'on eut achevé de la diſcuter. Nicolas IV. nomma trois nouveaux commiſſaires pour cet examen, parce que les premiers étoient morts. Enfin Boniface VIII. aiant chargé ces mêmes commiſſaires & pluſieurs autres Cardinaux, d'examiner de nouveau pluſieurs miracles, & leur aiant fait donner à chacun leurs avis par écrit afin qu'ils opinaſſent plus librement, il décida que le Roi Louis devoit être mis au nombre des Saints. Il prononça ſur ce ſujet deux ſermons, où il fit un abregé de l'hiſtoire des procédures faites depuis vingt-quatre ans. L'affaire, dit-il, a été examinée tant de fois, qu'il ſe trouve ſur elle ſeule plus d'écritures, qu'un âne n'en pourroit porter. La Bulle de canoniſation eſt du onziéme d'Août 1297. & elle fut publiée le même jour. Elle eſt adreſſée à tous les Evêques de France, & contient en abregé la vie du ſaint Roi & pluſieurs de ſes miracles ; il y eſt ordonné que ſa fête ſera célébrée le vingt-cinquiéme d'Août jour de ſa mort.

Regne de Philippe le hardi fils de S. Louis.

Après la mort de ce ſaint Roi, tous les Seigneurs, comme nous l'avons dit, firent ſerment à ſon fils Philippe, à qui on donna depuis le ſurnom de Hardi. Il avoit vint-cinq ans & en régna quinze. Il y eut encore quelques combats entre les François & les infidéles, où les François eurent l'evantage; & ils auroient pu prendre Tunis. Mais ils jugerent plus à propos de faire une tréve de dix ans, qui fut conclue le trentiéme d'Octobre. Edouard fils aîné du Roi d'Angleterre, qui arriva en même-temps avec Edmond ſon frere & quantité de Nobleſſe, fut fort mécontent lorſqu'il apprit le Traité que venoient de faire les François; & il fit tous ſes efforts pour les engager à aller dans la Paleſtine. Mais les François répondirent, qu'ils ne pouvoient contrevenir à leur Traité. Philippe partit avec ſa flotte pour retourner en France, parce que ſon armée étoit trop affoiblie par les maladies pour former une nouvelle entrepriſe conſidérable, & qu'il n'y avoit plus de Légat pour conduire la Croiſade; mais ce qui contribua encore davantage à lui faire prendre cette réſolution furent les lettres des deux Régens du Roiaume qui le preſſoient de revenir. La flotte des François arriva à Trapani le vingt-uniéme de Novembre, & y fut battue d'une furieuſe tempête qui fit périr pluſieurs vaiſſeaux & environ quatre mille perſonnes. Les Anglois regarderent cet accident comme une punition divine, de n'avoir pas continué leur voiage vers la Terre-ſainte. Le Roi Philippe fut obligé de demeurer quinze jours à Trapani, à cauſe de la maladie de Thibaud Roi de Navarre ſon beau-frere, qui y mourut le quatriéme de Dé-

cembre. Le Roi continua ſon voiage par terre, paſſa le Fare de Meſſine & traverſa l'Italie Etant à Rome, il fit ſes prieres aux tombeaux des Apôtres, & vint à Viterbe où réſidoit la Cour de Rome, c'eſt-à-dire, les Cardinaux pendant la vacance du S. Siége. Comme ils ne pouvoient s'accorder pour l'élection, le Gouverneur de la ville pour les y contraindre, les tenoit enfermés dans un Palais. Le Roi leur rendit viſite, & leur donna avec reſpect le baiſer de paix. Il étoit accompagné du Roi de Sicile ſon oncle & de pluſieurs Seigneurs, & tous prierent inſtamment les Cardinaux de donner promptement un Chef à l'Egliſe, comme le Roi Philippe le manda aux deux Régens de ſon Roiaume. Il partit de Rome & paſſa par la Toſcane, la Lombardie & la Savoie, & arriva heureuſement à Paris. Pendant qu'il étoit à Viterbe, Henri neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard élu Roi des Romains, y étoit auſſi. Gui de Montfort s'y trouva en même-temps, & comme il croioit que c'étoit par le conſeil d'Henri, que ſon pere avoit été tué pendant la guerre civile, il voulut en tirer vengeance. Il le ſurprit donc dans une égliſe, lorſqu'il entendoit la Meſſe, & le tua à coups de couteau ſans reſpect ni pour la ſainteté du lieu, ni pour le temps du Carême, ni pour la croix de pélerin qu'il portoit. Le meurtrier ſe ſauva chez le Comte de Toſcane ſon beau-pere; mais cette affaire eut des ſuites.

Le Pape donne au Roi de France le Roiaume d'Arragon.

Le Pape Martin IV. ayant dépoſé Pierre [illegible] d'Arragon, ſe crut en droit de donner ſa Couronne à qui il voudroit. Il choiſit Philippe Roi de France, & envoia le Cardinal Jean Ch[illegible]

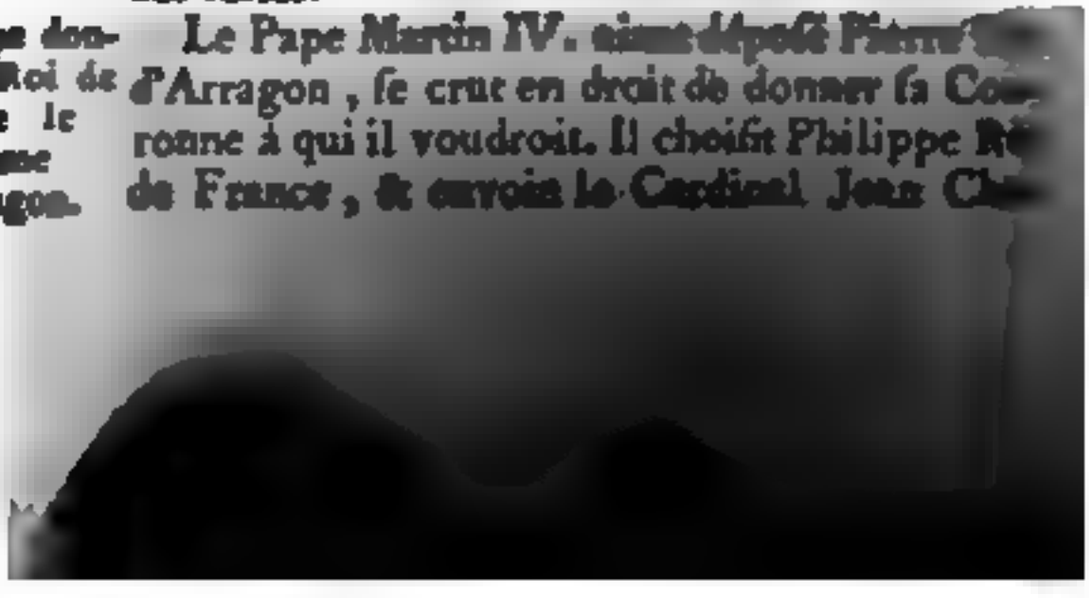

let pour en faire un Traité avec ce Prince. Voici la ſubſtance du Traité. Le Roi de France Philippe choiſira un de ſes fils, autre que celui qui lui ſuccédera au Roiaume de France, & le Légat au nom du Pape, conférera au Prince le Roiaume d'Arragon, pour en prendre poſſeſſion, & en jouïr pleinement, lui & ſes deſcendans à perpétuité. La Bulle exprime dans un grand détail, comment la ſucceſſion du Roiaume devoit être réglée entre les enfans du nouveau Roi, mâles ou femelles, & à qui elle devoit paſſer en cas que ſa poſtérité vint à manquer. Il eſt dit que le Roiaume d'Arragon ne ſera jamais ſoumis à un autre Roiaume, ni uni en la méme perſonne avec ceux de France, de Caſtille, de Léon ou d'Angleterre : que les droits & les libertés de l'Egliſe ſeront conſervés dans le Roiaume d'Arragon, particuliérement pour les élections & les proviſions aux bénéfices. Le Roi de France & ſon fils ni leurs ſucceſſeurs, ne feront jamais aucun Traité pour la reſtitution de l'Arragon ſans le conſentement du Pape. Enfin le nouveau Roi & ſes ſucceſſeurs ſe reconnoîtront vaſſaux du Pape, lui prêteront ſerment de fidélité, & lui paieront tous les ans à la ſaint Pierre une certaine ſomme d'argent. La Bulle qui contient cette commiſſion du Légat, eſt de 1283. Il eſt étonnant que les Rois & leur Conſeil ne viſſent pas qu'en acceptant ainſi des Roiaumes de la main du Pape, ils autoriſoient ſa prétention de pouvoir les dépoſer eux-mêmes. Deux ans après [illegible] la Pentecôte, le Roi Philippe aſſembla [illegible] Toulouſe une grande armée pour marcher [illegible] conquête du Roiaume d'Arragon, aiant [illegible] Cardinal Jean Cholet Légat du S.

de France, le Pape
Roi en faveur de cette
Diocèſes de Liége, de
& de Baſle. L'armée de
Catalogne le vingtiéme de
dont elle étoit compoſée
pas moins de déſordres que
troupes. Ils profanoient les égliſes par
du ſang & par les plus grandes impu-
Ils briſoient même les cloches pour en
la matiere. C'eſt ainſi qu'ils ſe conduiſirent pendant toute la campagne, prétendant toutefois gagner l'indulgence de la Croiſade, pour laquelle ils avoient une telle dévotion, que ceux qui ne pouvoient tirer de fleches ou emploier d'autres armes, prenoient des pierres & diſoient: Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour gagner l'indulgence.

Le Roi Philippe aſſiégea Gironne la veille de ſaint Pierre, & ſe logea chez les Freres Mineurs avec le Légat Jean Cholet. Pendant ce ſiége les François ruinerent hors de la ville l'égliſe de ſaint Félix, & couperent en petites parties les Reliques de pluſieurs Saints, entre autres le corps de ſaint Narciſſe regardé comme Patron de Gironne. Les Catalans attribuerent à une punition divine de ces profanations & de ces crimes, les maux dont l'armée Françoiſe fut affligée. Premiérement une multitude innombrable de mouches attaquerent leurs chevaux, & par leurs piqûres vénimeuſes en firent périr un grand nombre: leurs corps avec ceux des hommes tués par les ennemis, étant promptement corrompus par les chaleurs, causerent une infection inſupportable, & enſuite des maladies, dont moururent pluſieurs Sei-

gneurs & une grande partie des troupes. C'eſt pourquoi après la priſe de Gironne qui ſe rendit le ſeptiéme de Septembre, le Roi ne ſongea plus qu'à ſe retirer : mais dans cette marche, il fut attaqué de la même maladie que ſes troupes, & devint ſi foible, que ne pouvant plus ſe tenir à cheval, on le portoit à bras ſur un lit. Il arriva ainſi à Perpignan, où il mourut le 23. de Septembre, âgé de quarante ans, après en avoir régné 15. Son fils aîné Philippe IV. ſurnommé le Bel, lui ſuccéda à l'âge de dix-ſept ans, & en régna vingt-neuf. Nous parlerons de ce Prince dans l'hiſtoire du quatorziéme ſiécle.

ARTICLE V.

Egliſe d'Italie. Suite des Papes.

Egliſe d'Italie.

Pontificat d'Innocent III.

INnocent III. qui fut élevé ſur le S. Siége à la fin du douziéme ſiécle l'an 1198. l'occupa pendant les ſeize premieres années du treiziéme. Son Pontificat eſt important, & mérite d'être conſidéré avec ſoin. Il s'appelloit auparavant le Cardinal Lothaire, & n'avoit que trente-ſept ans lorſqu'il fut élu Pape : mais on le choiſit en conſidération de ſes bonnes mœurs & de ſes talens, & malgré ſa réſiſtance & ſes larmes. Il avoit d'abord étudié à Paris, enſuite à Bologne, & s'étoit diſtingué en Philoſophie & en Théologie, des jeunes gens de

Son élection. Son ſacre.

de ſon élection il Evêques, pour leur

Siége. Outre les décimes de France, le Pape Martin avoit accordé au Roi en faveur de cette entrepriſe, celles des Diocèſes de Liége, de Metz, de Verdun, & de Baſle. L'armée de France entra en Catalogne le vingtiéme de Juin, & les croiſés dont elle étoit compoſée ne commettoient pas moins de déſordres que d'autres troupes. Ils profanoient les égliſes par l'effuſion du ſang & par les plus grandes impuretés. Ils briſoient même les cloches pour en vendre la matiere. C'eſt ainſi qu'ils ſe conduiſirent pendant toute la campagne, prétendant toutefois gagner l'indulgence de la Croiſade, pour laquelle ils avoient une telle dévotion, que ceux qui ne pouvoient tirer de fleches ou emploier d'autres armes, prenoient des pierres & diſoient: Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour gagner l'indulgence.

Le Roi Philippe aſſiégea Gironne la veille de ſaint Pierre, & ſe logea chez les Freres Mineurs avec le Légat Jean Cholet. Pendant ce ſiége les François ruinerent hors de la ville l'égliſe de ſaint Félix, & couperent en petites parties les Reliques de pluſieurs Saints, entre autres le corps de ſaint Narciſſe regardé comme Patron de Gironne. Les Catalans attribuerent à une punition divine de ces profanations & de ces crimes, les maux dont l'armée Françoiſe fut affligée. Premiérement une multitude innombrable de mouches attaquerent leurs chevaux, & par leurs piqûres vénimeuſes en firent périr un grand nombre: leurs corps avec ceux des hommes tués par les ennemis, étant promptement corrompus par les chaleurs, cauſerent une infection inſupportable, & enſuite des maladies, dont moururent pluſieurs Sei-

gneurs & une grande partie des troupes. C'eſt pourquoi après la priſe de Gironne qui ſe rendit le ſeptiéme de Septembre, le Roi ne ſongea plus qu'à ſe retirer : mais dans cette marche, il fut attaqué de la même maladie que ſes troupes, & devint ſi foible, que ne pouvant plus ſe tenir à cheval, on le portoit à bras ſur un lit. Il arriva ainſi à Perpignan, où il mourut le 23. de Septembre, âgé de quarante ans, après en avoir régné 15. Son fils aîné Philippe IV. ſurnommé le Bel, lui ſuccéda à l'âge de dix-ſept ans, & en régna vingt-neuf. Nous parlerons de ce Prince dans l'hiſtoire du quatorziéme ſiécle.

ARTICLE V.

Egliſe d'Italie. Suite des Papes.

Egliſe d'Italie.

Pontificat d'Innocent III.

INnocent III. qui fut élevé ſur le S. Siége à la fin du douziéme ſiécle l'an 1198. l'occupa pendant les ſeize premieres années du treiziéme. Son Pontifiſat eſt important, & mérite d'être conſidéré avec ſoin. Il s'appelloit auparavant le Cardinal Lothaire, & n'avoit que trente-ſept ans lorſqu'il fut élu Pape : mais on le choiſit en conſidération de ſes bonnes mœurs & de ſes talens, & malgré ſa réſiſtance & ſes larmes. Il avoit d'abord étudié à Paris, enſuite à Bologne, & s'étoit diſtingué en Philoſophie & en Théologie, des jeunes gens de ſon âge. Dès le lendemain de ſon élection il écrivit une lettre à tous les Evêques, pour leur

Son élection. Son ſacre.

en faire part & leur demander le ſecours de leurs prieres. Comme il n'étoit que diacre, il fut d'abord ordonné prêtre, & enſuite ſacré Evêque dans l'égliſe de ſaint Pierre de Rome. Le lendemain de ſon ſacre, il reçut le ſerment de fidélité du Préfet de Rome, à qui il donna par un manteau l'inveſtiture de ſa charge: au lieu que juſques-là le Préfet la tenoit de l'Empereur, & lui faiſoit ſerment de fidélité.

Ses premiers ſoins.

Le premier ſoin d'Innocent fut de recouvrer les domaines que l'égliſe de Rome avoit eus en Italie, & d'en chaſſer ceux qui les avoient uſurpés. Pour cet effet le Pape envoia pluſieurs Nonces dans les Provinces, & viſita en perſonne le Duché de Spolete & la Toſcane: ce voiage dura depuis la ſaint Pierre juſqu'à la Touſſaint. Il emploia même les armes contre quelques villes rebelles: mais il témoignoit ne pas aimer ces ſortes d'affaires ſi diſſipantes. Entre tous les déſordres qui régnoient alors à la Cour de Rome, il haiſſoit principalement la vénalité, & il travailla à déraciner ce vice, qui rendoit depuis long-temps cette Cour ſi odieuſe. Trois fois la ſemaine, il tenoit le Conſiſtoire public, dont l'uſage étoit preſque aboli: il y écoutoit les plaintes de toutes les parties, renvoioit à d'autres Juges les moindres affaires, & examinoit par lui-même les plus importantes. Tout le monde admiroit la ſageſſe & la pénétration avec laquelle il faiſoit cet examen; & les plus ſçavans Juriſconſultes venoient à Rome ſeulement pour l'entendre, afin de ſe former dans ſes Conſiſtoires. Dans ſes jugemens il n'avoit aucun égard aux perſonnes, & il ne les prononçoit qu'après mû-

matière délibération. C'eſt ce qui lui attira tant & de ſi grandes cauſes ; & l'on n'avoit rien vû à Rome de ſemblable depuis très-long-temps.

Innocent III. déſiroit ardemment de procurer du ſecours a la Terre-ſainte, & n'ignoroit pas le reproche qu'on faiſoit à l'égliſe de Rome, d'impoſer aux autres des fardeaux auſquels elle ne touchoit pas du bout du doigt. C'eſt pourquoi il choiſit deux Cardinaux à qui il donna la croix, afin qu'ils invitaſſent les autres à la Croiſade par leur éxemple, auſſi-bien que par leurs paroles. Il ordonna en même-temps que tout le Clergé paieroit le quarantiéme de ſes revenus, mais il ſe taxa lui & les Cardinaux au dixiéme. Il fit faire un navire, & l'envoia chargé de vivres à Meſſine, ſous la conduite d'un Templier, d'un Hoſpitalier & d'un moine. Il publia auſſi une Lettre circulaire adreſſée à tous les Eveques, aux Seigneurs, au clergé, au peuple de France, d'Angleterre, de Hongrie & de Sicile, où il exhorte pathétiquement à la Croiſade, ordonne qu'on ſe tienne prêt pour un temps qu'il marque, & promet de grandes indulgences.

Il excite à la Croiſade.

Il n'eſt pas poſſible de rapporter ici tout ce qu'a fait ce Pape, parce qu'il s'eſt mêlé de toutes les affaires de ſon temps, & que nous avons occaſion d'en parler ailleurs. Il n'y a point eu de Pape qui ait mieux reſſemblé à Grégoire VII. Il avoit beaucoup d'eſprit, un grand courage, d'autres qualités eſtimables. Il étoit ennemi des déſordres, & ſe propoſoit pour fin dans ſes actions la réformation de l'Egliſe univerſelle. En un mot il avoit les vertus de Grégoire VII. mais il avoit auſſi ſes défauts, & étendu au-delà de toutes bornes ſon

Il reſſemble à Grégoire VII.

cembre. Le Roi continua ſon voiage par terre, paſſa le Fare de Meſſine & traverſa l'Italie. Etant à Rome, il fit ſes prieres aux tombeaux des Apôtres, & vint à Viterbe où réſidoit la Cour de Rome, c'eſt-à-dire, les Cardinaux pendant la vacance du S. Siége. Comme ils ne pouvoient s'accorder pour l'élection, le Gouverneur de la ville pour les y contraindre, les tenoit enfermés dans un Palais. Le Roi leur rendit viſite, & leur donna avec reſpect le baiſer de paix. Il étoit accompagné du Roi de Sicile ſon oncle & de pluſieurs Seigneurs, & tous prierent inſtamment les Cardinaux de donner promptement un Chef à l'Egliſe, comme le Roi Philippe le manda aux deux Régens de ſon Roiaume. Il partit de Rome & paſſa par la Toſcane, la Lombardie & la Savoie, & arriva heureuſement à Paris. Pendant qu'il étoit à Viterbe, Henri neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard élu Roi des Romains, y étoit auſſi. Gui de Montfort s'y trouva en même-temps, & comme il croioit que c'étoit par le conſeil d'Henri, que ſon pere avoit été tué pendant la guerre civile, il voulut en tirer vengeance. Il le ſurprit donc dans une égliſe, lorſqu'il entendoit la Meſſe, & le tua à coups de couteau ſans reſpect ni pour la ſainteté du lieu, ni pour le temps du Carême, ni pour la croix de pélerin qu'il portoit. Le meurtrier ſe ſauva chez le Comte de Toſcane ſon beau-pere; mais cette affaire eut des ſuites.

Le Pape donne au Roi de France le Roiaume d'Arragon.

Le Pape Martin IV. aiant dépoſé Pierre Roi d'Arragon, ſe crut en droit de donner ſa Couronne à qui il voudroit. Il choiſit Philippe Roi de France, & envoia le Cardinal Jean Cho-

let pour en faire un Traité avec ce Prince. Voici la ſubſtance du Traité. Le Roi de France Philippe choiſira un de ſes fils, autre que celui qui lui ſuccédera au Roiaume de France, & le Légat au nom du Pape, conférera au Prince le Roiaume d'Arragon, pour en prendre poſſeſſion, & en jouïr pleinement, lui & ſes deſcendans à perpétuité. La Bulle exprime dans un grand détail, comment la ſucceſſion du Roiaume devoit être réglée entre les enfans du nouveau Roi, mâles ou femelles, & à qui elle devoit paſſer en cas que ſa poſtérité vint à manquer. Il eſt dit que le Roiaume d'Arragon ne ſera jamais ſoumis à un autre Roiaume, ni uni en la même perſonne avec ceux de France, de Caſtille, de Léon ou d'Angleterre : que les droits & les libertés de l'Egliſe ſeront conſervés dans le Roiaume d'Arragon, particuliérement pour les élections & les proviſions aux bénéfices. Le Roi de France & ſon fils ni leurs ſucceſſeurs, ne feront jamais aucun Traité pour la reſtitution de l'Arragon ſans le conſentement du Pape. Enfin le nouveau Roi & ſes ſucceſſeurs ſe reconnoîtront vaſſaux du Pape, lui prêteront ſerment de fidélité, & lui paieront tous les ans à la ſaint Pierre une certaine ſomme d'argent. La Bulle qui contient cette commiſſion du Légat, eſt de 1283. Il eſt étonnant que les Rois & leur Conſeil ne viſſent pas qu'en acceptant ainſi des Roiaumes de la main du Pape, ils autoriſoient ſa prétention de pouvoir les dépoſer eux-mêmes. Deux ans après vers la Pentecôte, le Roi Philippe aſſembla près de Toulouſe une grande armée pour marcher à la conquête du Roiaume d'Arragon, ayant avec lui le Cardinal Jean Cholet Légat du S.

Siége. Outre les décimes de France, le Pape Martin avoit accordé au Roi en faveur de cette entrepriſe, celles des Diocèſes de Liége, de Metz, de Verdun, & de Baſle. L'armée de France entra en Catalogne le vingtiéme de Juin, & les croiſés dont elle étoit compoſée ne commettoient pas moins de déſordres que d'autres troupes. Ils profanoient les égliſes par l'effuſion du ſang & par les plus grandes impuretés. Ils briſoient même les cloches pour en vendre la matiere. C'eſt ainſi qu'ils ſe conduiſirent pendant toute la campagne, prétendant toutefois gagner l'indulgence de la Croiſade, pour laquelle ils avoient une telle dévotion, que ceux qui ne pouvoient tirer de fleches ou emploier d'autres armes, prenoient des pierres & diſoient: Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour gagner l'indulgence.

Le Roi Philippe aſſiégea Gironne la veille de ſaint Pierre, & ſe logea chez les Freres Mineurs avec le Légat Jean Cholet. Pendant ce ſiége les François ruinerent hors de la ville l'égliſe de ſaint Félix, & couperent en petites parties les Reliques de pluſieurs Saints, entre autres le corps de ſaint Narciſſe regardé comme Patron de Gironne. Les Catalans attribuerent à une punition divine de ces profanations & de ces crimes, les maux dont l'armée Françoiſe fut affligée. Premiérement une multitude innombrable de mouches attaquerent leurs chevaux, & par leurs piqûres vénimeuſes en firent périr un grand nombre: leurs corps avec ceux des hommes tués par les ennemis, étant promptement corrompus par les chaleurs, cauſerent une infection inſupportable, & enſuite des maladies, dont moururent pluſieurs Sei-

gneurs & une grande partie des troupes. C'eſt pourquoi après la priſe de Gironne qui ſe rendit le ſeptiéme de Septembre, le Roi ne ſongea plus qu'à ſe retirer: mais dans cette marche, il fut attaqué de la même maladie que ſes troupes, & devint ſi foible, que ne pouvant plus ſe tenir à cheval, on le portoit à bras ſur un lit. Il arriva ainſi à Perpignan, où il mourut le 23. de Septembre, âgé de quarante ans, après en avoir régné 15. Son fils ainé Philippe IV. ſurnommé le Bel, lui ſuccéda à l'âge de dix-ſept ans, & en régna vingt-neuf. Nous parlerons de ce Prince dans l'hiſtoire du quatorziéme ſiécle.

ARTICLE V.

Egliſe d'Italie. Suite des Papes.

Egliſe d'Italie.

Pontificat d'Innocent III.

INnocent III. qui fut élevé ſur le S. Siége à la fin du douziéme ſiécle l'an 1198. l'occupa pendant les ſeize premieres années du treiziéme. Son Pontificat eſt important, & mérite d'être conſidéré avec ſoin. Il s'appelloit auparavant le Cardinal Lothaire, & n'avoit que trente-ſept ans lorſqu'il fut élu Pape: mais on le choiſit en conſidération de ſes bonnes mœurs & de ſes talens, & malgré ſa réſiſtance & ſes larmes. Il avoit d'abord étudié à Paris, enſuite à Bologne, & s'étoit diſtingué en Philoſophie & en Théologie, des jeunes gens de ſon âge. Dès le lendemain de ſon élection il écrivit une lettre à tous les Evêques, pour leur

Son él
Son

en faire part & leur demander le ſecours de leurs prieres. Comme il n'étoit que diacre, il fut d'abord ordonné prêtre, & enſuite ſacré Evêque dans l'égliſe de ſaint Pierre de Rome. Le lendemain de ſon ſacre, il reçut le ſerment de fidélité du Préfet de Rome, à qui il donna par un manteau l'inveſtiture de ſa charge : au lieu que juſques-là le Préfet la tenoit de l'Empereur, & lui faiſoit ſerment de fidélité.

Ses premiers ſoins.

Le premier ſoin d'Innocent fut de recouvrer les domaines que l'égliſe de Rome avoit eus en Italie, & d'en chaſſer ceux qui les avoient uſurpés. Pour cet effet le Pape envoia pluſieurs Nonces dans les Provinces, & viſita en perſonne le Duché de Spolete & la Toſcane : ce voiage dura depuis la ſaint Pierre juſqu'à la Touſſaint. Il emploia même les armes contre quelques villes rebelles : mais il témoignoit ne pas aimer ces ſortes d'affaires ſi diſſipantes. Entre tous les déſordres qui régnoient alors à la Cour de Rome, il haïſſoit principalement la vénalité, & il travailla à déraciner ce vice, qui rendoit depuis long-temps cette Cour ſi odieuſe. Trois fois la ſemaine, il tenoit le Conſiſtoire public, dont l'uſage étoit preſque aboli : il y écoutoit les plaintes de toutes les parties, renvoioit à d'autres Juges les moindres affaires, & éxaminoit par lui-même les plus importantes. Tout le monde admiroit la ſageſſe & la pénétration avec laquelle il faiſoit cet éxamen ; & les plus ſçavans Juriſconſultes venoient à Rome ſeulement pour l'entendre, afin de ſe former dans ſes Conſiſtoires. Dans ſes jugemens il n'avoit aucun égard aux perſonnes, & il ne les prononçoit qu'après une

mûre délibération. C'eſt ce qui lui attira tant & de ſi grandes cauſes ; & l'on n'avoit rien vû à Rome de ſemblable depuis très-long-temps.

Innocent III. déſiroit ardemment de procurer du ſecours à la Terre-ſainte, & n'ignoroit pas le reproche qu'on faiſoit à l'égliſe de Rome, d'impoſer aux autres des fardeaux auſquels elle ne touchoit pas du bout du doigt. C'eſt pourquoi il choiſit deux Cardinaux à qui il donna la croix, afin qu'ils invitaſſent les autres à la Croiſade par leur éxemple, auſſi-bien que par leurs paroles. Il ordonna en même-temps que tout le Clergé paieroit le quarantiéme de ſes revenus, mais il ſe taxa lui & les Cardinaux au dixiéme. Il fit faire un navire, & l'envoia chargé de vivres à Meſſine, ſous la conduite d'un Templier, d'un Hoſpitalier & d'un moine. Il publia auſſi une Lettre circulaire adreſſée à tous les Evêques, aux Seigneurs, au clergé, au peuple de France, d'Angleterre, de Hongrie & de Sicile, où il exhorte pathétiquement à la Croiſade, ordonne qu'on ſe tienne prêt pour un temps qu'il marque, & promet de grandes indulgences.

Il excite à la Croiſade.

Il n'eſt pas poſſible de rapporter ici tout ce qu'a fait ce Pape, parce qu'il s'eſt mêlé de toutes les affaires de ſon temps, & que nous avons occaſion d'en parler ailleurs. Il n'y a point eu de Pape qui ait mieux reſſemblé à Grégoire VII. Il avoit beaucoup d'eſprit, un grand courage, d'autres qualités eſtimables. Il étoit ennemi des déſordres, & ſe propoſoit pour fin dans ſes actions la réformation de l'Egliſe univerſelle. En un mot il avoit les vertus de Grégoire VII. mais il avoit auſſi ſes défauts. Il a étendu au-delà de toutes bornes ſon

Il reſſemble à Grégoire VII.

autorité ; il s'eſt conduit en Monarque ſouverain dans l'Egliſe : il a mis en pratique toutes les nouvelles maximes des fauſſes Décrétales & de Gratien, & n'a été effraié ni des ſuites ni des conſéquences de ces maximes, qu'il ſuivoit à la rigueur. Il ſe faiſoit, pour ainſi dire, un jeu de prononcer des excommunications, de mettre tout un païs en interdit : en ſorte que pour le crime d'un particulier, les Catholiques d'un Roiaume entier étoient privés de tout éxercice de Religion. Il traitoit tous les Evêques comme ſes vicaires, & éxigeoit d'eux une obéiſſance aveugle. Sous prétexte que toute paix entre les Princes Chrétiens eſt confirmée par ſerment, & que toute guerre injuſte eſt un grand péché, de même que le violement du ſerment, il s'imaginoit devoir juger des intérêts des Couronnes, parce que dans leurs démêlés, il y avoit des torts & des péchés, qui de droit ſont ſoumis à la Juriſdiction eccléſiaſtique.

Sa fin. Ses Ecrits.

Il avoit un zéle ardent pour la Croiſade, & la preſcrivoit à tout le monde ſans diſtinction. Il impoſoit les pénitences les plus ſingulieres, comme d'aller mendier pendant pluſieurs années, d'aller nuds pieds en caleçon, & de ſe faire donner la diſcipline par tout le monde, de réciter chaque jour des centaines de *Pater*. Comme ce Pape avoit extrêmement à cœur le ſecours de la Terre-ſainte, il vouloit faire la paix entre les Piſans, les Genois & les Lombards. Aiant appris le paſſage du Prince Louis en Angleterre, il en fut inconſolable, & il fit un Sermon où il prit pour texte ces paroles du Prophête Ezéchiel : Glaive, Glaive, ſors du fourreau & aiguiſes-toi pour tuer. Dans ce Ser-

mon

le convenable de ce qui ne l'eſt pas ; & une vertu compréhenſible, par laquelle vous pouvez facilement obtenir ce qui eſt licite & convenable. Toute la lettre, qui eſt aſſez longue, eſt de ce ſtyle ſingulier, & le Pape s'y étend beaucoup ſur les ſignifications myſtérieuſes des ornemens impériaux. Il n'eſt pas facile d'entendre les prétendus myſteres que renfermoient ces ornemens, même après la longue explication qu'en donne le Pape dans cette lettre. On peut juger par cet exemple, quel étoit le goût & le génie de ceux qui traitoient ainſi alors les affaires les plus ſérieuſes.

L'Empereur Frideric étant tombé malade, ne put paſſer à la Terre-ſainte dans le temps qu'il avoit fait vœu d'y aller. Grégoire IX. crut que cette maladie étoit feinte, & en conſéquence excommunia ce Prince. Telle fut la ſource du différend ſi fameux qui fut entre Grégoire IX. & Frideric II. qui attira la ruine de cet Empereur & de ſa maiſon, réduiſit l'Allemagne à une anarchie de trente ans, & plongea l'Italie dans des maux dont elle ne s'eſt jamais bien relevée. Nous parlerons de ce grand différend dans l'article de l'Egliſe d'Allemagne, où par conſéquent il ſera beaucoup queſtion de Grégoire IX. Ce Pape ayant appris le triſte état de la Terre-ſainte, demanda inſtamment du ſecours à toute la Chrétienté, autoriſa la rupture de la tréve avec les Sarraſins, & continua de fulminer contre l'Empereur les Bulles les plus terribles. Frideric n'y eut aucun égard, & il excita le peuple Romain contre le Pape, qui ſortit de Rome, voyoit bien qu'il n'y ſeroit pas en

Son différend avec l'Empereur Frideric.

III. elle l'avoit vu environné d'une grande flamme ; & que lui aiant demandé pourquoi il étoit ainſi tourmenté, il répondit : C'eſt pour trois cauſes qui m'auroient même fait condamner au feu éternel, ſi je ne m'étois repenti à l'extrémité de ma vie par l'interceſſion de la Mere de Dieu, à laquelle j'ai fondé un monaſtere ; mais je ſerai cruellement tourmenté juſqu'au jour du Jugement. Thomas de Cantinpré qui raconte ce fait, ajoûte qu'il avoit appris de Lutgarde les trois cauſes des ſouffrances de ce Pape, mais que par reſpect pour lui, il n'avoit pas voulu les rapporter. Quoi qu'il en ſoit de cette viſion, ce récit montre que des perſonnes très pieuſes étoient perſuadées qu'Innocent III. avoit fait de grandes fautes.

Pontificat d'Honorius III.

Le S. Siége ne vaqua qu'un jour, & le dix-huitiéme de Juillet les Cardinaux s'étant aſſemblés, élurent Pape Cencio Savelli Romain, qui étoit Cardinal Prêtre. Il avoit été Camerier de l'égliſe de Rome ; & comme en cette qualité il avoit l'intendance des revenus de cette égliſe, il entreprit d'en faire ſur les anciens mémoires un regître plus éxact que l'on n'en avoit fait juſqu'alors. Il intitula cet Ouvrage : Le livre des cens de l'égliſe de Rome. Il compoſa auſſi un Ordre ou Cérémonial Romain, qui eſt imprimé. Cencio prit le nom d'Honorius III. & tint le S. Siége près d'onze ans. Dès le lendemain de ſon ſacre il écrivit au Roi de Jéruſalem une lettre, où il lui apprend la mort du Pape ſon prédéceſſeur, & ſon élection. Il ajoûte : Que cette perte ne vous décourage pas : je lui ſuis inférieur en mérite, mais je ne lui céde pas en zéle pour délivrer la Terre-ſainte. Honorius marcha ſur les tra-

même infidéles. Grégoire IX. se brouilla de nouveau avec l'Empereur, & l'excommunia. Cette funeste division troubla toute l'Eglise : le Pape emploiant tout ce qu'il avoit de crédit pour perdre l'Empereur, & l'Empereur faisant de son côté les derniers efforts pour se venger du Pape. Grégoire IX. écrivit au Roi saint Louis encore fort jeune, pour lui offrir la Couronne Impériale. Nous avons vû comment fut accueillie en France une proposition qui paroissoit si flatteuse. Le Pape se tourna vers les Princes d'Allemagne, leur enjoignant d'élire un autre Empereur, mais il n'y gagna rien. Cependant Frideric poussoit la guerre en Italie, & il chassa de ses Etats tous les Freres Prêcheurs & Mineurs. Le Pape n'avoit plus d'espérance que dans le Concile qu'il convoquoit, lorsqu'il mourut le vingtiéme d'Août âgé de près de cent ans.

Les Cardinaux divisés d'intérêts trouverent de grandes difficultés à lui donner un successeur. Il convinrent enfin du Cardinal Géoffroi qui prit le nom de Célestin IV. Il étoit de bonnes moeurs & sçavant, mais vieux & infirme, & il mourut environ quinze jours après à saint Pierre de Rome. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné. Il fut enterré à Saint Pierre, & aussi tôt quelques Cardinaux s'enfuirent à Anagni. Ensuite le S. Siége vaqua un an & près de huit mois, par la division qui étoit entre eux, & qui les exposoit aux insultes des autres. Il en restoit six ou sept à Rome : quelques-uns étoient morts, d'autres malades, d'autres demeuroient cachés dans leurs pais avec [illegible] & leurs parens, & il y avoit entre [illegible] de sentimens. La [illegible] tombée dans un

Célestin IV. [illegible]

cheval richement caparaçonné, environné de Cardinaux vêtus de pourpre, & d'un Clergé nombreux. Les rues étoient tendues des plus riches tapisseries, & parfumées de divers aromates: le peuple chantoit à haute voix, *Kyrie eleison*, & des cantiques de joie accompagnés du son des trompettes. Les Juges & les Officiers avoient des habits couverts d'or & de chappes de soie: les Grecs & les Juifs chantoient les louanges du Pape, chacun dans leur langue: un peuple innombrable marchoit devant, portant des palmes & des fleurs: le premier Sénateur & le Préfet de Rome étoient à pied aux côtés du Pape, tenant les rénes de son cheval; & c'est ainsi qu'il fut conduit au Palais de Latran.

Son goût & son style.

Grégoire IX. tint le S. Siége quatorze ans. Aussi-tôt après son élection, il en fit part selon la coutume à tous les Evêques, & se recommanda à leurs prieres. Dans la même lettre il leur ordonne de presser les Croisés de marcher à la Terre-sainte, en les menaçant des censures ecclésiastiques. Il donna aux Freres Prêcheurs de grands privileges, par une Bulle adressée à tous les Eveques. Il écrivit à l'Empereur Frideric, pour l'exhorter à s'embarquer pour la Croisade, comme ce Prince s'y étoit engagé. Sa lettre commence ainsi: Le Seigneur vous a mis en ce monde comme un Chérubin armé d'un glaive tournoiant, pour montrer à ceux qui s'égarent le chemin de l'arbre de vie. Car considérant en vous la raison illuminée par le don de l'intelligence naturelle, & l'imagination nette pour la compréhension des choses sensibles, on voit manifestement en vous une vertu motrice, pour distinguer

le convenable de ce qui ne l'eſt pas ; & une vertu compréhenſible, par laquelle vous pouvez facilement obtenir ce qui eſt licite & convenable. Toute la lettre, qui eſt aſſez longue, eſt de ce ſtyle ſingulier, & le Pape s'y étend beaucoup ſur les ſignifications myſtérieuſes des ornemens impériaux. Il n'eſt pas facile d'entendre les prétendus myſteres que renfermoient ces ornemens, même après la longue explication qu'en donne le Pape dans cette lettre. On peut juger par cet éxemple, quel étoit le goût & le génie de ceux qui traitoient ainſi alors les affaires les plus ſérieuſes.

L'Empereur Frideric étant tombé malade, ne put paſſer à la Terre-ſainte dans le temps qu'il avoit fait vœu d'y aller. Grégoire IX. crut que cette maladie étoit feinte, & en conſéquence excommunia ce Prince. Telle fut la ſource du différend ſi fameux qui fut entre Grégoire IX. & Frideric II. qui attira la ruine de cet Empereur & de ſa maiſon, réduiſit l'Allemagne à une anarchie de trente ans, & plongea l'Italie dans des maux dont elle ne s'eſt jamais bien relevée. Nous parlerons de ce grand différend dans l'article de l'égliſe d'Allemagne, où par conſéquent il ſera beaucoup queſtion de Grégoire IX. Ce Pape aiant appris le triſte état de la Terre-ſainte, demanda inſtamment du ſecours à toute la Chrétienté, autoriſa la rupture de la tréve avec les Sarraſins, & continua de fulminer contre l'Empereur les Bulles les plus terribles. Frideric n'y eut aucun égard, & il excita le peuple Romain contre le Pape, qui ſortit de Rome, ſûrce qu'il voioit bien qu'il n'y ſeroit pas en pareté.

Son di
rend ave
l'Empere
Frideric.

Grégoire voiant que le glaive ſpirituel n'avançoit point aſſez ſes affaires, eut recours au matériel, & leva des troupes contre l'Empereur. Nous avons vû combien ce Pape fit d'éxactions en Angleterre, & comment ſon Légat accompagné d'uſuriers ultramontains, s'attira la malédiction publique. Ce Pape dans toutes ſes Bulles emploioit l'équivoque, ſi comm ne alors, de confondre l'Egliſe avec l'Etat temporel du Pape ou des Evêques. Les autres Roiaumes ne ſi rent pas éxempts de ces éxactions, & Grégoire IX. vouloit même que les Evêques allaſſent à ſon ſecours en perſonne. Il ne ſe contenta pas d'excommunier l'Empereur, il alla juſqu'à abſoudre tous ſes ſujets du ſerment de fi élité, parce que, diſoit-il, perſonne ne doit fidélité à celui qui s'oppoſe à Dieu & à ſes Saints. Maxime nouvelle & erronée, qui autoriſoit les révoltes les plus criminelles.

Diverſes actions de ce Pape.

Dans le temps que la guerre étoit plus animée entre le Pape & l'Empereur, ils firent la paix enſemble. Mais cette paix n'empêcha pas Fri ori de fomenter par des largeſſes, l'indiſpoſition des Romains contre le Pape, qui aiant été forcé de ſortir encore de Rome, fut dans la néceſſité d'implorer le ſecours de Frideric lui-même & de tous les Evêques. Il écrivit auſſi aux Grecs, pour les engager à ſe ſoumettre à lui & à ſe réunir Il envoia aux Princes Muſulmans de longues inſtructions ſur la Religion Chrétienne, dans leſquelles il les menaçoit, s'ils ne ſe convertiſſoient, de ſouſtraire à leur autorité les Chrétiens qui étoient dans leurs Etats. Cette menace ne s'accorde guéres avec la doctrine des Apôtres, qui ordonnent aux Chrétiens d'obéir aux Princes,

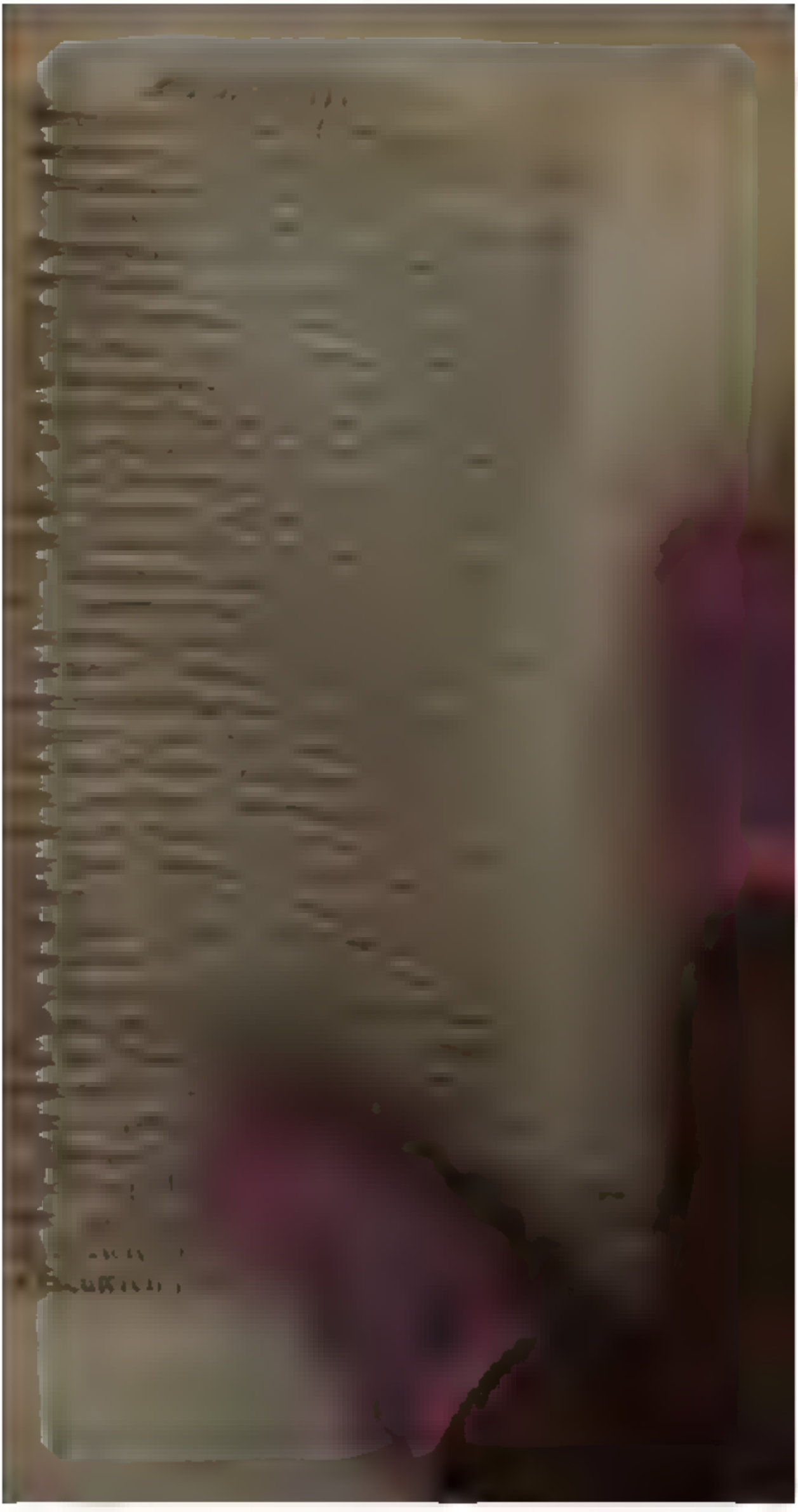

grand mépris. L'Empereur Frideric y envoia l'Archevêque de Bari pour négocier la paix; mais ce fut inutilement; & peu de temps après, il vint lui-même contre Rome avec une grande armée. Il ravagea les environs, & retourna enſuite dans ſon Roiaume.

L'Empereur écrivit à peu près dans le même temps aux Cardinaux pour leur reprocher leur diviſion, & le retardement de l'élection d'un Pape. Vous n'avez point, leur dit-il, d'attention aux choſes ſpirituelles, mais ſeulement à celles de ce monde que vous avez devant les yeux. Chacun de vous déſire ardemment le Pontificat, & ne ſuit que ſa paſſion, ſans avoir égard au mérite. Vous pouſſez la jalouſie juſqu'à ſouhaiter la mort l'un de l'autre, bien loin de contribuer à le faire Pape. Faites donc ceſſer entre vous les factions, accordez-vous pour donner un Chef à l'Egliſe, & un meilleur éxemple à vos inférieurs. La vacance du Siége continuant, l'Empereur écrivit aux Cardinaux une lettre plus véhémente, où il leur fait beaucoup de reproches, & parle ainſi: Tout le monde dit, que ce n'eſt point Jeſus-Chriſt auteur de la paix, qui eſt au milieu de vous; mais Satan pere du menſonge & de la diviſion: que chacun aſpirant à la Chaire, ne peut conſentir qu'un autre y monte: ainſi elle demeure vuide & mépriſée, & on ne vous apporte plus de préſens, quoique vous ſoyiez toujours prêts à les recevoir. On trouve auſſi une lettre du Roi de France aux Cardinaux, où il leur fait des reproches ſemblables: & les exhorte à ne point craindre la violence de l'Empereur, qui par une entrepriſe illicite, ſemble vouloir joindre le Sacerdoce à l'Empire.

Le S. Siége étoit toujours vacant, & l'Em-

pereur ſçavoit que les Cardinaux en rejettoient la faute ſur lui, & lui demandoient inſtamment la liberté de leurs confreres & des autres Prélats qu'il retenoit priſonniers. C'eſt ce qui l'obligea de les délivrer pour la plûpart en 1242. Mais voiant que l'élection du Pape n'avançoit pas davantage, il réſolut de la preſſer par la terreur de ſes armes. Il ſe mit donc en campagne avec une grande armée au commencement de 1243. Et quittant la Pouille, il entra dans la terre de Labour, marcha vers Rome, fit le dégât tout à l'entour, & aſſiégea même une grande partie de la ville. Les Romains s'en plaignirent, & repréſenterent à l'Empereur, qu'ils étoient innocens de la longue vacance du S. Siége, & qu'il ne devoit s'en prendre qu'aux Cardinaux, qui non-ſeulement étoient diviſés d'intérêts & de ſentimens, mais encore diſperſés en divers lieux & cachés en pluſieurs villes. L'Empereur aiant égard à cette remontrance, retira ſes troupes du ſiége, & leur ordonna de ravager les terres de l'égliſe & des Cardinaux, & non les autres. Suivant cet ordre, les Sarraſins qu'il avoit à ſa ſolde, & les mauvais Chrétiens de ſon armée, attaquerent la ville d'Albane & la pillerent cruellement, ſans épargner les égliſes, qui étoient au nombre de cent cinquante. Ils emportoient les ornemens, les calices, les livres, & tout ce dont ils croioient pouvoir profiter: & ils réduiſoient les habitans à la derniere miſere.

Les Cardinaux voiant les autres terres de l'Egliſe menacées d'une pareille déſolation, prierent l'Empereur de faire ceſſer ces ravages, promettant d'élire un Pape au plûtôt. Frideric leur accorda ce qu'ils demandoient. Ils

délivra même le Cardinal Jacques Evêque de Paleſtrine, qu'il tenoit en priſon, & le renvoia à ſes confreres avec honneur : enfin il retira ſes troupes & retourna à ſon Roiaume. Les François preſſoient auſſi l'élection du Pape, & ils envoierent une ambaſſade à la Cour de Rome, exhortant les Cardinaux à la faire ſans délai : autrement, ajoutoient-ils, nous chercherons les moiens de ſuppléer à votre négligence, & de nous donner un Pape en-deçà les monts, à qui nous obéirons. Matthieu Paris qui rapporte ce fait, ajoûte que les François faiſoient hardiment cette menace, par la confiance qu'ils avoient en leur ancien privilege accordé par ſaint Clément à ſaint Denys, en lui donnant l'Apoſtolat ſur les peuples d'Occident. Nous n'avons point vû ailleurs ce prétendu privilege.

Pontificat d Innocent IV.

Enfin les Cardinaux s'accorderent à élire un Pape le jour de la ſaint Jean vingt-quatriéme de Juin 1243. Ce fut Sinibale de Fieſque Génois, de la maiſon des Comtes de Lavagne, Cardinal Prêtre. Il fut élu à Anagni d'un commun conſentement, nommé Innocent IV. & ſacré le vingt-neuviéme du même mois fête de ſaint Pierre & ſaint Paul. Le S Siége avoit vaqué un an & près de huit mois, & Innocent le tint onze ans & demi. D'abord il donna part aux Evêques de ſon élection ſuivant la coutume, ſe recommandant à leurs prieres : comme il paroît par la lettre adreſſée à l'Archevêque de Reims & à ſes ſuffragans, & datée du deuxiéme de Juillet. Elle finit par cette clauſe remarquable : Au reſte parce que les porteurs de ces ſortes de lettres font quelquefois des éxactions, nous vous défendons de rien donner à celui-ci, ſinon la nourriture & les ſecours néceſ-

faires en cas de maladie, parce qu'il a fait ſerment de ne rien prendre, & qu'on a pourvû d'ailleurs aux frais de ſon voiage.

On avoit élu Pape le Cardinal Sinibale, comme celui qui étoit le plus aimé de l'Empereur Frideric, & par conſéquent le plus propre à le réconcilier avec la Cour de Rome. Mais quand on lui en porta la nouvelle, on fut fort ſurpris de voir qu'il en étoit affligé. Il dit pour raiſon, qu'il prévoioit que d'un Cardinal ami, il deviendroit un Pape ennemi. Il fit faire par-tout ſon Roiaume des prieres en action de graces, & enſuite il lui envoia des Ambaſſadeurs. Ils étoient porteurs d'une lettre, où l'Empereur reconnoît que le Pape eſt iſſu de la premiere nobleſſe de l'Empire & ſon ancien ami, & lui offre toute ſa puiſſance pour l'honneur & la liberté de l'Egliſe. Le Pape reçut cette ambaſſade très-favorablement; & pour négocier la paix avec l'Empereur, il lui envoia trois Nonces: mais la négociation fut ſans effet, parce que l'Empereur propoſa des demandes auſquelles le Pape ne voulut point avoir égard. Innocent IV. quitta Anagni & vint à Rome, où il fut reçu avec de grands honneurs par le Sénat & par le peuple. On traita de nouveau de la paix, & l'on fit un Traité, dont les conditions furent jurées publiquement à Rome par les Commiſſaires de l'Empereur. Mais ce Prince ſe repentit bien-tôt des engagemens qu'il venoit de prendre; & refuſa d'éxécuter ce que ſes Agens avoient promis.

Quelques mois après, le Pape qui vouloit, s'il étoit poſſible, faire la paix avec l'Empereur, partit de Rome pour s'approcher du lieu où il étoit. Mais ce Prince lui manda qu'il n'éxcuteroit rien de tout ce dont on étoit con- Le Pape ſe retire à Gennes.

venu, s'il ne recevoit auparavant les lettres de ſon abſolution. Le Pape répondit que cette propoſition n'étoit pas raiſonnable : ainſi ils rompirent enſemble. Le Pape réſolut de ſe retirer ſécrétement, & il ne communiqua ſon deſſein à perſonne, de peur que l'Empereur n'y mît des obſtacles. La veille de ſaint Pierre, il apprit que trois cens Chevaliers Toſcans devoient venir la nuit ſuivante pour le prendre. Il en parut fort allarmé ; & vers le milieu de la nuit, il quitta les marques de ſa dignité, s'arma légérement, monta ſur un excellent coureur, & partit ſans que perſonne s'en apperçût. Il pouſſa ſi vivement ſon cheval, qu'avant ſix heures du matin il avoit déja fait onze lieues. Vingt-trois galeres étoient venues de Gênes au-devant du Pape à Civita-Vecchia, ce qui faiſoit juger qu'il avoit formé de loin ce projet. Ces galeres étoient commandées par l'Amiral de Gênes & par les premiers de la ville, qui tous ſe vantoient d'être parens ou alliés du Pape. Après une navigation de quelques jours aſſez pénible, ils arriverent à Gênes pleins de joie, & y furent reçus au ſon des cloches & des inſtrumens de muſique. Le Pape ſe trouvoit ainſi à quinze journées de Rome ; dans la ville de ſa naiſſance, au milieu de ſes parens & de ſes amis.

Il demande de l'argent aux Anglois; & fait demander du ſecours au Roi S. Louis pendant qu'il eſt à Cîteaux.

L'Empereur Frideric aiant appris ſa fuite, en fut extrémement irrité contre ceux qu'il avoit mis à la garde des ports & des villes de ſon obéiſſance ; & il fit garder étroitement les avenues de Gênes, ſur-tout du côté de la France, de peur qu'on n'apportât de l'argent au Pape. En effet Innocent IV. avoit déja envoié en Angleterre un homme de confiance, avec un grand nombre de Bulles qui avoient pour but

de tirer de l'argent. [illegible] l'Ordre de Cîteaux [illegible] aiant [illegible] aller, [illegible] composée avec art. [illegible] les Abbés qui s'y trouveroient [illegible] Roi à genoux, & à mains [illegible] l'ancienne coutume de France [illegible] protection du Pape contre Frideric, [illegible] fils de Satan, & que [illegible] reçût le Pape dans son Royaume.

Saint Louis [illegible] Cîteaux se recommander aux prieres des moines. Il étoit accompagné de la Reine Blanche sa mere, à qui le Pape avoit accordé la permission d'entrer avec douze femmes dans les maisons de l'Ordre de Cîteaux, pour y faire ses prieres. Le Roi avoit encore à sa suite deux de ses freres, avec six des plus grands Seigneurs de France. Quand ils furent près de l'église de Cîteaux, ils descendirent de cheval par respect, & marcherent jusqu'à l'église en ordre & priant Dieu. Tous les Abbés & la communauté qui étoit de cinq cent moines, vinrent au-devant en procession pour recevoir plus dignement le Roi, qui venoit pour la premiere fois à leur monastere. Le Roi assit dans le Chapitre au milieu des Abbés & des Seigneurs, mettant par respect sa mere au-dessus de lui; & alors tous les Abbés & les moines à genoux, les mains jointes & les larmes aux yeux, lui firent la priere que le Pape leur avoit prescrite. Le Roi se mit aussi à genoux devant eux, & leur dit qu'autant que son honneur le permettroit, il défendroit l'Eglise contre les insultes de l'Empereur Frideric, & recevroit volontiers le Pape pendant son exil,

ſi les Barons le lui conſeilloient: parce qu'un Roi de France ne pouvoit ſe diſpenſer de ſuivre leur avis. Les Abbés rendirent au Roi de grandes actions de graces; & lui accorderent une participation ſpéciale à leurs bonnes œuvres. Or l'Empereur Frideric avoit auſſi à ce Chapitre ſes Ambaſſadeurs, pour s'oppoſer à la demande du Pape.

On refuſe de recevoir le Pape en France, en Arragon & en Angleterre.

Saint Louis aſſembla donc les Seigneurs de ſon Roiaume pour prendre leur avis ſur ce ſujet. Pendant qu'ils étoient aſſemblés, le Pape envoia demander permiſſion de venir à Reims, dont le Siége étoit alors vacant. Sur la propoſition du Pape, les Barons de France répondirent, qu'ils ne ſouffriroient point qu'il vînt s'établir dans le Roiaume. Ils craignoient que ſa préſence ne nuisît à la dignité Roiale, & trouvoient trop de différence entre leur jeune Roi & un homme conſommé dans les affaires: enfin ils ſçavoient que la Cour de Rome étoit à charge à ſes hôtes. Le Roi répondit donc au Pape conformément à l'avis des Seigneurs: mais dans les termes les plus honnêtes. Le Pape envoia auſſi au Roi d'Arragon demander la permiſſion de venir dans ſes Etats, & il fut refuſé de même.

Quant au Roi d'Angleterre, le Pape ſe contenta de lui faire écrire par quelques Cardinaux, comme de leur propre mouvement, en ces termes: Nous vous donnons en amis, un conſeil utile & honorable. C'eſt d'envoier au Pape une ambaſſade, pour le prier de vouloir bien honorer de ſa préſence le Roiaume d'Angleterre, auquel il a un droit particulier, & nous ferons notre poſſible pour le faire condeſcendre à votre priere. Ce ſeroit pour vous une gloire immortelle, que le ſou-

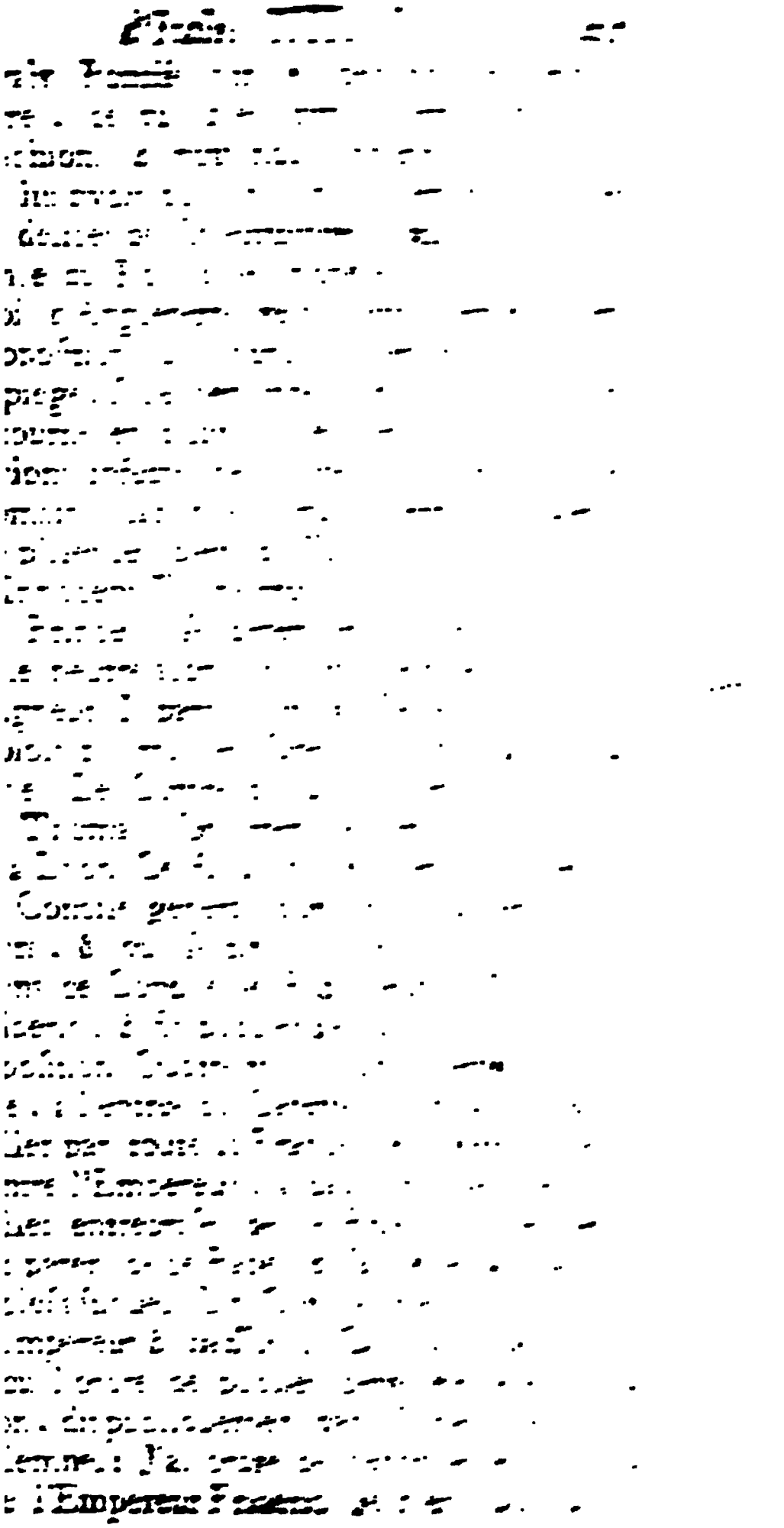

cauſe : mais je ſçais qu'il y a un grand différend entre le Pape & lui. Je ne ſçais qui a tort ni qui a raiſon : mais autant que j'en ai le pouvoir, j'excommunie celui des deux qui fait le tort, & j'abſous celui qui le ſouffre. Cette raillerie vint juſqu'aux oreilles de l'Empereur, qui envoia des préſens au Curé : mais le Pape punit ſon indiſcrétion.

Il reçoit de grands préſens.

Le Pape ſe plaignoit à ſes confidens que l'égliſe Romaine étoit accablée de dettes, & il faiſoit entendre qu'il avoit beſoin de beaucoup d'argent. Cette plainte s'étant répandue dans le public, pluſieurs riches Prélats vinrent le trouver, lui témoignerent qu'ils compatiſſoient à ſes peines & à ſes périls, & le féliciterent d'avoir évité le piége de l'Empereur, & de s'être approché de ſes enfans qui lui étoient dévoués. En même-temps ils lui offrirent des préſens conſidérables, des chevaux, de la vaiſſelle, des habits, des meubles précieux, de l'or & de l'argent. Hugues Abbé de Clumi lui donna une grande ſomme d'argent, qu'il tira de ſon monaſtere & des Prieurés qui en dépendent ; & le Pape de ſon côté lui donna l'Evêché de Langres, qui vaquoit depuis pluſieurs années. L'Archevêque de Rouen voulant faire auſſi de grands préſens au Pape, s'endetta conſidérablement lui & ſon égliſe ; & le Pape le fit auſſi-tôt Cardinal Evêque d'Albane, & donna l'Archevêché de Rouen à Eudes Clément Abbé de ſaint Denys en France, qui lui avoit fait auſſi de riches préſens. Le Pape procura vers le même temps l'Archevêché de Lyon à Philippe de Savoye déja élu Evêque de Valence, mais avec une diſpenſe ſinguliere. Car quoi Philippe n'eût pas même reçu les Ordres ſacrés, il lui conſerva les revenus de l'Evêché de Valence.

avec ceux de l'Archevêché de Lyon, la Prévôté de Bruges, & plusieurs autres riches bénéfices qu'il avoit en Flandre & en Angleterre. Ce Prince qui étoit très-bienfait & fort instruit dans l'art de la guerre, commandoit des troupes du Pape, & il fut chargé de la garde du Concile de Lyon.

Il écrit par tout contre l'Empereur.

Après que le Pape Innocent eut déposé l'Empereur, il s'efforça d'indisposer tous les Souverains contre lui. Il écrivit même au Sultan d'Egypte, pour lui persuader de renoncer à l'alliance qu'il avoit avec Frideric. Le Sultan lui répondit ainsi: Nous avons reçu vos lettres & écouté votre Envoié. Il nous a parlé de Jesus-Christ, que nous connoissons mieux que vous, & que nous honorons plus que vous ne faites. Quant à ce que vous dites que vous désirez procurer la paix entre tous les peuples, nous ne le souhaitons pas moins de notre côté; mais vous sçavez qu'entre nous & l'Empereur, il y a une alliance & une amitié réciproque dès le temps du Sultan notre pere, à qui je prie Dieu de donner sa gloire. C'est pourquoi il ne nous est pas permis de faire aucun traité avec les Chrétiens sans le consentement de ce Prince. L'Envoié que nous avons à sa Cour, ira vous trouver & conférera avec vous: nous agirons en conséquence de ce qu'il nous marquera, aiant en vue l'utilité publique, & ce qui peut nous acquérir du mérite devant Dieu.

Craintes & allarmes du Pape.

On prit à Lyon l'an 1247. quelques Chevaliers Italiens, qui assûrerent qu'environ quarante autres très-braves, avoient résolu de tuer le Pape; & que quand même Frideric seroit mort, rien ne seroit capable de les empêcher de mettre le Pape en piéces, croiant en cela faire une œuvre agréable à Dieu & aux hommes. Depuis ce tems-là le Pape se tint caché

dateurs. Ses premiers soins furent d'arrêter les progrès de Mainfroi fils naturel de Frideric, & qui avoit donné de l'exercice à Innocent IV. son prédécesseur. Alexandre fut très-favorable aux religieux mendians ; & dès les premiers jours de son Pontificat, il révoqua la Bulle par laquelle Innocent IV. avoit restraint leurs privileges. Il accorda a saint Louis quelques graces qu'il lui avoit demandées, comme il paroit par deux Bulles, dans lesquelles il fait son éloge. Quoique, dit-il, le Roiaume de France soit au-dessus des autres par sa noblesse, Louis le releve encore davantage par l'éclat de ses vertus. Quoiqu il s'applique avec soin au gouvernement de son Roiaume, il regarde l'affaire de son salut comme la principale, & mépriſe ce qui ne sert qu'au corps, pour ne songer qu'à orner & embellir son ame. Le Pape lui accorde que ni lui ni les Rois ses successeurs, ne pourront être excommuniés sans un ordre particulier du S. Siége. Il accorde aussi dix jours d'indulgence à tous ceux qui prieront Dieu pour le Roi pendant sa vie, & qui continueront de prier pour lui pendant dix ans apres sa mort. La facilité avec laquelle on prononçoit les censures, obligeoit de prendre des précautions pour s'en garantir.

Embarras que lui causent les affaires temporelles.

Alexandre IV. étoit principalement occupé de sa guerre contre Mainfroi, dont les affaires prosperoient de jour en jour. Il envoia offrir la Couronne de Sicile à Henri Roi d'Angleterre pour Edmond son second fils. Il chargea son chapelain de lever une décime en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, & lui ordonna ensuite de prêcher la Croisade contre Mainfroi, en accordant l'indulgence que l'on donnoit à ceux qui se croisoient pour la Terre-

Sainte. Les Evêques d'Angleterre s'aſſemblerent à l'occaſion de cette entrepriſe, pour laquelle le Pape demandoit des ſommes immenſes. Nous avons vu avec quelle injuſtice fut excommunié par ce Pape, Seval Archevêque d'Yorc, qui refuſoit de conférer les meilleurs bénéfices de ſon égliſe à des Italiens inconnus & indignes. Le Pape étoit accablé de ſoins & d'affaires temporelles. L'an 1275. il fut obligé de quitter Rome pour ſe garantir de la violence du peuple. Les ſéditieux ſe mocquerent de ſes excommunications, & menaçoient de le pourſuivre avec ſes Cardinaux juſqu'à leur ruine entiere.

L'incontinence étoit devenue ſi commune & ſi publique dans le Clergé, que le Pape Alexandre crut y devoir chercher quelque remede; & pour cet effet il écrivit une lettre circulaire adreſſée aux Archevêques & à leurs ſuffragans, aux Abbés & aux Supérieurs eccléſiaſtiques. D'abord il leur parle fortement du compte terrible qu'ils rendront à Dieu des ames dont ils ont la conduite : enſuite il repréſente vivement la grandeur du ſcandale que donnent les clercs qui entretiennent publiquement des concubines au mépris des canons, & n'ont pas honte d'exercer avec des mains impures les fonctions ſacrées de leur miniſtere. Il marque les reproches qu'ils s'attirent de la part des héréti-

Sa lettre contre les d fordres du Clergé.

ques, l'oppreſſion de l'Egliſe par les Seigneurs, & le mépris des peuples Il exhorte les Prélats à faire ceſſer ce déſordre par leur vie exemplaire & en procédant contre les coupables : & il déclare que leurs pourſuites ne ſeront point retardées par l'appel, & que les lettres Apoſtoliques obtenues par les coupables

au préjudice de ces pourſuites, ſeront nulles. Cette Lettre eſt belle, mais de tels maux demandent des remedes plus efficaces que des exhortations.

Flagellans en Italie.

Il arriva en Italie vers l'an 1259. un événement fort ſingulier & tout-à-fait extraordinaire. Les nobles & le peuple, les vieillards & les jeunes gens juſqu'aux enfans de cinq ans, paroiſſant pénétrés de douleur à la vue des crimes dont l'Italie étoit inondée, alloient dans les villes par les rues étant nuds juſqu'à la ceinture Ils marchoient deux à deux en proceſſion, tenant à la main chacun un fouet de courroies, & verſant beaucoup de larmes. Ils s'en frappoient ſi rudement les épaules, qu'ils ſe mettoient tout en ſang, implorant la miſéricorde de Dieu & le ſecours de la ſainte Vierge. Ils marchoient même la nuit tenant des cierges allumés & par un hiver très-rude: on en voioit des centaines, des milliers & juſqu'à dix mille, précédés par des prêtres avec les croix & les bannieres; ils accouroient aux égliſes & ſe proſternoient devant les autels. Ils faiſoient la même choſe dans les bourgs & les villages, enſorte que les montagnes & les plaines retentiſſoient de leurs cris. On n'entendoit plus que ces triſtes voix, au lieu des inſtrumens de muſique & des chanſons déshonnêtes. Les femmes, & même les Dames de qualité & les filles les plus délicates, prirent part à cette dévotion.

Alors la plûpart des ennemis ſe réconcilierent: les uſuriers & les voleurs s'empreſſoient de reſtituer les biens mal acquis: tous les autres pécheurs confeſſoient leurs crimes & s'en corrigeoient. On ouvroit les priſons, on délivroit les captifs, on rappelloit les exilés: on

faisoit autant de bonnes œuvres [illegible] craint de voir tomber le feu [illegible] re s'ouvrir, ou quelque autre [illegible] ble de la justice divine. Or ne [illegible] étoit la cause de ce mouvement [illegible] tence. Car ce n'étoit ni l'éloquence [illegible] prédicateur, ni l'autorité d'aucune [illegible] qui l'eût excité : les simples [illegible] cé, & les autres les avoient suivi. [illegible] tence s'étendit en Allemagne [illegible] en plusieurs autres pays. [illegible] la tête & le visage [illegible] connus : depuis la ceinture [illegible] ment qui descendoit [illegible] gelloient deux fois le jour [illegible] jours, en l'honneur des années [illegible] Jesus-Christ a vécu sur la terre [illegible] certains cantiques sur sa mort & sur sa passion. Cette étrange dévotion [illegible] perstition.

Ces flagellans [illegible] même avant qu'on [illegible] Il craignit que cette [illegible] pés, ne fît quelque [illegible] rité, & défendit sous [illegible] ce de pénitence [illegible] Roiaume, dans la [illegible] cane. A son imitation [illegible] la même défense [illegible] lan, & par [illegible] Henri Duc de [illegible] d'Allemagne [illegible] mépris : l'Evêque de [illegible] les menaçant de [illegible] promptement. L'Archevêque [illegible] les autres Evêques de [illegible] leurs erreurs, firent défendre [illegible]

secte : ainsi elle fut bientot dissipée.

Mort du Pape Alexandre IV.

Le Pape Alexandre se retira a Viterbe l'an 1257. n'osant plus demeurer à Rome. Il passa ensuite à Anagni, & enfin retourna à Viterbe où il mourut l'an 1261. après un Pontificat de six ans & demi, dont il en avoit passé quatre hors de Rome. Il fut enterré dans l'église cathédrale de Viterbe, & le S. Siége vaqua trois mois. Il n'y avoit à Viterbe que huit Cardinaux, qui se trouverent tellement divisés, qu'ils ne purent convenir de nommer aucun de leur corps, & s'accorderent enfin à élire Pape Jacques Pantaleon Patriarche de Jerusalem, qui se trouvoit à Viterbe pour solliciter une affaire de son église. Il étoit de Troies en Champagne, & fils d'un Savetier. Etant venu fort jeune étudier a Paris, il s'appliqua au Droit canon & ensuite à la Théologie. Il devint fameux prédicateur, fut pourvu de l'Archidiaconé de Liége, & ensuite de l'Evêché de Verdun. Il s'étoit distingué dans plusieurs Légations du Nord. Aiant été élu Pape à Viterbe, il prit le nom d'Urbain IV. Aussi-tôt après sa promotion il écrivit aux Evêques pour leur en faire part & se recommander à leurs prieres. Il écrivit en particulier à S. Louis dont il étoit né sujet, & à Philippe son fils aîné, & il leur donna des indulgences. Comme les Cardinaux étoient réduits à un petit nombre, Urbain IV. en fit quatorze, dont deux furent depuis Papes. De cette promotion étoit aussi Henri de Suse Archevêque d'Embrun, qui devint Cardinal Evéque d'Ostie. Il étoit grand jurisconsulte & canoniste, & avoit composé par ordre d'Alexandre IV. une Somme ou Recueil de l'un & de l'autre Droit. Il est fameux dans les Ecoles, où il est connu sous le nom de Cardinal d'Ostie.

Pontificat d'Urbain IV.

Urbain

Urbain IV. avoit demeuré deux ans à Orviette, d'où la plûpart de ses lettres sont datées : mais les habitans s'étant déclarés contre lui, il se fit porter en litiere à Perouse où il mourut le deuxiéme d'Octobre 1264. n'aiant été Pape que trois ans. On remarque qu'il pardonna avec bonté, une injure qui lui avoit été faite par des gentils-hommes lorsqu'il étoit Archidiacre de Liége.

Après la mort d'Urbain IV. le S. Siége vaqua quatre mois. Le Cardinal Evêque de Sabine qu'Urbain avoit envoié Legat en Angleterre, n'aiant pu y entrer à cause de la révolte des Barons & des Evêques contre leur Roi, se mit en chemin pour retourner à la Cour de Rome. Mais pendant le voiage il apprit qu'il avoit été élu Pape à Perouse, & il s'y rendit déguisé en frere mendiant, pour éviter les embuscades de Mainfroi. Etant arrivé il fit tous ses efforts pour éviter le Pontificat, mais enfin il l'accepta, & prit le nom de Clément IV. parce qu'il étoit né le jour de saint Clément & avoit reçu de Dieu plusieurs graces singulieres ce même jour. On voit ses sentimens sur sa nouvelle dignité, dans les réponses qu'il fit aux Princes qui l'en félicitoient, & encore mieux dans la lettre à Pierre le Gros son neveu, où il parle ainsi :

Plusieurs se réjouissent de votre promotion, mais nous n'y trouvons qu'un sujet de crainte & de larmes, parce que nous sentons le poids immense d'une pareille charge. Votre élévation ne doit servir qu'à nous rendre plus humble. Nous ne voulons point que vous soyez votre frere, ni aucun de nos parens, mais nous trouver, sans notre ordre, parmi les autrement ils s'en retourneroient confus, & [illegible]

Pontificat de Clément IV.

[illegible]

ſtrés de leurs eſpérances. Ne cherchez pas à marier votre ſœur plus avantageuſement à cauſe de nous: car nous ne pourrions l'approuver, ni rien faire en ſa faveur. Néanmoins ſi elle épouſe le fils d'un ſimple chevalier, nous donnerons trois cens tournois d'argent. C'étoit environ cent cinquante livres de notre monnoie. Le Pape continue : Si vous voulez monter plus haut, n'eſperez pas un denier de nous. Nous ne voulons point que notre élévation porte aucun de nos parens à s'enfler d'orgueil : il faut que Mabile & Cecile prennent les maris qu'elles auroient, ſi nous étions dans la ſimple cléricature. Dites à Gilie, qu'elle ne change point de ſituation, mais qu'elle demeure à Suſe, qu'elle garde toute la modeſtie poſſible dans ſes habits, & qu'elle ne ſe charge de recommandations pour perſonne : elles ſeroient inutiles à celui pour qui on les feroit, & nuiſibles à elle-même. Si on lui offre des préſens à ce ſujet, qu'elle les refuſe, ſi elle veut avoir nos bonnes graces. Donné à Perouſe le jour de ſainte Perpetue & de ſainte Félicité.

Le Pape Clement donna ſes premiers ſoins à l'affaire du Roiaume de Sicile, comme la plus preſſante pour la Cour de Rome, & il diſpoſa de cette Couronne en faveur de Charles Comte d'Anjou & de Provence frere de ſaint Louis, qui reçut à Rome l'inveſtiture de ce Roiaume. Clément IV. mourut à Viterbe l'an 1268. après avoir tenu le S. Siége près de quatre ans. Il étoit fort prudent, excellent Juriſconſulte, habile prédicateur, & prêchoit ſouvent à Viterbe même étant Pape, pour fortifier le peuple dans la foi Catholique. Pendant long-temps il ne mangea point de viande, coucha ſur un lit très-dur, & ne porta point de

nV. Il étoit déja malade & ses parents lui é-
venu faire compliment sur son élection,
dit: J'aimerois mieux que vous fussiez ve-
oir un Cardinal en santé qu'un Pape mo-
l. Aiant passé de Rome à Viterbe, il mou-
mois après son élection. Sans avoir été
Eveque ni même ordonné prêtre. Il fut
é à Viterbe dans l'église des Freres Mi-
, où l'on voit encore son tombeau : le Si-
vaqua un mois.

vouloit obliger les Cardinaux de s'enfer- Jean XXI.
n Conclave, comme Gregoire X. l'a-
ordonné par une Constitution. Mais les
naux disoient que cette Constitution du
ave avoit été suspendue par le Pape A-
Les citoiens de Viterbe n'eurent aucun
à cette raison des Cardinaux, & les for-
de s'enfermer en Conclave, & de pro-
l'élection. Le [illegible]
, Cardinal Eveque de Tusculum, qui
nom de Jean XXI. On ne devoit le
er que le vingtiéme, mais quelques-uns
oient pour Pape Jean fils de Robert, qui
sans etre sacré à la fin du troisiéme sé-
ierre Julien étoit né à Lisbonne, & avoit
toutes sortes de sciences, ce qui le fai-
[illegible]mer clerc universel selon le style du
[illegible] passoit sur-tout pour fort habile dans
[illegible]ine, & il en a laissé un Traité sous le
[illegible] Trésor des pauvres, qui est imprimé
[illegible] les pauvres étudians [illegible]
[illegible]éfices. Ce Pape ne faisoit pas diffi-
[illegible]re, qu'il comptoit vivre fort long-
[illegible]endant comme il étoit dans une
[illegible]ve qu'il avoit fait faire pour lui pas
[illegible] l'Eurdie, le [illegible]
[illegible] des Ilesiores [illegible]

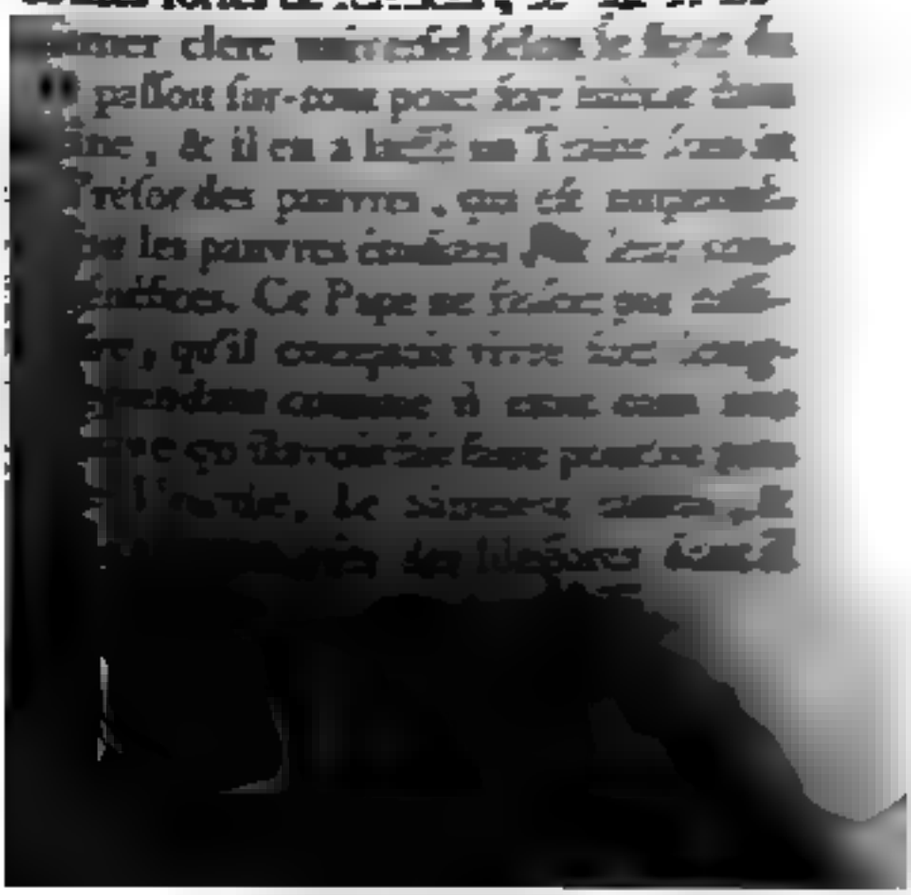

Grégoire fut sacré à Rome le vingt-septiéme de Mars 1272. Il écrivit aussi-tôt apres a tous les Evêques pour la convocation d'un Concile général. Il en marquoit principalement trois causes, le schisme des Grecs ; le mauvais état de la Terre-Sainte, dont il avoit été témoin oculaire ; les vices & les erreurs qui se multiplioient dans l'Eglise. Il vint à Lyon l'an 1273 accompagné de S. Bonaventure qu'il avoit élevé à la dignité de Cardinal. Nous parlerons ailleurs du Concile qu'il y tint. Apres son retour en Italie, il fit différens voiages. On remarque qu'en passant à côté de Florence, il ne voulut point entrer dans cette ville, parce qu'il l'avoit interdite & en avoit excommunié tous les habitans. Comme la riviere enflée par les pluies ne se pouvoit passer à gué, il se trouva dans la nécessité de traverser un pont de la ville. Alors il leva les censures, & en passant donna au peuple des bénédictions. Mais quand il fut hors de la ville, il l'interdit de nouveau & en excommunia les habitans. Il alla à Arezze & y passa les fêtes de Noel : mais il y tomba malade & mourut le douziéme de Janvier 1276. aiant tenu le S. Siége quatre ans & quelques mois. Il fut enterré dans la Cathedrale d'Arezze, & on l'honore comme saint dans le pais. On donna son nom à la nouvelle Cathédrale qui fut bâtie dans le siécle suivant.

Innocent V. Adrien V.

Le S. Siége ne vaqua que dix jours, & les Cardinaux élurent Pierre de Tarantaise de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Cardinal Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent V. Il passa aussi-tôt d'Arezze à Rome où il fut couronné, & alla loger au Palais de Latran. Mais il y tomba malade aussi-tôt, & mourut après cinq mois de Pontificat. Son successeur fut

Adrien V. Il étoit déja malade; & ſes parens lui étant venu faire compliment ſur ſon élection, il leur dit: J'aimerois mieux que vous fuſſiez venus voir un Cardinal en ſanté qu'un Pape moribond. Aiant paſſé de Rome à Viterbe, il y mourut un mois après ſon élection, ſans avoir été ſacré Evêque ni même ordonné prêtre. Il fut enterré à Viterbe dans l'égliſe des Freres Mineurs, où l'on voit encore ſon tombeau : le S. Siége vaqua un mois.

On vouloit obliger les Cardinaux de s'enfermer en Conclave, comme Gregoire X. l'avoit ordonné par une Conſtitution. Mais les Cardinaux diſoient que cette Conſtitution du Conclave avoit été ſuſpendue par le Pape Adrien. Les citoiens de Viterbe n'eurent aucun égard à cette raiſon des Cardinaux, & les forcerent de s'enfermer en Conclave, & de procéder à l'élection. Ils élurent Pierre Julien Portugais, Cardinal Evêque de Tuſculum, qui prit le nom de Jean XXI. On ne devoit le compter que le vingtiéme ; mais quelques-uns comptoient pour Pape Jean fils de Robert, qui fut élu ſans être ſacré à la fin du dixiéme ſiécle. Pierre Julien étoit né à Liſbonne, & avoit étudié toutes ſortes de ſciences, ce qui le faiſoit nommer clerc univerſel ſelon le ſtyle du temps. Il paſſoit ſur-tout pour fort habile dans la médecine, & il en a laiſſé un Traité ſous le titre de Tréſor des pauvres, qui eſt imprimé. Il favoriſoit les pauvres étudians, & leur donnoit des bénéfices. Ce Pape ne faiſoit pas difficulté de dire, qu'il comptoit vivre fort longtemps : cependant comme il étoit dans une chambre neuve qu'il avoit fait faire pour lui près du Palais de Viterbe, le bâtiment tomba, & il mourut ſix jours après des bleſſures dont il

Jean XXI.

fut couvert. C'étoit le ſeiziéme de Mai jour de la Pentecôte 1277. Il avoit tenu huit mois le S. Siége, qui en vaqua ſix. On l'accuſe d'avoir été très-peu diſcret dans ſes paroles.

Nicolas III. Le vingt-cinquiéme de Novembre, on nomma Pape, Jean Gaetan Romain de la famille des Urſins, qui prit le nom de Nicolas III. On dit que ſaint François à qui on l'avoit préſenté étant enfant, prédit qu'il ſeroit un jour Pape. Il eut des bénéfices dans les égliſes d'York, de Laon & de Soiſſons. Il étoit fort bien-fait, & on admiroit en même-temps ſa grande modeſtie. On louoit auſſi ſa prudence & la ſageſſe de ſes réponſes. Mais on le blâmoit d'aimer trop ſes parens, & d'avoir même employé des moiens peu légitimes pour les enrichir, & leur procurer des alliances honorables. Ce Pape forma de grands projets, dont le principal étoit de partager tout l'Empire en quatre Roiaumes; mais la mort les fit avorter. Il paroiſſoit devoir vivre long-temps, aiant un excellent tempérament & gardant un régime très-exact. Néanmoins il mourut ſubitement d'une attaque d'apoplexie le vingt deuxiéme d'Août 1280. aiant tenu le S. Siége près de trois ans; & après ſa mort le S. Siége vaqua ſix mois, par la mésintelligence des Cardinaux aſſemblés à Viterbe.

Martin IV. Ils s'accorderent enfin a élire Simon Cardinal de ſainte Cecile. Il étoit François, & avoit été chanoine & tréſorier de l'égliſe de ſaint Martin de Tours, & deux fois Légat en France. Il réſiſta à ſon élection juſqu'a faire déchirer ſon manteau, quand on voulut le revêtir de ce qui de Pape. Aiant enfin accepté, il prit le nom de Martin, en l'honneur du ſaint Evêque de Tours: mais quoiqu'il fût le ſecond Pape de ce nom, on le nomme Martin IV.

confondant apparemment les deux Marins avec les deux Martins. Il ſe fit nommer Senateur de Rome, c'eſt-à-dire, premier Magiſtrat, & le peuple lui donna plein pouvoir de gouverner par lui ou par un autre, & de diſpoſer des revenus appartenans à la ville ou à la communauté du peuple Romain. Comme les Papes, depuis deux ſiécles au moins, ſe prétendoient Seigneurs temporels de Rome, il eſt étonnant que Martin IV. ſe ſoit ſoumis à cette élection: car il n'y a point d'exemple que jamais un Prince Souverain ait reçu de ſes ſujets une ſimple Magiſtrature dans ſa ville capitale. Une des premieres actions de Martin IV. fut d'excommunier l'Empereur Michel Paléologue, qui s'étoit donné beaucoup de peine pour la réunion des Grecs & des Latins. Ce fut à la ſollicitation de Charles Roi de Sicile, que le Pape prononça cette étrange excommunication.

L'an 1281. on vit éclater en Sicile une terrible conjuration contre le Roi Charles d'Anjou frere de ſaint Louis, à qui le Pape Clement IV. avoit donné le Roiaume de Sicile. Tous les Seigneurs & les chefs du complot s'étant rendus à Palerme pour y célébrer la fête de Pâques, tout d'un coup les Siciliens coururent aux armes, en criant: Meurent les Francois. Tous ceux qui ſe trouverent à Palerme furent tués dans les maiſons & dans les égliſes: on ouvrit même le ventre des femmes enceintes, pour faire périr leur fruit. Après cette éxécution, les Seigneurs partirent de Palerme, & en firent faire de ſemblables chacun dans leurs terres, enſorte que par toute la Sicile on égorgea les Francois. On appelle ce maſſacre les Vêpres Siciliennes, parce que, ſelon quelques auteurs, Vêpres Siciliennes.

le ſignal qu'on avoit donné étoit quand on ſonneroit les vêpres. Le Roi Charles en aiant appris la nouvelle, alla trouver le Pape Martin & les Cardinaux, qui l'exhorterent à travailler inceſſamment à regagner la Sicile, ſoit par la douceur, ſoit par la force. Le Pape en même-temps publia une Bulle, par laquelle il ordonne aux révoltés de rentrer dans leur devoir & de ſe ſoumettre au Roi Charles.

Le Pape Martin entreprend de dépoſer le Roi d'Arragon.

Cependant Pierre Roi d'Arragon vint en Sicile ſe faire couronner Roi. Le Pape Martin publia auſſi-tôt contre lui une grande Bulle, par laquelle il le dénonce excommunié, étendant les cenſures ſur l'Empereur Michel Paléologue, comme ſuſpect d'avoir aidé le Roi Pierre à envahir la Sicile. Il menace même le Roi Pierre, s'il ne ſe retire, de le priver du Roiaume d'Arragon, & d'abſoudre ſes ſujets du ſerment de fidélité. Il éxécuta quelque temps après cette menace par une Bulle terrible, dans laquelle on mit toutes les clauſes que la ſubtilité des canoniſtes Romains ſ[illegible] inventer, pour fortifier la ſentence de dépoſition : mais la difficulté fut de la faire éxécuter. Les cenſures furent mépriſées, non-ſeulement par le Roi, les Seigneurs, & les autres laïques, mais par les Evêques, le clergé & les religieux de tous les Ordres, qui ne ſe croioient point excommuniés & ne [illegible] perdit. Le Roi Pierre en appella à un [illegible] ſuſpect ; & pour ſe [illegible] lui avoit été [illegible] d'Arragon [illegible] nois, per[illegible] Le Pape [illegible] comme [illegible]

le ſignal qu'on avoit donné étoit quand on ſonneroit les vêpres. Le Roi Charles en aiant appris la nouvelle, alla trouver le Pape Martin & les Cardinaux, qui l'exhorterent à travailler inceſſamment à regagner la Sicile, ſoit par la douceur, ſoit par la force. Le Pape en même-temps publia une Bulle, par laquelle il ordonne aux révoltés de rentrer dans leur devoir & de ſe ſoumettre au Roi Charles.

Le Pape Martin entreprend de dépoſer le Roi d'Arragon.

Cependant Pierre Roi d'Arragon vint en Sicile ſe faire couronner Roi. Le Pape Martin publia auſſi-tôt contre lui une grande Bulle, par laquelle il le dénonce excommunié, étendant les cenſures ſur l'Empereur Michel Paléologue, comme ſuſpect d'avoir aidé le Roi Pierre à envahir la Sicile. Il menace même le Roi Pierre, s'il ne ſe retire, de le priver du Roiaume d'Arragon, & d'abſoudre ſes ſujets du ſerment de fidélité. Il éxécuta quelque temps après cette menace par une Bulle terrible, dans laquelle on mit toutes les clauſes que la ſubtilité des canoniſtes Romains put inventer, pour fortifier la ſentence de dépoſition : mais la difficulté fut de la faire éxécuter. Les cenſures furent mépriſées, non-ſeulement par le Roi, les Seigneurs, & les autres laïques, mais par les Evêques, le clergé & les religieux de tous les Ordres, qui ne ſe crurent point excommuniés & ne garderent point l'interdit. Le Roi Pierre en appella à un Pape non ſuſpect ; & pour ſe mocquer de la défenſe qui lui avoit été faite de prendre le titre de Roi d'Arragon, il ſe qualifioit Chevalier Arragonois, pere de deux Rois & maître de la mer. Le Pape l'aiant appris en fut indigné : mais comme les peines ſpirituelles étoient épuiſées, il ne reſtoit plus que la force des armes à em-

ploïer. C'eſt auſſi de ce moien que le Pape fit uſage, à la ſollicitation du Cardinal Cholet ſon Légat en France, qui avoit été d'abord chanoine de Beauvais ; & qui fonda depuis le College qui porte ſon nom à Paris. Le Pape donna le Roiaume d'Arragon à Philippe le Hardi Roi de France, qui eut la ſimplicité de l'accepter pour ſon ſecond fils. Pour en faciliter la conquête, le Pape fit prêcher une croiſade, mais tous ces mouvemens furent ſans effet.

Charles Roi de Sicile qui avoit été long-temps la terreur des Grecs, menoit une vie triſte & languiſſante, ſur-tout depuis qu'il eut appris que ſon fils aîné Charles le Boiteux, avoit été fait priſonnier du Roi d'Arragon. Il mourut au commencement de l'an 1285. En recevant le Viatique il témoigna de grands ſentimens de pénitence, & dit à Jeſus-Chriſt : Sire Dieu, comme je crois fermement que vous êtes mon Sauveur, je vous prie d'avoir pitié de mon ame. Pardonnez-moi mes péchés, puiſque je n'ai entrepris la conquête du Roiaume de Sicile, que dans la vue de ſervir la ſainte Egliſe. Il avoit vécu ſoixante-cinq ans, & en avoit regné dix-neuf. Il fut enterré à Naples ; & quelques années après, ſon fils Charles fut délivré de priſon & devint Roi de Sicile. Le Pape Martin IV. mourut quelques mois après le Roi Charles, aiant tenu le S. Siége quatre ans.

Les Cardinaux élurent auſſi-tôt Jacques Savelli noble Romain, qui prit le nom d'Honorius IV. Il avoit étudié pluſieurs années dans l'Univerſité de Paris, avoit été chanoine de Châlons-ſur-Marne, & fait Cardinal diacre par le Pape Urbain IV. Il étoit ſi incommodé de la goutte aux pieds & aux

Honorius IV. Nicolas IV.

mains, qu'il ne pouvoit célébrer la Messe qu'avec certains instrumens. Il ne tint le S. Siége que deux ans, & mourut à Rome dans le Palais qu'il avoit fait bâtir près de sainte Sabine. Les Cardinaux s'y étant enfermés pour l'élection, l'air s'y trouva si mal-sain, que plusieurs tomberent malade, & il en mourut six ou sept. Tous les autres se retirerent. Ils se rassemblerent l'hiver suivant, & élurent tout d'une voix l'Evêque de Palestrine; mais il renonça deux fois à son élection. Il y consentit enfin, & prit le nom de Nicolas IV. par reconnoissance pour Nicolas III. qui l'avoit fait Cardinal. Il étoit né à Ascoli dans la Marche d'Ancone, & avoit été Général de l'Ordre des Freres Mineurs, à qui il accorda depuis plusieurs priviléges. Il se donna de grands mouvemens pour le recouvrement de la Terre-sainte; mais tous les projets de Croisade furent arrêtés par sa mort, qui arriva l'an 1292. Il avoit tenu quatre ans le S. Siége, qui vaqua deux ans & trois mois après sa mort, par la division qui étoit entre les Cardinaux. Il y eut alors à Rome une violente sédition à l'occasion des Sénateurs, qu'il fallut renouveller au commencement de l'année 1293. Il n'y en eut point à Rome pendant six mois, & les citoiens se firent une cruelle guerre.

Celestin V. La vue des maux qu'une longue vacance du Saint Siége occasionnoit, porta enfin les plus sages d'entre les Cardinaux, à exhorter les autres à procéder à une élection. Le Cardinal Latin Evêque d'Ostie leur déclara qu'il avoit été révélé à un saint homme, que s'ils ne se hâtoient d'élire un Pape, Dieu feroit éclatter les effets de sa juste colere. Benoît Caietan dit en fouriant: N'est-ce point

frere Pierre de Mouron, à qui cette révélation a été faite? Latin répondit: C'eſt lui-même. Il m'a écrit qu'étant la nuit en priere, Dieu lui avoit ordonné de nous en avertir. Alors quelques autres Cardinaux releverent l'auſtérité, les vertus & les miracles de Pierre de Mouron. Quelqu'un propoſa de le faire Pape, & on raiſonna beaucoup ſur cette propoſition, qui d'abord paroiſſoit ridicule. Le Cardinal Latin voiant les eſprits bien diſpoſés, donna le premier ſa voix à Pierre de Mouron, & ſix autres le ſuivirent. Enfin tous les ſuffrages des onze Cardinaux concoururent à cette élection qui ſe fit à Pérouſe.

Pierre étoit né l'an 1215. dans la Pouille. Son pere ſe nommoit Angelier; ſa mere Marie, gens obſcurs ſelon le monde, mais vertueux. Ils eurent douze fils, dont ils ſouhaitoient que quelqu'un ſe conſacrât au ſervice de Dieu. Pierre témoigna dès l'enfance tant d'inclination pour la vertu, que ſa mere demeurée veuve, le fit étudier: & comme il avoit un grand attrait pour la ſolitude, il ſe retira d'abord à une égliſe de ſaint Nicolas près du château de Sangre, enſuite à un ermitage de la montagne voiſine, & enfin à une grotte d'une autre montagne, où il trouva une grande roche ſous laquelle il creuſa un peu, enſorte qu'il s'y logea, mais ſi à l'étroit, qu'à peine s'y pouvoit-il tenir debout, ou s'étendre pour ſe coucher: & cependant il y demeura trois ans. Comme tout le monde lui conſeilloit de ſe faire prêtre, par un excès de ſimplicité & par ignorance des regles de l'Egliſe, il alla à Rome, & y reçut la prêtriſe, enſuite il vint au mont de Mouron près de Sulmone, ville épiſcopale de l'Abruzze ultérieure; & y aiant trouvé une grotte

Ses commencemens.

Sa retra

à ſon gré, il s'y arrêta & y demeura cinq ans.

Comme il ne trouva pas ce lieu aſſez ſolitaire, parce qu'on avoit défriché les bois d'alentour, il paſſa au mont de Magelle près de la même ville de Sulmone, où il trouva une grande grotte qui lui plût beaucoup, mais non pas à deux compagnons qu'il avoit, ni à ſes amis : c'eſt pourquoi il demeura ſeul. Ses compagnons néanmoins qui l'aimoient, vinrent y demeurer quelques jours après, & il lui vint enſuite pluſieurs autres diſciples. Il refuſoit autant qu'il pouvoit de les recevoir, diſant qu'il étoit un homme ſimple, & que ſon inclination étoit de demeurer toujours ſeul ; mais quelquefois vaincu par la charité, il ſe rendoit à leur deſir. On bâtit enſuite en ce lieu de Magelle, un bel oratoire en l'honneur du S. Eſprit, & on y venoit avec un grand empreſſement, même des païs éloignés. C'eſt ainſi que Pierre raconte lui-même les commencemens de ſa vie, mais avec pluſieurs autres circonſtances, qui font voir qu'il étoit en effet très-ſimple, & qu'il prenoit aiſément ſes penſées pour des inſpirations, ſes ſonges pour des révélations, & tout ce qui lui paroiſſoit extraordinaire pour des miracles.

Origine de l'Ordre des Celeſtins.

Ses diſciples enſuite embraſſerent la regle de ſaint Benoît, comme le prouve la confirmation de leur Inſtitut, accordée par le Pape Urbain IV. en 1263. en faveur des freres du deſert du Saint-Eſprit de Magelle. Mais Pierre leur Inſtituteur ajoutoit aux obſervances de la regle pluſieurs auſtérités. Il étoit réclus dans une cellule particuliere ſi bien fermée, que celui qui lui répondoit à la Meſſe, le ſervoit par la fenêtre. Pendant certain temps il gardoit abſolument le ſilence : il couchoit ſur la terre nue,

ou ſur des planches, avec une pierre ou un billot de bois pour chevet; il portoit une ceinture chargée de chaîne de fer & une chemiſe de mailles ſur la chair. Il jeûnoit tous les jours, excepté le Dimanche; & les mardis & vendredis, il ne prenoit qu'un peu de pain & d'eau. Il paſſoit ſouvent les nuits à réciter des pſeaumes ſans dormir; & pour éviter l'oiſiveté il faiſoit de ſes mains des cilices qu'il donnoit. Aiant appris qu'au Concile de Lyon on devoit ſupprimer les nouveaux Ordres religieux, il prit avec lui deux de ſes freres, & ſe mit en chemin au mois de Novembre. Etant arrivé à Lyon, il logea dans une maiſon où ſont à préſent les religieux de ſon Ordre, & qui étoit alors aux Templiers. Le Pape Grégoire X. le reçut avec honneur, quoiqu'il fût mal vêtu, & que tout ſon extérieur n'eût rien que de mépriſable; & lui accorda la confirmation de ſon Inſtitut par une Bulle de 1274. adreſſée au Prieur & aux freres du Saint-Eſprit de Magelle. Le Pape les prend ſous ſa protection, & ordonne que l'obſervance qui y eſt établie ſelon la regle de ſaint Benoît, y ſera gardée inviolablement à perpétuité. Il leur confirme la poſſeſſion de tous leurs biens, dont il fait le dénombrement, & leur donne pluſieurs privileges.

Election Pierre Mouron qui prit le nom de Celeſtin V.

Pierre de Mouron leur Inſtituteur étoit ſur une montagne haute & eſcarpée près de Sulmone, enfermé dans une petite cellule, lorſque les Cardinaux lui écrivirent pour le prier d'accepter le Pontificat. Il lui envoierent cinq députés qui monterent par un chemin très-rude, & arriverent enfin à la cellule du bon ermite, qui ne parloit que par une fenêtre grillée. Ce fut ainſi qu'il leur donna audience. A travers

cette grille ils virent un vieillard d'environ ſoixante & douze ans, pâle & deſſéché par les jeûnes & les auſtérités. Sa barbe étoit hériſſée, & ſes yeux enflés des larmes qu'il avoit répandues à cette ſurprenante nouvelle, dont il étoit encore tout effraié. Les députés ſe proſternerent devant Pierre de Mourron, qui ſe proſterna de ſon côté. L'Archevêque de Lyon l'un des députés lui apprit les circonſtances de ſon élection, & le conjura d'accepter, & de faire ceſſer les troubles dont l'Egliſe étoit agitée. Pierre répondit: Une ſi étonnante nouvelle me met dans un grand embarras. Il faut conſulter Dieu: Priez-le auſſi de votre côté.

Alors il prit par ſa fenêtre le Décret d'élection; & s'étant encore proſterné, il pria quelque temps. Il dit enſuite: J'accepte le Pontificat, & je conſens à l'élection: Je me ſoumets, craignant de réſiſter à la volonté de Dieu, & de laiſſer plus long-temps l'Egliſe dans le triſte état où elle ſe trouve. Auſſi-tôt les députés lui baiſerent les pieds & rendirent graces à Dieu. La nouvelle de cet événement s'étant répandue, on accourut de tous côtés voir le nouveau Pape. Il y vint des Evêques, des eccléſiaſtiques, des religieux, des Seigneurs: tous s'empreſſerent de voir Pierre de Mouron. Charles-Martel Roi titulaire de Hongrie vint à ce ſpectacle comme les autres, & ſon pere Charles le Boiteux Roi de Sicile, vint le lendemain trouver le nouveau Pape à l'Abbaïe du Saint-Eſprit, où il s'étoit rendu pendant la nuit.

Pierre de Mouron aiant renoncé dès ſa jeuneſſe à toutes les eſpérances du ſiécle, n'avoit étudié ni le Droit, ni les autres ſciences; & il avoit formé dans le même eſprit les moines de ſa nouvelle congrégation, qui étoient de

bonnes gens ruſtiques & ſans étude. Il ſe défioit des Cardinaux & de tout le Clergé ſéculier, & il ſe livra à des Juriſconſultes laïques, qui étoient habiles dans les affaires civiles, mais peu inſtruits des matieres eccléſiaſtiques, qui leur étoient nouvelles. Il écrivit aux Cardinaux à Perouſe, qu'il lui étoit impoſſible de les y aller trouver, & de faire un ſi grand voiage dans les chaleurs de l'été, lui qui étoit avancé en âge & accoutumé au froid des montagnes.

Il étoit environ à vingt lieues de Pérouſe. Il prioit donc les Cardinaux de venir juſques à la ville de l'Aquila, où il ſe rendit auſſi-tôt. Cette ville étoit encore peu habitée, n'aiant été fondée qu'environ quarante ans auparavant par l'Empereur Frideric II. Le Pape y entra monté ſur un âne, dont la bride étoit tenue à droite & à gauche par les deux Rois Charles le pere & le fils. Il reçut une lettre des Cardinaux, qui le prioient de venir les trouver; mais le Pape perſiſta à vouloir être ſacré à l'Aquila, & il prit le nom de Céleſtin. Quoiqu'il eût aſſez de diſcernement & de bon ſens, ſon défaut d'expérience le rendoit timide & plein d'incertitudes. Il parloit peu & toujours en Italien. Il fit peu de temps après ſon ſacre, une promotion de douze Cardinaux, ſept François & cinq Italiens. Il fit faire dans ſon Palais une petite cellule de bois, où il ſe retiroit de temps en temps pour méditer & prier avec plus de recueillement. La promotion qu'il venoit de faire déplut à la plûpart des Cardinaux. Ils étoient choqués qu'on leur donnât des confreres incomnus, comme étoient la plûpart des François, & ils étoient perſuadés qu'il ne l'avoit fait qu'à la perſuaſion du Roi Charles

Son ſa
Son c
&c.

de Sicile. Il eut encore pour ce Prince la complaisance d'aller s'établir a Naples, où Charles faisoit sa résidence. Il sembloit que ce bon Pape ne comprit pas qu'etant Evêque de Rome, il étoit obligé d'en prendre soin par lui-même.

Son déf. de conduite.

Etant encore à l'Aquila, il donna une Bulle en faveur de la nouvelle Congrégation de moines qu'il avoit formée, & il accumula en leur faveur toutes sortes de privileges, qui ont été depuis restraints par diverses Constitutions des Papes. C'est cette Congrégation qui a pris le nom de Célestins, à cause de son fondateur. Il vouloit y réduire tout l'Ordre de saint Benoît, & avoit fait quitter aux religieux du Mont-Cassin l'habit noir qu'il portoient, pour prendre celui de son nouvel Institut, qui étoit gris & d'une étoffe tres-grossiere. Mais cette espece de réforme ne dura pas plus que son Pontificat. Célestin avoit des intentions pures; mais la simplicité dans laquelle il avoit passé sa vie, le défaut d'expérience, la foiblesse de l'âge, lui firent commettre bien des fautes par les artifices de ses officiers & des autres auxquels il s'étoit livré. On trouvoit quelquefois les mêmes graces accordées à trois ou quatre personnes, & les Bulles scellées en blanc: on trouvoit aussi des bénéfices donnés avant qu'ils fussent vacans. Enfin les Cardinaux furent indignés de ce qu'il renouvella l'ordonnance du Conclave, publiée vingt ans auparavant par Grégoire X. On trouvoit l'église & la ville de Rome en danger sous un tel gouvernement, & on lui insinua qu'il devoit renoncer à sa dignité, & qu'il ne pouvoit demeurer Pape en sûreté de conscience.

Celestin fut touché de ce conseil: il s'enfer-

ma dans ſa cellule ; & conſidérant combien il étoit déchu de la perfection dont il croioit approcher auparavant, il diſoit en verſant des larmes: On dit que j'ai tout pouvoir en ce monde ſur les ames : pourquoi ne puis-je donc pas aſſurer le ſalut de la mienne ? Dieu ne m'a-t-il élevé que pour me précipiter ? Je vois les Cardinaux diviſés contre moi de tous côtés: Ne vaut-il pas mieux rompre mes liens, & laiſſer le S. Siége à quelqu'un qui ait l'eſprit de gouvernement ? Il étoit ſeulement en peine de ſçavoir, s'il lui étoit permis de quitter ſa place pour retourner en ſolitude. Dans ce doute il eut recours à un petit livre qu'il conſultoit dans ſon déſert, pour ſuppléer à la ſcience qui lui manquoit, & qui contenoit en abrégé les maximes du Droit. Ce livre le confirma dans la réſolution de quitter, de même que le conſeil de quelques perſonnes auſquelles il s'adreſſa. Les moines de ſa nouvelle Congrégation qui étoient toujours auprès de lui, aiant ſçu qu'il vouloit renoncer au Pontificat, firent tous leurs efforts pour le détourner de cette réſolution.

Celeſtin ſe demet Pontificat

Mais il aſſembla les Cardinaux, & leur repréſenta comment il avoit paſſé ſa vie dans le repos & la pauvreté, & les douceurs qu'il avoit goutées dans la retraite. Il ajouta enſuite avec larmes: Mon âge, mes manieres, la groſſiéreté de mon langage, mon peu d'eſprit, le défaut de prudence & d'expérience, me font craindre le danger auquel je ſuis expoſé ſur le S. Siége. C'eſt pourquoi je vous prie de me dire s'il ne ſera pas utile à l'Egliſe, que je renonce à un métier que je ne ſçais pas. Les Cardinaux après y avoir bien penſé, lui conſeillerent d'éprouver encore pendant quelque temps,

en évitant les mauvais conſeils qui nuiſoient aux affaires & à ſa réputation. Ils lui conſeillerent en même-temps d'ordonner des prieres publiques & des proceſſions, pour demander à Dieu qu'il fît connoître ce qui ſeroit le plus utile à ſon Egliſe. On fit donc une proceſſion depuis la grande égliſe de Naples juſqu'au château du Roi Charles. Tout le monde le ſupplia à haute voix de ne point renoncer à ſa dignité; mais quelques jours après, il tint un Conſiſtoire, où étant aſſis avec les Cardinaux, revêtu de la chape d'écarlate & des autres ornemens de Pape, il tira un papier fermé, & après avoir défendu aux Cardinaux de l'interrompre, il l'ouvrit & le lut. Voici ce qu'il contenoit: Moi Celeſtin Pape, cinquiéme du nom, pour cauſes légitimes, d'humilité, de deſir d'une meilleure vie, de la crainte de bleſſer ma conſcience, de la foibleſſe de mon corps, du défaut de ſcience, & de la malignité du peuple; & pour retrouver le repos & la conſolation de ma vie paſſée, je quitte volontairement & librement la Papauté, & je renonce expreſſément à cette charge & à cette dignité: donnant dès-à-préſent au ſacré Collége des Cardinaux, la pleine & libre faculté d'élire canoniquement un Paſteur à l'Egliſe Univerſelle.

A cette lettre les Cardinaux ne purent retenir leurs ſoupirs & leurs larmes, & Matthieu Roſſi le plus ancien diacre, par ordre de tous, dit à Celeſtin: Saint Pere, s'il n'eſt pas poſſible de vous faire changer de réſolution, faites une Conſtitution, qui porte expreſſément que tout Pape peut renoncer à ſa dignité, & que le College des Cardinaux peut accepter ſa démiſſion. Celeſtin l'accorda: Roſſi dicta la

Conſtitution, & elle fut depuis inſérée au ſexte des Décrétales. Alors Celeſtin ſortit du Conſiſtoire ; & les Cardinaux, après en avoir délibéré, admirerent ſa réſignation ; & l'aiant fait rentrer, l'exhorterent à demeurer tranquille & à prier pour le peuple qu'il laiſſoit ſans Paſteur. Mais l'état où ils le virent, leur fit de nouveau répandre des larmes ; car il avoit quitté toutes les marques de ſa dignité, & avoit repris l'habit de ſimple moine. Il avoit tenu le S. Siége cinq mois depuis ſon élection, & depuis ſon ſacre trois mois & demi.

Les Cardinaux élurent enſuite à la pluralité des voix le Cardinal Benoît Caïetan, qui prit le nom de Boniface VIII. Il étoit né à Anagni, & s'étoit appliqué dès ſa jeuneſſe à l'étude du Droit civil & canonique. Il fut chanoine de Paris & de Lyon, & exerça à Rome la fonction de Notaire du Pape. Il commença ſon Pontificat par la révocation des graces accordées par Celeſtin, de la ſimplicité duquel on avoit abuſé. Enſuite il ſe mit en chemin pour aller à Rome, malgré la rigueur de la ſaiſon : car c'étoit au commencement de Janvier 1295. Il fut ſacré ſolemnellement, & enſuite couronné à la porte de l'égliſe de ſaint Piérre, de la couronne que l'on croioit alors avoir été donnée à ſaint Silveſtre par Conſtantin. Enſuite le Pape alla à cheval à ſaint Jean de Latran, accompagné des Rois de Sicile & de Hongrie, qui tenoient chacun la bride de ſon cheval, l'un à droite & l'autre à gauche. Les mêmes Princes le ſervirent à table au feſtin ſolemnel, aiant la couronne ſur la tête. Boniface avant ſon ſacre fit ſerment ſur l'autel de ſaint Pierre, de conſerver la

Boniface VIII.

foi & la diſcipline de l'Egliſe, & particuliérement de défendre les huit Conciles généraux.

Cependant Boniface veilloit avec une attention particuliere ſur la conduite de Pierre de Mouron ſon prédéceſſeur, craignant qu'on n'abusât de ſa ſimplicité, pour lui perſuader de reprendre la dignité qu'il avoit quittée, ou qu'on ne le reconnût Pape malgré lui. Boniface voulut donc le mener avec lui à Rome. Il l'avoit envoié devant avec quelques perſonnes pour l'accompagner & l'obſerver. Mais il apprit enſuite avec étonnement, que Pierre de Mouron s'étoit échappé pendant la nuit. Il fit courir après lui, & on le trouva quoiqu'il ſe fût déguiſé. En l'arrêtant, on le traita avec beaucoup de reſpect; car le peuple le regardoit comme un ſaint, coupoit des morceaux de ſon habit, & arrachoit même le poil de ſon âne comme ſi c'eût été des reliques. Le Pape Boniface le reçut avec beaucoup d'honnêteté, & le fit convenir de demeurer au château de Fumone en Campanie. Mais bientôt après il le fit enfermer dans une tour très-forte de ce château, & donna ordre qu'il fût gardé jour & nuit par ſix chevaliers & trente ſoldats. On lui fourniſſoit abondamment les choſes néceſſaires, dont il uſoit très-ſobrement, gardant ſon ancienne abſtinence; mais on ne le laiſſoit voir à perſonne. Il demanda deux freres de ſon Ordre pour célébrer avec eux l'Office divin; & on les lui accorda: mais ils ne pouvoient ſouffrir plus long-temps cette priſon qui étoit très-étroite: on les en tiroit malades, & d'autres leur ſuccédoient.

Il ſouffroit toutes les incommodités de ſa priſon & les mauvais traitemens de ſes gardes,

e de Cé-
n & ſa
n.

a mort.

des autres places qui appartenoient à cette puiſſante famille, il fit prêcher la Croiſade contre eux, avec la même indulgence que pour la Terre-ſainte. Le Pape aſſembla ainſi une armée, & força les Colonnes de traiter d'accommodement. Ils vinrent ſe jetter à ſes pieds, & lui demanderent miſéricorde. Il leur pardonna & leva l'excommunication : mais il voulut qu'ils lui rendiſſent la ville de Paleſtrine ; & quand il en fut le maître, il la fit abattre & ruiner entierement. Cette deſtruction de Paleſtrine ſe fit contre le traité qu'il avoit fait avec les Colonnes, qui ſe voiant trompés, ſe révolterent de nouveau. Le Pape ſon côté recommença à les excommunier & à procéder contre eux : c'eſt pourquoi craignant pour leur vie ou leur liberté, ils quitterent le voiſinage de Rome, & ſe retirerent les uns en Sicile, les autres en France, ou en d'autres lieux, ſe cachant & changeant ſouvent de demeure, principalement les deux Cardinaux ; & ils demeurerent ainſi en éxil tant que Boniface vécut.

Inſtitution Jubilé au mmence- nt de cha- ſiécle.

L'an 1299. il ſe répandit un bruit à Rome que l'année ſuivante 1300. tous les Romains qui viſiteroient l'égliſe de ſaint Pierre, gagneroient une indulgence pléniere de tous leurs péchés, & que chaque centiéme année avoit ce privilége. Le Pape Boniface VIII. fit examiner ſi cette prétention étoit fondée ; mais on ne trouva rien de clair pour l'autoriſer. Le premier jour de Janvier ſe paſſa preſque entier ſans qu'on vît rien d'extraordinaire : mais le ſoir, juſques à minuit, il ſe fit à ſaint Pierre un concours prodigieux de peuple, qui s'empreſſoit d'y venir, comme ſi l'indulgence devoit finir avec cette journée. Ce concours dura près de deux mois : les uns diſant que le

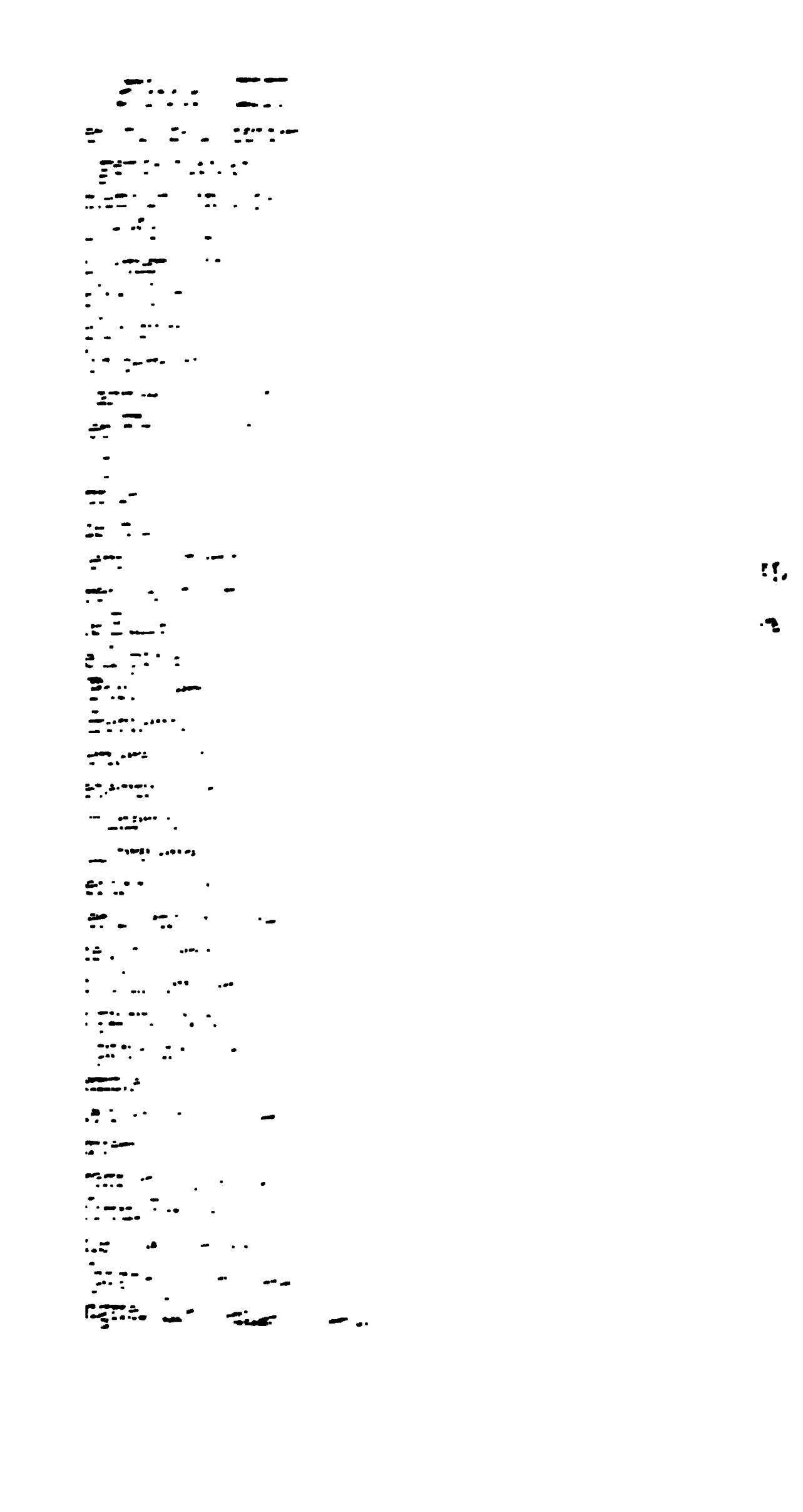

dix ans y venoient, & les infirmes s'y faiſoient porter. On remarqua entre autres un Savoiard âgé de plus de cent ans, que ſes parens portoient, & qui prétendoit ſe ſouvenir d'avoir aſſiſté à la cérémonie de l'autre centiéme année. L'hiſtorien Florentin Jean Villani dit que la plus grande merveille qu'on ait jamais vue, fut que pendant toute l'année, il y eut continuellement à Rome deux cens mille pelerins, ſans compter ceux qui étoient en chemin. Il ajoute que leurs offrandes procurerent à l'égliſe un tréſor conſidérable, & que les Romains s'enrichirent tous par le débit de leurs denrées.

Nous aurons occaſion de parler encore du Pape Boniface VIII. dans l'hiſtoire du quatorziéme ſiécle.

ARTICLE VI.

Egliſe d'Allemagne.

Egliſe d'Allemagne.

A La fin du douziéme ſiécle, l'Allemagne étoit diviſée entre les deux Princes qui prétendoient à l'Empire, Philippe de Suaube & Otton de Saxe. Le Pape Innocent III. ſe déclara l'an 1200. en faveur d'Otton. Il écrivit ſur ce ſujet pluſieurs lettres fort remarquables. Dans une réponſe qu'il donna en plein Conſiſtoire aux Ambaſſadeurs de Philippe, il entreprit de montrer l'excellence du Sacerdoce au-deſſus de la Roiauté, par pluſieurs autorités de l'Ecriture, mais ſans diſtinguer la Puiſſance temporelle de la ſpirituelle. Au contraire il attribue au Sacerdoce la Puiſſance temporelle

Lettres du Pape Innocent III. au ſujet de l'élection de Philippe de Suaube.

temporelle en diſant : Chaque Roi a ſon Roiaume ; mais Pierre a la prééminence ſur tous, étant le Vicaire de celui à qui appartient tout le monde & ceux qui l'habitent. Dans le peuple de Dieu le Sacerdoce a été établi par l'ordonnance divine, mais la Roiauté a été extorquée par les hommes. Il conclut en diſant que dans la queſtion préſente, on auroit dû d'abord recourir au S. Siége, auquel cette affaire appartient principalement & finalement : principalement, parce qu'il a transféré l'Empire d'Orient en Occident ; finalement, parce qu'il donne la Couronne Impériale. On voit ici la ſuite des nouvelles maximes de Grégoire VII.

Innocent III. ſe déclare pour Otton de Saxe.

Le Pape dit dans la réponſe déciſive qu'il donna, qu'il y a trois Rois élus ; le jeune Fridéric, Philippe, & Otton. Il éxamine le droit de chacun en ſuivant la méthode des ſcholaſtiques : mais la ſubſtance de ſon diſcours eſt, que l'élection de Fridéric eſt nulle par l'incapacité de la perſonne ; c'étoit un enfant de deux ans, & qui n'étoit point encore baptiſé. Philippe de Suaube a été élu par le plus grand nombre des Princes de l'Empire ; mais ſon élection eſt nulle, dit le Pape, parce qu'il étoit excommunié. D'ailleurs, ajoute-t-il, ce ſeroit armer contre l'Egliſe cette famille de Suaube accoutumée à la perſécuter. Il décide donc en faveur d'Otton de Saxe, & dit qu'il faut le reconnoître pour Roi, & l'appeller à la Couronne Impériale. Le Pape écrivit quelques mois après à Otton une lettre qu'il conclut ainſi : Par l'autorité que le Dieu Tout-puiſſant nous a donnée dans la perſonne de ſaint Pierre, nous vous recevons pour Roi, & nous ordonnons que déſormais on vous en rende tous les honneurs.

En même-temps le Pape envoia en Allemagne un Légat, qui déclara publiquement Otton Roi des Romains, excommuniant tous ceux qui refuſeroient de le reconnoître. Ce Légat ſe nommoit Guiparé, étoit François de nation, avoit été Abbé de Ciſteaux, & étoit alors Cardinal Evêque de Paleſtrine. Ce fut à Cologne qu'il déclara Otton Roi des Romains. Pendant ſon ſéjour en cette ville, il ordonna que quand on leve la ſainte Hoſtie à la Meſſe, on ſonneroit une clochette pour avertir tout le peuple de ſe proſterner juſqu'après la conſécration du calice. Il ordonna encore que quand on porteroit le ſaint Viatique aux malades, quelqu'un marcheroit devant le prêtre, & ſonneroit une clochette pour avertir le peuple d'adorer Jeſus-Chriſt dans les rues & dans les maiſons. De-là ſont venues ces deux pieuſes coutumes. Le même Légat étant à Liége, fit un reglement pour obliger les chanoines à réſider, à aſſiſter aſſidûment à l'office, à manger au réfectoire, & à ne jamais coucher hors du dortoir ſans la permiſſion du Doïen.

aintes des gneurs & Evêques llemagne tre le Pa-

Les Princes du parti de Philippe de Suaube écrivirent au Pape une lettre, qui porte le nom des deux Archevêques de Magdebourg & de Brême, de onze Evêques, de trois Abbés, du Roi de Bohême, & de deux autres Seigneurs. Nous ne pouvons comprendre, diſent-ils, que le renverſement de la juſtice vienne de Rome, où par inſtitution divine eſt le chef de la Religion. Il eſt incroiable que l'Evêque de Paleſtrine, qui ſe dit votre Légat, ait agi par votre ordre, & du conſentement des Cardinaux, en ce qui regarde l'élection du Roi des Romains. En effet, qui a jamais ouï par-

ler d'une pareille audace? Où avez-vous lu que vos prédéceſſeurs ſe ſoient mêlés de l'élection des Rois des Romains, ſoit comme Electeurs, ſoit comme juges de la validité de l'élection? Jeſus-Chriſt a diſtingué les fonctions des deux Puiſſances; enſorte que celui qui eſt au ſervice de Dieu, ne s'engage point dans les affaires temporelles; & que celui qui eſt chargé de ces affaires, ne préſide point aux choſes divines. Nous vous déclarons que nous avons donné nos ſuffrages au Seigneur Philippe pour l'élire Roi des Romains, après avoir fait promettre qu'il ſe rendra agréable à Dieu & à vous par ſon reſpect filial & ſa protection.

Le Pape Innocent répondit aux Princes d'Allemagne par une grande lettre, dont voici les principaux traits: Nous reconnoiſſons que vous avez droit d'élire Roi celui qui doit être Empereur: mais ce droit vous eſt venu du S. Siége, qui a transféré l'Empire Romain des Grecs aux Germains dans la perſonne de Charlemagne. Les Princes Electeurs doivent reconnoître que nous avons droit d'examiner la perſonne de celui qui eſt élu pour Roi, puiſque c'eſt nous qui le ſacrons & couronnons Empereur. Car c'eſt une regle générale, que l'éxamen de la perſonne appartienne à celui qui lui impoſe les mains. Ici le Pape ſemble confondre l'impoſition des mains Sacramentelle, eſſentielle au Sacerdoce, avec le ſacre des Rois, qui n'eſt qu'une ſimple cérémonie introduite par le Roi Pepin au milieu du huitiéme ſiécle, & dont le pouvoir des Souverains eſt abſolument indépendant. Le Pape Innocent termine ſa lettre en exhortant à abandonner le Duc de Suaube, & à reconnoître le Roi

Réponſe du Pape.

Otton. Le Roi de France Philippe-Auguſte ſe plaignit auſſi de la protection que le Pape donnoit à Otton, qui avoit toujours été ennemi de la France lui & toute ſa famille. Le Pape dans ſa réponſe s'efforça de juſtifier ſa conduite, & exhorta le Roi à faire alliance avec Otton.

ites funede cette ſion.

Malgré les efforts du Pape Innocent III. Philippe de Suaube l'emportoit ſur Otton. Il attira à ſon parti Adolphe Archevêque de Cologne, par qui Otton avoit été couronné. Il tint une aſſemblée générale à Aix-la-Chapelle le jour de l'Epiphanie 1205. & pour montrer qu'il laiſſoit aux Princes de l'Empire la liberté de l'élection, il ôta ſa couronne; mais ils l'élurent de nouveau Roi des Romains, & l'Archevêque de Cologne le ſacra avec la Reine Marie ſon épouſe. Dès que le Pape eut appris cette nouvelle, il fit dénoncer Adolphe excommunié. L'Archevêque de Maïence & l'Evêque de Cambrai furent chargés de cette commiſſion, & s'en acquitterent en préſence de tout le Clergé & du peuple, dans l'égliſe Métropolitaine de S. Pierre de Cologne. Les commiſſaires du Pape dépoſerent enſuite Adolphe de l'Epiſcopat, en préſence du Roi Otton, de pluſieurs Seigneurs, du Clergé & du peuple dans l'égliſe de Cologne, & en même-temps ils firent élire un autre Archevêque. Ce fut Brunon Prevôt de Bonn. Cette élection excita une guerre violente en pluſieurs endroits du Diocèſe entre les deux Archevêques & leurs partiſans. Ce n'étoit que pillages & incendies. Le Roi Philippe de Suaube vint avec une grande armée attaquer la ville de Cologne. N'aiant pu la prendre, il ſe retira, & aſſiégea Nuis, qu'il prit par compoſition pour Adolphe. Le Pape fit pu-

blier à Cologne des lettres d'excommunication contre les uſurpateurs des biens eccléſiaſtiques. Mais ils n'en furent que plus irrités contre le Clergé, dont ils pillerent les terres & ſaiſirent pendant deux ans tous les revenus. L'on fut réduit à vendre le tréſor & l'argenterie des égliſes.

L'an 1206. le Roi Philippe fit des courſes dans tout le Diocèſe de Cologne, qui ſe ſoumit à lui. Otton de Saxe lui livra bataille, accompagné de Brunon qui venoit d'être ſacré Archevêque ; mais il fut battu & réduit à s'enfuir, & l'Archevêque Brunon pris & préſenté au Roi Philippe, qui le fit charger de chaînes & l'emmena avec lui. La ville de Cologne ſe rendit à Philippe, & Otton s'étant embarqué paſſa en Angleterre auprès du Roi Jean ſon oncle. Quelque temps après il retourna en Allemagne, où les Légats du Pape travaillerent à faire la paix entre lui & Philippe. La négociation étoit fort avancée, lorſque Philippe fut tué dans ſon lit par le Comte Palatin de Baviere. Alors Otton de Saxe n'aiant plus de compétiteur, fut reconnu de tout le monde pour Roi des Romains dans une diéte, ou aſſemblée des Seigneurs de l'Empire, qui ſe tint à Francfort la même année 1208. & qui fut la plus nombreuſe qu'on eût vue depuis long-temps. Il ſongea enſuite à ſe faire couronner Empereur, & envoia des députés au Pape, pour traiter avec lui des conditions de ſon couronnnement. Après que l'on fut convenu de tout, Otton vint à Rome où il fut ſacré & couronné par le Pape, après avoir promis avec ſerment d'être le défenſeur des égliſes, & principalement du patrimoine de ſaint Pierre. Il y eut en cette occaſion une querelle

Mort de Philippe de Souabe.

Otton couronné Empereur.

fort vive entre les Allemans & les Romains : on en vint aux mains, plusieurs Allemans furent tués, & l'Empereur prétendit avoir perdu onze cens chevaux.

Le Pape entreprend de déposer l'Empereur Otton.

En même-temps les Magistrats des villes d'Italie firent entendre à l'Empereur, qu'on avoit usé de surprise quand on lui avoit fait promettre de rendre les terres de la Comtesse Mathilde, & que le Pape Grégoire VII. & ses successeurs avoient abusé de la foiblesse & du grand âge de cette Princesse, pour se faire donner ses domaines. Ainsi Otton refusa de les rendre, comme il l'avoit promis, & attaqua les terres du Roi de Sicile, prétendant que la Pouille appartenoit à l'Empire. Le Pape Innocent III. le fit avertir de tenir sa parole ; mais ses avertissemens furent inutiles. Les affaires s'aigrirent à un tel point, que le Pape excommunia l'Empereur dès l'année 1210. Comme Otton n'en étoit que plus animé contre le Pape, & arrêtoit ceux qui vouloient aller à Rome pour quelque affaire que ce fût, le Pape déclara tous ses sujets absous du serment de fidélité, défendant sous peine d'excommunication de le reconnoître pour Empereur. Tel fut le fruit de tant de mouvemens, que le Pape s'étoit donnés pendant dix ans pour faire arriver ce Prince à l'Empire. Otton ne se contentant pas d'être Empereur, vouloit encore ôter le Roiaume de Sicile au jeune Frideric fils de l'Empereur Henri VI. Le Pape voulant s'opposer efficacement aux desseins de l'Empereur, fit solliciter les Seigneurs d'Allemagne de l'abandonner, & d'élire Empereur Friderie Roi de Sicile. Sigefroi Archevêque de Maience & Légat du Pape excommunia de nouveau l'Empereur Otton, & envoia des lettres à tous

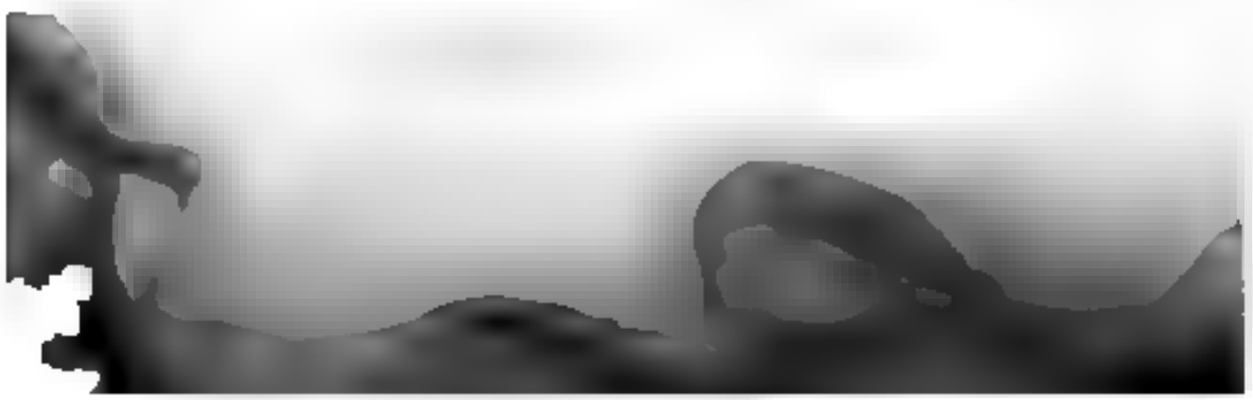

les Evêques, leur ordonnant d'en faire autant. C'eſt ce qui engagea le frere de l'Empereur, le Duc de Brabant & d'autres Seigneurs, à brûler & à piller tout le plat païs du Diocèſe de Maience.

Le Duc de Brabant irrité d'ailleurs contre l'Evêque de Liége, prit le même prétexte pour piller la ville. De concert avec l'Empereur Otton il vint à Liége avec des troupes, & déclara que ſi le Clergé & le peuple ne prêtoient ſerment de fidélité à ce Prince, il abandonneroit la ville au pillage. L'Evêque aiant refuſé de reconnoître Otton, ſous prétexte que le Pape l'avoit excommunié, les Brabançons entrerent dans la ville le jour de l'Aſcenſion troiſiéme de Mai 1212. Ils briſerent le tréſor de la Cathédrale, prirent les vaſes ſacrés, profanerent les hoſties & les ſaintes huiles, dépouillerent les prêtres, les femmes & les enfans réfugiés dans l'égliſe, qui demeura interdite plus d'un an. Le Duc vouloit brûler la ville, mais il ſe contenta du ſerment qu'il éxigea des Chanoines & des bourgeois pour l'Empereur Otton. L'Evêque de Liége excommunia enſuite dans un Synode le Duc de Brabant & ſes complices: mais des Abbés ſujets de ce Prince, dirent à l'Evêque, qu'il falloit, pour le réduire, d'autres armes que des cierges qu'on éteignoit en cette cérémonie. L'Evêque aſſembla donc des troupes, & il gagna une bataille ſur le Duc de Brabant, qui fut obligé de venir à Liége ſe jetter aux pieds de l'Evêque pour obtenir l'abſolution, & relever de ſes propres mains les Reliques qui avoient été miſes à terre pendant l'interdit de l'égliſe.

Suites fu
ſtes de cet
entrepriſe
Pape.
Fin de l'E
pereur Otto

L'Empereur Otton apprit vers le même

temps que les Allemans s'étoient révoltés cõtre lui, & avoient élu pour Empereur, Frideric Roi de Sicile, à qui ils avoient envoié des députés. Quand il eut appris ces triſtes nouvelles, il quitta l'Italie & repaſſa en Allemagne. Frideric s'y rendit auſſi, paſſa enſuite à Rome, où il fut très-bien reçu par le Pape, qui avoit procuré ſon élection. Il retourna auſſi-tôt en Allemagne, où Otton vint avec des troupes pour s'oppoſer à ſon progrès. Mais Otton ſe trouvant le plus foible, retourna en Saxe, où il mourut l'an 1218. Pour témoigner combien il ſe repentoit de ſes péchés, il obligeoit ſes ſerviteurs de lui mettre les pieds ſur la gorge; & pendant ſa maladie, qui fut longue, il ſe faiſoit donner tous les jours la diſcipline. Il reçut l'abſolution de l'Evêque d'Hildesheim, & le Pape Honorius la confirma.

Frideric couronné Empereur.

Le Pape Grégoire IX. l'excommunie.

Frideric n'aiant plus de compétiteurs, allà à Rome pour recevoir la Couronne Impériale. Il la reçut du Pape Honorius III. & renouvella publiquement le vœu qu'il avoit déja fait d'aller à la Terre-ſainte: mais il différa toujours de l'accomplir ſous différens prétextes. Grégoire IX. ſucceſſeur immédiat d'Honorius III. l'excommunia, croiant que toutes les raiſons que ce Prince alléguoit pour différer ſon voiage, n'avoient aucune ſolidité; & il le menaça en même-temps de le dépoſer de l'Empire. Frideric écrivit auſſi-tôt à tous les Rois & à tous les Princes Chrétiens, ſoutenant que ſes excuſes n'étoient point frivoles, comme le Pape le prétendoit fauſſement; mais qu'il avoit été retenu par une maladie très-ſérieuſe, & qui étoit de notoriété publique: ajoûtant qu'auſſi-tôt qu'il auroit recouvré la ſanté,

il accompliroit ſon vœu d'une maniere convenable à la dignité Impériale.

Voici comme il parloit dans ſa lettre au Roi d'Angleterre : L'égliſe Romaine brûle d'une telle avarice, que les biens eccléſiaſtiques ne lui ſuffiſant plus, elle ne rougit pas de dépouiller les Princes ſouverains, & de ſe les rendre tributaires. Vous en avez un éxemple bien ſenſible en votre pere le Roi Jean. Vous avez celui du Comte de Toulouſe, & de tant d'autres Princes, dont elle tient les terres en interdit, juſqu'à ce qu'elle les réduiſe à une pareille ſervitude. Je ne parle point des ſimonies, des éxactions inouïes qu'elle éxerce ſur le Clergé, des uſures manifeſtes ou palliées, dont elle infecte tout le monde. Cependant ces ſangſues inſatiables tiennent des diſcours tout de miel, diſant que la Cour de Rome eſt l'Egliſe notre mere, au lieu que c'eſt une marâtre & la ſource de tous les maux. On la connoît par ſes fruits : elle envoie de tous côtés des Légats avec pouvoir de punir, de ſuſpendre, d'excommunier ; non pour annoncer la parole de Dieu, mais pour amaſſer de l'argent & moiſſonner ce qu'ils n'ont pas ſemé. Ils pillent ainſi les égliſes, les monaſteres & les autres lieux de piété, que nos peres ont fondés pour la nourriture des pélerins & des pauvres. Ces Romains ſans nobleſſe & ans courage, enflés de leur littérature, aſpirent aux Roiaumes & aux Empires. L'Egliſe a été fondée ſur la pauvreté & la ſimplicité, & perſonne ne peut poſer d'autre fondement que celui que Jeſus-Chriſt y a mis.

Lettre l'Empere Frideric tous les P ces Chrét contre la Cour de me. *Fleuri liv.* n. 38.

Le Pape Grégoire renouvella le Jeudi-Saint de l'an 1228 l'excommunication de l'Empereur. Dans une lettre qu'il écrivit à tous les

Suite division tre le P Grégoir

L'Empereur Frideric.

Evêques de Pouille, il dit : Si Frideric continue de mépriser l'excommunication, nous absoudrons de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, parce que suivant le Décret du Pape Urbain II on n'est point obligé de garder la foi que l'on a jurée à un Prince Chrétien, quand il mépriſe les commandemens de Dieu. Nous n'avons point vu ailleurs ce Décret d'Urbain II. L'Empereur Frideric ne fit aucun cas des excommunications du Pape. Il se disposa à faire le voiage d'Outremer, quoique Grégoire IX. lui eût défendu de partir avant que de s'être fait absoudre des censures prononcées contre lui. Mais avant que de s'embarquer, il écrivit au Pape, qu'il avoit laissé plein pouvoir à Rainald Duc de Spolete, de traiter de la paix avec lui. Le Pape aiant refusé de traiter avec Rainald, celui-ci commença à attaquer le patrimoine de saint Pierre, aiant dans ses troupes des Sarrasins de Sicile, sujets de l'Empereur son maître ; & dans cette guerre il y eut des prêtres & d'autres clercs, pris, mutilés, aveuglés & pendus. Rainald attaqua ensuite la Marche d'Ancone & le Duché de Spolete, & ses troupes y commirent encore de grands excès de cruauté. Le Pape employa d'abord l'excommunication contre Rainald & ses gens : mais voiant qu'on s'en mocquoit, il eut recours au glaive matériel.

Il envoia donc contre Rainald de la cavalerie & de l'infanterie, sous la conduite de Jean de Brienne Roi de Jérusalem, & lui associa le Cardinal Jean Colonne. Ces troupes se nommoient l'armée de l'Eglise, quoiqu'elles n'eussent pour objet que de défendre les biens temporels de l'église de Rome, & elles prétendoient servir la Religion comme des Croisés,

mais au lieu de croix, ils portoient des clefs ſur leurs habits. Le Pape voulant faire enſuite diverſion, aſſembla une autre armée, & l'envoia attaquer les terres de l'Empereur. Cette armée du Pape brûla les villages, enleva les beſtiaux, fit des priſonniers, qu'on obligeoit par les tourmens à ſe racheter à grand prix. Le Gouverneur de Sicile en écrivant à l'Empereur tous ces malheurs, ajoûtoit : Le Clergé de l'Empire ne comprend pas en quelle conſcience un Pape peut tenir cette conduite, & faire la guerre à des Chrétiens, ſur-tout en conſidérant, que quand ſaint Pierre voulut frapper du glaive matériel, notre Seigneur lui dit de le remettre dans le fourreau, & que quiconque frapperoit de l'épée, périroit par l'épée. On ne conçoit point encore comment celui qui excommunie preſque tous les jours les voleurs, les incendiaires & ceux qui tourmentent les Chrétiens, peut autoriſer ces violences.

Traité de Frideric Sultan d'Egypte.

L'Empereur Frideric étant arrivé en Paleſtine, deux freres Mineurs apporterent au Patriarche de Jéruſalem des lettres du Pape, qui ordonnoit de dénoncer l'Empereur excommunié & parjure. Il défendoit auſſi qu'on lui obéît & qu'on eût aucun égard pour lui. L'Empereur aiant appris que le Sultan d'Egypte étoit campé près de Gaza, envoia deux Seigneurs avec des préſens, & lui fit dire que s'il vouloit rendre Jéruſalem, il ſeroit inutile de faire la guerre. Le Sultan bien informé de la diviſion qui étoit entre les Chrétiens, lui répondit, que les Muſulmans ne pouvoient pas céder aiſément Jéruſalem, à cauſe du reſpect qu'ils avoient pour le temple, où ils venoient de toutes parts avec autant de dévotion que les Chré-

tiens au Sépulcre de Jeſus-Chriſt. Ce que l'on appelloit alors le temple de Jéruſalem, étoit la moſquée bâtie à la même place, depuis que le Caliſe Omar eut pris Jéruſalem en 636. Cette moſquée fut changée en égliſe à la conquéte de Godefroi de Bouillon, & on faiſoit croire aux pélerins que c'étoit le Temple de Salomon reb ti par les Chrétiens après avoir été ruiné par les Romains. C'étoit l'égliſe patriarchale : mais Saladin aiant pris Jéruſalem la rétablit en moſquée.

Après une négociation très-ſecrete, l'Empereur fit un traité avec le Sultan. Jéruſalem devoit être livrée à l'Empereur, à condition qu'il ne toucheroit point à l'enceinte où étoit la moſquée des Muſulmans, qui y viendroient librement faire leurs prieres. Par ce traité le Sultan rendoit aux Chrétiens Béthléem, à condition qu'on n'empêcheroit aucun Muſulman d'y aller en pélerinage. Le Patriarche de Jéruſalem, les Templiers & les Hoſpitaliers, ne voulurent prendre aucune part à ce traité. Le Patriarche alla même juſqu'à défendre de célébrer l'Office divin à Jéruſalem. Il refuſa auſſi à tous les pélerins la permiſſion d'y entrer & de viſiter le ſaint Sépulcre, & écrivit deux lettres très-vives contre l'Empereur. Ce Prince, après avoir fait ſon entrée à Jéruſalem & avoir viſité l'égliſe du ſaint Sépulcre, ſe hâta de partir pour l'Allemagne, ſçachant que le Pape lui faiſoit la guerre avec ſuccès. Il n'étoit pas même en ſûreté en Paleſtine ; car Matthieu Paris dit que les Templiers & les Hoſpitaliers voiant le Pape déclaré ſi hautement contre l'Empereur, écrivirent au Sultan d'Egypte, que l'Empereur avoit réſolu d'aller à pied & avec peu de gens au fleuve du Jour-

dain, & qu'ainſi le Sultan pourroit le prendre ou le tuer. Le Sultan aiant reçu la lettre dont il connoiſſoit le ſceau, déteſta la perfidie des Chrétiens, & particuliérement de ces religieux; & de l'avis de ſon Conſeil, il envoia la lettre à l'Empereur, qui avoit été déja averti de la trahiſon ſans avoir voulu la croire. Elle fut la ſource de ſa haine contre ces deux Ordres militaires. On chargeoit plus les Templiers de cette trahiſon que les Hoſpitaliers.

L'armée du Pape avoit conquis un grand nombre de places dans toutes les Provinces d'Italie qui dépendoient du Roiaume de Sicile. Mais l'Empereur à ſon retour recouvra en peu de temps tout ce qu'il avoit perdu. Le Pape en étant outré de douleur, éxécuta la menace qu'il avoit faite, de dégager les ſujets de Frideric de leur ſerment de fidélité. L'Empereur envoia faire au Pape des propoſitions de paix, & fit venir en Italie pluſieurs Seigneurs d'Allemagne pour être arbitres de ſes différens avec le Pape. La paix ſe fit l'an 1230. L'Empereur alla trouver Grégoire IX. à Anagni. Lorſqu'il fut devant lui, il ôta ſon manteau, ſe mit à ſes pieds, & reçut le baiſer de paix. Ils mangerent enſemble à une même table, & eurent après le repas une longue converſation particuliere. Cette paix qui ne fut jamais bien affermie, fut rompue huit ans après.

Paix et
le Pape G
goire IX.
l'Empere

Henri ou Hents, fils naturel de l'Empereur Frideric, paſſa en Sardaigne en 1228. & épouſa Adelaſie veuve d'Ubalde, & Dame de la moitié ſeptentrionale de l'Iſle. Elle en avoit prêté ſerment de fidélité avec ſon mari au Pape Grégoire IX. qui prétendoit que toute la Sardaigne lui appartenoit, comme toutes les iſles de la mer. Au contraire, l'Empereur ſoute-

Rupture
la paix.

noit que l'Iſle de Sardaigne avoit autrefois appartenu à l'Empire, & qu'il avoit fait ſerment de retirer tout ce qui en avoit été démembré. Il envoia donc ſon fils Hents, qui s'empara de la plus grande partie de l'Iſle, & en fut déclaré Roi. Le Pape en fut très-irrité: & il fit à l'Empereur pluſieurs monitions dans les formes, en ſorte que Frideric vit bien qu'il vouloit le pouſſer à bout. Pour le prévenir, il écrivit ainſi aux Cardinaux: Puiſque vous êtes les ſucceſſeurs des Apôtres & les lumieres de l'Egliſe, qui entrez dans tous les Conſeils de Pape, il eſt étonnant que vous n'empêchiez point qu'il s'emporte juſqu'à vouloir tirer le glaive ſpirituel contre l'Empereur Romain & le protecteur de l'Egliſe. Nous vous prions de retenir ces mouvemens du Pape, qui viennent plus de paſſion que de juſtice, afin de prévenir les ſcandales qui en ſeroient les ſuites.

Le Pape excommunie l'Empereur abſout ſes ſujets du ſerment de fidélité.

Cette Lettre ne produiſit aucun effet. Le Pape Grégoire IX. publia ſolemnellement à Rome le Dimanche des Rameaux & le Jeudi-Saint 1239. l'excommunication contre Frideric, déclara ſes ſujets abſous du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient fait, & leur défendit étroitement de l'obſerver. L'Empereur aiant appris cette nouvelle en fut tranſporté de colere, & écrivit ſur le champ aux Romains, pour leur faire de grands reproches d'avoir ſouffert que le Pape lui fît une telle injure. En même-temps le Pape écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques de la Chrétienté, pour leur ordonner de publier tous les Dimanches & les Fêtes au ſon des cloches la ſentence contre l'Empereur. Cette lettre fut auſſi adreſſée aux Rois, aux Ducs & aux principaux Sei-

gneurs, avec les changemens convenables ſelon la qualité des perſonnes. Frideric de ſon côté écrivit aux Rois & aux Princes une lettre, où il expoſe tous les ſujets de plaintes qu'il prétendoit avoir contre Grégoire IX. depuis le commencement de ſon Pontificat. Il la termine ainſi : Quoique pour notre intérêt particulier & la honte du Pape, il nous ſoit avantageux qu'il ait violé toutes les régles à notre égard, nous en ſommes néanmoins ſenſiblement affligés pour l'honneur de l'Egliſe univerſelle. Au reſte nous ne le reconnoiſſons point pour notre Juge, puiſqu'il s'eſt toujours déclaré notre ennemi capital, en favoriſant publiquement nos ſujets rebelles & les ennemis de l'Empire. Si nous craignons peu la ſentence d'un tel Juge, ce n'eſt point par mépris de la dignité Papale, à laquelle tout fidéle doit être ſoumis, mais à cauſe de la perſonne qui s'eſt rendue indigne d'une place ſi éminente. Et afin que tous les Princes Chrétiens connoiſſent la droiture de notre intention, & que ce n'eſt point la paſſion qui nous anime contre le Pape, nous conjurons les Cardinaux de la ſainte égliſe Romaine par le ſang de Jeſus-Chriſt & le jugement de Dieu, de convoquer un Concile général, y appellant nos Ambaſſadeurs & ceux des autres Princes, en préſence deſquels nous ſommes prêts de prouver ce que nous avons avancé. Rois & Princes de la terre, regardez l'injure qui nous eſt faite, comme la vôtre : apportez de l'eau pour éteindre le feu allumé dans votre voiſinage. Un pareil danger vous menace. On croira pouvoir abaiſſer aiſément les autres Princes, ſi on écraſe l'Empereur.

Lettre de l'Empereur à ce ſujet.

Quand le Pape eut vu cette lettre, il en

Réponse du Pape.

publia auſſi une de ſon côté, adreſſée à tous les Princes & à tous les Prélats, qui eſt très-longue & commence ainſi: Une bête pleine de noms de blaſphême s'eſt élevée de la mer; & le reſte de la deſcription de cette bête tirée de l'Apocalypſe. Cette bête eſt Frideric, ſelon Grégoire IX. Dans ſa lettre, il prétend détruire tout ce que ce Prince avoit avancé contre lui, comme étant des menſonges & des calomnies. Il l'accuſe enſuite d'avoir proféré des blaſphêmes contre Jeſus-Chriſt, & d'eſtimer la Religion de Mahomet plus que la Religion Chrétienne. L'Empereur aiant vu cette lettre, ne demeura pas ſans réplique. Il en fit écrire une adreſſée aux Cardinaux, où d'abord il établit l'allégorie des deux grands luminaires, pour ſignifier le Sacerdoce & l'Empire: ce qui fait voir que c'étoit alors un principe dont on convenoit de part & d'autre. Enſuite il rend au Pape injures pour injures, emploiant de même des figures tirées des Livres ſacrés. C'eſt, dit-il, le grand dragon qui ſéduit l'univers, l'Antechriſt, un autre Balaam, & un Prince de ténébres. Pour ſe iuſtifier touchant le reproche de favoriſer la religion de Mahomet, il fait ſa profeſſion de foi, éxacte & catholique, ſur la divinité de Jeſus-Chriſt & le Myſtere de l'Incarnation; & parle de Mahomet comme doit faire un Chrétien. Il reproche aux Cardinaux de n'avoir pas retenu les emportemens du Pape, qu'il attribue à la jalouſie de ſes bons ſuccès contre les Lombards. Il ſoutient que le Pape a perdu ſa puiſſance en perdant la vertu; il regarde ſes cenſures comme nulles, & comme des injures dont il doit tirer vengeance même par le fer ſi les Cardinaux ne ramènent le Pape à la raiſon, & n'arrê-

tent le cours d'un procédé ſi violent. L'Empereur fit chaſſer enſuite du Roiaume de Lombardie les Freres Prêcheurs & Mineurs, leva un ſubſide ſur tous les biens eccléſiaſtiques, ordonna à tous ceux qui étoient à la Cour de Rome d'en revenir, défendit à toute perſonne ſous peine d'être pendu, d'apporter des lettres du Pape contre l'Empereur.

Cependant le Pape Grégoire IX. envoia l'Evêque de Paleſtrine, qui avoit été moine de Ciſteaux, publier par toute la France l'excommunication de l'Empereur Frideric. Le Pape dans ſa lettre à ſaint Louis, diſoit qu'il y avoit plus de mérite à combattre contre l'Empereur, qu'à retirer la Terre-ſainte des mains des infidéles. L'Evêque Légat ſe déguiſa en changeant d'habit, de peur d'être arrêté par les Gardes de l'Empereur. Le Pape écrivit en même-temps en Allemagne deux lettres contre Frideric, menaçant d'excommunier tous les Prélats, les Seigneurs & les fidéles, qui donneroient le moindre ſecours à Frideric. Mais les Prélats d'Allemagne furent peu touchés de ces menaces : ils prierent le Pape de ne les point contraindre à publier ſes cenſures contre l'Empereur, & de ſonger au contraire à faire la paix avec lui, pour ôter le ſcandale excité dans l'Egliſe. Les Chevaliers Teutoniques prirent auſſi le parti de Frideric ; & le Pape les menaça, s'ils y perſiſtoient, de révoquer tous leurs privileges. Nous avons vû comment ſaint Louis répondit aux inſtances que le Pape lui faiſoit d'attaquer Frideric. Le Pape voiant que ce Prince faiſoit chaque jour de nouveaux progrès en Italie, réſolut de convoquer un Concile, & écrivit par-tout des lettres par leſquelles il ordonnoit aux Evêques

Suites de dépoſition l'Empereu

& aux Princes d'y envoier des députés. L'Empereur qui avoit auparavant demandé un Concile, crut devoir s'oppoſer à celui-ci. Il ſeroit, dit-il, dans une lettre aux Rois de France & d'Angleterre, très-indécent pour nous, pour l'Empire, & pour tous les Princes, de ſoumettre au Tribunal de l'Egliſe ou au jugement d'un Concile, une cauſe où il s'agit de notre Puiſſance temporelle. L'Empereur fit en même-temps répandre par-tout une lettre anonyme, où étoient repréſentés tous les dangers auſquels s'expoſeroient ceux qui auroient l'imprudence d'aller au Concile que le Pape convoquoit à Rome. Les Evêques de France s'y rendirent néanmoins, & s'aſſemblerent à Genes où ils devoient s'embarquer avec les Prélats Anglois & pluſieurs Eſpagnols. L'Empereur les envoia prier de ne point s'embarquer; mais encouragés par les promeſſes du Pape & de ſes Légats, ils ſe mirent ſur la flotte des Génois, qui témoignoient une grande confiance en leurs forces & beaucoup de mépris pour les ennemis. Mais l'armée navale de l'Empereur aiant attaqué la flotte, les Génois furent défaits après un rude combat, & la plûpart des Prélats furent arrêtés.

S. Louis fait rendre la liberté aux Prélats François que l'Empereur tenoit priſonniers.

Ils eurent beaucoup à ſouffrir: on les enchaîna & on les maltraita tellement, que la priſon où on les mit enſuite, leur parut un ſoulagement. Les plus délicats néanmoins tomberent malades & quelques-uns y moururent. Le Pape écrivit à ces Evêques priſonniers des lettres de conſolation, & les exhorta à la patience par l'éxemple des anciens Martyrs: mais en même-temps il promettoit de ne rien omettre, pour les délivrer par la force, & pour ſe venger de l'affront qu'il avoit reçu. Le Roi S.

Louis écrivit à l'Empereur, pour demander la liberté des Prélats François. L'Empereur l'aiant refuſée, ſaint Louis lui écrivit de nouveau pour lui repréſenter l'union qui avoit toujours été entre la France & l'Empire. C'eſt vous, ajoûte-t-il, qui avez rompu cette union, en faiſant prendre les Prélats de notre Roiaume qui alloient à Rome, ne pouvant réſiſter aux ordres du S. Siége. On voit ici qu'on croioit alors en France, que les Evêques mandés par le Pape, ne pouvoient ſe diſpenſer de l'aller trouver. Nous avons appris, continue ſaint Louis, par leurs lettres, qu'ils n'avoient aucun deſſein de vous nuire, quand même le Pape auroit voulu faire quelque choſe contre les régles. C'eſt pourquoi vous devez les mettre en liberté. Penſez-y ſérieuſement: car le Roiaume de France n'eſt pas tellement affoibli, qu'il ſouffrît davantage vos coups d'éperon. Cette lettre eut ſon effet: & l'Empereur délivra, quoique malgré lui, tous les François. Il continuoit cependant ſes conquêtes en Italie, faiſant le dégât autour des villes qui ne vouloient pas le recevoir. Pour fournir aux frais de la guerre, il obligea les Evêques de donner à titre de prêt, les tréſors de leurs égliſes, c'eſt-a-dire, l'argenterie, les ornemens de ſoie, & les pierreries.

Les troubles recommencent ſous Innocent IV.

On eſpéroit que la mort de Grégoire IX. feroit enfin ceſſer une ſi funeſte diviſion, ſurtout quand on vit ſur le S. Siége le Cardinal Sinibale qui prit le nom d'Innocent IV. Mais on vit bien-tôt que l'Empereur avoit raiſon de craindre, que d'un Cardinal ami, il ne devînt un Pape ennemi. On fit néanmoins l'an 1244. un traité dont les conditions étoient fort favorables au Pape. Mais il eſt remarquable

qu'il n'y eſt fait aucune mention de réhabiliter Frideric à la dignité Impériale, dont Grégoire IX. l'avoit dépoſé, ni de faire rentrer ſes ſujets ſous ſon obéiſſance, mais ſeulement de l'abſoudre des cenſures. Auſſi malgré cette dépoſition, il n'étoit pas moins reconnu pour Empereur & pour Roi de Sicile, non-ſeulement par ſes ſujets, mais par ſaint Louis, par Henri Roi d'Angleterre, & par les autres Princes étrangers. Frideric ſe repentit bien-tôt de s'être abaiſſé devant le Pape; & il refuſa de ratifier ce que ſes Agens avoient ſolemnellement promis. Le Pape pour ſe fortifier créa dix Cardinaux, qui tous, excepté un Anglois moine de Ciſteaux, n'avoient d'autre mérite que celui de leur naiſſance. Ils s'enfuirent auſſitôt après à Genes, d'où ils auroient voulu ſe retirer en France ou en Angleterre, ou en Eſpagne; mais on trouva, comme nous l'avons vû, que la Cour de Rome étoit trop à charge à ſes hôtes; & ainſi le Pape ſe retira à Lyon qui appartenoit alors à ſon Archevêque.

Convocation du Concile de Lyon.

Dès que le Pape fut dans cette ville, il écrivit une lettre circulaire aux Archevêques pour la convocation d'un Concile général. Voulant, dit-il, rétablir dans ſa premiere ſplendeur l'Egliſe agitée par une horrible tempête, délivrer la Terre-ſainte du danger où elle eſt, réprimer les Tartares & les autres infidéles, & terminer le différend qui eſt entre l'Egliſe & l'Empereur: Nous avons réſolu d'appeller les Rois, les Prélats & les autres Princes. C'eſt pourquoi nous vous mandons de venir en perſonne, afin que l'Egliſe reçoive de vous un conſeil utile. Vous devez ſçavoir que nous avons cité publiquement Frideric pour comparoître dans le Concile. Vous ordonnerez auſſi

de notre part à vos suffragans, de venir dans le même terme; & à leurs Chapitres, d'envoier des députés. Il est remarquable que le Pape ne demande aux Evêques que leur conseil, comme s'ils ne devoient pas être Juges avec lui dans le Concile. A la saint Jean, qui étoit le temps marqué pour la tenue du Concile, se trouverent à Lyon deux Princes séculiers, Baudouin Empereur de Constantinople & Raimond Comte de Toulouse, & environ cent quarante tant Archevêques qu'Evêques, à la tête desquels étoient trois Patriarches Latins, de Constantinople, d'Antioche, & d'Aquilée ou de Venise. Il y avoit plusieurs procureurs des Prélats absens, chargés de leurs excuses, & les députés des Chapitres. L'Abbé de saint Alban en Angleterre y envoia un de ses moines accompagné d'un clerc; & ce fut sans doute par eux que Matthieu Paris moine du même monastere, apprit tout le détail de ce Concile qu'il rapporte dans son Histoire. Il ne vint personne du Roiaume de Hongrie, qui étoit désolé par les Tartares; & peu de Prélats d'Allemagne, la guerre entre le Pape & l'Empereur ne leur en laissant pas la liberté. Ceux de la Terre-sainte ne purent même être appellés, à cause de l'incursion des barbares. L'Evêque de Beryte fut le seul qui s'y trouva par occasion, aiant apporté cette triste nouvelle: il étoit chargé de procuration comme Syndic de tous les Chrétiens du pais.

Congrégation préliminaire.

Dans la congrégation préliminaire, que le Pape tint dans le réfectoire des religieux de saint Just, chez lesquels il étoit logé, Thadée de Suesse au nom de l'Empereur Frideric son maître, offrit au Pape, pour rétablir la paix & recouvrer son amitié, de s'opposer aux Tar-

Le Pape rejette les offres de l'Empereur.

tares & aux autres ennemis de l'Egliſe, d'aller en perſonne à ſes dépens à la Terre-ſainte pour la délivrer du péril où elle étoit, & la rétablir ſelon ſon pouvoir ; enfin de rendre à l'égliſe Romaine ce qu'il lui avoit ôté, & réparer les injures qu'il lui avoit faites. Le Pape s'écria : O les grandes promeſſes ! mais elles n'ont jamais été accomplies, & ne le ſeront jamais. On voit bien qu'elles ſe font pour éviter le coup qui menace, & ſe mocquer enſuite du Concile : votre maître a juré la paix depuis peu ; qu'il l'obſerve ſelon la forme de ſon ſerment, & j'acquieſce. Mais ſi j'acceptois ſes offres, & qu'il voulût s'en dédire, comme je m'y attends, qui ſeroit ſa caution, & qui le contraindroit à tenir ſa parole ? Le Roi de France & le Roi d'Angleterre, répondit Thadée. Le Pape reprit : Nous n'en voulons point. Car s'il manquoit à ſes promeſſes, comme nous n'en doutons point par les éxemples du paſſé, nous ſerions obligés de nous en prendre à ces Princes, & l'Egliſe auroit pour ennemis les trois plus puiſſans Princes ſéculiers.

Premiere Seſſion.

La premiere ſeſſion ſolemnelle ſe tint deux jours après, le mercredi vingt-huitiéme de Juin veille de ſaint Pierre. Le Pape & tous les autres Prélats revêtus pontificalement, ſe rendirent à l'égliſe Métropolitaine de ſaint Jean, où le Pape aiant célébré la Meſſe, monta à un lieu élevé : l'Empereur de Conſtantinople s'aſſit à ſa droite, & quelques autres Princes ſéculiers à ſa gauche. Les Patriarches étoient aſſis plus bas. Dans la nef de l'égliſe aux premieres places s'aſſirent les Cardinaux Evêques, & après eux les Archevêques & Evêques, les Envoiés de Frideric & pluſieurs autres. Quand chacun eut pris ſa place, le Pape entonna le

Veni Creator, & après que tous l'eurent chanté, un Cardinal dit, *Flectamus genua*, un autre répondit, *Levate* : le Pape dit l'Oraiſon : un Chapelain commença les Litanies, & le Pape dit l'oraiſon du Saint-Eſprit. Enſuite il prononça ſon Sermon, dont il prit pour ſujet les cinq douleurs dont il étoit affligé, qu'il compara aux cinq plaies de Notre-Seigneur. La premiere étoit le déréglement des Prélats & de leurs peuples : la ſeconde, l'inſolence des Sarraſins : la troiſiéme, le ſchiſme des Grecs : la quatriéme, la cruauté des Tartares : la cinquiéme, la perſécution de l'Empereur Frideric. Il s'étendit ſur ce dernier point, & repréſenta les maux que ce Prince avoit faits à l'Egliſe & au Pape Grégoire ſon prédéceſſeur. Le Pape finit ſon Sermon par les reproches perſonnels contre Frideric, qu'il accuſoit d'héréſie & de ſacrilege.

L'Envoié l'Empereu parle pou ſon maît

Alors Thadée de Sueſſe ſe leva, & entreprit de montrer que le Pape avoit manqué de parole à l'Empereur, & en conclut que ce Prince n'étoit plus obligé de tenir ſes promeſſes. A l'égard du reproche d'héréſie, il dit : Perſonne ne peut être éclairci ſur cet article ſi important, à moins que l'Empereur mon maître ne ſoit préſent, & ne déclare de ſa bouche ce qu'il a dans le cœur. Mais je donne un argument probable qu'il n'eſt point hérétique ; c'eſt qu'il ne ſouffre point d'uſuriers dans ſes Etats. Par-là Thadée accuſoit indirectement la Cour de Rome d'être infectée de ce vice. Enſuite Thadée ſupplia le Concile de lui accorder un petit délai pour écrire à l'Empereur, & lui perſuader s'il pouvoit de venir en perſonne au Concile, ou de lui envoier un pouvoir plus ample. A quoi le Pape répondit ; A Dieu ne plai-

ſe. S'il venoit, je me retirerois auſſi-tôt. Je ne me ſens pas encore préparé au Martyre, ni à la priſon. Ainſi ſe termina la premiere ſeſſion.

Seſſions ſuivantes. La ſeconde ſe tint huit jours après, & on y obſerva les mêmes prieres & les mêmes cérémonies. Quelques Evêques parlerent avec vivacité contre l'Empereur : mais Thadée repouſſa leurs accuſations avec beaucoup de force, & ſoutint hardiment les intérêts de ſon maître. Dans la troiſiéme, le Pape ordonna avec l'approbation du Concile, que déſormais on célébreroit l'Octave de la Nativité de la ſainte Vierge. Enſuite il fit lire dix-ſept articles de réglemens, dont la plûpart regardent la procédure judiciaire. On y voit l'eſprit de chicane qui régnoit alors entre les eccléſiaſtiques, occupés pour la plûpart à pourſuivre ou à juger des procès; & c'eſt ce qui obligeoit les Conciles d'entrer ſi avant dans ces matieres, qui dans de meilleurs temps auroient paru indignes de l'attention des Evêques. On trouve dans le Sexte des Décrétales & ailleurs, pluſieurs conſtitutions attribuées au Concile de Lyon. Le Pape, car c'eſt toujours lui qui parle en ces Décrets, ordonna qu'on procureroit du ſecours à l'Empire de Conſtantinople, & qu'on y emploieroit la moitié des revenus de tous les bénéfices, où les Titulaires ne réſident pas au moins pendant ſix mois. Le Pape exhorta auſſi les Prélats à conſeiller aux peuples dans leurs Sermons & au Tribunal de la pénitence, de laiſſer par leurs teſtamens quelques ſommes d'argent pour le ſecours de la Terre-ſainte ou de l'Empire de Conſtantinople. A cette occaſion quelques-uns ſe plaignirent que la Cour de Rome avoit ſouvent détourné ces contributions.

Après

Après la lecture de ces Décrets, le Pape dit qu'il avoit fait faire des copies de tous les priviléges accordés à l'égliſe Romaine, par les Empereurs, les Rois & les autres Princes, & qu'il y avoit fait mettre les ſceaux de tous les Prélats qui étoient préſens, voulant que ces copies euſſent la même autorité que les originaux. Alors les Envoiés du Roi d'Angleterre ſe leverent pour empêcher qu'on n'autorisât quelques conceſſions faites à l'égliſe Romaine, ſoutenant que les Seigneurs n'y avoient point conſenti. C'étoit apparemment la donation du Roi Jean. Ces Envoiés ſe plaignirent auſſi des éxactions de la Cour de Rome, & firent lire une lettre adreſſée au Pape au nom de tout le Roiaume d'Angleterre, qui portoit en ſubſtance. Nous avons accordé depuis long-temps à l'égliſe Romaine notre mere, un ſubſide honnête, appellé le denier de ſaint Pierre; mais elle ne s'en eſt pas contentée, & nous a demandé dans la ſuite, tant par ſes Légats que par ſes Nonces, d'autres ſecours qui lui ont été libéralement accordés. Vous n'ignorez pas que nos ancêtres ont fondé des monaſteres qu'ils ont richement dotés, & leur ont même donné le patronage de quelques égliſes paroiſſiales. Mais vos prédéceſſeurs voulant enrichir les Italiens, dont le nombre eſt devenu exceſſif, leur ont donné ces cures qu'ils négligent entiérement, ne prenant aucun ſoin de la conduite des ames. Ils n'exercent point l'hoſpitalité, ne font point d'aumônes, ne ſongent qu'à prendre les revenus, pour les emporter hors du Roiaume: ces Italiens tirent de l'Angleterre tous les ans plus de ſoixante mille marcs d'argent, qui eſt plus qu'il n'en revient au Roi même. Nous eſpérions qu'à votre promotion

Plaintes des Anglois.

vous réformeriez cet abus ; mais au contraire il eſt encore devenu plus criant. Le Docteur Martin votre prétendu Légat, diſpoſe en faveur des Italiens, des plus riches bénéfices vacans, à l'inſçu & contre le droit des Patrons ; il extorque des religieux des ſommes exceſſives, & jette des excommunications & des interdits ſur ceux qui s'oppoſent à ces entrepriſes. Nous ne pouvons croire qu'il agiſſe ainſi par votre ordre ; & nous vous prions d'y remédier promptement : autrement nous ne pourrions ſouffrir plus long-temps de telles vexations. Après la lecture de cette lettre on garda un grand ſilence ; & le Pape, quelque inſtance que fiſſent les Envoiés d'Angleterre, ne répondit autre choſe, ſinon qu'une affaire de cette importance demandoit une mûre délibération.

Appel de l'Envoié de l'Empereur.

Alors Thadée de Sueſſe vit bien que le Pape alloit prononcer une ſentence contre l'Empereur ſon maître. Il ſe leva donc, & déclara que ſi le Pape vouloit procéder contre l'Empereur, il en appelloit au Pape futur & à un Concile général. Le Pape lui répondit : Ce Concile eſt général, puiſque tous les Princes y ont été invités tant ſéculiers qu'eccléſiaſtiques : mais l'Empereur n'a pas permis à ceux qui ſont ſous ſon obéiſſance, de s'y trouver ; c'eſt pourquoi je n'admets point votre appel.

Dépoſition de Frideric.

Enſuite le Pape prononça de vive voix la ſentence de dépoſition contre Frideric, & la fit lire dans le Concile. Ne pouvant plus, dit le Pape, ſans nous rendre nous-mêmes coupables, tolerer les iniquités de Frideric, nous ſommes obligés en conſcience de le punir. Il réduit enſuite les crimes de ce Prince à quatre principaux, qu'il ſoutient être de no-

ſociété publique: parjure, ſacrilege, héréſie & félonie. Sur tous ces excès, continue le Pape, & pluſieurs autres, après en avoir mûrement délibéré avec nos confreres & avec le Concile, en vertu du pouvoir de lier & de délier que Jeſus-Chriſt nous a donné en la perſonne de ſaint Pierre, nous dénonçons ce Prince privé de tout honneur & dignité, dont il s'eſt rendu indigne par ſes crimes, & l'en privons par cette ſentence: abſolvant pour toujours de leur ſerment tous ceux qui lui ont juré fidélité, défendant expreſſément que perſonne déſormais lui obéiſſe comme Empereur ou comme Roi, ni le regarde comme tel; & voulant que quiconque à l'avenir lui donnera aide ou conſeil en cette qualité, ſoit excommunié par le ſeul fait. Au reſte ceux que regarde l'élection de l'Empereur, lui éliront librement un ſucceſſeur dans l'Empire: & quant au Roiaume de Sicile, nous y pourvoirons avec le conſeil de nos freres, ainſi que nous jugerons à propos. Donné à Lyon le 17. Juillet 1245.

Comment l'Empereur reçoit la nouvelle de ſa dépoſition.

Après que cette ſentence eut été lue, le Pape ſe leva & entonna le *Te Deum*; & quand il eut été chanté le Concile ſe ſépara. Pendant la lecture de la ſentence, le Pape & les Prélats tenoient des cierges allumés, & tous les aſſiſtans étoient ſaiſis de crainte, comme s'ils avoient vu la foudre tomber du ciel. Les Envoiés de l'Empereur frappoient leur poitrine en pouſſant de profonds ſoupirs. Thadée dit ces paroles de l'Ecriture: C'eſt ici un jour de colere, de calamité & de miſere. Il eſt important de remarquer que dans le titre de la ſentence, le Pape dit ſeulement qu'il la prononce en préſence du Concile, mais non pas avec ſon approbation, comme dans les autres Décrets.

Car il ſeroit injuſte d'attribuer à ce Concile une telle entrepriſe ſur l'autorité temporelle. Le Pape aiant déclaré l'Empire vacant, écrivit aux Princes d'Allemagne qui étoient alors reconnus pour Electeurs, de choiſir un autre Empereur, leur promettant ſon ſecours & celui de toute l'Egliſe, & les aſſûrant d'abord de quinze mille marcs d'argent. L'Empereur fut tranſporté de colere en apprenant la nouvelle de ſa dépoſition. Quoi, dit-il, ce Pape a eu l'audace de me dépoſer dans ſon Concile, & de m'ôter ma Couronne! Qu'on m'apporte mes caſſettes. Quand on les eut ouvertes, il dit: Voiez ſi mes couronnes ſont perdues. Il en mit une ſur ſa tête, & ſe redreſſant il dit avec des yeux menaçans & une voix terrible: Je n'ai pas encore perdu ma Couronne: & le Pape ni le Concile ne me l'ôteront pas, ſans qu'il y ait beaucoup de ſang répandu. Un homme du commun a l'inſolence de vouloir m'ôter la dignité Impériale, à moi qui ſuis au-deſſus de tous les Princes! Ma condition au reſte en devient meilleure; j'étois obligé de le reſpecter, & maintenant je ne lui dois plus rien. Il étoit alors à Turin, & auſſi-tôt il retourna à Crémone, où il régla les affaires de l'Empire. Il paſſa enſuite en Pouille, & envoia promptement ſon fils Conrad en Allemagne.

Lettres de l'Empereur aux Princes Souverains.

Pour ſe rendre les Princes favorables, il leur écrivit deux lettres. Dans la premiere, il les exhorte à profiter de ſon exemple, & dit: Que ne devez-vous point craindre d'un tel Pape chacun en particulier, puiſqu'il entreprend de me dépoſer, moi qui ſuis couronné Empereur de la part de Dieu après l'élection ſolemnelle des Princes? Il n'a aucun droit de

nous juger quant au temporel, en ſuppoſant qu'il y eût des accuſations graves & bien fondées contre nous. Mais je ne ſuis pas le premier que le Clergé a ainſi attaqué en abuſant de ſa puiſſance, & je ne ſerai pas le dernier. Vous en êtes vous-même cauſe, en vous ſoumettant à ces hypocrites dont l'ambition n'a point de bornes. Si vous vouliez y faire attention, combien découvririez-vous dans la Cour de Rome d'infamies dont la pudeur ne permet pas de parler ? Ce ſont les grands revenus dont ils ſe ſont enrichis aux dépens de pluſieurs Roiaumes, qui les rendent inſenſés. Quelle reconnoiſſance vous témoignent-ils pour les dîmes & les aumônes dont vous les nourriſſez ? Ne croiez pas que la ſentence du Pape m'ait abattu. La pureté de ma conſcience dont Dieu m'eſt témoin, m'aſſûre qu'il eſt avec moi. Mon intention a toujours été de réduire les eccléſiaſtiques, ſur-tout les plus grands, à l'état où ils étoient dans la primitive Egliſe, menant une vie apoſtolique, & imitant l'humilité de Notre-Seigneur. Ils guériſſoient les malades, reſſuſcitoient les morts, & ſoumettoient les Rois & les Princes, non par les armes, mais par leur vertu. Ceux-ci, livrés au ſiécle, enivrés de délices, n'ont aucune crainte de Dieu. Leurs grandes richeſſes leur ôtent toute religion. Il faut donc leur ôter ces richeſſes, qui leur ſont ſi pernicieuſes; c'eſt à quoi vous devez travailler avec moi.

Cette lettre ne ſervit qu'à rendre Frideric odieux, parce qu'il paroiſſoit vouloir diminuer la liberté & la dignité de l'Egliſe, que l'on croioit alors inſéparable des richeſſes & de la grandeur temporelle. Mais celle qu'il écrivit à ſaint Louis, fit un effet contraire, & aliéna

du Pape pluſieurs Princes, qui craignoient la hauteur de la Cour de Rome, ſi Frideric venoit à ſuccomber. Cette ſeconde lettre a pour objet principal de montrer les nullités de la ſentence du Pape. La premiere eſt l'incompétence du Juge. Aucune loi, dit-il, divine ou humain, en'a accordé au Pape le pouvoir de transferer l'Empire à ſon gré, ou de juger les Rois & les Princes pour le temporel, ou de les punir par la privation de leurs Etats. La lettre expoſe enſuite tous les vices de la procédure. Nous recevons, ajoûte-t-il, avec reſpect, & nous obſervons avec ſoin les peines ſpirituelles, c'eſt-à-dire, les pénitences qui nous ſont impoſées pour nos péchés, non-ſeulement par le Pape que nous reconnoiſſons, par rapport au ſpirituel, pour notre pere & notre maître, mais encore par quelque prêtre que ce ſoit. On ne peut ſans injuſtice nous rendre ſuſpects touchant la foi. Nous la croions fermement & la profeſſons ſimplement, telle que l'enſeigne l'Egliſe Catholique & Romaine: Dieu en eſt témoin. Conſiderez donc ſi nous devons obéir à cette ſentence, ſi préjudiciable, non-ſeulement à nous, mais à tous les Rois, les Princes & les Seigneurs temporels. Conſiderez les ſuites d'une telle entrepriſe. On ſe vante publiquement, qu'on n'a plus rien à craindre, après avoir abbattu notre puiſſance. Défendez donc votre droit avec le nôtre, & ſongez aux intérêts de vos ſucceſſeurs. Soiez perſuadé qu'avec le ſecours du Roi des Rois qui protege la juſtice, nous nous oppoſerons ſi efficacement à ces commencemens, que vous n'aurez pas ſujet d'en craindre les ſuites. Dieu fera rendre compte de ces troubles qui cauſent tant de maux dans toute l'Egliſe,

à celui qui en eſt le véritable auteur. Telle eſt la lettre de l'Empereur à S. Louis. Elle fut auſſi envoiée au Roi d'Angleterre, & vraiſemblablement à d'autres Princes.

Ambaſſade de Frideric à S. Louis.

Frideric envoia en France Pierre des Vignes ſon ſécrétaire & ſon confident, avec une lettre où il diſoit : *Le Pape & quelques-uns de ſes prédéceſſeurs nous ont donné de juſtes ſujets de plaintes, à nous & à pluſieurs autres Princes, en s'attribuant l'autorité d'établir & de dépoſer de leurs Etats, les Empereurs, les Rois & tous les Seigneurs temporels ; & d'abſoudre les vaſſaux du ſerment de fidélité, pourvu qu'il y ait ſeulement une ſentence d'excommunication prononcée contre les Seigneurs. C'eſt pour montrer ces entrepriſes par des preuves évidentes & pour y remédier, que nous envoions Pierre des Vignes au Roi de France notre très-cher ami : le prions inſtamment d'aſſembler en ſa préſence les Pairs laïques & les autres nobles de ſon Roiaume, pour écouter nos raiſons ſur ce ſujet. S'il ne veut pas ſe charger de cette affaire, nous le prions de nous la laiſſer pourſuivre ſans s'oppoſer à nous, ni permettre qu'aucun de ſes ſujets s'y oppoſe, & de ne donner aucun ſecours contre nous durant la préſente conteſtation. Mais ſi le Roi juge à propos, comme il eſt digne de lui, d'emploier ſa médiation, d'engager le Pape à réparer ſes torts, & en particulier à révoquer ce qu'il vient de prononcer contre nous au Concile de Lyon, nous voulons bien, pour l'honneur de Dieu & l'affection ſingulière que nous portons au Roi de France, remettre entre ſes mains notre différend avec le Pape, étant prêt de donner à l'Egliſe telle ſatisfaction qu'il jugera convenable.*

ſa Nobleſſe. L'Empereur offre enſuite au Roi ſon ſecours pour la Croiſade, quand même ſon accommodement avec le Pape ne réuſſiroit pas. Cette lettre eſt adreſſée à tous les François, & datée de Crémone le vingt-deuxiéme de Septembre 1245. Nous avons vu que ſaint Louis n'approuvoit point la dépoſition de Frideric, & qu'il entreprit de faire ſa paix avec le Pape, dont la dureté affligea beaucoup le ſaint Roi & excita ſon indignation.

Le Pape fait nommer un autre Empereur.

Innocent IV. regardant l'Empire comme vaquant, preſſa les Princes d'Allemagne d'élire pour Roi des Romains, Henri Lantgrave de Thuringe. Il envoia un Légat, à qui il donna l'autorité de contraindre par des peines temporelles, les Seigneurs laïques qui refuſeroient d'obéir au Roi qui ſeroit élu. Le Pape chargea en même-temps les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, qui avoient beaucoup de crédit parmi le peuple, de prêcher en faveur du nouveau Roi, & de promettre des indulgences à ceux qui s'attacheroient à lui. Enfin le Lantgrave fut élu, & auſſi-tôt on prêcha la Croiſade contre tous les infideles, entre leſquels on comptoit Frideric. Ce Prince découvrit vers le même-temps une conſpiration qu'il y eut contre ſa vie dans le Roiaume de Sicile. Il en fit part aux Rois & aux Princes. Nous cacherions volontiers, dit-il, l'auteur de cette conjuration, ſi la voix publique & l'évidence des faits ne le découvroit. Les coupables ſont accompagnés de freres Mineurs qui les ont croiſés; & montrant des lettres du Pape, ils diſent hautement qu'ils ſoutiennent les intérêts de l'égliſe Romaine. Nous n'aurions jamais cru des Evêques capables d'un ſi noir deſſein. Frideric voulant écarter de lui tout ſoup-

Suite de cette entrepriſe.

çon d'héréſie, ſe fit éxaminer par des Evêques & des Abbés qui l'interrogerent ſur les articles du Symbole & les autres points de la foi Catholique. Il déclara & jura qu'il les croioit fermement, & il en fit dreſſer un acte qu'il envoia au Pape à Lyon.

Le Pape ſe préparoit à couronner le Lantgrave Henri avec beaucoup de ſolemnité : mais Conrad aiant aſſemblé une armée nombreuſe au lieu où ſe devoit faire le couronnement, on donna un grand combat où Henri eut d'abord l'avantage ; mais à la fin il fut défait, & obligé à s'enfuir : il en mourut de chagrin l'année 1247. Le Pape ſenſiblement affligé de cette mort, envoia des Légats en différens endroits de la Chrétienté, pour animer tout le monde contre Frideric & Conrad, & lever des deniers pour les frais de cette guerre. Peu de temps après, le Pape fit prêcher contre Frideric une croiſade qui excita de grands mouvemens, & fut en partie cauſe de la guerre civile qui s'allunra dans la Boheme. Pluſieurs Seigneurs mécontens du Roi Vinceſlas IV. qui ſoutenoit le parti du Pape, ſe déclarerent pour Frideric, & engagerent dans leur révolte Primiſlas fils aîné du Roi. A Ratiſbone le peuple ſe ſouleva contre l'Evêque, qui éxécutant les ordres du Pape, les avoit excommuniés, & interdit leur ville. Ils continuerent d'enterrer leurs morts dans le cimetiere. Le Pape manda a l'Evêque de Ratiſbone de déclarer, qu'outre l'excommunication & l'interdit, les rébelles étoient privés des fiefs qu'ils tenoient de l'Egliſe, & que leurs enfans ſeroient privés de bénéfices juſqu'à la quatriéme génération.

Défaite du nouvel Empereur.

Le Pape fait prêcher une Croiſade contre Frideric & ſon fils Conrad.

Le mépris des cenſures eccléſiaſtiques fut

Mépris

Censures en Allemagne.

porté en Allemagne jusqu'à l'hérésie manifeste : & ceux qui la soutenoient, la prêcherent publiquement l'an 1248. dans la ville de Hall en Souabe, où ils assemblerent les Seigneurs du pais au son des cloches. Ils disoient que le Pape étoit hérétique, les Evêques simoniaques, & les prêtres privés de l'autorité de lier & de délier à cause de leurs péchés. Enfin ils faisoient entendre clairement, qu'on ne devoit s'attacher qu'à eux seuls, & qu'il falloit rompre avec le corps des Pasteurs. Ils exhortoient à prier pour Frideric & son fils Conrad auxquels ils donnoient de grandes louanges. Frideric de son côté se rendoit odieux & méprisable. Il assiegeoit Parme depuis long-temps, & se croioit sûr de la prendre, quand tout d'un coup les assiégés par un mouvement de désespoir, firent une sortie & prirent son camp, c'est à-dire, sa nouvelle ville nommée Victoire. Il fut réduit à se retirer à Crémone & perdit son bagage & son trésor. Thadée de Suesse à qui il en avoit laissé la garde, fut mis en piéces par les Parmesans.

Guillaume de Hollande Roi des Romains.

Le Pape avoit fait nommer Roi des Romains Guillaume frere du Comte de Hollande. Ce jeune Seigneur voulut se faire couronner à Aix-la-Chapelle suivant la coutume : mais Conrad fils de l'Empereur empêcha qu'il n'y entrât. Le Légat du Pape, l'Archevêque de Cologne & quelques autres, exhorterent Conrad à ne pas suivre le parti de Frideric ; mais il répondit: Des traîtres comme vous ne me feront jamais manquer à ce que je dois à mon pere. La ville d'Aix-la-Chapelle fut donc assiégée par le parti de Guillaume, & il y eut une guerre sanglante dans tout le pais. Cologne, Mayence & Strasbourg étoient pour

Guillaume : Mets, Vorms, Spire, & les autres villes de Souabe & de Baviere étoient pour Frideric. Mais le parti de Guillaume ſe fortifioit par les prédications des freres Prêcheurs & des freres Mineurs, & par l'argent qu'en voioit le Pape. Le ſiége d'Aix-la-Chapelle dura longtemps ; mais enfin preſſée par la famine & par les troupes des aſſiégeans qui croiſſoient toujours, elle fut obligée de ſe rendre, & le Roi Guillaume y fut couronné le jour de la Touſſaint 1248.

Mort d
l'Empereu
Fricric.

Deux ans après l'Empereur Frideric tomba malade ; & ſe trouvant en danger de mort, il fit ſon principal héritier le Roi Conrad ſon fils, & lui ordonna d'emploier une ſomme très-conſidérable pour recouvrer la Terre-ſainte. Il le chargea auſſi de rendre à l'égliſe de Rome tout ce qu'il lui avoit pris, pourvû que de ſon côté elle en uſât envers lui comme une bonne mere. Il laiſſa les Duchés d'Autriche & de Souabe à Frideric ſon petit-fils, & le Roiaume de Sicile à ſon fils Henri qu'il avoit eu d'Iſabelle d'Angleterre : réſervant le Comté de Catane pour ſon petit-fils Conradin qui venoit de naître à Conrad, & la Principauté de Tarente qu'il avoit donnée à Mainfroi ſon fils naturel. Il reçut l'abſolution de l'Archevêque de Palerme, & il mourut le 13. de Décembre 1250. âgé de cinquante-deux ans, dont il fut cinquante & un Roi de Sicile, trente-huit Roi de Jéruſalem, & trente-trois Empereur. Mainfroi lui fit faire à Mont-réal des funérailles magnifiques.

Mort de C
rad.
Démêlés
Pape ave
Mainfroi

Le Pape, dans une lettre qu'il écrivit en Sicile peu de temps après, invite le ciel & la terre à ſe réjouir de la mort de Frideric, & exhorte les Siciliens à ſe ſoumettre à l'Egliſe,

c'eſt-à-dire à lui. Dans une autre lettre écrite à l'Archevêque de Palerme, il traite ce Prélat de vieux pécheur endurci; parce qu'il avoit donné l'abſolution à l'Empereur, & célébré ſes funérailles. En méme-temps le Pape s'appliqua à empêcher que les Allemans ne ſe ſoumiſſent à Conrad. Il fit publier contre lui la croiſade en Allemagne, en promettant l'indulgence de la Terre-ſainte. Conrad étant entré en Italie au mois de Mai 1251. pour prendre poſſeſſion du Roiaume de Sicile, le Pape fit prêcher contre lui une nouvelle croiſade, avec une indulgence encore plus grande que celle de la Terre-ſainte: ce qui excita de grandes plaintes en France de la part de la Reine Blanche & de toute la Nobleſſe. Tous ces efforts n'empêcherent point Conrad de s'avancer dans la Pouille; & il y faiſoit tous les jours de nouveaux progrès, lorſque ſa mort en arrêta le cours. Ce Prince mourut l'an 1254. âgé d'environ vingt-ſix ans, laiſſant un fils nommé auſſi Conrad ou Conradin, encore enfant. Mainfroi étant devenu ſon tuteur, crut devoir ſe ſoumettre à tout ce que le Pape éxigeroit. Mais ne pouvant ſupporter l'indignité avec laquelle le traitoit le Légat du Pape en Sicile, il en ſortit, aſſembla une armée, & remporta de grands avantages ſur les troupes du Pape. Après la mort d'Innocent IV. il y eut des propoſitions de paix entre Alexandre IV. & Mainfroi, mais qui n'eurent point d'effet: la guerre continua, le Pape fit prêcher la croiſade contre lui, & fit demander des ſommes immenſes aux Anglois pour fournir aux frais de cette guerre. Mainfroi fit de grands progrès malgré les efforts du Pape, & ſe rendit maître de preſque toute la Pouille & la Sicile.

Double
ction pou
l'Empire

L'an 1256. Guillaume de Hollande Roi des Romains périt malheureuſement en faiſant la guerre aux Friſons. Le Pape Alexandre IV. en fut fort affligé, & regretta beaucoup les grandes ſommes qu'il avoit emploiées pour le ſoutenir. Il craignoit qu'on ne voulût élire Empereur le jeune Conradin, ſçachant que pluſieurs Seigneurs Allemans étoient attachés à la maiſon de Suaube qui régnoit depuis près de ſix-vingts ans. Il défendit donc ſous peine d'excommunication, d'élire ce jeune Prince. Les Electeurs furent long-temps partagés, & ne purent ſe raſſembler tous à Francfort. L'Archevêque de Cologne qui avoit pouvoir de l'Archevêque de Mayence, & le Comte Palatin, élurent Richard Comte de Cornouailles, frere du Roi d'Angleterre. L'Archevêque de Treves & le Duc de Saxe, qui avoient pouvoir du Marquis de Brandebourg, déclarerent que cette élection étoit nulle. Les Procureurs du Roi de Bohême ſe joignirent à eux. Le Roi d'Angleterre conſeilloit à Richard d'accepter l'Empire: mais il héſitoit, craignant un ſort ſemblable à celui des deux derniers élus. On lui repréſenta qu'il n'étoit point intrus comme les deux autres. Le Pape, ajouta-t-on, les a ſoutenus en dépouillant les égliſes, & un pareil ſecours ne pouvoit qu'attirer la colere de Dieu.

Richard ſe rendit, & proteſta avec ſerment qu'il n'acceptoit ce Roiaume ni par ambition ni par avarice, mais pour le mettre en leur état & y faire régner la juſtice. L'Archevêque de Cologne vint enſuite à Londres avec quelques Seigneurs Allemans, invités à venir prendre poſſeſſion du Trône: mais ils ſe garderent bien de dire que les Seigneurs vouloient élire Roi.

Richard
Cornouai
des

ſonſe Roi de Caſtille. En effet il fut nommé par quatre Electeurs & accepta l'Empire. Il ne vint point en Allemagne ; mais le Comte Richard y paſſa promptement, & fut couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'Aſcenſion l'an 1257. Le Pape reconnut Richard pour Roi des Romains, ce qui fit que pluſieurs Seigneurs d'Italie lui promirent fidélité. Ce Prince mourut l'an 1271. ſans avoir pu ſe faire couronner Empereur. Quelques mois après, le Pape Grégoire X. déclara à Alfonſe Roi de Caſtille, qu'il ne trouvoit point recevables ſes prétentions ſur l'Empire. Les Electeurs s'aſſemblerent à Francfort l'an 1273. & ſe plaignirent entre eux des maux que cauſoit la longue vacance de l'Empire, qui avoit duré vingt-huit ans, depuis la dépoſition de Frideric. L'Archevêque de Mayence propoſa Rodolphe-Comte de Habſbourg, louant ſa ſageſſe & ſon courage, & repréſentant que ces qualités étoient préférables aux richeſſes & au crédit de ceux qu'on propoſoit. Son avis fut goûté, & Rodolphe fut élu tout d'une voix, & couronné à Aix-la-Chapelle un mois après ſon élection.

Etat de l'Egliſe d'Allemagne.

Grégoire X. en convoquant le Concile général de Lyon, avoit ordonné aux Evêques de lui envoier des mémoires touchant les abus qui étoient à réformer dans leurs Provinces. Brunon Evêque d'Olmuts, qui gouvernoit cette égliſe depuis vingt-ſix ans avec beaucoup de ſageſſe, & qui s'étoit acquis une grande réputation, envoia le ſien, qui fait connoître le triſte état de l'égliſe d'Allemagne. Il y parle ainſi : Le nombre de ceux qui entrent dans l'état eccléſiaſtique, eſt ſi grand, qu'il n'eſt pas poſſible de leur donner à tous

des bénéfices. Ils ſont donc réduits à mendier à la honte du Clergé ; ou bien, ne voulant pas travailler à la terre, & ne ſçachant pas de métier, ils s'abandonnent à toutes ſortes de déréglemens. Les égliſes paroiſſiales perdent tous les jours de leurs biens & de leurs droits. Le peuple ne les fréquente plus, il mépriſe la prédication des Curés, & ne ſe confeſſe plus à eux, ſur-tout dans les villes où les freres Prêcheurs & Mineurs ont des maiſons. Car ces freres diſent ſans ceſſe des Meſſes depuis la pointe du jour juſqu'à Tierces, & outre la Meſſe conventuelle qu'ils diſent ſolemnellement, ils continuent encore d'en dire pluſieurs baſſes. Comme on aime aujourd'hui les Meſſes courtes, le peuple recherche plûtôt celles-ci, que les Meſſes des autres égliſes. Les Freres attirent le peuple par leurs Sermons, & ils donnent à leurs Fêtes & pendant leurs Octaves des Indulgences. L'Evêque d'Olmuts ſe plaint de pluſieurs autres abus, qu'il prie le Pape d'abolir.

Le Pape Grégoire X. ſe déclara pour Rodolphe, & le ſoutint contre Alphonſe, qui prétendoit avoir été élu ſelon les régles. Il prenoit en Eſpagne les ornemens Impériaux, & écrivoit avec le ſceau de l'Empire aux Princes d'Allemagne & d'Italie, pour les engager dans ſon parti. Le Pape lui fit ordonner de ſe déſiſter de ſes prétentions, ſous peine des cenſures eccléſiaſtiques. Alphonſe céda à cette menace, & renonça à l'Empire. Alors le Pape lui accorda une décime pour les frais de la guerre contre les Muſulmans qui l'attaquoient vivement ; & c'eſt ce qui le rendit plus traitable au ſujet de la dignité Impériale. Mainfroi ne fut pas auſſi ſoumis aux ordres d'Urbain

Rodolph
Empereur.
Mort d
Mainfroi
de Conrad

IV. qui ne pouvant le réduire par les cenſures, réſolut de lui faire la guerre, & de donner le Roiaume de Sicile à Charles Comte d'Anjou & de Provence, & frere de S. Louis. Clément IV. éxécuta cette grande entrepriſe, comme je l'ai dit ailleurs. Il y eut entre l'armée de Charles & celle de Mainfroi, une grande bataille, où les François remporterent une victoire complette. Mainfroi demeura ſur la place, & fut privé de la ſépulture eccléſiaſtique, parce que le Pape l'avoit excommunié. Charles le fit enterrer ſous un monceau de pierres le long du grand chemin.

Après la défaite de Mainfroi, Conradin prit le titre de Roi de Sicile, y étant excité par les Princes Allemans ſes parens, ou amis de ſa famille. Le Pape Clément défendit à qui que ce fût de le reconnoître, & déclara excommunié ce jeune Prince, auſſi-bien que tous ceux qui le favoriſoient. Les cenſures n'empêcherent pas Conradin de faire de grands progrès. Il s'avança juſqu'à Rome, où il fut reçu avec une extrême joie, comme s'il eût été Empereur. Il paſſa enſuite en Pouille, où le Roi Charles vint pour s'oppoſer à lui, & lui livra une bataille ſanglante, où Conradin fut défait, pris & conduit à Naples en priſon. Il fut condamné à mort avec le Duc d'Autriche ſon parent, & quelques autres Seigneurs : mais avant que de les éxécuter, on les mena dans une chapelle, où on leur fit entendre une Meſſe des Morts pour le repos de leurs ames, & on leur donna le temps de ſe confeſſer. Enſuite on les conduiſit au Marché de Naples, où ils eurent la tête tranchée. La mort de Conradin rendit odieux le Roi Charles, qui en fut repris

par le Pape & les Cardinaux. En ce jeune Prince finit la maiſon de Suaube.

Rodolphe mourut l'an 1291. ſans avoir été couronné à Rome. On élut l'année ſuivante à Francfort pour Roi des Romains, Adolphe Comte de Naſſau, qui fut enſuite couronné à Aix-la-Chapelle. Après avoir régné ſix ans, trois Electeurs mécontens de ſon gouvernement, le dépoſerent & élurent en ſa place Albert Duc d'Autriche fils de l'Empereur Rodolphe. Ce Prince s'avança avec une armée pour ſe faire reconnoître. Adolphe alla au-devant de lui avec de plus grandes forces ; & s'étant rencontrés près de Spire, il y eut un combat où Adolphe fut tué le 2. Juillet 1298. & enſuite Albert ſe rendit à Francfort, où il fut élu Roi des Romains par tous les Electeurs, & auſſi-tôt après couronné à Aix-la-Chapelle.

Mort de Rodolphe.
Adolphe Empereur.
Sa dépoſition.
Election d'Albert Duc d'Autriche.

ARTICLE VII.

Saint Dominique Inſtituteur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Saint François Inſtituteur des Freres Mineurs.

I.

DOminique naquit l'an 1170. au bourg de Calarvega en Caſtille au Diocèſe d'Oſma, de parens nobles & vertueux. Son pere fut Félix de Guſman, ſa mere Jeanne d'Aſe, qui avoit un frere Archiprêtre à qui

que fut confié dès ſon enfance, afin qu'en apprenant les lettres, il fût en même-temps formé à la vertu. A quatorze ans ſes parens l'envoierent à Palencia, où étoit alors la plus célébre Ecole de Caſtille. Le Roi Alfonſe IX. y avoit aſſemblé des ſçavans de France & d'Italie, & établi des Profeſſeurs de toutes les Facultés, à qui il donnoit des appointemens conſidérables. Dominique y étudia la Philoſophie & la Théologie pendant quatre ans. Il menoit une vie ſérieuſe & retirée, & avoit un grand amour pour la pureté. Il prioit & veilloit beaucoup, & il paſſa dix ans ſans boire de vin. Sa charité pour le prochain étoit telle, que pendant une grande famine il vendit juſqu'à ſes livres pour aſſiſter les pauvres.

Son zéle pour le ſalut des ames.

L'Evêque d'Oſma aiant ouï parler de Dominique qui étudioit encore à Palencia, & s'étant exactement informé de ſon mérite, l'appella à Oſma & le fit chanoine régulier de ſon égliſe. Dominique voulant avancer dans la perfection, s'appliqua à la lecture des Conférences de Caſſien, & ſa vertu devint ſi éclatante, qu'il fut fait Soûprieur du Chapitre : c'étoit la premiere dignité après l'Evêque, qui en étoit le Prieur, aiant auſſi embraſſé la vie réguliere. Le principal attrait de Dominique, étoit de s'emploier tout entier à la converſion des pécheurs. Il commença à y travailler pendant le voiage qu'il fit en France pour accompagner l'Evêque d'Oſma. Etant arrivé à Toulouſe, ils trouverent cette ville infectée de l'héréſie des Albigeois. Leur hôte même l'étoit ; mais Dominique fit ſi bien, tant par ſes manieres douces & inſinuantes, que par ſes raiſons, que la même nuit il le ramena au ſein de l'Egliſe.

Il y avoit dans cette Province quelques nobles, qui pressés par la pauvreté, connoient leurs filles à des hérétiques pour les nourrir & les instruire. Dominique en eut pitié & pour les retirer d'entre les mains des Allegeois, il établit un monastere à Prouille entre Prouilhan & Mont-real, où elles vivoient enfermées, priant & travaillant en silence avec une grande édification. Foulques Evêque de Toulouse allant au Concile de Latran, mena S. Dominique, avec lequel il s'étoit entretenu, voyant le zéle ardent qu'il avoit pour le salut des ames. Ils crurent avoir trouvé l'occasion favorable, pour exposer au Pape Innocent III. le dessein qu'ils avoient formé d'instituer un Ordre de Prédicateurs. Peu de temps auparavant, lorsque les Evêques commençoient à se mettre en chemin pour aller au Concile, deux citoiens de Toulouse vinrent se présenter à S. Dominique : c'étoient deux hommes de mérite, l'un nommé Pierre Cellan, l'autre Thomas. Pierre donna au saint homme & à ses compagnons, des maisons qu'il avoit à Toulouse, & ce fut leur premiere habitation. L'Evêque Foulques leur donna, du consentement de son Chapitre, la sixiéme partie des décimes de son diocèse, tant pour avoir des livres que pour subsister. Le Pape conseilla à Dominique d'aller retrouver les freres qu'il avoit déja assemblés, & de choisir avec eux une regle approuvée ; après quoi il reviendroit trouver le Pape, & obtiendroit la confirmation de son Ordre. Dominique suivit ce conseil du Pape, qui étoit conforme au Décret que venoit d'établir le Concile de Latran au sujet de l'institution des nouveaux Ordres Religieux.

Le Pape Honorius III. qui succéda à Inno-

l'Ordre
Freres-
êcheurs.
Regle de S.
ominique.

cent, approuva dès le commencement de ſon Pontificat l'Ordre des Freres Prêcheurs. Après le Concile de Latran, ſaint Dominique retourna vers ſes compagnons, & leur dit que le Pape Innocent lui avoit ordonné de choiſir avec eux une regle déja approuvée qu'ils pûſſent ſuivre. Aiant donc invoqué le Saint-Eſprit, ils prirent la regle de ſaint Auguſtin, à laquelle ils ajouterent quelques pratiques plus auſteres. L'an 1216. l'Evêque Foulques leur donna leur premiere égliſe, fondée en l'honneur de ſaint Romain dans la ville de Toulouſe. On leur bâtit auſſi-tôt près de cette égliſe, un cloître avec des cellules au-deſſus, pour y étudier le jour & s'y repoſer la nuit. Ils étoient environ ſeize. Enſuite Dominique retourna à Rome, & ſe préſenta au Pape & aux Cardinaux. Quoiqu'il fût ſeul, pauvre & ſans ſecours humain, il obtint la confirmation de ſon Ordre, & tout ce qu'il demanda. On voit par une Bulle que le Pape fit expédier en ſa faveur, que les Freres Prêcheurs, dans leur premiere inſtitution, n'étoient ni mendians ni exempts de la juriſdiction des Ordinaires, mais Chanoines réguliers. Ainſi le Pape Honorius en approuvant leur inſtitut, ne faiſoit rien contre le Décret du Concile de Latran.

Progrès de
Ordre des
eres-Prê-
eurs.

Après que ſaint Dominique eut obtenu la confirmation de ſon Ordre, il revint à Toulouſe, & choiſit ſept d'entre ſes diſciples qu'il envoia à Paris en 1217. Ils y louerent une maiſon entre l'Evêché & l'Hôtel-Dieu, & y demeurerent quelque temps. Mais l'année ſuivante 1218. la maiſon de S. Jacques leur fut donnée par le Docteur Jean Doien de S. Quentin, & par l'Univerſité de Paris. De cette maiſon leur eſt venu le nom de Jacobins par tout

de la France. S. Dominique vint lui-même à Paris l'année ſuivante, & trouva trente freres au Couvent de ſaint Jacques. Il demeura peu de temps avec eux, retourna en Italie, & arriva pendant l'été à Bologne, où il trouva une grande communauté à S. Nicolas, ſous la conduite du frere Renaud. Un nommé Oderic vouloit donner à Dominique ſes héritages, qui étoient très-conſidérables; mais le ſerviteur de Dieu les refuſa abſolument, & fit caſſer l'acte de donation, qui en avoit été paſſé devant l'Evêque de Bologne. Car il vouloit que ſes freres fuſſent pauvrement vêtus, & pauvrement logés dans de petits bâtimens. En ſon abſence, le procureur de la maiſon de Bologne avoit commencé à relever les cellules qui étoient fort petites. Dominique l'aiant vu, en fit une forte réprimande au procureur & aux autres, & dit avec larmes : Quoi, voulez-vous déja renoncer à la pauvreté & bâtir des Palais ? L'ouvrage demeura imparfait tant qu'il vécut.

S. Dominique raſſemble les Religieuſes à Rome.

Pendant que ſaint Dominique étoit à Rome, il obtint du Pape Honorius en faveur de ſon Ordre, une lettre circulaire adreſſée à tous les Evêques, par laquelle il leur ordonnoit de confier aux Freres Prêcheurs le miniſtere de la prédication, & de pourvoir à tous leurs beſoins, puiſque c'étoit le zéle du ſalut des ames qui leur avoit fait embraſſer la pauvreté volontaire. Par une autre lettre le Pape accorda à Dominique & aux freres de ſon Ordre, l'égliſe de S. Sixte à Rome, mais ils n'y demeurerent pas long-temps. Car la connoiſſance que le Pape avoit des talens de Dominique, le lui fit choiſir pour une œuvre qui lui paroiſſoit très-difficile ; c'étoit de raſſembler

en une maiſon toutes les religieuſes diſperſées des différens quartiers de Rome ; afin qu'il fût plus facile de veiller ſur elles & de les gouverner. Il vouloit les mettre à S. Sixte, & transférer ailleurs les Freres Prêcheurs. Dominique n'oſa réſiſter à la volonté du Pape, mais il lui repréſenta modeſtement qu'il ne pouvoit exécuter ſeul une ſi grande entrepriſe ; & le Pape lui donna trois Cardinaux pour travailler avec lui. Ils trouverent beaucoup de réſiſtance de la part de toutes ces religieuſes, qui vivoient depuis long-temps dans une grande liberté. Dominique néanmoins vint à bout de perſuader à l'Abbeſſe & à preſque toutes les religieuſes du monaſtere de ſainte Marie au-delà du Tibre, d'obéir au Pape, & de quitter leur maiſon, pourvû qu'on leur permît d'emporter avec elles l'image de la Vierge que l'on croioit avoir été peinte par S. Luc, à laquelle non-ſeulement ces religieuſes, mais tous les Romains avoient une grande dévotion. Dominique accepta la condition ; mais il ajouta que déſormais les religieuſes ne ſortiroient plus pour voir leurs parens, ou faire d'autres viſites. Quand leurs parens & leurs amis eurent appris qu'elles avoient fait ces promeſſes, ils entrerent en fureur & vinrent leur faire de grands reproches, de ce qu'elles s'étoient laiſſé perſuader par un inconnu, de quitter un lieu ſi célébre ; & ils s'emporterent contre le ſaint homme, le traitant de charlatan & d'impoſteur. Enfin ils intimiderent tellement ces religieuſes, que pluſieurs ſe repentirent de leur bonne réſolution. Mais Dominique leur parla de nouveau, & leur fit promettre à toutes d'obéir. Il choiſit quelques freres convers prudens & & vertueux, pour garder le monaſtere &

fournir aux ſœurs toutes les choſes néceſſaires. Puis il ôta aux religieuſes les clefs, & ne permit plus qu'elles parlaſſent ſans témoin à perſonne, même à leurs plus proches parens.

Miracles de S. Dominique.

Pendant qu'on travailloit aux réparations de la maiſon de S. Sixte pour y mettre les religieuſes, Dominique prêchoit un jour à ſaint Marc; & une Dame Romaine nommée Gouttadone, qui avoit une grande confiance en ce ſaint homme, quitta pour entendre le ſermon un enfant malade qu'elle avoit. A ſon retour elle le trouva mort; & ſans faire éclater ſa douleur, elle prit avec elle ſes ſervantes, & porta ſon fils à S. Sixte où Dominique demeuroit encore. La maiſon étant ouverte à cauſe des ouvriers qui y travailloient, la mere affligée trouva le ſaint homme à la porte du Chapitre, comme s'il attendoit quelqu'un; & aiant mis l'enfant à ſes pieds, elle ſe proſterna devant lui fondant en larmes, & le priant de lui rendre ſon fils. Dominique touché de compaſſion, ſe retira un peu, ſe jetta à terre, & après une courte priere s'approcha de l'enfant, fit ſur lui le ſigne de la croix, & l'aiant pris par la main, le releva plein de vie & le rendit à ſa mere, lui défendant d'en parler à perſonne: mais dans l'excès de ſa joie, elle ne put s'empêcher de publier le miracle.

Il vint à la connoiſſance du Pape, qui pénétré de joie de ce que Dieu avoit opéré une ſi grande merveille ſous ſon Pontificat, réſolut de le faire publier en chaire devant tout le peuple. Dominique s'y oppoſa, & proteſta que ſi on le faiſoit, il paſſeroit les mers & ne paroîtroit plus jamais dans le païs. L'ordre fut donc révoqué; mais le Pape & les Cardinaux conçurent pour Dominique une nouvelle eſtime & un nouveau reſpect; & à leur exem-

ple tout le monde. Les grands & les petits le regardoient comme un Ange, le ſuivoient par-tout, s'eſtimoient heureux de le toucher, & encore plus d'avoir quelque choſe qui lui eût ſervi. On coupa tant de piéces de ſa chape & de ſon capuce, qu'à peine avoit-il les genoux couverts. Pendant qu'on travailloit au bâtiment de S. Sixte, il reſſuſcita encore un maçon, qui avoit été accablé dans une cave par la chûte de la voute. Vers le même-temps un jeune homme nommé Napoléon, neveu d'un des trois Cardinaux que le Pape avoit aſſociés à Dominique pour la réformation des religieuſes, étant mort d'une chûte de cheval, Dominique fit emporter ſécrétement le corps dans une chambre, où par la force de ſes prieres il lui rendit la vie & l'amena devant tout le monde.

Après que les Freres Prêcheurs eurent paſſé de ſaint Sixte à ſainte Sabine où ils ſont encore, Dominique marqua le jour où les religieuſes devoient venir à S. Sixte: c'étoit le premier Dimanche de Caréme 1220. En entrant dans l'égliſe, elles reçurent toutes le nouvel habit de la main de Dominique. Ces religieuſes étoient au nombre de quarante-quatre. Les Romains ne vouloient point ſouffrir que l'on ôtât de leur ancienne égliſe au-delà du Tibre l'image de la ſainte Vierge, que l'on croioit avoir été peinte par S. Luc: mais ſaint Dominique l'alla prendre la nuit ſuivante, & l'apporta ſur ſes épaules, marchant nuds pieds avec deux Cardinaux & une ſuite nombreuſe. Ainſi cette image fut transférée ſolemnellement à S. Sixte où elle eſt encore. Huit jours après, Dominique prêchant dans cette égliſe, fut interrompu par une poſſédée dont il chaſſa ſept

démons

démons, & qui depuis ſe conſacra à Dieu ſous le nom de ſœur Aimée.

La même année 1220. S. Dominique réſolut de tenir tous les ans un Chapitre général pour le bien de ſon Ordre. Il tint le premier à Bologne aux fêtes de la Pentecôte. Il y fut réglé que les Freres Prêcheurs embraſſeroient la pauvreté parfaite, renonçant pour toujours aux fonds de terre & aux revenus, même à ceux qu'ils avoient à Toulouſe, & dont le Pape leur avoit confirmé la poſſeſſion par ſa premiere Bulle. Dans ce Chapitre, ſaint Dominique voulut ſe démettre de la ſupériorité comme en étant incapable. Mais les freres ne voulurent pas recevoir ſa démiſſion; & de leur conſentement, il fut arrêté qu'à l'avenir on établiroit des Définiteurs, qui pendant le Chapitre auroient tout pouvoir, même ſur le Général, ſans préjudice de ſon autorité après la fin du Chapitre. Juſques-là S. Dominique avoit gouverné ſon Ordre par l'autorité du Pape : mais les Peres du Chapitre de Bologne voulurent qu'il les gouvernât déſormais en qualité de Maître général. Cette dignité ne lui fit rien changer dans ſa conduite, & il ne ſe diſtinguoit de ſes freres, que par ſon auſtérité, ſes veilles, & ſes autres mortifications, étant toujours le premier à toutes les obſervances. Il corrigeoit ſes diſciples avec une extrême diſdiſcrétion. S'il en voioit un tomber dans quelque faute, il la diſſimuloit pour lors, & prenoit un temps favorable pour le reprendre avec douceur, & lui faire avouer ſa faute; enſuite il le conſoloit avec beaucoup de tendreſſe d'affection. Il n'y avoit preſque point de qu'il ne fît à ſes freres une conférence, parloit avec tant d'onction, qu'il les faiſoi dre en larmes.

S. Domi
que aſſemb
le premier
Chapitre d
ſon Ordre.
Sa conduit

Second Chapitre général de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

S. Dominique tint à Bologne ſon ſecond Chapitre général aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1221. Il y fit élire huit Provinciaux fort recommandables par leur vertu, pour gouverner les freres déja répandus en autant de Provinces, ſçavoir l'Eſpagne, la France, la Lombardie, la Romagne, la Provence, l'Allemagne, la Hongrie, & l'Angleterre. En ce même Chapitre il fit Prieur de la Province de Lombardie frere Jourdain, qui étoit alors à Paris ſous le Prieur Matthieu, à qui cette même année l'Univerſité donna pour lui & pour ſon Ordre, tout le droit qu'elle avoit ſur la maiſon de S. Jacques, où ils étoient établis. Les conditions de la donation furent, que les Freres-Prêcheurs reconnoîtroient tenir ce lieu de l'Univerſité de Paris, & feroient part de leurs prieres & de leurs bonnes œuvres aux maîtres & aux écoliers dont elle étoit compoſée. Vers le même temps Evrard Archidiacre de Langres, homme d'une grande vertu & qui avoit beaucoup d'autorité, embraſſa à Paris l'Inſtitut des Freres Prêcheurs, & ſon exemple procura pluſieurs converſions. Il aimoit tendrement le Frere Jourdain, & il le ſuivit en Lombardie par le déſir de voir S. Dominique. Comme Evrard étoit fort connu en France & en Bourgogne, on admiroit par-tout où il paſſoit ſa pauvreté évangelique. Il tomba malade à Lauſane, dont il avoit refuſé l'Evêché, & il mourut en peu de jours. Comme on lui cachoit que les médecins déſeſpéroient de lui, il dit au Provincial : C'eſt à ceux à qui le nom de la mort eſt amer, qu'il faut la cacher ; pour moi je ne crains point d'être dépouillé de cette miſérable chair, dans l'eſpérance de la demeure céleſte.

Après le chapitre S. Dominique demeura quelque temps à Boulogne ; & étant allé voir quelques-uns de ſes amis du clergé, il leur parla du mépris du monde & de la vanité de la vie préſente, & il leur dit en prenant congé d'eux : Vous me voiez en ſanté, mais j'irai à Dieu avant l'Aſſomption de Notre-Dame. Il alla voir le Cardinal Hugolin Légat en Lombardie, pour lui parler des affaires de ſon Ordre, & revint à Bologne ſur la fin du mois de Juillet, fort fatigué du voiage & de la chaleur qui étoit exceſſive Les freres le prierent inſtamment de prendre le repos dont il avoit tant de beſoin, & de ne point venir à Matines. Mais il alla à l'égliſe ; y paſſa toute la nuit en prieres à ſon ordinaire, & aſſiſta à Matines. Quand elles furent finies, il dit au Prieur qu'il avoit mal à la tête ; & il fut dès-lors attaqué de la maladie dont il mourut, qui étoit une fiévre accompagnée de dyſenterie. Sa patience étoit ſi grande, que ſes douleurs ne l'empêchoient pas de paroître toujours gai. Il ne voulut point être couché dans un lit, mais ſeulement ſur un ſac ſelon ſa coutume. Sçachant que ſa fin étoit proche, il fit venir les novices, & leur recommanda l'amour de Dieu & la pratique exacte de leur Regle. Enſuite aiant appellé le Prieur & pluſieurs prêtres, il leur fit une confeſſion générale de tous ſes péchés & leur dit : Juſqu'à préſent Dieu m'a conſervé dans la virginité : afin de la garder, évitez tout commerce avec les femmes, la vertu & la pauvreté vous rendront Dieu, & utiles au prochain par le de votre réputation. veur, & travailler à dre. Il leur recommanda

Derniere maladie de Dominique

évangelique, la regardant comme le fondement de leur Inſtitut ; & de peur que la prudence de la chair ne la leur fît perdre, il défendit très-ſévérement ſous peine de la malédiction de Dieu & de la ſienne, d'introduire dans l'Ordre la poſſeſſion des biens temporels.

Sa mort. Son portrait.

S. Dominique mourut étendu ſur la cendre le vendredi ſixiéme d'Août 1221. On trouva ſur ſon corps une ceinture de fer. Il fut enterré à Bologne auprès de ſes confreres par le Cardinal Hugolin, qui avoit eu pour lui une eſtime & une amitié ſinguliere, & qui avoit été préſent quand il reſſuſcita Napoleon. Avec lui ſe trouverent à ces funérailles le Patriarche d'Aquilée, pluſieurs Evêques, pluſieurs Abbés & un prodigieux concours de peuple. Il ſe fit pluſieurs miracles au tombeau de ce grand ſerviteur de Dieu. S. Dominique étoit d'une taille médiocre, mais fine, le viſage beau, le teint incarnat, la barbe & les cheveux d'un blond ardent, les yeux brillans, qui lui attiroient l'amour & le reſpect de tout le monde. Il paroiſſoit toujours gai, excepté quand il étoit touché de compaſſion pour le prochain. Sa voix étoit belle, douce, mais ſonore comme une trompette. Il mourut dans ſa cinquante-uniéme année.

Sa canoniſation.

Douze ans après ſa mort, ſes diſciples n'avoient encore rien fait pour honorer ſa mémoire. Quelques-uns même demeurant dans leur ſimplicité, diſoient qu'il ſuffiſoit que ſa ſainteté fût connue de Dieu, ſans ſe mettre en peine qu'elle vînt à la connoiſſance des hommes. Le peuple néanmoins invoquoit ce grand Saint, pour obtenir la guériſon de diverſes maladies ; & pluſieurs qui paſſoient les jours & les nuits à ſon tombeau, diſoient qu'ils avoient

été guéris, & par reconnoiſſance ſuſpendoient des images en cire, de pieds, de mains & d'autres membres dont ils avoient obtenu le rétabliſſement. Pluſieurs des Freres Prêcheurs ôtoient ces images, & refuſoient de reconnoître ces miracles, de peur qu'on ne les ſoupçonnât d'agir par intérêt. Mais le nombre des Freres ſe multipliant de jour en jour à Bologne, il fallut augmenter les logemens & l'égliſe; & en démoliſſant l'ancien bâtiment, on laiſſa à découvert le tombeau de S. Dominique : ce qui fit penſer à transférer le corps dans un lieu plus décent. Les Freres cependant n'oſerent le faire ſans conſulter le Pape Grégoire IX. Il les reprit ſéverement d'avoir ſi long-temps négligé de rendre à leur Pere l'honneur convenable, & écrivit à l'Archevêque de Ravenne, métropolitain de Bologne, de s'y rendre avec ſes ſuffragans pour aſſiſter à cette tranſlation.

Le jour étant venu, il s'y aſſembla une multitude innombrable de peuple; & les Bolonnois prirent les armes, pour empêcher qu'on ne leur enlevât ce précieux tréſor. Les Freres Prêcheurs craignoient que le cercueil aiant été long-temps expoſé au ſoleil & à la pluie, le corps ne fût corrompu : mais au contraire quand on eut levé la pierre qui le couvroit, il en ſortit une odeur excellente, ce qui étonna beaucoup les aſſiſtans; & cette odeur ſe communiquoit à tout ce qui touchoit le ſaint corps. Cette tranſlation fut faite le vingt-quatriéme de Mai 1233. On commença enſuite à procéder à la canoniſation de S. Dominique. Dès la même année le Pape Grégoire IX. nomma Commiſſaires l'Archidiacre de Bologne & deux autres, pour faire l'information de ſa vie & de ſes miracles, & nous avons les dépoſitions au-

tentiques de neuf témoins, qui furent oüis & qui parlerent ſur ce qu'ils avoient vû & entendu de ſa bouche. Enfin l'année ſuivante 1234. le Pape le canoniſa ſolemnellement, & l'Egliſe fait ſa fête le quatriéme d'Août parce que le 6. elle célébre le myſtere de la Transfiguration de Notre Seigneur.

Renaud de S. Gilles.

Renaud de ſaint Gilles Docteur célébre, qui avoit enſeigné le Droit Canon à Paris pendant cinq ans, aiant accompagné à Rome Manaſſés de Seignelai Evéque d'Orléans, fit part à un Cardinal du deſſein qu'il avoit formé, d'aller par tout le monde prêchant Jeſus-Chriſt & imitant ſa pauvreté. Le Cardinal lui dit: Vous trouverez ce que vous cherchez, dans un nouvel Ordre qui s'éleve, & qui fait profeſſion de prêcher en pratiquant la pauvreté volontaire, & ſon fondateur eſt ici occupé à la prédication. Renaud plein de joie fit venir S. Dominique, & charmé de la douceur & de la ſolidité de ſes diſcours, il entra auſſi-tôt dans cet Ordre. Après avoir fait profeſſion il obtint la permiſſion de faire le voiage d'Outremer à la ſuite de l'Eveque d'Orléans. Après ſon retour il vint à Bologne, où il commenca à ſe donner tout entier à la prédication. Il s'en acquittoit avec un ſi grand zéle, qu'il faiſoit impreſſion ſur les cœurs les plus durs, & qu'il renouvella toute la ville de Bologne. Il alla enſuite à Paris par ordre de S. Dominique, & y prêcha avec le même zéle. Il gagna Jourdain, qui fut un des plus grands ornemens de l'Ordre des Freres-Prêcheurs. Il étoit né en Saxe dans le Diocéſe de Paderborn, avoit fait ſes études à Paris, & étoit déja bachelier en Théologie, quand il embraſſa l'Ordre de S. Dominique. Frere Renaud mourut à Paris peu de temps après en 1218.

L'an 1222. les Freres Prêcheurs tinrent à Paris leur troisiéme Chapitre général. Pour remplir la place vacante par la mort de S. Dominique, on y élut Maître général de l'Ordre, Frere Jourdain, quoiqu'il n'y eût pas deux ans & demi qu'il y étoit entré. Il s'appliquoit tout entier à attirer des sujets dans son Ordre. C'est pourquoi il demeuroit presque toujours dans les villes où étoient les Ecoles les plus célébres, & passoit ordinairement le Carême, une année à Paris, & l'autre à Bologne. C'étoit comme deux seminaires, d'où il envoioit des religieux dans les diverses Provinces; & quand il arrivoit à ces deux maisons, il faisoit faire un grand nombre de tuniques, dans la confiance que Dieu lui enverroit des Freres; & souvent il en venoit tant, qu'elles ne suffisoient pas. Plusieurs fois il mit sa Bible en gage, pour paier les dettes des écoliers qui entroient dans l'Ordre. Ses discours avoient tant de force & de grace, que les écoliers ne pouvoient se lasser de l'entendre. C'est pourquoi quand il étoit à Paris, c'étoit toujours lui qui instruisoit les Freres; & quand un autre prêchoit, si les écoliers sçavoient qu'il y fût, ils avoient peine à se retirer, qu'il ne leur eût dit aussi quelque chose après les autres.

Le B. Jourdain.

Jourdain attira ainsi à l'Ordre plusieurs personnes distinguées par leur noblesse & leurs dignités, plusieurs riches bénéficiers, plusieurs Docteurs de diverses facultés, & une infinité de jeunes étudians élevés délicatement. Ces conversions étoient sinceres, & les nouveaux religieux faisoient tous leurs efforts pour arriver à une parfaite pureté de cœur. Ils sondoient tous les replis de leur conscience, pour expier jusqu'aux moindres fautes. Ils étoient toujours

Ferveur des premiers disciples de S. Dominique.

en garde contre les tentations, & allarmés des moindres mouvemens de ſenſualité. Il n'étoit point queſtion chez eux des affaires qui les avoient occupés, ou des plaiſirs qu'ils avoient goutés dans le monde. Ils ne ſongeoient qu'à pleurer leurs péchés, qu'à ſoumettre leur corps à l'eſprit & à s'attacher uniquement à Dieu; & quand ils conſidéroient la pureté & la beauté de leur Inſtitut, tout leur regret étoit de l'avoir embraſſé ſi tard.

On inſtruiſoit les Novices avec beaucoup de ſoin, & on ménageoit extrêmement leur ſanté; car leur zéle avoit beſoin d'être modéré. Bien loin de les éveiller pour l'office, il falloit le ſoir les aller chercher en divers coins, où ils étoient en prieres, pour les obliger à prendre le repos de la nuit. Le ſilence étoit exact, & s'obſervoit depuis Complies juſqu'à Tierce: après Matines la plûpart paſſoient le reſte de la nuit en prieres. Quoique leur table fût très-frugale, quelques-uns y ajoutoient des abſtinences particulieres, comme d'être huit jours ſans boire, ou de verſer de l'eau froide ſur leurs portiõns. Pluſieurs ſous leurs habits, déja aſſez rudes, portoient des cilices ou des ceintures de fer. Ils s'empreſſoient avec une charité merveilleuſe à ſe rendre les uns aux autres toutes ſortes de ſervices. Leur innocence étoit telle, qu'un de leurs prêtres rendoit témoignage, qu'en peu de temps il avoit entendu les confeſſions générales de cent Freres, qui avoient gardé la virginité: auſſi avoient-ils une dévotion particuliere à la ſainte Vierge. Ils regardoient la prédication de la parole de Dieu comme l'eſſentiel de leur Inſtitut. Leurs diſcours étoient ſimples, mais pleins d'onction; & Dieu ſuppléoit au défaut

de leur science, en rendant leurs prédications efficaces par le grand nombre de conversions qu'elles opéroient. Quand ils alloient prêcher, ils ne portoient avec eux que l'Evangile de S. Matthieu & les sept Epitres canoniques, comme S. Dominique l'avoit ordonné. Lorsque dans un Chapitre général on se proposoit d'envoier des Freres au-delà de la mer ou chez les barbares, il y en avoit toujours un grand nombre, qui prosternés & fondant en larmes, s'offroient pour ces missions par le zéle qu'ils avoient pour le salut des ames & par le desir du martyre.

Tels étoient alors les Freres Prêcheurs, au rapport de Thieri d'Apolde qui écrivoit environ soixante ans aprés, & qui se plaignoit que cette premiere ferveur étoit déja fort rallentie. Mais Jacques de Vitri, qui vivoit du temps même de S. Dominique & du bienheureux Jourdain, parle ainsi de leurs disciples sous le nom de Chanoines de Bologne : Ils se sont dégagés de tout soin des choses temporelles, & ne reçoivent d'aumônes que ce qui suffit chaque jour pour la nécessité d'une vie frugale. Ils usent de viande trois fois la semaine si on leur en sert ; mangeant dans le réfectoire, couchant au dortoir, & chantant l'office canonial dans l'église. Ils sont du nombre des étudians de Bologne : Un d'eux leur fait tous les jours une leçon des saintes Ecritures, & ils prêchent tous les jours de fête, par l'autorité du Pape, joignant la prédication à la vie canoniale. Ils ont un grand zéle pour le salut des ames, & cette sainte Congrégation s'augmente de jour en jour.

L'an 1236. le bienheureux Jourdain tint à Paris un Chapitre général de son Ordre. Ensui- Fin du heureux Jourdain.

se il passa en Palestine pour visiter les saints lieux, & les couvents de son Ordre dans cette Province. Mais étant sur les côtes de Galilée, une tempête le fit périr avec deux Freres & plusieurs autres personnes. Jourdain & ses deux compagnons furent d'abord enterrés sur le lieu: mais ensuite les Freres Prêcheurs d'Acre vinrent avec une barque & les transférerent dans leur église. Il se fit plusieurs miracles par l'intercession du Bienheureux Jourdain, & on rapporte de lui plusieurs paroles remarquables. Il vint un jour trouver l'Empereur Frideric, & après qu'ils eurent été long-temps assis ensemble en silence, Jourdain lui dit: Seigneur, je vais en diverses Provinces pour le devoir de ma charge: c'est pourquoi je m'étonne que vous ne me demandiez pas ce qu'on dit de vous. J'ai mes Envoiés, répondit l'Empereur, dans toutes les Cours & les Provinces, & je sçai tout ce qui se fait dans le monde. Vous n'êtes qu'un homme, reprit Jourdain, & vous ignorez beaucoup de choses que l'on dit de vous, & qu'il seroit fort à propos que vous sçussiez. On dit que vous opprimez les églises, que vous méprisez les censures ecclésiastiques, que vous croiez aux augures. Assurément tout cela n'est pas digne de vous. On lui demandoit un jour pourquoi ceux qui cultivent les arts, entroient plutôt dans son Ordre que les Théologiens. Il répondit: Les païsans accoutumés à boire de l'eau, s'enivrent plus aisément quand ils trouvent de bon vin, que les nobles ou les bourgeois qui y sont accoutumés. Ceux qui cultivent les arts, boivent pendant toute la semaine de l'eau d'Aristote & des autres philosophes: c'est pourquoi quand un Dimanche ou une fête ils viennent au sermon, & entendent

les paroles de Jesus-Christ & de ses serviteurs, ils y sont aisément pris : au lieu que les Théologiens ont souvent oüi de semblables discours ; & ils ressemblent à un sacristain, si accoutumé à passer devant l'autel, qu'il ne le salue plus.

Se trouvant dans une assemblée d'Evêques, ils lui demanderent pourquoi les Evêques tirés de ces deux Ordres si parfaits des Prêcheurs & des Mineurs, ne réussissoient pas dans l'Episcopat. Vous devez, dit-il, vous en prendre à vous-mémes, puisque ce relâchement ne leur arrive qu'après qu'ils ont passé dans votre Ordre : Car tant qu'ils ont été dans le nôtre, nous les avons bien corrigés. De plus il y a long-temps que je suis dans cet Ordre, & je ne me souviens point que ni le Pape ni aucun Prélat ou Chapitre de Cathedrale, m'ait demandé, ou a quelqu'autre Supérieur, un bon sujet pour être Evêque. Ils les choisissent eux-mêmes, ou par affection pour leurs parens, ou par quelqu'autre raison peu solide. Il dit dans une autre occasion : Il n'est pas étonnant que nos Freres ne se conduisent pas si bien dans l'Episcopat, que les autres religieux : ils sont plus éloignés de leur profession, qui leur défend de rien posséder, même en commun. On parloit un jour devant lui d'un grand homme de l'Ordre, & on disoit qu'on devroit le faire Evêque. J'aimerois mieux, dit-il, le voir porter au tombeau, que sur une chaire Episcopale.

Jourdain nous a laissé une courte relation des commencemens de l'Ordre des Freres Prêcheurs. A la fin de cet Ecrit il marque à quelle occasion on institua dans l'Ordre après Complies l'antienne *Salve Regina*. Au couvent de Bologne étoit un Frere nommé Bernard, qui pour

l'expiation de ſes péchés paſſés, demanda à Dieu quelque pénitence extraordinaire ; & après en avoir beaucoup délibéré, il conſentit enfin d'être obſedé du démon, comme il le fut en effet. Cette affliction de frere Bernard fut la premiere occaſion de chanter *Salve Regina* dans la maiſon de Bologne, d'où cet uſage s'étendit à toute la Province de Lombardie, & enſuite à tout l'Ordre. Le B. Jourdain avoit gouverné les Freres Prêcheurs près de ſeize ans. Pour élire un nouveau General on aſſembla le Chapitre à Bologne ; & comme on ne s'accordoit pas ſur le choix, on ordonna des prieres au tombeau de S. Dominique, après leſquelles étant revenus à l'élection, ils élurent tout d'une voix Raimond de Pegnafort, quoiqu'abſent.

Raimond Pegnafort.

Il étoit né à Barcelone d'une famille noble, & avoit ſi bien étudié, que dès l'âge de vingt ans il enſeignoit les arts libéraux dans la même ville : ce qu'il faiſoit gratuitement. Enſuite il paſſa à Bologne, où il étudia le Droit canonique & le Droit civil avec tant de ſuccès, qu'il devint lui-même profeſſeur du Droit canonique. Il avoit exercé cette fonction pendant quelques années, & ſa réputation s'étoit déja répandue dans l'Italie, lorſque Bérenger Evêque de Barcelone, qui connoiſſoit le mérite de Raimond, le preſſa de retourner à Barcelone, où il lui donna peu après un canonicat & un archidiaconé dans ſon égliſe. Sa piété, ſa modeſtie, & ſes autres vertus lui avoient attiré l'eſtime de tout le monde, particulierement des Prélats & des Seigneurs. Mais s'étant lié avec les Freres Prêcheurs nouvellement établis à Barcelone, il quitta tout pour embraſſer leur Inſtitut, & en prit l'habit le Vendredi-

Saint de l'an 1222. à l'âge d'environ quarante-cinq ans. Son exemple y attira pluſieurs perſonnes diſtinguées par leur ſcience & par leur naiſſance. Ce fut Raimond qui compoſa les Conſtitutions de l'Ordre de la Merci, dont nous parlerons. Ce fut auſſi lui qui fit une collection de Décrétales dont nous parlerons auſſi.

Raimond ne voulut garder que deux ans la charge de Général des Freres Prêcheurs, & il s'en fit décharger dans le vingtiéme Chapitre tenu à Bologne l'an 1240. Il retourna enſuite à Barcelone, où il vécut encore trente-quatre ans, occupé de l'étude & des exercices de piété. Il mit en ordre les Conſtitutions des Freres Prêcheurs, & compoſa une Somme de cas de conſcience à l'uſage des Confeſſeurs, qui eſt le premier Ouvrage de cette nature. On lui attribue auſſi l'Inſtitution de l'Inquiſition d'Arragon, la premiere de toute l'Eſpagne. Il étoit conſulté de toutes parts, & avoit un grand talent pour gagner les cœurs de ceux qui converſoient avec lui. Il mourut âgé de près de cent ans, le jour de l'Epiphanie 1275 Les deux Rois Alfonſe de Caſtille & Jacques d'Arragon aſſiſterent à ſes funérailles avec pluſieurs Prélats; & comme on rapportoit de lui pluſieurs miracles faits de ſon vivant & après ſa mort, le Roi d'Arragon commença dès-lors à ſolliciter ſa canoniſation, qui néanmoins ne fut faite que plus de trois cens ans après par le Pape Clément VIII.

Saint Hyacinthe qui avoit été chanoine de Cracovie, fit auſſi beaucoup d'honneur à l'Ordre de S. Dominique, & fut formé à la vertu par ce grand ſerviteur de Dieu. Nous aurons occaſion de faire connoître ailleurs pluſieurs S. Hyacinthe.

grands hommes de ce ſaint Ordre. Nous avons parlé dans l'article de l'égliſe de France, des démêlés que les Freres Prêcheurs eurent avec l'Univerſité de Paris. Ainſi nous n'en dirons rien ici.

II.

S. François. Naiſſance. François naquit à Aſſiſe en Ombrie l'an 1182. Son pere Pierre Bernardon étoit marchand, comme la plûpart des citoyens des villes d'Italie. L'enfant fut nommé Jean au baptême, mais depuis on lui donna le ſurnom de François, à cauſe de la facilité avec laquelle il avoit appris la langue françoiſe, néceſſaire alors aux Italiens pour le commerce. Pierre Bernardon y appliqua ſon fils dès la premiere jeuneſſe, après lui avoir donné une légere teinture des Lettres. François avoit dès ſon enfance une tendreſſe particuliere pour les pauvres, & n'en refuſoit aucun. S'étant fait faire un bel habit après une grande maladie, il rencontra un gentilhomme pauvre & mal vêtu : il ſe dépouilla de ſon habit, & l'en revêtit. Il prioit Dieu ardemment de lui faire connoître l'état auquel il l'appelloit Comme il alloit un jour à cheval dans la campagne, il rencontra un lépreux qui lui fit horreur : mais faiſant réflexion que pour ſervir Jeſus Chriſt, il faut commencer par ſe vaincre ſoi-même, il deſcendit de cheval, & en donnant l'aumône au lépreux il le baiſa. Il cherchoit la ſolitude, & étoit ſenſiblement touché du ſouvenir de la Paſſion & de la Croix de Jeſus-Chriſt. Etant un jour entré dans l'égliſe de S. Damien ſituée hors de la ville d'Aſſiſe, & qui tomboit en ruine, il ſe proſterna pour faire ſa priere devant le crucifix ; & comme il le regardoit les yeux baignés de larmes, il crut entendre une voix qui

Sa charité ur les pau- es dès ſon fance.

ommence- nt de ſa nitence.

lui ordonnoit de réparer ce bâtiment. Il se leva aussi-tôt, fit le signe de la croix, alla chez lui prendre des étoffes, qu'il porta dans une ville voisine où il les vendit, & même son cheval. Ensuite il revint à l'église de S. Damien, où il trouva un pauvre prêtre nommé Pierre qui en avoit pris soin; & l'aiant abordé avec respect, il lui offrit son argent pour les réparations de l'église & pour le soulagement du pauvre, le priant de consentir qu'il demeurât quelque temps avec lui. Le prêtre voulut bien recevoir François, mais non pas son argent, [illegible] l'indignation de ses parens. François [illegible] argent dans une fenêtre, comme [illegible] l'ordure.

Après qu'il eut demeuré quelque temps avec ce Prêtre, Bernardon son pere [illegible] ce qui s'étoit passé, accourut [illegible] saint Damien avec quelques-uns de ses parens: mais François voulant éviter les premiers mouvemens de leur indignation, se cacha dans une fosse, où il passa quelque temps en priere. Se reprochant ensuite [illegible] té, il sortit plein de joie & de contentement, retourna à Assise. Les citoiens le voiant [illegible] défiguré, crurent qu'il avoit perdu [illegible] couroient après lui, lui jettant de la boue [illegible] des pierres; & il passoit au milieu d'eux [illegible] s'émouvoir. Mais son pere étant venu [illegible] le traina chez lui, ajouta les coups aux reproches, l'enferma & le lia comme un [illegible] Peu de temps après, Bernardon fit un voyage pendant lequel la mere de François [illegible] prouvoit par la conduite de son mari [illegible] désespéroit de vaincre la constance de [illegible] le laissa aller: & il retourna à S. Damien. Son pere étant revenu, fit de grands reproches [illegible]

femme, & alla en colere chercher ſon fils, pour le chaſſer au moins du païs s'il ne pouvoit pas le ramener.

Il renonce à tout.

François alla au-devant de lui & lui déclara qu'il comptoit pour rien ſes coups & ſes biens, & qu'il ſouffriroit tout pour l'amour de Jeſus-Chriſt. Le pere voiant la fermeté de ſon fils, lui dit de venir devant l'Evêque, pour y renoncer à tout ce qu'il eſpéroit de lui. François témoigna qu'il l'y ſuivroit volontiers; & étant venu devant l'Evêque, il n'attendit pas que ſon pere parlât. Sans rien dire, il ſe dépouilla de tous ſes habits & les rendit à ſon pere: alors on vit qu'il portoit un cicile ſous ſes habits. Le Prélat voiant la ferveur de ce jeune homme, ſe leva, le prit entre ſes bras & le couvrit de ſon manteau, ordonnant à ſes domeſtiques d'apporter de quoi le vêtir. On lui donna un méchant manteau d'un païſan qui étoit au ſervice de l'Evêque. François le reçut avec plaiſir & s'en couvrit. En rendant ſes habits à ſon pere, il lui dit: Juſqu'ici je vous ai appellai mon pere ſur la terre; déſormais je dirai avec plus de confiance: Notre Pere qui êtes aux Cieux. Tel fut le commencement de la pénitence de ſaint François, qui étoit alors dans ſa vingt cinquiéme année, l'an 1206.

Il rétablit pluſieurs égliſes & commence à prêcher.

Après qu'il eut renoncé à tout en préſence de l'Evêque d'Aſſiſe, il ſortit de la ville & s'en alla dans les bois, chantant à haute voix les louanges de Dieu. Il vint à un monaſtere voiſin où il demanda l'aumône; & on la lui donna avec mépris comme à un inconnu. Il alla enſuite à Eugubio, où un de ſes anciens amis l'aiant reconnu, le reçut chez lui & le revêtit d'une pauvre tunique. Alors il s'appliqua à ſervir les lépreux; il leur lavoit les

pieds, b aiſoit & bandoit leurs ulceres, s'éxerçant ainſi à l'humilité. Mais ſe ſouvenant de l'ordre qu'il croioit avoir reçu de Notre-Seigneur, pour réparer l'égliſe de ſaint Damien, il revint à Aſſiſe & entreprit de faire ce bâtiment avec le ſecours des aumônes, n'aiant point de honte de demander à ceux qui l'avoient vu riche auparavant. Il y contribuoit auſſi par ſon travail, & quoique affoibli par les jeûnes, il portoit les pierres. Après avoir réparé l'égliſe de ſaint Damien, il entreprit encore la réparation de celle de S. Pierre plus éloignée de la ville, par la dévotion qu'il avoit à ce ſaint Apôtre. Il entreprit d'en réparer une troiſiéme dédiée à la ſainte Vierge, ſituée à ſix cens pas d'Aſſiſe au pied d'une montagne, & nommée de la Portioncule, du lieu où elle étoit bâtie, appartenant à des moines Bénédictins: on la nommoit auſſi Notre-Dame des Anges. Cette égliſe étoit entiérement abandonnée; mais François l'aiant rétablie s'y logea & la préféra à tout autre lieu.

Un jour il entendit lire à la Meſſe l'endroit de l'Evangile où Notre-Seigneur dit à ſes Apôtres: Ne portez ni or, ni argent, ni deux tuniques, &c. Auſſi-tôt plein d'une grande joie, il dit: Voilà ce que je cherche, voilà ce que je déſire de tout mon cœur. Alors il ôte ſes ſouliers, ſon bâton, ſa beſace, renonce à l'argent; & ne gardant qu'une tunique, il quitte ſa ceinture de cuir & s'en fait une d[illegible] cherchant tous les moiens d'accom[illegible] lettre ce qu'il venoit d'entendre, & former en tout à la régle des Apôtr[illegible] mença dès lors à prêcher la pén[illegible] diſcours ſimples, mais ſolides étonnoient les auditeurs & le[illegible]

femme, & alla en colere chercher ſon fils, pour le chaſſer au moins du païs s'il ne pouvoit pas le ramener.

renonce à

François alla au-devant de lui & lui déclara qu'il comptoit pour rien ſes coups & ſes biens, & qu'il ſouffriroit tout pour l'amour de Jeſus-Chriſt. Le pere voiant la fermeté de ſon fils lui dit de venir devant l'Evêque, pour y renoncer à tout ce qu'il eſpéroit de lui. François témoigna qu'il l'y ſuivroit volontiers; & étant venu devant l'Evêque, il n'attendit pas que ſon pere parlât. Sans rien dire, il ſe dépouilla de tous ſes habits & les rendit a ſon pere. Alors on vit qu'il portoit un cicile ſous ſes habits. Le Prélat voiant la ferveur de ce jeune homme, ſe leva, le prit entre ſes bras & le couvrit de ſon manteau, ordonnant à ſes domeſtiques d'apporter de quoi le vêtir. On lui donna un méchant manteau d'un païſan qui étoit au ſervice de l'Evêque. François le reçut avec plaiſir & s'en couvrit. En rendant ſes habits à ſon pere, il lui dit: Juſqu'ici je vous ai appellai mon pere ſur la terre; déſormais je dirai avec plus de confiance: Notre Pere qui êtes aux Cieux. Tel fut le commencement de la pénitence de ſaint François, qui étoit alors dans ſa vingt cinquiéme année, l'an 1206.

Il rétablit pluſieurs égliſes & commence à prêcher.

Après qu'il eut renoncé à tout en préſence de l'Evêque d'Aſſiſe, il ſortit de la ville & s'en alla dans les bois, chantant à haute voix les louanges de Dieu. Il vint à un monaſtere voiſin où il demanda l'aumône; & on la lui donna avec mépris comme à un inconnu. Il alla enſuite à Eugubio, où un de ſes anciens amis l'aiant reconnu, le reçut chez lui & le revêtit d'une pauvre tunique. Alors il s'appliqua à ſervir les lépreux; il leur lavoit les

lui-même dans la Marche d'Ancone avec le frere Gilles. Ils louoient Dieu par-tout & faisoient considerer sa bonté; ils se réjouissoient lorsque quelque chose leur manquoit, aiant tout donné pour la pauvreté évangélique. Quelques-uns les recevoient volontiers & éxerçoient envers eux la charité. Mais la plûpart étoient choqués de leur habit extraordinaire, & de l'austérité singuliere de leur vie. En quelques villes on se mocquoit d'eux, en d'autres on les chargeoit d'injures & de coups, & on les appelloit vagabonds & fainéans. Les jeunes gens insolens leur jettoient de la boue & des pierres, & les traînoient dans les rues par leur capuce. Ils souffroient ces affronts avec une extrême patience, sçachant combien ils leur étoient utiles.

Lorsque François eut sept disciples, il les assembla; & après leur avoir beaucoup parlé du Roiaume de Dieu, du mépris du monde, du renoncement à la propre volonté & de la mortification du corps, il leur déclara le dessein qu'il avoit de les envoier dans toutes les parties du monde prêcher la pénitence. Considérons, mes chers freres, leur dit-il, que Dieu nous a appel[illegible] pour notre salut, mais p[illegible] plusieurs autres: afin que nous al[illegible], exhortant tous les hom[illegible] exemple que par nos par[illegible] chés, & à [illegible]

Instru[illegible] qu'il d[illegible] à ses [illegible]ples.

me des Cieux pour quelque petit intérêt ; & ſi nous trouvons en quelque lieu de l'argent, n'en faiſons pas plus de cas que de la pouſſiere ſur laquelle nous marchons. Ne jugeons ni ne mépriſons point ceux qui vivent délicatement. Dieu eſt leur maître comme le nôtre, & peut les appeller à lui. Ils ſont nos freres, puiſqu'ils ſont ſes créatures, & nos maîtres en ce qu'ils aident les ſerviteurs de Dieu à faire pénitence, en leur procurant les beſoins de la vie. Vous trouverez des hommes fidéles & doux qui vous recevront avec joie, & d'autres au contraire, qui vous maltraiteront : apprenez à ſouffrir tout avec patience & humilité. Mais ne craignez point ; dans peu de temps pluſieurs ſages & pluſieurs nobles ſe joindront à vous pour prêcher aux Rois, aux Princes & aux peuples.

Il dreſſe ſa gle.

Les diſciples de ſaint François encouragés par ce diſcours, alloient annoncer la parole de Dieu, exhortant tous ceux qu'ils rencontroient à craindre & à aimer le Créateur du ciel & de la terre, & à garder ſes commandemens. Leur figure extraordinaire, & leurs diſcours ſi différens de ceux des gens du ſiécle, ne plaiſoient pas à tout le monde. On leur demandoit de quelle nation ils étoient ; & ils répondoient qu'ils étoient des pénitens venus d'Aſſiſe. Quelques-uns les recevoient volontiers dans leurs maiſons ; d'autres craignoient de les loger, les ſoupçonnant d'être des vagabonds & des voleurs Souvent ils étoient obligés de paſſer la nuit aux portes des égliſes ou ſous des portiques. Ils ne diſſiperent les ſoupçons que l'on avoit contre eux, que par leur déſintéreſſement, leur douceur & leur patience. Le ſaint homme voioit augmenter peu à

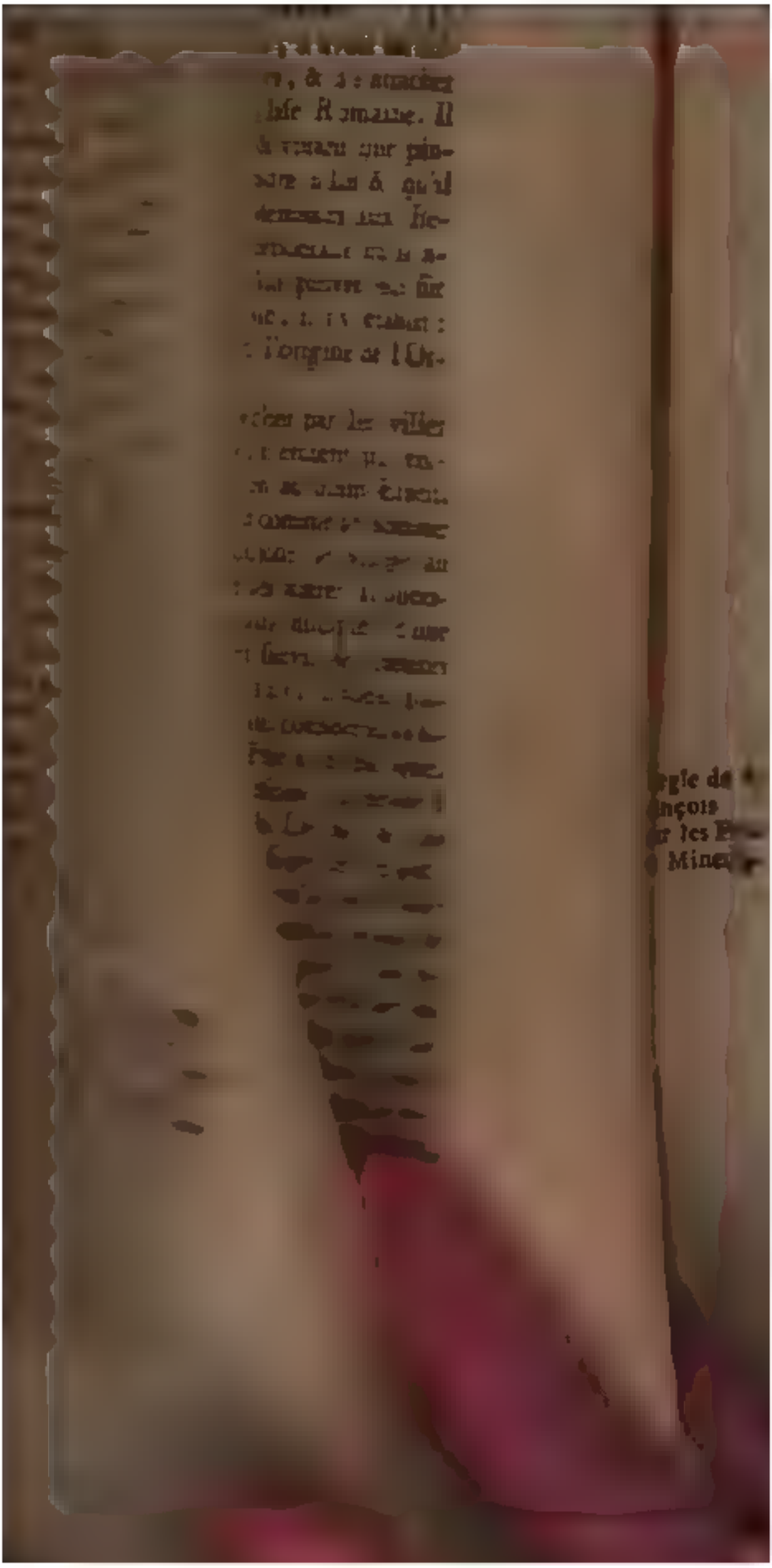

veau & d'extraordinaire. Alors l'Evêque de Sabine dit au Pape & aux autres Cardinaux : Si vous rejettez la demande de ce pauvre homme, prenez garde que vous ne rejettiez l'Evangile, puiſque la régle dont il demande la confirmation n'en eſt que la pratique. Car ce ſeroit blaſphemer contre Jeſus-Chriſt, Auteur de l'Evangile, de dire que le déſir de l'accomplir, eſt quelque choſe de déraiſonnable & d'impoſſible. Le Pape touché de cette raiſon, ſe tourna vers François, & lui dit : Priez Dieu, mon fils, qu'il nous faſſe connoître ſa volonté. Le ſaint homme pria, & après avoir encore entretenu le Pape, il lui perſuada d'approuver ſa Regle. Ce fut l'an 1210. qu'Innocent III. approuva de vive voix la Régle de S. François.

Progrès de ſon Ordre. Sa réputation.

Cette approbation fut pour lui un motif de confiance que ſon entrepriſe venoit de l'Eſprit de Dieu. Il ne s'occupa plus avec ſes compagnons que des moiens d'obſerver éxactement ſa Régle, d'avancer dans la perfection, & de gagner des ames à Jeſus-Chriſt. Etant dans la vallée de Spolete, ils examinerent s'ils devoient converſer avec les hommes, ou chercher la ſolitude. François adreſſa à Dieu de ferventes prieres, le conjurant de lui faire connoître ſa volonté ; & il comprit que Dieu vouloit qu'il ſe conſacrât au ſalut des ames. Il ſe retira donc avec ſes compagnons dans une cabane abandonnée près d'Aſſiſe, où ils s'appliquoient continuellement à la priere. Elle étoit plus intérieure que vocale, parce qu'ils n'avoient pas encore de livres pour dire l'office canonial, tant leur pauvreté étoit grande. Leur livre étoit une croix autour de laquelle ils prioient. François apprit à ſes freres à louer

Dieu dans toutes ſes créatures, à avoir un reſpect particulier pour les prêtres, & à s'attacher fermement à la foi de l'Egliſe Romaine. Il avoit déja douze diſciples, & voiant que pluſieurs autres vouloient ſe joindre à lui & qu'il n'avoit pas où les loger, il demanda aux Bénédictins l'égliſe de la Portioncule qu'il avoit autrefois réparée, la plus pauvre qui fût dans le païs. L'aiant obtenue, il s'y établit: ce fut la premiere maiſon & l'origine de l'Ordre des freres Mineurs.

De-là François alloit prêcher par les villes & les villages; ſes diſcours n'étoient pas étudiés, mais pleins de l'onction du Saint-Eſprit. Tout le monde le regardoit comme un homme extraordinaire. Il avoit toujours le viſage au Ciel, où il vouloit attirer les autres. Il aſſembla bien-tôt douze nouveaux diſciples d'une éminente vertu, qui furent ſuivis de pluſieurs autres; & pendant l'année 1211. il fonda pluſieurs couvents, dont les plus conſidérables furent ceux de Cortone, de Piſe & de Bologne. Après avoir parcouru la Toſcane, il revint à Aſſiſe au commencement du Careme de l'an 1212. L'on avoit pour lui un ſi profond reſpect, que quand il entroit dans une ville on ſonnoit les cloches; le Clergé & le peuple venoit le recevoir avec des cantiques de joie & des rameaux. On s'eſtimoit heureux de toucher ſes habits & de baiſer ſes mains ou ſes pieds. Le frere qui l'accompagnoit, étonné de ce qu'il ſouffroit ces honneurs, lui en demanda la raiſon. Le ſerviteur de Dieu répondit: Sçachez, mon frere, que je renvoie à Dieu tous ces reſpects ſans m'en rien attribuer; comme une image renvoie tout l'honneur qu'on lui rend, à ſon original; & les autres y gagnent, en ho-

norant Dieu dans la plus vile de ſes créatures. Il prêcha à Aſſiſe pendant ce Carême, & fit pluſieurs converſions, dont la plus remarquable fut celle de ſainte Claire.

Il conſulte Dieu ſur ſon œuvre. Avis qu'il donne à ſes diſciples.

On rapporte que ſaint François alla au Concile de Latran, qui ſe tint l'an 1215. & que le Pape Innocent III. y déclara publiquement, qu'il avoit approuvé ſa Régle. Ce fut peut-être en cette occaſion qu'il délibera pour la ſeconde fois, s'il s'appliqueroit à la prédication ou a la priere. Après avoir long-temps conſulté ſes freres ſur cette difficulté, ne pouvant connoître certainement ce qui ſeroit plus agréable à Dieu, il dit au frere Silveſtre Prêtre, qui étoit ſur la montagne près d'Aſſiſe, continuellement occupé à la priere, de demander à Dieu de lui faire connoître ſa volonté à ce ſujet. Il manda auſſi a Ste Claire de conſulter Dieu, ſoit par elle-même, ſoit par quelqu'une de ſes religieuſes, la plus ſimple & la plus pure. Frere Silveſtre & Ste Claire s'accorderent dans leurs réponſes, & déciderent que la volonté de Dieu étoit que François s'appliquât à la prédication. Il obéit auſſi-tôt, & parut avoir reçu de nouvelles graces pour remplir ce miniſtere. Voici l'inſtruction qu'il donnoit à ſes freres, en les envoiant prêcher: Au nom du Seigneur, marchez deux à deux avec humilité & modeſtie: gardez ſur-tout un ſilence très-éxact depuis le matin juſqu'après Tierce, offrant à Dieu ſans ceſſe les gémiſſemens de votre cœur. Qu'il ne ſoit jamais queſtion parmi vous de paroles inutiles; & quoique vous ſoyiez en voiage, que votre conduite ſoit auſſi humble & auſſi honnête, que ſi vous étiez dans un hermitage ou dans votre cellule. Conduiſez-vous dans le monde de telle

ſorte,

ſorte, que tous ceux qui vous verront ou vous entendront, ſoient portés à louer le Pere céleſte. Annoncez la paix à tous : mais aiez-la dans le cœur encore plus que dans la bouche. Ne donnez jamais à perſonne la moindre occaſion de ſcandale : mais par votre douceur, portez tout le monde à la bonté, à la paix & à l'union. Nous ſommes appellés à guérir ceux qui ſont bleſſés, & à rapeller dans la voie ceux qui ſont égarés. Car pluſieurs vous paroiſſent être les membres du démon, qui un jour deviendront diſciples de Jeſus-Chriſt.

Il envoie de ſes diſciples dans tous les Roiaumes.

On croit que ſaint François donna ces avis à ſes confreres en les envoiant en diverſes Provinces l'an 1216. Il envoia en Eſpagne frere Bernard de Quintevalle ſon premier diſciple, avec pluſieurs autres : en Provence, frere Jean Bonelle, & trente-trois autres : en Allemagne, Jean de Penna avec ſoixante freres. En Lombardie il établit Miniſtre Jean de Strachia, qu'il révoqua depuis, aiant trouvé qu'il ſe conduiſoit trop ſuivant la prudence du ſiécle : dans la Marche-d'Ancone, frere Benoît d'Arrezze, qu'il aimoit beaucoup : en Toſcane, frere Elie de Cortone depuis Général de tout l'Ordre. Saint François avoit réſolu d'aller lui-même à Paris, & dans ce qu'on appelloit proprement France, & juſqu'aux Païs-Bas. Il avoit choiſi Paris à cauſe du reſpect qu'on y avoit pour le Saint-Sacrement. Mais le Cardinal Hugolin qui favoriſoit [illegible] en tout, l'engagea à reſter en Italie, pourquoi il envoia en France à ſa place Pacifique, qui avoit été un [illegible] ſi fameux, que l'Empereur [illegible] & que depuis on le nomma [illegible] Aiant été converti par un [illegible]

çois, il renonça au monde & s'attacha à ce grand ſerviteur de Dieu, qui le voiant parfaitement tranquille, le nomma Pacifique. Ce fut lui qu'il envoia en France quatre ou cinq ans après ſa converſion, & qui le premier y fut Miniſtre des freres Mineurs.

La miſſion d'Allemagne ne réuſſit pas, parce que les freres qu'on y avoit envoiés, ne ſçavoient point la langue; & que venant d'Italie, on les ſoupçonnoit d'être du nombre des Flagellans, qui y étoient alors pourſuivis & qui ſe retiroient en d'autres païs. Leur habit pauvre & ſingulier augmentoit le ſoupçon, & ils ne pouvoient répondre aux queſtions qu'on leur faiſoit. Ils furent donc honteuſement chaſſés, après avoir ſouffert divers mauvais traitemens. François aiant enſuite appris que ſes confreres étoient traités durement par pluſieurs Prélats, prit la réſolution de demander au Pape un protecteur pour ſon Ordre. Etant venu à Rome, il découvrit ſon deſſein au Cardinal Hugolin, qui de ſon côté lui déclara le déſir qu'il avoit de le voir prêcher devant le Pape & les Cardinaux. Le ſaint homme s'en excuſa le plus qu'il put: mais le Cardinal le preſſa ſi vivement, qu'il compoſa avec ſoin un Sermon & l'apprit par cœur. Quand il fut devant le Pape, il oublia tellement ſon Sermon, qu'il ne put en dire un mot. Mais après avoir invoqué le ſecours du Saint-Eſprit, il parla avec tant de force & d'efficace, que le Pape & les Cardinaux en furent très-touchés. Aiant été enſuite admis à l'audience du Pape en préſence du Cardinal Hugolin, il lui dit: Saint Pere, je ſuis confus de vous importuner pour les intérêts de nos pauvres freres, vous voiant accablé de tant d'affaires importantes. Donnez-

sous ce Cardinal pour avoir recours à lui dans ses besoins sous votre autorité. Le Pape le lui accorda ; & le Cardinal Hugolin fut ainsi le premier protecteur des freres Mineurs.

Premier Chapitre général des Freres Mineurs.

Leur multiplication étonnante.

Quelque temps après, S. Dominique vint à Perouse pour voir saint François & le Cardinal Hugolin leur ami commun, qui y étoit Légat. Comme ils s'y entretenoient sérieusement des affaires de l'Eglise, le Cardinal leur demanda s'ils trouveroient bon que quelques-uns de leurs disciples fussent élevés aux dignités ecclésiastiques. Car, ajouta-t-il, je suis persuadé qu'ils gouverneroient leurs troupeaux avec la même application que ces Evêques des premiers siécles, qui vivoient dans la pauvreté, avoient une charité sincere & ne songeoient qu'à instruire & édifier leurs peuples. S. Dominique répondit que c'étoit assez d'honneur pour ses freres, d'être appellés à instruire les autres & à défendre la Foi contre les hérétiques. Saint François dit que les siens ne seroient plus freres Mineurs, s'ils devenoient grands, & que si l'on vouloit qu'ils fissent du fruit, il falloit les laisser dans leur état. Ils conclurent donc l'un & l'autre à refuser les Prélatures. Le Cardinal fut très-édifié de leur humilité ; mais il ne changea pas d'avis, & crut que de tels Ministres seroient utiles à l'Eglise, sur-tout dans l'état déplorable où elle étoit. Saint Dominique proposa à saint François d'unir leurs deux Congrégations pour n'en faire qu'une. François répondit : Mon cher [illegible] volonté de Dieu qu'elles [illegible] afin que ceux qui [illegible] puissent embrasser [illegible] grand désir qu'[illegible] eux, [illegible]

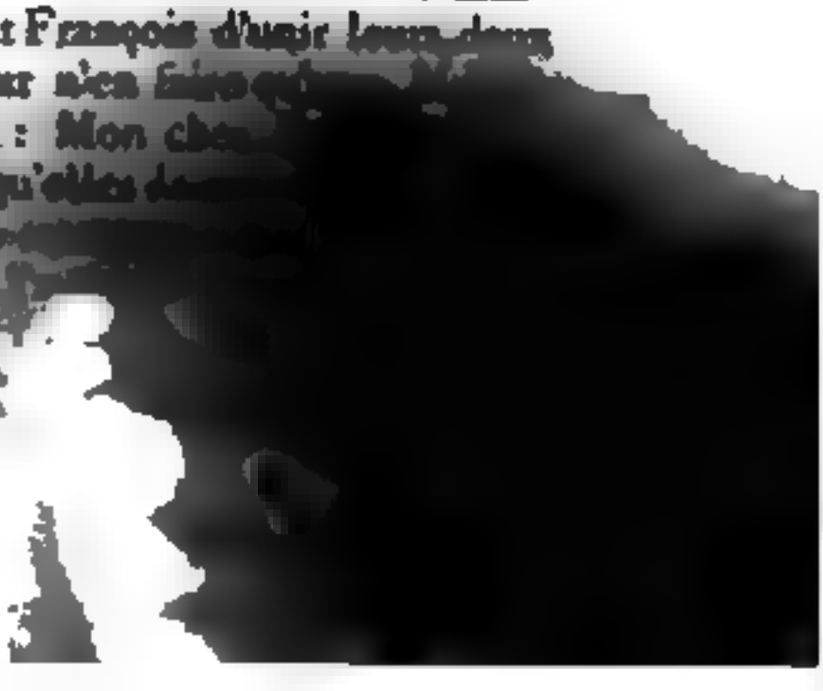

minique assista au Chapitre général que
François près d'Assise à la Pentecôte
1219. Il s'y trouva plus de cinq mille
Mineurs, tant l'Ordre étoit déja mul
neuf ou dix ans; & ils camperent com
purent dans la campagne, couchant
nattes & sous de pauvres huttes. Ils n'
point fait de provisions, & néanmoins
leur manqua. Les villes voisines, Ass
rouse, Foligni, Spolete, & même d
plus éloignées, leur fournirent les cho
cessaires. On y voioit accourir de tout
les ecclésiastiques, les laïques, la noble
peuple; & chacun s'empressoit de les
ses propres mains, tant ils étoient touc
voir la paix & la joie de ces nouveau
gieux, qui menoient une vie si dure &
nitente. Voilà, disoient-ils, la voie
de l'Evangile : voilà pourquoi il est
cile aux riches d'entrer dans le Roiaum
Cieux.

Humilité de S. François. Sa fermeté.

Le Cardinal Hugolin assista au Chapit
donna beaucoup de louanges aux freres
un discours qu'il leur fit. François crai
qu'ils n'en tirassent vanité, parla à so
leur représenta les persécutions & les
tions auxquelles ils devoient s'attendre,
dit le relâchement de leurs successeurs &
cadence future de l'Ordre. Il leur repro
eux-mêmes leur lâcheté, & leur peu de
lité à correspondre aux graces singulieres
avoient reçues de Dieu; & il parla avec
force, que non-seulement il réprima en
les sentimens de complaisance, mais les co
vrit encore de confusion. Le Cardinal en fu
un peu mortifié, & s'en plaignit à François
qui lui dit : Seigneur, je l'ai fait pour

ter la matiere de vos louanges, & ſoutenir ceux en qui l'humilité n'a pas encore jetté d'aſſez profondes racines.

Le lendemain frere Elie Miniſtre de Toſcane, frere Jean Miniſtre de Bologne, & pluſieurs autres vinrent trouver le Cardinal Hugolin, le priant de dire à François comme de lui-même, qu'il devoit écouter les conſeils de ſes freres, dont pluſieurs étoient ſçavans & capables de gouverner; au lieu qu'il étoit homme ſimple & ſans Lettres, & que la foibleſſe de ſa ſanté ne lui permettoit pas de faire toutes les affaires de l'Ordre. Ils ajouterent qu'on devoit reſpecter l'autorité des anciennes Régles, de ſaint Benoît, de ſaint Auguſtin, de ſaint Baſile, & ne pas tant s'en éloigner par une Régle nouvelle & d'une rigueur exceſſive, comme ſi nous voulions être meilleurs que nos peres. Le Cardinal dans une converſation particuliere, propoſa ces objections à François, comme des maximes de bon gouvernement dont il étoit convaincu. Mais François reconnut bien-tôt l'artifice; & ſe levant de la place où il étoit aſſis avec le Cardinal, il le mena aux freres aſſemblés en Chapitre, & leur dit: Mes freres, Dieu m'a appellé pour ſuivre la folie de la croix par la voie de la ſimplicité & de l'humilité. Ne me parlez donc point d'aucune autre régle que de celle que le Seigneur a bien voulu me preſcrire. Je crains que ceux qui s'en éloignent & en détournent les autres, n'éprouvent [illegible] de la vengeance divine. [illegible] té, le Cardinal [illegible] en tout à cet [illegible] croioit voir [illegible] de l'Eſprit [illegible]

Sa ſoumiſſion à l'égard des Evêques.

Il ne veut point de priviléges.

Pluſieurs freres vinrent des Provinces éloignées, pour ſe plaindre au Chapitre des mauvais traitemens qu'ils avoient eu à ſouffrir en divers lieux, faute d'avoir des Lettres autentiques, pour montrer que leur inſtitut étoit approuvé de l'Egliſe. Ils ſe plaignoient encore qu'on ne leur permettoit pas de prêcher, & prioient François d'obtenir du Pape un privilege en vertu duquel ils puſſent prêcher par-tout où il leur plairoit, même ſans permiſſion des Evêques. Le ſaint homme répondit avec indignation : Quoi, mes freres ! Vous ne connoiſſez pas la volonté de Dieu ? Il veut que nous gagnions les Supérieurs par l'humilité & le reſpect, & les peuples par la parole & les bons exemples. Quand les Evêques verront que vous vivez ſaintement, & que vous ne voulez point entreprendre ſur leur autorité, ils vous prieront d'eux-mêmes de travailler avec eux au ſalut des ames, dont ils ſont chargés, & vous appelleront pour vous entendre & pour vous imiter. Votre privilege ſingulier doit donc être de n'avoir point de privileges. Ils ne ſerviroient qu'à vous enfler, à vous donner trop de confiance & à exciter des conteſtations.

Quelques-uns repréſentoient qu'ils avoient trouvé pluſieurs Curés ſi durs, qu'ils n'avoient pu les fléchir ni par priere, ni par induſtrie, ni par ſoumiſſion, ni par leur vie exemplaire, pour obtenir la permiſſion de prêcher à leurs Paroiſſiens, ou d'en recevoir quelque aſſiſtance corporelle. François répondit : Mes freres, nous ſommes envoiés au ſecours des Prêtres, pour ſuppléer à leur défaut. Ce qui eſt plus agréable à Dieu, c'eſt le ſalut des ames ; & nous les gagnerons plûtôt en vivant bien avec

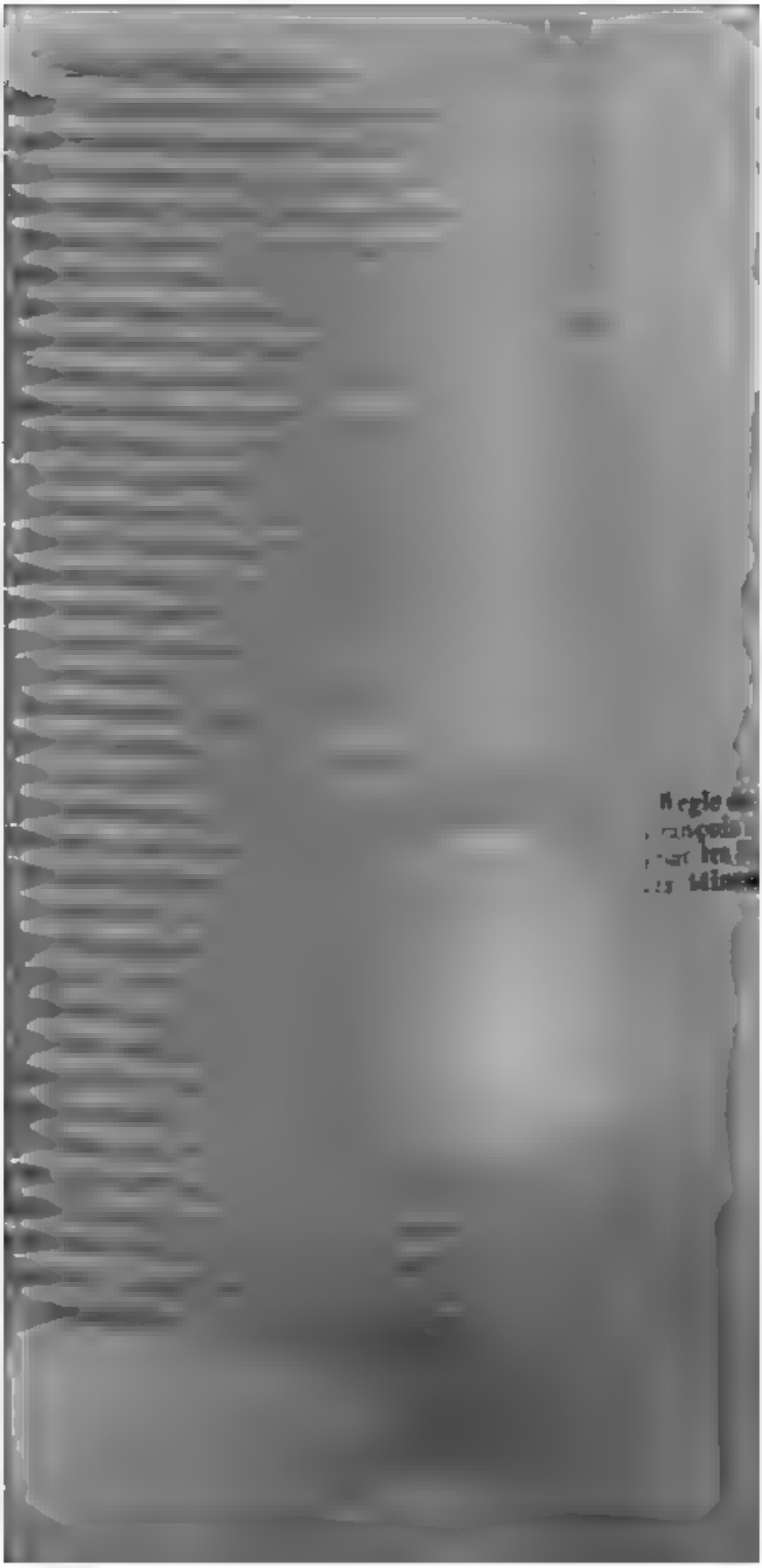

nal Hugolin lui parla du gouvernement de la maiſon de ſaint Damien, & des autres monaſteres de filles de ſon Inſtitut qui commençoient à ſe multiplier. Il répondit : Excepté celui-là où j'ai enfermé Claire, je n'en ai fondé ni fait fonder aucun autre ; & je ne me ſuis chargé du ſoin que de celui-là ſeul, ſoit pour la diſcipline réguliere, ſoit pour la ſubſiſtance. Car rien ne me déplaît tant que l'empreſſement qu'ont eu les freres d'établir ailleurs des maiſons de filles & de les gouverner, ſur-tout de leur avoir donné le nom de Mineures. C'eſt pourquoi il pria inſtamment le Cardinal de décharger ſes freres, autant qu'il ſeroit poſſible, du ſoin des religieuſes, s'il vouloit conſerver leur réputation, & ne point arrêter leur progrès dans la vertu : le Cardinal ſe chargea d'en parler au Pape : Le ſaint homme diſoit ſouvent avec émotion : Je crains qu'en même-temps que Dieu nous a ôté les femmes, le démon ne nous ait procuré des ſœurs.

Freres Mineurs Martyrs à Maroc.

Pendant que ſaint François ſe diſpoſoit à aller annoncer la foi aux Muſulmans du Levant, il envoia ſix de ſes diſciples à ceux de l'Occident, c'eſt-à-dire, à Maroc. Etant arrivés en Arragon, leur ſupérieur tomba malade ; mais les cinq autres continuerent leur voiage juſqu'à Conimbre. Ils y furent favorablement reçus par Urraque Reine de Portugal, épouſe d'Alfonſe II. qui avoit le plus contribué à l'établiſſement des freres Mineurs à Conimbre. Les cinq Miſſionnaires aiant pris des habits particuliers par-deſſus les leurs, entrerent ſur les terres des Muſulmans, arriverent à Séville, & demeurerent huit jours dans la maiſon d'un Chrétien. Après cela ils vinrent à la grande moſquée, & voulurent y entrer ; mais ils fu-

sent repoussés avec de grands cris & chargés de coups : car les Musulmans ne permettent l'entrée des mosquées qu'à ceux de leur Religion. Les Missionnaires allerent ensuite à la porte du Palais, & dirent qu'ils étoient des Ambassadeurs envoiés au Roi, de la part de Jesus-Christ le Roi des Rois. Ils lui expliquerent la doctrine chrétienne, & l'exhorterent à se convertir & à recevoir le Baptême. Mais ils ajouterent plusieurs reproches contre Mahomet & contre sa loi. Le Roi en étant irrité, commanda qu'on leur coupât la tête. Néanmoins à la priere de son fils, il se contenta de les faire enfermer dans une tour, d'où ensuite il les renvoia à Maroc avec quelques Chrétiens. Ils trouverent à Maroc Dom Pedro, Infant de Portugal & frere du Roi Alfonse, qui les reçut avec beaucoup de charité, & leur fit donner les choses nécessaires pour leur subsistance.

Les Missionnaires prêchoient aux Musulmans avec un grand zéle, par-tout où ils en rencontroient. C'est ce qui engagea le Roi à les faire chasser ; & l'Infant Dom Pedro leur donna de ses serviteurs pour les conduire au lieu où ils devoient s'embarquer. Mais ils se [illegible] à leurs conducteurs & [illegible] où ils commencerent [illegible] place publique. Le [illegible] entre en prison, & [illegible]

des gardes pour les empêcher de paroître en public. Cependant ils ſortirent ſécrétement un vendredi & ſe préſenterent au Roi, comme il paſſoit pour aller viſiter les tombeaux de ſes prédéceſſeurs : un des Miſſionnaires commença même à prêcher. Le Roi en fut irrité & les condamna à mort : il ſe les fit amener ; & après avoir eſſaié de les ébranler par les promeſſes & les tourmens, il leur coupa la tête de ſa propre main le 16. Janvier 1220. Leurs corps aiant été traînés hors de la ville & mis en piéces par les infidéles, furent recueillis par les Chrétiens, & l'Infant Dom Pedro les envoia en Portugal. Ils furent mis dans le monaſtere de ſainte Croix de Conimbre, où ils ſont encore aujourd'hui. Il s'y fit un grand nombre de miracles ; & deux cens ſoixante ans après, ces cinq Martyrs furent canoniſés par le Pape Sixte IV. qui permit aux freres Mineurs d'en faire l'Office publiquement. Leur hiſtoire fut écrite vers le même temps ſur les anciens Mémoires, par frere Jean Tiſſerand religieux du même Ordre & célébre Prédicateur à Paris.

Freres Mineurs en Afrique.

Frere Gilles le troiſiéme diſciple de ſaint François, fut un de ceux qu'il envoia en Afrique. Il étoit d'Aſſiſe, homme ſimple & ſans lettres. Il quitta tout pour s'attacher à ſaint François. Il avoit une ſi grande ardeur pour le travail des mains, qu'il prit la réſolution de ne vivre que de ce qu'il gagneroit, & l'éxécuta. Etant à Rome l'an 1212. tous les jours après avoir entendu la Meſſe, il alloit à une forêt éloignée de cinq quarts de lieues, d'où il apportoit ſur ſes épaules une charge de bois, qu'il vendoit pour en tirer ſa ſubſiſtance. Une femme aiant fait marché avec lui pour avoir du bois, il lui parut ſi homme de bien,

Vertu de ſer e Gilles.

qu'elle voulut lui [illegible]
promis : mais il dit : [illegible]
vaincre par l'avarice. [illegible]
du prix. Il [illegible]
stoit du gain [illegible]
jours du temps [illegible]
Gilles, que [illegible]
ques autres [illegible]
frique. [illegible]
voulant [illegible]
nis, un des [illegible]
mans. [illegible]
ces [illegible]
pou[illegible]
rent [illegible]
Gilles. [illegible]
Voici [illegible]

C[illegible]
re-[illegible]
zele pour [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
a [illegible]
[illegible]
[illegible]
en [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
de [illegible]
se [illegible]
les, [illegible]
[illegible]
[illegible]

tage. Si je le dis, je paſſerai pour un fou? Si je ne le dis pas, ma conſcience en ſera chargée: que vous en ſemble? Son compagnon répondit: Mon frere, ne vous arrêtez pas au jugement des hommes, ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on vous regarde comme un inſenſé: délivrez votre conſcience, & craignez Dieu plus que le monde. François alla auſſi-tôt déclarer ſa révélation, qui fut priſe pour une réverie: on donna le combat, les Chrétiens furent battus, & perdirent environ ſix mille hommes.

8. François ſe fait reſpecter du Sultan d'Egypte.

Les deux armées étoient en préſence, & on ne pouvoit paſſer d'un camp à l'autre ſans un grand péril; parce que le Sultan avoit promis une ſomme conſidérable à quiconque lui apporteroit la tête d'un Chrétien. Mais François après s'être fortifié par la priere, ne laiſſa pas de marcher au camp des infidéles avec ſon compagnon. Ils rencontrerent des Sarraſins qui accoururent vers eux, les chargerent d'injures & de coups, & les lierent. François leur dit: Je ſuis Chrétien, menez-moi à votre maître. C'étoit le Sultan d'Egypte, nommé Méledin par lès auteurs Latins. Il demanda aux deux religieux: qui les avoit envoiés? François répondit: C'eſt le Dieu Très-haut, qui m'a envoié pour vous montrer à vous & à votre peuple la voie du ſalut. Le Sultan voiant ſon courage, l'écouta tranquillement pendant quelques jours, & l'invita à demeurer auprès de lui. François répondit: Si vous voulez vous convertir avec votre peuple, je demeurerai volontiers avec vous pour l'amour de Jeſus-Chriſt: que ſi vous héſitez à embraſſer ſa Loi, en quittant celle de Mahomet, faites allumer un grand feu, & j'entrerai dedans avec vos

prêtres, afin que vous voïez quelle est la foi qu'il faut suivre. Saint François nommoit prêtres, ceux que les Musulmans appelloient Imans, qui commencent la priere publique, & prêchent dans les mosquées. Le Sultan répondit : Je ne crois pas qu'aucun de nos Imans voulût entrer dans le feu pour sa religion ; & en effet il en avoit vu un des plus anciens disparoître à la proposition du saint homme, qui répliqua : Si vous voulez me promettre pour vous & pour votre peuple d'embrasser la Religion Chrétienne en cas que je sorte du feu sain & entier, j'y entrerai seul : si je suis brûlé, on l'imputera à mes péchés ; mais si Dieu me conserve, vous reconnoîtrez Jesus-Christ pour vrai Dieu & Sauveur de tous les hommes. Le Sultan dit, que s'il acceptoit ce défi, il craignoit une sédition : mais il offrit à François de riches présens, qu'il méprisa comme de la boue ; & le Sultan en conçut encore plus de vénération pour lui. Enfin craignant que quelques-uns des siens touchés des discours du saint homme, ne passassent à l'armée des Chrétiens, il le congédia en disant : [illegible] que Dieu me fasse connoître la Religion qui lui est la plus agréable.

Ce récit est tiré en partie de saint Bonaventure, dans la vie de saint François, [illegible] tie de Jacques de Vitry, qui [illegible] que d'Acre & présent au siége de Damiette, il fait l'éloge des frères Mineurs, [illegible] toire Occidentale & en partie [illegible] cent d'accomplir [illegible] tes, mais encore [illegible] ne leur est pas permis de [illegible] ni monastères, ni églises [illegible] tiaux. Leur prédication & plus encore leur

da s'il trouvoit bon que les hommes de Lettres déja reçus dans l'Ordre, étudiaſſent l'Ecriture-ſainte. Je l'approuve très-fort, dit-il, pourvû qu'ils ne manquent pas de s'appliquer à la priere; qu'ils n'étudient pas ſeulement pour ſçavoir comment ils doivent parler, mais pour pratiquer ce qu'ils ont appris, & le faire enſuite pratiquer aux autres. Il diſoit encore: Je ne veux pas que mes freres ſoient curieux de ſcience & de livres; mais qu'ils s'appliquent à la pratique de l'humilité, de la ſimplicité, de la priere & de la pauvreté. Pluſieurs freres, ajoûtoit-il, mettent tout leur ſoin à acquérir de la ſcience, & négligent l'humilité & la priere. Quand ils ont prêché, & qu'ils ſçavent que quelques-uns ont été édifiés & touchés, ce ſuccès les enfle; & ils ne ſçavent pas que Dieu l'a accordé aux prieres & aux larmes de quelques freres, qui vivent dans l'humilité & dans la ſimplicité. François s'entretenant un jour avec un de ſes freres ſur ce qui devoit faire la vraie joie des religieux, lui diſoit: Quand les freres Mineurs donneroient par toute la terre de grands éxemples de vertu; quand ils chaſſeroient les démons, guériroient les ſourds & les aveugles, reſſuſciteroient les morts; quand ils ſçauroient toutes les langues & toutes les ſciences; quand ils auroient le don de prophétie, & connoîtroient le ſecret des conſciences; quand ils prêcheroient ſi efficacement, qu'ils convertiroient tous les infidéles: tous ces grands avantages devroient leur donner moins de joie, que le bonheur de ſouffrir les opprobres, les outrages, & les plus indignes traitemens.

Tiers-Ordre de S. François.

Il envoia l'an 1221. pluſieurs de ſes freres en Allemagne; & quelques-uns vers le même

temps allerent à Ceuta ville d'Afrique, où ils souffrirent le martyre. La même année S. François prêcha la pénitence dans les villes voisines d'Assise, entre autres à Canarie, dont les habitans charmés de ses discours, quittoient tout pour le suivre. Il en vint aussi un grand nombre de la campagne, qui le prierent de leur apprendre les moiens de mener plus facilement une vie chrétienne. Ils vouloient tout quitter, & s'enfermer dans des monasteres. Mais François leur conseilla de rester dans leurs maisons & d'y servir Dieu fidélement; & promit de leur donner une Regle propre à les rendre aussi parfaits que des religieux, sans les obliger à la même austérité. Ce fut là l'origine du Tiers-Ordre de saint François, dont on ne trouve point les Constitutions telles qu'il les écrivit lui-même, mais telles que le Pape Nicolas IV. les fit rédiger soixante-huit ans après. On donna à ceux qui entrerent dans le Tiers-Ordre, le nom de freres de la pénitence. Leur habit étoit gris & modeste, avec une ceinture pleine de nœuds.

Regle de S. François pour les Freres Mineurs.

Le Pape Honorius III. confirma autentiquement l'an 1223. la Regle de saint François. Voici comme elle commence. La regle & la vie des Freres Mineurs est d'observer l'Evangile, pratiquant l'obéissance, la pauvreté & la chasteté. Frere François promet obéissance & respect au Pape Honorius & à ses successeurs. On voit ici que saint François étoit toujours reconnu pour vrai Supérieur de l'Ordre, & que Frere Elie qui avoit été choisi de nouveau apres la mort de Pierre de Catane, étoit seulement son vicaire. La regle dit ensuite qu'il n'y a que le ministre provincial qui puisse recevoir les freres; & qu'après les avoir examinés, s'il

les trouve propres à l'Inſtitut, il doit leur dire qu'ils aillent vendre tous leurs biens & les diſtribuer aux pauvres : mais les freres ne doivent point ſe méler de cette diſtribution du temporel des Poſtulans. Après l'année d'épreuve, ils promettront de garder toujours cette Regle, & dès-lors il porteront une tunique & un capuce : en cas de néceſſité ils pourront même porter des ſouliers. Tous ſeront vêtus pauvrement, & ne mépriſeront point ceux qui portent des habits de couleur, ou qui vivent délicatement. Les clercs feront l'Office divin ſelon l'uſage de l'égliſe de Rome: les laïques diront vingt-quatre *Pater* pour Matines, cinq pour Laudes, ſept pour chacune des petites heures, douze pour Vêpres, ſept pour Complies, & prieront pour les morts. Tous les freres jeûneront depuis la Touſſaint juſqu'à Noël. Ceux qui voudront, jeûneront une premiere quarantaine depuis l'Epiphanie juſqu'au Carême ; le reſte du temps ils ne ſeront obligés à aucun jeûne particulier, ſi ce n'eſt le vendredi. Les freres n'auront rien en propre : mais ils ſe regarderont comme étrangers en ce monde, & ils iront avec confiance demander l'aumône.

Aucun des freres ne prêchera au peuple, que le Miniſtre général ne le lui ait permis, après l'avoir éxaminé. Ils ne prêcheront point dans un Diocèſe, ſi l'Evêque s'y oppoſe : leurs diſcours ſeront ſimples, tendant à l'édification. Si un frere commet un péché mortel de ceux pour leſquels on ſera convenu de recourir au miniſtre provincial, on ira le trouver au plutôt ; & le miniſtre lui impoſera la pénitence, s'il eſt prêtre ; s'il ne l'eſt pas, il la fera impoſer par un prêtre de l'Ordre. Il falloit qu'il y eût peu de prêtres chez les freres Mineurs,

puiſque tous les Provinciaux ne l'étoient pas. La regle ajoute: Les miniſtres qui ſont les ſerviteurs des autres freres, les viſiteront ſouvent, les avertiront, & les corrigeront avec humilité & charité. Les freres leur obéiront en tout ce qui n'eſt point contraire à leur conſcience & à notre Regle. Les miniſtres leur doivent donner toute liberté de leur parler, les conſidérant comme leurs maîtres. J'exhorte mes freres à ſe garder de l'orgueil, de la vaine gloire & de l'envie. Que ceux qui ſont ſans lettres, ne ſe mettent pas en peine de les apprendre: mais qu'ils s'appliquent à la priere, & s'exercent à l'humilité & à la patience. C'eſt ce qui nous paroît de plus remarquable dans la Regle de ſaint François.

Stigmà S. Fran Ses ſou ces.

Saint Francois avoit coutume de partager tout ſon temps entre l'action pour l'utilité du prochain, & le repos pour la contemplation. Deux ans avant ſa mort, l'an 1224. il ſe retira ſur le mont Alverne pour y paſſer les 40. jours qu'il avoit coutume de jeûner depuis l'Aſſomption juſqu'à la fin de Septembre. Cette montagne eſt aux confins de la Toſcane & fait partie de l'Apennin, ſituée entre l'Arne & le Tibre, aſſez près de Camaldoli & de Vallombreuſe. Le ſaint homme s'étant retiré ſur un côté de la montagne pour prier, il eut une viſion, après laquelle ſes pieds & ſes mains parurent percés de cloux dans le milieu: les têtes des cloux ſe voioient au-dedans des mains & au-deſſus des pieds, & les pointes repliées de l'autre côté & enfoncées dans la chair. A ſon côté droit, paroiſſoit une cicatrice rouge comme d'un coup de lance; & ſouvent elle jettoit du ſang, dont ſa tunique étoit teinte.

Le ſerviteur de Dieu voiant que ces plaies

qu'on a nomées ſtigmates, ne pouvoient demeurer cachées à ſes compagnons les plus familiers, & craignant d'ailleurs de publier cette merveille, ſe trouva dans un grand embarras. Il en appella quelques-uns, leur propoſa ſa difficulté en termes généraux, & leur demanda conſeil. Un des freres lui dit que ſi Dieu lui accordoit quelque grace extraordinaire, ce n'étoit pas ſeulement pour lui, mais encore pour les autres; & qu'il devoit craindre d'être repris d'avoir caché le talent. Francois touché de ces paroles, rapporta en tremblant la ſuite de ſa viſion; ajoutant que celui qui lui avoit apparu, lui avoit dit des choſes qu'il ne découvriroit à perſonne. Après qu'il eut paſſé ſa quarantaine dans la ſolitude, & qu'il fut deſcendu de la montagne, Dieu confirma l'impreſſion miraculeuſe de ſes ſtigmates par pluſieurs autres miracles.

Quelque ſoin qu'il prît de les cacher, il ne put empêcher que l'on ne vît les plaies des mains & des pieds: quoique depuis ce temps-là il marchât chauſſé & tînt preſque toujours ſes mains couvertes. Pluſieurs confreres de ſaint Francois, très-dignes de foi par leur ſainteté, aſſurerent dans la ſuite par ſerment qu'ils avoient vu les ſtigmates. Quelques Cardinaux les virent, à cauſe de la familiarité qu'ils avoient avec le ſaint homme, & ils les ont relevés dans les proſes, les hymnes & les antiennes qu'ils ont publiées en ſon honneur; & ont rendu témoignage à cette vérité de vive voix & par écrit. Enfin le Pape Alexandre IV. prêchant au peuple en préſence de pluſieurs freres, & de moi-même, dit ſaint Bonaventure dont tout ce recit eſt tiré, aſſura que pendant la vie de ſaint Francois, il avoit vu ces

Le Pape Grégoire IX. aiant appris cette heureuſe nouvelle, écrivit aux Evêques d'Eſpagne d'encourager le Roi Ferdinand à continuer ſes conquêtes ſur les infidéles, & d'exhorter les peuples de leurs Diocèſes, à l'aider de tout leur pouvoir, leur promettant l'indulgence de la Terre-Sainte. Le Pape à la priere du Roi écrivit auſſi à l'Archevêque de Tolede & aux Evêques de Burgos & d'Oſma, de faire paier à ce Prince pendant trois ans ſur les revenus des égliſes & des monaſteres, un ſubſide annuel de mille piéces d'or monnoie du païs pour les frais de cette guerre. Vers le même-temps le Roi Ferdinand aiant découvert des hérétiques à Palencia, ordonna qu'ils fuſſent marqués au viſage d'un fer chaud; ce qui les fit rentrer en eux-mêmes, & demander à être reçus dans le ſein de l'Egliſe; & le Pape donna à l'Evêque du lieu la commiſſion de les abſoudre. La même année les Juifs furent maltraités en pluſieurs Provinces de la Chrétienté, mais particulierement en Eſpagne, où on en fit un grand carnage.

L'an 1237. le Pape Grégoire IX. fit établir un Evêque dans l'Isle de Majorque. Sept ans auparavant Jacques Roi d'Arragon âgé ſeulement de vingt ans, en avoit fait la conquête ſur les Muſulmans. Ce Prince avoit prié le Pape d'y ériger une Cathédrale, ce qu'il n'avoit pu obtenir alors. L'Evêque de Majorque a depuis été ſoumis à l'Evêque de Valence, comme il eſt encore à préſent. Le Pape donna auſſi un Evêque à la ville de Maroc en Afrique, où il y avoit un grand nombre de Chrétiens au milieu des infidéles. Après la conquête de l'Isle de Majorque, Jacques Roi d'Arragon entreprit celle du Roiaume de Valence. Il prit

Jacques I d'Arragon fait la conquête de l'Isle de Majorque & du Roiaume de Valence. Le Chriſtianiſme y eſt rétabli.

l'un ſe contente d'entendre la Meſſe de l'autre. Toute la ſuite de la lettre fait bien voir qu'il n'avoit d'autre vue dans ce reglement, que d'attirer plus de reſpect au ſaint Sacrifice. C'étoit auſſi la pratique des Chartreux : ils ne diſoient la Meſſe que rarement ; & les Dimanches mêmes, ils n'avoient guéres que la Meſſe conventuelle. En même-temps ſaint Francois fit ſon teſtament, dans lequel il recommande particulierement le reſpect à l'égard des prêtres, parce que ce ſont eux qui conſacrent le Corps & le Sang du Fils de Dieu & les adminiſtrent aux autres. Nous devons auſſi, ajoute-t-il, honorer tous les Théologiens, qui nous inſtruiſent de la ſainte Parole de Dieu, qui eſt Eſprit & Vie. Ce ſaint homme veut abſolument que ſes diſciples s'appliquent au travail, & que ceux qui ne ſçavent pas travailler l'apprennent ; pour donner le bon exemple & fuir l'oiſiveté. Et ſi, dit-il, on ne nous paie pas notre travail, aions recours à la table de Notre-Seigneur, en demandant l'aumône. Je défends expreſſément à tous nos freres, ajoute-t-il, de jamais demander en Cour de Rome aucun privilége, ſoit pour une égliſe, ſoit pour un autre lieu, ſoit même pour la prédication : Que ſi on ne les reçoit pas dans un lieu, qu'ils paſſent dans un autre, pour y faire pénitence avec la bénédiction de Dieu. *Il* finit en conjurant tous les freres de l'Ordre, de ne donner aucune interprétation à ſa Regle & à ſon teſtament, & de les ſuivre littéralement. Cependant la même année quelques freres Mineurs allant prêcher l'Evangile ſur les terres du Roi de Maroc, demanderent & obtinrent du Pape la diſpenſe de leur Regle ſur certains articles ; comme de porter un autre habit, de

re, [illegible]
& leur [illegible]
à ſes [illegible]
tre-Seigneur [illegible]
vez [illegible]
l'un [illegible]
vient [illegible]
corde, [illegible]
prête [illegible]
le [illegible]
meins [illegible]
loit a [illegible]
appe[illegible]
là, & les [illegible]
la patience, [illegible]
Romaine : [illegible]
en forme de [illegible]
aux aſſem[illegible]
gile de [illegible]
ainſi : [illegible]
comme il [illegible]
voir achete[illegible]
ſamedi au D[illegible]
la quarante-[illegible]
vingtiéme de [illegible]
de l'inſtitution de [illegible]

Après ſa mort on vit [illegible] tes, qui étoient, [illegible] cloux formés de [illegible] me du fer ; mais la [illegible] & retirée en rond comme [illegible]

Le peuple aiant appris la mort du serv
Dieu, accourut en foule pour le voir
voulant s'en assurer par soi-même. D
à plusieurs citoiens d'Assise de les voir
les baiser. Un d'entre eux nommé
homme de Lettres, aiant peine à cr
merveille, l'examina sérieusement, il
de ses mains les pieds, les mains & la
il en demeura si convaincu, qu'il fut
témoins qui déposa en faveur de la
stigmates de saint François. En portan
à Assise, le convoi passa à l'église
mien, où étoit sainte Claire avec
gnes, on s'y arrêta un peu, pour
la consolation de voir & de baiser le
saint avec ses stigmates. Enfin on l'em
la ville à l'église de saint George. Di
mença dès-lors à faire éclater sa sain
plusieurs miracles.

Sa canonisation.

Deux ans après la mort de S. François, le
Gregoire IX. alla à Assise prier Dieu
beau de ce saint, & lui recommander
agitée de tant de troubles. Ensuite il
seil avec les Cardinaux qui l'accompag
pour sçavoir ce qu'il falloit faire pour
niser. On fit une information exacte
cles du Saint : les témoins furent ouïs,
dépositions rédigées par écrit ; & l'in
fut examinée par ceux des Cardinaux q
soient les moins favorables à la cano
Le Pape retourna à Pérouse, où il fit
en plein consistoire la validité de la pr
re. La canonisation étant résolue d'un co
consentement, il revint avec tou
Assise, où il s'assembla une
de Prélats, de Seigneurs &
verses Provinces. Enfin le 16

laisser croître leur barbe & leurs cheveux, & de recevoir de l'argent, afin de converser plus facilement avec les infidéles.

Francois sentant approcher sa derniere heure, se coucha tout nud sur la terre nuë, pour rendre plus sensible son parfait dépouillement; & levant les yeux au Ciel, il couvrit de sa main gauche la plaie de son côté droit, & dit à ses freres: J'ai fait ce qui me regarde; Notre-Seigneur vous apprendra ce que vous devez faire. Ils fondoient tous en larmes; & l'un d'eux qu'il nommoit son gardien, devinant son intention, prit une tunique & une corde, les lui présenta, & lui dit: Je vous prête cet habit comme à un pauvre, prenez-le par obéissance. Le saint homme leva les mains au Ciel, & loua Dieu de ce qu'il alloit à lui dépouillé de tout. Ensuite il fit appeller tous les freres qui étoient en ce lieu là, & les exhorta à conserver l'amour de Dieu, la patience, la pauvreté & la foi de l'Eglise Romaine: puis étendant sur eux ses bras mis en forme de croix, il donna sa bénédiction tant aux absens qu'aux présens. Il se fit lire l'Evangile de saint Jean à l'endroit qui commence ainsi: Avant la fête de Pâques. Enfin il récita comme il put le pseaume CXLI. & après l'avoir achevé il rendit l'esprit. C'étoit la nuit du samedi au Dimanche quatriéme d'Octobre 1226. la quarante-cinquiéme année de son âge, la vingtiéme de sa pénitence, & la dix-huitiéme de l'institution de son Ordre. Sa mort.

Après sa mort on vit librement ses stigmates, qui étoient, dit saint Bonaventure, des cloux formés de sa chair. Ils étoient noirs comme du fer; mais la plaie du côté étoit rouge & retirée en rond comme une espece de rose.

Le peuple aiant appris la mort du ſerviteur de Dieu, accourut en foule pour les voir, chacun voulant s'en aſſurer par ſoi-meme. On permit à pluſieurs citoiens d'Aſſiſe de les voir & de les baiſer. Un d'entre eux nommé Jérôme, homme de Lettres, aiant peine à croire cette merveille, l'éxamina ſérieuſement; il toucha de ſes mains les pieds, les mains & le côté, & il en demeura ſi convaincu, qu'il fut un des témoins qui dépoſa en faveur de la vérité des ſtigmates de ſaint François. En portant le corps à Aſſiſe, le convoi paſſa à l'égliſe de ſaint Damien, où étoit ſainte Claire avec ſes compagnes, on s'y arréta un peu, pour leur donner la conſolation de voir & de baiſer le corps du ſaint avec ſes ſtigmates. Enfin on l'enterra dans la ville à l'égliſe de ſaint Georges. Dieu commença dès-lors à faire éclater ſa ſainteté par pluſieurs miracles.

Sa canoniſation.

Deux ans après la mort de S. François, le Pape Gregoire IX. alla à Aſſiſe prier Dieu au tombeau de ce ſaint, & lui recommander l'Egliſe agitée de tant de troubles. Enſuite il tint Conſeil avec les Cardinaux qui l'accompagnoient, pour ſçavoir ce qu'il falloit faire pour le canoniſer. On fit une information exacte des miracles du Saint: les témoins furent ouis, & leurs dépoſitions rédigées par écrit; & l'information fut examinée par ceux des Cardinaux qui paroiſſoient les moins favorables à la canoniſation. Le Pape retourna à Pérouſe, où il fit examiner en plein conſiſtoire la validité de la procédure. La canoniſation étant réſolue d'un commun conſentement, il revint avec toute ſa Cour à Aſſiſe, où il s'aſſembla une grande multitude de Prélats, de Seigneurs & de peuple de diverſes Provinces. Enfin le 16 Juillet 1228. dans

dans l'église de saint Georges où le Saint étoit enterré, le Pape étant sur un trône élevé, fit un sermon à la louange de saint Francois. Ensuite un Cardinal lut publiquement la relation des miracles, & un autre prononça un discours pour appuier cette relation. Après cela le Pape se leva & dit à haute voix : A la gloire de Dieu, de la sainte Vierge Marie, des Apôtres saint Pierre & saint Paul, & à l'honneur de l'Eglise Romaine, nous avons résolu par le conseil de nos freres, de mettre au catalogue des Saints le bienheureux pere François, que Dieu a glorifié dans le Ciel ; & sa fête sera célébrée le jour de sa mort. Aussi-tôt les Cardinaux entonnerent le *Te Deum*, & le peuple répondit avec de grandes acclamations de joie. La Bulle de canonisation fut expédiée trois jours après : elle porte que la fête sera solemnisée le quatriéme d'Octobre.

Au mois de Mai 1230. les freres Mineurs tinrent à Assise leur Chapitre général pendant lequel on fit la translation du corps de saint François. Le Pape Grégoire IX. accorda des indulgences à ceux qui y assisteroient, & des priviléges à la nouvelle église où le corps du Saint devoit être mis. La translation se fit solemnellement la veille de la Pentecôte. Le corps fut tiré de l'église de saint Georges, où il avoit d'abord été placé, & porté dans la nouvelle du nom de saint Francois. On donna l'église de saint Georges à sainte Claire & à ses filles, pour les mettre dans la ville, & plus au large qu'à saint Damien. Le Magistrat & les citoiens d'Assise, craignant que cette translation ne fût un prétexte pour leur enlever le corps de saint Francois, s'en saisirent par force, & ne souffrirent point qu'il fût porté par d'au-

Translation de ses Reliques.

tres que par eux ; ce qui troubla un peu la joie de cette ſolemnité. Elie qui étoit alors Miniſtre général des freres Mineurs, avoit pris ſoin du bâtiment de la nouvelle égliſe, qui étoit magnifique ; & pour ſubvenir aux frais, il avoit exigé de l'argent de toutes les Provinces de l'Ordre. Mais ce qui choqua le plus ceux qui avoient conſervé l'eſprit de ſaint François, c'eſt qu'il mit à l'entrée de l'égliſe une conque de marbre pour ſervir de tronc : c'étoit une tranſgreſſion publique de la Regle, qui leur défendoit abſolument de toucher de l'argent. On porta donc de grandes plaintes contre frere Elie au Chapitre de l'an 1230. De l'argent qu'il avoit amaſſé pour le bâtiment de l'égliſe, il en avoit détourné une partie pour ſes commodités particulieres. Il s'étoit donné un bon cheval & des valets : il mangeoit en particulier dans ſa chambre & faiſoit bonne chere. Il avoit cherché à ſe rendre favorable la multitude des freres, en obtenant du Pape pluſieurs priviléges contre l'obſervance exacte de la Regle, & ſoutenoit que la maniere de vivre de ſaint François n'étoit pas pratiquable à la lettre.

Relâchement de Frere Elie Général.

Elie avoit attiré à ſon parti le plus grand nombre des freres ; les uns, en abuſant de leur ſimplicité & de leur ignorance ; les autres, en les intimidant ; car il exerçoit une autorité deſpotique. Il n'y en eut que deux qui oſerent lui réſiſter en face, ſaint Antoine de Pade, & un Anglois : encore ne le firent-ils pas impunément. Ils furent chargés d'injures & maltraités rudement, comme des ſchiſmatiques qui mettoient la diviſion dans l'Ordre. On rendit contre eux quelques ſentences, dont ils appellerent au S. Siége : mais ils n'auroient pas évi-

Sa dépoſition.

té la priſon qu'Elie leur deſtinoit, ſans le ſecours d'un Génois confeſſeur du Pape, qui les garantit de ce péril, & les conduiſit auprès du Pape en ſûreté. Le Pape Grégoire IX. qui connoiſſoit leur mérite, les reçut à bras ouverts; & aiant entendu leurs plaintes, il gémit de voir leur Inſtitut ébranlé auſſi-tôt après la mort de leur ſaint fondateur. Il envoia donc un courier pour citer Elie & tous les capitulans. Quand ils furent venus devant le Pape, Antoine & le frere Adam Anglois, reprocherent à Elie ſon cheval, ſes ſerviteurs, ſa table particuliere, & ſur-tout les priviléges obtenus ſubrepticement au préjudice de l'éxacte obſervance de la Regle. Elie répondit: J'ai été élu, ſaint Pere, malgré moi après la mort de notre Inſtituteur: & les freres me dirent que s'il étoit néceſſaire pour l'éxercice de ma charge, je pourrois avoir un cheval, un homme pour le panſer, & un autre pour différentes commiſſions. Il faut de l'argent pour les nourrir; & quoique je fuſſe ſuffiſamment autoriſé par la néceſſité & le conſentement des freres, pour plus grande ſûreté de ma conſcience, j'ai prié Votre Sainteté de m'en donner la permiſſion. Quant au bâtiment de l'égliſe dont on m'a donné le ſoin, j'ai déclaré la volonté de ſaint Francois qu'il m'avoit découverte en ſecret, & que V. S. connoiſſoit en partie: outre qu'on ne pouvoit bâtir une égliſe digne des Reliques d'un ſi ſaint homme, ſans une grande ſomme d'argent. Ainſi ſe défendoit le frere Elie, avec tant d'art, que les aſſiſtans le trouvoient iniuſtement condamné. Il ajoutoit même que ſes freres lui avoient dit qu'il pourroit manger de l'or, pourvu qu'il travaillât au bien de l'Ordre.

Antoine de Pade répondit : Si on lui a permis, par une maniere de parler, de manger de l'or, on ne lui a pas permis d'en amaſſer : s'il a dû pourvoir en particulier à ſes beſoins, il ne s'enſuit pas qu'il dût vivre en Prince ; & par ſon mauvais exemple, porter tout l'Ordre au relâchement. Elie plein de colere ne put s'empêcher de lui donner un démenti, ſans penſer au reſpect qu'il devoit au Souverain Pontife. Le Pape après y avoir fait une ſérieuſe attention, déclara Elie déchargé du Généralat, & ordonna de procéder en ſa préſence à une nouvelle élection. Les freres n'eurent pas de peine à s'accorder ; & d'un commun conſentement, ils élurent pour Miniſtre général, Jean Parent alors Miniſtre provincial d'Eſpagne, homme d'une grande vertu ; & le Pape confirma l'élection.

Nous aurons encore occaſion de parler des freres Mineurs dans l'Article de ſaint Bonaventure.

ARTICLE VIII.

Egliſe d'Eſpagne.

Alfonſe IX. Roi de Caſtille.

AU commencement du treiziéme ſiécle, Alfonſe IX. Roi de Caſtille rompit la tréve qu'il avoit faite avec les Mores ou Muſulmans, qui regnoient en Afrique & dans pluſieurs Provinces d'Eſpagne. La guerre aiant été déclarée, les infidéles firent en peu de temps de grands progrès. Le Roi Alfonſe demanda alors du ſecours à tous les Princes Chrétiens, & en-

I' demande du ſecours

tre du Roi Alfonſe, contenant la relation de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Muſulmans le 16. de Juillet 1212. On dit qu'on y prit cent quatre-vingts-cinq mille cavaliers, & une multitude infinie de gens de pied : qu'il y en eut plus de cent mille qui furent tués, & ſeulement trente Chrétiens. A cette bataille ſe trouverent le Roi d'Arragon & de Navarre, l'Archevêque de Tolede qui faiſoit porter ſa croix devant lui, l'Archevêque de Narbonne, & pluſieurs autres, avec un grand nombre de clercs qui chanterent le *Te Deum* ſur le champ en action de graces de la victoire. Le Roi de Caſtille avec ſa lettre envoia au Pape des préſens de ſon butin, ſçavoir une tente de ſoie, & un étendard tiſſu d'or qui fut ſuſpendu dans l'égliſe de ſaint Pierre. Le Pape aiant reçu cette heureuſe nouvelle, aſſembla le clergé & le peuple de Rome, rendit graces à Dieu, & fit lire la lettre du Roi de Caſtille, qu'il expliqua lui-même la traduiſant de latin en italien ; & y ajouta un diſcours convenable au ſujet.

Regne de S. Ferdinand.

Alfonſe IX. mourut l'an 1214. & ſon fils Henri trois ans après. Berengere ſa fille ſœur de Henri ſuccéda à la Couronne de Caſtille, & en fit reconnoître Roi Ferdinand ſon fils âgé de dix-huit ans, qu'elle avoit eu d'Alfonſe Roi de Leon. Mais comme Berengere étoit parente de ce Roi au troiſiéme dégré, le Pape Innocent III. les obligea de ſe ſéparer. Il confirma néanmoins le traité fait enſuite entre les deux Rois de Caſtille & de Leon, par lequel ce dernier reconnoiſſoit Ferdinand pour ſon fils légitime. Le Pape Honorius III. le confirma de nouveau par une Bulle qu'il donna le dixiéme de Juillet 1218. & mit le Roi Fer-

dinand & son Roiaume sous la [illegible] ciale du S. Siége : [illegible] réprimer par les censures [illegible] qui prendroient les armes [illegible] ce. Car il avoit appris que [illegible] Castillans refusoient [illegible] Roi ; & même Alfonse [illegible] gré son serment [illegible] de Castille. Cependant [illegible] en possession, [illegible] rita par ses [illegible] ce ne souffroit pas [illegible] malgré lui. [illegible] été élu sans [illegible] ction eut été [illegible] de l'Evêché & [illegible] que de Tolede [illegible] vince s'en [illegible] écrivit au Roi [illegible] rence que [illegible] vons vous [illegible] resser [illegible] ment a cause [illegible] élu, mais par [illegible] élections, que [illegible] tiére.

L'an [illegible] prit [illegible] remporté [illegible] il [illegible] Musulmans [illegible] ces, que [illegible] repeuplerent [illegible] chez [illegible] gloire [illegible] ques [illegible]

battant contre les infidéles. Alfonse se prépa-roit à continuer la guerre ; mais allant en pélerinage à saint Jacques, il tomba malade à Villa nueva de Lemos en Galice, & ayant reçu de la main des Evêques la pénitence & le Viatique, il mourut la même année 1230. ayant régné quarante-deux ans. Il fut enterré auprès de son pere à Compostelle dans l'église de saint Jacques. Son fils Ferdinand déja Roi de Castille, lui succéda, & réunit ainsi les deux Roiaumes de Castille & de Leon.

Martyrs en Espagne.

Peu de temps après en 1231. deux freres Mineurs, Jean prestre & Pierre simple laïque, souffrirent le martyre en Espagne. Dès l'année 1220. étant partis de Sarragoce pour aller à Valence prescher la foi aux Musulmans, ils arriverent à la petite ville de Teruel. Ils y bâtirent deux pauvres cellules près de l'église de saint Barthelemi, où ils demeurerent dix ans. Ensuite ils passerent à Valence, où ils se cacherent dans l'église du saint Sépulcre, & se lierent d'amitié avec deux Seigneurs Castillans qui étoient charmés de leur vertu. Comme ils prêchoient la Foi de Jesus-Christ, ils furent menés devant le Roi, qui leur demanda pourquoi ils étoient venus. Ils répondirent qu'ils n'avoient eu d'autre dessein que de le tirer de l'erreur lui & son peuple. Le Roi leur commanda de renoncer à leur Religion pour embrasser la sienne; & comme ils le refuserent constamment, il leur fit couper la tête dans le jardin même où il se promenoit. Avant l'exécution ils se mirent à genoux, & demanderent à Dieu la conversion de ce Prince, pour récompense de l'avantage qu'il leur procuroit, & leur priere fut exaucée, car il se fit Chrétien quelques années après. Ils souffrirent le

mort le vingt-neuviéme d'Août fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste.

La Religion faisoit toujours du progrès en Espagne par les conquêtes de Ferdinand Roi de Castille, qui avoit pris en Andalousie plusieurs places sur les Musulmans. L'an 1234. il prit Ubeda, & l'Infant Alfonse son frere gagna sur les infidéles une grande bataille près de Xerès : ce qui ouvrit au Roi le chemin pour s'avancer jusqu'à Cordoue. Le Pape Gregoire IX. aiant appris ces heureux succès, écrivit à Rodrigue Archevêque de Tolede, d'établir par l'autorité du S. Siege des Evêques dans les villes qui en avoient eu autrefois, & qui pouvoient alors avoir besoin d'un Siege Episcopal. Quatre ou cinq ans après, le Roi Ferdinand transféra à Salamanque l'école de Palencia fondée par son pere Alfonse Roi de Leon. Salamanque est dans le Roiaume de Leon, mais dans une situation plus agréable & plus commode. Aussi devint-elle dans la suite la plus célebre Université d'Espagne.

Conquêtes du Roi Ferdinand.

Au mois de Janvier 1235. les troupes de Ferdinand s'emparerent pendant la nuit d'un faubourg de Cordouë fermé de murailles & de tours ; & ce Prince en étant averti vint en personne devant la ville, & en commença le siege quoiqu'avec peu de monde. Le Roi des Musulmans auroit pu donner du secours à la ville : mais il en fut détourné par un chevalier Chrétien en qui il se fioit, & qui le trompa de concert avec Ferdinand. Ensuite comme ce Roi alloit au secours de Valence attaquée par Jacques Roi d'Arragon, il fut tué en trahison par un des siens ; & après sa mort les Musulmans de ces quartiers se diviserent, ne voulant plus obéir à un seul maître. Cependant [illegible]

Prise de Cordoue par Ferdinand.

Il y [illegible] le Christianisme.

Ferdinand croiſſoit de jour en jour, & il preſſoit le Siége de Cordoue, dont les habitans ſe voiant abandonnés & reduits à la famine, demanderent a capituler. Ferdinand ne leur accorda point d'autres conditions, que de ſortir la vie ſauve ſans rien emporter. Ainſi Cordoue lui fut rendue la veille de la Saint-Pierre 1236. après avoir été ſous la puiſſance des Muſulmans 523. ans, depuis l'an 713. qu'ils en firent leur capitale en Eſpagne. Le Roi Ferdinand fit d'abord mettre une croix au haut de la tour, d'où on appelloit les Muſulmans à la priere; & cinq Evêques qui l'accompagnoient entrerent dans la principale moſquée, la plus grande & la plus ornée de toutes celles des Muſulmans. L'Evêque d'Oſma aiant fait purifier cette moſquée, y dreſſa un autel en l'honneur de la ſainte Vierge, y célébra ſolemnellement la Meſſe le jour des ſaints Apôtres, & y fit un diſcours qui édifia beaucoup toute l'aſſemblée. Le Roi Almanſor avoit autrefois enlevé de Compoſtelle les cloches de ſaint Jacques, & les avoit apportées dans la grande moſquée, où elles étoient ſuſpendues à la renverſe & ſervoient de lampes. Mais le Roi Ferdinand les fit reporter à ſaint Jacques ſur les épaules des Muſulmans. Comme la ville de Cordoue eſt ſituée dans un païs très-abondant & très-agréable. dès que la nouvelle fut répandue qu'elle avoit été priſe, il y accourut des habitans de toutes parts, qui la préferoient au lieu de leur naiſſance: enſorte qu'il s'y trouva bientôt plus d'hommes, que de maiſons pour les loger. On rétablit le Siége Epiſcopal ſous la métropole de Tolede; & on la comptoit pour une des plus grandes villes du monde, après Rome, Conſtantinople & Séville.

Le Pape Jean XXI. né ſujet de ce Prince, lui donna encore inutilement des avis ſemblables. Enfin Alfonſe ſe voiant à l'article de la mort l'an 1279. promit par ſerment d'obéir purement & ſimplement aux ordres de l'égliſe Romaine, de reſtituer tous les biens qu'il avoit uſurpés, tant ſur les eccléſiaſtiques que ſur les Templiers, & ordonna de réparer les torts qu'il leur avoit faits. Cet acte fut fait à Liſbone en préſence & du conſentement de Denys, fils & ſucceſſeur d'Alfonſe ; & le Roi reçut enſuite l'abſolution, & fit ſon Teſtament, dont il demandoit la confirmation au Pape, qu'il nommoit le Seigneur de ſon ame & de ſon corps, & à qui il faiſoit un legs de cent marcs d'argent.

Mort de ce Prince.

Les différens qu'Alfonſe avoit eus avec le Clergé, continuerent après ſa mort. Le Roiaume demeura interdit, & le Roi Denys excommunié. La dixiéme année de ſon régne 1289. le Pape Nicolas IV. nomma trois Cardinaux pour examiner cette affaire, & les parties comparurent devant eux. On lut les plaintes du Clergé, & les envoiés du Roi répondirent à tout, article par article. Et ſur la plûpart ils ſoutinrent, que le Roi n'avoit jamais fait ce dont on l'accuſoit, & promirent qu'il ne le feroit jamais: ſur les autres ils déclarerent qu'il ſe conformeroit au droit commun, & donneroit ſatisfaction à l'Egliſe. Ainſi les parties étant d'accord, les trois Cardinaux commis par le Pape en firent dreſſer un acte, en conſéquence duquel le Pape Nicolas donna pouvoir aux Ordinaires de lever les cenſures portées par Grégoire X. ſur le Roiaume de [illegible] il confirma enſuite le concordat, a- [illegible] en cas de contraven-

Accommodement entre le Roi de Portugal & le Clergé.

[illegible]

Celi

pluſieurs places, & s'avança juſques à la capitale, qu'il aſſiégea au commencement de 1238. Il avoit d'abord peu de troupes, mais il lui en vint enſuite, non-ſeulement d'Arragon & de Catalogne, mais auſſi de Provence, de France & d'Angleterre. Après ſix mois de ſiége, le Roi des Muſulmans ſut réduit à rendre Valence, à condition que les habitans ſortiroient en ſureté & ſe retireroient avec ce qu'ils pourroient emporter ſur eux. Ainſi Jacques d'Arragon y entra victorieux le vingt-huitiéme de Septembre de la même année 1238. veille de S. Michel. Entre autres loix que fit ce Prince, il défendit aux Muſulmans & aux Juifs d'avoir des eſclaves, ou d'autres ſerviteurs Chrétiens, ni des nourrices Chrétiennes pour leurs enfans: de tenir leurs boutiques ouvertes, ni de travailler les Dimanches & les Fêtes: mais il permit aux Muſulmans de travailler à leurs terres tous les jours indifféremment, excepté les quatre plus grandes fêtes de l'année. Par égard pour la foibleſſe & les préjugés de ces infidéles, il défendit de tailler en public les images de Pierre de Jeſus-Chriſt & des Saints, afin qu'on ne les vît point ébauchées & difformes; ni de les vendre dans les rues, non plus que les images en peinture. Auſſi-tôt qu'il eut changé en égliſe la grande moſquée, il y établit un Evêque, des chanoines, des dignités & un clergé.

On tint un Concile à Lerida l'an 1246. pour réconcilier Jacques d'Arragon qui avoit été excommunié par le Pape à cette occaſion. Il avoit eu dans ſa jeuneſſe une liaiſon ſcandaleuſe avec une Dame nommée Thereſe Vidaure, qui le voiant enſuite marié avec Yolande, le pourſuivit en Cour de Rome, préten-

lant qu'il lui avoit promis de l'épouser. Mais comme cette promesse avoit été secrete, Therese ne put la prouver, & fut déboutée de sa poursuite. Elle eut recours à Berenger Eveque de Girone, sçachant qu'il étoit bien informé de la vérité : & elle l'engagea à écrire secretement au Pape Innocent IV. après quoi le bruit commença à se répandre, que le mariage de Therese seroit examiné de nouveau. Le Roi en fut averti, & jugea que cet avis n'avoit pu être donné au Pape que par l'Evêque de Girone, à qui il avoit avoué la chose en confession. Il en fut outré de colere : & aiant mandé l'Evéque, il le fit entrer dans sa chambre, & le fit couper la langue, & le renvoia à Girone. Le Pape l'aiant appris, excommunia le Roi & mit son Roiaume en interdit, mais le Roi commençant à reconnoître sa faute & voulant la diminuer, écrivit au Pape que cet Evêque avoit été fort avant dans ses bonnes graces, avoit formé des desseins contre lui, & avoit révelé sa confession. C'est pourquoi il demandoit l'absolution des censures, & que l'Evêque sortît de son Roiaume. Le Pape répondit : Vous n'avez pas dû croire legerement un crime aussi difficile à prouver, que celui d'avoir voulu le secret de la confession ; & quand même l'Evêque en seroit coupable, il ne vous étoit pas permis de vous en venger : il falloit en demander justice à celui qui est son maître & son Pape. Ne trouvant donc pas encore en vous l'esprit de pénitence, nous ne pouvons vous accorder l'absolution que vous demandez : mais nous vous envoions notre pénitencier, pour vous représenter la grandeur de votre faute & vous donner des conseils salutaires.

Le Roi envoia au Pape qui étoit alors à Lyon

l'Evêque de Valence avec des Lettres où il témoignoit une entiere ſoumiſſion ; & le Pape lui envoia l'Evéque de Camerino pour terminer l'affaire avec ſon pénitencier. On aſſembla donc un Concile à Lerida, où ſe trouverent des Abbés & des Seigneurs. Là en préſence d'un peuple nombreux, le Roi confeſſa le crime qu'il avoit commis, en témoigna un repentir ſincere, ſuivant la formule preſcrite par les Légats ; & pour réparation, il promit d'achever le monaſtere qu'il avoit commencé de bâtir dans les montagnes de Tortoſe, d'y mettre des moines de Citeaux, & de lui donner deux cens marcs d'argent de revenu. Il promit auſſi d'achever l'hôpital de Valence, & de lui donner un revenu de ſix cens marcs : enfin de fonder une chapellenie dans l'égliſe cathédrale de Girone. A ces conditions le Pape fit expédier une Bulle, portant pouvoir aux Légats de donner au Roi l'abſolution : ce qui fut ſolemnellement executé à Lerida.

Nouvelles conquêtes de Ferdinand.

Dès l'année précédente 1245. Ferdinand Roi de Caſtille continuant ſes conquêtes ſur les Muſulmans, aſſiégeoit la ville de Jaën en Andalouſie. Le Roi de Grenade voiant qu'il ne pouvoit ſecourir Jaën, vint trouver Ferdinand, ſe ſoumit à lui, baiſa ſa main en ſigne d'obéiſſance, & pour gage de ſa fidélité, lui remit la place aſſiégée. Ferdinand y entra avec tout le Clergé en proceſſion, & marcha à la grande moſquée, qu'il fit conſacrer en égliſe ſous l'invocation de la ſainte Vierge par l'Evêque de Cordoue, qui en cette guerre avoit conduit des troupes avec l'approbation du Pape. Cette égliſe fut la cathédrale de Jaën, où le Roi établit un nouvel Evêché, lui donnant des villes, des châteaux & des terres ſuffiſantes.

la Caſtille; mais ce fut toujours inutilement. En 1279. le Pape Nicolas III. reçut de grandes plaintes de la part du Clergé du Roiaume de Caſtille contre le Roi Alfonſe; & en 1283. ce Prince ſe vit abandonné de la plûpart de ſes ſujets ligués contre lui, aiant à leur tête ſon fils Sanche. Alfonſe eut alors recours au Pape Martin IV. & lui repréſenta que la révolte donneroit occaſion aux Muſulmans, de faire des progrès en Eſpagne au préjudice de la Religion : mais c'étoit lui-même qui les appelloit, & il fit venir deux fois le Roi de Maroc à ſon ſecours. Il prioit donc le Pape d'envoier un Légat en Caſtille pour faire ceſſer la perſécution qu'il ſouffroit. Le Pape répondit au Roi Alfonſe, qu'il ne jugeoit pas à propos d'envoier un Légat en Caſtille, parce qu'il avoit déja mandé aux Prélats & aux Maîtres des Ordres militaires, d'apporter le remede convenable aux troubles du Roiaume, & n'en avoit pas encore reçu de réponſe.

Révolte de Sanche de Caſtille contre le Roi Alfonſe ſon pere.

Quelques jours auparavant il avoit écrit à Dom Sanche de Caſtille, pour le reprendre du mariage illégitime qu'il avoit contracté avec Marie, ſa parente au troiſiéme dégré. Il lui ordonnoit de la quitter inceſſamment, le menaçoit de l'excommunier, & d'interdire tous les lieux où ils ſe trouveroient l'un ou l'autre: ſe réſervant d'uſer, s'il étoit beſoin, de plus grandes peines ſpirituelles & temporelles. Mais Dom Sanche garda ſa femme & en eut pluſieurs enfans, entre autres Ferdinand qui lui ſuccéda à la Couronne. Le Pape écrivit enſuite aux Evêques, aux Abbés, aux autres Supérieurs eccléſiaſtiques, & aux Maîtres des Ordres militaires, aux Seigneurs, & à tous les ſujets des Roiaumes de Caſtille, de Léon &

donnent les biens à leurs enfans, qui ne ſont pas légitimes, & logent dans les lieux réguliers, dans les cloitres & les réfectoires, des perſonnes indignes, & juſqu'à leurs chevaux. On enleve impunément des femmes, même des religieuſes : on fait ſouffrir de cruels tourmens à des laboureurs & à des marchands pour en tirer de l'argent. Le Roi laiſſe dépérir les terres de ſon domaine, & ſouffre que les Muſulmans de la frontiere empiétent ſur les terres des Chrétiens. Sur ces plaintes le Pape Innocent écrivit encore une lettre d'avertiſſement au Roi de Portugal, marquant qu'il a chargé l'Evêque de Porto en Galice & celui de Conimbre, & le Prieur des freres Prêcheurs du même lieu, de lui rendre compte de ſa conduite au Concile de Lyon qui alloit ſe tenir.

Ces plaintes ſe faiſoient à la ſollicitation d'Alfonſe frere du Roi de Portugal, Comte de Boulogne-ſur-Mer par ſa femme Mathilde, & héritier préſomptif de la Couronne : car le Roi Sanche n'avoit point d'enfans. Alfonſe alla lui-même à Lyon, & négocia ſi bien avec le Pape, qu'après le Concile il fit expédier une Bulle adreſſée aux Barons & à tous les peuples de Portugal, dans laquelle le Pape de ſon autorité le déclare Régent du Roiaume. De cette étonnante entrepriſe du Pape, il arriva ce qu'on devoit en attendre naturellement, c'eſt-à-dire, une guerre civile. Quelque mépris que l'on eût pour le Roi Sanche, il ne laiſſa pas de trouver des Seigneurs qui lui furent fidéles ; & Alfonſe ne put réduire à ſon obéiſſance pluſieurs villes que par la force. Enfin il demeura maître du Portugal ; & Sanche fut obligé de ſe réfugier à Tolede près de Ferdinand Roi de Caſtille.

ns hors de l'égliſe avec les prieres & les cé-monies preſcrites. L'Archiprêtre les préſen-à l'Evêque le Jeudi-Saint de chaque année, 'à ce que leur pénitence ſoit accomplie; rs ils rentrent dans l'égliſe & ſont ré-nciliés. La pénitence publique eſt impoſée en face d'Egliſe, mais par un prêtre & avec moins de ſolemnité. On ordonne au pénitent d'aller en pélerinage avec un bourdon, un ſcapulaire, ou quelque autre habit ſingulier; ou de porter un carcan de fer au bras ou au coû: ou bien on l'enferme dans un monaſtere toute ſa vie. Chaque paroiſſien ſe doit confeſſer à ſon curé. En danger de mort, on peut ſe confeſſer même à un laïc; & quoiqu'il ne puiſſe pas donner l'abſolution, la confeſſion ne laiſſe pas d'être utile. Les Evêques donnent des indulgences pour la conſtruction d'une égliſe, d'un pont, ou pour d'autres bonnes œuvres. Le Prêtre peut en certains cas dire deux Meſſes en un jour; mais il faut toujours qu'il ſoit à jeun, ſans avoir pris l'ablution. Si un Juif ou un Muſulman rencontre le Saint-Sacrement que l'on porte à un malade, il doit ſe mettre à genoux comme les Chrétiens, ſous peine de trois jours de priſon. (Les prérogatives du Pape, qui ſont expoſées ici fort au long, ſont tirées pour la plûpart des fauſſes décrétales).

En Eſpagne, quand un Evêque eſt mort, le Doien du Chapitre le doit faire ſçavoir au Roi, & lui demander la permiſſion de procéder à l'élection, lui recommandant les biens de l'é-[redacted]. Il envoie des gens pour les gar-[redacted] les fait remettre à l'Evêque élu, a-[redacted] été préſenté. La Loi dit que [redacted] des Rois d'Eſpagne, pour

de défendre à d'autres d'y paſſer. Mais quel droit avoit le Pape de donner de pareils ordres, à des Chrétiens dont il n'étoit point Seigneur temporel ?

Ferdinand prend Seville & y rétabli le Chriſtianiſme.

Le Roi Ferdinand & ſon fils Alfonſe continuoient toujours leurs conquêtes ſur les Muſulmans. Ferdinand aſſiégea long-temps Séville capitale de l'Andalouſie, aiant fait vœu de ne la point quitter qu'il ne l'eût priſe. Son camp étoit comme une grande ville bien policée, où chaque métier avoit ſa rue, & les denrées leurs marchés ſéparés : les ſoldats en faiſoient leur demeure fixe, avec leurs femmes & leurs enfans. Les aſſiégés ſe voiant preſſés, demanderent à capituler ; & après pluſieurs propoſitions que le Roi refuſa, ils conſentirent à lui abandonner la ville & à ſe retirer ailleurs. Ils ſe réduiſirent à demander qu'il leur fût permis d'abattre la grande moſquée, ou du moins ſa tour d'où l'on annonçoit la priere : prévoiant que ces bâtimens ſeroient emploiés à l'uſage de la Religion Chrétienne. Le Roi s'en rapporta à ſon fils Alfonſe, qui ne voulut pas ſouffrir qu'on en ôtât une ſeule tuile. Enfin la ville fut rendue le 23. de Novembre 1248. après avoir été cinq cens trente-quatre ans au pouvoir des Muſulmans. Ils en ſortirent au nombre de trois cens mille, & ſe retirerent les uns en Afrique, les autres dans le Roiaume de Grenade & dans les terres qu'ils tenoient encore en Eſpagne. Le Roi Ferdinand n'entra dans Seville qu'un mois après, le 22. de Décembre jour de la tranſlation de S. Iſidore Evêque de la même ville. Il y fut reçu en proceſſion par les Evêques & le Clergé, & entra dans l'égliſe de ſainte Marie, où la Meſſe fut célébrée par Gontier élu Archevêque de

dans les choses spirituelles. Ces paroles font clairement entendre, qu'il n'est point obligé de lui obéir pour le temporel.

Ordre de la Merci établi en Espagne par S. Pierre Nolasque.

L'An 1223. commença en Espagne un nouvel Ordre religieux, sçavoir celui de la Merci, pour la rédemption des captifs. L'Instituteur fut Pierre Nolasque, gentilhomme de Languedoc né près de Castelnaudari. Le Roi Jacques d'Arragon étant retenu comme prisonnier à Carcassone après la bataille de Muret, où son pere avoit été tué, Simon de Montfort mit Pierre Nolasque auprès de ce jeune Prince qui n'avoit encore que six ans, & qui fut renvoié chez lui l'année suivante 1214. Pierre l'alla trouver à Barcelone environ trois ans après; & comme depuis long-temps il avoit un grand zéle pour retirer les Chrétiens captifs chez les Musulmans, il persuada au jeune Roi de favoriser l'établissement d'un Ordre religieux destiné à cette bonne œuvre: car Pierre avoit déja rassemblé quelques compagnons pour y travailler avec lui. Ce qui les touchoit le plus, c'étoit le danger où se trouvoient les Chrétiens, de renoncer la Foi pour recouvrer la liberté. Pierre Nolasque fut fortifié dans son dessein par Raimond de Pegnafort, qui étoit à Barcelone, & qu'il avoit choisi pour son confesseur. L'Ordre fut solemnellement établi l'an 1223. à Barcelone dans l'église cathédrale dé[illegible] à la sainte Croix, en présence du Roi & [illegible] L'Evéque célébra la [illegible] fit un sermon où [illegible] el Institut: après [illegible] nier des mains [illegible] lanc, & qui [illegible] ire & une [illegible] les ar-

tant pour en garantir ſon Roiaume, que pour ſecourir Alfonſe Roi de Caſtille ſon gendre. Il manda donc au Pape Clément IV. le deſſein qu'il avoit de ſe croiſer; & le Pape écrivit à ce ſujet à l'Archevêque de Tarragone & à l'Evêque de Valence, les chargeant de prêcher la Croiſade dans les Roiaumes d'Arragon, de Valence & de Majorque, dans la Province de Tarragone, & dans toutes les terres du Roi d'Arragon, avec les indulgences & les privileges ordinaires pour les Croiſés. Pour ſubvenir aux frais de cette guerre, le Roi d'Arragon demandoit au Pape une levée de deniers ſur les égliſes, qui ſe plaignoient en même-temps de ſes vexations. Le Pape lui répondit en ces termes: *Si nous voulions obſerver l'ordre du Droit à la rigueur, les égliſes de vos Etats ne devroient vous fournir aucun ſecours juſqu'à ce que vous leur euſſiez fait juſtice. Mais conſidérant qu'un cœur généreux ſe gagne par la condeſcendance, nous croions vous engager davantage à aimer ces égliſes, ſi elles vous accordent le ſecours dont il s'agit, dans un temps où elles avoient une cauſe ſi légitime de s'en diſpenſer. Laiſſez-les donc jouir de la liberté que le droit leur donne, & que vous & vos prédéceſſeurs leur avez conſervée par le paſſé. Autrement nous aurions plus d'égard à ce qui ſeroit utile à votre ame, qu'à ce qui flatteroit votre paſſion.* Le Clergé de Caſtille ſe plaignoit auſſi du Roi Alfonſe, qui ne ſe contentoit pas du centiéme des revenus eccléſiaſtiques que le Pape lui avoit accordé pour cette guerre; mais qui prenoit encore le tiers deſtiné aux réparations des égliſes. Le Pape chargea l'Archevêque de Séville de lui en faire des reproches; & de lui repréſenter qu'il n'étoit pas

cès. Vous n'ignorez pas les ravages que le
d'Allemagne Frideric a faits ſur mes ter-
près les ſermens les plus ſolemnels d'y
aiſiblement. Comment pouvois-je ai-
ens ſi mal intentionnés pour mes Etats,
r avec eux ? Tournez donc vos ré-
ontre ceux qui faiſant ſemblant de
our Jeſus-Chriſt, agiſſent contre
onté de Dieu. A l'égard de la réunion
e l'Egliſe, l'Empereur dit qu'elle ſeroit très-facile, ſi les eſprits étoient réunis, & ſi les Prélats renonçoient à la prudence de la chair: Et pour y parvenir, il exhorte le Pape à aſſembler un Concile, auquel il promet que l'Egliſe Grecque ne manquera pas de ſe trouver.

Le Patriarche de Conſtantinople étoit Jean Camatere, qui avoit ſuccédé à Xiphilin l'année précédente 1198. Ce Patriarche répondant à la Lettre du Pape, loue d'abord ſon zéle pour l'union des égliſes, & enſuite lui propoſe ſes objections par maniere de doute avec beaucoup de politeſſe. Il demande comment l'égliſe Romaine peut être univerſelle, puiſqu'il y en a d'autres particulieres; & comment elle peut être la mere de toutes les égliſes, puiſque toutes ſont ſorties de celle de Jeruſalem. Quant au reproche que le Pape faiſoit aux Grecs d'avoir diviſé l'Egliſe, le Patriarche ſoutient qu'en diſant que le Saint-Eſprit procéde du Pere, ils s'attachent aux paroles de Jeſus-Chriſt, au ſymbole de Nicée, & aux autres Conciles reçus par les ſe tacitement les Latins yiſion. Le Pape repli-, où il s'étend d'a- maué du S. Siége ; & dit en

Le Patriarche de Conſtantinople écrit au Pape.

Réponſe du Pape au Patriarche.

gés de voir en même temps, que celui qui eſt vainqueur de ſi puiſſans ennemis, ſoit en même-temps eſclave de ſa paſſion, & méne ſcandaleuſement à ſa ſuite une femme, avec laquelle il continue de commettre un adultere mêlé d'inceſte. Conſiderez que vous approchez de la mort, qui eſt inévitable ; & que ſi vous ne vous convertiſſez auparavant, vous n'arriverez point au Roiaume du Ciel, où il ne peut rien entrer d'impur & de ſouillé. Ce Prince étoit Roi d'Arragon depuis cinquante-trois ans, & en avoit ſoixante-deux. Par une autre Lettre le Pape l'exhorte à chaſſer les Muſulmans de ſon Roiaume, lui repréſentant combien leur ſéjour eſt dangereux pour le temporel & pour le ſpirituel. C'eſt, lui dit-il, nourrir un ſerpent dans ſon ſein, que de garder chez ſoi de tels ennemis. Quelque temps après, le Roi d'Arragon manda au Pape qu'il ſe propoſoit d'aller au ſecours de la Terre-ſainte. Sur quoi le Pape lui répondit : Vous devez ſçavoir que Jeſus-Chriſt ne peut agréer le ſacrifice de celui qui le crucifie de nouveau par une vie ſcandaleuſe. Quittez donc Berengere, & éloignez-la de vous abſolument : autrement nous vous y contraindrons par les cenſures eccléſiaſtiques.

Avertiſſement du Pape Grégoire X. à ce Prince au ſujet du ſcandale qu'il continuoit de donner.

Ce Prince à l'âge de ſoixante & onze ans continuant de ſcandaliſer ſon Roiaume, par la liaiſon criminelle qu'il entretenoit avec une Dame qu'il avoit ôtée à ſon mari, Grégoire X. l'en avertit comme avoit fait Clément IV. Ne conſiderez-vous pas, lui dit il, qu'a l'âge où vous êtes, vous devriez quitter cette paſſion avant qu'elle vous quitte ; que la fidélité doit être réciproque entre le Seigneur & le ſujet, & que c'eſt la violer indignement que de lui

[illegible] femme [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
se [illegible]
[illegible]
eminente [illegible]
horte à ne [illegible]
à quitter incessamment [illegible]
dre à son mari [illegible]
pourroit me [illegible]
voir. Le Roi d'Arragon [illegible]
mande, & ni à Pape [illegible]
nier le fait, il s'efforçoit [illegible]
constances. Il disoit qu'il [illegible]
levée de force, & qu'elle [illegible]
volontairement : que celui [illegible]
n'étoit pas son mari légitime [illegible]
pouvoit retourner avec [illegible]
en péril. Le Pape refusa [illegible]
ses, & pria le Roi de quitter [illegible]
te femme huit jours après [illegible]
Lettre ; sinon qu'il l'excommunie[illegible]
troit en interdit tous les lieux [illegible]
femme se trouveroient. Nous ne voulons [illegible]
ces menaces aient fait beaucoup d'impression [illegible]
ce Prince.

Il mourut à Valence l'an 1276. [illegible] Roiaume d'Arragon à Pierre son fils [illegible] Jacques son second fils les Isles de Majorque & de Minorque à titre de Roiaume. Il avoit régné soixante-trois ans depuis la mort de Pierre II. tué en 1213. à la bataille de [illegible]. Il avoit livré trente-trois batailles aux Musulmans, & toujours avec avantage. On dit qu'il avoit bâti jusqu'à mille églises, c'est-à-dire,

[illegible]

qu'il avoit fait conſacrer un grand nombre de moſquées. Lorſqu'il s'étoit vû dangereuſement malade, il s'étoit fait revêtir de l'habit de Ciſteaux, déterminé à paſſer le reſte de ſes jours au monaſtere de Poblet où il vouloit être enterré: mais la mort ne lui en donna pas le temps.

Pierre d'Arragon.

Alfonſe ſon fils.

Nous avons vu dans l'article d'Italie, les démélés qu'eût ſon fils Pierre avec les Papes au ſujet du Roiaume de Sicile, & comment fut reçue en Eſpagne la ſentence par laquelle le Pape Martin IV. prétendoit lui ôter ſa Couronne. Ce Prince mourut l'an 1285. âgé de quarante-ſix ans, dont il en avoit régné neuf. Il fut réconcilié avant ſa mort, & reçut les Sacremens des mains de l'Archevêque de Tarragone. Alfonſe ſon fils aîné, lui ſuccéda au Roiaume d'Arragon & de Valence, & au Comté de Barcelone; & Jacques ſon ſecond fils au Roiaume de Sicile, comme il l'avoit réglé par ſon teſtament. Alfonſe craignant les effets des cenſures que les Papes prononcerent contre lui, conclut un Traité avec la France au ſujet de la Sicile. Les conditions étoient, qu'Alfonſe enverroit à Rome demander pardon de ſa déſobéiſſance; qu'il paieroit à l'égliſe Romaine un tribut conſidérable que ſon biſaieul avoit promis; qu'il paſſeroit avec une bonne flotte au ſecours de la Terre-ſainte; & qu'il obligeroit ſon frere Jacques à renoncer au Roiaume de Sicile. On convenoit en même-temps que Charles de Valois renonceroit au droit que le Pape lui avoit donné ſur l'Arragon; que le Pape rendroit ſes bonnes graces à Alfonſe, & enverroit un Prélat pour lever l'interdit jetté ſur l'Arragon. Ce Traité fut conclu ſans la participation du Roi Jacques & des

des Siciliens, qui en furent très-mécontens.

Alfonſe Roi d'Arragon ſe diſpoſoit à épouſer Eléonore fille d'Edouard Roi d'Angleterre, quand il mourut à Barcelone l'an 1291. Le Pape Nicolas IV. ayant appris cette mort, écrivit à Jacques ſon frere pour lui ordonner de renoncer abſolument à la Sicile, & pour lui défendre de ſe mêler en aucune maniere du gouvernement de quelque Roiaume que ce fût, particuliérement de celui d'Arragon & de ſes dépendances. Le Pape écrivit auſſi aux Evêques & aux Abbés du Roiaume, leur défendant ſous les peines les plus rigoureuſes, de reconnoître Jacques pour leur Roi. Mais ces défenſes & ces menaces furent ſans effet. Car auſſi-tôt que Jacques eut appris la mort d'Alfonſe ſon frere, il partit de Sicile, dont il laiſſa le gouvernement à Frideric ſon autre frere; & étant débarqué à Barcelone, il paſſa à Sarragoſſe où il ſe fit couronner ſolemnellement Roi d'Arragon. L'an 1297. il alla à Rome, & le Pape Boniface VIII. lui donna en fief pour lui & pour toute ſa poſtérité, le Roiaume de Sardaigne & de Corſe; à condition de fournir à l'égliſe Romaine un certain nombre de troupes, & de lui paier tous les ans deux mille marcs d'argent. Le Pape lui donna l'inveſtiture par une coupe d'or, & reçut ſon ſerment de fidélité.

Jacques ſe
d'Alfonſe
lui ſuccede.
Le Pape ne
lui veut
Couronne,
mais inuti
ment.

Boniface avoit fait tous ſes efforts l'année précédente, pour perſuader aux Siciliens & à Frideric d'Arragon, de remettre le Roiaume de Sicile au pouvoir de l'égliſe Romaine: mais tous ſes efforts furent inutiles. Frideric & les Siciliens avoient renvoié avec mépris & menaces les Nonces du Pape, & n'avoient pas même voulu leur donner audience: au

Frideri
d'Arrago
eſt élu R
de Sicil
malgré l
pe Boni

contraire ils avoient élu Roi de Sicile Frideric, qui se fit sacrer & couronner solemnellement a Palerme le jour de Pâques. Le Pape l'aiant appris, publia une Bulle terrible le jour de l'Ascension. Mais Frideric & les Siciliens ne furent point effraiés de ces censures. Boniface les renouvella quelque temps après ; & ce fut avec aussi peu d'effet.

Alfonse Roi de Portugal excommunié par le Pape.

L'an 1275. le Pape Grégoire X. publia une Bulle pleine de menaces contre Alfonse III. Roi de Portugal. On s'est souvent plaint, dit-il, à nos prédecesseurs & à nous, des oppressions des églises dans le Roiaume de Portugal, qui néanmoins est particulierement soumis à l'église Romaine dont il est tributaire. Nous ordonnons que ce Prince s'obligera solemnellement par ferment, à l'observation de ce qui est contenu dans les Bulles des Papes Honorius III. & Grégoire IX. Il fera faire le même ferment à ses deux fils Denys & Alfonse, à ses Officiers & à ceux auſquels il donnera des charges à l'avenir. Si dans les trois mois que cette Ordonnance sera venue a la connoissance du Roi, il n'accomplit son ferment, tous les lieux ou il se trouvera seront en interdit ; & un mois après, il encourra l'excommunication que nous prononçons des-a-présent contre lui : un mois après, l'interdit s'étendra à tout son Roiaume de Portugal & d'Algarve ; & trois autres mois après, tous ses sujets seront absous du ferment de fidélité & dispensés de lui obeir. Mais la mort du Pape arrivée cinq mois après cette Bulle, en arrêta l'éxécution. Il n'y avoit pas lieu d'en attendre beaucoup d'effet : les fermens sont de foibles remédes pour les parjures, & les censures ecclésiastiques, pour ceux qui les mépriſent.

Le Pape Jean XXI. né ſujet de ce Prince, lui donna encore inutilement des avis ſemblables. Enfin Alfonſe ſe voiant à l'article de la mort l'an 1279. promit par ſerment d'obéir purement & ſimplement aux ordres de l'égliſe Romaine, de reſtituer tous les biens qu'il avoit uſurpés, tant ſur les eccléſiaſtiques que ſur les Templiers, & ordonna de réparer les torts qu'il leur avoit faits. Cet acte fut fait à Liſbone en préſence & du conſentement de Denys, fils & ſucceſſeur d'Alfonſe ; & le Roi reçut enſuite l'abſolution, & fit ſon Teſtament, dont il demandoit la confirmation au Pape, qu'il nommoit le Seigneur de ſon ame & de ſon corps, & à qui il faiſoit un legs de cent marcs d'argent.

Mort de ce Prince.

Les différens qu'Alfonſe avoit eus avec le Clergé, continuerent après ſa mort. Le Roiaume demeura interdit, & le Roi Denys excommunié. La dixiéme année de ſon régne 1289. le Pape Nicolas IV. nomma trois Cardinaux pour examiner cette affaire, & les parties comparurent devant eux. On lut les plaintes du Clergé, & les envoiés du Roi répondirent à tout, article par article. Et ſur la plûpart ils ſoutinrent, que le Roi n'avoit jamais fait ce dont on l'accuſoit, & promirent qu'il ne le feroit jamais: ſur les autres ils déclarerent qu'il ſe conformeroit au droit commun, & donneroit ſatisfaction à l'Egliſe. Ainſi les parties étant d'accord, les trois Cardinaux commis par le Pape en firent dreſſer un acte, en conſéquence duquel le Pape Nicolas donna pouvoir aux Ordinaires de lever les cenſures jettées par Grégoire X. ſur le Roiaume de Portugal. Il confirma enſuite le concordat, avec les peines ſuivantes en cas de contraven-

Accommodement entre le Roi de Portugal & le Clergé.

tion. Si le Roi averti par l'Ordinaire n'y remédie dans deux mois, ſa chapelle ſera interdite : après les deux mois & une ſeconde monition, l'interdit s'étendra à tous les lieux où le Roi ſe trouvera : quatre mois après, il encourra l'excommunication. Enſuite on le menace d'interdire tout ſon Roiaume, & d'abſoudre ſes ſujets du ſerment de fidélité.

Alfonſe Roi de Caſtille.

Nous avons vû qu'Alfonſe Roi de Caſtille avoit été nommé à l'Empire, & comment il fut obligé d'y renoncer. Il eut à ſoutenir contre les Muſulmans une guerre conſidérable l'an 1275. L'Archevêque de Tolede fils naturel du Roi d'Arragon, ſe ſignala en cette guerre ; aſſembla des troupes de croiſés, ſe mit à leur tête & marcha contre les infidéles. Le Pape Grégoire X. l'aiant appris, lui écrivit pour louer ſon zéle. Mais l'Archevêque fut tué dans un combat, & les infidéles lui couperent la tête & la main gauche, où il portoit ſon anneau paſtoral.

Alfonſe de Caſtille eut avec le Roi de France un démêlé, qui fut cauſe d'une longue guerre & dont voici le ſujet. Ce Prince eut deux fils, Ferdinand & Sanche : Ferdinand nommé de la Cerda qui étoit l'aîné, épouſa Blanche fille de ſaint Louis, & en eut deux fils, Alfonſe & Ferdinand, qu'il laiſſa en bas âge. Quoique le Roi Alfonſe vécût encore, l'Infant Sanche ſon ſecond fils s'étoit attribué toute l'autorité ; & il fit aſſembler des Etats à Segovie, où il fut déclaré ſucceſſeur à la Couronne au préjudice de ſes neveux. C'eſt ce que ne pouvoit ſouffrir le Roi de France leur oncle maternel ; & il crut devoir ſoutenir leur droit par les armes. Les Papes travaillerent ſouvent à procurer la paix entre la France &

la Castille : mais ce [illegible]
En 1275. le Pape [illegible]
des plaintes [illegible]
de Castille contre [illegible]
ce Prince [illegible]
ses sujets [illegible]
son fils Sanche [illegible]
Pape Martin [illegible]
voite donneroit [illegible]
faire des progrès en Espagne [illegible]
la Religion [illegible]
pelle [illegible]
roc [illegible]
voier un Legat en [illegible]
persecution qu'il souffroit [illegible]
au Roi Alfonse [illegible]
d'envoier un Legat en [illegible]
avoit deja mandé au [illegible]
des Ordres militaires [illegible]
convenable aux troubles [illegible]
avoit pas encore reçu [illegible]

Quelques [illegible]
Dom Sanche [illegible]
du mariage [illegible]
vec Marie [illegible]
lui ordonnoit [illegible]
menaçoit de l'excommunication [illegible]
les lieux [illegible]
se réservant [illegible]
grandes peines [illegible]
Dom Sanche [illegible]
sieurs enfans [illegible]
succéda à la Couronne [illegible]
te aux Evêques [illegible]
rieurs [illegible]
dres militaires [illegible]
sujets des Royaumes de [illegible]

des autres Etats du Roi Alfonse, leur ordonnant de lui laisser la jouissance paisible de toutes ses villes, châteaux, terres & autres droits, de lui prêter les sermens de fidélité, & de lui rendre tous les autres devoirs comme à leur Roi, sous peine d'excommunication. En conséquence de cet ordre du Pape, les Commissaires qu'il avoit nommés, excommunierent tous ceux qui suivoient le parti de Dom Sanche, & mirent en interdit toutes les villes & les autres lieux qui lui obéissoient. Dom Sanche, loin de se soumettre à ces censures, menaçoit de mort les Commissaires du Pape, s'ils tomboient entre ses mains : mais la crainte des censures fit impression sur plusieurs villes & sur plusieurs Seigneurs, qui retournerent à l'obéissance du Roi Alfonse : ce qui ne fit qu'allumer davantage la guerre civile ; car le parti de Dom Sanche étoit toujours le plus fort.

Mort du Roi Alfonse de Castille.

Alfonse de Castille mourut à Seville l'an 1284. après avoir régné trente-deux ans. Ce fut le premier Roi d'Espagne qui ordonna d'écrire les contrats & les autres actes publics en langue Espagnole, & il ordonna aussi qu'on traduisit l'Ecriture-sainte en la même langue. Il fit écrire de même, c'est-à-dire, en Espagnol de ce temps-là, un corps de Loix qu'il fit composer suivant l'intention du Roi Ferdinand son pere & l'ordre qu'il en avoit reçu de lui. Il est divisé en sept parties. Ce sont plûtôt des leçons que des loix ; & la premiere partie qui contient les matieres de Religion, est un abregé de Théologie & de Droit canonique. Voici ce que l'on y trouve de plus remarquable par rapport à l'histoire de l'Eglise.

Loix de ce Prince.

L'Evêque impose la pénitence solemnelle le mercredi des cendres, en mettant les pé-

railles magnifiques : mais la vérité ne put demeurer cachée.

Sur cet événement les Barons croiſés s'aſſemblerent avec le Duc de Veniſe, les Evêques, le clergé, & ceux qui avoient les ordres du Pape. Ceux-ci déclarerent aux Seigneurs & aux autres Croiſés, que celui qui avoit commis un tel meurtre, ne devoit avoir aucune autorité, & que tous ceux qui le reconnoiſſoient étoient ſes complices ; d'autant plus qu'ils s'étoient ſouſtraits de l'obéiſſance des Romains. C'eſt pourquoi nous vous diſons, ajouterent-ils, que la guerre eſt juſte ; & ſi vous avez une intention droite de ſoumettre le païs à l'obéiſſance du S. Siége, vous gagnerez l'indulgence que le Pape vous a accordée. Ce diſcours encouragea les Croiſés : ils attaquerent Conſtantinople du côté de la mer, & la prirent par eſcalade le 12 Avril 1204. Mourchouſle s'enfuit la nuit ſuivante, après avoir régné deux mois & demi. Le lendemain les François & les Vénitiens ne trouvant point de réſiſtance, commencerent à piller la ville, & partagerent enſuite également le butin : la part des François fut eſtimé quatre cens mille marcs d'argent, ſans ce qui avoit été caché. Dans ce pillage on commit tous les déſordres qui ſont les ſuites ordinaires de la fureur & de l'avidité que rien ne retient. Les égliſes ne furent pas épargnées ; [illegible] aux pieds les ſaintes images, on jet[illegible] en des lieux immondes, on ré[illegible] le corps & le ſang de Notre[illegible]oia les vaſes ſacrés à des [illegible] table ſacrée de ſainte So[illegible] matieres les plus précieu[illegible]'elle étoit l'admiration [illegible]iſe en piéces & parta-

Les L
pillent C
ſtantinop
ſe porte
toutes ſ
d'excès.

avoir conquis le païs ſur les Muſulmans, & fondé ou doté les égliſes : mais nous avons vû que les Rois de France étoient en poſſeſſion de ces droits dès le temps de la ſeconde race, ſans avoir fait de pareilles conquêtes : d'ailleurs ce droit étoit conteſté par le Pape au Roi de Caſtille. Les franchiſes & les privileges du Clergé rapportés fort au long dans ces loix, ſe réduiſent principalement à la ſûreté pour leurs perſonnes, & à l'éxemption des tributs & des charges locales, auſquelles les habitans des villes & des châteaux ſont ſujets. Les Rois & les autres Princes ſéculiers doivent uſer de leur puiſſance, pour réprimer les entrepriſes des eccléſiaſtiques préjudiciables à la Religion. Les religieux, dont il eſt beaucoup parlé dans cette premiere partie, ſont ſeulement les moines & les chanoines reguliers : il n'y eſt point fait mention des freres mendians, apparemment parce qu'ils étoient encore trop nouveaux, & qu'il ne s'en trouvoit rien dans les Canons & les Décretales dont ces loix furent tirées.

Dans le prologue de la ſeconde partie, il eſt dit que la Religion doit être ſoutenue, non-ſeulement par la Puiſſance ſpirituelle, mais encore par la temporelle, tant contre les ennemis déclarés, qui ſont les infidéles, que contre les mauvais Chrétiens. Pour montrer que ces deux Puiſſances ſont établies de Dieu, on rapporte l'allégorie des deux glaives dont il eſt parlé dans l'Evangile ; & on y ajoute que ces deux Puiſſances doivent être toujours d'accord pour s'aider mutuellement : ſans quoi la foi ni la juſtice ne pourroient durer long-temps ſur la terre. Il eſt dit enſuite que l'Empereur n'eſt tenu d'obéir à perſonne, ſinon au Pape

dans les choses spirituelles. Ces paroles font clairement entendre, qu'il n'est point obligé de lui obéir pour le temporel.

Ordre de Merci établi en Espagne par S. Pierre Nolasque.

L'An 1223. commença en Espagne un nouvel Ordre religieux, sçavoir celui de la Merci, pour la rédemption des captifs. L'Instituteur fut Pierre Nolasque, gentilhomme de Languedoc né près de Castelnaudari. Le Roi Jacques d'Arragon étant retenu comme prisonnier à Carcassone après la bataille de Muret, où son pere avoit été tué, Simon de Montfort mit Pierre Nolasque auprès de ce jeune Prince qui n'avoit encore que six ans, & qui fut renvoié chez lui l'année suivante 1214. Pierre l'alla trouver à Barcelone environ trois ans après; & comme depuis long-temps il avoit un grand zéle pour retirer les Chrétiens captifs chez les Musulmans, il persuada au jeune Roi de favoriser l'établissement d'un Ordre religieux destiné à cette bonne œuvre: car Pierre avoit déja rassemblé quelques compagnons pour y travailler avec lui. Ce qui les touchoit le plus, c'étoit le danger où se trouvoient les Chrétiens, de renoncer la Foi pour recouvrer la liberté. Pierre Nolasque fut [illegible] dans son dessein par Raimond de Pegnafort, [illegible] à Barcelone, & qu'il avoit choisi pour son confesseur. L'Ordre fut solemnellement établi l'an 1223. a Barcelone dans l'église [illegible] dédiée a la sainte Croix, en présence du Roi & d'un peuple nombreux. L'Evêque [illegible] la Messe: Raimond de Pegnafort [illegible] il rendit [illegible] l'offertoire. [illegible] de l'Evêque [illegible] consistoit en une [illegible] chape; & sur le scapulaire [illegible]

mes d'Arragon avec une croix en chef. Raimond leur dreſſa des Conſtitutions qui furent approuvées par le Pape Grégoire IX. douze ans après.

ARTICLE IX.

Egliſe Grecque.

Regne d'Alexis l'Ange. Il écrit au Pape qui lui répond.

NOus avons vu dans l'hiſtoire du douziéme ſiécle, comment Alexis l'Ange parvint à l'Empire de Conſtantinople. Ce Prince aiant appris la promotion du Pape Innocent III. lui envoïa des Ambaſſadeurs avec de riches préſens, le priant de le viſiter par ſes Légats. Le Pape lui envoia Albert ſoûdiacre & Albertin notaire de ſa chambre, avec une Lettre où il l'exhorte à ſecourir la Terre-Sainte, & à procurer la réunion des Grecs. Autrement, ajoute le Pape, quelque fâcheux qu'il nous fût de vous faire de la peine, nous ne pourrions nous diſpenſer de faire notre devoir. Le Pape écrivit en même-temps ſur le même ſujet au Patriarche de Conſtantinople, inſiſtant fortement ſur l'unité de l'Egliſe & ſur la primauté de S. Pierre. L'Empereur Alexis répondit au Pape par une Lettre qui eſt de l'année 1199. Il témoigne qu'il n'eſt pas inſenſible au reproche de peu de zéle pour le recouvrement de la Terre-Sainte; mais il dit que le temps n'en eſt pas venu, & qu'il craint de s'oppoſer à la volonté de Dieu encore irrité par les péchés des Chrétiens. Car, ajoute-t-il, nous ſommes trop diviſés entre nous pour avoir d'heureux

ſuccès. Vous n'ignorez pas les ravages que le Roi d'Allemagne Frideric a faits ſur mes terres, après les ſermens les plus ſolemnels d'y paſſer paiſiblement. Comment pouvois-je aider des gens ſi mal intentionnés pour moi, & marcher avec eux ? Tournez donc vos reprimandes contre ceux qui faiſant ſemblant de travailler pour Jeſus-Chriſt, agiſſent contre la volonté de Dieu. A l'égard de la réunion de l'Egliſe, l'Empereur [illegible] facile, ſi les eſprits [illegible] Prélats renonçoient [illegible] Et pour y parvenir, [illegible] bler un Concile, auquel [illegible] Grecque ne manqueroit [illegible]

Le Patriarche [illegible] Camatere, qui avoit [illegible] née précédente [illegible] dant a la Terre [illegible] le pour l'union [illegible] poſe ſes [illegible] beaucoup [illegible] l'égliſe [illegible] qu'il [illegible] ment [illegible] ſes, [illegible] ruſe [illegible] ſoit [illegible] mande [illegible] pas [illegible] les [illegible] aux [illegible] Pape. [illegible] d'une [illegible] que [illegible] bon [illegible] étoit [illegible]

paſſant, que S. Pierre ſeul peut remettre, non-ſeulement tous les péchés, mais ceux de tous les hommes, c'eſt-à-dire, pour l'expliquer favorablement, que lui ſeul a juriſdiction ſur toute l'Egliſe. Répondant enſuite aux queſtions du Patriarche, il dit que l'égliſe Romaine eſt univerſelle, en ce qu'elle tient ſous elle toutes les égliſes; que Jeruſalem eſt la mere de toutes les égliſes, à raiſon du temps; Rome, à raiſon de la dignité. Le Pape ajoute qu'il a réſolu de tenir un Concile général, auquel il invite le Patriarche de venir ſuivant la promeſſe de l'Empereur, ou en perſonne ou par quelques-uns des plus grands Prélats: autrement, qu'il ſera obligé de procéder contre l'Empereur, contre lui Patriarche, & contre l'Egliſe Grecque. Le Pape répondit auſſi à l'Empereur Alexis. Après avoir réfuté le prétexte qu'alléguoit ce Prince, pour ne pas ſecourir la Terre-Sainte, le Pape ajoute touchant le Concile ce qu'il avoit écrit au Patriarche, avec la même menace.

Autres lettres de l'Empereur au Pape, & du Pape à l'Empereur.

L'Empereur & le Patriarche aiant reçu ces lettres, & ſe les étant fait expliquer, ſe repentirent de ce qu'ils avoient écrit: L'Empereur, parce qu'il s'étoit engagé à envoier les Grecs au Concile que convoqueroit le Pape, & à leur en faire obſerver les Décrets: le Patriarche, parce qu'il ſe trouvoit convaincu par ſes propres lettres de l'obéiſſance qu'il devoit au Pape. L'Empereur après une longue délibération écrivit au Pape, que s'il faiſoit tenir un Concile en Grece, où les quatre premiers Conciles avoient été tenus, l'Egliſe Grecque y enverroit ſes députés. Enſuite allant plus loin, il s'efforce de prouver que l'Empire étoit au-deſſus du Sacerdoce. Le Pape dans ſa réponſe al-

Avant la priſe de Conſtantinople, un Chapelain que le Pape avoit envoié en Bulgarie l'année précédente, revint à Rome accompagné d'un Evêque Bulgare; avec une Patente du Roi Joannice, par laquelle il reconnoît que quelques-uns de ſes prédéceſſeurs ont reçu du S. Siége de Rome la Couronne Impériale, & les Patriarches leur dignité; & en conſéquence il déclare qu'il veut recevoir ſa Couronne du Pape Innocent III. & qu'il accordera la liberté d'exercer les fonctions patriarcales, à celui que le Pape aura établi Patriarche en ſa ville de Trinove. Il promet d'être toujours ſoumis à l'egliſe Romaine, & d'y ſoumettre toutes les terres qu'il pourra conquérir, ſoit ſur les Chrétiens, ſoit ſur les paiens. Le Pape écouta favorablement les demandes que lui fit l'Evêque Bulgare au nom du Roi ſon maître; & après une mûre délibération, il réſolut de lui donner le titre & les ornemens de la Roiauté. Il lui envoia le Cardinal Léon, pour le ſacrer en ſon nom, & le chargea d'une Bulle, où après avoir relevé la dignité & l'autorité du S. Siége, il dit: Voulant pourvoir aux Bulgares & aux Valaques tant pour le ſpirituel que pour le temporel, nous vous envoions le Sceptre & la Couronne par Léon notre Légat, qui vous les donnera de notre part, en vous faiſant faire ſerment, que vous & vos ſujets demeurerez dans l'obéiſſance de l'egliſe Romaine. Nous vous donnons auſſi pouvoir de battre monnoie, à la priere de l'Evêque que vous nous avez envoié. Comme les Bulgares ſuivoient le Rit des Grecs, ils n'uſoient point d'onction non plus qu'eux, dans l'ordination des Prêtres ni des Evêques. C'eſt pourquoi le Pape Innocent voulant les ſoumettre au Rit

Le Roi des Bulgares envoie une ambaſſade au Pape.

le trône : enſuite ils le manderent aux Croiſés, qui députerent vers l'Empereur Iſaac, & lui firent ratifier le traité fait avec ſon fils. Ainſi ils entrerent à Conſtantinople, & y amenerent le jeune Alexis, qui fut couronné Empereur le jour de ſaint Pierre aux liens 1203. dans l'égliſe de ſainte Sophie. Son oncle Alexis avoit régné huit ans & quelques mois. Les Croiſés écrivirent au Pape Innocent, pour lui faire ſçavoir tout ce qui s'étoit paſſé. Le jeune Alexis écrivit auſſi au Pape une lettre où il dit : Nous avouons que le principal motif qui a engagé les pélerins à nous ſecourir, c'eſt que nous avons promis volontairement & avec ſerment, que nous reconnoîtrions humblement le Pontife Romain pour chef eccléſiaſtique de toute la Chrétienté & pour ſucceſſeur de S. Pierre ; & que nous lui attacherions de tout notre pouvoir l'Egliſe Orientale, ſi Dieu par ſa miſéricorde nous rendoit la Couronne : comprenant bien que cette réunion ſeroit tres-utile a l'Empire & très-glorieuſe pour nous. Nous vous réitérons la même promeſſe par ces Préſentes, & nous vous demandons votre conſeil pour travailler a ce grand Ouvrage.

Le Roi des Bulgares veut ſe reunir avec le Pape.

Quelque temps après, le jeune Empereur Alexis ſortit de Conſtantinople accompagné d'une grande partie des Barons François, pour ſe faire reconnoître par tout ſon Empire. Tous les Grecs tant d'Europe que d'Aſie ſe ſoumirent, & lui jurerent fidélité. Mais Jean Roi des Bulgares & des Valaques ne voulut point le reconnoître. Les Bulgares apres avoir été ſoumis aux Grecs pendant cent cinquante ans, s'étoient révoltés contre l'Empereur Iſaac l'Ange, & ſon frere Alexis s'efforça inutile-

il l'exhorte à faire la paix avec les Latins, & à donner la liberté à l'Empereur Baudouin. Joannice lui répondit: Qu'aiant été attaqué par les Latins il avoit été obligé de ſe défendre, & que Dieu qui reſiſte aux ſuperbes, lui avoit accordé la victoire par l'interceſſion de ſaint Pierre; que quant à Baudouin, il ne pouvoit le délivrer, puiſqu'il étoit mort en priſon.

Fin malheureuſe de Baudouin.

En effet Joannice aïant pris l'Empereur Baudouin près d'Andrinople, l'amena chargé de chaînes à Trinove ſa capitale, & le garda plus d'un an. Mais étant irrité de ce qu'un Seigneur Grec l'avoit quitté pour ſe joindre aux Latins, il entra en fureur, tira Baudouin de priſon, & lui fit couper les bras & les jambes. On dit même que Joannice lui fit couper la tête; & qu'aiant nettoié & orné le crâne, elle lui ſervit de coupe pour boire, ſuivant l'ancienne coutume des Scythes. Baudouin eſt fort loué, même par les Grecs, ſur-tout pour ſa juſtice & ſa chaſteté. Lorſque les Seigneurs François furent aſſurés de ſa mort, ils allerent à Conſtantinople, & couronnerent Empereur Henri ſon frere.

Théodore Laſcaris. Jean Vatace Empereurs Grecs.

Le Patriarche Grec alla faire ſa réſidence à Nicée en Natolie, où s'établit un nouvel Empereur. Ce fut Théodore Laſcaris, qui avoit épouſé Anne fille de l'Empereur Alexis l'Ange, & qui par-là croioit avoir droit à l'Empire. Il fut couronné l'an 1206. & regna dix-huit ans. Il écrivit au Pape une grande Lettre contenant pluſieurs plaintes contre les Latins qu'il traitoit de ſacrileges, pour avoir pillé des égliſes & tué des Chrétiens; & de parjures pour avoir ſouvent violé les tréves qu'ils avoient faites avec lui. Le Pape répondit qu'il ne prétendoit pas excuſer les Latins, & qu'il

Le Pape Innocent III. approuve la priſe de Conſtantinople.

néanmoins pris jusqu'aux vases sacrés & aux ornemens des églises pour les payer : ce qui le rendit tres-odieux aux Grecs. Enfin les Croisés ennuiés de ses délais & de sa mauvaise foi, lui déclarerent la guerre, & l'envoierent défier lui & Isaac son pere, jusques dans leur Palais. Les désordres qu'attira cette guerre, irriterent encore davantage les Grecs contre Alexis ; & un autre Alexis de la famille Ducas, voulut profiter de cette occasion pour se faire couronner Empereur. On l'avoit surnommé Mourchousle, à cause de ses sourcils épais. La révolte éclatta au commencement de Janvier de l'an 1204. Le peuple accourut en foule dans l'église de sainte Sophie, & obligea le Sénat, les Evêques, & les principaux du clergé a s'y assembler, pour élire un Empereur. On en proposa plusieurs, & enfin au bout de trois jours, un jeune homme nommé Nicolas Canabe fut élu & couronné. L'Empereur Isaac étoit alors à l'agonie ; & son fils Alexis aiant appris la révolte, envoia chercher le Marquis Boniface, & résolut avec lui de faire venir les troupes des Latins, pour chasser ce nouvel Empereur. Alors Mourchousle profitant de l'occasion, mena Alexis dans sa chambre comme pour le sauver. Mais aussi-tôt il lui mit les fers aux pieds & le jetta dans une prison affreuse. Ensuite il se fit reconnoître Empereur, & fit mettre en prison Nicolas Canabe, que le peuple avoit abandonné. Mourchousle essaia plusieurs fois d'empoisonner le jeune Alexis, & n'aiant pu y réussir, il étrangla ce malheureux Prince, qui n'avoit regné que six mois. Le nouvel Empereur Mourchousle publia qu'Alexis étoit mort naturellement, affectant d'en paroître fort affligé ; & il lui fit faire des funé

railles magnifiques : mais la vérité ne put demeurer cachée.

Sur cet événement les Barons croisés s'assemblerent avec le Duc de Venise, les Evêques, le clergé, & ceux qui avoient les ordres du Pape. Ceux-ci déclarerent aux Seigneurs & aux autres Croisés, que celui qui avoit commis un tel meurtre, ne devoit avoir aucune autorité, & que tous ceux qui le reconnoissoient étoient ses complices ; d'autant plus qu'ils s'étoient soustraits de l'obéissance des Romains. C'est pourquoi nous vous disons, ajouterent-ils, que la guerre est juste ; & si vous avez une intention droite de soumettre le païs à l'obéissance du S. Siége, vous gagnerez l'indulgence que le Pape vous a accordée. Ce discours encouragea les Croisés : ils attaquerent Constantinople du côté de la mer, & la prirent par escalade le 12 Avril 1204. Mourchoufle s'enfuit la nuit suivante, après avoir régné deux mois & demi. Le lendemain les François & les Vénitiens ne trouvant point de résistance, commencerent à piller la ville, & partagerent ensuite également le butin : la part des François fut estimé quatre cens mille marcs d'argent, sans ce qui avoit été caché. Dans ce pillage on commit tous les désordres qui sont les suites ordinaires de la fureur & de l'avidité que rien ne retient. Les égliſes ne furent pas épargnées ; on foula aux pieds les saintes images, on jetta les Reliques en des lieux immondes, on répandit par terre le corps & le sang de Notre-Seigneur, on emploia les vases sacrés à des usages profanes. La table sacrée de sainte Sophie, composée des matieres les plus précieuses, avec un tel art, qu'elle étoit l'admiration de tous les peuples, fut mise en piéces & parta-

Les Latins pillent Constantinople & se portent à toutes sortes d'excès.

gée comme le reste du butin, & pour enlever les portes & les baluſtres d'argent, on fit entrer des mulets juſques dans le ſanctuaire, qu'ils profanerent de leurs ordures. Une femme inſolente vint y danſer, & s'aſſeoir dans les ſieges des prêtres.

Plaintes de Nicetas à ce ſujet.

Ces déſordres ſont rapportés par Nicetas, Auteur Grec, qui étoit alors à Conſtantinople; & il ajoute: Voilà ce que vous avez fait, vous qui prétendez être ſi ſavans, ſages, fidéles à vos ſermens, amateurs de la vérité, ennemis des méchans, plus religieux & plus juſtes que nous autres Grecs, & plus exacts obſervateurs des preceptes de Jeſus-Chriſt. Je dis plus: vous qui portez la croix ſur vos épaules, & qui avez ſouvent promis avec ſerment de paſſer par les terres des Chrétiens ſans y répandre de ſang, comme n'aiant pris les armes que contre les Sarraſins; & de garder la continence pendant tout le temps que vous portez la croix, comme étant conſacrés à Dieu. Vous cherchez à venger le ſaint Sépulcre, & vous exercez votre fureur contre Jeſus-Chriſt. Vous qui portez la croix ſur l'épaule, vous ne craignez pas de la mettre ſous vos pieds, pour prendre un peu d'or ou d'argent. Les Sarraſins n'en ont pas uſé de même: ils ont traité vos compatriotes avec toute ſorte d'humanité à la priſe de Jeruſalem. Ils n'ont point inſulté aux femmes des Latins, ni rempli le ſaint Sépulcre de corps morts; mais ils leur ont permis de ſe retirer librement, moiennant un léger tribut par téte, laiſſant à chacun les biens dont il étoit en poſſeſſion. C'eſt ainſi que les ennemis de Jeſus-Chriſt ont traité des gens qui avoient une Religion toute différente de la leur; & c'eſt ainſi que vous avez traité

tre les Grecs & les Latins, & ils furent favorablement écoutés. On avoit fait quelques démarches pour cette réunion à la fin du douziéme ſiécle, mais la priſe de Conſtantinople avoit fort aliené les eſprits. Le Patriarche Germain fit part de la propoſition des Freres Mineurs à l'Empereur Jean Vatace, qui avoit alors intérêt de ſe rendre le Pape favorable, pour détourner l'orage qui le menaçoit de la part de Jean de Brienne nouvel Empereur Latin de Conſtantinople. Il permit donc au Patriarche d'écrire au Pape pour la réunion, & il lui écrivit auſſi lui-même.

Lettre du Patriarche Grec de Conſtantinople au Pape.

La Lettre du Patriarche commence par une priere à Jeſus-Chriſt, qu'il invoque en qualité de pierre angulaire, qui a réuni les diverſes nations en une même Egliſe. S'adreſſant enſuite au Pape, il reconnoît qu'il a la primauté du Siége Apoſtolique, & le prie de deſcendre un peu de ſon élevation pour l'écouter favorablement. Il répéte encore enſuite qu'il ne prétend point donner atteinte à la primauté du Pape; & entrant en matiere, il ajoute : Cherchons avec toute l'application poſſible qui ſont les auteurs de la diviſion. Si c'eſt nous, montrez-nous le mal, & appliquez-y le remede : ſi ce ſont les Latins, nous ne croions pas que vous vouliez par une obſtination criminelle, demeurer exclus de l'heritage du Seigneur. Tout le monde ſçait que le ſujet de la diviſion, eſt la diverſité de ſentimens ſur des points qui appartiennent au dogme, l'abolition des canons, & le changement des cérémonies que nous avons reçues de nos peres. Tout le monde auſſi eſt témoin que nous demandons à mains jointes de nous réunir, après que la vérité aura été examinée à fond, afin que de part & d'autre

Latin, fit ſacrer en ſa préſence cet Evêque Bulgare que Joannice avoit envoié. Le Pape écrivit ſur ce ſujet au nouveau Primat de Bulgarie une grande Lettre, où il dit, que l'onction ſacerdotale eſt d'inſtitution divine. Cependant on ne trouve point dans l'égliſe Romaine de veſtiges de l'onction des Evêques avant ſaint Leon ; & l'onction des prêtres y étoit encore inconnue du temps de Nicolas I.

Priſe de l'Empereur Baudouin.

Les Grecs ſe ſentant les plus foibles, eurent recours à Joannice Roi des Bulgares, qui juſqu'alors avoit été leur plus grand ennemi, & firent un traité ſecret avec lui, par lequel ils promettoient de le reconnoître pour Empereur, s'il les délivroit des Francs. Alors les Grecs ſe révolterent de toutes parts, & entre autres places, ſe rendirent maîtres d'Andrinople, que l'Empereur Baudouin vint aſſiéger avec peu de troupes. Joannice vint au ſecours, il y eut un rude combat ; le Comte Louis de Blois y fut tué avec pluſieurs autres Seigneurs, & l'Empereur Baudouin fut pris. Cette défaite arriva le jeudi de Pâques quatorziéme d'Avril de l'an 1205. Henri frere de l'Empereur Baudouin venoit cependant de Natolie au ſecours d'Andrinople ; mais il arriva trop tard, & fut élu Regent de l'Empire pendant la priſon de Baudouin. Par le conſeil des Barons il envoia au Pape, en France, en Flandre & autres païs demander du ſecours ; & le chef de la députation fut l'Evêque de Soiſſons. Quelque temps après Henri écrivit encore au Pape, pour lui donner avis que les François avoient encore été battus depuis peu, & le preſſa de nouveau de lui envoier du ſecours. Le Pape écrivit donc à Joannice Roi de Bulgarie une Lettre, où après l'avoir aſſuré de ſa ſinguliere affection,

il

& de l'argent, & de vous rendre les Roiaumes tributaires. Pluſieurs nations nombreuſes nous ſont unies, & ſont parfaitement d'accord avec nous : les Ethyopiens, les Syriens, les Ibériens, les Lazes, les Alains, les Goths, les Chazares, les Bulgares, & le peuple innombrable de Ruſſie.

Réponſe du Pape.

Le Pape Grégoire IX. répondit au Patriarche Germain par une longue Lettre, où il promet de lui envoier des religieux pour lui expliquer ſes intentions & celles des Cardinaux. A l'égard de l'éxemple de ſaint Pierre repris par ſaint Paul, il répond avec quelques anciens, que l'un & l'autre en uſerent ainſi de concert, & par un artifice charitable pour gagner les Juifs & les Gentils. Mais nous avons vû combien ſaint Auguſtin a réfuté ſolidement cette explication donnée par S. Jérôme. Le Pape dit enſuite, qu'auſſi-tôt que l'Egliſe Grecque s'eſt ſéparée de la Latine, elle a perdu la liberté, & eſt devenue eſclave de la Puiſſance ſéculiere, & s'eſt écartée peu à peu de la pureté de la foi & de la diſcipline. Le fondement de ce reproche, dit M. Fleuri, eſt que les Evêques & tout le Clergé étoient bien plus ſoumis aux Princes & aux Magiſtrats chez les Grecs que chez les Latins, & contenoient mieux dans ſes anciennes bornes l'immunité eccléſiaſtique.

Pour tenir ſa promeſſe, le Pape envoia l'année ſuivante à Natolie quatre religieux mendians, deux freres Prêcheurs & deux freres Mineurs, & les chargea d'une Lettre au Patriarche Germain, où il compare le ſchiſme des Grecs à celui de Samarie ; & dit que Dieu n'a pas laiſſé de ſuſciter chez eux de grands Docteurs, tels que ſaint Chryſoſtome, ſaint Grégoire de Nazianze, S. Baſile-le-Grand, & S.

les avoit ſouvent repris de leurs excès : mais qu'ils avoient toujours eu intention de ramener les ſchiſmatiques & de ſecourir la Terre-Sainte. Quoiqu'ils ne ſoient point innocens, ajoute le Pape, nous croions néanmoins que Dieu s'eſt ſervi d'eux par un juſte jugement, pour punir les Grecs ſchiſmatiques. Puis donc que Dieu qui eſt le maître des Empires, a transferé celui-ci aux Latins, nous vous conſeillons de vous ſoumettre à notre cher fils l'Empereur Henri, & à nous, qui tout indignes que nous en ſommes, tenons la place de S. Pierre. Cette Lettre du Pape étoit peu propre à ſatisfaire l'Empereur Grec de Conſtantinople. Il mourut l'an 1222. ſans laiſſer d'enfans mâles, & eut pour ſucceſſeur Jean Ducas Vatace ſon gendre, qui avoit épouſé ſa fille Irene. Jean étoit âgé de vingt-ſept ans, & en regna trente-trois. Ce Prince avoit de grandes qualités. Auſſi la puiſſance des Latins dans l'Empire de Conſtantinople, alla toujours en diminuant ſous ſon regne.

Négociation pour la réunion.

Grégoire IX. reçut l'an 1232. un Envoié de Germain Patriarche Grec de Conſtantinople avec une Lettre pour la réunion des égliſes. Voici quelle fut l'occaſion de cette ambaſſade. Cinq freres Mineurs qui étoient allés en Natolie travailler à la converſion des ames, furent pris par les Turcs & retenus en priſon. Quand ils en furent ſortis, ils allerent à Nicée où Germain faiſoit ſa réſidence, auſſi-bien que l'Empereur Jean Vatace. Le Patriarche les reçut avec bonté, & fut édifié de leur pauvreté & de leur zéle. Ils s'entretinrent de diverſes choſes, & principalement du ſchiſme qui diviſoit l'Egliſe depuis long-temps. Ils lui propoſerent de travailler à la paix & à la réunion en-

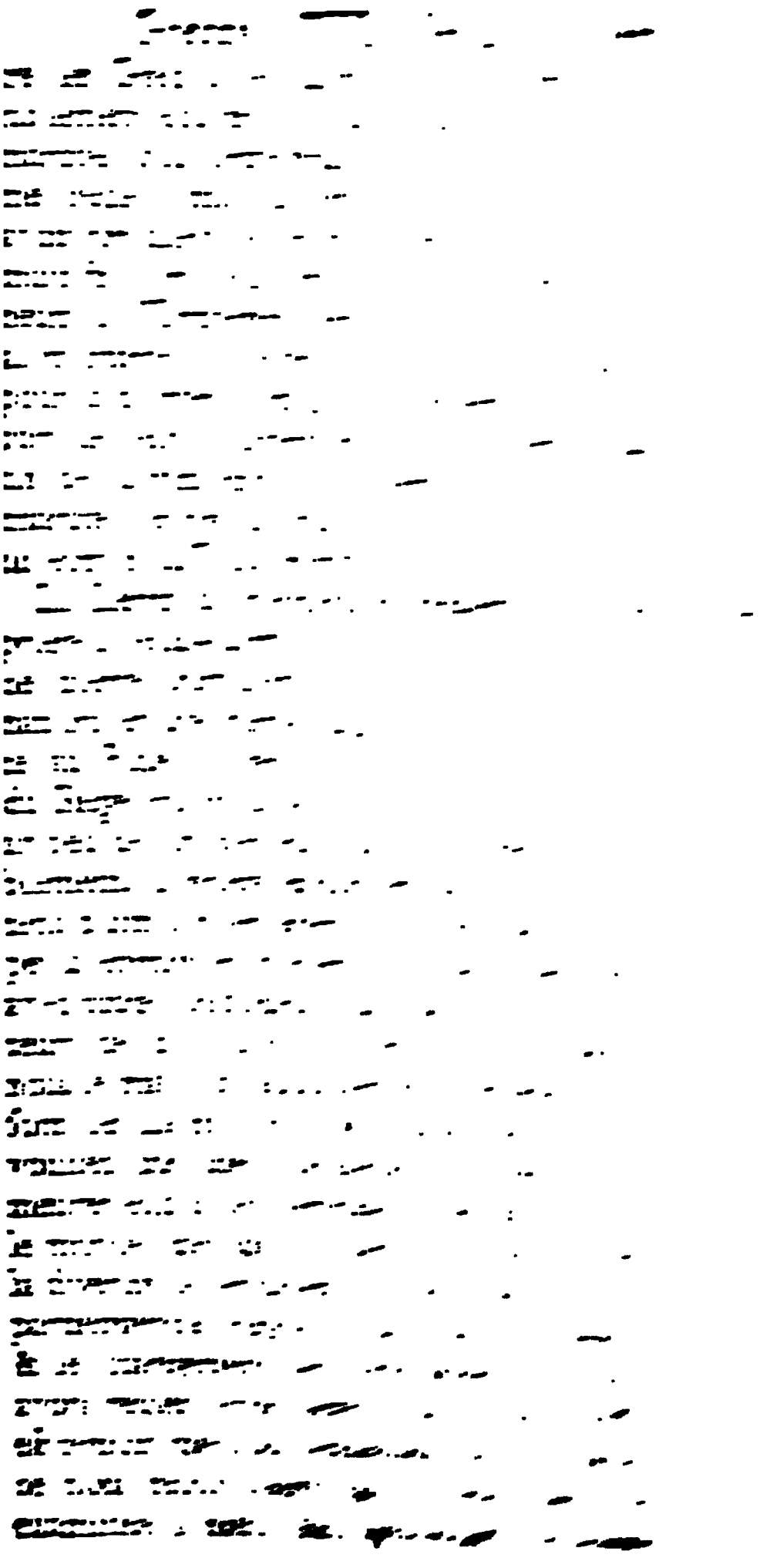

on ne ſe traite plus de ſchiſmatiques. Et, pour toucher juſqu'au vif, nous croions devoir vous dire que pluſieurs perſonnes conſidérables vous obéiroient, ſi elles ne craignoient les oppreſſions, les exactions odieuſes, & tout ce que vous exigez de ceux qui vous ſont ſoumis. Voilà la ſource de tant de guerres cruelles : c'eſt la raiſon pour laquelle les villes ſont dépeuplées, les égliſes fermées, le ſervice divin interrompu : il ne nous manque que le martyre ; mais nous croions n'en être pas éloignés ; l'Iſle de Chypre doit entendre ce que je veux dire. Le Patriarche veut parler des moines Grecs qui après trois ans de priſon furent brûlés, & il ajoute : Eſt-ce là ce qu'enſeigne S. Pierre, quand il recommande aux Paſteurs de s'éloigner de l'eſprit de domination ? Je ſçai que de part & d'autre nous croions avoir raiſon, & ne nous tromper en rien ; mais rapportons-nous-en à l'Ecriture & aux Ecrits des ſaints Peres.

Lettre du même Patriarche aux Cardinaux.

Germain écrivit auſſi aux Cardinaux, pour les exhorter à procurer la paix, comme étant du Conſeil du Pape. Permettez-nous, dit-il, de dire la vérité ; notre diviſion eſt venue de la tyrannie que vous éxercez & des éxactions de l'égliſe Romaine, qui de mere eſt devenue une marâtre, & foule aux pieds les autres égliſes à proportion qu'elles s'abaiſſent devant elle. Il propoſe enſuite l'éxemple de S. Pierre qui prit en bonne part la réprimande de ſaint Paul, en ſorte qu'elle ne produiſit point de diviſion, mais un plus grand éxamen de la queſtion touchant les cérémonies légales. Il ajoûte : Nous ſommes ſcandaliſés de vous voir uniquement attachés aux biens de la terre, & occupés du ſoin d'amaſſer de tous côtés de l'or

Lorſque les Nonces eurent demeuré quelque temps à Conſtantinople, le Patriarche Germain leur écrivit de Nicée, pour les prier de ſe rendre à Leſcare, maiſon de campagne de l'Empereur Vatace, où il promettoit d'aſſembler un Concile. Les Nonces furent ſurpris de cette propoſition : mais le mauvais état où ils voioient les affaires des Latins à Conſtantinople, les engagea à ſe rendre à Leſcare, & de-là à Nymphée où ſe tint le Concile. Les Grecs ne chercherent qu'à amuſer les Nonces, & à les embarraſſer par toutes ſortes de chicanes. Toute la controverſe entre les Grecs & les Latins, fut réduite à la queſtion de la Proceſſion du Saint-Eſprit & à celle des Azymes. Comme la premiere avoit été fort agitée dans les conférences de Nicée, les Nonces refuſerent d'y entrer de nouveau, & voulurent qu'on paſſât à l'éxamen de la ſeconde. Les Grecs firent d'abord de vifs reproches ſur ce qui s'étoit paſſé à Conſtantinople, lorſque les Latins s'en étoient rendus maîtres. Comme la diſpute s'échauffoit, les Nonces voulurent ſe retirer ; mais l'Empereur les engagea à reſter. Concile de Nymphée.

Ils propoſerent nettement la queſtion des Azymes, & demanderent aux Grecs, s'ils croioient que les Latins conſacroient véritablement avec du pain ſans levain. Les Grecs forcés de donner une réponſe préciſe, dirent qu'ils croioient que les Latins ne pouvoient conſacrer. Les Nonces croioient d'abord que les Grecs vouloient dire que les Latins feroient mieux de conſacrer avec du pain levé, & non pas qu'ils ne puſſent conſacrer abſolument : mais les Grecs s'étant expliqués conformément à ce dernier ſens, les Nonces dirent que

mes, diſant que le pain l
ſente le corps de Jeſus-
vant ſa Réſurrection, &
des Latins ſon corps gl

Les quatre freres m
le Pape Grégoire à l'E
ce & au Patriarche G
Natolie au commencem
verent à Nicée un Dima
avant que d'y entrer, i
ſieurs Grecs envoiés les
les autres par le Patriar
menter; & enfin les Ch
égliſe, qui vinrent au
la ville, & les y amer
Les quatre Nonces dema
nât à la grande égliſe p
mais on les mena dans c
le premier Concile géné
tra ſur les murailles le
y avoient aſſiſté. En
faire un long ſimmi

ceux-ci ſe tinrent ſur leurs gardes, & ne donnerent dans aucun des piéges qui leur furent tendus. Leurs dernieres paroles furent celles-ci : Vous nous déclarez que vous ne croiez pas que le Saint-Eſprit procede du Fils : vous dites auſſi qu'on ne peut conſacrer le corps de Jeſus-Chriſt avec des azymes. Ces aveux vous convainquent d'héréſie. Vous trouvant donc hérétiques & excommuniés, nous vous laiſſons tels. Après avoir ainſi parlé, ils ſortirent du Concile, les Grecs criant après eux : C'eſt vous-mêmes qui êtes hérétiques. Ils preſſerent l'Empereur de les renvoier ; & quand ils furent en route, on fit courir après eux, pour retirer un Ecrit que les Grecs leur avoient donné ſur les azymes : on le leur enleva de force ; mais ils en avoient fait une traduction qu'ils porterent au Pape. On leur donna au lieu de l'Ecrit ſur les azymes, une Lettre pour le Pape, qui eſt une très-longue explication de la doctrine des Grecs ſur le Saint-Eſprit. Ce procédé eſt une preuve qu'ils ſe croioient plus forts ſur cet article que ſur celui des azymes. On voit auſſi par cette négociation, que l'Empereur ſouhaitoit plus l'union que le Patriarche & le Clergé : mais c'eſt qu'il eſpéroit par ce moien détourner le Pape de procurer du ſecours aux Latins de Conſtantinople.

Théodore Laſcaris Empereur.

Environ vingt ans après l'événement que nous venons de rapporter, l'Empereur Jean Vatace mourut d'apopléxie l'an 1254. près de Nymphée, étant âgé de ſoixante & deux ans, dont il en avoit régné 33. Son fils Théodore Laſcaris lui ſuccéda âgé de trente-trois ans : car il étoit né en même temps que le Pere fut reconnu Empereur. Le Siége Patriarchal étoit vacant par la mort de Manuel, qui étoit le ſe-

d'oratoire, nous prions le Seigneur Patriarche de nous en aſſigner un. Il leur donna une égliſe aſſez commode près de leur logis ; & le lendemain mercredi, comme ils y faiſoient le ſervice, pluſieurs Latins, François, Anglois & d'autres nations, vinrent l'entendre.

On tint enſuite des conférences dans leſquelles les Grecs donnerent des preuves du goût qu'ils avoient pour la chicane & pour les vaines ſubtilités. On éxamina d'abord la queſtion de la Proceſſion du Saint-Eſprit. Les Grecs reconnurent que les Latins avoient la même foi qu'eux ſur la Trinité ; & n'aiant aucun reproche à leur faire ſur la foi de ce Myſtere, ils ſe plaignirent de l'addition faite au Symbole. Les Nonces du Pape firent voir que ces mots *Filioque*, étoient plûtôt une explication qu'une addition, en prouvant par l'Ecriture & par les Peres Grecs & Latins, que le Saint-Eſprit procéde du Fils comme du Pere. Les Grecs furent même preſſés ſi vivement, qu'ils n'oſerent dire que les Latins fuſſent dans l'erreur ſur ce point de la Proceſſion du Saint-Eſprit. Ils ne pouvoient donc ſe plaindre que de l'addition ; à quoi les Nonces répondoient : Il eſt permis aux Latins de confeſſer publiquement & de chanter à haute voix ce qu'il leur eſt permis de croire. On remit à un autre temps l'éxamen de la queſtion de l'Euchariſtie. Les Nonces allant prendre congé de l'Empereur pour aller à Conſtantinople, la converſation tomba ſur les conditions que le Pape éxigeroit pour la réunion. Les Nonces dirent, que ſi l'on étoit véritablement d'accord ſur la Foi, ils ne croioient pas que le Pape éxigeât d'eux autre choſe, ni qu'il les obligeât de chanter l'addition ou l'explication que les Latins avoient cru devoir faire au Symbole.

à elle particuliérement dans les disputes qui s'éléveroient sur la Foi: qu'ils obéiroient au Pape & seroient soumis à ses Décrets, pourvû qu'ils ne fussent contraires ni aux maximes de l'Evangile, ni aux Canons des Conciles. Les Grecs de leur côté demandoient la restitution de la ville de Constantinople pour leur Empereur, & que les Patriarches Grecs fussent rétablis dans leurs Siéges. Le Pape Innocent avoit accepté ces propositions de l'avis des Cardinaux; mais néanmoins avec cette clause: Qu'il ne pouvoit rien décider sur la restitution de l'Empire, sans appeller l'Empereur Latin, & qu'il tâcheroit de l'engager à convenir amiablement avec Théodore. Et à l'égard des Patriarches: qu'ils devoient demeurer dans l'état où ils étoient, jusqu'à ce que le Concile en eût décidé. Il offroit cependant de reconnoître dès-lors le Patriarche Grec de Constantinople, & de lui faire rendre son Siége dès que l'Empereur seroit devenu maître de la ville; à condition que le Patriarche Latin y demeureroit aussi pour gouverner les Latins. Le Pape Alexandre donna pouvoir à l'Evêque d'Orviete son Légat, d'accepter ces propositions des Grecs déja approuvées par son prédécesseur, à moins qu'il ne pût en obtenir de plus avantageuses. Le Légat partit en effet, & arriva avec ceux de sa suite à Berée en Macédoine, où ils séjournerent quelque temps: mais George Acropolite, que l'Empereur Théodore avoit laissé dans la Province en qualité de Gouverneur, les renvoia suivant l'ordre de ce Prince; & on ne voit pas que cette légation ait eu aucun effet.

L'an 1259. l'Empereur Théodore Lascaris fut attaqué d'une maladie à laquelle les Méde- Michel Paléologue Empereur.

c'étoit une véritable héréſie. Ils demanderent à l'Empereur la permiſſion de ſe retirer, & l'Empereur leur dit alors : Quand les Rois ou les Princes ont quelque différend ſur une place ou ſur une Province, c'eſt l'uſage que chacun relâche quelque choſe de ſes prétentions, pour parvenir à la paix. Il me ſemble que c'eſt ce que doivent faire votre Egliſe & la nôtre. Il y a deux queſtions, celle de la Proceſſion du Saint-Eſprit, & celle de l'Euchariſtie ; ſi vous voulez la paix, relâchez-vous ſur l'une des deux. Nous approuverons la maniere dont vous conſacrez ; & vous de votre côté, retranchez de votre Symbole l'addition qui nous ſcandaliſe. Ils répondirent : Sçachez que l'Egliſe Latine ne retranchera pas un iota de ce que nous diſons dans notre Symbole. Et comment donc, reprit l'Empereur, pourrons-nous faire la paix ? Les Nonces répliquerent : Si vous en voulez ſçavoir la maniere, la voici : Vous devez croire fermement & enſeigner aux autres, qu'on peut conſacrer le corps de Notre-Seigneur avec des azymes comme avec du pain levé ; & condamner tout ce que les Grecs ont écrit de contraire à cette vérité. Quand au Saint-Eſprit, vous devez croire qu'il procéde du Fils comme du Pere, & il eſt néceſſaire de l'enſeigner au peuple : mais le Pape ne vous obligera point à le chanter dans votre Symbole, ſi vous ne le voulez pas ; il faudra néanmoins que tous les livres qui enſeignent le contraire, ſoient condamnés & brûlés.

Retour des Nonces. L'Empereur fut fort choqué de cette réponſe, & dit qu'il n'y avoit pas moien de faire la paix à de telles conditions. Dans la derniere ſéance du Concile, les Grecs s'efforcerent de ſurprendre les Nonces par divers artifices ; mais

valoit mieux les engager par les ſermens les plus terribles, à ne point attenter ſur la vie de cet enfant, & à ne lui faire aucun mal. Le Patriarche même couronna devant l'autel à Nicée Michel Paléologue comme Empereur, mais ſeulement pour un temps, juſqu'à ce que Jean Laſcaris fût en état de gouverner: & à condition qu'il quitteroit alors de lui-même le trône & toutes les marques de l'Empire, ce qu'il lui fit promettre par des ſermens encore plus grands que les précédens.

Conſtantinople repriſe par les Grecs.

Mais bien-tôt après Arſene fut ſenſiblement affligé, de voir avec quel mépris le jeune Empereur Jean Laſcaris étoit traité par Michel Paléologue, qui s'étoit rendu maître abſolu de toutes les affaires. Arſene ſe reprochoit ſa négligence & ſa foibleſſe dans une occaſion ſi importante; & il prit le parti de ſe retirer dans un petit monaſtere à quelques lieues de Nicée, où il vivoit en repos ſans ſe mêler d'aucune affaire. On fit quelques démarches pour engager Arſene à reprendre ſa dignité; mais comme il demeura ferme à vouloir reſter dans ſa retraite, on nomma Patriarche de Conſtantinople, Nicéphore Métropolitain d'Epheſe, qui mourut l'année ſuivante 1261. L'Empereur Michel envoia au commencement de Juillet de cette même année, quelques troupes contre le Gouverneur d'Epire; & comme elles devoient paſſer près de Conſtantinople, il chargea le Céſar Alexis qui les commandoit, de la menacer & de donner quelque allarme aux Latins, ſans faire néanmoins aucune entrepriſe. Alexis conféra avec les chefs de certains volontaires, qui tenoient la campagne pour piller indifféremment les François & les Grecs; & il apprit deux que les Fran-

çois enfermés dans la ville, étoient réduits à la derniere extrémité, manquant d'argent & de vivres ; & qu'ils venoient d'envoier le peu qu'ils avoient de troupes, aſſiéger Daphnuſie place ſur le Pont-Euxin en Thrace à cinquante lieues de Conſtantinople. Les volontaires qui étoient Grecs, firent entendre au Céſar Alexis, qu'il étoit facile de ſurprendre la ville en cet état, lui offrirent d'y faire entrer ſes troupes, & le ſervirent ſi-bien, qu'il s'en rendit en effet le maître la nuit du vingt-cinquiéme de Juillet 1261. L'Empereur Baudouin fut réduit à ſe ſauver dans une barque ; il paſſa dans l'Iſle de Negrepont, & de-là en Italie. Juſtinien Patriarche Latin, s'enfuit de même. C'eſt ainſi que les François perdirent Conſtantinople, après l'avoir poſſédée cinquante-ſept ans. L'Empereur Michel Paléologue aiant appris en Aſie cette nouvelle ſi ſurprenante, paſſa promptement en Europe, & vint à Conſtantinople où il fit ſon entrée le quatorziéme d'Août. Il marchoit à pied ſans ornemens Impériaux, & faiſoit porter devant lui l'image de la Vierge nommée la Conductrice, que l'on prétendoit avoir été peinte par ſaint Luc. Etant enſuite monté à cheval, il alla à ſainte Sophie rendre graces à Dieu, & de-là au grand Palais, où il prit ſon logement.

Un de ſes premiers ſoins fut de remplir le Siége Patriarcal vacant par la mort de Nicéphore. Dans cette vue il aſſembla les Evêques, dont les ſentimens furent partagés au ſujet d'Arſene. L'Empereur après avoir été lui-même indécis pendant quelque temps, ſe détermina enfin à rappeller ce Patriarche, qui d'un côté, n'étoit pas fâché de voir Conſtantinople, & de remonter ſur ſon Siége, mais qui craignoit auſſi de retomber dans les

mêmes inconvéniens qui l'avoient obligé de ſe retirer. Il vint à la priere des Evêques & de l'Empereur, qui lui fit des excuſes de ce qui s'étoit paſſé, lui rendit de grands honneurs, le mena à ſainte Sophie accompagné des Grands & de tout le peuple ; & le prenant enſuite par la main, il lui dit : Voilà votre chaire, Seigneur, jouiſſez-en maintenant après en avoir été privé ſi long-temps. Il le mit en poſſeſſion des revenus du Patriarcat, & fit rétablir l'égliſe de ſainte Sophie dans l'état où elle étoit autrefois. Enfin il pourvut à la ſubſiſtance des chantres & des miniſtres ſacrés, & à tout ce qui contribuoit à la décence du ſervice divin. Le Patriarche en ſçut ſi bon gré à l'Empereur, qu'il ſe rendit plus facile à le couronner une ſeconde fois, comme ce Prince le déſiroit. Dans cette cérémonie il ne fut point fait mention du jeune Empereur Jean Laſcaris : au contraire Michel Paléologue éxécuta peu après ce qu'il méditoit contre lui depuis long-temps, de le mettre hors d'état de régner, malgré les ſermens qu'il avoit faits quand il fut aſſocié à l'Empire. Il lui fit donc créver les yeux le jour même de la naiſſance de Notre-Seigneur ; & enſuite il le fit enfermer dans un château ſur le bord de la mer, lui donnant ſuffiſamment de quoi ſubſiſter : le jeune Prince avoit environ dix-ſept ans. Ainſi Michel demeura ſeul maître de l'Empire.

L'Empereur Michel Paléologue excommunié par le Patriarche de Conſtantinople.

Urbain IV. aiant appris que les Grecs s'étoient remis en poſſeſſion de la ville de Conſtantinople, & la fuite honteuſe de l'Empereur Baudouin & du Patriarche Latin, écrivit à ſaint Louis contre Michel Paléologue, & fit prêcher contre lui la croiſade en France, avec la même indulgence que celle de la Terre-

çois enfermés dans la ville, étoient réduits à la derniere extrémité, manquant d'argent & de vivres ; & qu'ils venoient d'envoier le peu qu'ils avoient de troupes, aſſiéger Daphnuſie place ſur le Pont-Euxin en Thrace à cinquante lieues de Conſtantinople. Les volontaires qui étoient Grecs, firent entendre au Céſar Alexis, qu'il étoit facile de ſurprendre la ville en cet état, lui offrirent d'y faire entrer ſes troupes, & le ſervirent ſi-bien, qu'il s'en rendit en effet le maître la nuit du vingt-cinquiéme de Juillet 1261. L'Empereur Baudouin fut réduit à ſe ſauver dans une barque ; il paſſa dans l'Iſle de Negrepont, & de-là en Italie. Juſtinien Patriarche Latin, s'enfuit de même. C'eſt ainſi que les François perdirent Conſtantinople, après l'avoir poſſédée cinquante-ſept ans. L'Empereur Michel Paléologue aiant appris en Aſie cette nouvelle ſi ſurprenante, paſſa promptement en Europe, & vint à Conſtantinople où il fit ſon entrée le quatorziéme d'Août. Il marchoit à pied ſans ornemens Impériaux, & faiſoit porter devant lui l'image de la Vierge nommée la Conductrice, que l'on prétendoit avoir été peinte par ſaint Luc. Etant enſuite monté à cheval, il alla à ſainte Sophie rendre graces à Dieu, & de-là au grand Palais, où il prit ſon logement.

Un de ſes premiers ſoins fut de remplir le Siége Patriarcal vacant par la mort de Nicéphore. Dans cette vue il aſſembla les Evêques, dont les ſentimens furent partagés au ſujet d'Arſene. L'Empereur après avoir été lui-même indécis pendant quelque temps, ſe détermina enfin à rappeller ce Patriarche, qui d'un côté, n'étoit pas fâché de voir Conſtantinople, & de remonter ſur ſon Siége, mais qui craignoit auſſi de retomber dans les

& témoignoit enſuite du repentir, il obtiendroit bien-tôt l'abſolution. Ainſi pendant pluſieurs jours il porta des habits modeſtes comme un pénitent, & fit parler au Patriarche par des perſonnes de piété & amies du Prélat, le priant inſtamment de l'abſoudre, puiſqu'il ſe repentoit de ſa faute; & de lui impoſer telle ſatisfaction qu'il voudroit. Les médiateurs n'aiant pu rien obtenir, l'Empereur crut qu'il réuſſiroit mieux en parlant lui-même au Patriarche : il le vit donc pluſieurs fois, le priant d'apporter à ſon mal le remede convenable. Le Patriarche lui répondoit en termes généraux, de faire ce qu'il falloit, diſant que les grands péchés demandoient une grande réparation. L'Empereur après l'avoir preſſé de s'expliquer lui dit : Quoi donc m'ordonnez-vous de quitter l'Empire ? En même-temps il détacha ſon épée, & la lui préſenta pour le ſonder. Le Patriarche étendit promptement la main pour prendre l'épée ; mais l'Empereur la retint, & lui reprocha qu'il en vouloit donc à ſa vie. Néanmoins il ſe découvrit la tête, & ſe jetta aux pieds du Patriarche en préſence de pluſieurs perſonnes. Le Prélat perſiſta conſtamment dans ſon refus;& comme l'Empereur continuoit de le preſſer, il ſe retira dans ſa chambre & lui ferma la porte. Enfin l'Empereur par pluſieurs inſtances réitérées pendant deux ans, ne put jamais fléchir le Patriarche Arſene.

L'Empereur écrit au Pape pour la réunion.

Cependant Paléologue envoia pluſieurs Ambaſſades au Pape, craignant toujours de la part des Latins, & ſçachant qu'ils ne demeureroient pas tranquilles à ſon égard. Il envoioit en même-temps des préſens tant pour le Pape, que pour quelques-uns des Cardinaux, & pour ceux qui avoient du crédit auprès de lui. Dans une

ſainte. Pendant que le Pape excitoit les Princes Latins contre Michel Paléologue, cet Empereur n'étoit pas tranquille à Conſtantinople. Quand Arſene apprit qu'il avoit fait crever les yeux au jeune Empereur Jean Laſcaris, il en fut pénétré de douleur: & ne ſe poſſédant plus, il montoit & deſcendoit par toute ſa maiſon, jettant de grands cris, ſe frappant la poitrine, prenant à témoins le ciel & la terre, & appellant à ſon ſecours toute la nature. Enſuite aiant aſſemblé les Prélats qui ſe trouverent auprès de lui, il leur repréſenta que Paléologue s'étoit moqué de Dieu & de lui, en violant ſes ſermens; & leur demanda ce qu'il falloit faire afin que ſon crime ne demeurât pas impuni & qu'il n'en profitât point. Nous ne pouvons pas, ajoûta-t-il, nous diſpenſer d'agir, quand ce ne ſeroit que pour ne paroître pas l'autoriſer par notre ſilence. Les Prélats témoignerent l'horreur qu'ils avoient de ce qui s'étoit paſſé, & la diſpoſition où ils étoient de ſuivre en tout la conduite du Patriarche. Il réſolut donc d'uſer de toute ſon autorité contre l'Empereur Michel; & les autres Prélats n'oſerent s'y oppoſer, quoiqu'ils en craigniſſent les ſuites. Le Patriarche Arſene prononça donc l'excommunication contre Michel Paléologue, en lui reprochant ſon crime; mais afin de ne le point pouſſer à bout, & de ne pas attirer de plus grands maux, il permit au clergé de chanter des prieres pour lui; & lui-méme continua de le nommer dans la liturgie.

Paléologue ſouffrit patiemment la cenſure, & ſe ſoumit, du moins en apparence: il ne ſe plaignit point, & ſe contenta de s'excuſer comme il put, eſpérant que s'il cédoit pour quelque temps à la juſte indignation du Patriarche

tes quatre freres Mineurs. Mais il ne put les faire partir auſſi-tôt qu'il auroit voulu, parce qu'ils étoient alors en des païs éloignés, & que d'ailleurs le Pape craignoit que Paléologue n'eût changé de diſpoſition, voiant que les Grecs faiſoient la guerre aux Latins qui étoient dans l'Achaïe. Enfin il les envoia au mois d'Août 1263. avec une Lettre à l'Empereur, où il témoigne une grande joie des avances qu'il fait pour la paix & l'union, & un grand déſir de la conclure. En ce cas, ajoûte-t-il, nous vous ferons voir combien la puiſſance du S. Siége eſt utile aux Princes qui ſont dans ſa communion & dans ſes bonnes graces. S'il leur arrive quelque guerre ou quelque diviſion, l'Egliſe Romaine, comme une bonne mere, ſe jette au milieu d'eux, leur ôte les armes des mains, & par ſon autorité les oblige à faire la paix. Elle ſert auſſi de mere aux Princes qui ne ſont pas encore en âge de régner: elle les gouverne, les protege & les défend quand il eſt néceſſaire, même à ſes dépens, contre les uſurpateurs. Voilà en quoi on faiſoit alors conſiſter la grandeur de l'Egliſe, ou plûtôt de la Cour de Rome. La Lettre ajoûte: Si donc vous rentrez dans ſon ſein, elle attirera pour appuier votre Trône, non-ſeulement le ſecours des Génois & des autres Latins, mais s'il eſt beſoin, les forces de tous les Rois & de tous les Princes Catholiques du monde entier. Mais tant que vous ne ſerez point ſoumis au S. Siége, nous ne pouvons ſouffrir en conſcience, que ni les Génois, ni quelques autres Latins que ce ſoit, vous donnent du ſecours. Quant aux pillages des égliſes & aux autres déſordres ſemblables, aucun homme ſenſé ne peut les imputer à tous les

des Lettres que Michel Paléologue écrivit au Pape, il qualifioit Urbain IV. Pape de l'ancienne Rome, ſucceſſeur du Trône apoſtolique, & pere ſpirituel de l'Empereur. Il témoignoit enſuite un grand déſir pour la paix & l'union, & marquoit qu'il avoit déja écrit au Pape pour ce ſujet, auſſi-tôt après la priſe de Conſtantinople. Mais, ajoûtoit-t-il, j'ai été ſenſiblement affligé d'apprendre que vous avez excommunié les Génois, pour avoir fait alliance avec moi, & que vous les preſſez de la rompre. Je m'étonne que vous qui tenez le premier rang entre les Evêques, préfériez la guerre à la paix & à l'amitié entre les Chrétiens. Il décrivoit les maux arrivés à la Chrétienté depuis les conquêtes des Latins ſur les Grecs : la profanation des égliſes, la ceſſation des divins offices, les ſacrileges. Puiſqu'on ne peut faire que le paſſé ne ſoit pas, il faut du moins pour l'avenir faire ceſſer les inimitiés & les ſcandales ; & comme je le déſire de tout mon cœur, ſi vous y voulez penſer ſincérement, rien ne peut empêcher un ſi grand bien. C'étoit à vous qui êtes notre pere, à nous prévenir ; & néanmoins j'ai bien voulu vous offrir la paix le premier : proteſtant devant Dieu & ſes Anges, que ſi vous la refuſez, je n'aurai rien à me reprocher. Je ne parles quant à préſent, ni des dogmes ni des cérémonies de la Religion. S'il y a quelques différends ſur ce ſujet, il ſera plus facile de les terminer quand la paix ſera faite. Enfin je vous prie de m'envoier des Nonces, qui aient véritablement l'eſprit de paix ; & j'attends par eux votre réponſe.

Réponſe du pe.

Quand le Pape eut reçu cette Lettre de Paléologue, il réſolut de lui envoier pour Non-

une menace terrible pour les Evêques Grecs. Ils réſolurent donc de ſecourir l'Empereur, qui envoia encore au Patriarche Arſene pluſieurs interceſſeurs l'un après l'autre; mais le Patriarche demeura inflexible. Quelque temps après, on préſenta à l'Empereur un libelle contenant pluſieurs chefs d'accuſation contre Arſene. L'Empereur aſſembla auſſi-tôt les Evêques qui ſe trouvoient à Conſtantinople & leur demanda conſeil. Le Patriarche Arſene aiant eu communication des plaintes formées contre lui, ſe juſtifia en répondant en peu de mots, mais ſolidement ſur chaque article. L'Empereur ne trouva pas les réponſes d'Arſene ſuffiſantes; & il voulut aſſembler un Concile de tous les Evêques, où ſe trouvaſſent même les Patriarches d'Aléxandrie & d'Antioche. Ce Concile ſe tint dans ſon Palais. Il y occupoit la premiere place, étant accompagné de toutes les perſonnes conſtituées en dignité & de tout le Sénat. Outre les Evêques, on y voioit des Abbés de tous les monaſteres, & les principaux d'entre les moines. Arſene aiant refuſé de comparoître, fut condamné, dépoſé, & envoié en éxil dans l'Iſle de Proconeſe près de la côte de Natolie.

Mais ſa dépoſition cauſa un ſchiſme parmi les Grecs, & pluſieurs le reconnoiſſoient toûjours pour Patriarche. L'Empereur laiſſa aux Evêques la liberté d'élire pour Patriarche celui qu'ils en jugeroient le plus digne, & ils élurent Germain Métropolitain d'Andrinople. L'Empereur approuva volontiers ce choix, aiant depuis long-temps pris Germain en affection. Germain dès le commencement de ſon Pontificat, donna toute ſa confiance aux perſ[illegible] les plus recommandables par leur ſcien-

Latins ; mais aux voleurs particuliers, ou plûtôt à ceux qui par leur ſchiſme ont attiré ces malheurs. Comme la paix ne ſeroit point ferme, ſi elle n'avoit la Foi pour fondement, vous n'avez pas dû la mettre avant les dogmes & les cérémonies de la Religion : toute paix & toute concorde n'eſt qu'un adjectif, qui doit ſuivre ce ſubſtantif. Ainſi parloit-on alors dans les affaires les plus ſérieuſes. Mais ce qu'il eſt plus important de remarquer, c'eſt que ſuivant ce raiſonnement du Pape, les Chrétiens ne pourroient jamais faire de paix ſolide avec des gens de différente Religion : ce qui vient de l'équivoque du mot de foi, pris tantôt pour la créance des vérités révélées, tantôt pour la fidélité dans les traités.

* Dépoſition du Patriarche Arſene.

L'Empereur Michel Paléologue excommunié depuis deux ans par le Patriarche Arſene, ne ſe pouvoit plus ſouffrir en cet état. Aiant tenté toutes ſortes de voies pour obtenir ſon abſolution par la douceur, & déſeſpérant de fléchir Arſene, il réſolut de s'en venger. Il aſſembla donc les Prélats & leur dit : Le Patriarche, au lieu de m'attirer charitablement à la pénitence, n'a point d'égard à ma ſoumiſſion, & ne cherche qu'à me jetter dans le déſeſpoir. Il me fait entendre indirectement, que je dois quitter l'Empire, & me réduire à la condition d'un particulier : mais je ne vois pas à qui ma renonciation pourroit être utile. L'Egliſe a des régles certaines pour la pénitence, ſuivant leſquelles vous traitez les particuliers : en a-t-elle d'autres pour les Empereurs ? Si vous n'avez point de loix ſur ce ſujet, d'autres égliſes en ont ; j'y aurai recours, & j'y trouverai le remede que je cherche. Il vouloit dire qu'il s'adreſſeroit au Pape ; & c'étoit

une menace terrible pour les Evêques Grecs. Ils réſolurent donc de ſecourir l'Empereur, qui envoia encore au Patriarche Arſene pluſieurs interceſſeurs l un après l'autre, mais le Patriarche demeura inflexible. Quelque temps apres, on préſenta à l'Empereur un libelle contenant pluſieurs chefs d'accuſation contre Arſene. L'Empereur aſſembla auſſi-tôt les Evéques qui ſe trouvoient à Conſtantinople & leur demanda conſeil. Le Patriarche Arſene aiant eu communication des plaintes formées contre lui, ſe juſtifia en répondant en peu de mots, mais ſolidement ſur chaque article. L'Empereur ne trouva pas les réponſes d'Arſene ſuffiſantes; & il voulut aſſembler un Concile de tous les Evéques, où ſe trouvaſſent même les Patriarches d'Aléxandrie & d'Antioche. Ce Concile ſe tint dans ſon Palais. Il y occupoit la premiere place, étant accompagné de toutes les perſonnes conſtituées en dignité & de tout le Sénat. Outre les Evèques, on y voioit des Abbés de tous les monaſteres, & les principaux d'entre les moines. Arſene aiant refuſé de comparoitre, fut condamné, dépoſé, & envoié en éxil dans l'Iſle de Proconeſe près de la côte de Natolie.

Mais ſa dépoſition cauſa un ſchiſme parmi les Grecs, & pluſieurs le reconnoiſſoient toûjours pour Patriarche. L'Empereur laiſſa aux Evéques la liberté d'élire pour Patriarche celui qu'ils en jugeroient le plus digne, & ils élurent Germain Métropolitain d'Andrinople. L'Empereur approuva volontiers ce choix, aiant depuis long-temps pris Germain en affection. Germain dés le commencement de ſon Pontificat, donna toute ſa confiance aux perſonnes les plus recommandables par leur ſcien-

ce ou par leur vertu. Il étoit parfaitement déſintéreſſé, & avoit d'excellentes qualités; mais il avoit un grand nombre d'ennemis, comme aiant uſurpé le Siége du Patriarche Arſene, & comme aiant été transféré contre les régles, du Siége d'Andrinople à celui de Conſtantinople. Le plus ardent de ſes ennemis étoit Joſeph Abbé d'un monaſtere, qui perſuada à l'Empereur d'engager Germain à ſe retirer. Ce Prince en étant venu à bout par différens artifices, fit élire cet Abbé Joſeph, qui avoit pluſieurs qualités très-eſtimables.

L'Empereur reçoit l'abſolution.

Comme Michel n'avoit rien plus à cœur que de ſe faire abſoudre de l'excommunication, il donna au Patriarche un mois entier pour en déliberer avec les Evêques: accordant au Prélat de ſon côté tout ce qu'il lui demandoit, juſqu'à écrire par-tout l'Empire, que les ordres du Patriarche fuſſent éxécutés comme les ſiens mêmes. Il ouvrit auſſi les priſons, donna la grace à pluſieurs criminels, rappella les éxilés, & rendit ſes bonnes graces à ceux qu'il avoit pris en averſion; le tout à la priere du nouveau Patriarche. Le ſecond jour de Février 1267. fête de la Purification, le Patriarche Joſeph avec tous les Evêques aiant veillé toute la nuit, & fait l'Office ſolemnellement dans l'égliſe magnifiquement éclairée, célébra la liturgie; & quand elle fut achevée, l'Empereur accompagné de ſes gardes, du Sénat & des Magiſtrats, ſe préſenta aux portes du ſanctuaire, au-dedans duquel étoient les Evêques. Aiant ôté ſon bonnet Impérial, il ſe proſterna tête nue aux pieds du Patriarche, & demandant humblement pardon, confeſſa ſon crime à haute voix. Pendant qu'il étoit ainſi ſur le pavé, le Patriarche prit entre ſes mains la formule d'abſolution, où

le crime commis contre le jeune Empereur Jean Laſcaris étoit exprimé nommément. Le Patriarche la lut diſtinctement, enſuite tous les Evêques l'un après l'autre ; donnant chacun à l'Empereur leur abſolution, à meſure qu'il la demandoit. Les aſſiſtans fondoient en larmes, particuliérement le Sénat. Enfin l'Empereur ſe leva, reçut la ſainte Communion, fit ſon action de graces, ſalua la compagnie, & retourna au Palais. Il donna ordre enſuite que le jeune Prince dans ſa priſon reçût abondamment tout ce qui étoit néceſſaire pour ſa ſubſiſtance & ſa conſolation.

Mais un grand nombre de perſonnes refuſoit de reconnoître le Patriarche Joſeph ; & le ſchiſme augmenta tellement, que dans les familles, les peres & les meres ſe ſéparoient de leurs enfans. Joſeph déſeſpérant de ramener par la douceur ceux qui ne vouloient pas le reconnoître, eut recours à l'autorité du Prince, qui les fit punir avec rigueur. Ce ſchiſme, que la violence n'arrêtoit pas, cauſoit beaucoup d'inquiétude à l'Empereur Michel ; mais cette diviſion inteſtine l'allarmoit encore moins que la prétention que Charles d'Anjou Roi de Sicile avoit ſur Conſtantinople. Il ſe ſentoit inférieur aux forces que Charles avoit par mer & par terre ; & c'eſt ce qui l'engageoit à s'adreſſer ſouvent au Pape, & à le conjurer de ne pas permettre à Charles de faire la guerre aux Grecs, qui étoient Chrétiens comme les Latins, & reconnoiſſoient comme eux le Pape comme le premier des Evêques. Il promettoit de faire ceſſer le ſchiſme, & de rétablir dans l'Egliſe l'ancienne union. Il envoioit de l'argent aux Cardinaux, & à tous ceux qui pouvoient lui rendre le Pape favorable. Il

Diviſion
tre les Gr
L'Empe
travaille
réunion
les Latin

écrivit auſſi à ſaint Louis ſur le même ſujet. Comme les Papes changeoient ſouvent, l'Empereur Michel ne ceſſoit point d'envoier par mer de nouvelles ambaſſades à la Cour de Rome. Il s'efforçoit d'y faire concourir le Patriarche & les Evêques, mais ils ne s'y prêtoient que par complaiſance. Ils n'oſoient lui réſiſter ni le contredire ouvertement ; & néanmoins ils étoient perſuadés que leur égliſe demeureroit toujours dans l'indépendance : ils étoient fort éloignés de vouloir être ſous la juriſdiction des Latins, qu'ils regardoient comme des gens fort mépriſables.

Quand le Pape Grégoire X. fut élu, l'Empereur Michel conçut de grandes eſpérances, aiant appris que Grégoire avoit du zéle pour l'union des égliſes. Son eſpérance augmenta quand il vit que Gregoire lui apprenoit ſon élection, & l'aſſuroit que s'il ſouhaitoit la paix & l'union, il n'en auroit jamais une plus belle occaſion que ſous ſon Pontificat. L'Empereur crut donc devoir ſuivre ſérieuſement cette importante affaire. Il en parla au Patriarche Joſeph & aux Evêques, leur repréſentant que l'on pouvoit traiter avec les Latins ſans aucun danger, & leur rappellant les négociations qui avoient été commencées ſous le regne de Jean Vatace. Les circonſtances préſentes, ajoutoit-il, ſont beaucoup plus favorables. Nous communiquons avec les Latins dans les plus grands ſacremens : nous ne les accuſons d'aucune héréſie : nous voudrions ſeulement qu'ils ôtaſſent du Symbole l'addition *Filioque*, conſentant qu'ils la laiſſent dans leurs autres Ecrits. Eſt-il donc contraire aux Canons de nommer le Pape dans les prieres, & de lui donner le titre de Premier ? En accordant les

appellations, s'empreſſera t-on de traverſer la mer pour aller ſi loin ? L'Empereur aiant ainſi parlé, le Patriarche s'attendoit que Jean Veccus, qui tenoit dans l'aſſemblée la place de celui que nous appellerions Promoteur, le refuteroit auſſi-tôt. Mais voiant que la crainte le retenoit, il lui commanda ſous peine d'excommunication, de déclarer quel étoit ſon ſentiment par rapport aux Latins. Veccus preſſé des deux côtés, avoua franchement qu'il aimoit mieux s'expoſer à la peine temporelle, qu'à la ſpirituelle ; & s'expliquant ſur le fonds, il dit ; que quelques-uns ont le nom d'hérétiques ſans l'être, d'autres le ſont ſans en avoir le nom ; & que les Latins étoient de ce dernier genre. Ce diſcours raſſura fort le Patriarche & irrita au contraire l'Empereur, qui ne pouvant le ſouffrir, rompit auſſi-tôt l'aſſemblée.

Quelques jours après il fit accuſer Veccus devant le Concile d'avoir prévariqué dans une ambaſſade. Veccus ſoutint que l'accuſation étoit ſurannée, & que ſa véritable partie étoit l'Empereur, contre lequel il ne pouvoit ſe défendre. Les Evêques s'excuſerent de prendre connoiſſance de l'affaire, diſant qu'un clerc du Patriarche ne pouvoit être jugé ſans ſa permiſſion : mais le Patriarche n'avoit garde de le permettre. Ainſi cette tentative de l'Empereur fut inutile. Cependant Veccus l'alla trouver, & le ſupplia de n'avoir point de reſſentiment contre lui, puiſqu'il n'étoit point coupable. Il offrit même de quitter ſa place & ſes revenus, plutôt que de faire un ſchiſme dans l'Egliſe, ou de perdre les bonnes graces de l'Empereur : enfin il ſe ſoumettoit à l'exil. L'Empereur le renvoia chez lui ſans rien dire. Veccus ne s'attendant

qu'à être éxilé, ſe réfugia dans la grande égliſe : mais l'Empereur voiant qu'il ne pouvoit venir à bout de ſon deſſein, lui envoia un ordre de le venir trouver, le traitant avec toute ſorte d'honneur ; & quand il ſe fut mis en chemin, il le fit mettre en priſon. Enſuite l'Empereur fit compoſer par des ſçavans qu'il avoit auprès de lui, un Ecrit où l'on prouvoit que la doctrine des Latins étoit exacte ; & il l'envoia au Patriarche avec ordre d'y répondre inceſſamment, mais ſeulement par des paſſages de l'Ecriture. L'Empereur parloit avec cette confiance, ne croiant pas que perſonne entreprît de lui répondre, après qu'il s'étoit aſſuré de Veccus.

Converſion de Veccus.

Mais le Patriarche avec ſon Concile aiant délibéré ſur cet Ecrit, aſſembla ceux qui étoient dans ſes ſentimens. Il y en avoit parmi eux quelques-uns qui avoient fait ſchiſme avec lui ; mais ils ſe réuniſſoient pour ce qu'ils croioient être la cauſe commune de l'Egliſe. La ſœur de l'Empereur ſe trouva auſſi à cette aſſemblée, & tout ce qu'il y avoit de ſavans & de moines oppoſés aux Latins. On lut l'Ecrit de l'Empereur, & un moine ſe chargea d'y répondre avec le ſecours de quelques autres, entre leſquels étoit l'Hiſtorien George Pachymere. La réponſe fut lue dans l'aſſemblée ; on y corrigea les expreſſions qui paroiſſoient trop dures pour l'Empereur, & on la lui envoia. L'Empereur l'aiant lue exactement, ſe trouva fruſtré de ſon eſpérance ; & faiſant ſemblant de la mépriſer il différa de la faire lire publiquement ; enfin voiant ſon entrepriſe manquée de ce côté là, il réſolut de gagner Veccus. Pour cet effet il lui fit donner dans ſa priſon tous les paſſages de l'Ecriture & des Peres

ge pour pourſuivre ſes droits; & enfin, quel inconvénient y a-t-il de faire mention du Pape dans la grande égliſe, quand le Patriarche célébre la liturgie ? Combien de fois nos peres ont-ils uſé de pareilles condeſcendances ? Enſuite l'Empereur reprocha aux Evêques leur oppoſition à la réunion, & leur éloignement pour ceux qui entroient dans les vues de conciliation qu'il propoſoit. Il les accuſa même de lui donner des malédictions, comme s'il vouloit changer tous les uſages des Grecs, & les forcer de parler en tout comme les Latins. Les Evêques nierent abſolument d'avoir donné des malédictions à l'Empereur; mais ils ne diſconvinrent pas qu'ils ne fuſſent partagés de ſentimens, parce que chacun eſt libre de ſuivre l'avis qui lui ſemble le plus raiſonnable, & même d'en changer. Ils ajouterent qu'il ne leur étoit pas permis de dire leur avis en commun ſans le Patriarche auquel ils étoient ſoumis; mais qu'ils le diroient chacun en particulier, s'ils étoient interrogés. L'Empereur les interrogea donc, & il y en eut quelqu'un qui rejetta les trois articles, diſant : qu'il falloit conſerver à la poſtérité la tradition qu'ils avoient reçue : Que ſi l'Etat étoit menacé de quelque péril, ce n'étoit pas à eux à y remédier autrement que par la priere, mais que c'étoit à l'Empereur à pourvoir à la ſûreté publique par d'autres moiens. Quelques-uns accordoient la primauté & l'appellation, parce qu'on pouvoit le faire de parole ſans venir à l'éxécution : mais à l'égard du troiſiéme article qui étoit de nommer le Pape à la priere, ils diſoient que c'étoit communiquer avec ceux qui avoient altéré le ſymbole de la foi. Xiphilin grand Œconome, uſant de la

confiance que lui donnoit ſon grand âge & ſa familiarité avec l'Empereur, lui prit les genoux, & le conjura de prendre garde qu'en voulant détourner une guerre étrangere, il n'en excitât au-dedans une plus dangereuſe. L'Empereur ne réuſſiſſant pas par la douceur, emploia la violence & les menaces, & déclara en même temps ſous des malédictions & des ſermens terribles, qu'il ne demandoit autre choſe que la ſouſcription des trois articles, la primauté, l'appellation, & la nomination du Pape aux prieres. Alors tous les Eccléſiaſtiques ſe rendirent, excepté quelques-uns qui ſouſcrivirent peu de temps après; enſorte qu'il n'y eut perſonne dans le Clergé, qui n'obéît à l'Empereur.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur Michel arrivent au Concile de Lyon.

Les Ambaſſadeurs que l'Empereur avoit envoiés au Concile de Lyon, s'étant embarqués au commencement du mois de Mars 1274. firent naufrage le ſoir du jeudi ſaint. La tempête ſépara les deux galeres, & la nuit les empéchoit de ſe voir. Celle qui portoit le Patriarche Germain & les autres Prélats prit le large, l'autre fut briſée contre la côte; enſorte qu'il ne s'en ſauva qu'un ſeul homme, & que les riches préſens que l'Empereur envoioit au Pape furent perdus. La galère du Patriarche, après avoir penſé périr, ſe trouva le lendemain à Modon, où les Prélats apprirent la perte de l'autre. Ils continuerent leur voiage & arriverent à Lyon le jour de la ſaint Jean vingt quatriéme de Juin. Tous les Prélats du Concile allerent au-devant d'eux avec leurs domeſtiques; les Cameriers avec toute la maiſon du Pape & toutes les familles des Cardinaux. Ils conduiſirent les Ambaſſadeurs Grecs avec honneur juſqu'au Palais du Pape, qui

les reçut dans la ſalle, debout, accompagné de tous les Cardinaux & de pluſieurs Prélats, & leur donna le baiſer de paix. Ils lui préſenterent les lettres de l'Empereur ſcellées en or & les Lettres des Prélats; & dirent qu'ils venoient rendre toute obéiſſance à la ſainte égliſe Romaine & reconnoître la foi qu'elle tient: enſuite ils allerent à leur logis. Le jour de la fête de S. Pierre & S. Paul, le Pape célébra la Meſſe à S. Jean de Lyon, en préſence de tous les Prélats du Concile. On lut l'Epitre en latin & en grec: l'Evangile fut chanté en latin par le Cardinal Ottobon de Fieſque, & enſuite un diacre Grec le chanta en grec. Après l'Evangile ſaint Bonaventure prêcha: on chanta le Symbole en latin, qui fut entonné par les Cardinaux, & continué par les chanoines de ſaint Jean. Enſuite le même Symbole fut chanté en grec ſolemnellement par le Patriarche Germain, avec tous les Archevêques Grecs de Calabre. Ils chanterent trois fois l'article: Qui procéde du Pere & du Fils. Après le Symbole, le Patriarche & les autres Grecs chanterent en Grec un cantique de louange en l'honneur du Pape, qui continua la Meſſe, à laquelle ils aſſiſterent debout près de l'Autel.

Réunion des Grecs.

Le jour de l'octave de la ſaint Pierre, on tint la quatriéme ſeſſion. Les Ambaſſadeurs Grecs y furent placés au côté droit du Pape après les Cardinaux, & on y obſerva les mêmes cérémonies qu'à la premiere ſeſſion. Après la Meſſe, le Pape parlant à tout le Concile, dit: Que contre l'opinion de preſque tout le monde, les Grecs venoient librement ſe ſoumettre à l'égliſe Romaine. Il fit enſuite lire la lettre de l'Empereur & celle des Prélats. La lettre de l'Empereur donnoit à Gregoire le titre de

Premier & de Souverain Pontife, de Pape Œcuménique, & de pere commun de tous les Chrétiens. Elle contenoit auſſi une profeſſion de foi que Clement IV. avoit envoïée à Michel en 1267. & l'Empereur ajoutoit : Nous reconnoiſſons cette foi pour vraie, ſainte, catholique, & orthodoxe. Nous reconnoiſſons la primauté de l'égliſe Romaine, comme elle eſt exprimée dans ce texte : nous vous prions ſeulement que notre Egliſe diſe le Symbole comme elle le diſoit avant le ſchiſme, & que nous demeurions dans nos uſages que nous ſuivions avant la diviſion, & qui ne ſont contraires ni à la profeſſion de foi que nous venons de préſenter, ni à l'Ecriture-ſainte, ni aux Conciles généraux, ni à la tradition des Peres approuvée par l'égliſe Romaine. La lettre des Prélats ne qualifie le Pape Grégoire, que grand & excellent Pontife du Siége Apoſtolique, & ne déſigne ceux qui l'écrivent que par leur Siéges, ſans nommer les perſonnes. Dans le corps de la lettre, les Prélats marquent l'empreſſement de l'Empereur pour la réunion des égliſes, malgré la réſiſtance de quelques-uns d'entre eux ; enſuite ils diſent : Nous avons prié notre Patriarche d'y conſentir ; mais il eſt extrêmement attaché à ſa primauté, & toutes nos inſtances n'ont pu lui faire changer de ſentiment. Nous lui avons donc ordonné & l'Empereur avec nous, de demeurer en retraite dans un monaſtere de Conſtantinople juſqu'à ce que les Ambaſſadeurs nous rapportent votre réponſe ; & ſi vous le jugez à propos, vous enverrez des Nonces avec les nôtres. Si nous pouvons engager le Patriarche à rendre au S. Siége l'honneur qui lui a été rendu autrefois, nous le reconnoîtrons pour Patriarche

comme auparavant; s'il demeure inflexible, nous le déposerons, & en établirons un autre qui reconnoisse votre primauté. Après que ces lettres eurent été lues, George Acropolite fit au nom de l'Empereur le serment par lequel il abjuroit le schisme, acceptoit la profession de foi de l'église Romaine, & reconnoissoit sa primauté, promettant de ne s'en jamais écarter. Alors le Pape entonna le *Te Deum*, pendant lequel il demeura debout & sans mître, répandant beaucoup de larmes. Après les prieres ordinaires, il s'assit dans son fauteuil, & parla au Concile en peu de mots sur la joie que devoit causer cette réunion : ensuite le Patriarche Germain & Théophane Métropolitain de Nicée, descendirent dans la nef de l'église, & s'assirent sur des siéges élevés. Le Pape commença le Symbole en latin; & après qu'il fut achevé, le Patriarche le commença en grec, & on y chanta deux fois : Qui procede du Pere & du Fils.

Après le Concile de Lyon les Ambassadeurs Grecs s'en retournerent très-contens des honneurs qu'ils y avoient reçus, & des marques d'amitié que le Pape leur avoit données, particulierement aux Prélats, qui reçurent de lui des mitres & des anneaux, suivant l'usage de l'Eglise latine. Ils arriverent à Constantinople sur la fin de l'automne de la même année 1274. amenant avec eux les Nonces du Pape. Il fut alors question de déposer le Patriarche Joseph, comme on en étoit convenu; ce qui n'étoit pas sans difficulté, parce qu'il ne renonçoit pas de lui-même. On entendit donc des témoins sur la promesse qu'il avoit faite à l'Empereur de se retirer, si la réunion réussissoit; & cette promesse, jointe au serment de ne jamais

Déposé du Patriarche Joseph.

consentir à l'union, fut jugée par les Evêques équivalente à une renonciation ; c'est pourquoi ils déclarerent le Siége vacant. Le 9. de Janvier 1275. on cessa de nommer Joseph à la priere publique, & le seiziéme du même mois, jour auquel les Grecs honorent les chaînes de saint Pierre, on commença à y nommer le Pape Gregoire, après avoir chanté l'Evangile en grec & en latin. Cependant la retraite du Patriarche Joseph causa un nouveau schisme dans l'Eglise Grecque, déja divisée par celle d'Arsene. Les deux partis se regardoient réciproquement comme excommuniés, jusqu'à ne vouloir ni boire ni manger ensemble, ni même se parler. On proposa plusieurs sujets pour remplir le Siége de Constantinople ; mais on crut que personne n'étoit plus digne de l'occuper que Jean Veccus, homme d'une grande réputation, & qui avoit déja une dignité considérable dans l'église de Constantinople.

Jean Veccus est élevé sur le Siége de Constantinople.

Il fut donc élu Patriarche dans l'assemblée des Evêques à sainte Sophie, le Dimanche vingt-sixiéme de Mai, jour auquel les Grecs faisoient la fête des Peres du Concile de Nicée, qu'ils font à présent le seiziéme de Juillet. Veccus fut ordonné le Dimanche suivant, qui étoit celui de la Pentecôte, second jour de Juin 1275. L'Empereur crut pouvoir se décharger sur lui des affaires ecclésiastiques. Il lui donna la liberté de lui recommander ceux qu'il y geroit à propos, persuadé qu'il n'en abuseroit pas, mais il y fut trompé : Veccus trop ardent dans ses sollicitations, voulut absolument obtenir tout ce qu'il demandoit. Un jour entre autres, l'Empereur à la fin de la Messe se présentant à la communion, & étendant déja les mains pour la recevoir, le Patriarche

tes les prérog
qui avant le ſe
ſtantinople, &
accordés les P
primauté de l
noiſſons que le
ce ; & que com
tres à défendre l
doivent être déc
qui ſe trouvent l
partiennent à la j
vent appeller à l'
égliſes lui ſont ſo
doivent le reſpect
met enſuite ſa pro
tholique. L'article
Eſprit y eſt néanm
grand nombre de p
né occaſion aux Gre
Il parle du Purgatoir
morts ; & il reconnoît

L'Empereur & le Patriarche travaillent à offer

Quelque temps apr
publia une Bulle, où il
voir que dans le Concil

Pape Nicolas III. à l'égard des Grecs.

partis, le Pape envoia de ſon côté à Conſtantinople quatre nouveaux Nonces, qui étoient tous quatre de l'Ordre des freres Mineurs. Au lieu d'être occupé principalement du grand objet de la réunion, il s'étendit dans ſes Lettres à l'Empereur ſur les intérêts temporels, & fit par rapport à la réunion des difficultés qui ne devoient plus avoir lieu. Il montra par toute ſa conduite combien Grégoire X. avoit raiſon d'exhorter l'Empereur Michel à profiter de ſon Pontificat, l'aſſurant qu'il ne trouveroit certainement point de Pape auſſi favorable que lui à la réunion. Nicolas III. plus touché de ſes intérêts que de ceux de Dieu, voulut uſer de la fine politique de la Cour de Rome pour tirer des Grecs le plus qu'il pourroit, & exercer ſur eux une autorité abſolue; & par une ſi étrange conduite, il contribua à renverſer entierement une union déja aſſez mal affermie de la part du plus grand nombre des Grecs. L'Inſtruction qu'il donna à ſes Légats eſt tout-à-fait remarquable, & montre bien le génie de la Cour de Rome. Nous la rapporterons toute entiere, telle que nous la trouvons dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique de M. Fleuri, ſans même y changer aucune expreſſion.

liv. 87. n. 23.

Inſtruction du Pape Nicolas à ſes Légats pour la Grece.

A votre arrivée, dit le Pape à ſes Légats, vous donnerez la bénédiction de notre part à l'Empereur Michel & à ſon fils Andronic, & vous leur témoignerez quelle a été notre joie à la réception de leurs Lettres, & quelle eſt celle de tous les Latins, dans l'eſpérance de la parfaite réunion avec les Grecs. Enſuite vous préſenterez à l'Empereur la lettre qui regarde le ſpirituel, c'eſt-à-dire la premiere, puis à Andronic & au Patriarche celles qui leur ſont adreſſées. Quant aux affaires tempo-

relles, pour vous inſinuer plus facilement auprès de l'Empereur & de ſon fils, vous direz d'abord que l'égliſe Romaine les regardant comme rentrés dans ſon ſein, prétend les favoriſer entre tous les Princes catholiques, autant que la juſtice le permettra. C'eſt pourquoi dès le temps du Pape Jean, elle n'a rien diſſimulé à l'Empereur, mais lui a donné le conſeil ſalutaire de faire la paix avec quelques Princes Latins, qui prétendent qu'il leur fait tort, & ont grande confiance en leur bon droit & en leur puiſſance. Vous pouvez ſur cet article vous inſtruire amplement par la lettre du Pape Jean au même Empereur, & par la nôtre concernant le temporel: c'eſt-à-dire, la ſeconde que vous lui rendrez, après avoir touché ce qui vient d'être dit.

Mais avant que d'inſiſter ſur l'article du temporel, il faut demander à l'Empereur un duplicata de ſes lettres qu'il a envoiées par les Ambaſſadeurs retournés depuis peu, touchant la profeſſion de foi & la reconnoiſſance de la primauté, avec ce ſeul changement d'y mettre notre nom au lieu de celui de Grégoire; ſur quoi même il ne faut pas trop inſiſter. Il faut demander un pareil duplicata au Prince Andronic, & prendre garde que ces ſecondes lettres ſoient en bon parchemin & ſcellées en bulle d'or, comme les premieres. Il faut auſſi repréſenter à l'Empereur que le Patriarche & les autres Prélats n'ont pas encore fait leur profeſſion de foi, ſuivant le formulaire donné par l'égliſe Romaine. C'eſt pourquoi lui qui aſſure que toute l'affaire dépend de lui, & qu'elle eſt abſolument en ſa puiſſance, doit faire en ſorte que les Prélats y ſatisfaſſent effectivement, & qu'ils accompliſſent tout ce qui peut ſervir à affermir l'union.

Quant à ce que l'Empereur a demandé dans ſes lettres, que l'égliſe Grecque diſe le Symbole comme elle le diſoit avant le ſchiſme, & qu'elle garde ſes rits, il faut répondre, que l'unité de créance ne permet pas que les profeſſions de foi ſoient différentes, principalement quant au Symbole qui doit être d'autant plus uniforme, qu'on le chante plus ſouvent. C'eſt pourquoi l'égliſe Romaine a réſolu que les Latins & les Grecs chantent uniformément avec l'addition *Filioque*, parce qu'il a été particulierement traité de cette addition, & que la reconnoiſſance de la vraie foi, loin d'être cachée, doit être hautement publiée. A l'égard des autres rits des Grecs, il faut répondre que l'égliſe Romaine veut bien les tolérer en tout ce qu'elle ne jugera contraire ni à la foi ni aux canons. Au reſte comme pendant cette négociation, il eſt à propos de s'abſtenir entierement des inſultes & des violences qui pourroient aigrir les choſes, il faut traiter d'abord d'une trêve, & convenir avec l'Empereur Michel du temps néceſſaire pour avoir le conſentement de l'Empereur Philippe & du Roi de Sicile.

Voici maintenant ce qu'il faut demander au Patriarche, aux autres Prélats & au Clergé de chaque ville, bourg ou village : Que chacun d'eux en particulier faſſe ſa profeſſion de foi, ſuivant le formulaire contenu dans la lettre de Grégoire X. dont vous êtes porteurs, qui leur ſera lu & expliqué fidélement : qu'ils la faſſent ſans aucune condition ou addition, & la confirment par ſerment. La forme en eſt rapportée, puis l'Inſtruction continue : Or ils ne doivent alléguer aucune coutume pour ſe diſpenſer de ce ſerment. C'eſt ici un cas nou-

veau ; & on ne doit point obſerver ces coutumes contraires aux droits des ſupérieurs, principalement de l'egliſe Romaine : ce ſont plutôt des abus que des uſages. Nous voulons auſſi que la promeſſe des Prélats & du clergé porte, qu'ils n'enſeigneront rien en public ni en particulier contraire à leur profeſſion de foi, & que même ceux qui exercent le miniſtere de la prédication, expliqueront fidélement au peuple ces vérités. Vous ajouterez toutefois à ces reconnoiſſances les autres précautions que vous jugerez à propos, ſelon votre prudence & les circonſtances particulieres.

Au reſte pour l'éxécution plus facile de ce qui a été dit, nous croions expédient de vous tranſporter en perſonne à tous les lieux conſidérables du païs où vous aurez un libre accès, pour recevoir ces profeſſions de foi & ces ſermens ; & l'on en fera des actes publics, dont on délivrera pluſieurs expéditions ſcellées de ſceaux authentiques, afin que vous puiſſiez en garder les unes par devers vous, & mettre les autres en dépôt, & en envoier d'autres au S. Siége par divers courriers, pour être gardées dans ſes archives. Vous aurez encore ſoin que ces actes ſoient enregîtrés dans les livres authentiques des cathédrales, des autres égliſes conſidérables & des monaſteres des lieux.

En travaillant à ces reconnoiſſances, vous repréſenterez aux Grecs que l'egliſe Romaine s'étonne qu'ils n'aient pas encore eu ſoin d'aſſurer leur état pour le paſſé, c'eſt-à-dire, de ſe faire abſoudre des cenſures qu'ils ont encourues à cauſe de leur ſchiſme ; & que le Patriarche & les autres Prélats, après leur retour à l'égliſe Romaine, n'aient point demandé d'être confirmés dans leurs dignités. De-là vous

pourrez prendre occaſion d
pereur & aux autres, de d
nal Légat, comme nous a
envoier un, pour y rétabli
plus de ſolidité. Vous aur
nuer diſcrétement dans v
la préſence d'un Cardinal
pleine autorité, ſeroit très
tiers-là; & après avoir trai
res, quand vous ſerez pr
vous propoſerez à l'Emper
Légat de lui-même. Mais
ſiez le lui perſuader ou
formerez avec ſoin, comm
roit entrer ſûrement dans l
Pour vous en inſtruire, p
mieux d'abord interroger,
demander s'ils n'ont poi
écrit ou autrement, comm
S. Siége y ont été reçus &
neurs & quelle obéiſſance
quelle juriſdiction ils ont
leur famille & leur ſuit
l'Empereur eſt conforme à
Légat, il faut faire enſorte
Sinon vous lui expliquer
chez les Latins à l'égard de
tant par le droit que par l
faut pas tout dire à la fois,
paroiſſe à charge: mais m
meſure, pour attirer plut
Vous pouvez joindre quelques
Légat repréſente la perſonne
peut remédier à beaucoup de
ſpirituel qu'au temporel; & que
à la priere de l'Empereur,
plus évident de la ſincérité

Vous devez auſſi prendre garde, que par une lettre que nous vous adreſſons, nous vous donnons pouvoir d'excommunier tous ceux qui dans ces quartiers-là, troubleront l'affaire de l'union, de quelque dignité qu'ils ſoient, de mettre leurs terres en interdit, & de procéder contre eux ſpirituellement & corporellement, comme vous jugerez à propos. Or le S. Siége aiant donné le même pouvoir aux deux Evêques de Férentine & de Turin, envoiés depuis peu pour la même affaire, Paléologue les preſſa fortement d'emploier les cenſures contre quelques Seigneurs Grecs, qui avoient fait alliance avec l'Empereur Latin de Conſtantinople & le Roi de Sicile, comme perturbateurs de l'union. Mais les Evêques après s'être informés du fait, ne procéderent point contre ces Grecs: ſçachant que nos prédéceſſeurs Grégoire & Innocent ne voulurent point écouter la même priere de Paléologue, contre tous ceux qui ſe retiroient de ſon obéiſſance, comme il ſe voit par leurs lettres que vous avez. C'eſt pourquoi ſi l'on vous demandoit la même choſe, vous devez bien vous garder de procéder contre les Grecs, comme alliés à l'Empereur Philippe & au Roi Charles & ennemis de Paléologue, mais ſeulement s'ils empêchent directement l'union.

Au reſte quoiqu'en éxécutant votre commiſſion, vous deviez éviter de donner quelque occaſion de rupture, nous voulons toute-fois que vous ne traitiez point l'affaire ſuperficiellement, comme quelques-uns l'ont fait juſqu'à préſent, mais en ſorte que vous pénétriez à fond les intentions des Grecs; & que ſur chaque article, vous tiriez une réponſe affirmative ou négative, ou un refus exprès de ré-

pondre ; afin qu'à votre retour le S. Siége puis
être informé clairement de ce qui reste à faire
Telle eſt l'inſtruction du Pape Nicolas à ſes
Légats. Elle prouve combien il connoiſſoit peu
les diſpoſitions des Grecs. La plûpart étoient
réſolus de ne pas même écouter les propoſi-
tions les plus juſtes & les plus raiſonnables.
Comment auroient-ils pu accepter toutes les
conditions contenues dans l'acte que nous ve-
nons de rapporter? La ſeule propoſition de leur
envoier un Légat, étoit capable de les mettre en
fureur. En étoit-il queſtion avant le ſchiſme ?
Comment donc le Pape pouvoit-il ſe flatter que
cet article paſſeroit ?

Retraite du Patriarche Veccus.

Les mouvemens que l'Empereur ſe donnoit
pour affermir la réunion avec les Latins, ex-
citerent des révoltes qu'il eut beaucoup de
peine à diſſiper. On l'appelloit hérétique, lui,
le Patriarche de Conſtantinople, & tous ceux
qui ſe ſoumettoient au Pape. Sa niéce Reine
de Bulgarie s'efforça de ſoulever contre lui
juſqu'au Sultan d'Egypte. En même-temps ar-
riva la retraite de Jean Veccus, qui paroiſſoit
être le principal appui de la réunion. Il y a-
voit quatre ans qu'il étoit Patriarche de Con-
ſtantinople, lorſque quelques-uns de ſon cler-
gé propoſerent contre lui pluſieurs accuſations.
Quoiqu'elles fuſſent fauſſes & frivoles, elles
ne déplurent pas à l'Empereur, qui déſiroit
humilier ce Prélat, & modérer la vivacité de
ſes ſollicitations. Les accuſateurs étoient ex-
cités par Iſaac Eveque d'Epheſe, qui étoit alors
le pere ſpirituel de l'Empereur.

Il ne pouvoit ſouffrir que le Patriarche étend-
dit ſa juriſdiction immédiate ſur quelques lieux
de Natolie, croiant qu'elle devoit être bornée
à la ſeule ville de Conſtantinople, & que ce

qui étoit dehors devoit être soumis aux Evêques Diocésains. Il fait cette Ordonnance, & l'Empereur étoit nécessaire au Patriarche, & obtint de lui une Confirmation, par entre autres réglemens, porte que les Evêques & les monasteres dépendans du Patriarche, seroient soumis à l'Evêque diocésain, en quelques lieux qu'ils fussent situés. C'étoit, en effet, ôter au Patriarche le titre d'Oecuménique, & le bornant à la ville de Constantinople, sans lui laisser même un territoire, comme au moindre des Evêques. Les poursuites contre Veccus durerent deux mois entiers, pendant lesquels l'Empereur jouoit deux personnages. Tantôt il souffroit qu'on l'accusât & qu'on lui fît en face divers reproches: tantôt il prenoit sa défense, & traitoit ses adversaires de calomniateurs. Enfin le Patriarche Veccus fatigué de ces insultes, résolut vers le milieu du Carême de l'an 1279. de renoncer à sa dignité. Il en fit écrire l'acte par Pachymere, & le présenta à l'Empereur, qui fit semblant de ne vouloir pas le recevoir. Veccus se retira dans un monastere, & le Siége de Constantinople demeura vacant.

Dans ces circonstances arriverent les Légats du Pape Nicolas. Ils rencontrerent l'Empereur comme il revenoit d'Andrinople. Ce Prince voulant leur cacher la retraite du Patriarche, leur dit qu'étant fatigué des travaux inséparables de sa dignité, & voulant prendre quelque repos, il étoit sorti pour quelque temps du Palais Patriarcal: mais qu'ils le verroient & conféreroient avec lui dans quelqu'un des monasteres de Constantinople. Cependant il envoia prier le Patriarche de ne conserver aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé, de

Arrivée des Légats du Pape à Constantinople.

n'en rien témoigner aux Légats, & de ſe rendre au monaſtere des Manganes pour y conférer avec eux. Auſſi-tôt que les Légats furent à Conſtantinople, les ſchiſmatiques s'empreſſerent de leur dire que la réunion étoit une chimere, qu'il n'y avoit que l'Empereur & Veccus qui la ſouhaitoient; que pour tous les autres, ils n'y entroient que par feinte.

Précautions que prend l'Empereur pour prévenir les mauvais effets de l'inſtruction du Pape Nicolas.

L'Empereur de ſon côté ſçachant tout ce que renfermoit l'inſtruction que le Pape Nicolas avoit donnée à ſes Légats, ne doutoit point qu'elle ne révoltât les plus modérés d'entre les Grecs, s'il n'avoit ſoin de les y préparer. C'eſt pourquoi il aſſembla les Evêques & le Clergé, & leur dit: Vous ſçavez avec quelle difficulté les affaires de l'Egliſe ont été amenées au point où elles ſont; & je ſçais tout ce qu'il m'en a couté. J'ai abandonné le Patriarche Joſeph, que j'aimois comme mon pere; j'ai maltraité pluſieurs perſonnes, ſans épargner mes parens & mes amis: j'en tiens encore en priſon pluſieurs, qui n'ont attiré mon indignation qu'à cauſe de ces traités avec les Italiens. Je croiois donc l'affaire entiérement finie, quand j'ai appris que quelques-uns d'entre vous, qui aiment la diviſion & qui veulent me chagriner, ont pris plaiſir à publier que cette paix n'étoit qu'une illuſion, & ont excité les Latins à demander des aſſûrances plus ſolides. Je ſuis bien aiſe de vous prévenir au ſujet des propoſitions que font les Latins, a fin que vous ne ſoiez point trop affligés de la conduite que je tiendrai à leur égard. Je vous promets devant Dieu, que je ne ſouffrirai aucun changement dans nos uſages, ni la moindre addition au Symbole de nos peres, & que je ferai la guerre non-ſeulement aux Italiens, mais à toute

nation

nation qui voudroit nous inquiéter ſur cet article. Je vous en donne une entiere aſſûrance. Mais vous ne devez pas trouver mauvais que j'uſe de ménagement avec les Légats, & que je les renvoie en paix. Je crois donc qu'il faut leur faire amitié & les careſſer, pour ne pas, comme on dit, effaroucher le gibier : d'autant plus que nous avons affaire à un nouveau Pape, qui ne nous eſt point favorable comme Grégoire. Au reſte j'aurai ſoin de répondre aux Légats ſans m'écarter du plan dont je viens de vous faire part.

Après que l'Empereur eut ainſi parlé, le Patriarche Veccus vint au monaſtere des Manganes, & ne laiſſa entrevoir aux Légats rien de ce qui s'étoit paſſé. Il les reçut en préſence de pluſieurs Evêques & des principaux du clergé. Quand les Légats ſe furent expliqués ſur la commiſſion dont ils étoient chargés, on vit bien que l'Empereur avoit eu raiſon de prévenir les Grecs, & de les exhorter à faire bonne contenance. Cette précaution de l'Empereur fut cauſe que les Grecs écouterent tranquillement des propoſitions, que ſans cela ils auroient rejettées avec indignation. Afin de mieux perſuader aux Légats que la paix de l'Egliſe étoit ſérieuſe, l'Empereur envoia avec eux Iſaac Evêque d'Epheſe, qui leur montra ſes parens dans les priſons. C'étoit Andronic Paléologue premier Ecuier, Raoul Manuel Echanſon, ſon frere Iſaac, & Jean Paléologue neveu d'Andronic. Ils étoient tous quatre dans une priſon quarrée, chargés de groſſes chaînes chacun dans un coin. C'eſt ainſi que l'Empereur Michel ſauva les apparences avec les Lé-

la plus ſérieuſement le rappel de Rappel du

triarche
cus.

Veccus. Il fut prié par un commun conſentement de reprendre le gouvernement de ſon égliſe ; & le ſixiéme d'Août de la même année 1279. il rentra dans ſon Palais, accompagné d'un grand nombre de Sénateurs & d'eccléſiaſtiques. Alors on écrivit au Pape une Lettre, où l'on mit une multitude de ſouſcriptions d'Evêques qui n'exiſtoient point, toutes écrites de la même main. Je ne ſçai, dit Pachymere, ſi c'étoit de l'avis du Patriarche : mais l'Empereur vouloit égaler les nombreuſes ſouſcriptions des Latins, qui comptent juſqu'à pluſieurs centaines d'Evêques dans leurs Conciles. Dans cette même Lettre on eut ſoin d'obſcurcir l'article de la Proceſſion du Saint-Eſprit. Les Grecs dans cet Ecrit artificieux emploioient la flaterie à l'égard des Latins, tandis que pluſieurs d'entre eux regardoient le Pape & ceux qui lui étoient ſoumis, comme des hérétiques & des excommuniés. L'Empereur écrivit auſſi au Pape Nicolas ſur la réception de l'Evêque de Groſſetto & des trois freres Mineurs qui l'accompagnoient : mais il ne fait dans ſa Lettre que répéter la profeſſion de foi & le ſerment fait en ſon nom au Concile de Lyon, ſans même faire mention des nouvelles demandes des Légats. Il fit écrire la même choſe par Andronic, dont la Lettre n'eſt qu'une adhéſion à celle de ſon pere.

Cependant les ſchiſmatiques ne ceſſoient de répandre des Ecrits, où ils traitoient d'apoſtaſie la réunion avec les Latins, éxagérant ce prétendu crime, & reprochant à leurs adverſaires les maux où on les avoit engagés. Veccus crut devoir leur répondre, quoiqu'il eut réſolu de garder le ſilence, quelque choſe que puſſent dire les ſchiſmatiques. Il écrivit donc

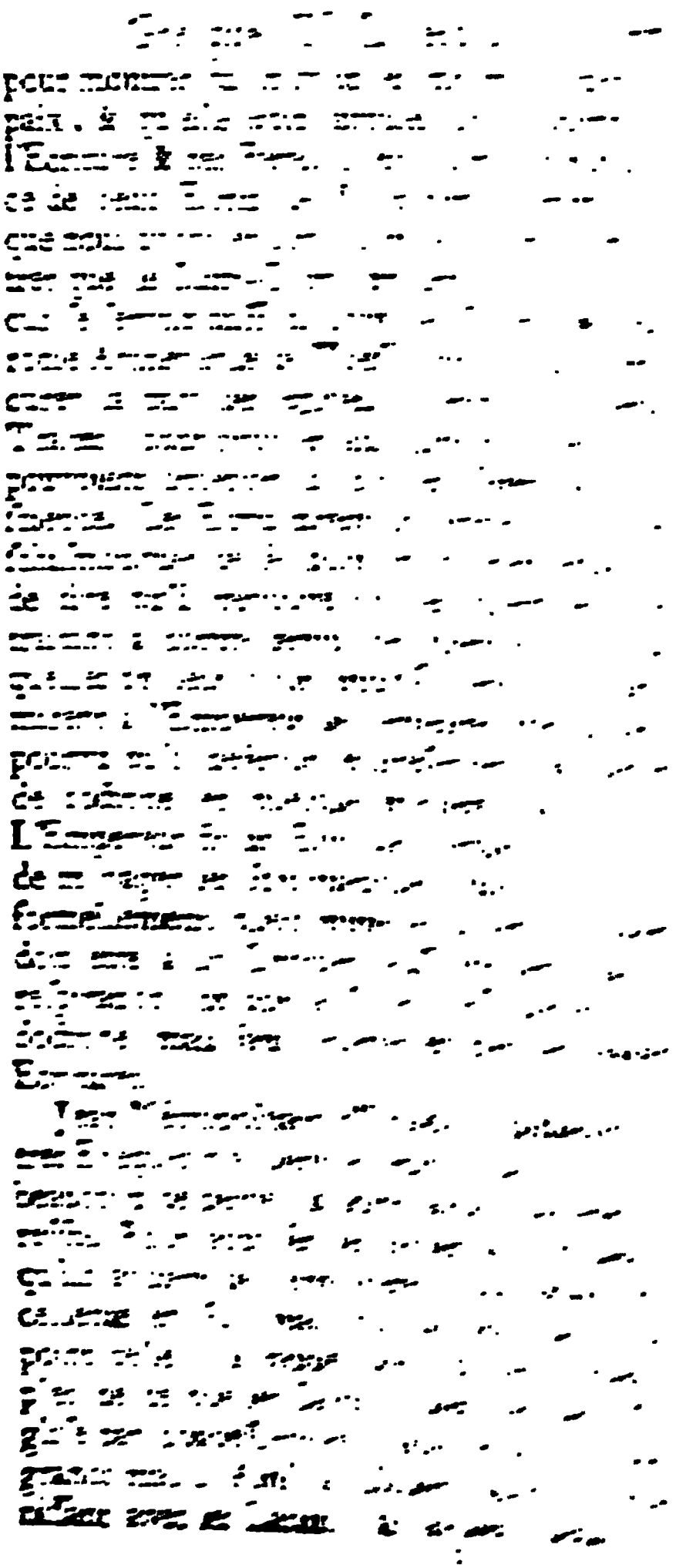

on les jugeoit à la rigueur. Mais le Patriarche Veccus montroit par l'Ecriture & les Peres, que ceux qui étoient dans cette diſpoſition ſe trompoient dangereuſement, & que la réunion avec l'Egliſe Latine, bien loin d'être une faute dont on dût s'humilier, étoit une action juſte en ſoi & très-agréable à Dieu. Il aſſembla même pour ce ſujet pluſieurs Conciles. Ce zéle de Veccus irritoit de plus en plus les ſchiſmatiques.

Cruautés de l'Empereur Michel.

L'Empereur les mettoit au déſeſpoir par les violences qu'il éxerçoit contre eux. Il étoit indigné qu'on l'accusât de renverſer la foi, lorſqu'il travailloit le plus à la rétablir dans ſa pureté. Etant donc en Natolie l'an 1280. il ſe fit amener les Princes qu'il tenoit en priſon à Conſtantinople; & après les avoir interrogés pendant quelques jours les chargeant d'injures & de reproches, il fit crever les yeux à Manuel & à Iſaac fils de Raoul, qui demeurerent infléxibles: Jean Catecuzene ſe rendit, & Andronic étoit mort en priſon. Le Patriarche Veccus étoit alors auprès de l'Empereur, en préſence duquel les deux freres lui reprocherent qu'ils ſouffroient ce ſupplice, pour défendre la même foi dont Veccus lui-même avoit fait profeſſion, & pour laquelle il avoit été dans les fers, avant que de parvenir à ſa dignité. L'Empereur fit encore aveugler & mettre à la queſtion pluſieurs autres perſonnes, ſur des ſoupçons d'aſpirer à l'Empire au préjudice de ſes enfans; & l'affection qu'il avoit pour eux, lui fit commettre beaucoup de crimes. Comme la crainte des ſupplices ôtoit la liberté de parler, on répandoit la nuit des libelles contre l'Empereur; & ce Prince ne pouvant en découvrir les auteurs, fit une Or-

donnance portant peine de mort contre quiconque en seroit trouvé saisi : car il voulut que celui qui auroit découvert un de ces [illegible] leux, le brûlât aussi-tôt, sans le lire ni le montrer à personne.

L'Empereur ayant appris l'an [illegible] la promotion du Pape Martin IV. [illegible] Métropolitain d'Hérachée & [illegible] de Nicée : mais ils ne furent pas reçus comme ils l'avoient espéré. Le Pape & les Latins sçavoient ce qui se passoit [illegible], & qu'excepté l'Empereur, le Patriarche & quelques-uns de ceux qui leur étoient [illegible] tous étoient mécontens de la maniere, principalement à cause des violences [illegible] res que l'Empereur avoit employées pour sécher de l'affermir. Les Ambassadeurs [illegible] furent donc traités avec mépris : & [illegible] beaucoup de peine à obtenir audience du Pape. Bien plus, ce qui paroît incroyable, le Pape excommunia publiquement l'Empereur [illegible] à Orviette dans la place de la grande église. L'excommunication étoit conçue en ces termes : Nous dénonçons excommunié Michel Paléologue, que l'on nomme Empereur des Grecs, comme fauteur de leur [illegible] & de leur hérésie, & nous [illegible] sément à tous les Rois, Princes, [illegible] & autres de quelque condition qu'ils soient aux villes & communautés, [illegible] tant qu'il demeurera excommunié [illegible] liance, sous peine d'excommunication [illegible] encourue par le seul fait, d'interdit & d'autres peines, selon que nous [illegible]. Le Pape pouvoit blâmer les [illegible] pereur emploioit pour engager [illegible]

[illegible]

réunir avec les Latins ; mais étoit-ce le cas d'excommunier ce Prince ? Il faut ſe ſouvenir que depuis pluſieurs ſiécles, l'excommunication ſembloit être l'unique reméde de tous les maux.

Ce fut à la ſollicitation de Charles Roi de Sicile, que le Pape Martin prononça cette ſentence contre Michel Paléologue. On ſoupçonnoit cet Empereur d'avoir favoriſé le Roi d'Arragon dans la conquête de la Sicile. Les Ambaſſadeurs furent renvoiés ſans avoir reçu les honneurs accoutumés. Le Métropolitain d'Héraclée mourut en ce voiage, & celui de Nicée étant de retour, rapporta le ſuccès de l'Ambaſſade à l'Empereur, qui en fut fort indigné. Comme dans la Liturgie le diacre alloit nommer le Pape ſelon la coutume, l'Empereur qui étoit préſent, le lui défendit, diſant qu'il avoit beaucoup gagné à faire la paix avec les Latins, puiſqu'après avoir fait la guerre à ſes proches à cauſe d'eux, au lieu de lui en ſçavoir gré, ils avoient la dureté de l'excommunier. Le jour de l'Aſcenſion de l'année ſuivante 1282. le Pape Martin renouvella à Viterbe dans la place de la grande égliſe, l'excommunication contre l'Empereur Michel, avec la défenſe à tous Princes ou communautés, de contracter avec lui aucune alliance, ni de lui fournir armes, chevaux, vaiſſeaux ou autres moiens de faire la guerre.

Mort de l'Empereur Michel.

Le Prince de Theſſalie aiant rompu la treve faite avec lui, Michel appella pour le ſoumettre les Tartares d'au-delà du Danube: & on le blâma fort d'avoir attiré des infidéles pour faire la guerre à des Chrétiens. L'Empereur Michel ſe mit en campagne pour cette expé-

dition. Il étoit déja incommodé, & le voiage aiant beaucoup augmenté ſon mal, les Médecins le jugerent en très-grand danger. Mais perſonne n'oſoit le lui dire : on en avertit le Prince Andronic ſon fils aîné qui devoit être ſon ſucceſſeur ; & qui craignant lui-même d'annoncer à l'Empereur ſon pere une ſi fâcheuſe nouvelle, s'aviſa de faire apporter l'Euchariſtie par un prêtre du Palais revêtu des ornemens convenables. L'Empereur étoit couché & regardoit vers la muraille, penſant attentivement à quelque choſe, & le prêtre étoit debout de l'autre côté du lit, tenant entre ſes mains les ſaints Myſteres, & attendant ſeulement que le malade ſe retournât. Il demeura ainſi aſſez long-temps en ſilence; & enfin l'Empereur, ſoit qu'il ſe doutât de quelque choſe ou autrement, ſe tourna vers lui, & s'étant apperçu de l'artifice, demanda ce que c'étoit. Le prêtre répondit : Après avoir prié pour vous, nous apportons encore les dons ſacrés, qui ſerviront à votre ſanté. L'Empereur l'interrompit, ſe leva de ſon lit, prit une ceinture, & récita le Symbole : enſuite il dit ces paroles de l'Evangile : Seigneur, ſauvez-moi de cette heure ; & aiant témoigné le reſpect convenable, il reçut la ſainte Communion. Il ſe recoucha, & expira peu de temps après. La vie peu chrétienne qu'avoit menée ce Prince, demandoit, ce ſemble, une plus grande préparation pour lui donner le ſaint Viatique. Il avoit vécu cinquante-huit ans, & en avoit régné vingt-quatre. Son corps fut enlevé pendant la nuit du camp où il étoit mort, & porté à un monaſtere où il fut enterré ſans aucune cérémonie.

Regne d'Andronic. Il renonce à l'union avec les Latins.

Andronic ennemi de l'union avec les Latins, crut que ſon pere qui l'avoit procurée, ne méritoit pas la ſépulture eccléſiaſtique. Ce Prince avoit vingt-quatre ans quand il ſuccéda à ſon pere, qui l'avoit fait couronner Empereur, & il en régna pres de cinquante. Quand il fut de retour à Conſtantinople, ſes premiers ſoins furent de faire ceſſer le ſchiſme que la réunion avec les Latins avoit cauſé entre les Grecs. Il entreprit de ſe juſtifier aupres des ſchiſmatiques, comme étant entré malgre lui dans tout ce qu'avoit fait ſon pere pour la réunion: il déclara qu'il s'en repentoit, & qu'il étoit prêt à recevoir la pénitence qu'on voudroit lui impoſer pour cette faute; aſſûrant que les Lettres qu'il avoit écrites au Pape, & les ſermens qu'elles contenoient, n'étoient que l'effet de l'autorité de ſon pere. Il réſolut enſuite de rétablir le Patriarche Joſeph, qui n'avoit plus qu'un ſouffle de vie, & d'éloigner Veccus. Il écrivit à celui-ci pour ſe juſtifier de ce qu'il méditoit contre lui, l'aſſûrant que ce n'étoit point par mépris pour ſa perſonne, mais par néceſſité. Il faut, lui diſoit-il, que je travaille dès le commencement de mon régne, à arrêter l'orage qui s'éleve. Pluſieurs perſonnes conſidérables prennent pour prétexte de leur ſchiſme la retraite de Joſeph. Je ſuis ſi perſuadé de votre amitié, que je compte que pour affermir ma Couronne, vous ne balancerez pas de quitter la dignité de Patriarche. Jean Veccus qui n'aimoit pas cette dignité, & qui eſpéroit que le retour de Joſeph pourroit arrêter la fureur des ſchiſmatiques, ſe retira dans un monaſtere, croiant que les circonſtances critiques où il ſe trouvoit, éxi-

geoient de lui cette démarche, qui d'ailleurs n'étoit pas conforme aux régles communes de l'Egliſe.

On porta au Palais Patriarcal ſur un brancard Joſeph, qui à peine reſpiroit encore. Les ſchiſmatiques ſe ſervirent de ſon nom & de ſon autorité pour s'abandonner aux excès les plus crians. Ils firent les cérémonies de la réconciliation de la grande égliſe, par l'aſperſion de l'eau-benite ſur les galeries extérieures & ſur celles du veſtibule, ſur les tribunes & les colonnes; & au dedans de l'égliſe ſur les ſaintes images, qu'ils croioient profanées. Tout le monde ſe mit en pénitence, comme ſi la réunion eût été un crime des plus énormes. On lut publiquement dans l'égliſe un Décret fait au nom du Patriarche, qui déclaroit ſuſpens pour trois mois les Prêtres & les Evêques. Ceux qui avoient été envoiés à Rome furent dépoſés, parce qu'ils avoient aſſiſté à la Meſſe que célébroit le Pape. L'Empereur Andronic ſouffroit & autoriſoit tous ces excès. On tint enſuite un Concile à Conſtantinople, où Veccus fut condamné. Pendant les quinze ans qu'il ſurvécut à ſa condamnation, il fut toujours en éxil & en diverſes priſons. Il perſévera dans l'union avec l'Egliſe Latine, & mourut à la fin du mois de Mars 1298. C'étoit la plus grande lumiere qu'eût alors l'Egliſe Grecque. Il fit un teſtament où il dit: Pluſieurs mourant en éxil & en priſon, & n'aiant rien dont ils puiſſent diſpoſer, ne laiſſent pas de faire un teſtament pour ſe juſtifier des crimes dont on les accuſe. Je fais le mien au contraire pour confeſſer le crime pour lequel je ſuis perſécuté, qui eſt de ſoutenir que le Saint-

Fureur ſchiſmatiq
Exil de J
Veccus.
Sa fin.

Eſprit procede du Pere par le Fils. Il s'étend enſuite ſur la preuve de ce dogme, & ajoûte à la fin : Je n'ai ni argent ni héritages dont je puiſſe diſpoſer ; on m'a tout ôté avec mon Siége ; mais le peu qui me reſte dans ma pauvreté, je le laiſſe à partager à ceux qui ſont demeurés avec moi dans ma priſon, dont l'un me tient lieu de fils & l'autre de domeſtique. Il fut enterré ſans cérémonie au lieu même où il étoit enfermé. Il a laiſſé un nombre conſidérable d'Ecrits, la plûpart ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit & ſur l'union des égliſes.

Le Lecteur ſent à combien de réfléxions peut donner lieu la grande affaire que nous venons d'expoſer : mais nous croions devoir les renvoier au dernier Article. Nous ne pouvons néanmoins nous diſpenſer d'en faire ici une, qui ſe préſente tout naturellement à l'eſprit. Qui n'auroit cru que tant de démarches de la part de l'Empereur Michel, du Patriarche Veccus, de pluſieurs Papes, & des plus grands hommes de l'Egliſe, ne duſſent avoir les ſuites les plus heureuſes pour la réunion des Grecs avec les Latins ? Cependant tous ces mouvemens aboutirent à la derniere conſommation du ſchiſme des Grecs, & ne ſervirent qu'à montrer que le mal étoit incurable. A ne juger que par les dehors, rien de plus beau que le zéle de l'Empereur : mais ce n'étoit de de ſa part qu'intérêt temporel & politique. D'un autre côté la plûpart des Papes qui entrerent dans cette affaire, n'avoient pas à beaucoup près des vues aſſez pures : il paroît que leur grand objet étoit d'étendre leur domination ſur l'Egliſe Grecque, comme ſur toutes les é-

glises d'Occident. Est-il étonnant que [illegible] n'ait pas béni une entreprise, dont le motif principal n'étoit, ni sa gloire, ni l'intérêt de la Religion ?

Fin du neuviéme Article du treiziéme siécle & du cinquiéme Volume.

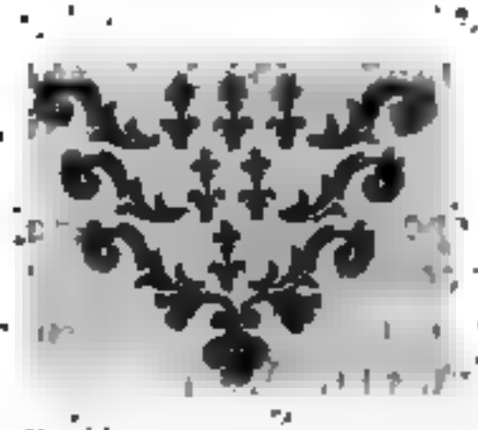

TABLE
DES MATIERES.
Contenues dans le cinquiéme Volume.

A.

ABAILARD. Ses avantures. 87. *& ſuiv.* Condamné à bruler ſon livre de la Trinité. 88. Ses erreurs combattues par ſaint Bernard. 90. Condamné dans un Concile de Sens. *Ibid.* Fait ſon apologie. 91. Sa fin. *Ibid.*

Adelaïde épouſe d'Henri IV. Haine de cet Empereur contre elle. 1.

Adolphe Comte de Naſſau, couronné Roi des Romains. 521. Dépoſé. *Ibid.*

Adrien IV. Pape. Son entretien avec Jean de Sariſberi. 53. 54. Son différend avec l'Empereur Frideric. 34. *& ſuiv.* Sa mort. 54.

Adrien V. Pape. 461.

Agnès d'Harcourt Abbeſſe de Longchampt, écrit la vie de la Bienheureuſe Iſabelle de France. 415.

Agnès abandonnée de Philippe Auguſte. Sa mort. 339.

Aimée fille poſſédée du démon, délivrée par S. Dominique. 529.

Alberic Légat en France. 84.

Albert Duc d'Autriche couronné Roi des Romains. 521.

Albert Evêque de Riga, étend la Religion en Livonie. 322.

Albigeois hérétiques. 85.
Alger Auteur Eccléſiaſtique. 162. *& ſuiv.*
Alexandre III. Pape. Sa ſcience. 55. Son élection. 76. Excommunie l'Empereur Frideric 79. Paſſe en France. 80. Retourne à Rome & en ſort. 81. Se réconcilie avec l'Empereur. 82. Son entrée ſolemnelle à Rome. *Ibid.* 83. Sa mort. *Ibid.*
Alexandre IV. publie plus de quarante Bulles contre l'Univerſité. 367. 368. Son Pontificat. 451. Son caractere. *Ibid.* Ecrit contre les déſordres du Clergé. 453. Sa mort. 456.
Alexandre Roi d'Ecoſſe, empêche un Légat d'entrer dans ſon Roiaume. 303.
Alexandrie de la Paille. Sa fondation. 81. 82.
Alexis Comnene Empereur Grec. Fait brûler un Chef d'héritiques. 95. Envoie une ambaſſade à Rome. *Ibid.* Sa mort. 96. Ses bonnes qualités. *Ibid.*
Alexis Comnene le jeune, Empereur Grec. 109. Sa fin. 113.
Alexis l'Ange proclamé Empereur de Conſtantinople. 117. Envoie des préſens & des Ambaſſadeurs au Pape Innocent III. 610. Ses Lettres à ce Pape. 611. 612.
Alexis fils d'Iſaac, demande du ſecours au Pape & aux Croiſés contre ſon oncle *Alexis* qui avoit détroné & aveuglé ſon pere. 613. Rétabli ſur le Trône par les Croiſés. 616. Ecrit au Pape. *Ibid.* Sa fin malheureuſe. 618.
Alexis Céſar reprend Conſtantinople. 644.
Alexis Miniſtre ſous *Alexis* le jeune, ſe rend odieux, eſt pris par Andronic. 159.
Alfonſe VI. Roi de Caſtille. 63.
Alfonſe VII. fait ſentir aux Evêques les effets de ſon indignation. 63.

Alfonſe VIII. 64. nommé Empereur. 518. Le Pape l'oblige de renoncer à l'Empire. 519. Son démêlé avec le Roi de France. 604.
Alfonſe Henriquès. Obtient du Pape pour de l'argent le titre de Roi de Portugal. 64.
Alfonſe IX. Roi de Caſtille favoriſe les ſçavans. 522. Demande du ſecours contre les Muſulmans. 580. Remporte ſur eux une grande victoire. 582. Sa mort. *Ibid.*
Alfonſe Roi de Léon, remporte une victoire ſur les Muſulmans. 583. Sa mort. 584.
Alfonſe frere du Roi de Portugal établi Régent du Roiaume par le Pape. 592. Devient Roi. 593. Excommunié par le Pape Grégoire X. 602. Sa mort. 603.
Alfonſe ſurnommé le Sage, fils de S. Ferdinand, ſuccéde aux Etats de ſon pere. 595. Sa mort. 606. Ses loix. *Ibid. & ſuiv.*
Alfonſe fils de Pierre Roi d'Arragon, ſuccéde à la Couronne de ſon pere. 600. Sa mort. 601.
Amedée III. Comte de Savoie. 124.
Anaſtaſe IV. Pape. 52.
Andronic Comnene. Son caractere. 109. Fait maſſacrer les Latins. 110. Sa barbarie à l'égard du jeune Empereur Alexis. 113. Révolte contre lui. 114. Sa fin malheureuſe. 115.
Andronic fils de Manuel Paléologue ſuccéde à ſon pere 680. Favoriſe tous les excès des Grecs contre les Latins. 681.
Angleterre. Maux de cette égliſe. 222. *& ſuiv.* Plaintes des Anglois contre le Pape Innocent IV. 505.
Annales de Baronius : où elles finiſſent. 57.
Anne Comnene Princeſſe ſavante. 97.

Anſelme Archevêque de Milan couronne le Roi Conrad. 2.
Anſelme Evêque. Réfute les objections des Grecs. 110. & *ſuiv.*
Antoine de Padc (ſaint) accuſe frere Elie devant le Pape. 578. & *ſuiv.*
Appellations à Rome. Leurs inconvéniens. 148. 149. 166. Source de pluſieurs maux. 227. 228.
Ariſtote. Sa Phyſique interdite. 365.
Arnaul de Breſſe excite les Romains à la révolte, enſeigne des erreurs. 92. Brulé vif. *Ibid.*
Arnoul (ſaint) Evêque de Soiſſons. Sa canoniſation. 207.
Arſene ordonné Patriarche de Conſtantinople. 636. Se retire. 639. Rentre à Conſtantinople. 641. Excommunie l'Empereur. 642. Dépoſé. 647.
Artus neveu de Richard Roi d'Angleterre, mis à mort par le Roi Jean ſans terre. 277. 278.
Azymes. La queſtion diſcutée au Concile de Nymphée. 633.

B.

BAPTEME. Maniere de l'adminiſtrer. 10. 11. Abſolument néceſſaire pour éviter la damnation éternelle. *Ibid.*
Baſile Archevêque de Theſſalonique. Le Pape lui écrit. Sa réponſe. 104.
Baſile Patriarche de Conſtantinople, dépoſé. 115.
Baudouin Empereur de Conſtantinople. Sa priſe. 624. Sa fin malheureuſe. 625.

Baudouin II. Empereur Latin de Conſtantinople. Sa fuite. 640.
Bela III. Roi de Hongrie. 39.
Benoît Caietan Cardinal. 466.
Berenger Evêque de Girone. Le Roi d'Arragon lui fait couper la langue. 589.
Berengere ſuccéde à la Couronne de Caſtille. 582.
Bernard (ſaint) Ses Lettres ſur l'élection du Pape Eugene. 48. 49. Se déclare pour Innocent II. au Concile d'Etampes. 72. Ses travaux pour éteindre le ſchiſme. *Ibid.* & *ſuiv.* Miracle éclatant qu'il fait à Sarlat. 85. Il combat les Albigeois. *Ibid.* Les erreurs d'Abailard. 90. Celles de Gilbert la Porrée. 94. Ecrit la vie de S. Malachie. 123. Sa canoniſation. 213. Peinture qu'il fait des maux de l'Egliſe. 240. Son éloge. 260. 261.
Bernard premier diſciple de ſaint François. 546.
Bernardon pere de S. François. 542.
Bertrade excommuniée au Concile de Poitiers. 198. Réconciliée. 200.
Blanche épouſe du Roi Louis VIII. 353. 357. 355. Soin qu'elle prend de l'éducation de S. Louis. 370. Belles paroles de cette pieuſe Reine. *Ibid.* & *ſuiv.* Sa mort. 393.
Boleſlas Duc de Pologne, engage S. Otton à établir la Religion en Pomeranie. 5. 6. Comment il reçoit le ſaint Evêque. 7.
Boleſlas Duc de Sileſie. Violences qu'il éxerce. 336.
Bonaventure (ſaint) fait Cardinal 460. Auteur de la vie de ſaint François. 572. Prêche au Concile de Lion. 657.
Boniface VIII. 475. Comment il traite ſon

prédéceſſeur S. Céleſtin. 476. Ses démêlés avec les Cardinaux Colonnes. 477. Inſtitue le Jubilé. 478. & *ſuiv.*

Bourdin Antipape. 44. Sa fin miſérable. 46.

Brunon Evêque d'Olmuts fonde une ville. 335. Se plaint des maux de l'égliſe d'Allemagne. 518. 519.

Brunon Archevêque de Treves mis en pénitence par le Pape Paſcal. 18. 19.

Brunon de Signi Ecrivain Eccléſiaſtique. 181.

C.

CALATRAVE. Ordre militaire établi en Eſpagne. 67.

Calliſte II. Pape, tient les Conciles de Toulouſe & de Reims 204. Son entrée à Rome. 45. 46. Sa mort. 47.

Céleſtin II. Pape. 47.

Céleſtin III. Pape. 57.

Céleſtin IV. Pape. 439.

Céleſtin V. (ſaint) Ses commencémens. 467. Fonde l'Ordre des Céleſtins. 468. Elu Pape 469. Son caractere. 471. Son défaut de conduite. 472. Sa démiſſion. 473. & *ſuiv.* Sa fuite, ſa priſon & ſa mort. 476. 477.

Celſe Archevêque d'Armac. 118. 119.

Cenſures. Juſqu'où elles étoient mépriſées en Allemagne. 514.

Charlemagne. Mouvemens que l'Empereur Frideric fe donne pour ſa canoniſation. 212.

Charles d'Anjou Roi de Sicile. 458. 463. & *ſuiv.* [illegible] 465.

[illegible] de Sicile. Sa conduite à l'égard de [illegible] le Pape de lui laiſſer 663.

Baudouin II. Empereur Latin de Conſtantinople. Sa fuite. 640.
Bela III. Roi de Hongrie. 39.
Benoît Caietan Cardinal. 466.
Berenger Evêque de Girone. Le Roi d'Arragon lui fait couper la langue. 589.
Berengere ſuccéde à la Couronne de Caſtille. 582.
Bernard (ſaint) Ses Lettres ſur l'élection du Pape Eugene. 48. 49. Se déclare pour Innocent II. au Concile d'Etampes. 72. Ses travaux pour éteindre le ſchiſme. *Ibid.* & *ſuiv.* Miracle éclatant qu'il fait à Sarlat. 85. Il combat les Albigeois. *Ibid.* Les erreurs d'Abailard. 90. Celles de Gilbert la Porrée. 94. Ecrit la vie de S. Malachie. 123. Sa canoniſation. 213. Peinture qu'il fait des maux de l'Egliſe. 240. Son éloge. 260. 261.
Bernard premier diſciple de ſaint François. 546.
Bernardon pere de S. François. 542.
Bertrade excommuniée au Concile de Poitiers. 198. Réconciliée. 200.
Blanche épouſe du Roi Louis VIII. 353. 357. 355. Soin qu'elle prend de l'éducation de S. Louis. 370. Belles paroles de cette pieuſe Reine. *Ibid.* & *ſuiv.* Sa mort. 393.
Boleſlas Duc de Pologne, engage S. Otton à établir la Religion en Pomeranie. 5. 6. Comment il reçoit le ſaint Evêque. 7.
Boleſlas Duc de Sileſie. Violences qu'il éxerce. 336.
Bonaventure (ſaint) fait Cardinal 460. Auteur de la vie de ſaint François. 572. Prêche au Concile de Lion. 657.
Boniface VIII. 475. Comment il traite ſon

prédéceſſeur S. Céleſtin. 476. Ses démêlés avec les Cardinaux Colonnes. 477. Inſtitue le Jubilé. 478. & *ſuiv.*

Bourdin Antipape. 44. Sa fin miſérable. 46.

Brunon Evêque d'Olmuts fonde une ville. 335. Se plaint des maux de l'égliſe d'Allemagne. 518. 519.

Brunon Archevêque de Treves mis en pénitence par le Pape Paſcal. 18. 19.

Brunon de Signi Ecrivain Eccléſiaſtique. 181.

C.

CALATRAVE. Ordre militaire établi en Eſpagne. 67.

Calliſte II. Pape, tient les Conciles de Toulouſe & de Reims 204. Son entrée à Rome. 45. 46. Sa mort. 47.

Celeſtin II. Pape. 47.

Celeſtin III. Pape. 57.

Celeſtin IV. Pape. 439.

Celeſtin V. (ſaint) Ses commencemens. 467. Fonde l'Ordre des Céleſtins. 468. Elu Pape 469. Son caractere. 471. Son défaut de conduite. 472. Sa démiſſion. 473. & *ſuiv.* Sa fuite, ſa priſon & ſa mort. 476. 477.

Celſe Archevêque d'Armac. 118. 119.

Cenſures. Juſqu'où elles étoient mépriſées en Allemagne. 514.

Charlemagne. Mouvemens que l'Empereur Frideric ſe donne pour ſa canoniſation. 212.

Charles d'Anjou Roi de Sicile. 458. 463. & *ſuiv.* Sa mort. 465.

Charles Roi de Sicile. Sa conduite à l'égard de de Conradin. 520. Prie le Pape de lui laiſſer aſſiéger Conſtantinople. 663.

Chartreux. Etat de cet Ordre. 158. *& ſuiv.* Leur éloge. 261.
Chevaliers Teutoniques établis en Pruſſe. 325. *& ſuiv.*
Chrétien, moine ordonné Evêque des Pruſſiens. 324. 330.
Chrétiens déréglés rendent par leurs vices leur Religion odieuſe aux paiens. 12.
Circonciſion de Notre-Seigneur. Condamnation des abus qui régnoient ce jour-là. 220.
Ciſteaux. Approbation des Réglemens de cet Ordre. 206. Eloge de cet Ordre. 257.
Claire (ſainte) convertie par ſaint François. 552.
Clairvaux. Vertu ſublime à laquelle S. Bernard éleva les religieux de cette ſainte maiſon. 261.
Clement III. Pape. 57.
Clement IV. Plaintes en France contre lui. 407. Son Pontificat. 457. Refuſe d'élever ſes parens. *Ibid.* 458. Donne le Roiaume de Sicile à Charles Comte d'Anjou. *Ibid.* Ses qualités eſtimables. *Ibid.* Ses Lettres au Roi d'Arragon & de Caſtille. 545. *& ſuiv.*
Clercs. La continence leur eſt commandée. 199. 205. Réglemens qui les concernent. 215. 216.
Cloches. Les Orientaux ne s'en ſervoient pas. 220.
Cluni. Schiſme dans cette Abbaïe. 150. 151. Apologie de cet Ordre par l'Abbé Pierre. 152. *& ſuiv.* Statuts pour la réforme. 155. Etat de cet Ordre. 156. Sa décadence. 158. 238.
Colleges. Leur inſtitution. 359. *& ſuiv.*
Colonnes Cardinaux. Leur démêlé avec Boniface VIII. 477.

Conception de la ſainte Vierge. 106.
Conciles tenus pendant le douziéme ſiécle. 196. & *ſuiv.* Trois généraux de Latran. 208. 210. 214. 215. Pluſieurs autres Conciles (Voiez Art. XI.) Concile de Lyon. 501. & *ſuiv.* Concile d'Etampes où Innocent II. eſt reconnu. 71. 72.
Concleve. On force les Cardinaux de s'y enfermer. 461.
Conférence entre les Grecs & les Latins. 108. & *ſuiv.*
Confrerie. Premiere que l'on connoiſſe 459.
Conrad fils de l'Empereur Henri IV. Refuſe de commettre un crime auquel ſon pere l'excitoit. 2. Se révolte, eſt couronné Roi, promet obéiſſance au Pape, tient ſa Cour en Italie, ſa mort. *Ibid.*
Conrad Duc de Suabe élu Roi des Romains. 31. Sa mort. *Ibid.*
Conrad Duc de Maſovie, ne peut appaiſer les Barbares. 326.
Conrad fils de l'Empereur Frideric. 514. & *ſuiv.* Le Pape Innocent IV. fait prêcher la Croiſade contre lui, 516. Sa mort. *Ibid.*
Conradin fils de Conrad. 516. Ses progrès en Italie. Sa fin malheureuſe. 520.
Conſtance Impératrice. 61. 62. Sa mort. 63.
Conſtantin Manaſſès Hiſtorien Grec. 192.
Conſtantinople priſe par les Croiſés. 615. Repriſe par les Grecs. 640.
Converſions peu ſolides. 335.
Coſme Patriarche de Conſtantinople, dépoſé dans un Concile. 100.
Croiſades occaſionnent pluſieurs maux. 245. On examine ſi elles étoient juſtes en elles-mêmes. 247. & *ſuiv.*

Croiſade dans le Nord. 334. Innocent IV. la fait prêcher contre l'Empereur Frideric. 513.
Curés titulaires. 212.
Curlandois. Leur converſion. 327.

D.

DANEMARC. Violences éxercées contre les Evêques de ce Roiaume. 336. 337. Le Roi excommunié par le Pape Boniface VIII. 338.
Décrétales fauſſes. Leurs ſuites funeſtes. 227.
Denis Roi de Portugal. Accommodement entre lui & le Clergé. 603.
Dens de Notre Seigneur, fauſſe relique. 168. 169.
Diſcipline. Changement dans celle de la pénitence. 230. L'ancienne diſcipline mieux conſervée en Orient. 231.
Diſpute entre un Grec & un Latin en préſence de l'Empereur Lothaire. 98.
Diſtinction du fait & du droit. 189. 190.
Diſtributions manuelles aux Chanoines. Leur origine. 149.
Dominique (ſaint) Ses commencemens. 521. Jette les fondemens de ſon Ordre. 523. Sa Régle. 524. Progrès de ſon Ordre. *Ibid.* Son amour pour la pauvreté. 525. Il raſſemble les Religieuſes à Rome. *Ibid.* Ses miracles. 527. 528. Sa conduite. 529. Aſſemble le Chapitre de ſon Ordre. *Ibid.* & *ſuiv.* Sa derniere maladie. 531. Sa mort, ſon portrait. 532. Sa canoniſation. 533. 534. Ferveur de ſes premiers diſciples. 535. & *ſuiv.*
Doſithée Patriarche de Conſtantinople, dépoſé & rétabli. 116. 117.

E.

EBERT frere de ſainte Eliſabeth de Schonauge écrit les révélations de ſa ſœur. 142. 143. Écrit contre les Cathares. 144.
Ecoliers de l'Univerſité. Leurs mœurs. 361. Leur querelle avec les Bourgeois de Paris. *Ibid.* & *ſuiv.*
Edmond (ſaint) Archevêque de Cantorberi. 299. & *ſuiv.* Se plaint des éxactions de la Cour de Rome. 308. Se retire en France. Sa piété : ſa mort. *Ibid.* 309.
Edouard pere de S. Edmond. 299.
Edouard Roi d'Angleterre. 321.
Egliſe. Injuſtice de lui attribuer les vices des méchans qu'elle ſouffre dans ſon ſein. 242.
Election. Tous les fidéles doivent concourir à celle de l'Evêque. 211. Election remarquable. 343.
Elie dépoſé du Généralat par S. François. 566. Rétabli. 569. Dépoſé de nouveau. 580.
Eliſabeth de Schonauge (ſainte). Ses viſions & ſes extaſes. 142. & *ſuiv.*
Eon de l'Etoile, fanatique. 211.
Eric Roi de Danemarc ſe ſoumet aux ordres du Pape. 337.
Erlong Evêque de Virſbourg chaſſé par Henri V. Rétabli par Henri IV. 20.
Etienne de Grammont (ſaint). Son éloge. 259.
Etienne de Langton ſacré Archevêque de Cantorberi par le Pape Innocent III. 281. Le Roi Jean ſans Terre refuſe de le recevoir. *Ibid.* S'oppoſe aux maux que faiſoit un Légat du Pape. 289. Sa mort. 296.
Etienne d'Obazine (ſaint). Sa vie. 130. Il fon-

de des monaſteres qu'il unit à l'Ordre de Ciſteaux. 131. 132.
Etienne Evêque de Die. Sa grande vertu. 350. 351.
Etienne Evêque de Tournai. Sa vie. 347. & *ſuiv.* Abbé de Sainte Genevieve. 348. Sa conduite dans l'Epiſcopat. *Ibid.* Se plaint des études de ſon temps. 349. Sa fin. 350.
Etudes. Défauts de celles du treiziéme ſiécle. 171. 174. 178. 360. & *ſuiv.*
Etudians. Privilege en leur faveur. 35.
Euchariſtie donnée aux petits enfans. 43. 178. Doctrine de l'Egliſe ſur ce Myſtere. 162. 163. 167. 169. 191. 192.
Eudes de Château-Roux Légat lié avec S. Louis. 392. 396.
Eudes de Sulli Evêque de Paris. 220. Préſide à l'élection de ſaint Guillaume de Bourges. 343.
Evêques Grecs. Leur lâcheté & leur prévarication. 114.
Evêques. Réglemens qui les concernent. 215. Saints Evêques du douziéme ſiécle. 263.
Eugene III. Pape, diſciple de S. Bernard. 48. Révolte des Romains contre lui. 50. Il rentre à Rome. 51. Paſſe en France. *Ibid.* Sa mort. 52.
Evrard embraſſe l'Inſtitut des freres Prêcheurs. 530. Sa vertu. *Ibid.*
Eutymius moine Grec. Combat les nouveaux Manichéens & les Muſulmans. 96.
Eutymius Zigabenus, Auteur Eccléſiaſtique Grec. 190. 191.
Excommunication prononcée avec une cérémonie ſinguliere. 205.

F.

FELIX DE GUSMAN pere de S. Dominique. 522.

Ferdinand (saint) Roi de Castille. 582. 583. & de Léon. 584 Ses conquêtes sur les Musulmans. 585. Prend Cordoue, y rétablit le Christianisme. *Ibid.* 586. Autres conquêtes. 590. Prend Séville & y rétablit le Christianisme. 594. Sa mort. 595.

Fêtes des Grecs. 106.

Flagellans. Leur pénitence dégénere en superstition. 454. & suiv.

Fontevraud. Bizarrerie du gouvernement de cet Ordre. 238. Produisit un grand nombre de saints pénitens. 258.

Foulques Evêque de Toulouse, chassé de son diocèse par les hérétiques 352. Se lie avec S. Dominique. 523. Lui donne une église. 524.

Fous. Condamnation de la fête des fous. 220.

France. Asile des Papes persécutés. 242. & de ceux qui souffrent pour la justice. 257.

François (saint). Ses commencemens. 542. Maltraité de de son pere. 543. Renonce à tout & commence à prêcher & à avoir des disciples. 544. 546. Instructions qu'il leur donne. 547. Sa Régle. 548. Et obtient l'approbation du Pape Innocent III. 550. Progrès de son Ordre. 551. Sa réputation. Ibid. Il envoie ses disciples dans tous les Royaumes. 553. Prêche devant le Pape. 554. Son union avec saint Dominique. 555. Multiplication étonnante de son Ordre. 556. Son humilité. *Ibid.* Sa fermeté. 557. Sa soumission à l'égard des Evêques. 558. Hésite

de conduire des Religieuſes. 560. Envoie de ſes diſciples à Maroc. *Ibid.* Va à Damiete. 563. Sa Régle pour les freres Mineurs. 569. & *ſuiv.* Ses ſtigmates. 571. & *ſuiv.* Son teſtament. 573. Sa mort. 575. Sa canoniſation. 576. Tranſlation de ſes Reliques. 577.

Frangipanes maltraitent le Pape Gélaſe. 43. 44.

Freſcati. Origine de ce lieu. 106.

Frideric Barberouſſe élu Roi des Romains. Son caractere. 31. Obligé de tenir l'étrier au Pape. 32. Ses démêlés avec les Romains. 33. 34. Son différend avec le Pape Adrien IV. 34. 35. & *ſuiv.* Se réconcilie avec Alexandre III. 38. Ses différends avec Urbain III. Son voiage à la Terre-ſainte. Sa mort. 39. 40.

Frideric d'Arragon eſt élu Roi de Sicile malgré le Pape Boniface. 601.

Frideric fils de Henri VI. couronné Roi de Sicile. 41. Couronné Empereur. 488. Ce qu'il repond aux Ambaſſadeurs de S. Louis. 374. Son différend avec le Pape Grégoire IX. 437. & *ſuiv.* Mouvemens qu'il ſe donne pour mettre fin à la longue vacance du S. Siége. 440. & *ſuiv.* Dépoſé par Innocent IV. 447. Récompenſe un Curé de Paris qui lui étoit favorable. 448. Excommunié par Grégoire IX. 488. Ecrit à tous les Princes contre la Cour de Rome. 489. Son traité avec le Sultan d'Egypte. 491. Fait ſa paix avec Grégoire IX. 493. Excommunié de nouveau, & ſes ſujets abſous du ſerment de fidélité. 494. Sa Lettre à ce ſujet. 495. Sa dépoſition au Concile de Lyon. 506. Comment

ment il en reçoit la nouvelle. 507. & *ſuiv.* Ses Lettres aux Princes ſouverains. 508. & *ſuiv.* Se rend odieux. 514. Sa mort. 515.

G.

GAUTIER Archevêque de Palerme, élu à force d'argent. 60. 61.
Gautier de ſaint Victor. Auteur Eccléſiaſtique. 173.
Gélaſe établi Archevêque d'Armac par S. Malachie. 120.
Gélaſe II. élu Pape. Maltraité. 43. Sacré. 44. Sa fuite. Sa mort. 44. 45.
Geneviève (ſainte) Réforme de cette Abbaïe. 52.
Géoffroi Archevêque de Rouen. Son zéle indiſcret. 206.
Géoffroi de Beaulieu, Confeſſeur de S. Louis. 394.
Géoffroi de Poitiers ſoutient les intérêts de l'Univerſité. 364.
Géoffroi de Vendome. 186.
Géoffroi Evêque de Chartres dépoſé. 145. Rétabli. *Ibid.*
Géoffroi Evêque de Chartres va en Languedoc avec ſaint Bernard combattre les héretiques. 84. 85.
George Acropolite Hiſtorien. Parole remarquable de cet auteur. 636. Renvoie le Légat du Pape. 637. Va au Concile de Lyon. 653.
George Mouſalon déclaré Régent de l'Empire Grec. Maſſacré. 638.
[illegible] Archevêque de Bourges, fait canoniſer [illegible] ſon prédéceſſeur. 347. 142.

Germain Métropolitain d'Andrinople élevé ſur le Siége de Conſtantinople. 647. Forcé de ſe retirer. 648.
Germain Patriarche Grec de Conſtantinople, écrit au Pape Gregoire IX. pour la réunion des égliſes. 626. & *ſuiv.* & aux Cardinaux. 628.
Gilbert de la Porrée. Ses erreurs. 93. Les rétracte. 94. Combattues par ſaint Bernard. *Ibid.*
Gilbert (ſaint) de Sempringan, fondateur d'une Congrégation en Angleterre. 261. 262.
Gilles diſciple de S. François. Sa vertu. 562.
Godefroi (ſaint) Evêque d'Amiens. Sa vie. 135. Quitte ſon Siége. Eſt forcé d'y remonter. 136. & *ſuiv.*
Gratien. Son recueil des Canons. 175. 176. Combien il a nui à la diſcipline. *Ibid.* 177. 228.
Grecs. Cruautés qu'ils éxercent contre les Latins. 241. Leur ſchiſme non conſommé. 108. Conſommé dans le treiziéme ſiécle. 680.
Grégoire VII. Progrès de ſes nouvelles maximes. 231.
Grégoire VIII. Pape. Entreprend de réconcilier les Piſans avec les Génois. 56. Sa mort. *Ibid.*
Grégoire IX. Son autorité en Angleterre. 296. & *ſuiv.* Travaille au rétabliſſement de l'Univerſité de Paris. 364. Donne une régle importante aux profeſſeurs. 365. Son caractere. 435. Circonſtances de ſon couronnement. 436. Son goût & ſon ſtyle. *Ibid.* Son différend avec l'Empereur Frideric 437. 438. & *ſuiv.* Diverſes actions. 438. Ecrit à Germain Patriarche Grec de Conſtantino-

ple. 629. Lui envoie des Nonces. 630. & *ſuiv.* Sa mort. 439. Canoniſe ſaint François. 576. S'intéreſſe aux victoires de ſaint Ferdinand. 585. 587. Met en interdit le Roiaume de Portugal. 591. Abſoud les ſujets de l'Empereur du ſerment de fidélité. 494. Sa Lettre contre l'Empereur. 496. & *ſuiv.*

Grégoire X. Son Pontificat 459. Action ſinguliere de ce Pape. 460. Eſt favorable à la réunion des Grecs. 650. & *ſuiv.* Termine l'affaire de la réunion. 659.

Guibert Abbé de Nogent. Auteur Eccléſiaſtique. 168.

Gui de Creme Antipape ſous le nom de Paſcal III. 80. Sa mort. 82.

Gui de Montfort. Sa cruauté. 426.

Gui Evêque d'Aſſiſe favoriſe S. François. 544. 549.

Gui Evêque de Beauvais, fonde le monaſtere de S. Quentin. 145.

Guignes Chartreux. Son Recueil des uſages des Chartreux. Sa mort. 158. & *ſuiv.*

Guillaume IX. Duc d'Aquitaine, s'oppoſe à l'excommunication du Roi de France. 197.

Guillaume (ſaint) Archevêque de Bourges. Sa vie. 342. & *ſuiv.*

Guillaume Archevêque de Tyr. Fait l'éloge de l'Empereur Manuel. 108.

Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, repris par le Pape d'avoir abandonné l'Univerſité. 364.

Guillaume d'Auxerre ſoutient les intérêts de l'Univerſité. 364.

Guillaume de Champeaux, Docteur célébre. 187.

Guillaume de Hollande Roi des Romains. 514. 515. Sa fin. 517.

Guillaume de Seignelai Evêque d'Auxerre, informe de la vie & des miracles de S. Guillaume de Bourges. 547.
Guillaume de S. Thierri dénonce à S. Bernard deux livres d'Abailard. 89. 90.
Guillaume de Tyr Hiſtorien des Croiſades. 187.
Guillaume d'Yorc (ſaint.) Sa grande vertu. 255.
Guillaume Evêque de Modene, Légat dans le Nord. 325. 330.
Guillaume-le-Bon, Roi de Sicile. 60. Sa mort. 61.
Guillaume-le-Mauvais, Roi de Sicile. 60.
Guillaume Pinchon (ſaint.) Sa vie. 368. 369.
Guiparé Légat du Pape Innocent III. déclare Otton Roi des Romains. 482.

H.

HABITS des clercs doivent être différents de ceux des laïques. 199. 212.
Haquin Roi de Norvege. 330. 331. S. Louis lui écrit. *Ibid.*
Héloïſe épouſe d'Abailard. Son caractere. 87. 88. Fonde l'Abbaïe du Paraclet. 89.
Henri II. Roi d'Angleterre. Ses défauts. 223. 224.
Henri III. Roi d'Angleterre. 294. *& ſuiv.* Son dévouement à la Cour de Rome. 301. 302. 305. 307.
Henri IV. Empereur. Sa haine contre l'Impératrice Adélaïde. 1. Abandonné par ſon fils. 2. Réduit à quitter les marques de ſa dignité. *Ibid.* A renoncer à la Couronne. 23. Il réclame contre la violence qui lui avoit été faite. 24. Ses plaintes contre le Pape. *Ibid.* Sa mort. 25. Déterré. *Ibid.*

Henri V. Se révolte contre l'Empereur Henri IV. ſon pere. 19. 20. Le fait arrêter. 23. Fait ſon entrée à Rome. 25. Se rend maître de la perſonne du Pape Paſcal. 26. Maltraité par les Romains. 27. Force le Pape de lui accorder les Inveſtitures. 27. Couronné Empereur. *Ibid.* Fait faire des funérailles à ſon pere. 28. Excommunié dans pluſieurs Conciles au ſujet des Inveſtitures. 29. Son traité avec Calliſte II. Sa mort. *Ibid.*

Henri VI. fils de Frideric Barberouſſe, couronné Roi. Circonſtance ſinguliere. 40. Se rend maître de la Sicile. 62. Sa mort. 40.

Henri de Luſignan Roi de Jéruſalem. 382.

Henri de Suſe connu dans les Ecoles ſous le nom de Cardinal d'Oſtie. 456.

Henri diſciple de Pierre de Bruis hérétique, infecte le Languedoc. 84.

Henri (ſaint) Empereur, canoniſé. 31.

Henri Evêque de Pruſſe. 330. 333.

Henri Evêque de Vincheſtre frere du Roi d'Angleterre, ſe retire à Cluni. 156.

Henri frere de l'Empereur Baudouin, élu Régent de l'Empire. 624. Couronné Empereur. 625.

Henri Lantgrave de Turinge, élu Empereur. 512. Forcé de prendre la fuite. 513.

Hérétiques. Rigueur exercée contre eux, contraire à l'eſprit de l'Egliſe. 229.

Hildebert Archevêque de Tours. Sa vie & ſes Ecrits. 164. 165.

Hildegarde (ſainte). Son éducation. 138. Ses révélations approuvées par le Pape Eugene. 159. Reprend les vices de ſon temps. 140. 141.

[illegible] de Schonauge. 142.

[illegible]gne. 187.

Honorius II. Pape. 47.
Honorius III. ſoutient le jeune Roi d'Angleterre Henri III. contre Louis VIII. 294. Demande deux prébendes en chaque égliſe. 295. Exerce des éxactions en Angleterre. 297. 298. Soutient les miſſions du Nord. 324. 325. Son Pontificat & ſon caractere. 434. 435. Approuve l'Ordre de ſaint Dominique. 524.
Honorius IV. 465.
Hubert Archevêque de Cantorberi eſt fait Chancelier. 276. 277. Son caractere. *Ibid.*
Hugolin Cardinal ami de S. Dominique. 531. 532. Favoriſe S. François 553. *& ſuiv.*
Hugues (ſaint) de Grenoble, excommunie Henri V. 29. Il excommunie l'Antipape Anaclet. 71.
Hugues de Lincolne (ſaint). Son éloge. 256.
Hugues de Saint Victor. Ecrivain Eccléſiaſtique. 178.
Hugues Eterien. Son Ouvrage contre les Grecs. 185. 186.
Humiliés. Il y en avoit de vrais & de faux. 218.
Hyacinthe (ſaint) de l'Ordre de S. Dominique. 541.

J.

JACOBINS. Pourquoi les Dominicains ont été ainſi nommés. 524.
Jacques de Vitri écrit la vie de la Bienheureuſe Marie d'Oignies. 353. Rend témoignage à la ferveur des diſciples de S. Dominique. 537. A celle des diſciples de ſaint François. 565.
Jacques (ſaint) (Ordre de) établi en Eſpagne. 67.

Jacques fils de Pierre Roi d'Arragon, devient Roi de Sicile. 600. Succéde à la Couronne d'Arragon après la mort d'Alfonſe ſon frere, malgré la défenſe du Pape. 601.

Jacques Pantaléon. 456.

Jacques Roi d'Arragon rétablit le chriſtianiſme dans l'Iſle de Majorque. 587. Fait la conquête du Roiaume de Valence. 588. Excommunié & enſuite abſous. 589. 590. Veut faire rompre ſon mariage. 597. Sages avis que le Pape lui donne. 598. Scandaliſe ſon Roiaume. Repris par le Pape. 599. Sa mort. 600.

Jean XXI. Son caractere. 461.

Jean Abbé de Strum Antipape ſous le nom de Calliſte III. 82. Renonce au ſchiſme. 83.

Jean Camatere Patriarche de Conſtantinople, écrit au Pape. 611.

Jean Cholet Cardinal Légat en France. 427. 465.

Jean Comnene Empereur Grec. 97. 98. Sa mort. 99.

Jean de Sariſberi. Son entretien avec le Pape Adrien IV. 53. 54. Sa vie & ſes ouvrages. 169. 170. *& ſuiv.*

Jean Doien de S. Quentin donne à S. Dominique la maiſon de S. Jacques. 524.

Jean frere Mineur Martyr en Eſpagne. 584.

Jean Laſcaris Empereur. Il eſt mépriſé. 638. *& ſuiv.* Michel Paléologue le fait aveugler. 641.

Jean Parent élu Général des freres Mineurs. 580.

Jean ſans terre Roi d'Angleterre. 276. Sa barbarie. 278. Ecrit fortement au Pape Innocent III. 281. Le Pape l'excommunie & abſout du ſerment de fidélité. 283.

284. Il ſe ſoumet au Pape & lui donne ſon Roiaume. 285. & *ſuiv.* Fait la guerre aux Seigneurs de ſon Roiaume. 292. Sa mort. 293.

Jean Vatace Empereur Grec. 626. Ses mouvemens pour la réunion. 631. & *ſuiv.* Sa mort. 635.

Jérome éxamine les ſtigmates de S. François. 576.

Imbricon Evêque de Virſbourg, ami de ſaint Otton de Bamberg. Fait ſon oraiſon funébre. 18.

Ingeburge femme de Philippe Auguſte, repriſe par le Roi. 339. Maltraitée de nouveau. 340. Réconciliée avec le Roi. *Ibid.*

Innocent II. Pape. 47. Priſonnier de Roger Roi de Sicile. 59. Son élection. 69. & *ſuiv.* Sa réception à S. Denys & à Clairvaux. 74. 75. Il tient pluſieurs Conciles. 209. 210. Comment il traite les Evêques ordonnés dans le ſchiſme. 211.

Innocent III. caſſe les deux élections que les moines de Cantorberi avoient faites d'un Archevêque. 280. Ses démêlés avec le Roi d'Angleterre. *Ibid.* & *ſuiv.* Ordonne au Roi de France de détrôner celui d'Angleterre. 284. Accepte la donation du Roiaume d'Angleterre. 288. Soutient le Roi Jean contre les Seigneurs. 291. Plaintes des Anglois contre lui. *Ibid.* 292. Paroles remarquables de ce Pape. 340. Sa vie & ſon caractere. 429. & *ſuiv.* Se déclare en faveur d'Otton. 480. Ses Lettres à ce ſujet. *Ibid.* & *ſuiv.* Il écrit à l'Empereur & au Patriarche de Conſtantinople. 610. & *ſuiv.* Répond au jeune Alexis que les Croiſés avoient rétabli. 617.

Ecrit au Roi des Bulgares. 625. Approuve la priſe de Conſtantinople. *Ibid.* Ses Lettres aux Princes d'Allemagne. 483. Il juge un grand différend entre l'Archevêque de Brague & celui de Compoſtelle. 68.

Innocent IV. On refuſe de le recevoir en France, en Arragon & en Angleterre. 446. Se retire à Lyon & y dépoſe l'Empereur. 447. & *ſuiv.* 506. Reçoit de grands préſens. 448. Ecrit par-tout contre l'Empereur. 449. Fait nommer un autre Empereur. 412. Se réjouït de la mort de l'Empereur. 515. Il reſtraint les prétentions des réguliers. 367. Plaintes contre lui en France. 392. Son Pontificat. 442. Se retire à Genes. 443. Demande de l'argent aux Anglois & du ſecours à S. Louis. 444. Ecrit au Roi de Maroc & le menace. 593. Sa mort. 451.

Innocent V. 460.

Inquiſition contre les hérétiques. Son origine. 217.

Interdit jetté ſur toute l'égliſe d'Angleterre. 282. 283. Levé ſolemnellement. 290.

Inveſtiture. Maniere de la donner. 3. 19. Idée qu'en avoit Henri V. 27. Réflexions ſur cette affaire. 221.

Joachim Abbé. Ses Ouvrages ſur l'Ecriture-ſainte. 187. 188. & *ſuiv.*

Joannice Roi des Bulgares, prend la qualité d'Empereur. Témoigne vouloir ſe réunir avec l'égliſe Romaine. 617. 625. Sa cruauté à l'égard de l'Empereur Baudouin. 625.

Joſeph ſacré Patriarche de Conſtantinople. 648. Réconcilie l'Empereur Michel. 649. S'engage par ſerment à ne jamais ſe réconcilier avec les Latins. 653. Se retire. 654. Eſt dé-

posé. 660. Rappellé. Ce que font les ſchiſmatiques ſous ſon autorité. 681.
Jourdain Général des freres Prêcheurs. 534. & *ſuiv.* Son zéle. *Ibid.* Sa fin. 537. Ses paroles remarquables. 538.
Jourdain Patrice de Rome révolté contre le Pape Eugene. 50.
Irene Ducas Impératrice fonde un monaſtere de Religieuſes. 97.
Irlande. Etat déplorable de cette égliſe. 225. Triſte état du Chriſtianiſme dans ce païs. Biens qu'y fait S. Malachie. 118.
Iſaac l'Ange proclamé Empereur. 114. Ses défauts. Sa fin. 115. & *ſuiv.*
Iſabelle (La B.) de France. 414. 415.
Iſabelle fille du Roi d'Arragon femme de Philippe le Hardi. 403.
Jubilé. Son inſtitution. 478. & *ſuiv.*
Ives de Chartres accuſé de tolérer la ſimonie. Comment il ſe juſtifie. 201. Se plaint du Pape qui vouloit forcer un homme d'accepter l'Epiſcopat. 202. Sa vie & ſes Ecrits. 145. & *ſuiv.* Ses plaintes au ſujet des Légats & des Appellations à Rome. 148. 149.
Juifs. Violences éxercées contre eux en Angleterre. 225. En Eſpagne. 587.
Jutte forme à la piété ſainte Hildegarde. 138.

L.

LATIN Cardinal, fait élire Pape Pierre Mouron. 466.
Latins Croiſés pillent Conſtantinople & s'abandonnent aux plus horribles excès. 619. & *ſuiv.* Cruautés qu'ils éxercent contre les Grecs. 241.

Laurent (saint) Evêque de Dublin. Sa vie. 127. *& suiv.*
Légats du Pape. Maux qu'ils font. 235. *& suiv.*
Léonce Patriarche de Constantinople, chassé. 116.
Léopold abandonne l'Empereur Henri IV. & s'attache à son fils Henri V. 20.
Léproseries. Leur origine. 217.
Lerins (monastere de) pillé & brûlé. 164.
Liége. Son Clergé s'oppose aux entreprises du Pape contre l'Empereur. 21. 22. 23.
Livonie. Conversion des peuples de ce pais. 323.
Lothaire II. couronné Roi. 29. Couronné Empereur. 30. Son caractere: sa mort. *Ibid.*
Louis VIII. appellé en Angleterre par les Seigneurs. 292. Le Pape Honorius III. l'oblige d'abandonner le dessein qu'il avoit de s'emparer de la Couronne d'Angleterre. 294. 295. Son Régne. 353. Le Pape Honorius III. lui écrit. 354. Ses conquêtes. *Ibid.* Se croise contre les Albigeois. 355. Les abbat. 356. Sa fin. 357.
Louis IX. (saint). Sa naissance, son éducation. 369. 370. Son mariage. 371. Refuse l'Empire que le Pape lui offroit pour un de ses freres. 373. *& suiv.* Sa valeur à Taillebourg & à Saintes. 375. Tombe dangereusement malade. 376. Se croise pour la Terre-sainte. *Ibid.* Entreprend de réconcilier l'Empereur Frideric avec Innocent IV. 377. 379. Modestie de ses habits. 380 Arrive à Damiette & la prend. 383. Son portrait. *Ibid.* Pris par les Sarrasins. 385. Sa patience & sa piété dans sa captivité. 387. Refuse de faire un serment qu'il ne croioit pas permis. 390.

Comment il reçoit la nouvelle de la mort de ſa mere. 393. & *ſuiv.* Sa charité. 396. Son zéle pour la converſion des infidéles. 397. Son retour en France. *Ibid.* & *ſuiv.* Son zéle pour répandre la lumiere dans ſon Roiaume. 400. Son voiage à Ciſteaux. 445. Fait rendre la liberté aux Prélats François que l'Empereur Frideric avoit pris. 499. Son affection pour les Religieux. 401. Son amour pour la paix. 402. Rejette une demande injuſte du Clergé. 403. Pacifie l'Angleterre. 404. Comment il rend la juſtice à ſes ſujets. 405. Se croiſe de nouveau. 406. Ses éxercices de piété. 408. & *ſuiv.* Ses mortifications. 410. 411. Ses aumônes. 412. 413. Son teſtament. 416. Part pour l'Afrique. *Ibid.* Arrive à Tunis. 417. Sa maladie. *Ibid.* Inſtruction à ſon fils. 419. & *ſuiv.* Ses grands ſentimens de piété dans ſa derniere maladie. 421. Sa mort. 422. Ses funérailles. *Ibid.* Sa canoniſation. 423.

Louis-le-Gros indique un Concile à Etampes pour faire éxaminer quel étoit le Pape légitime. 71. 72.

Lucius II. Pape ſoumet les Evêques de Bretagne à l'Archevêque de Tours. 47. 48. Sa mort. *Ibid.*

Lucius III. Pape. Elu par les Cardinaux ſeuls. 55. Tient un Concile à Verone. 217. Sa fuite. Il demande par-tout de l'argent. Sa mort. *Ibid.* 56.

Lutgarde (ſainte). Sa viſion au ſujet du Pape Innocent III. 433.

M.

MABILE mere de S. Edmond. Sa piété. 300.
Mainfroi fils naturel de l'Empereur Frideric. 452. S'oppoſe aux Flagellans. 455. Attaque les troupes du Pape. 516. Sa défaite. 520.
Malachie (ſaint) Archevêque d'Armac. Sa vie: ſes vertus: ſes travaux: ſa réputation: ſes miracles. 127. & *ſuiv.*
Malc Evêque célébre. 118.
Mamas (ſaint). Ses Reliques apportées en France. 621.
Mamelucs. Commencement de leur régne en Egypte. 389.
Manichéens condamnés. 211.
Manichéiſme prend une nouvelle forme. 83. Découvert à Cologne. 86.
Manuel Comnene Empereur Grec. 99. Envoie une ambaſſade au Pape Eugene. 100. Ecrit au Pape Adrien. 104. Envoie des Ambaſſadeurs au Roi de France. *Ibid.* Reconnoît le Pape Aléxandre & lui envoie des préſens. 105. Fin de cet Empereur. 107. 108.
Marabouts. Secte de Muſulmans. 64.
Marcellin Evêque d'Arezze, éxécuté à mort. 450.
Marguerite femme de S. Louis. Sa vertu. Son zéle contre les mauvais livres. 372.
Marguerite Reine de Sicile. 60. 61.
Marie d'Oignies (B.) Sa vie & ſon zéle pour inſpirer la piété aux perſonnes de ſon ſexe. 351. & *ſuiv.*
Maronites. Leur réunion avec l'Egliſe Catholique. 219.

Martin IV. 462. Entreprend de dépoſer le Roi d'Arragon. 464. Son étrange conduite à l'égard des Grecs. 677. 678. Sa mort. 465.
Matthieu Paris moine Anglois Hiſtorien. 331. Ce qu'il dit du Pape Innocent III. 433. Parle d'un prétendu privilege des François. 442.
Matthieu Prieur de Saint Martin-des-Champs. 151.
Maurice Evêque de Paris. 175.
Maurice s'empare du Siége d'Armac. 119.
Merci (Ordre de la) établi en Eſpagne. 609.
Michel Patriarche de Conſtantinople. 99. 100.
Michel Glycas Hiſtorien Grec. 192.
Michel Paléologue proclamé Empereur. 638. Fait ſon entrée à Conſtantinople. 640. Son injuſtice & ſa cruauté à l'égard de Jean Laſcaris. Excommunié. 642. Sollicite ſon abſolution pendant deux ans. 643. Ecrit au Pape pour la réunion. 644. Reçoit l'abſolution. 648. Travaille à la réunion des Grecs avec les Latins. 649. & *ſuiv.* 653. Précautions qu'il prend pour empêcher les mauvais effets de l'inſtruction du Pape Nicolas. 672. Violences qu'il éxerce. 676. Sa fin. 679.
Mindof Roi de Lithuanie, fait ſemblant de vouloir ſe convertir. 332. Perſécute les Chrétiens. 333.
Miracle fort remarquable de S. Otton. 17.
Moadam, le dernier des Sultans Aioubites. 389.
Moines. Comment l'Empereur Manuel vouloit qu'ils vécuſſent. 108. Leurs éxemptions. 213. Plaintes contre eux. 208. 209. 214. 216. Pluſieurs faiſoient la conſolation de l'Egliſe. 264.

Moſarabes attachés à leurs uſages. 65.
Mourchouſle fait mourir le jeune Empereur Aléxis. 618. Se fait reconnoître Empereur. *Ibid.* Les Croiſés l'obligent de s'enfuir. 619.

N.

NAPOLEON neveu d'un Cardinal, reſſuſcité par S. Dominique. 528.
Nicephore Blemmide refuſe d'être Patriarche. 636.
Nicetas Auteur Grec. Ses plaintes contre les Croiſés. 620.
Nicétas Patriarche de Conſtantinople, chaſſé. 116.
Nicolas III. Son caractere. 462. Sa conduite étrange à l'égard des Grecs. 664. Inſtruction remarquable qu'il donne à ſes Légats. *Ibid. & ſuiv.*
Nicolas IV. 466.
Nicolas Canabe élu & couronné Empereur. 618. Abandonné. *Ibid.*
Nicolas Evêque de Méthone, Auteur Eccléſiaſtique. 191. 192.
Nicolas Evêque de Tuſculum Légat en Angleterre. S'y enrichit. Maux qu'il y fait. 285. 290.
Nicolas le Grammairien Patriarche de Conſtantinople. Sa mort. 95.
Nigel faux Archevêque d'Armac. 120.
Norbert (ſaint). Son éloge. 259.
Norgand Evêque d'Autun dépoſé, refuſe d'obéir. 196. 197.
Normans. Fin de leur régne en Sicile. 62.
Nymphée (Concile de) où l'on diſcute les points qui ſéparoient les Grecs des Latins. 633.

O.

OCTAVIEN Antipape ſous le nom de Victor III. 77. Reconnu dans le Concile de Pavie. 79. Sa mort. 80.
Odon Prieur de S. Victor, met la réforme à Ste Genevieve. 52.
Ordres militaires. Plaintes contre eux. 216.
Ottocar Roi de Boheme à la tête des Croiſés. 334. 335.
Otton de Friſingues n'oſe décider ſi Henri V. fit bien ou mal de ſe révolter contre ſon pere. 23. Sa vie & ſes Ecrits. 179.
Otton de Saxe. Innocent III. ſe déclare pour lui. 481. Couronné Roi des Romains. 485. Excommunié par le Pape. 486. Sa mort. 488.
Otton Duc de Saxe élu Roi des Romains. 41.
Otton (ſaint) élu Evêque de Bamberg. 3. Sacré par le Pape, quoique fidéle à l'Empereur Henri IV. excommunié. 4. Sa vie avant l'Epiſcopat. *Ibid.* Sa vie dans l'Epiſcopat. 5. Sa miſſion dans la Poméranie. 6. 7. *& ſuiv.* Succès de cette miſſion. 13. 14. Son ſecond voiage en Poméranie. 15. *& ſuiv.* Son retour en Allemagne. Sa mort. 18.
Otton Légat en Angleterre. 301. Reçoit de grands préſens. 302. Obligé de s'enfuir. 304. Demande le cinquiéme des revenus eccléſiaſtiques. 305.

P.

PACIFIQUE diſciple de S. François. 553. Envoié en France. 554.
Pandolfe ſoûdiacre de Rome réconcilie le Roi d'Angleterre avec le Pape. 285. 286.
Pantocreator monaſtere célébre de Conſtantinople. 107.

Papes. Réglement ſur leur élection. 215. Trop occupés d'affaires temporelles. 226.
Pape. Son pouvoir ſur le temporel, jamais regardé comme article de foi. 4.
Paraclet. Origine de cette Abbaïe. 89.
Paſcal II. Pape. Tient pluſieurs Conciles. 201. *& ſuiv.* Se reconnoît coupable. 203. Excite Henri V. à ſe révolter contre ſon pere. 19. Excite le Comte de Flandre contre l'Empereur. 21. Il fait un traité avec Henri V. En eſt blâmé. 27. *& ſuiv.* Son ſacre: vient en France; ſon caractere: ſa mort. 41. *& ſuiv.* Renouvelle l'excommunication prononcée par Grégoire VII. contre Henri IV. 2. Approuve l'élection de S. Otton & le ſacre lui-même. 3. 4.
Paul (Cardinal de S.) favoriſe ſaint François. 550.
Paulicius accompagne S. Otton en Poméranie. 7. 8. 12.
Pedro (Dom) Infant de Portugal reçoit avec charité les freres Mineurs. 561.
Pélerinages. Sentiment d'Hildebert ſur cette dévotion. 165. 166.
Pénitence. Evêque interdit pour l'avoir impoſée trop légere. 107.
Philippe Auguſte Roi de France, fait citer le Roi d'Angleterre. 278. Répond fortement au Pape. *Ibid.* Se réconcilie avec la Reine Ingeburge. 340. Excommunié au Concile de Poitiers. 197. 198. Réconcilié. 200. Diſcours édifiant qu'il fait à ſes troupes. 341. Ses victoires. *Ibid.* Sa mort. 342.
Philippe de Suaube élu Roi des Romains. 41. Le Pape Innocent III. ſe déclare contre lui. [illegible] Seigneurs & Evêques d'Allemagne. 482. Elu & cou-

ronné une ſeconde fois. 484. Sa mort. 485.
Philippe-le-Hardi fils de S. Louis. Son régne. 425. & *ſuiv.* Son mariage. 403.
Pierre Cellan donne des maiſons à S. Dominique. 523.
Pierre Comeſtor. Ses Ecrits. 184. 185.
Pierre de Blois Précepteur du Roi Guillaume II. 60. Refuſe l'Archevêché de Naples. 61. Ses Ecrits. 181. Ses plaintes ſur les maux de l'Egliſe. *Ibid.* & *ſuiv.*
Pierre de Bruis hérétique. 83. Brûlé vif. 84.
Pierre de Catane ſecond diſciple de S. François. 546. Etabli Général par S. François. 567.
Pierre de Celles Ecrivain Eccléſiaſtique. 181.
Pierre de Léon Antipape ſous le nom d'Anaclet II. 47. 69. 70. & *ſuiv.* Sa mort. 70.
Pierre de Poitiers Ecrivain Eccléſiaſtique. 180.
Pierre des Vignes Ambaſſadeur de l'Empereur Frideric auprès de S. Louis. 511.
Pierre de Tarentaiſe (ſaint). Sa vie : ſon Epiſcopat : ſes travaux : ſes miracles. 123. & *ſuiv.*
Pierre frere Mineur laïc Martyr en Eſpagne. 584.
Pierre le Chantre Ecrivain Eccléſiaſtique. 186.
Pierre le Vénérable écrit contre les nouveaux Manichéens. 83. Sa vie & ſes Ecrits. 150. & *ſuiv.*
Pierre Lombard Maître des ſentences. 172. 173. & *ſuiv.*
Pierre Mouron. (V. Céleſtin V.)
Pierre Nolaſque Inſtituteur de l'Ordre de la Merci. 609.
Pierre Roi d'Arragon ſe mocque de la ſentence par laquelle le Pape Martin avoit prétendu lui ôter la Couronne. 464. Sa mort. 600.
Poméranie. Miſſion dans ce pais. 6. & *ſuiv.*
Pons Abbé de Cluni. Ses excès. 150. 151. Sa mort. 152.

Pons de Laraze (Le B.) Sa converſion : ſa pénitence. 132. 133. Fonde la maiſon de Salvanès. 134. 135. 164.
Pragmatique de S. Louis. 413.
Prêtres. Il y en avoit peu parmi les freres Mineurs. 570.
Primauté du Pape reconnue par les Grecs mêmes. 102.
Proceſſion à Rome pour les beſoins de l'Eſpagne. 581.
Proceſſion du Saint-Eſprit éxaminée dans les conférences de Nicée. 632.
Pruſſe. La Foi y pénétre. 323. Perſécution qui y eſt excitée. 325. 328. La Foi y fait du progrès. 330.
Puiſſances. Concours des deux Puiſſances pour l'extirpation des héréſies. 217.
Puiſſance temporelle. Combien ſa réunion avec la Puiſſance ſpirituelle a été funeſte à la Religion. 232. 233.

R.

RAIMOND Archevêque de Tolede vient trouver le Pape Eugene en France pour différentes affaires. 64.
Raimond de Pegnafort (ſaint) 540. 542. Ses Ecrits. *Ibid.* 609.
Raimond dernier Comte de Toulouſe. Sa mort. 384. 385.
Raiſon humaine. Néceſſité de la ſoumettre à la foi. 192.
Raoul Archevêque de Reims, fait l'éloge de S. Godefroi. 136.
Religion Chrétienne Le Roi de Maroc en eſtime la ſainteté. 288.
Reliques. Traité des Reliques des Saints par Guibert. 168. Emportées à la priſe de Conſtantinople. 621.

Renaud de Saint Gilles embraſſe l'Inſtitut de S. Dominique. Son zéle. Sa mort. 534.
Réunion de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine : mouvemens qu'on ſe donne pour la procurer ſous le Régne de Jean Vatace. 630. & *ſuiv.* Elle ſe fait ſolemnellement au Concile de Lyon. 657. Les Grecs y renoncent. 681. Réflexion à ce ſujet. 682. 683.
Richard Archevêque de Cantorberi. 296. 298.
Richard Comte de Cornouailles, élu Roi des Romains. 517. Sa mort. 518.
Richard Evêque d'Albane Légat en France. 200. 201.
Richard (ſaint) Evêque de Chicheſtre. 310. Ses vertus. Sa mort. 311.
Richard de Saint Victor. Auteur Eccléſiaſtique. 179.
Richard frere du Roi d'Angleterre Henri III. Se plaint du gouvernement. 306.
Richard Roi d'Angleterre : ſes défauts. 225.
Richard II. Roi d'Angleterre. 276.
Richard moine de Senones. Ce qu'il penſoit des prophéties de ſainte Hildegarde. 140.
Robert Comte de Flandre. Le Pape Paſcal l'excite contre l'Empereur & le Clergé de Liége. 21.
Robert de Courçon Légat du Pape, fait un réglement pour l'Univerſité de Paris. 359.
Robert Evêque de Virſbourg, chaſſé par Henri IV. 20.
Robert frere de S. Louis. Le Pape veut le faire Empereur. 373.
Robert Groſſe tête Evêque de Lincolne. 311. Ses plaintes contre la Cour de Rome. 312. Peinture qu'il fait des maux de l'Egliſe. 313. & *ſuiv.* Sa mort. 317.
Robert Pullus, Auteur Eccléſiaſtique. 180.

he élu Empereur. 518. Sa mort. 521.
I. Comte de Sicile. 58.
II. obtient le titre de Roi de Sicile. 58.
Pape Innocent II. devient son prisonnier.
Pierre le Vénérable l'exhorte a attaquer
Grecs. 59. Sa mort. *Ibid.*
ns usuriers. 298. Maltraités en Angle-
e. 299.
. Couleur propre au Pape. [illegible]
ns. Leur conversion. [illegible]
Abbé. Auteur Ecclésiastique. [illegible]

S.

LAMANQUE célébre Université d'Es-
gne. [illegible]
Regina. Origine de cette Antienne. [illegible]
II. Roi de Portugal. Entreprise du Pape
son autorité, 592. Meurt dépouillé de ses
ts. [illegible]
de Castille se révolte contre le Roi A-
se son pere. 605. N'a point égard aux
usures du Pape. [illegible]
ni. Eloge de cette Congrégation. [illegible]
atiques Grecs. Leur [illegible]
[illegible]
ne dans toute l'Eglise. Combien [illegible]
maux. [illegible]
nes de l'Antipape Anaclet. [illegible]
fin. 76. De l'Antipape Octavien [illegible]
m de Victor III. 76. 77. [illegible]
astiques. Combien leur [illegible]
e de la grandeur du Christianisme. [illegible]
[illegible]
Archevêque d'Tors, [illegible]
té par le Pape Alexandre IV. 312. 313.
veuve de Tancrède Roi de Sicile, [illegible]

ſonnier de l'Empereur. 611
Sigebert Ecrivain Eccléſiaſtique. 186.
Silveſtre premier Prêtre qui entre dans l'Ordre de S. François. 549. 552
Simonie défendue. 199. 205.
Sorbonne (College de) ſa fondation. 359.
Subventions pécuniaires éxigées par les Papes. 242.
Suéde état de cette égliſe. 332.
Suger réunit l'Abbaie d'Argenteuil à celle de S. Denys. 89. Sa converſion. 264.

T.

TANCREDE Roi de Sicile. 61. Sa mort. 62.
Templiers. Leur inſtitution 65. Leur régle. 66. Leurs déſordres. 238. 239. Accuſés d'avoir trahi l'Empereur Frideric. 493.
Teſſefin fondateur de Maroc. 64.
Thadée de Sueſſe Envoié de l'Empereur Frideric au Concile de Lyon, prend la défenſe de ſon maître 503. & *ſuiv.* Appelle à un Concile général. 506. Sa fin. 514.
Théodore Balzamon. Son ambition. 116. Ses Ecrits. 192.
Theodore Laſcaris Empereur Grec. 625. Ecrit au Pape Innocent III. *Ibid.*
Théodore Laſcaris le jeune, Empereur Grec. 635. Sa mort. 638.
Théologie. Corps entier de Théologie. 167.
Thibaud Roi de Navarre. 425.
Thierri Abbé, écrit la vie de ſainte Hildegarde 141.
Tiers-Ordre de S. François. 569.
Tiron. Eloge de cette Congrégation. 258.
Thomas de Cantinpré lié avec ſainte Lutgarde. 434.

Thomas de Cantorberi (ſaint). Son éloge. 223. 254. 255.
Thomas Evêque de Breſlau fait priſonnier par le Duc de Siléſie. 336.
Thomas (ſaint) Evêque d'Herfort. 320.
Tonſure des clercs réſervée aux Evêques, celle des moines réſervée aux Abbés. 197.
Tournai. Son Evêché ſéparé de celui de Noion. 51.
Tournois défendus. 209. 211. 217.
Tranſubſtantiation. Ce mot emploié par Hildebert. 167.
Tuſculum détruit. 57.

V.

VAUDOIS. Leur origine. 219.
Veccus s'oppoſe à la réunion avec les Latins. 651. Mis en priſon. 652. Sa converſion. 653. Eſt élevé ſur le Siége de Conſtantinople. 660. Sa Lettre au Pape. 661. Il ſeconde l'Empereur pour affermir la réunion. 662. Sa retraite. 671. Son retour. 674. Ecrit contre les ſchiſmatiques. 675. Son zéle pour la réunion. 676. Se retire. 680. Son éxil. 681. Sa perſévérance dans l'union avec l'Egliſe Latine. *Ibid.* Sa fin 682.
[illegible]res Siciliennes Ce que c'eſt. 463.
[illegible]ani Hiſtorien Florentin. 480.
[illegible]ſlas IV. Roi de Boheme. Révolte contre [illegible] 513.
[illegible]ſités. Leur établiſſement. 357. & *ſuiv.* [illegible] ſe retire. 363. Recommence [illegible] Son différend avec les freres [illegible] & *ſuiv.* Donne aux Domi[illegible] elle avoit ſur la maiſon 530.
[illegible]nie. Sa converſion. 12.

Urbain II. favoriſe la révolte de Conrad contre l'Empereur Henri IV. ſon pere. 1.
Urbain IV. Son Pontificat. 456. Ecrit à ſaint Louis contre Michel Paléologue. 641. Répond à l'Empereur qui faiſoit des avances pour la réunion. 645.
Urraque Reine d'Arragon. 63.
Urraque Reine de Portugal. 560.
Urſule (ſainte) découverte de ſon tombeau & de ceux de ſes compagnes. 141. Son hiſtoire racontée par Eliſabeth de Schonauge. Ce qu'il en faut penſer. 142. 143.

X.

XIPHILIN s'oppoſe à la réunion des Grecs. 656.

Z.

ZONARE Hiſtorien Grec. 192.

Fin de la Table des Matieres.